DICTIONAIRE

DES

SCIENCES MÉDICALES.

TOME SIXIÈME.

DICTIONAIRE

DES SCIENCES MÉDICALES,

PAR UNE SOCIÉTÉ

DE MÉDECINS ET DE CHIRURGIENS :

MM. ADELON, ALARD, ALIBERT, BARBIER, BAYLE, BIETT, BOUVENOT, BOYER, BRESCHET, CADET DE GASSICOURT, CAYOL. CHAUMETON, CHAUSSIER, COSTE, CULLERIER, CUVIER, DELPECH, DES GENETTES, DUBOIS, ESQUIROL, FLAMANT, FOURNIER, GALL, GARDIEN, GEOFFROY, GUERSENT, GUILBERT, HALLÉ, HEURTELOUP, HUSSON, ITARD, JOURDAN, KERAUDREN, LAENNEC, LANDRÉ-BEAUVAIS, LARREY, LEGALLOIS, LERMINIER, LULLIER-WINSLOW, MARC, MARJOLIN, MÉRAT, MONTÈGRE, MOUTON, MURAT, NACQUART, NYSTEN, PARISET, PERCY, PETIT, PÉTROZ, PINEL, RENAULDIN, RICHERAND, ROUX, ROYER-COLLARD, SAVARY, SÉDILLOT, SPURZHEIM, TOLLARD, VILLENEUVE, VIREY.

COL-COR





PARIS,

C. L. F. PANCKOUCKE, ÉDITEUR, RUE SERPENTE, N°. 16.

1813.

DICTIONAIRE

DES

SCIENCES MÉDICALES.

COLCHIQUE, s. m. *colchicum autumnale;* Hexandrie trigynie, L.; famille des joncs, J. Les propriétés dangereuses du colchique paraissent avoir été connues des anciens; mais c'est à Stœrck que l'on doit son introduction dans la matière médicale. Son nom lui vient d'une contrée dans laquelle il était abondamment répandu, la Colchide. Il croît spontanément dans les parties méridionales de l'Europe: il se plaît surtout dans les prairies humides et marécageuses. Sa racine est bulbeuse, charnue, lactifère, aplatie d'un côté, couverte d'écailles noirâtres et minces; elles poussent quelques tubes grêles, blanchâtres, qui forment, en s'épanouissant vers l'équinoxe d'automne, une fleur d'un bleu pourpré, composée d'une corolle à six divisions et de plusieurs étamines d'un jaune pâle. Le colchique offre un phénomène digne de remarque dans sa floraison: la fleur paraît en automne, et les feuilles ne se développent que le printemps suivant. Ces feuilles sont radicales, lancéolées, droites, et d'un vert grisâtre. Le fruit, qui paraît en même temps que ces dernières, est une capsule longue, renflée, divisée en trois loges, remplies de semences arrondies.

Il existe une sorte de dissidence parmi les auteurs qui ont parlé de cette plante, sur les propriétés physiques dont elle est douée: les uns affirment que sa racine récente exhale une odeur forte, désagréable, et imprime sur la langue une saveur âcre, brûlante, nauséabonde. S'il faut en croire les autres, le colchique n'aurait aucune de ces qualités. On ne saurait expliquer des opinions si contraires; mais il est probable que

le climat, la saison, la nature des terrains et surtout l'époque de la floraison doivent influer sur cette plante de manière à changer ses propriétés. Quoi qu'il en soit, le colchique sur lequel Stœrck a le premier tenté des expériences était évidemment vénéneux, puisque des doses peu considérables produisirent de graves accidens, tant sur les animaux que sur l'homme. Ce célèbre expérimenteur prit lui-même une petite quantité de suc de colchique, et bientôt il se manifesta les symptômes les plus alarmans; il éprouva des angoisses, des lipothymies et des douleurs si vives, qu'il craignit pour sa vie. Ces accidens se dissipèrent par l'ingestion du vinaigre. Comme Stœrck avait observé que l'effet le plus remarquable du suc de colchique était d'augmenter d'une manière sensible la sécrétion urinaire, il essaya de le combiner avec une substance qui pût modérer son extrême activité; il se servit de vinaigre et de miel. C'est cette préparation, connue sous le nom d'*oximel colchique*, qui a été employée depuis dans tous les essais. Stœrck assure l'avoir administré avec des succès marqués dans quelques hydropisies accompagnées d'une sorte d'atonie ; il prétend avoir dissipé par ce moyen des leucophlegmaties, des ascites, des anasarques, etc. Ces expériences ont été répétées avec plus ou moins d'avantage par quelques médecins allemands, et, particulièrement par Collin, Plenck, Quarin, etc. Les médecins français, plus circonspects ou peut-être trop indifférens, ont négligé de vérifier par eux-mêmes les propriétés de cette substance. Toutefois on ne peut se dissimuler que les bons effets qu'elle peut produire dans quelques cas ne sont qu'une faible compensation des dangers qui l'environnent, surtout dans des mains peu exercées. On prépare l'oximel colchique, en faisant macérer deux onces de sa racine dans une livre de vinaigre, qu'on édulcore avec suffisante quantité de miel. La dose de cette préparation est d'une ou deux cuillerées à bouche, trois ou quatre fois par jour, dans une infusion aromatique, comme celle d'hysope ou de lierre terrestre. Le vinaigre colchique n'est point usité ; le sirop de colchique est une préparation moins énergique, qui pourrait convenir aux individus plus faibles.

(BIETT)

WEDEL (Georges Wolfgang), *Experimentum curiosum de colchico veneno et alexipharmaco simplici et composito*, *Diss.* in-4°. *Ienæ*, 1718.

WILHELM (Christophe Louis), *Colchicum als ein sonderbares* etc., c'est-à-dire, Le colchique présenté comme un remède efficace de la peste. in-4°. Leipsick, 1721.

Les prétentions de l'auteur, dit Haller, ne reposent sur aucune observation exacte.

STŒRCK (Antoine), *Libellus quo demonstratur colchici autumnalis radicem non solùm tutò posse exhiberi hominibus, sed et ejus usu interno curari quandoque morbos difficillimos qui aliis remediis non*

ecdunt. in 8°. fig. *Vindobonæ*, 1763. — *Id.* in-8°. fig. *Amstelodami*, 1763. — Traduit en allemand, par Salomon Schinz; in-8°. Zurich, 1764. — Traduit en français par Achille Guillaume Le Begue de Presle, qui a joint à cette version celle des observations de Locher et de Haen sur les propriétés médicales des feuilles d'oranger et du vinaigre distillé; in-12. fig. Paris, 1764.

KRATOCHWILL (Charles), *De radice colchici vulgaris*, *Diss.* in-4°. *Francofurti ad Viadrum*, 1764.

EHRMANN (Jean chrétien), *De colchico autumnali*, *Diss.* in-4°. *Basileæ*, 1772.

Baldinger a inséré cette Dissertation dans le cinquième volume de son *Sylloge selectiorum opusculorum*.

MELANDRI (Jérôme), et Joseph MORETTI, *Analisi chimica delle radici di cariofilata* etc., c'est-à-dire, Analyse chimique des racines de benoîte et de colchique d'automne; avec quelques recherches analytiques sur le raisin d'ours. in-8°. Pavie, 1805.

(F. P. C.)

COLCOTHAR, s. m. (CHALCITE). *Calchitis nativa rubra.* On a donné le nom de *colcothar* à un oxide de fer rouge provenant de la décomposition naturelle du sulfate de fer. On trouve cette substance parmi les terres alumineuses, en Suède, en Allemagne, en Espagne, et en France, près de Saint-Lô. On le rencontre aussi à la bouche des volcans. Les anciens l'employaient comme astringent; il entrait dans la composition de la thériaque, de la pierre médicamenteuse, des emplâtres magnétiques et diachalcitéos, mais comme le colcothar fossile ou natif n'est pas un oxide pur, qu'il contient, outre du sulfate de fer, de l'argile, de la silice, quelquefois du cuivre et d'autres métaux, on ne s'en sert plus que dans les arts, pour polir les glaces, les cristaux, les métaux.

Les pharmaciens préparent eux-mêmes le colcothar, en calcinant du sulfate de fer avec le contact de l'air, jusqu'à ce qu'il ait acquis une couleur rouge, ou en distillant le sulfate de fer dans une cornue, jusqu'à ce qu'on en ait obtenu tout l'acide sulfurique. On le prescrit comme tonique, astringent, à la même dose que les autres oxides de fer.

(CADET DE GASSICOURT)

COLÈRE, s. f. *ira*, du grec, χόλος, bile. La colère est une maladie susceptible d'opérer de funestes ravages dans l'organisme animal. C'est une affection de l'ame, une émotion subite que provoque une offense, et qui est commune à l'homme et aux animaux. La colère est une des plus violentes passions humaines; ses excès, ses emportemens inopinés, font d'un être doux et sociable, un insensé, un furieux, un barbare. Les traits de l'homme enflammé par la colère, ceux de la femme la plus jolie, deviennent tout-à-coup hideux, effrayans. L'esprit, la raison s'évanouissent, et sont remplacés par un aveugle transport. L'homme, ainsi dégradé, n'est plus

qu'un animal féroce. Heureux celui qui, par une longue étude de ses passions, une volonté ferme et constante de les vaincre, est parvenu à maîtriser son ame, et à la soustraire à l'empire d'un sentiment dont l'exaspération conduit aux plus honteux comme aux plus déplorables excès! L'offense, avons-nous dit, provoque la colère : chez l'homme irascible, comme chez l'enfant, elle n'en est point l'unique stimulant: il suffit de la contrariété pour la faire éclater. Nous voyons l'enfant nouvellement né, déjà sujet à cette passion : ses traits s'altèrent, sa figure devient rouge, livide; sa respiration est suspendue; et, si sa nourrice n'emploie les moyens les plus prompts, les plus efficaces, une horrible convulsion vient finir des jours à peine commencés. A coup sûr, ce n'est point l'offense qui irrite le petit être qui ne la sait point encore apprécier; c'est sa volonté, ce sont ses désirs contrariés, souvent bien involontairement, puisqu'il n'a point encore assez d'intelligence pour les manifester. Dans de pareils cas, il faut se hâter de souscrire aux ordres du petit tyran; il faut l'agiter, le caresser, et surtout lui offrir le sein : ce moyen est rarement infructueux. Le châtiment qu'emploient quelques personnes à l'égard des enfans nouvellement nés, nous paraît plus dangereux qu'utile, attendu que, dans un âge fort tendre, l'enfant n'en peut concevoir l'objet, et que son ame est encore inaccessible à la crainte. Vers l'âge d'une année, lorsqu'il commence à combiner ses idées, peut-être une légère correction confiée à la main d'une tendre mère, et surtout la menace imposante, ne sont-elles pas à rejeter entièrement pour dompter la colère des enfans.

On a vu des hommes irascibles se mettre sérieusement en colère contre eux-mêmes, lorsqu'ils avaient commis une faute ou fait une action dont ensuite leur raison s'indignait. Ce cas se remarque chez quelques hypocondriaques éminemment irascibles. Nous éprouvons la colère contre ceux qui, sans avoir le dessein de nous offenser, font des actes qui contrarient nos projets, professent des opinions qui blessent nos idées. L'on voit des hommes se laisser emporter par la colère contre des animaux domestiques, rebelles à leur volonté, ou simplement trop inintelligens pour exécuter les capricieux commandemens de leurs maîtres. Un homme bilieux, chez lequel la sensibilité nerveuse était très-exaltée, éprouvait des accès de colère dont il gémissait lui-même lorsqu'il avait repris l'usage de la raison, et entrait en convulsions si, lorsqu'il jouait une partie, son partenaire commettait une faute qui la lui faisait perdre. Ce n'était point l'argent qu'il regrettait : car, lorsque le sort se déclarait contre son jeu, il supportait cette sorte d'infortune avec

une gaieté qui lui était habituelle. Discutait-il, il écoutait patiemment les raisons qu'alléguait son interlocuteur, bien que souvent il préférât son opinion particulière; mais, si cet interlocuteur violait les lois de la logique, ou établissait une proposition absurde, l'homme que nous venons de voir si calme, entrait dans une colère outrée. Avait-il affaire à une personne qui ne le comprenait pas, quelque claire que fût son explication, il la rendait encore plus évidente, sans témoigner la plus légère émotion; et c'est alors que brillaient la justesse de son esprit, la facilité et l'élégance de son élocution. Lorsqu'on lui racontait une mauvaise action, quelque étrangère qu'elle lui fût, il s'enflammait de colère. Il est évident que cette irascibilité était une véritable maladie. Tous les jours un serviteur maladroit ou d'un esprit borné, excite chez un maître irascible des mouvemens de colère bien distincts de l'impatience, qui serait cependant un sentiment plus juste. L'amour-propre blessé ou compromis produit dans l'homme, et chez la femme surtout, des accès de colère dont les suites sont quelquefois funestes.

Lorsque la colère est contrainte, qu'on ne peut la satisfaire, sinon par des actions, du moins par des discours amers, l'individu qui l'éprouve peut tomber dans de violentes convulsions, et mourir à l'instant même, comme mourut le barbare Sylla, qui avait eté l'effroi de ses concitoyens. Si c'est un être faible qui nous offense, s'il nous est subordonné, si enfin nous sommes maîtres de nous venger à l'instant, les effets de la colère sont plus modérés et moins nuisibles à notre santé. La colère que nous ressentons contre nos gens, nos enfans, contre une personne d'une condition fort inférieure à la nôtre, n'a rien de comparable à celle qu'excitent en nous les procédés de notre femme, ceux d'un ami ou d'un égal qui nous outrage. La colère la plus dangereuse, la plus funeste à la santé, à la raison même, est celle qu'il faut concentrer dans son cœur, en attendant le doux moment de la vengeance. Le méchant seul peut la méditer en paix et vivre avec ce redoutable ennemi. Offensé par son supérieur, le cœur d'un homme fier sent le besoin d'une vengeance prompte, évidente, personnelle! Peu d'hommes revêtus du pouvoir sont assez grands pour en faciliter les voies ou pour réparer leurs torts. Le devoir, la force, arrêtent celui qui a reçu l'outrage; et souvent sa raison ne résiste pas aux agitations du sentiment implacable qui remplit son ame. Telle fut la colère d'Achille contre le roi des rois; illustre colère, si bien peinte dans la plus belle des épopées. Offensé par Agamemnon, à la vue de tous les Grecs, le héros irrité renonce à la gloire des combats, voit couler le sang de ses compatriotes avec une joie féroce! Il

faut que son ami le plus cher tombe sous les traits d'Hector, pour que la colère d'Achille change d'objet, et qu'avide de vengeance, il se repaisse de sang et de carnage. L'aveuglement que produit la colère est tel, qu'on a vu des hommes se dénoncer eux-mêmes, revendiquer l'échafaud pour y voir monter avec eux le complice dont ils ne pouvaient se venger qu'en périssant eux-mêmes. De pareils traits sont plus ordinaires aux enfans qui s'accusent d'une faute qui doit leur attirer un douloureux châtiment, pourvu toutefois que le camarade qui les a irrités partage la peine avec eux.

La colère des animaux cesse avec le souvenir de l'offense qui l'avait produite. Chez l'homme cette passion, qui tient à la combinaison des idées, est plus durable. Les êtres faibles, les enfans, les femmes maigres, les vieillards, sont naturellement irascibles, mais leur colère s'apaise assez promptement. L'homme sanguin est plus impatient, plus emporté que colérique. Les gens bilieux, mélancoliques, nerveux, sont sujets à une colère ardente, profonde, impétueuse. Ses effets sont prompts; elle est suivie des plus graves accidens, pervertit les fluides et les solides : le lait des femmes qui nourrissent se tarit ou se convertit en un fluide délétère qui empoisonne, pour ainsi dire, l'enfant, qui ne suce plus qu'une liqueur corrompue; le lait se porte sur quelques viscères, et y cause des ravages mortels. Les menstrues se suppriment, l'économie animale est bouleversée, toutes les sécrétions sont troublées, la bile s'exaspère, des diarrhées, des vomissemens, des hémorragies ont lieu, les défaillances succèdent, la fièvre s'allume; elle devient ataxique, inflammatoire; un ictère se répand sur toute l'habitude du corps; d'autres fois, la colère cause l'épilepsie, la catalepsie, le tétanos ou ses variétés, l'apoplexie, la suffocation, la mort subite ou la folie. La colère occasionne des paralysies générales ou partielles, le mutisme, la cécité, l'hémoptysie, l'anévrisme. Elle renouvelle un mal ancien, tel que la goutte, l'épilepsie, l'hystérie, les affections cutanées.

Les personnes d'un tempérament bilieux, chez lesquelles la sensibilité nerveuse est très-développée lorsqu'ils sont en colère, éprouvent des spasmes et quelquefois d'horribles convulsions : les mouvemens soumis à la volonté acquièrent une singulière énergie; les opérations de l'esprit, les actions des membres sont irréfléchies, incertaines; la volonté ne peut les régler; le visage devient rouge, et pâlit alternativement; l'œil étincelle, la bouche est sèche ou se remplit d'écume, la langue articule difficilement, confusément; la voix est entrecoupée, sourde, et tout-à-coup véhémente. Le pouls est plein ou petit, concentré, inégal et toujours

fréquent. L'action nerveuse est exaltée; la sensibilité la plus vive se communique à tous les organes. Dans cet état, si l'homme, égaré par sa fureur, mord profondément son adversaire, un affreux venin humecte la blessure; et l'on a vu quelquefois la rage se développer, comme après la morsure d'un animal enragé. Des médecins attestent avoir remarqué l'hydrophobie chez des individus qui s'étoient mordus eux-mêmes pendant le délire de leur colère.

La colère étant souvent une maladie, sollicite un traitement comme toutes les autres affections. Les personnes qui sont sujettes à cette passion doivent éviter, fuir même les occasions d'y succomber, et se prémunir d'avance contre tout ce qui peut l'exciter. Leurs amis, leurs proches, par de sages précautions, éloigneront les causes qui peuvent met re leur irascibilité en jeu. Il faut calmer le colérique, au moral comme au physique. Le malheureux délirant, dans un accès de colère, n'est plus le maître de sa raison. Les autres doivent lui céder, se soumettre en quelque sorte; c'est le moyen le plus puissant pour le désarmer, calmer son courroux. Un procédé tout contraire réussit souvent chez les enfans, les êtres faibles, les femmes surtout. On parvient à leur imposer, en les menaçant, en se fâchant plus fort qu'eux. Il n'y a aucun danger avec les enfans; la connaissance du caractère des adultes peut seule autoriser l'emploi de ce moyen pour apaiser leur colère. Il faut en user avec prudence, et ne jamais attendre, pour en faire bon usage, que la colère soit trop exaspérée. On administrera des bains tièdes à la suite des paroxismes; la saignée est quelquefois indiquée chez les pléthoriques; l'humidité, le froid, sont nuisibles après l'accès. Les boissons calmantes, rafraîchissantes, les anti-spasmodiques, sont appropriés. Il faut égayer l'imagination de ces malades. Quelques femmes en couche deviennent parfois irascibles; il est prudent d'éloigner d'elles toutes les occasions qui peuvent troubler la sérénité dont elles doivent jouir. Une perte naturelle succède à leur colère; dans ce cas l'emploi des anti-spasmodiques, alliés aux narcotiques, devient urgent : souvent il faut y joindre celui des stiptiques les plus énergiques. Une suppression non moins fatale des lochies est quelquefois survenue à la suite de la colère : on a vu des femmes mourir des suites de cet accident; il est important de lui opposer un traitement agissant : les sangsues à la vulve, les pédiluves chargés de sel, de moutarde; des lavemens stimulans, les antispasmodiques à l'intérieur, les fomentations émollientes sur la région abdominale, sont éminemment indiqués.

Il est des hommes disposés, par leur tempérament, à la

colère, et qui s'y sont abandonnés dans les mauvaises sociétés où ils ont été reçus, et qui y ont été entraînés par leur éducation et par l'habitude de commander à des êtres grossiers. Les préceptes d'une éducation sage auraient arrêté les progrès de l'inclination naturelle. Osons le dire, il n'est point de penchans irrésistibles : l'éducation morale sait les subordonner, les maîtriser tous.

Dans certaines affections nerveuses, nous éprouvons, à la plus légère contrariété, des colères funestes, dont le moindre danger est de détruire en un instant les bons effets du traitement; il semble que le malade aille lui-même, par une invincible propension, au-devant des causes qui provoquent son émotion. Ici il faut beaucoup flatter ses idées; il faut l'attendrir au lieu de le contrarier, de le moraliser, et surtout, l'isoler avec prudence des agens de la colère, car elle est souvent mortelle.

L'honneur, ou plutôt le point d'honneur, a le pouvoir de dompter la plus ardente et la plus juste colère, d'en arrêter les éclats. Le brave qui est insulté, sait que la vengeance est en son pouvoir : son arme redoutable lui en promet une prompte et terrible. Silencieux, il vole au combat ou s'y prépare de sang-froid; un sentiment plus noble suspend les transports de sa colère. L'ironie est souvent une arme qui sert à satisfaire la colère chez celui qui n'en peut employer d'autres auprès d'une femme, d'un vieillard ou d'un supérieur. L'homme dont l'esprit est cultivé par une bonne éducation, trouve le moyen de s'en servir, même à l'égard des personnes qui peuvent s'en offenser, mais qui ne doivent point sévir contre celui dont elle est l'unique ressource. Que les personnages élevés en dignité, que les grands, revêtus du pouvoir, daignent donc compatir aux faiblesses de l'homme qui languit dans une obscurité dont son amour-propre s'indigne quelquefois avec justice; qu'ils pardonnent les saillies qui échappent dans la liberté de la conversation. La colère, dans le cœur humain, est comme un air léger comprimé dans un ballon; il s'en échappe incessamment dès qu'il trouve la plus petite issue.

Le vrai sage est celui qui sait se rendre maître de ses passions. Le grand auteur de Télémaque, s'étant un jour mis en colère contre un homme qui lui céda, rougit de sa faiblesse, prit la ferme résolution de ne plus obéir à ce sentiment; il y fut fidèle. L'antiquité nous offre d'admirables exemples de modération : Socrate, Aristide, Démocrite, Caton, Auguste, Titus. Ils savaient dompter leur colère et pardonner l'offense. Quel immense avantage n'avaient-ils pas sur les autres hommes! Mais si l'amour de la vertu ne nous

suffit pas pour nous faire détester la colère, que ce soit l'intérêt puissant de notre santé et de notre conservation.

(FOURNIER)

SENECA (L. Annæus), *De irâ, libri tres. In primo volumine ejusdem operum editorum à F. Lipsio et Fred. Gronovio.* Trois vol. in-8°. *Amstelod.* 1672.

CHARRON (Pierre), De la colère; chap. 25 du liv. 1er, et chap. 31 du liv. III de son ouvrage intitulé : Les Trois Livres de la Sagesse. Un vol. in-8°. Paris, 1604. pag. 132.

MONTAIGNE (Michel de), Chapitre 31 du livre II de ses Essais. Trois vol. in-4°. édition de Coste. Londres, 1724.

WIERIUS (Joan.), *Libellus de iræ morbo, et ejus curatione philosophicâ, medicâ et theologicâ.* in-8°. *Basileæ*, 1577.

HUBAULT (Cyprianus), *Ergò irasci senibus salubre.* in-fol. *Parisiis*, 1646.

WINSLOW (Jacob. Benign.), *Diss. de solemni alvi solutione ex irâ et mœrore.* in-4°. *Hafniæ*, 1695, 1696.

ZWINGER (Theodor.), *De iræ naturâ, effectibus et remediis.* in-4°. *Basileæ*, 1699.

ETMULLER (Michael), *Dissertatio de irâ.* in-4°. *Lipsiæ.* 1705.

ALBERTI (Michael), *De iræ energiâ ad morbum producendum.* in-4°. *Halæ*, 1720.

CLAVILLART (Laurent), *De irâ, noxâ, atque ejus utilitate exercitatio physico-medica.* in-8°. *Monspelii*, 1744.

HOFMANN (Frid.), *Dissertatio de medicinâ emeticâ et purgante post iram veneno. In tomo* VI° *operum, pag.* 291. in-fol. *Genevæ*, 1748.

DOELLINGER et RUGEMER, *Diss. de effectibus iræ medice consideratis.* in-4°. *Wurceb.* 1752.

DE BUCHNER (Andr. Elias), *Diss. de iræ noxio et salutari effectu in corpus humanum.* in-4°. *Halæ*, 1757.

BAUMÈS, Observation sur une mort causée par un accès de colère, à la fin de la résolution heureuse d'un dépôt laiteux. Journal général de médecine, chirurgie et pharmacie. Paris, in-12. 1780. pag. 513.

VANDERBELEN, *Dissertatio de præcipuis ab irâ in corpore humano productis effectibus.* in-8°. *Lovanii*, 1783.

PLATNER, *De excandescentiâ furibundâ.* in-4°. *Lipsiæ*, 1800.

COLIQUE, adj. *colicus*, qui appartient au colon. *Artères coliques*, au nombre de six, dont trois naissent de la mésentérique supérieure, et trois de l'inférieure; les premières sont appelées *coliques droites;* et les secondes *coliques gauches.*

La *première colique droite*, ou colique droite supérieure, (méso-colique, Ch.), pénètre aussitôt après sa naissance dans le méso-colon, où elle se partage en deux branches, l'une gauche, qui s'anastomose avec la branche ascendante de la première colique gauche; l'autre droite, qui s'unit à la branche supérieure de la seconde colique droite.

La *seconde colique droite*, ou colique droite moyenne, (colique droite, Ch.), est également divisée en deux branches : l'une supérieure, qui s'anastomose avec la branche droite de la précédente; l'autre inferieure, qui s'anastomose avec la branche ascendante de celle dont nous allons parler.

La *troisième colique droite*, ou colique droite inférieure,

ou iléo-colique (cœcale, Ch.), partagée aussi en deux branches, s'anastomose par la supérieure avec l'inférieure de la seconde colique droite, et par l'inférieure avec la terminaison de la mésentérique supérieure : elle envoie quelques rameaux à l'iléon et au cœcum.

Des trois artères coliques gauches, la *première* ou *supérieure* (grande colique gauche, Ch.) est la plus considérable : elle naît de la concavité de la mésentérique inférieure, ainsi que les suivantes, au niveau de la division de l'aorte, descend d'abord un peu obliquement, et se divise bientôt en deux branches, dont la supérieure est plus grande, et l'inférieure plus petite ; la première monte le long du côté interne de la portion gauche du colon, et gagne sa portion transversale où elle s'anastomose avec la branche gauche de la première colique droite; l'autre descend sur le côté interne de la portion lombaire gauche du colon, et s'anastomose avec la branche supérieure de la colique gauche moyenne.

Celle-ci, ou *seconde colique gauche*, naît quelquefois d'un tronc qui lui est commun avec la précédente : outre l'anastomose dont nous venons de parler, et qui a lieu par sa branche supérieure, elle en a une par sa branche inférieure avec une branche de la troisième colique gauche.

La troisième colique gauche, ou colique gauche inférieure (petite colique gauche, Ch.), se porte vers la première courbure de la portion iliaque du colon : l'une de ses branches s'anastomose avec la précédente ; une autre avec un rameau fourni directement par la mésentérique inférieure.

Toutes ces anastomoses forment des arcades très-apparentes de la convexité desquelles naissent de nouveaux rameaux qui, après s'être anastomosés de nouveau une ou deux fois, se portent sur les côtés de l'intestin colon.

(SAVARY)

COLIQUE, s. f. *colica*, κωλικὸν ἄλγημα. A prendre le mot *colique* dans le sens qu'indique l'étymologie, on doit entendre uniquement par ce mot une maladie particulière à l'intestin colon.

Mais l'usage a prévalu de lui donner un sens beaucoup plus étendu, et d'entendre par colique toute douleur d'une partie quelconque du tube intestinal. Toutes les coliques, et en particulier celles que nous voulons étudier, se manifestent par beaucoup de symptômes qui leur sont communs. Dans toutes, en effet, les malades éprouvent des douleurs plus ou moins fortes, plus ou moins durables, aux environs de l'ombilic. Ces douleurs donnent le sentiment tantôt d'une forte torsion, d'où vient le nom *tormen* donné aux coliques; tantôt

d'une forte tension, comme si les intestins étaient menacés d'une rupture prochaine; tantôt de frémissemens et de tremblemens. A ces douleurs se joignent parfois une extrême anxiété, un resserrement intérieur, et des borborygmes. Quelquefois les malades éprouvent à la surface du corps un froid vague avec des sueurs froides; quelquefois ils sont tourmentés par des nausées; presque toujours il y a flatulence et constipation, et très-rarement diarrhée, si ce n'est dans la colique bilieuse. Les selles peuvent être sanguinolentes et avec ténesme, comme dans l'hémorroïdale.

Voilà les signes communs à toutes ces maladies. Quant aux signes spécifiques, c'est-à-dire, propres à caractériser telle ou telle colique en particulier, ces signes sont quelquefois très-évidens, d'autres fois peu sensibles; d'où il suit que le diagnostic de chacune est très-difficile à établir; et, comme le diagnostic est d'une utilité indispensable pour éclairer le traitement, il s'ensuit que le traitement est lui-même très-embarrassant à régler. D'un autre côté, ces maladies pouvant être produites par des causes très-différentes, et chacune de ces causes exigeant un traitement différent, il en résulte autant de maladies distinctes qu'il est important de ne pas confondre. En divisant les coliques, d'après la seule considération qui soit pratique, c'est-à-dire, d'après leurs causes, on les distingue en flatulente, stercoraire, bilieuse, inflammatoire, hémorroïdale, qui a quelque affinité avec l'inflammatoire; en spasmodique, sous divisée elle-même en coliques hystérique et hypocondriaque. On distinguera encore la colique menstruelle, la colique des femmes grosses, celles qui précèdent, accompagnent ou suivent l'accouchement. Ajoutez la colique métastatique, par suppression de transpiration, par rétrocession d'un principe goutteux ou rhumatismal, etc.; la colique que détermine la présence des corps étrangers; des calculs, des vers, des poisons, des purgatifs drastiques, etc.; ou que produisent des vices organiques, des hernies, des étranglemens, le volvulus, la suppuration, le squirre, le cancer, etc. Enfin la colique de plomb, laquelle sera traitée en dernier lieu.

Nous allons examiner successivement ces coliques, en insistant particulièrement sur les premières, et sur la colique de plomb.

COLIQUE VENTEUSE, *colica flatulenta*, de Sauvages et autres. Quoique la flatulence s'observe dans presque toutes les coliques, il ne s'ensuit pas qu'elles soient autant de coliques venteuses.

On doit regarder dans ces cas le développement des gaz comme accidentel et symptomatique, tandis que dans la colique flatuleuse il est idiopathique. Reste donc à savoir s'il

est des signes auxquels on puisse reconnaître que ce développement est idiopathique. Ces signes sont tirés du gonflement très-considérable de l'abdomen, de la rapidité avec laquelle il survient, de la mobilité et de l'inégalité du ventre, du bruit qu'il rend lorsqu'il est percuté, de l'absence de douleur lors qu'il est pressé. A ces signes se joignent l'éruption de rots et de vents presque inodores, mais dont la sortie est suivie de soulagement. Les malades éprouvent des borborygmes; il y a constipation par défaut de matière. Les urines sont supprimées par l'effet du spasme général; ou bien elles sont très-rares; les malades ne sont cependant pas tourmentés par de fréquentes envies de les rendre; la vessie n'est pas distendue, et les reins ne sont pas douloureux. Le pouls n'est pas fébrile. Quelquefois il vient un léger ictère qu'on doit attribuer au spasme général; il ne peut pas être regardé comme un symptôme essentiel de l'affection principale, car, *icterici non admodùm flatulenti sunt.* On peut former le diagnostic à la faveur de ces signes et des considérations tirées de la recherche des causes.

La cause prochaine est une débilité particulière de l'estomac et des intestins; débilité constitutionnelle, ou acquise par des indigestions précédentes, par des maladies antérieures, et qui persiste dans les convalescences. Cette première condition donnée, la colique dont il s'agit sera déterminée par des alimens froids, venteux, par des substances fermentescibles, putrescibles, qui contiennent par conséquent beaucoup de principes susceptibles de se gazéifier.

Les sucs des fruits de la saison, le moût de raisin, les légumes, les farineux, les ognons, l'ail, les eaux minérales gazeuses chargées d'hydrogène sulfuré, d'acide carbonique, la bierre; toutes ces substances, portées dans un lieu chaud et humide, comme l'estomac, surtout lorsque ce viscère est affaibli, peuvent donner lieu à un énorme développement de gaz, et produire tous les phénomènes dont nous avons parlé. En combinant donc ces recherches avec les symptômes que l'on a sous les yeux, on peut prononcer d'une manière plus affirmative sur la nature de la maladie. Du reste, la colique venteuse peut durer plus ou moins long-temps. En général, elle existe sans fièvre, et se terminé favorablement. Cependant le pronostic est susceptible de quelques variations, toutes déterminées par le degré de la maladie.

Si le sujet est jeune, sain d'ailleurs; si la maladie est dans sa plus grande simplicité, si elle est modérée, s'il n'y a de lésion réelle que dans les forces du système digestif, lequel est affaibli et non pas enflammé, sa terminaison est heureuse; mais si la maladie est excessive, si elle persiste

depuis long-temps, les intestins, distendus outre mesure par les gaz, tombent dans la paralysie, et perdent sans retour leur faculté contractile. De là naissent différens accidens fâcheux, la difficulté et l'imperfection des digestions, et toutes les suites qui en peuvent résulter, mais plus spécialement l'accumulation des matières fécales. Quelquefois la distension est si excessive et si brusque, qu'elle produit la mort, probablement par la rupture des intestins ou par le refoulement du diaphragme dans le thorax, ou seulement par l'excès de la douleur, qui détruit et consume les forces en un instant, comme il en est tant d'exemples; quelquefois aussi la maladie devient mortelle, en se terminant par la gangrène, accident que produisent de mauvais traitemens, par exemple, l'emploi indiscret des spiritueux, et qui peut aussi reconnaître pour cause la compression, l'étranglement des vaisseaux et des nerfs, par l'extrême distension des parties.

Le traitement doit être simple; il consiste dans l'emploi des moyens propres à arrêter le mouvement fermentatif des substances ingérées, à favoriser la sortie des gaz développés, à ramener les intestins distendus à leur diamètre naturel, et à fortifier le tube digestif. Comme les gaz sont retenus par le spasme irrégulier des intestins, il est bon d'en relâcher et d'en ouvrir l'extrémité intérieure, d'abord, par des lavemens émolliens, d'eau, d'huile, d'eau miellée, plus ou moins réitérés, selon la nécessité; nécessité qui sera d'autant plus instante, que les sujets seront plus jeunes, plus vigoureux, plus irritables.

Il est important de ne pas donner d'abord de lavemens carminatifs avec l'anis, la camomille, l'absinthe, le fenouil, etc.; substances qui ne sont carminatives que parce qu'elles sollicitent plus ou moins vivement les contractions des intestins. Elles les forcent à s'appliquer plus fortement sur les matières qu'ils contiennent, et à les pousser dans tel ou tel sens; il suit de là que, portés dans le rectum, les carminatifs fermeront les intestins au lieu de les ouvrir, et que les gaz seront plus retenus qu'auparavant. On s'en tiendra donc d'abord aux lavemens émolliens, puis on fortifiera les intestins par des moyens tant intérieurs qu'extérieurs. On fera des onctions sur l'abdomen avec l'huile de camomille, et de menthe, avec l'onguent de soucis ou le camphre, séparés ou unis. On appliquera des emplâtres carminatifs vers la fin de la maladie. On peut aussi tenter des applications froides d'eau, de vinaigre, de glace pilée. A l'intérieur, on fera prendre des infusions stimulantes, aromatiques d'anis, d'angélique, de gentiane, des quatre semences chaudes. On donnera des substances anti-spasmo-

diques, que l'on pourra animer avec les *oleo-saccharum*; d'huile essentielle d'anis, de citron, de bergamotte, ou bien les eaux distillées de mélisse, de menthe, auxquelles on ajoutera la liqueur d'Hofmann. Les acides minéranx dulcifiés conviennent encore : on donnera ensuite, avec avantage, les eaux spiritueuses de sauge, de mélisse et de menthe, etc. Toutefois il est bon d'observer que, si ces médicamens ne soulagent pas avec promptitude, il est de précepte d'en abandonner l'usage, car ils pourraient augmenter le spasme des intestins et des viscères; ils produiraient l'inflammation; ou, l'inflammation existant déjà, ils en augmenteraient l'intensité.

Il est quelquefois avantageux d'ajouter aux eaux spiritueuses ou aromatiques les sels alcalins à petites doses, comme le sulfate de magnésie, la tartrate de soude; ces sels sollicitent et favorisent les excrétions alvines. Quelquefois, si la colique venteuse est très-violente, on peut employer de légers parégoriques, donner le laudanum de Sydenham à petites doses, soit par en haut, soit par en bas; mais il faut apporter dans l'emploi de ces remèdes la plus grande circonspection : car on les a vus produire la paralysie (Sydenham, Baglivi); ils détruisent la contractilité, éteignent le mouvement péristaltique, et sont surtout dangereux chez les sujets irritables et faibles.

En général, l'opium n'est d'un emploi sûr que vers la fin des maladies, et pour calmer les troubles des organes. Si la maladie est excessive, si, par l'extrême distension des intestins, on peut craindre qu'ils ne tombent dans la paralysie, ce que l'on peut présumer par les signes tirés de l'état général, de l'intumescence plus grande du ventre, et de la constipation plus opiniâtre, on doit abandonner les remèdes aqueux et huileux pour recourir aux frictions plus stimulantes, plus énergiques, aux lavemens de quinquina, de camomille et de noix-de-galle; aux pillules composées avec l'extrait sec de quinquina, aux martiaux, aux gommes férules, au poivre concassé, au vin de quinquina chalybé : remèdes qui, d'ailleurs, conviennent dans tous les cas, mais seulement vers la fin de la maladie, lorsqu'il ne s'agit plus que de fortifier le système digestif. Dans la convalescence, on doit tenir les malades à l'usage d'alimens sains tirés du règne animal, aux fruits de la saison cuits, à l'usage des amers, comme la petite centaurée, la gentiane, l'absinthe, édulcorées avec le sirop de limon. On doit leur recommander l'exercice modéré, surtout celui du cheval, qui est si propre à faire reprendre aux intestins leur premier ton.

Du reste, la colique venteuse est sporadique par des erreurs de régime; elle peut être épidémique en été, en automne,

temps de l'année où les forces digestives sont affaiblies, et où l'on voit régner les affections gastriques. Elle est idiopathique, et telle est la colique venteuse dont nous avons parlé; elle est symptomatique dans une foule de maladies aiguës et chroniques.

DUBOIS (Franciscus) ou SYLVIUS DE LE BOË, *De dolore intestinorum à flatu*. in-8°. *Leydæ*, 1668.
LOHR (Traugott), *De colicâ flatulentâ Gedanensibus incolis frequentissimâ*. in-4°. *Erfordiæ*. 1726.
ROSEN, *De doloribus spastico-flatulentis primarum viarum*. in-8°. *Londini*, 1771.

COLIQUE STERCORALE. Colique par constipation (Cullen), *colica stercorea* (Sauvages.) (*Ileus.*) *à fœcibus induratis*, (*id.* etc.). Elle a pour cause un résidu de matières alimentaires qui, par leur qualité ou leur quantité, donnent lieu à des douleurs de colique. On la reconnaît aisément à la constipation antérieure; le ventre est dur au toucher; il est résistant, il offre des tumeurs inégales, bosselées, mobiles; il y a peu ou point de flatulence; le ventre percuté, ne résonne pas; la pression n'excite pas de douleurs. A cette espèce appartiennent plusieurs coliques qu'il est important de distinguer, bien qu'elles ne soient que la même maladie, prise dans différentes circonstances. Ainsi, 1°. il y a une colique stercorale simple, causée par des matières fécales amassées et endurcies, familière aux hommes habituellement constipés, à fibre sèche, et qui suent beaucoup; sorte de colique à laquelle contribue éminemment la vie sédentaire des cordonniers, des prisonniers, et le régime de ceux qui font usage d'alimens durs, farineux et secs. 2°. Il est une colique stercorale qui survient dans les derniers temps de la grossesse, et qui est déterminée par la pression que la matrice, trop développée, exerce sur le rectum, colique qu'il est bien important de ne pas confondre avec celle qu'éprouvent les femmes après les premiers jours de la conception, et qui est entièrement spasmodique; il faut bien la distinguer aussi de celle qui survient au troisième ou quatrième mois de la gestation, laquelle dépend d'une pléthore locale, et présage l'avortement, et de celle qui précède la menstruation chez les femmes difficilement réglées; colique qui revient par périodes et a son siége vers les flancs et la région lombaire, et non pas aux environs de l'ombilic. 3°. On doit rapporter à la colique stercorale celle qu'éprouvent les enfans nouveau-nés pour l'expulsion du méconium; celle que détermine chez eux le lait de la nourrice pris en trop grande quantité, ou lorsqu'il est de mauvaise nature. La bouillie mal faite, qu'on doit regarder comme un aliment lourd et de difficile

digestion, peut aussi donner des coliques très-douloureuses chez les enfans.

Il est encore une colique stercorale très-familière aux femmes qui ont eu plusieurs grossesses. Foulés et comprimés par la matrice distendue, les intestins deviennent d'une inégale capacité; ils offrent des renflemens et des resserremens partiels, des espèces de culs-de-sac dans lesquels s'arrêtent les matières fécales. Leur accumulation donne bientôt lieu à la constipation et aux coliques. C'est surtout dans ce cas que les matières offrent des noyaux durs, des tumeurs inégales disséminées sur divers points de l'abdomen, et que leur fixité fait prendre quelquefois pour des squirrosités des intestins, des engorgemens des glandes du mésentère. Mais, aux signes que nous avons exposés, et d'après les suivans, il sera facile de reconnaître les accumulations stercorales; elles sont précédées de constipation quelquefois complète; peu de jours suffisent pour la formation de ces tumeurs abdominales, qui, disparaissant par des selles naturelles ou provoquées, se reforment en peu de temps.

En général le pronostic est heureux, excepté dans les cas extrêmes, et lorsque la maladie, simple par elle-même, a été convertie, par un mauvais traitement, en une autre maladie plus fâcheuse, comme l'entérite, etc.

Le traitement consiste à déterminer la sortie des matières accumulées : on y parviendra en les rendant mobiles par des lavemens d'abord émolliens, puis légèrement irritans. Quand la matière est mobile, il convient de la chasser par des purgatifs salins ou très-doux, donnés en petites doses, répétés avec beaucoup de véhicule aqueux, comme l'eau de poulet, l'eau de veau, etc. Les sulfates de soude, de potasse et de magnésie, sont les sels que l'on doit donner de préférence; l'huile de palma-christi convient beaucoup; Sauvages conseillait l'huile d'amandes douces. D'autres purgatifs, quoique doux, irritent quelquefois, et doivent être rejetés; la manne, par exemple, qui est très-flatulente et ne purge que par véritable indigestion, ne peut qu'ajouter au mal, en donnant lieu à un grand développement de gaz. La rhubarbe irrite et dessèche; elle peut ajouter aux douleurs de la colique par celles qu'elle provoque : son effet est surtout à craindre pour les sujets dont la constitution est sèche et irritable. Mais si le spasme se soutient, on fera sur le ventre des fomentations émollientes, on le couvrira de larges cataplasmes légers et chauds. On fera prendre des bains généraux aux sujets jeunes, pléthoriques et vigoureux, dont le pouls est fort sans être fébrile. Si le mal persiste depuis long-temps, si l'on a lieu de craindre l'inflammation, on

fera mettre des sangsues à l'anus, ou bien l'on pratiquera une saignée. En général donc, il faudra d'abord humecter, asouplir et délayer; expulser ensuite la matière rendue mobile. L'opium et ses préparations sont presque toujours des médicamens dangereux dans cette espèce de colique; ils ne conviennent guère que lorsque les douleurs sont intolérables, et dans les exacerbations très-fortes: ils doivent alors même être donnés à très-petites doses, et seulement pour préparer l'action des autres remèdes. Il est bon de rappeler qu'à la colique stercorale appartient celle qui dépend de la constipation forcée, et qui est la suite de compressions mécaniques.

Colique bilieuse. On en distingue trois espèces: 1°. la colique bilieuse estivale ou automnale, ou épidémique; 2°. colique bilieuse sporadique; 3°. colique bilieuse par la présence de calculs biliaires.

Sydenham a donné une excellente description de la première espèce. « La colique bilieuse épidémique, dit-il, présente le plus souvent les mêmes symptômes que la dysenterie; elle vient dans la même saison, en été ou au commencement de l'automne: quelquefois elle se convertit en dysenterie; elle affecte plus spécialement les sujets adultes de tempérament bilieux, chauds et irascibles, c'est-à-dire, qui ont naturellement la disposition que leur donnerait la saison. Car, d'après l'opinion d'Hippocrate, l'été cuit l'homme; il le dessèche en dissipant les parties les plus fluides; il l'échauffe en concentrant les principes les plus fixes et les plus âcres, qui stimulent ou irritent la sensibilité des organes, et provoquent aussi leur réaction. »

Cette colique est annoncée par des signes précurseurs, qui sont la rareté des urines, leur couleur rousse, des rots infects, l'amertume de la bouche, la saleté de la langue, des nausées et même des vomissemens bilieux; une soif vive, une chaleur incommode, surtout dans la région qu'occupe le duodenum. Quelquefois il y a constipation: quelquefois des matières bilieuses très-fétides sont rendues en grande quantité. Dans quelques cas, ces signes n'existent pas; et. en effet, ils semblent plutôt indiquer un embarras gastrique par accumulation de matières bilieuses, qu'annoncer la colique dont il s'agit. Quoi qu'il en soit, que les signes précèdent ou non, la colique bilieuse épidémique de Sydenham est reconnaissable à la douleur atroce qui l'accompagne et qui la constitue la plus terrible des coliques. Les malades sentent leurs intestins comme tordus, comme serrés par des cordes: quelquefois la douleur est concentrée sur un seul point, comme si les intestins étaient perforés, corrodés; quelquefois les douleurs se relâchent et laissent aux malades des intervalles de repos; mais leur retour

est prompt : les malades le pressentent, et poussent à son approche des cris, comme s'ils éprouvaient le mal qu'ils redoutent; cette douleur leur donne un visage abattu qui porte l'empreinte de la plainte la plus vive et du désespoir : tels sont les traits généraux.

Cette affection est susceptible de quelques modifications. Par exemple, quelquefois au début de la maladie la douleur est moindre qu'elle ne doit être dans le cours; elle ne choisit pas de siége fixe; mais dans la suite, par les progrès de la maladie, elle ne se fait sentir que dans une partie. Quelquefois, au début, le vomissement est rare, le ventre est moins fermé; mais plus tard, les vomissemens deviennent plus fréquens, tandis que le ventre est fermé avec la plus grande opiniâtreté, et se refuse à l'action de tous les cathartiques; de sorte que quelquefois l'ileus suit.

Dans quelques cas, la matière vomie est verdâtre : c'est une bile âcre, rance, caustique, ou exprimée de la vésicule, ou stationnaire dans l'estomac et les intestins, et dont les chaleurs de l'été ou des causes cachées ont déterminé la sécrétion en plus grande abondance. Versée dans les intestins, elle en ronge en quelque sorte la membrane sensible et délicate, et provoque ainsi des spasmes, des étranglemens, et les douleurs atroces qui caractérisent cette colique.

Toutes ces circonstances établissent la plus grande affinité entre ces coliques et les fièvres bilieuses rémittentes et continues d'été, le choléra et la dysenterie. On peut considérer toutes ces affections comme la même maladie sous des formes différentes : les unes, fébriles, paraissent sous différens types; les autres, non fébriles, sont caractérisées par la différence des symptômes; considérations qui conduisent à cette conclusion capitale, que ni les coliques, ni les symptômes ne constituent l'état maladif, mais n'en sont qu'une suite, et que c'est cet état maladif, qu'on doit regarder comme la cause prochaine, qu'il importe de connaître et qu'il faut traiter, contre l'opinion de ceux qui prétendent qu'il faut négliger la cause prochaine ou l'état intérieur.

Les causes prédisposantes tirées de l'âge, du tempérament, de la saison, étant indiquées, il reste à exposer les causes éloignées : ces causes sont la gloutonnerie, l'usage immodéré des viandes, surtout de celles de bœuf, de bêtes sauvages et de porc, lorsqu'elles sont devenues rances; l'usage des liqueurs spiritueuses, la chaleur excessive du soleil, ou bien une chaleur artificielle, comme celle des fours, des cuisines, les mouvemens du corps trop violens, des accès de colère, etc., etc.

Le pronostic varie, selon l'intensité du mal, selon l'état

du sujet, son âge, sa constitution. La colique bilieuse épidémique est plus dangereuse pour les vieillards et pour les sujets épuisés que pour les jeunes gens et les adultes forts et sains ; elle est plus grave quand il y a constipation; elle peut dégénérer en choléra, en iléus; et, si elle est mal traitée, la fièvre putride peut survenir.

Pour le traitement s'offrent les mêmes indications que dans les maladies d'été, d'ailleurs très-analogues : 1°. résoudre, émousser la cause matérielle de la maladie, l'éliminer par une voie convenable; 2°. fortifier les intestins et prévenir les rechutes.

La première indication est remplie par les boissons délayantes, acidules: par le petit lait simple, l'eau d'orge, d'avoine, avec l'oxymel simple, le sirop de limon, de framboises, de groseilles; par la limonade cuite, la décoction de tamarin, seule ou coupée avec le petit lait; par la décoction d'oseille, les bouillons d'herbes légers, les bouillons de veau, de poulet, etc. pris abondamment. Ces boissons seront données simples d'abord, puis aiguisées avec quelques sels acides ou neutres, comme l'acétate de potasse, le tartrite acidule de potasse.

On pourra donner aussi des émulsions nitrées.

On prescrira des lavemens émolliens, des fomentations sur le ventre. Cela fait, on administrera un émétique s'il y a un foyer gastrique. Il conviendra, surtout après des excès de table, après une nourriture malsaine, après l'usage des venaisons, de la chair de porc; mais il est dangereux, si les malades éprouvent une grande anxiété de la pesanteur au scrobicule, et une chaleur vive à l'intérieur; si la maladie est la suite immédiate des passions violentes. Des purgatifs légers seront donnés après l'émétique; mais si, loin de céder, les douleurs vont toujours croissant, si l'on a à redouter des convulsions, des inflammations intérieures, on doit recourir à l'opium, sans jamais perdre de vue qu'il ne convient que comme palliatif; il calme la douleur, diminue l'irritabilité, et ramène les organes au point de souplesse nécessaire à l'action favorable des médicamens.

On peut alors mouvoir le ventre avec plus de sûreté par les émétiques. L'opium doit donc être donné avec une grande discrétion, car il pourrait déterminer la paralysie, ou des maladies beaucoup plus fâcheuses encore; et des praticiens célèbres blâment beaucoup Sydenham d'avoir abusé, dans ce cas et dans plusieurs autres, de ce remède et de ses préparations.

L'émétique peut être varié. Ainsi on donnera le tartrate de potasse antimonié et l'ipécacuanha, seuls ou unis, ou l'ipécacuanha avec la rhubarbe. Quelquefois les vomissemens

spontanés ou artificiels se prolongent au-delà du besoin, et fatiguent horriblement les malades. On donnera alors la potion anti-émétique de Rivière, dont on secondera l'effet par des fomentations sur l'estomac, avec l'infusion vineuse de menthe ou de mélisse. Dans les cas où les efforts de vomissemens continueraient, l'estomac étant vide, on appliquerait sur le scrobicule une croûte de pain trempée dans une dissolution d'opium, et saupoudrée de camphre. Quelquefois il convient d'appliquer un vésicatoire sur l'épigastre pour détourner l'irritation intérieure.

L'application de la glace dans cette affection est en général un mauvais moyen ; il a quelquefois produit des mouvemens fébriles.

Si le sujet est jeune, vigoureux, si les symptômes sont violens, si l'abus des vins et des liqueurs, si des excès de table ont précédé, si une hémorragie habituelle a été supprimée, si le pouls est dur, développé, fébrile, on pratiquera une saignée mesurée sur l'intensité des symptômes et les circonstances antérieures. Dans les convalescences, il ne faut pas perdre de vue que les retours de la colique bilieuse sont faciles; le moindre écart de régime peut les déterminer : les malades doivent être très-réservés sur la quantité des alimens, et n'en prendre que de nature convenable à leur état. Ils éviteront les substances grasses, irritantes, aromatiques, spiritueuses; ils ne mangeront que peu de viandes, mais ils mangeront des fruits d'été bien mûrs. Les épinards, l'endive, la racine de scorsonnère, la chicorée, et en général tous les alimens relâchans et propres à fondre la bile, leur conviennent. Les frictions sur l'abdomen avec des substances légèrement aromatiques, l'exercice modéré, et surtout l'équitation, devront être recommandés; puis on leur prescrira les fortifians amers, comme la camomille, la petite centaurée. Les aromatiques vineux, amers, comme le vin de canelle, le vin d'absinthe, pourront être donnés, mais à très-petites doses.

Quelquefois la maladie n'est pas bien terminée, ce que l'on reconnaîtra au manque d'appétit, à la teinte jaune de sa face, à un sentiment de tension dans les environs de l'estomac et du duodenum : on devra mettre les malades à l'usage d'une décoction fondante de chicorée et de saponaire. Les eaux minérales de Vichi, de Seltz, prises le matin et aux repas, mêlées aux autres boissons, enlèvent à la longue ces restes de la maladie. S'ils sont opiniâtres, on devra recourir a des moyens plus énergiques, au savon de Venise uni aux extraits amers de rhubarbe, de chicorée, de gentiane ou de

centaurée, aux gommes férules, et à diverses préparations martiales.

La seconde espèce de colique bilieuse, la sporadique, a été décrite avec beaucoup d'exactitude par Tissot (*Epid. de Lausanne*). Dans cette colique, le pouls est plus fréquent ou plus prompt qu'à l'ordinaire; quelquefois il est si obscur, qu'on ne parvient pas à le saisir. L'abdomen n'est pas tendu; à peine la douleur s'accroît-elle par le toucher. Ces signes négatifs ont quelque force, et ne doivent pas être négligés. Les signes positifs sont les suivans : urines brûlantes, strangurieuses, et souvent supprimées; quelquefois légère diarrhée, selles très-fétides, ou matières blanches comme du lait ou de l'eau de son. La bouche est amère, les malades sont tourmentés par de vains efforts de vomissemens, ou bien ils rendent en abondance des matières amères. La tête paraît surtout affectée dans cette colique; elle est douloureuse; les malades éprouvent des vertiges, et peuvent à peine se tenir : quelquefois se manifestent des symptômes nerveux effrayans, des crampes, des contractions.

Cette colique attaque principalement les jeunes gens d'un tempérament chaud, doués de beaucoup d'activité, sujets à la colère, livrés à l'usage des liqueurs spiritueuses. Les hommes bilieux qui s'exercent beaucoup pendant les chaleurs de l'été, y sont plus exposés. Elle se déclare plus souvent chez ceux qui mangent des substances grasses, des viandes avec excès, du laitage après leur repas. Le lait pris seul, lorsqu'on le digère mal, suffira pour la déterminer. On peut joindre à toutes ces substances celles qui peuvent, comme elles, engendrer une saburre bilieuse, âcre, rance et irritante...

On voit donc qu'étant plus spécialement causée par le régime, elle est sporadique; qu'elle peut survenir dans toutes les saisons, et ne participe pas au caractère des maladies épidémiques. Le pronostic est en général favorable, à moins que la maladie ne soit portée à un degré extrême, cas auquel les symptômes exaltés constitueroient une autre affection. Cette colique est très-sujette à revenir.

Quant au traitement, il est à peu près le même que dans le cas précédent; les mêmes indications se présentent en effet. On prescrira d'abord des boissons délayantes et rafraîchissantes, la décoction de chiendent, le petit lait, la limonade, l'oxycrat, des émulsions légères, nitrées, l'eau de poulet, de veau, le bouillon d'herbes, le sirop de limon, de groseilles, etc.

Ces boissons seront d'abord prises seules; ensuite on les aiguisera avec quelque sel légèrement purgatif, comme le sulfate de

soude, le tartrite acidule de potasse ; on fera sur le ventre des fomentations émollientes : enfin, quand la matière sera rendue mobile, on donnera la manne, la rhubarbe, le séné, le tamarin ou les sels amers. Quelquefois, quand l'état saburral est bien prononcé, il convient de faire prendre un émétique; on préférera l'ipécacuanha, dont l'action est plus modérée. Quelquefois, mais rarement, la saignée convient. Les conditions qui l'exigent sont une constitution pléthorique, surtout si le sujet est jeune, l'abus antérieur des liqueurs, du vin, la plénitude et la dureté du pouls, l'intensité et la persévérance d'une douleur qui détermine des spasmes et peut faire craindre une inflammation. La saignée, dans ce cas, en prévenant les accidens, opère une détente générale, et favorise l'action des remèdes. Enfin, Sauvages, Hofmann, conseillent, dans les cas de douleurs trop cruelles, le laudanum ou la décoction de têtes de pavots; mais il ne faut recourir à ces remèdes que dans le cas de nécessité absolue, et dans le début de la maladie.

La maladie se reproduisant facilement, les convalescences exigeront des précautions. Les malades devront éviter les viandes, les graisses, le lait, les substances échauffantes; ils retireront un grand avantage des fruits acides, des légers amers, et de l'usage fréquent d'un mélange de rhubarbe et de crême de tartre; puis on ranimera l'action de la peau par des bains généraux, si les forces le permettent, et par des frictions : on conseillera le mouvement, l'équitation, etc.

La troisième espèce de colique, produite par la présence de calculs dans la vésicule biliaire, appartenant à l'histoire des calculs et aux affections organiques du foie, nous n'en parlerons ici que très-succintement. En second lieu, comme ces coliques précèdent souvent l'ictère, qui reconnaît les calculs pour cause, il sera à propos d'y revenir à l'article *Ictère*.

Cette colique, que Tralles rejette du rang des coliques, a été très bien décrite par Boerhaave, et surtout par Van-Swieten. Elle est produite par la présence de calculs dans la vésicule du foie : la composition, la forme et le volume variable de ces calculs, etc., ont été exposés à l'article *Calcul*. Ils peuvent séjourner long-temps dans la vésicule sans occasionner la moindre douleur, et à plus forte raison, s'ils sont dans l'estomac, le duodenum et les autres parties du tube digestif; mais s'ils s'engagent dans le canal cystique, ou s'ils parviennent jusqu'au canal cholédoque, ils les forcent, s'ils sont trop volumineux pour passer librement, et ils interceptent ainsi le passage de la bile : ce fluide reflue alors dans la vésicule, et la distend. Quelquefois la distension est énorme; elle excite alors des douleurs très-vives, produit des anxiétés

extrêmes, et détermine des mouvemens convulsifs dans tout l'abdomen. Ces accidens sont suspendus par de courts intervalles de repos, et bientôt l'ictère survient; les urines sont très-bilieuses; quelquefois la maladie cesse entièrement; et après une trève de quelques jours, de quelques semaines, les anxiétés reviennent avec des douleurs abdominales, des vomituritions, des vomissemens, et une foule d'accidens qui appartiennent aux maladies chroniques, comme nous le verrons plus loin.

En revenant sur l'histoire de la maladie, voyons à quels caractères principaux on pourra la reconnaître dans ses retours. 1°. Les malades éprouvent un sentiment de poids, ou une douleur obtuse profonde vers la région de la vésicule du fiel; 2°. ils ressentent une douleur qui est quelquefois modérée, d'autres fois très-vive. Dans ce dernier cas, elle donne lieu à un spasme, à un resserrement général, et la respiration est gênée. 3°. Ils sont tourmentés par des nausées et des vomissemens fréquens, par des efforts pour aller à la selle. 4°. L'ictère se déclare souvent, mais il n'a pas lieu lorsque le calcul s'échappe des canaux biliaires, et qu'il est rendu par les selles. 5°. Enfin, le caractère périodique de cette colique et l'irrégularité des retours sont encore des signes qui peuvent la faire reconnaître.

Elle affecte plus particulièrement les femmes que les hommes, les vieillards que les adultes. Ceux qui éprouvent des affections tristes, qui mènent une vie sédentaire, qui abusent de liqueurs et de vins chauds, de bière épaisse, y sont plus disposés.

Le traitement de cette maladie est double; il doit être approprié aux accidens des paroxysmes d'abord, et puis on doit se proposer d'en prévenir le retour, et de déterminer la fonte des calculs.

Dans les paroxysmes, on doit assouplir, relâcher, pour favoriser la marche du calcul, et sa chute dans les intestins. On prescrira pour cela les lavemens émolliens, les fomentations locales, les cataplasmes sur le ventre, les bains généraux et locaux, les frictions huileuses. On donnera les boisssons délayantes, les émulsions, la décoction d'orge miellée, de pissenlit, de racine de guimauve : on pourrait faire dissoudre à petits doses les sulfates de soude ou de potasse, le tartrate de soude, etc.

Si le sujet est pléthorique, jeune, vigoureux; si le pouls est plein, fort, une saignée convient; mais elle serait dangereuse si les spasmes étaient violens, le pouls faible; s'il y avait des sueurs froides. En général, la saignée n'est ici pratiquée que comme un puissant antispasmodique. On devra la faire plus particulièrement au pied, ou à l'anus, par

des sangsues, pour vider surtout les vaisseaux de la veine-porte et du foie, qui peuvent se rompre dans les efforts, et prévenir la sécrétion d'une aussi grande quantité de bile, qui ne ferait qu'ajouter au mal par la réplétion plus grande de la vésicule.

Les émétiques sont proscrits; sollicitant l'action du foie, ils rendraient encore plus considérable la distension de la vesicule, et pourraient même, dans les secousses qu'ils provoquent, en déterminer la rupture; accident qui serait promptement mortel. Par l'emploi des moyens indiqués, la maladie marche plus doucement, et se termine souvent d'elle-même par la sortie du calcul qui se trouvait engagé dans les conduits biliaires, et sur lequel l'art n'a aucune prise. On peut seulement faciliter cette sortie par l'action des doux purgatifs; l'huile de ricin a quelquefois été donnée avec succès: on pourra l'unir à la gomme arabique et au jaune d'œuf, faire ainsi une sorte d'émulsion pour les personnes qui éprouvent trop de répugnance pour les corps gras. Whith a proposé comme spécifique pour provoquer la sortie des calculs, les médicamens suivans: Essence de thérébentine, une partie; éther, deux parties, mêlées dans une émulsion faite avec le jaune d'œuf. On a donné aussi quelquefois douze à vingt gouttes d'éther sur du sucre. Cullen rejette avec raison ces remèdes comme infidèles; ils ont d'ailleurs le grand inconvénient d'échauffer. On pourra cependant les prescrire sur la foi de quelques praticiens célèbres, mais ayant soin de neutraliser leur effet irritant par les adoucissans.

Si l'on peut espérer quelque chose des secours de l'art pour la fonte des calculs biliaires, ce n'est que par l'usage long-temps continué de certains médicamens, et par un régime qui mettrait les malades dans des conditions tout à fait contraires à celles qui ont produit ces calculs; moyens qui empêcheront la formation de nouveaux calculs, s'ils ne déterminent la dissolution de ceux qui existent actuellement.

On devra donc proscrire du régime les viandes de bœuf, de porc, la venaison, et en général on évitera tout ce qui est indiqué plus haut, à l'article des causes. On mettra les malades à une diète végétale et humectante: on leur recommandera l'exercice, et surtout l'équitation; on leur fera prendre les eaux minérales de Seltz, de Cauterets, de Vichy, de Bourbonne; on tiendra le ventre habituellement libre: il conviendra de faire prendre pour cela, à des époques assez rapprochées, une légère dissolution de terre foliée, ou de quelque autre sel purgatif. D'après plusieurs expériences, le sous-carbonate de soude paraît jouir de la propriété de décomposer ces calculs, et ceux de la vessie urinaire, au moyen de

l'alcali qu'il introduit en partie libre dans l'économie, et que l'acide carbonique abandonne d'ailleurs assez facilement. Quoiqu'une longue pratique n'ait pas encore confirmé les bons effets de ce sel, on pourra le donner à la dose d'un scrupule par jour. Les pilules de savon, l'eau de chaux, doivent avoir les mêmes propriétés que le sous-carbonate de soude, et seront recommandées. On pourra faire prendre les extraits de saponaire, de pissenlit, de chicorée, de centaurée, de fumeterre. Quoique ces médicamens n'aient aucune action sur les calculs eux-mêmes, ils peuvent en faciliter, en aider la dissolution, en sollicitant doucement la sécrétion de la bile, et peut-être en amenant des modifications dans la composition de ce fluide.

STŒRK (Anton. Lud.), *Diss. de ictero colicæ juncto.* in-4°. *Ienæ*, 1757.

COLIQUE INFLAMMATOIRE. Les douleurs qui accompagnent l'inflammation des intestins, la dysenterie, etc., sont un des symptômes de ces affections, et ne peuvent être considérées comme une affection distincte. *Voyez* DYSENTERIE, ENTERITE.

KINDLER (John. Ernest.), *De colicâ sanguinco-spasmodicâ, et venæ sectione in illâ pro specifico habendâ.* in-4°. *Rostochii.* 1729.
WALTER (Laurent.), *De colicâ inflammatoriâ.* in-4°. *Alsted.* 1756.
BONZ (christoph. Gottlieb.), *De colicâ sanguineâ.* in-4°. *Argentor.* 1737.

COLIQUE HÉMORROÏDALE. Elle est déterminée par l'affaissement des hémorroïdes, ou par la suppression de l'écoulement du sang hémorroïdal. Il se fait alors un reflux vers les viscères abdominaux : le foie, la rate et les intestins peuvent être affectés à la fois ou isolément par l'abord de ce sang excrémentitiel. Les effets de cette métastase sur les intestins sont une douleur de presque tout l'abdomen, et de véritables coliques. Souvent à ces douleurs se joignent l'ischurie ou la strangurie, déterminées par l'affection simultanée de la vessie, qui reçoit une partie du sang retenu.

Le traitement consiste à provoquer les hémorroïdes. Pour cela, on fera prendre d'abord des lavemens émolliens, qui, relâchant l'extrémité du rectum, le disposent à l'abord du sang: on pourra recommander, dans la même intention, les bains de siége à la vapeur de l'eau chaude. Le rectum étant ainsi relâché, on y appellera le sang par des lavemens irritans, par des frictions à l'anus, par des sels purgatifs donnés à l'intérieur; et, parmi ces sels, on devra donner la préférence à ceux qui ont la magnésie pour base, et auxquels on a plus particulièrement attribué la propriété de faire affluer le sang vers le rectum. On devra s'abstenir des aloëtiques, qui peuvent ajouter aux accidens par l'irritation qu'ils déterminent. Ils ne peuvent convenir qu'à très-petites doses chez les sujets de

constitution faible. En général, tout ce qui peut diminuer la douleur des intestins et prévenir leur inflammation, convient dans cette colique.

L'application des sangsues à l'anus peut être regardée comme un des moyens les plus efficaces contre les accidens qui surviennent après la suppression des hémorroïdes, et en particulier contre la colique dont il s'agit. On devra, dans cette application, observer les précautions suivantes. On évitera de les fixer sur les tubercules mêmes, s'ils sont enflammés; l'irritation qu'elles ajouteraient à celle qui existe déjà pourrait déterminer la suppuration des tumeurs hémorroïdales, et par suite, donner lieu à la formation d'un ulcère fistuleux. On devra donc choisir de préférence les intervalles de ces tumeurs : les sangsues produiront alors le double effet de faire cesser les accidens généraux, et de prévenir la suppuration des tumeurs enflammées. Si les hémorroïdes, sans être enflammées, sont distendues par le sang, il est préférable de les ouvrir avec la lancette. Ce moyen est aussi efficace et moins douloureux. *Voyez* HÉMORROÏDE.

ALBERTI (Michael), *De colicâ hemorrhoidali*. in-4°. *Halæ*, 1718.
— *De colicâ hemorrhoidali in passionem iliacam inclinante*. in-4°. *Halæ*, 1739.
NEZEL (Joan. Andræas), *De colicâ hæmorrhoidali*. in-4°. *Altorfii*. 1765.

COLIQUE MENSTRUELLE. Cette colique reconnaît pour cause la suppression totale ou la diminution du flux menstruel, et le transport sur les intestins du sang qui devait s'échapper par l'utérus. Le traitement est à peu près le même que dans le cas précédent; seulement dans la colique menstruelle on devra insister davantage sur les dérivatifs. On recommandera donc les pédiluves irritants, les frictions sur les extrémités inférieures, sur les régions pubienne et sous-pubienne : on dirigera de la vapeur d'eau vers la vulve. Rarement il est nécessaire de la diriger dans le vagin. On donnera des lavemens émolliens et carminatifs en même temps. On prescrira les anti-hystériques, qui conviennent d'autant mieux, que, dans cette colique, on a moins à craindre l'inflammation que les spasmes qui augmentent les douleurs. La saignée doit être pratiquée avec réserve; elle ne convient que chez les femmes pléthoriques, et dans le danger imminent d'une congestion fâcheuse ou d'une inflammation. On la fera à la vulve au moyen des sangsues, ou aux extrémités inférieures par la lancette.

La colique qui survient quelquefois au deuxième, troisième ou quatrième mois de la grossesse, a beaucoup d'affinité avec les coliques menstruelle et hémorroïdale. La même cause, je veux dire l'afflux du sang, la déterminent aussi,

mais dans des circonstances différentes. Elle peut déterminer l'avortement; mais cet accident fâcheux sera prévenu par la saignée du bras, un repos presque absolu, une diète anti-phlogistique.

COLIQUE SPASMODIQUE. Quoique des spasmes s'observent dans presque toutes les coliques, on ne doit donner le nom de spasmodique qu'à celles qui ont pour symptôme essentiel des mouvemens spasmodiques. Cette colique sera distinguée en hystérique et en hypocondriaque: la première doit être regardée comme un des symptômes de l'hystérie; mais comme elle peut quelquefois exister seule, indépendamment de tout autre symptôme, elle a mérité d'être mentionnée parmi les coliques. Elle affecte les femmes nerveuses hystériques. Les affections morales pénibles, comme la crainte, la colère, le chagrin, la moindre irritation, surtout si elle porte son action sur le tube digestif, peuvent la déterminer. Elle doit être traitée par les remèdes qui conviennent à l'affection générale. Comme cette colique est ordinairement accompagnée de développement de gaz dans l'estomac et les intestins, il sera bon de donner les carminatifs en boissons et en lavemens: on pourra donner aussi les remèdes qui calment les irritations nerveuses. L'irritation sous la plante des pieds, sur les jambes, les épithèmes stomachiques, même les cataplasmes simplement émolliens, les odeurs fétides, conviennent dans cette colique. La plupart des choses qui viennent d'être dites peuvent être appliquées à la colique hypocondriaque, qui ne diffère de la colique hystérique que par une modification de l'état intérieur qui la détermine. *Voyez* HYPOCONDRIE et HYSTÉRIE.

ZELLER (Joan.), *Historia ægri spasmo intestinorum laborantis.* in-4°. *Tubingæ*, 1680.
DIDERICH (Andræas christian.), *Disputatio medica de passione* miserere mei. in-4°. *Lugd. Batav.* 1703.
LAITENBERGER (Philip. christian.), *De colicâ spasmodicâ.* in-4°. *Tubingæ*, 1720.
TROXEL (Franc. Mathias), *De colicâ spasmodico-scorbuticâ.* in-4°. *Altorfii*, 1736.
MORONSKI (Jacob Joseph), *De spasmo intestinorum.* in-4°. *Erford.* 1741.
HEIDENREICH (Carol. Frider.), *De colicâ spasmodicâ, seu potiùs convulsivâ.* in-4°. *Argentor.* 1742.
NEUHANS, *Casus colicæ hystericæ cùm epicrisi.* in-4°. *Argentor.* 1769.
HARSLEBEN, *De ileo maximè per spasmum.* in-4°. *Francof.* 1798.
BARTHEZ (P. J.), Nouvelles observations sur les coliques iliaques, qui sont essentiellement nerveuses. Voir le troisième volume des Mémoires de la Société médicale d'émulation, p. 401. Paris, 1800.

On peut encore regarder comme nerveuses certaines coliques que les femmes éprouvent avant l'accouchement; coliques qu'il ne faut pas confondre avec celles qui annoncent

l'accouchement. Celles dont nous parlons, essentiellement nerveuses, ont reçu le nom de fausses douleurs; elles se font d'abord sentir vers les reins, puis s'étendent en gagnant l'épigastre et l'ombilic. Elles ne provoquent aucun ténesme de la matrice, et n'avancent pas du tout l'expulsion du fœtus.

Le traitement est variable, et doit être adapté à la cause. Chez les femmes jeunes et pléthoriques, cette colique cède à la saignée, qui détermine en même temps les véritables douleurs de l'accouchement. Les femmes maigres et irritables exigent, dans ce cas, les antispasmodiques; et, si ces coliques leur donnent de la crainte, on prescrira l'opium à petites doses. On retire quelquefois beaucoup d'avantage des lavemens, qui pourront être variés suivant l'indication.

Les coliques qui suivent l'accouchement peuvent résulter de la continuation des contractions de la matrice; continuation qui est déterminée par l'irritation plus ou moins vive que la matrice a éprouvée pendant l'accouchement, et qui persiste après l'expulsion du fœtus. Le temps et le repos font cesser cette colique, qui cède d'ailleurs, comme par enchantement, à l'opium donné à petites doses.

L'adhérence du placenta, ou sa rétention, peuvent aussi donner lieu à des coliques après l'accouchement. Il faut, dans ce cas, favoriser le décollement ou la sortie du placenta. Après des manœuvres imprudentes, peuvent encore survenir des coliques qui ne sont, dans ce cas, qu'un des symptômes des diverses affections de l'utérus et des viscères abdominaux. *Voyez*, pour les dernières coliques que nous venons d'indiquer, ACCOUCHEMENT, COUCHE, GROSSESSE, PARTURITION.

COLIQUE MÉTASTATIQUE. La colique métastatique reconnaît pour causes principales la suppression de transpiration, le transport sur les intestins d'une affection goutteuse ou rhumatismale, la répercussion de la plupart des affections cutanées, et des crises avortées dans d'autres parties, se faisant ensuite par le tube intestinal.

Tous les organes peuvent être affectés par suite de la suppression de transpiration. Aussi les maux que cette suppression peut produire sont presque infinis : un des plus fréquens est la colique, qui survient surtout lorsque le froid a frappé l'abdomen; après le refroidissement des pieds, après celui de tout le corps pendant le sommeil, après les boissons froides prises imprudemment, le corps étant échauffé, etc.

Les remèdes aromatiques échauffans que l'on prodigue dans ce cas, dans l'intention de rappeler la transpiration, loin de produire l'effet attendu, ne font qu'augmenter l'inflammation si elle existe déjà, ou la déterminent si elle est instante.

Le traitement suivant est le plus convenable. On fera d'abord une friction aux pieds avec de la flanelle chaude, et les malades boiront en abondance une infusion très-chaude et très-légère, de sureau ou de tilleul. Si la douleur est vive, il faut recourir aux moyens antiphlogistiques, aux clystères émolliens et huileux. Si elle est très-aiguë, et si d'ailleurs les sujets sont jeunes, vigoureux, pléthoriques, on doit pratiquer la saignée, qu'il est souvent nécessaire de réitérer. Il convient aussi de faire prendre un bain général, ou seulement un demi-bain; d'appliquer sur le ventre des cataplasmes émolliens : on donnera avec avantage un demi-grain ou un grain d'opium, qui remplira la double indication de calmer la douleur, et de porter à la peau. Si le mal résiste à ces moyens réunis, il sera bon d'appliquer des vésicatoires aux jambes.

Le transport d'une affection goutteuse sur les intestins donne lieu à la seconde colique métastatique. Cette métastase reconnaît souvent pour cause un écart de régime pendant un paroxysme de goutte; elle est plus fréquente chez les hommes pléthoriques, chargés d'embonpoint, probablement parce qu'ils sont plus sujets à des embarras gastriques qui font des intestins un point de fluxion. Les vieillards et les individus affaiblis, ceux dont les membres offrent des tumeurs tophacées, sont encore très-sujets à cette colique. L'emploi toujours très-dangereux des répercussifs les détermine souvent. Quoique la même affection soit toujours la cause des accidens que l'on doit combattre dans cette colique, on voit que le traitement doit varier selon l'etat des sujets, et suivant la cause présumée du transport de la goutte sur les intestins. Pour le traitement, *voyez* GOUTTE.

L'affection rhumatismale qui peut produire tant d'accidents divers, suivant les organes sur lesquels elle se porte, donne lieu à la colique, lorsqu'elle se fixe sur les intestins. On doit se proposer, dans le traitement, de rappeler le rhumatisme vers les parties qu'il affectait d'abord, ou qu'il peut affecter sans danger, et à déterminer une sorte de crise par les urines ou par les sueurs : on devra, dans cette intention, prescrire des boissons adoucissantes très-chaudes. On fera sur tout le corps, et en particulier sur le ventre, des fomentations émollientes, ou de légères frictions sèches sur les membres et le dos; on donnera de légers diaphorétiques. Si ces moyens sont sans effet, on appliquera sur le ventre un vésicatoire qui fait cesser le mal presque instantanément. *Voyez* RHUMATISME.

Le transport sur les intestins de diverses affections cutanées, comme de la gale, des dartres, de certaines éruptions, comme

la rougeole, la scarlatine, etc., produit moins des coliques que des inflammations de nature diverse, suivant l'affection répercutée.

Coliques par la présence de corps étrangers. D'après des observations nombreuses, il est certain que des pierres peuvent se former dans le tube intestinal, ou au moins augmenter de volume après y être descendues par les conduits biliaires. Ces calculs, s'ils sont petits et polis, peuvent séjourner long-temps sans produire d'accidens; mais s'ils acquièrent un énorme volume, ou s'ils offrent des aspérités, ils produiront des coliques. Des noyaux de cerises, de prunes et d'autres fruits, des corps étrangers, peuvent être avalés, et produiront les mêmes accidens, selon leur volume, leur forme et leur nature. On devra, dans tous les cas, donner en boissons et en lavemens des infusions émollientes, des solutions de gomme et les huiles douces, pour faciliter le glissement des corps étrangers : on en hâtera très-bien la sortie par de petites doses de rhubarbe, qui sollicitent la sécrétion des mucosités intestinales et les contractions des intestins. Ce dernier remède excepté, les autres, que nous venons de proposer conviendront aussi dans les coliques que déterminent des purgatifs trop énergiques. Il faut en effet les envelopper pour en émousser l'action. On pourra donner de plus, dans ce cas, un léger parégorique.

Colique vermineuse. La colique vermineuse est produite par la présence des vers dans l'estomac ou les intestins. Les mouvemens de ces animaux suffisent pour la déterminer: mais alors elle est modérée. Elle devient atroce si les vers tendent à percer les intestins. On calmera les douleurs en faisant prendre aux malades des huiles douces à la dose de plusieurs onces. Si elles persistent, l'émétique les fera cesser en provoquant de vives contractions de l'estomac et des intestins; contractions qui déplacent les vers, et quelquefois les expulsent. Mais on ne pourra empêcher le retour des accidens qu'en détruisant les vers : on donnera donc les anthelmintiques, parmi lesquels les mercuriaux tiennent le premier rang (*Voyez* anthelmintique). On donnera ensuite les amers, et on mettra les malades à un régime qui, relevant les forces de l'estomac, préviendra la formation des foyers muqueux.

Coliques par vices organiques. L'état squirreux ou cancéreux des intestins, leur rétrécissement partiel, des changemens dans leurs rapports respectifs, des hernies, des tumeurs développées dans l'intérieur de l'abdomen, par l'engorgement des glandes mésentériques, ou l'augmentation de volume d'un des viscères abdominaux, des pressions exercées par des tumeurs extérieures, etc.; toutes ces causes peuvent

déterminer des coliques dont l'intensité et la continuité dépendent de la nature de la cause qu'il est surtout important de connaître: car c'est contre elle que le traitement doit être dirigé.

Il est quelques règles générales à suivre dans tous les cas où des coliques se font sentir : on devra d'abord s'assurer s'il existe ou non une hernie. Le diagnostic étant souvent difficile, on ne devra rien faire d'abord qui puisse être contraire à aucune colique dont l'existence soit présumable. Les émolliens ne pouvant nuire dans aucun cas, il sera bon de les prescrire dès qu'on sera appelé. Ainsi, on fera prendre des bains, on donnera des lavemens émolliens, on appliquera des cataplasmes sur l'abdomen. Si le mal existe depuis quelque temps et avec une certaine intensité, et qu'on ait lieu de craindre une inflammation toujours fâcheuse, la saignée devra être pratiquée.

Dans tous les cas, il sera utile de tenir le ventre libre, l'accumulation des matières fécales ne pouvant qu'ajouter au mal présent. On ne recourra aux traitemens spécifiques qu'après avoir parfaitement reconnu la maladie.

LE TELLIER (Simon), *Ergò colico dolori narcothica cathorticis miscenda.* in-fol. Paris, 1618.
ALBERTI (Henric.), *De colicâ possione.* in-4°. *Erfurti*, 1691.
EYSELIUS (Andræas), *De passione colicâ.* in-4°. *Erfordiæ*, 1716.
VATER (Abraham), *Diss. de passionibus colicis et iliacis prudenter avertendis et curandis.* in-4°. *Witteb.* 1726.
WALCH. (Sigismond. Christian.), *De colicâ ventriculi.* in-4°. *Halæ*, 1735.
STRELIN (Tobias Gothofred.), *De colicâ.* in-4°. *Ienæ*, 1739.
LANIUS (Herman. Gerard), *De doloribus colicis.* in-4°. *Ienæ*, 1740.
HOFMANN (Frid.), *De intestinorum doloribus. In tomo 2o ejus operum, p. 291 et sequent.* in-fol. *Genevæ*, 1748.
JUNCKER (Joan.), *De morbis colicam consequentibus.* in-4°. *Halæ*, 1749.
HERNANDEZ, *Trattato del dolor colico.* in-4°. *Modriti*, 1750.
DAHLHAUSEN (Abrah. Henric.), *Diss. de doloribus intestinorum vulgò colicis dictis.* in-8°. *Lugd. Batav.* 1750.
HARRSCH (Albert. Jacob.), *De clysterum emollientium usu in colicâ suspecto.* in-4°. *Ienæ*, 1757.
LANGGUTH (Georg. Aug.), *De diversâ colicam curandi methodo.* in-4°. *Viteber.* 1762.
BŒHMER (Georg. Rudolph.), *Diss. de colicâ.* in-4°. *Halæ*, 1762.
HARTMANN (Petr. Imman.), *De cardialgiâ, colicâque funestâ ab ingestis ortâ.* in-4°. *Francof.* 1775.
BUTTON METFORD (Ellis), *De colicâ.* in-8°. *In tomo 2o medicinæ praxeos systematis ex Academiæ Edinburgenæ disputationibus inauguralibus deprumpti, edente C. Webster. p.* 60. *Edinburgi*, 1781.
TOURNAY, *Ergò colico dolori opium.* in-4°. *Nanceii.* 1784.
LUTHER (Laur. Theoph.), *De dolore colico.* in-4°. *Erfurti*, 1787.
DE BRUYN, *Diss. de dolore colico vero et spurio, imprimis chronico.* in-4°. *Duisb.*, 1791.
POPP. (Joseph Aloysius), *De colicâ. In 2o volumine, p.* 115, *Dissertationum medicarum ad morbos chronicos pertinentium ex Max. Stollii*

prælectionibus conscriptarum à Josepho Eyerel. Quatre vol. in-8°. Viennæ, 1788–1792.
OTTO, *Diss. de colicâ.* in-8°. *Francof.* 1800.
LYNCH (Joseph), *Diss. med. de colicâ.* in-8°. *Edimb.* 1802.
MARKOWSKI (Joseph), Essai sur la colique. in-4°. Paris, 1805.
MACFARLANE, *Diss. de coliço dolore.* in-8°. *Edimb.* 1805.
FROMM., *De oleo ricini ejusque in variis colicæ speciebus effectu præstantissimo.* in-4°. *Franekeræ*, 1806.

COLIQUE DE PLOMB, ou SATURNINE. Elle fut aussi nommée *colique métallique*, parce qu'on crut qu'elle pouvait être produite par l'action d'autres métaux. On l'appela *colique des peintres*, *des plombiers*, *des fondeurs*, *des potiers*, et *colique de fumée*, *chat des fonderies.* Elle fut long-temps confondue avec certaines coliques bilieuses produites par l'abus des fruits acerbes, et que l'on appela ensuite improprement *coliques végétales*, pour les distinguer de la métallique. La colique saturnine reçut encore les noms de *coliques du Poitou*, *du Devonshire*, etc., de *rachialgie métallique*, de *colique scorbutique*, parce qu'elle se complique quelquefois d'un état cachectique, lorsque le poison a agi lentement, ou que les accidens ont été prolongés.

Causes. Tous les auteurs et les praticiens conviennent que le plomb est la cause la plus fréquente de cette colique; mais la plupart d'entre eux, et De Haen en particulier, l'attribuent à des causes très-différentes, qui peuvent bien, il est vrai, produire des coliques, mais non pas celle dont il s'agit. Stoll la croit de nature particulière; il l'attribue au plomb seul et à ses préparations. Elle affecte particulièrement les ouvriers employés dans les mines de plomb; les peintres, qui se servent de couleurs dans la composition desquelles entrent les préparations de plomb; ceux qui préparent ces couleurs, qui emploient les vernis au plomb; les ouvriers qui polissent les glaces; les droguistes, les pharmaciens, qui préparent les sels dont le plomb est la base: elle se manifeste plus souvent encore chez les fondeurs, les plombiers.

Enfin, la colique saturnine attaque ceux qui boivent l'eau des réservoirs de plomb, dans lesquels ce liquide se charge bientôt de l'oxide qui se forme par la décomposition de l'eau, et qui se combine avec l'acide carbonique de l'atmosphère. Elle se déclare chez ceux qui boivent des vins dont on a adouci l'aigreur par l'oxide de plomb. C'est à cette cause, suivant l'opinion de Thierry, que l'on doit attribuer la colique connue sous le nom de *colique de Madrid.* Il se fonde sur ce que dit Hofmann, que les vins des environs de cette capitale sont très-austères et disposés à l'acescence; selon lui, cela suffit pour faire soupçonner que les marchands espagnols, comme ceux de Paris, ont recours aux préparations de plomb pour

remédier à ce défaut. Neumann assure, d'ailleurs, que la plupart des vins d'Espagne sont faits avec le moût fermenté ou à demi fermenté, auquel on ajoute d'autre moût épaissi au feu, et que, pour épaissir ce moût, on se sert de vases étamés, ou de vaisseaux de terre émaillés au plomb.

Le beurre, dont la cupidité des campagnards a quelquefois augmenté le poids par l'addition de la litharge, a produit la colique saturnine d'une manière presque épidémique.

Le plomb est d'ailleurs si souvent en contact avec nos alimens et nos boissons, que, lorsque l'on voit se déclarer une colique avec tous les symptômes de la saturnine, on doit présumer, avec beaucoup de raison, que le plomb a produit ces accidens, à moins qu'on ne puisse prouver l'existence d'une autre cause, et constater que le plomb n'a pu être introduit dans l'économie avec nos alimens, ou, autrement, par une voie quelconque.

D'après l'exposé des circonstances qui peuvent produire la colique saturnine, on voit que le plomb peut pénétrer au dedans de nous-mêmes sous deux états différens, volatilisé et dissous dans des liquides. Produit-il des effets différens, suivant les états divers auxquels il peut se trouver? On a cru qu'il agissait plus violemment et qu'il affectait plus directement le système nerveux, lorsque l'on avait été soumis à l'influence de ses émanations. Dans le cas où l'air lui sert de véhicule, ne serait-il introduit que dans les poumons et porté ensuite dans toutes nos parties par le torrent de la circulation? Il est probable qu'il est mêlé en partie à la salive qui le dissout, et qu'il pénètre aussi dans les voies digestives. Ces émanations étant insaisissables et soustraites, par conséquent, à nos moyens d'analyse, on ne peut dire si le plomb s'y trouve oxidé, ni déterminer à quel degré, en supposant qu'il le fût; chose d'ailleurs très-probable.

Lorsque le plomb est introduit directement dans l'estomac, après avoir été dissous dans un liquide, il paraît agir d'une manière plus forte et plus particulière sur les organes digestifs; les accidens nerveux se déclarent moins fréquemment dans ce cas, ou plutôt ils sont moins intenses : il peut, en effet, être donné à l'intérieur comme médicament. Les Chinois en font un assez grand usage en médecine, sans que l'on sache que les accidens de la colique saturnine se déclarent après les traitemens dans lesquels ils l'emploient : il est vrai qu'ils le donnent à des doses très-modérées. On le donne en France, et ailleurs, dans la phthisie pulmonaire.

Le plomb ainsi dissous, et porté dans les voies de la digestion, peut être à l'état d'oxide et à divers degrés d'oxidation; il peut se trouver à l'état de sel et former des sels très-diffé-

rens. Les accidens offrent-ils quelque rapport avec ces états? C'est ce qui est loin d'être connu, quoique quelques praticiens aient prétendu que les sels de plomb étaient seuls pernicieux, et que si le plomb, introduit à l'état métallique, développait des propriétés délétères, c'était par sa combinaison ultérieure avec les acides qu'il rencontrait. C'est dans cette vue que l'on a interdit les acides aux ouvriers employés dans les mines, etc. Ainsi dissous, le plomb peut encore pénétrer dans nos organes par la voie de l'absorption; mais il paraît qu'alors il n'agit qu'à très-hautes doses. Tous les jours, en effet, la pratique chirurgicale prouve qu'il est appliqué à l'extérieur pendant long-temps, et sur de larges surfaces, sans produire d'accidens : se fondant sur ces faits, quelques médecins anglais ont prétendu qu'il ne pouvait nuire par absorption cutanée.

Certaines constitutions, certaines dispositions individuelles rendent-elles plus sujet à l'action délétère du plomb? Il paraît que les ouvriers robustes dont les digestions sont bonnes, dont les selles sont faciles et régulières, sont moins fréquemment affectés de la colique saturnine que ceux qui sont faibles, et dont les digestions sont difficiles : il est probable que l'absorption, plus active chez les individus faibles, est la cause de leur susceptibilité plus grande à être affectés.

Il n'est pas probable que certaines saisons y disposent plus que d'autres. On pourrait cependant avancer que, par les temps mous et humides, le plomb étant plus facilement dissous par l'air chargé d'eau, et l'absorption étant d'ailleurs plus active, la colique se déclarera plus facilement que par un temps sec et froid : au moins on en prendra plus facilement le germe, qui pourra se développer dans une constitution atmosphérique tout-à-fait opposée.

Dans l'examen des causes, on doit chercher à se rendre compte de leur mode d'action : on peut, dans beaucoup de cas, tirer de là des vues pratiques.

Laissons de côté l'explication d'Astruc, qui suppose dans le canal rachidien, ou dans les membranes du prolongement rachidien, un épanchement que l'on n'y a jamais trouvé; supposition qui d'ailleurs laisse sans explication une foule d'accidens; tâchons de rendre compte des phénomènes offerts par la colique de plomb, d'après les propriétés de ce métal. La théorie suivante, quoique peut-être défectueuse, nous a paru la plus probable, comme se prêtant à l'explication de la plupart des phénomènes morbifiques.

Les propriétés stupéfiantes du plomb sont assez généralement connues, pour qu'il soit inutile de les établir ici sur des citations de faits. D'après ses propriétés, le plomb doit surtout porter son action sur le système nerveux; il ne peut, en

effet, diminuer la sensibilité qu'en agissant d'une manière spéciale sur les parties qui en sont le siége : or, introduit dans l'économie, le plomb donnera lieu à des accidens divers, suivant les parties du système nerveux qu'il affectera. S'il agit sur le cerveau, l'épilepsie, les convulsions, le trouble des fonctions intellectuelles, la stupeur générale, l'apoplexie, trouveront une explication facile; on se rendra compte également des lésions des sens. Si le poison porte son action sur la moelle épinière, il en résultera une véritable rachialgie; et, selon que telle ou telle portion de ce centre nerveux sera affectée, on verra tel ou tel membre frappé de paralysie ou agité de convulsions. Si, dans quelques cas, on observe une paralysie d'une extrémité de membre, les parties qui se trouvent entre cette extrémité et le tronc continuant à jouir de leurs facultés, c'est qu'alors probablement le plomb aura été introduit par absorption cutanée, et qu'il agit en quelque sorte localement. Plusieurs chirurgiens ont observé qu'après des pansemens dans lesquels ils employaient l'acétate de plomb, leurs mains, qu'ils avaient baignées dans la dissolution de ce sel, restaient engourdies pendant plusieurs heures.

Les propriétés siccatives du plomb ne sont pas moins connues que ses propriétés stupéfiantes, peut-être même ne dessèche-t-il que parce qu'il stupéfie. Tous les jours, en effet, on voit des écoulemens incommodes supprimés par la simple application des préparations de plomb (méthode presque toujours blâmable). Or, ce métal développera ses propriétés sur toutes les parties avec lesquelles il sera en contact. La sécrétion de la membrane muqueuse qui tapisse les voies digestives, sera donc supprimée ou diminuée par son action, et la constipation sera la suite nécessaire de cette suppression : alors existera une véritable colique stercorale, d'abord sans douleur, parce que le plomb aura frappé de stupeur les parties qu'il aura desséchées.

Le foie étant soustrait à l'action directe du poison, la sécrétion dont il est chargé n'est pas supprimée; la bile étant versée dans le duodenum et l'estomac, sans y être tempérée par son mélange avec les sucs gastriques et les mucosités, doit développer des propriétés irritantes, provoquer des contractions de l'estomac; d'où viennent les vomissemens bilieux, souvent atroces : passant en partie dans les intestins, la bile les irritera par la même raison, et déterminera des coliques sans expulsion de matières, puisque les mucosités n'en facilitent plus le glissement, et que les intestins sont d'ailleurs inégalement appliqués sur les matières desséchées. Les accidens que l'on observe du côté des organes urinaires, trouveront une explication facile dans l'affection de la membrane qui les revêt intérieurement. Les mucosités n'abritent plus les parois de la

vessie, qui se trouvent touchées à nu par le liquide urinaire, très-irritant de sa nature : il suivra de là des spasmes de la vessie, des ténesmes atroces, des rétractions du pénis, etc., etc. Peut-être le plomb n'agit-il que sur le système nerveux, et la suppression des sécrétions muqueuses, etc., ne serait alors qu'une suite de la stupeur des nerfs qui s'y rendent.

Les symptômes de la colique de plomb sont peu nombreux, si on les considère dans quelques cas isolés ; mais leur nombre paraîtra presque infini, si l'on réunit tous ceux que peuvent offrir les différens cas. Ces symptômes si multipliés se succèdent sans ordre déterminé, et n'ont d'ailleurs rien de constant pour leur intensité. Cette espèce d'anomalie empêche qu'on puisse les considérer, au début, dans l'état et au déclin de la maladie, puisque la maladie, qui n'est que le résultat de ces symptômes, n'offre elle-même rien de régulier. On doit donc se contenter de les énumérer, en les rapportant aux fonctions dont ils dénotent les lésions. La fonction digestive étant la plus directement affectée, les troubles qu'elle offre étant d'ailleurs les plus constans, nous exposerons d'abord les symptômes offerts par l'appareil digestif ; nous passerons ensuite aux troubles de la circulation, aux lésions dans l'acte de la respiration, aux lésions cérébrales, à celles des sens et des fonctions locomotrices.

Troubles des fonctions digestives. La constipation précède ordinairement de plusieurs jours l'invasion de la maladie ; la bouche est amère, la langue est couverte d'un enduit bilieux, et quelquefois elle est sèche. Il y a sentiment de pesanteur à l'épigastre, des borborygmes se font entendre ; le ventre est douloureux, mais la douleur est variable ; elle affecte successivement les diverses parties de l'abdomen : elle commence ordinairement vers les lombes, s'avance vers l'ombilic, remonte vers la région épigastrique. Il survient des vomissemens de matières jaunes, vertes, érugineuses. Quelquefois il n'y a pas de vomissement, mais alors les douleurs sont plus vives ; elles sont quelquefois intolérables : il semble aux malades que leurs intestins sont arrachés et tordus ou percés. Ordinairement la douleur n'augmente point au toucher ; elle semble, au contraire, s'assoupir par la pression, qui, dans d'autres cas, la rend plus vive. Les malades ont le sentiment d'un corps étranger dans l'œsophage ; il peut survenir des vomituritions ; des rots amers, acides, âpres et fétides, sont souvent rendus au milieu des secousses du hoquet ; ils précèdent des vomissemens bilieux pénibles, accompagnés de cris horribles, semblables au beuglement des bœufs. Le ventre est inégalement dur ; à travers ses parois on distingue des tumeurs inégales, qui roulent et changent de lieu : il est ordi-

nairement rétracté, mais ce n'est que dans les cas extrêmes que l'ombilic paraît comme enfoncé. Les malades éprouvent quelquefois un sentiment de corrosion dans l'abdomen, la constipation persiste, et ne cède pas à des lavemens répétés. Lorsque les excrémens sont rendus, ce n'est qu'en petite quantité et sous la forme de globules arrondis, semblables à des crottins de chèvre. L'anus paraît enfoncé; il semble au malade qu'une corde le serre en travers; il repousse les lavemens, auxquels les matières fécales opposent un obstacle. Des ténesmes douloureux se font souvent sentir, et donnent quelquefois lieu à l'expulsion de mucosités sanguinolentes. Lorsque les selles sont plus fréquentes que dans l'état de santé, ce qui est extrêmement rare, les malades en éprouvent un grand soulagement, et ils sont alors bien moins gravement affectés. Dans les cas simples, la chaleur du ventre n'est pas augmentée; ce n'est que dans les cas très-graves, ou après plusieurs rechutes, qu'elle est plus considérable.

La durée des coliques est incertaine; quelquefois elles se prolongent des années entières, et les malades se plaignent moins alors de leur intensité que de leur durée. Dans le cas de prolongation, le ventre est tantôt resserré, tantôt il est relâché; les malades éprouvent quelquefois un sentiment de morsure aux intestins, et sont tourmentés de cardialgie. Des lésions organiques peuvent, à la longue, affecter les intestins; ils peuvent devenir squirreux; ils peuvent être, par intervalles, rétrécis comme par étranglement, ou bien offrir des ampliations considérables. Cette disposition procurera, de temps à autre, des coliques stercorales.

Troubles du système circulatoire. Il n'y a pas de fièvre dans le commencement de la maladie, et rarement elle survient à une époque avancée : cependant le pouls offre une dureté extraordinaire; les artères paraissent être des fils de fer tendus et vibrant à des intervalles réguliers. Cette dureté du pouls persiste après la saignée; elle ne cède pas au traitement qui fait cesser tous les autres symptômes. Elle n'est pas diminuée dans les membres paralysés; on la voit se continuer dans les membres, lors même qu'ils sont atrophiés. Stoll n'observa qu'un malade dont le pouls était mou et inégal; ce qui tenait peut-être à des dispositions particulières du sujet, ou à une maladie indépendante de la colique saturnine.

Respiration. Elle est quelquefois difficile par les convulsions du diaphragme et des muscles abdominaux; quelquefois elle est facile. Une dyspnée chronique, l'asthme spasmodique peuvent être la suite de cette colique : la sécheresse de la gorge et du larynx est quelquefois telle, que la voix est affaiblie, et que les malades ne peuvent pas même se faire entendre.

Fonctions cérébrales. Quelques malades pressentent l'invasion, au chagrin qu'ils éprouvent; elle est souvent précédée immédiatement de vertiges, de témulence, d'insomnie, de stupidité : quelquefois l'esprit est agité, les malades sont dans une extrême anxiété, ils ne peuvent goûter de repos; ils éprouvent des craintes, des terreurs soudaines et profondes, surtout pendant la nuit; ils se réveillent en sursaut, se jettent tout tremblans hors du lit, comme si un danger pressant les y menaçait. Il peut survenir des accès d'épilepsie, que rien n'annonce ordinairement : l'apoplexie peut aussi frapper soudainement les malades. Les attaques peuvent survenir à des époques très-différentes; quelquefois elles précèdent tout autre accident; quelquefois elles ont lieu lorsque tous les symptômes de la maladie ont disparu. La prolongation de la maladie, à un degré modéré, jette les malades dans la tristesse et l'abattement; ils fuient les hommes, et paraissent désirer la mort.

Sens. Quelquefois la maladie est annoncée par une amaurose passagère, qui peut cependant persister; la surdité peut aussi survenir.

Appareil locomoteur. Quelquefois les malades éprouvent, dans les bras et les jambes, des douleurs semblables à celles du rhumatisme; ces douleurs surviennent surtout chez ceux dont la maladie se prolonge indéfiniment à un degré modéré; elles sont très-vagues.

Elles peuvent simuler le lombago, lorsqu'elles affectent la région lombaire, et la sciatique, si elles se propagent en suivant le trajet du nerf sciatique. Des douleurs se font encore sentir dans les articulations des doigts des pieds et des mains; elles sont souvent passagères, et ressemblent à celles que ferait éprouver l'action du feu : au lieu de ces douleurs, les malades éprouvent un sentiment de formication et d'impuissance à agir, ou bien leurs membres sont dans un état de stupeur. Des convulsions diverses peuvent survenir avec ou sans douleur; des tumeurs se forment quelquefois sur les tibias; analogues à certaines tumeurs vénériennes par leur siége, elles leur ressemblent encore par les douleurs qui s'y font sentir; et qui deviennent plus fortes aux approches de la nuit et par la chaleur du lit.

Il est des cas où l'on voit s'élever sur les tendons mêmes, ou dans leurs intervalles, des tubercules de la même grosseur que des avelines ou des fèves : ils sont d'abord mobiles, douloureux; ils s'affaissent lorsqu'on les presse, mais, par leur élasticité, ils reprennent bientôt leur première forme et leur premier volume. Avec le temps ils acquièrent de la dureté; ils perdent leur mobilité, et gênent les mouvemens.

L'époque de l'apparition de ces tubercules n'est pas précise: ordinairement ils ne se forment que lorsque la maladie est avancée. Dans quelques cas, au lieu d'offrir ces tubercules isolés, les pieds et les mains sont gonflés et douloureux, comme dans le rhumatisme inflammatoire; le gonflement et la douleur augmentent dès le soir jusqu'au milieu de la nuit, et ne diminuent que vers le matin. Ces exacerbations et ces rémissions sont plus constantes que dans le rhumatisme même.

La paralysie ne survient ordinairement que lorsque la maladie s'est prolongée; elle n'est presque jamais complète: dans presque tous les cas, le mouvement n'est qu'affaibli; lorsqu'il est aboli, ce qui est rare, le sentiment persiste; les malades ressentent quelquefois dans les membres paralysés des douleurs déchirantes; il leur semble que leurs muscles sont dilacérés. Lorsque la paralysie persiste long-temps, les membres s'atrophient, et ne reprennent pas leur premier volume. La paralysie affecte presque toujours les membres supérieurs seuls. Stoll ne l'a jamais vue affecter les membres inférieurs qu'elle n'eût déjà atteint les supérieurs. Elle peut être partielle dans un membre: ainsi, une seule main, un seul doigt peuvent en être frappés. Elle survient à des degrés très-différens: les bras sont quelquefois comme morts; d'autres fois les malades peuvent encore les remuer, mais ce n'est qu'avec de grands efforts. La paralysie incomplète est un accident rare; on ne voit guère qu'un malade, sur vingt, en être affecté. La paralysie complète d'un seul membre et, à plus forte raison, de plusieurs, est encore plus rare.

Les malades peuvent n'éprouver dans leurs membres qu'un sentiment de fatigue ou de brisement. Une simple pesanteur se fait souvent sentir aux articulations du carpe d'abord, puis du coude, enfin des épaules, et elle se dissipe en abandonnant d'abord l'épaule, puis le coude; les carpes reprennent les derniers la facilité de leurs mouvemens.

Face. Quelquefois, avant l'invasion, les malades offrent l'aspect de maniaques; leur visage a l'expression de l'étonnement, de la fureur, de la crainte, de la menace, du chagrin ou de la méditation profonde: lorsque la maladie a été longue et opiniâtre, le teint est hâve, et, comme on le dit, plombé; le nez est effilé, les joues sont caves, les yeux ternes et jaunes.

Il est à remarquer que la figure de tous ceux qui manient les préparations de plomb, ou bien sont exposés à ses émanations, offre des altérations particulières, quoique la colique saturnine ne doive pas se déclarer.

Diagnostic. Il se fonde souvent sur les circonstances antérieures, sur la profession d'un état où le plomb est employé sous une forme quelconque; mais il est des signes qui peuvent

surtout caractériser la colique saturnine, et empêcher qu'on ne la confonde avec les coliques bilieuses et stercorales qui ont avec elles quelque analogie, et la compliquent souvent. Ces signes sont : la constipation opiniâtre, la rétraction de l'abdomen, la nature de la douleur qui, loin d'augmenter, diminue à la pression; la dureté du pouls qui persiste après plusieurs saignées, et surtout les divers accidens nerveux, comme la paralysie plus ou moins étendue et complète, le trouble des fonctions intellectuelles, la perte ou l'affaiblissement passager des sens, etc.

La colique saturnine offre beaucoup de ressemblance avec la colique végétale, qui nous paraît être une colique bilieuse très-intense, déterminée par l'abus des fruits acerbes dans la saison où règnent les affections bilieuses. Il suffira de jeter un coup d'œil sur les symptômes que nous venons d'exposer, pour ne pas commettre d'erreur.

Quant à la colique du Poitou, elle diffère tellement de la colique dite *végétale* observée dans d'autres lieux, que nous sommes portés à la croire de nature différente, et à la regarder comme une véritable colique de plomb, déterminée probablement par l'usage des eaux chargées de carbonate acide de plomb, comme Tronchin l'a observé à Amsterdam, où les eaux de pluie sont recueillies sur des terrasses garnies de plomb, et conduites dans des citernes par des tuyaux de même métal. Wanstroostwyk avait remarqué que la même chose arrivait à Harlem, à cause du passage des eaux dans des gouttières de plomb : peut-être que l'usage de vases d'étain, toujours allié en proportions diverses au plomb, pourrait produire les accidens de la colique saturnine dans un pays où le cidre, le poiré, le vin, etc., sont les boissons habituelles.

La fréquence de la colique dans le Poitou, son caractère épidémique et ses symptômes, tout doit la faire attribuer à une des causes que nous venons de rapporter.

Georges Baker attribuait, dit-on, la colique du Dévonshire aux cercles de plomb dont l'intérieur des tonneaux était garni; et, ne voyant pas l'utilité de ces cercles dans des barils destinés à conserver le cidre, plusieurs médecins mettent en doute ce que rapporte Baker, et regardent son explication comme gratuite; mais, outre qu'on ne doit pas douter légèrement de la véracité d'un auteur, il est facile de concevoir qu'on a pu revêtir de cercles de ce métal l'intérieur des tonneaux, pour prévenir l'écartement des douves lorsque le cidre fermente : le plomb, à raison de la facilité avec laquelle il se ploie et de son peu d'altérabilité, au moins en apparence, a dû être préféré au fer, etc., etc. Baker, d'ailleurs, ne parle pas tant des tonneaux destinés à conserver le cidre, que des

vases qui le reçoivent sous la presse, et dont l'intérieur est tapissé de plomb; il rapporte aussi que les presses étaient garnies de plaques de ce métal.

La colique produite par le cuivre offre bien quelque ressemblance avec celle qui nous occupe; mais on n'y remarque pas les caractères principaux, la dureté du pouls et la constipation opiniâtre. Le ventre, dans la colique de cuivre, n'est pas aussi rétracté, il est presque toujours très-douloureux au toucher: elle s'accompagne, d'ailleurs, de fièvre et de céphalalgie; et, dans aucune des observations citées pour établir l'identité d'action des deux métaux, on ne trouve mentionnés les accidens nerveux qui sont les suites presque constantes de l'introduction du plomb. Aucun des malades n'éprouve de stupeur dans les membres; la paralysie ne survient dans aucun cas; les sens et les facultés intellectuelles conservent leur intégrité, etc.

Pronostic. Si la bile a des qualités âcres, irritantes; si les coliques sont vives; si les douleurs sont violentes; si le sujet est jeune, pléthorique, sanguin, on doit craindre le développement des accidens inflammatoires.

La gravité de la maladie peut se mesurer quelquefois sur l'intensité de la chaleur.

La tympanite est fâcheuse; elle annonce l'inflammation des viscères. Cette inflammation donne quelquefois lieu à des abcès : l'accident est mortel.

Les vomissemens énormes qui ont quelquefois lieu au début, sont mauvais; ils peuvent faire craindre l'iléus.

La fièvre est ordinairement un symptôme fâcheux; elle prend presque toujours le caractère de fièvre ataxique ou adynamique; quelquefois même ces dernières fièvres surviennent après la cessation des accidens. Les complications de ces fièvres sont très-mauvaises.

On ne peut guère prononcer que la maladie a entièrement cessé, que lorsque le pouls a repris sa souplesse.

Lorsque la paralysie persiste au-delà de quelques jours, elle exige un traitement très-long et très-difficile; les muscles qui en ont été frappés ne reprennent jamais leur premier volume.

La paralysie est surtout fâcheuse lorsqu'elle précède tous les autres accidens; elle annonce alors qu'une atteinte profonde a été portée au principe nerveux. Si la paralysie survient lorsque des douleurs vives se font sentir, elle procure un grand soulagement.

A quelque époque de la maladie que survienne l'épilepsie, elle doit toujours être regardée comme un accident fâcheux :

si elle survient après la disparition de tous les symptômes, il est rare que les malades en guérissent.

Ceux chez lesquels les accidens sont très-violens, mais qui vomissent spontanément, guérissent plus facilement que ceux chez lesquels les accidens sont modérés, mais qui ne vomissent pas.

Souvent le pronostic est très-incertain : des malades qui paraissent être légèrement affectés, peuvent succomber à un accès d'épilepsie qui détermine quelquefois l'apoplexie.

L'apoplexie qui survient dans la colique saturnine, lorsqu'elle ne tue pas sur-le-champ par sa violence, se guérit ordinairement et ne laisse pas de traces.

Autopsie. On trouve toujours, à l'ouverture des cadavres, les intestins, et surtout le colon, rétrécis dans plusieurs portions de leur longueur, et remplis, dans les intervalles de ces étranglemens, par des matières sèches et dures. On observe quelquefois des taches rouges ou brunâtres à l'estomac, et les intestins paraissent avoir été meurtris. La vessie offre souvent des traces d'irritation vive, surtout vers son col; les vaisseaux mésentériques, et en général le système de la veine-porte, sont remplis de sang. Le cerveau présente aussi quelquefois des traces d'engorgemens; mais, dans la plupart des cas, on ne trouve aucunes traces vraies de la maladie, ou, si l'on en rencontre, elles diffèrent tellement entre elles dans les différens cas, qu'il est impossible de les attribuer à l'action de la même cause.

Traitement. La considération de certains phénomènes en particulier, le développement plus grand de quelques symptômes, l'état des organes après la mort, des hypothèses plus ou moins mal fondées, ont été la cause d'une grande diversité d'opinions, parmi les praticiens, sur la nature de cette affection, et par conséquent sur le traitement qui lui convenait. C'est ainsi que, d'après la fréquence des vomissemens et la nature des matières vomies, on a donné les émétiques et les purgatifs seuls. Les douleurs éprouvées pendant la maladie, et des traces d'inflammations observées à l'ouverture des corps, ont fait croire à plusieurs médecins que la maladie était essentiellement inflammatoire, et devait être combattue par la méthode antiphlogistique. L'opiniâtreté de la constipation, la sécheresse des matières fécales, ont fait croire qu'il suffirait d'humecter le tube intestinal; de là, prescription de mucilagineux, de remèdes huileux et légèrement laxatifs. Les symptômes de faiblesse, dans certains cas, ont fait recourir aux remèdes nervins : l'espoir de calmer les douleurs, plutôt que celui de les guérir, a suggéré l'idée de donner l'opium.

Il est inutile de combattre ici toutes ces méthodes adoptées

isolément sur des opinions en général mal fondées ; il doit nous suffire de dire que quelques-unes ont bien pu réussir dans des cas de colique saturnine simple, mais elles sont, pour la plupart, nuisibles dans les cas graves. L'insuffisance de toutes en particulier les a fait combiner diversement, et le hasard, plutôt que le raisonnement, a fait rencontrer la combinaison qui convient à la maladie. Ceci est surtout vrai du traitement de la Charité, qui n'est qu'un assemblage informe de recettes quelquefois ridicules, et que l'on prescrit dans tous les cas indistinctement. Quoique le traitement soit suivi d'un succès presque constant, il est permis de lui faire le reproche d'être empirique et presque aveugle. Celui que Stoll propose, sans s'écarter de certains principes généraux, est cependant adapté à chaque cas, et modifié suivant les circonstances : il doit être préféré comme plus rationnel, et comme suivi d'un succès aussi constant que celui de la Charité, et probablement moins entravé par les accidens dans le cas où la colique est simple, c'est-à-dire, dégagée de tout accident et de toute complication. La première indication à remplir, consiste à diminuer l'irritation, à faire cesser les spasmes. Pour obtenir cet effet, on donne les émolliens, les mucilagineux, les huileux en boissons et lavemens. On fera prendre aux malades des bains ou des demi-bains ; on pourra diriger dans l'anus les vapeurs d'une décoction émolliente ; on appliquera des cataplasmes sur l'abdomen. Les huileux seront donnés en petite quantité ; ils pourraient déterminer la formation de foyers bilieux, pour peu qu'il y eût d'ailleurs une disposition bilieuse. Après l'emploi de ces moyens, on donnera l'opium, qui calmera les douleurs et les spasmes déjà affaiblis. La colique et les autres accidens étant ainsi calmés et assoupis, on donnera les purgatifs pour déterminer l'expulsion des matières fécales accumulées. On les donnera à plusieurs reprises, et, entre l'action de chacun d'eux, on prescrira l'opium et les adoucissans. Après le nombre de purgations nécessaires pour faire disparaître entièrement les accidens, on donnera les fortifians, pour rétablir les forces des organes digestifs : on choisira, de préférence, le castoreum, le musc, le camphre, qui jouissent d'ailleurs de propriétés antispasmodiques. Lorsqu'il reste à peine de vestiges de la maladie, on peut donner les amers et même le quinquina : à une époque moins avancée, ce médicament, qui relève si merveilleusement les forces du système nerveux, pourrait nuire par ses propriétés astringentes.

En été et en hiver, dans les constitutions inflammatoires, on devra commencer le traitement par la méthode antiphlogistique ; on donnera les boissons mucilagineuses émollientes ;

on donnera les purgatifs huileux : les drastiques et les émétiques sont alors dangereux. On recommandera les bains, et l'opium ne sera pris qu'à la suite de ce traitement préliminaire.

Mais si les accidens inflammatoires étaient imminens, ou s'ils étaient déjà développés, on devrait s'abstenir de tout purgatif et des opiacés. On pratiquera une saignée large, et l'on mettra en usage les moyens antiphlogistiques que nous venons d'indiquer.

Lorsqu'une constitution bilieuse règne, on doit suivre un traitement mixte. 1°. On prescrira d'abord les émétiques et les éméto-cathartiques; on fera prendre en abondance les boissons convenables dans les affections bilieuses; l'opium sera donné avec beaucoup de réserve.

Si une affection bilieuse s'est déclarée, alors on la traitera seule d'abord, afin d'isoler la colique saturnine; l'opium, dans ce cas, ne sera pas donné. S'il existait une complication triple de symptômes bilieux, inflammatoires, et de colique saturnine, on conçoit que le traitement devrait être adapté à chaque affection.

Si, la maladie se prolongeant, la fièvre survient, il faut être très-réservé sur l'emploi de l'opium; car presque toujours la fièvre prend dans ce cas un caractère de putridité ou de malignité, et il n'est pas rare de voir des hommes attaqués par une fièvre adynamique où ataxique, après la guérison de la colique. On doit les soumettre alors au traitement qui convient à ces fièvres lorsqu'elles sont déterminées par une autre cause, en insistant particulièrement sur les évacuans.

Lorsque les douleurs sont atroces et les spasmes violens, et lorsque quelques accidens font craindre une apoplexie, il faut saigner largement et employer les émolliens.

Après avoir tracé la marche à suivre dans les cas simples, et avoir indiqué ce qui convenait dans les principales complications, examinons ce qui doit être fait dans les cas où se manifestent des accidens divers.

Si la colique est sans vomissement, si elle est modérée, on pourra commencer le traitement par les remèdes salins rendus plus actifs par l'addition d'un purgatif drastique à petite dose. On fera prendre des lavemens émolliens; on appliquera des cataplasmes sur le ventre; et après un jour ou deux, si les douleurs ne sont pas trop vives, si les coliques sont modérées, on donnera un purgatif plus actif, comme un éméto-cathartique : on y disposera le sujet par la saignée, si son âge, sa constitution ou la saison faisaient craindre des accidens graves par l'effet de ce remède.

Ce traitement ne suffit, contre la colique saturnine sans vomissement, que dans les cas où elle est très-peu intense :

cependant, lors même qu'elle est grave, il est bon de le suivre pour disposer à l'action des autres remèdes. Ce traitement préparatoire permettra alors de donner les remèdes nervins et d'administrer l'opium, sans qu'on ait lieu de craindre les accidens qui peuvent survenir lorsque ces médicamens sont donnés au début de la colique de plomb sans vomissement, les douleurs étant vives.

Lorsque l'opium aura été donné pendant plusieurs jours, on en suspendra l'usage pour donner les purgatifs et revenir ensuite aux opiacés : on alternera ainsi de deux en deux jours.

Si, dès le début de la maladie, les vomissemens sont énormes, et qu'on ait lieu de craindre l'iléus, on emploiera de suite l'opium et ses préparations, les évacuations spontanées ayant disposé les intestins à les recevoir.

Dans le cas où la douleur est si vive que le malade se roule comme agité de convulsions, on doit d'abord donner l'opium, quoiqu'il ne soit pas encore survenu de vomissemens; en même temps on emploiera les émolliens en boissons, en bains, en lavemens et en cataplasmes; et, lorsque la douleur sera apaisée et que l'on n'aura plus lieu de craindre l'entérite, on provoquera des évacuations par les vomitifs.

Une règle bien importante à observer, c'est de ne pas insister sur les purgatifs lorsque le ventre est serré et qu'il résiste à leur action; en les continuant, surtout à doses forcées, on rend les douleurs plus vives, les coliques plus violentes, et on détermine des vomissemens atroces. Si l'on voit que la constipation soit opiniâtre, on devra commencer par faire prendre l'opium; quoiqu'il resserre dans les autres cas, ce médicament relâche dans celui-ci, en faisant cesser les spasmes des intestins, et souvent alors la constipation cède à un lavement simple ou à des purgatifs très-doux qu'il est préférable de donner en lavemens.

L'ischurie, et même la suppression totale des urines, sont des accidens assez fréquens de la colique saturnine : lorsqu'ils surviennent, on doit pratiquer une large saignée et employer les émolliens sous toutes les formes : on devra attendre de bons effets des bains. Si le mal résiste à ces moyens réunis, on devra chercher à rompre le spasme fixé sur les organes urinaires en provoquant ailleurs une irritation vive. Il conviendra de produire une vésication sur les jambes avec l'ail, la moutarde, l'ammoniaque; enfin, par tout autre moyen que les cantharides, que leur action spécifique sur les organes urinaires doit faire proscrire.

Un accès d'épilepsie ou d'apoplexie survenant dans cette colique, il faut de suite pratiquer une large saignée, faire

prendre un bain, exercer des frictions énergiques sur les membres, appliquer des sinapismes ou des vésicatoires.

Le même traitement doit être suivi dans la fureur maniaque. Si la tympanite survient, quoique la douleur du ventre soit alors presque nulle, on devra s'abstenir de tout ce qui peut irriter ou stimuler les intestins; on s'abstiendra également de l'opium; on devra, au contraire, pratiquer de larges saignées, et employer tous les moyens antiphlogistiques; car on peut regarder la tympanite comme un signe presque certain qu'une inflammation des viscères abdominaux est sur le point de se déclarer.

Quelques remarques sur l'emploi de l'opium et des purgatifs. L'opium peut être donné à larges doses si les vomissemens sont considérables. Stoll a souvent prescrit, avec succès, la mixture suivante dans les jours intermédiaires des purgations : Eau de fleurs de camomille, six onces; extrait de camomille, un gros; sirop de la même plante, demi-once; opium pur et camphre, dix grains de chaque.

Dans certains cas, l'opium a été porté à la dose de douze grains unis à une égale quantité de camphre. Le camphre, donné seul, ne paraît produire aucun effet; mais associé à l'opium, il en aide l'action.

Il est bon d'observer que, dans la colique saturnine et dans ses suites, l'opium n'a pas les mêmes inconvéniens que dans les autres cas en général; il ne jette pas les malades dans un état d'ivresse; il ne cause pas d'insomnie, de craintes nocturnes, de sueurs prurigineuses, etc. : il fait, au contraire, cesser l'état d'hébêtement et de stupeur dans lequel les malades sont plongés; il dissipe la langueur des membres, la pesanteur de la tête, et semble rendre à l'esprit son activité première. Cet effet doit être attribué à l'usage des purgatifs par intervalles; car, donné seul, il développe ses propriétés ordinaires, et les purgatifs sont les meilleurs moyens de combattre son administration mal entendue.

Il ne convient pas de donner les purgatifs indifféremment dans tous les temps de la maladie; on ne doit les prescrire que pour expulser des foyers gastriques et préparer à l'action des autres remèdes, et surtout de l'opium. Souvent les purgatifs ne font qu'ajouter à l'irritation, et, bientôt après leur effet, les accidens s'aggravent; ils peuvent même se renouveler après avoir cessé entièrement, si un purgatif ou un émétique est donné sans nécessité, avant la formation d'un nouveau foyer gastrique. L'abus des purgatifs drastiques était un des grands inconvéniens de l'ancien traitement de la Charité; on s'obstinait à forcer les doses, lorsque les quantités ordinaires n'avaient pas produit d'effet. On doit à Desbois

de Rochefort, d'avoir fait renoncer à cette méthode pernicieuse, et d'avoir employé les huileux dans les cas de constipation opiniâtre.

Ayant émis ci-dessus notre opinion sur le remède de la Charité, nous allons exposer l'extrait du formulaire de la Charité.

Le jour que le malade arrive, ou à la première visite du médecin, on donne le lavement purgatif des peintres; il est composé ainsi qu'il suit : Prenez feuilles de séné, quatre gros; faites bouillir dans quantité suffisante d'eau; ajoutez à la décoction quatre gros de sulfate de soude; vin émétique, quatre onces.

Dans la journée on donne l'eau de casse avec les grains, *aqua cassiæ cum granis*. Eau de casse simple, deux livres; sulfate de magnésie, une once; tartrate de potasse antimonié, trois grains.

Quelquefois on ajoute une once de sirop de nerprun, ou de confection Hamech, deux gros. Le soir on donne un lavement anodin, *enema pictorum anodynum*, fait avec l'huile de noix, six onces; vin rouge, douze onces.

On donne à l'intérieur un gros et demi de thériaque, dans laquelle on incorpore, suivant les circonstances, un grain et demi d'opium.

Le deuxième jour du traitement, on donne le matin l'eau bénite, *aqua benedicta*, qui consiste en tartre stibié, six grains; eau tiède, huit onces; à prendre en deux fois. Quand le malade a vomi, on lui donne, le reste du jour, la boisson suivante, qu'on appelle *tisane sudorifique laxative*, qui se compose ainsi : Prenez séné, un gros; gayac, squine, salsepareille, de chaque une once; faites bouillir pendant une heure dans six livres d'eau commune; réduisez à quatre : ajoutez sassafras, une once; réglisse, demi-once; faites bouillir légèrement et passez : le soir, le lavement anodin, la thériaque avec l'opium, comme le premier jour.

Le troisième jour, on donne l'eau de casse, composée comme le premier jour, mais sans l'addition des grains; on donne le lavement purgatif des peintres; la tisane sudorifique laxative, seulement la dose de séné y est portée à une once : le soir, le lavement anodin et la thériaque avec l'opium.

Le quatrième jour, on donne le purgatif des peintres, *purgans pictorum*, ainsi fait : Prenez infusion de séné, six onces; sulfate de soude, demi-once; jalap en poudre, un gros; sirop de nerprun, une once.

On aide l'action du purgatif par la tisane sudorifique laxative, ou l'eau de casse sans les grains : le soir, le lavement anodin, la thériaque avec l'opium.

Le sixième jour, on donne le purgatif des peintres; le reste comme le jour précédent.

Ordinairement les malades sont guéris après la seconde médecine. S'il est nécessaire, c'est-à-dire, si les douleurs persistent encore, on la réitère une, deux ou trois fois. La tisane ordinaire, pendant tout le traitement, est celle que l'on fait avec les quatre bois sudorifiques : il faut insister sur son usage, même plusieurs jours après que le malade est guéri.

Tel est le traitement de la Charité, tel qu'on le suit aujourd'hui; il diffère, par quelques modifications sages, du traitement que l'on avait adopté d'abord, et dont la force était effrayante. Plusieurs praticiens éclairés qui l'ont adopté, ne le suivent pourtant point aveuglément dans tous les cas; ils savent s'en écarter quelquefois, et l'adapter aux circonstances, se rapprochant ainsi de la méthode prescrite par Stoll.

Traitement des suites de la colique saturnine. La constipation est une des suites les plus fréquentes de cette colique; elle doit être regardée comme la colique elle-même, mais à un degré plus faible. On donnera donc l'opium avec persévérance, et l'on fera prendre de temps en temps les deux purgatifs salins. Par ces moyens simples, la liberté du ventre se rétablit; mais il ne faut les cesser que lorsque le pouls a repris sa souplesse.

Si les malades, après la colique saturnine, tombent dans un état de marasme, comme la constipation persiste presque toujours, alors on doit la combattre par les moyens que nous venons d'indiquer: on donnera ensuite les toniques et les fortifians. La bière, dans laquelle on a fait infuser à froid de la rhubarbe, à la dose d'un demi-gros par pinte, est une tisane fort bonne : les malades en boiront un verre le matin et avant leurs repas. Les vins généreux leur conviennent moins que les vins sucrés. Ils prendront avec avantage des pilules de savon; leurs alimens devront être succulens et de facile digestion. Ces moyens, qui conviennent dans le marasme, sont aussi convenables dans le cas où l'on craindrait des engorgemens de quelqu'un des viscères abdominaux. Un exercice bien réglé, sans fatigue, l'équitation, l'air de la campagne, pourront être recommandés.

Quoique la paralysie, qui est la suite de la colique de plomb, se guérisse ordinairement, on ne doit point se dissimuler qu'elle ne cède souvent qu'à un traitement très-long, et qu'elle persiste quelquefois toute la vie. Astruc, partant toujours de son principe, la croit le résultat d'un engorgement du cerveau; il propose de la combattre par la saignée. Nous ne rapportons ici son opinion que pour la signaler comme dangereuse. Stoll, au contraire, recommande tout ce qui

peut activer la circulation générale et la favoriser dans les parties paralysées : il prescrit les toniques, et en particulier les spiritueux. Je pense que les propriétés stupéfiantes de ceux-ci, leur action sur le cerveau, doivent les faire rejeter ; ils pourraient tout au plus être employés en frictions. On doit cependant leur préférer, pour cela, les rubéfians, les sinapismes, dont Stoll lui-même vante les bons effets. Que penser des propriétés que l'on attribue aux sudorifiques contre cette maladie ? Agiraient-ils en déterminant, par les sueurs, l'issue du poison qu'on pourrait encore supposer dans l'économie ?

Presque tous les médecins s'accordent à vanter les vertus des eaux sulfureuses, en bains et en boissons, contre la paralysie qui succède à la colique de plomb. M. Mérat cite des guérisons nombreuses obtenues par les bains sulfureux chez des peintres du port de Ferrol ; le succès a même été si heureux, qu'aujourd'hui on envoie les malades, dès le début de la colique, à une source voisine, où ils sont guéris presque sans le secours d'autres médicamens. Les eaux sulfureuses ont-elles des propriétés spécifiques dans ce cas, et, à leur défaut, les bains artificiels ne produiraient-ils pas les mêmes effets ?

L'électricité, recommandée dans tous les cas de paralysie, l'a été plus particulièrement dans la paralysie qui nous occupe ; et cependant à peine peut-on citer quelques cas où son emploi ait été suivi d'une guérison parfaite. Les expériences faites avec le fluide galvanique, duquel on pouvait se promettre plus de succès, n'ont pas été plus heureuses. Peut-être doit-on attribuer à d'autres causes le plus mauvais état des malades qui ont été galvanisés : malgré ce défaut de succès, on ne doit cependant pas renoncer à l'emploi de ces moyens ; on doit seulement en varier l'application, et la continuer avec constance.

Régime. La quantité des alimens peut se régler, en général, sur la gravité des accidens. Une diète rigoureuse sera observée tant que les coliques seront violentes ; mais, dans les rémissions, on devra donner aux malades des alimens humides et de facile digestion. Le lait, recommandé par plusieurs médecins, ne paraît pas susceptible d'être bien digéré par des estomacs malades ; il pourrait ajouter les accidens de l'indigestion à ceux de la colique.

Si on le donne, on devra y faire dissoudre du sucre en grande quantité. Les pulpes de fruits cuits, les marmelades, les laitues, la chicorée, les épinards cuits et associés au suc des viandes, seront des alimens très-convenables ; la bière convient mieux comme boisson que le vin, qui contient

presque toujours un principe astringent. Les sirops de gomme, de guimauve, de capillaire, pris en assez grande quantité, produiront l'effet que l'on attend des boissons adoucissantes, et nourriront en même temps.

Traitement préservatif. En revenant sur l'examen des causes de la colique saturnine, nous voyons que le plomb peut s'introduire par l'absorption cutanée, par la voie de la respiration, et qu'il peut être porté dans les voies digestives.

Les ouvriers préviendront son introduction par l'absorption cutanée, en maniant ses préparations avec précaution, en les touchant le moins possible, et se lavant exactement les mains lorsqu'ils quittent le travail; ils ne devront jamais entrer à jeun dans les ateliers.

On se garantira de l'introduction du plomb dans les voies digestives, par des précautions de propreté, en rejetant souvent la salive qui aurait pu dissoudre une certaine quantité du métal volatilisé, en se gargarisant à des intervalles assez rapprochés.

On se mettra à l'abri de l'inspiration des émanations métalliques, en disposant les fourneaux de manière que les courans d'air emportent, par les cheminées, tout ce qui pourrait se volatiliser.

Beaucoup d'auteurs recommandables insistent sur l'usage des alimens gras et huileux, qui n'agissent probablement qu'en soutenant sympathiquement l'action de la peau, comme les alimens solides et de digestion difficile.

Ils prescrivent aussi les doux laxatifs par intervalles; mais ces médicamens fatiguent toujours l'estomac, et nuisent aux digestions. Ne devrait-on pas plutôt chercher à entretenir la liberté du ventre par un régime convenable?

Le vin, et toutes les boissons acides, ont été proscrits comme pouvant faciliter l'oxidation et la dissolution du plomb volatilisé. Nous laissons à nos lecteurs de juger jusqu'à quel point cette opinion peut être fondée.

L'eau-de-vie et la pipe ont été recommandés; mais on ne voit pas comment ces choses, nuisibles par elles-mêmes, peuvent prévenir l'introduction du plomb, ou ses mauvais effets lorsqu'il est introduit. (PARISET)

CITESIUS (Franç.) ou CITOIS, *Diatribe de novo et populari apud Pictones dolore colico bilioso.* in-4°. *Parisiis*, 1639.

STOCKUSEN (Samuel). *De lithargyrii fumo noxio morbifico, ejusque metallico frequentior in morbo vulgò dicto* die hutten. in-4°. *Gosslar.* 1656.

Cette Dissertation ne se trouve dans le troisieme volume de la Collection des thèses de médecine de Haller. n°. 52.

ZELLER (Joan.) et WEISMANN (Emman.), *Docimasia, signa, causæ et noxa vini lithargyrio mangonizati variis experimentis illustrata.* in-4°. *Tubingæ*, 1707.

Cette Dissertation est consignée dans le troisième volume, n°. 83,

pag. 235, de la Collection des thèses de médecine de Haller.

MATTHISEN, *Diss. de vinis lithargyrio infectis et colicâ paretio-convulsivâ ex haustu eorum oriundâ*. in-4°. *Griphis*, 1745.

BRAND (Carol. Aug.), *De optimâ morbi saturnini sanandi methodo*. in-4.°, *Halæ*, 1748.

ILSEMANN (Joan. Guillelm.), *De colicâ saturninâ metallurgorum*. in-4°. *Goett.* 1752.

Cette Dissertation offre le complément de tout ce qu'on peut savoir sur la fouille des mines, la fusion des métaux, leur séparation, et les maladies produites par ces opérations. Elle est dans le troisième volume des thèses de Haller; n°. 86, pag. 293.

DUBOIS (Joan. Bapt.), *Non ergò colicis figulis venæ sectio*. in-4°. *Parisiis*, 1752 et 1756.

Cette thèse est dans le troisième volume, n° 85, de la Collection des theses de médecine de Haller, pag. 277.

Cette thèse de Dubois, écrite en très-bon latin, et pleine d'une érudition sagement dirigée, a été composée pour combattre l'opinion émise, en 1751, par Astruc et Maloet, sur la nécessité de l'emploi de la saignée dans la colique de Poitou. La doctrine de Dubois a prévalu, et le succès de son application en garantit chaque jour la bonté.

GRASHUIS (J.), *De colicâ Pictonum tentamen*. in-8°. *Amstelod.* 1755. — *Appendix decadem observationum sistens*. in-8°. *Amstelod.* 1755.

DE LA RIVIÈRE (Joan. Bapt. Franc.), *Ergò colico figulorum dolori specificum emesis prophilacticum catharsis* in-4°. *Parisiis*. 1756.

TRONCHIN (T.), *De colicâ Pictonum*. in-8°. *Genevæ*, 1757.

BOUVARD, Examen de l'ouvrage précédent. in-8°. Paris, 1758.

COMBALUSIER, Observations et réflexions sur la colique de Poitou, ou des peintres, où l'on examine et l'on tâche d'éclaircir l'histoire, la théorie et le traitement de cette maladie. in-12. Paris, 1761.

BONTÉ, Recherches sur la colique de Poitou. Elles sont consignées dans les tomes XV. XVI et XX du Journal de Médecine rédigé par MM. Vandermonde et Roux. in-12. Paris, 1761, 1762, 1764.

KOENIG (Joan Phil.), *Casus ægroti colicâ saturninâ laborantis*. in-4°. *Argentorati*, 1764.

DE BORDEU (Théophile). Recherches sur le traitement de la colique métallique à l'hôpital de la Charité de Paris. Elles sont insérées dans les 16e et 23e volumes du Journal de Médecine, rédigé par MM. Vandermonde et Roux. in-12. Paris, 1761-1765.

BAKER (Georg.), *Essay concerning the cause of the endemial colic of Devonshire*. c'est-à-dire, Essai sur les causes de la colique endémique du Devonshire. in-8°. Londres. 1767.

L'analyse en a été publiée dans le 27e volume du Journal de Médecine, pag. 418. in-12. Paris, 1767.

KEMME (Cl.), *De diversâ colicam Pictonum curandi methodo*. in-4°. *Halæ*, 1768.

Cette Dissertation se trouve à la page 289 du cinquième volume des opuscules de Baldinger. Gottingue, 1780.

ALWEN (Thom). *The endemial colic of Devonshire caused by a solution of lead in the cyder*; c'est-à-dire, Traité sur la colique endémique du Devonshire, occasionnée par la solution du plomb dans le cidre. in-8°. Plymouth, 1769.

GARDANE, Mémoire concernant une espèce de colique observée sur les vaisseaux. Paris, 1783. Voir le Journal de Médecine rédigé par MM. Roux et Bacher, tom. LXI, pag. 305

FOURAGE (Joan. Petr.), *Diss. de colicâ Pictonum*. *Herbipoli*, 1771.

Cette Dissertation se trouve dans le troisième volume du *Delectus opusculorum medicorum collectus à Joanni Petro Frank*. in-12. pag. 248. *Lipsiæ*, 1791.

L'auteur de cette Dissertation a été l'élève de De Haen et de Stoll. Il a indiqué succinctement la manière dont ce dernier a traité cette maladie, avant qu'il n'en eût parlé dans son *Ratio medendi*, tom. II, 1778. On peut donc considérer son travail comme le commencement de celui de Stoll.

DE HAEN (Anton.), *De colicâ Pictonum. In tomo 2°, part.* 3, *ejus* Rationis medendi, pag. 369. Paris, 1771.

On trouve dans cette Dissertation une notice très détaillée et raisonnée des différens ouvrages qui ont paru sur cette colique. L'auteur y consacre un long article à l'exposé de l'opinion qu'avait sur cette maladie son illustre maître le grand Boerhaave.

De Haeu a publié une nouvelle Dissertation qui est insérée dans le cinquième volume, partie dixième du même ouvrage, pag. 239

HARDY (James), *Examination of the colic of Poitou and Devonshire;* c'est-à-dire, Examen de la colique du Poitou et du Devonshire, in-8°. Londres, 1779.

BRUGGEN (Ter.), *De colicâ vulgò dicta Pictaviensi pro novâ et singulari specie non habendâ.* in-8°. *Lugd. Batav.* 1784.

BARCHEWITZ, *Dissertatio præcipuas colicæ Pictonum species, earumque medelas exponens.* in-4°. *Francof.* 1796.

LUZURIAGA (Ign. Mar. Rniz.), *Dissertacion medica sobre el colico de Madrid;* c'est-à-dire, Dissertation médicale sur la colique de Madrid in-8°. Madrid, 1796.

L'analyse de cet ouvrage a été publiée dans le Magasin Encyclopédique, an VI, pag. 302.

LUDWIG (christ. gottlib), *De colicâ saturninâ.* in-4°. *Lipsiæ*, 1800.

BAUDRY (J. B.), Essai sur la colique névroso-gastrique, vulgairement connue sous le nom de colique métallique végétale. in-4°. Paris, 1805.

CHABAUD (J. B. I.), Essai sur la colique végétale. in-4°. Paris, 1809.

LIBRON (B. B.), Dissertation sur la colique de Madrid. in-4°. Paris, 1809.

MÉRAT (F. V.), Traité de la colique métallique, vulgairement appelée colique des peintres, des plombiers, de Poitou, avec une Description de la colique végétale, et un Mémoire sur le tremblement des doreurs sur métaux. Un vol. in-8°. deuxième édition. Paris, 1812.

La première édition de cette fort bonne monographie parut en 1803, époque à laquelle l'auteur la présenta à la Faculté de Médecine de Paris pour sujet de sa thèse. Attaché depuis ce temps à la clinique, il a eu des occasions fréquentes d'observer la colique métallique; et le Traité qu'il vient de publier doit être considéré comme l'ouvrage *ex professo* qui contient le plus de faits de pratique, et qu'on doit nécessairement consulter quand on rencontre la maladie dont il est l'objet.

COLLAPSUS, s. m., mot conservé du latin, dérivé de *collabor*, je tombe. C'est, selon Cullen, l'affaissement ou l'affaiblissement de l'énergie du cerveau.

(LULLIER-WINSLOW)

COLLATÉRAL, adj., *collateralis*, de *latus*, côté, et de *cum*, avec, qui est à côté. Il y a deux ou trois *artères collatérales* auxquelles correspondent autant de veines.

1°. La *collatérale supérieure* ou *externe* (grande musculaire du bras, Ch.); elle naît de la partie supérieure de la bra-

chiale (humérale, Ch.), et accompagne le nerf radial jusqu'à la région moyenne et postérieure de l'humérus, où elle se partage en deux branches, dont l'une, qui est externe, suit la direction du nerf radial jusqu'au bord externe de l'humérus, devient alors superficielle, et gagne la tubérosité externe de cet os, en fournissant des rameaux au long supinateur, au triceps brachial, aux tégumens et à l'articulation du coude, en s'anastomosant avec les récurrentes radiales et avec la branche interne. Celle-ci descend dans l'épaisseur du muscle triceps, et se partage en plusieurs rameaux, dont les uns se consument dans ce muscle, et les autres s'étendent jusqu'à l'articulation du coude.

2°. Les *collatérales inférieures* ou *internes* (collatérales de l'articulation du coude, Ch.), dont l'une naît de la partie moyenne, et l'autre de la partie inférieure de l'humérale ou brachiale; la première accompagne le nerf cubital, se contourne sur la tubérosité interne de l'humérus, et s'anastomose avec la récurrente cubitale postérieure; la seconde se ramifie au-devant de la tubérosité interne de l'humérus, où elle s'anastomose avec la récurrente cubitale antérieure. Souvent, au lieu de deux collatérales inférieures ou internes, il n'en existe qu'une qui vient de la partie inférieure de l'humérale, et qui fournit les deux ordres de rameaux dont nous venons de parler.

Nous nous sommes un peu étendus sur la description de ces artères, parce qu'elles sont importantes à connaître à raison des fonctions qu'elles remplissent, en suppléant à la brachiale ou humérale dans les cas où on est obligé d'en faire la ligature. *Voyez* ANÉVRISME et ARTÈRE. (SAVARY)

COLLE DE POISSON. *Voyez* ICHTYOCOLLE.

COLLÉTIQUE, adj. pris subst. *colleticus*, dérivé de κολλαω, je colle; se dit des médicamens propres à réunir les parties divisées d'une plaie; le mot *agglutinatif*, dont le sens est analogue, est plus généralement connu. (L. B.)

COLLIQUATIF, adj. Ce mot, dérivé de *colliquescere*, se fondre, se dissoudre, s'applique aux évacuations de toutes espèces qu'on suppose être la suite d'une fonte des parties et d'une dissolution ou décomposition des humeurs. J'examinerai, au mot *Colliquation*, quel sens on peut attribuer à ces expressions, en les analysant avec rigueur; je vais dans cet article considérer ces évacuations sous le rapport purement pratique.

Le caractère principal des évacuations qu'on nomme colliquatives, c'est d'être excessives, et de ne se trouver nullement en proportion avec les besoins du corps, de sorte qu'elles amènent à leur suite une faiblesse toujours croissante,

et qui doit conduire plus ou moins promptement à la mort. On voit que j'éloigne de cette définition tout caractère qui se rapporte au nom même sous lequel on désigne ces évacuations, et qui rappelle la fonte ou liquéfaction des parties dont on les avait cru le résultat. C'est que, cherchant les bases sur lesquelles la pratique doit être établie, je veux en éloigner avec soin ce qui tient à l'hypothèse, me proposant, au surplus, de discuter cette hypothèse dans l'article suivant.

Toutes les évacuations peuvent devenir colliquatives dans le sens que je viens de donner à ce mot, et cet accident forme communément le dernier épisode de la plupart des maladies chroniques ou qui ont une longue durée. Les selles et les sueurs sont le genre d'évacuations qui le deviennent le plus souvent. Les urines en présentent de nombreux exemples comme dans le *diabète* ; la salive, dans quelques cas, peut s'écouler avec une abondance telle, que le flux puisse en être considéré comme colliquatif ; mais communément la cause en est extérieure, et se reconnaît dans l'administration des préparations mercurielles. L'écoulement de la semence peut avoir lieu si abondamment qu'il deviendrait colliquatif dans le sens que j'ai déterminé : celui du mucus sécrété par les membranes muqueuses : par exemple, dans les catarrhes chroniques ; la sérosité qui lubrifie habituellement les membranes séreuses sont encore dans le même cas, et c'est même ainsi que se terminent fréquemment les hydropisies dans le traitement desquelles on est réduit à l'emploi de la ponction pour évacuer les eaux. La même chose arrive encore quelquefois pour la sérosité, habituellement sécrétée dans les mailles du tissu cellulaire, et dont l'accumulation donne lieu à l'infiltration ou leucophlegmatie. L'écoulement de cette humeur par les crevasses qui se sont formées naturellement, ou par les mouchetures pratiquées par la main du chirurgien, devient fréquemment excessif, et épuise le malade ; il en est encore de même du pus qui se forme à la surface des plaies, et l'épuisement produit par une suppuration très-abondante est l'un des accidens le plus à craindre dans le traitement des grandes blessures.

On trouvera, sans doute, aux mots *Catarrhe*, *Dévoiement*, *Diabète*, *Gonorrhée*, *Hydropisie*, *Leucorrhée*, *Leucophlegmatie*, *Salivation*, *Sueur* et *Suppuration*, le détail circonstancié des causes qui peuvent, dans chacun de ces cas particuliers, produire un flux colliquatif : je ne dois m'attacher ici qu'aux données qui sont générales et conviennent également à tous.

On ne saurait reconnaître d'une manière générale et absolue, comme cause prochaine et universelle de ces flux colliquatifs, plutôt la diminution, que l'exaltation des pro-

priétés de la partie par laquelle ils ont lieu. Il paraît évident que l'un et l'autre de ces deux états peuvent également en être la cause; car, si, par exemple, les sueurs excessives, le diabète, la salivation, semblent être le produit de l'action augmentée de la peau, des reins, ou des glandes salivaires, ne paraît-il pas également certain que de longs dévoiemens, que d'anciens catarrhes, sont uniquement dus à une débilité extrême des parties?

Mais ces deux ordres de causes ne comprennent point encore toutes celles des flux colliquatifs.

Il peut se faire qu'un écoulement modéré, soit par sa quantité relativement aux parties par lesquelles il se fait, soit par les usages auxquels il sert, doive néanmoins être considéré comme colliquatif, parce qu'il en a tous les inconvéniens: c'est ce qui arrive dans les plaies fort étendues, surtout lorsqu'elles sont accompagnées de grands délabremens. La suppuration qui s'établit par ces surfaces peut n'être point excessive quant aux besoins de la plaie elle-même, et cependant épuiser totalement le patient, dont les forces ne suffisent pas à l'entretien d'une sécrétion aussi abondante ou d'aussi longue durée. Tel est le motif pour lequel les grandes brûlures deviennent si fréquemment mortelles.

Dans le cas où le flux colliquatif se fait aux dépens d'un fluide récrémentitiel, c'est-à-dire, de ceux qui sont destinés à être absorbés et reportés dans nos organes après avoir rempli certains usages, on peut supposer que la cause de ce flux est un défaut d'équilibre dans l'action des bouches exhalantes et absorbantes des vaisseaux, en sorte que, celles-ci n'enlevant pas autant de fluide qu'il s'en répand, l'accumulation en devient inévitable. Mais, quelque plausible que soit cette opinion, c'est déjà une hypothèse, et tel est le malheur attaché à la perquisition des causes prochaines, qu'on est presque toujours conduit malgré soi à perdre de vue le fait, pour le remplacer par une conjecture.

Le progrès des connaissances ne permet plus de considérer comme cause des flux colliquatifs ces dégénérescences d'humeurs, si libéralement et si universellement admises autrefois, et toujours si dénuées de preuves. La physiologie, mieux étudiée, a fait voir que, hors le sang et la lymphe qui se trouvent et doivent exister dans toutes les parties du corps, chacune des autres humeurs était le produit particulier de la sécrétion d'un seul organe; qu'elle avait ses canaux et ses réservoirs propres, desquels rien ne démontrait qu'elle pût s'écarter pour aller altérer la masse générale. Quant aux altérations de cette masse générale, en supposant qu'elles

aient lieu, comme il n'est aucun moyen certain de les apprécier, et que la considération n'en peut d'aucune façon offrir de fondemens solides à la pratique, je ne m'en occuperai point ici, renvoyant ce qui pourrait éclaircir cette question aux articles qui doivent y être spécialement consacrés, tels que *Dégénérescence*, *Humeur*, *Humorisme*, *Putridité*, etc., etc.

Toutefois on ne saurait nier que des dégénérescences, ou du moins des amas de matières dans les premières voies, ne puissent devenir cause occasionnelle d'écoulemens ou flux extraordinaires : mais ou ces matières sont primitivement viciées par l'altération de la sécrétion, et c'est alors ce vice de la sécrétion qui est la première cause du flux ; ou bien elles se sont altérées par la longueur du séjour qu'elles ont fait dans les intestins, et alors elles n'agissent qu'à la manière des corps étrangers et des poisons. Dans ce cas même, ces matières promptement et presque toujours les premières évacuées, ne peuvent être considérées que comme la cause occasionnelle de la maladie, si elle se prolonge après leur expulsion. *Voyez* CHOLERA-MORBUS, DÉVOIEMENT, etc.

Ce que je viens de dire en dernier lieu me conduit tout naturellement à l'examen des causes occasionnelles ou éloignées des flux colliquatifs ; et la considération que je viens d'accorder aux causes prochaines ne servira pas peu à éclaircir ce que je dois rapporter de celles-là.

Dire d'une manière vague et générale que toutes les causes susceptibles d'exalter les propriétés des organes et d'augmenter leur action, peuvent donner naissance à un flux colliquatif quelconque ; que pareillement tout ce qui tend à en diminuer l'énergie et à plonger nos parties dans un état d'atonie et de débilité peut en être la source : c'est se borner à l'énoncé peu satisfaisant d'une vérité trop générale pour qu'on en puisse tirer aucun avantage dans la pratique. Cependant il n'est point possible d'entrer ici dans des détails qui appartiennent à l'histoire détaillée de chacune des maladies comprises sous la dénomination commune de *flux ;* et je dois renvoyer aux articles dans lesquels il est traité de toutes ces maladies en particulier.

Il est des causes générales susceptibles de produire l'un ou l'autre de ces flux, selon les dispositions particulières de l'individu. Ainsi, un sentiment de crainte, une émotion vive, la suppression d'une transpiration abondante, celle d'une autre excrétion, peuvent donner lieu à un flux, lequel s'établira sur l'organe qui y présentera le plus de dispositions, et deviendra colliquatif si la lésion que l'organe a reçue est très-profonde, ou qu'une cause quelconque vienne en

prolonger la durée; mais ces considérations sont communes à toutes les fluxions quelconques, et doivent être renvoyées au mot *Fluxion.*

Souvent un flux colliquatif s'établit en remplacement d'un autre écoulement antérieurement existant. C'est ainsi qu'on voit fréquemment le *diabète* se substituer à un dévoiement plus ou moins abondant, le remplacer et alterner avec lui à diverses reprises.

Mais la cause occasionnelle la plus commune des flux colliquatifs, c'est l'affaiblissement graduel porté dans toute la machine; et, comme on le dit, l'appauvrissement général amené par la longue durée des maladies chroniques.

La sueur ou le dévoiement viennent presque toujours former la dernière scène de ces longs et pénibles drames, dont ils précipitent encore le dénouement funeste. C'est ainsi que finissent notamment la plupart des phthisiques, des malades affectés de suppurations intérieures, de fièvre hectique. Dans les fièvres adynamiques ou putrides, il s'établit fréquemment un dévoiement colliquatif, dont l'extrême fétidité a surtout fait penser que ces maladies dépendaient d'une dissolution putride du sang et des humeurs. Également éloigné des théories humorales et de celles du solidisme pur, je me garderai bien d'entrer ici dans les querelles qui divisent les partisans de ces deux manières de voir; mais je me contenterai d'observer que, dans le cas dont il s'agit, la putridité ou plutôt la fétidité n'existe que dans les produits des déjections, et que rien n'indique qu'elle se rencontre dans les humeurs circulant encore à l'intérieur. Or, mille causes, évidemment étrangères à l'altération des humeurs, font chaque jour, et même en parfaite santé, varier les odeurs des déjections, sans que l'on puisse en tirer, jusqu'à présent, aucun éclaircissement sur l'état intérieur de nos organes (*Voyez* PUTRIDITÉ). Quoi qu'il en soit, et pour revenir promptement à mon sujet, le dévoiement colliquatif qui s'établit dans les fièvres de cette nature, se distingue sans peine des déjections plus ou moins abondantes qui en forment souvent la crise, en ce que, dans ce dernier cas, l'amélioration dans l'état du malade se prononce et va en augmentant avec les évacuations, tandis que, lorsqu'elles sont colliquatives, tous les accidens empirent, et la faiblesse fait des progrès rapides.

Ce dernier caractère des évacuations colliquatives, d'achever l'épuisement du malade en augmentant tous les accidens auxquels il est en proie, prouve assez que ce ne sont point des humeurs altérées et putrides qui sont évacuées. Je reviendrai sur cette preuve à l'article *Colliquation.*

Il est des flux colliquatifs qui sont entièrement dus à des

causes accidentelles et extérieures agissant à la manière des poisons : tel est celui que les préparations mercurielles produisent par les organes salivaires. Je ne parle point ici des poisons corrosifs qui ne produisent un dévoiement abondant qu'en irritant fortement les intestins; l'action de ceux-ci n'a rien de spécifique, et le résultat en est semblable à celui de toutes les inflammations, quelle qu'en soit la cause. L'illustre Morgagni rapporte qu'un jour, étant en voyage, il s'arrêta dans une auberge, et que là il fut pris d'un flux de ventre aqueux si énorme et si fréquent, qu'en peu d'heures il rendit plus de cent selles; qu'effrayé de l'abondance de cette excrétion, il chercha à se faire vomir, mais qu'il ne rendit que de l'eau et une feuille verte dont il ne détermine pas la nature; et aussitôt ce flux s'arrêta. Ayant alors achevé son voyage, il se trouva tout d'un coup si affaissé et si maigri, qu'il paraissait sortir d'une longue maladie, et qu'il comprit parfaitement que, si cet accident se fût prolongé avec une telle intensité, toute son organisation en eût été promptement épuisée.

La gravité du pronostic à porter dans les flux colliquatifs dépend surtout de la cause qui les a produits et qui les entretient. Ceux qui tiennent, comme les derniers dont je viens de parler, à une cause accidentelle et locale, peuvent être guéris promptement par la soustraction de cette cause. Mais on n'a qu'un pronostic bien grave à porter de ceux qui paraissent à la fin d'une maladie, par les progrès de laquelle toutes les forces sont épuisées. Le dévoiement qui s'établit dans de telles conditions, est l'indice de la perte des forces digestives qui jusque-là ont fourni au malade les moyens de se soutenir. Lorsque la maladie principale est une phthisie au dernier degré, une suppuration du foie, de l'estomac ou des intestins, on conçoit bien qu'il n'est en effet aucune espérance à former.

Bien que les flux colliquatifs ne soient le plus souvent qu'un épiphénomène (*Voyez* ce mot), comme ils ajoutent au mal en augmentant la faiblesse dont ils sont eux-mêmes ordinairement le résultat, il est nécessaire de les prendre en grande considération dans le traitement, et de diriger des moyens curatifs contre ces symptômes fâcheux.

Ce que j'ai dit jusqu'ici de la variété qui existe dans la nature et les causes de ce phénomène, doit faire penser que les moyens de traitement doivent aussi présenter beaucoup de différences. Il n'est pas convenable d'indiquer ici les moyens qui conviennent en particulier à chaque cas; et je dois renvoyer, pour cela, aux articles qui leur sont consacrés. Je me contenterai de remarquer que l'indication la

plus générale est de soutenir et de relever les forces. Souvent on ne réussit à suspendre ou à modérer un flux immodéré quelconque, qu'en attirant sur une autre partie, au moyen des sangsues, des ventouses, et surtout des vésicatoires, une irritation qui puisse remplacer celle qui entretient le mal. On y parvient encore en déterminant une sécrétion d'une autre nature. C'est ainsi qu'on peut faire alterner une sécrétion par les sueurs, avec celle des urines ou des selles; mais on ne doit point oublier, dans le traitement de ces sortes d'accidens, qu'un flux ou écoulement abondant établi depuis long-temps, ne saurait être arrêté brusquement sans exposer le malade au danger qui suit la suppression subite de toutes les fluxions habituelles. Cet objet sera sans doute traité spécialement, et développé à l'article *Fluxion;* et je dois me contenter de l'indiquer et de rappeler qu'il ne suffit point, pour guérir un malade, d'arrêter tout-à-coup, à l'aide d'astringens ou par d'autres procédés également actifs, un écoulement qui l'épuisait, et qu'on voit souvent des hydropisies mortelles, ou d'autres maladies plus fâcheuses que celle qu'on avait à traiter, être la suite d'une conduite si peu raisonnée. (DE MONTEGRE)

COLLIQUATION, s.f. *colliquatio*, *liquatio*, *fusio;* fonte, réduction en eau : tel est du moins le sens le plus direct que l'on puisse attacher à cette expression par laquelle on a traduit les mots grecs *τῆξις*, *ἔκτηξις*, *σύντηξις*, *ἀνάλυσις*

Les anciens ont entendu la colliquation dans deux sens très-différens l'un de l'autre. Quelquefois, en se servant de cette expression, ils ont voulu exprimer une altération par laquelle les humeurs naturelles, et particulièrement le sang, perdaient leur consistance et leur glutinosité ordinaires; d'autres fois ils ont entendu, par là, une véritable fonte ou liquéfaction de toutes les parties du corps. Un passage de Galien pourra donner une idée exacte de sa doctrine à ce sujet: « Il se fait, dit-il, une colliquation ou une résolution, comme on voudra l'appeler, tantôt de toutes les parties du corps, tantôt seulement de celles qui sont dans les veines; ce qui provient de cette colliquation s'écoule ou par le ventre, ou par les urines, ou par les sueurs. » (Galen., *de Symptom.*, *Caus.*, *lib.* III, *cap.* 2). Galien ajoute que « la fonction ordinaire des reins étant d'expulser les sérosités du sang, le produit de ces colliquations s'évacue par l'intermède de ces viscères : car, si elles se répandaient dans tout le corps, elles occasionneraient une hydropisie. Si ces matières sont trop épaisses pour que les reins puissent les enlever, elles se déchargent entièrement par le ventre; quelquefois aussi les sueurs en enlèvent une partie. » Hippocrate a plusieurs fois

employé le mot *colliquescere*, fondre ou couler, conjointement avec *tabescere*, maigrir; ou du moins, dans le même sens, témoin l'Aphorisme XXVIII de la section II. *Febricitantium non omninò leviter, permanere, et nihil minui corpus, aut etiam magis quam pro ratione colliquari, malum est.*

Les anciens ont conservé, sur cet objet, la doctrine d'Hippocrate. Aretée (*de sig. et caus. Diut. morb., lib.* I., *cap.* XIII,) appelle *συντηκτικοὺς, id est, colliquatos*, ceux qui meurent dans le marasme, à la suite d'ulcères au foie. Aetius (*tetrabili* II, *sermo* I, *cap.* XC,) donne avec beaucoup de détails, d'après Philagrius, les moyens de reconnaître les écoulemens colliquatifs qui se font par le ventre, et qui sont dus, à ce qu'il pense, à la fonte des graisses et des chairs dissoutes par l'ardeur de la fièvre.

On retrouve, dans ces deux dernières expressions d'Aetius, l'origine de toutes les hypothèses que l'on a depuis bâties sur la colliquation; et les médecins modernes, ainsi que ceux du moyen âge, ne s'y sont point épargnés.

Sans nous enfoncer, sur cet objet, dans des recherches pénibles, et inutiles autant que fastidieuses, il nous suffira, pour avoir une idée de la doctrine des modernes sur la colliquation, d'examiner ce qu'en a dit Quesnay, dans son *Traité des fièvres*, 2 vol. in-12. Paris, 1753.

« Tous les sédimens contenus dans les matières des évacuations sont le produit de la dissolution ou décomposition des humeurs. Tom. I, pag. 494 et 497.

» Quoique la dissolution putride soit la cause la plus ordinaire des sueurs continuelles et des cours de ventre qui surviennent et persistent dans les fièvres continues, on ne doit pas tous les rapporter à cette cause; et la dissolution de la masse du sang ne dépend pas toujours d'une destruction putréfactive. *Ib.*, pag. 501.

« Les fièvres colliquatives sont caractérisées par la dissolution des humeurs. *Ib.*, p. 141.

» Outre la colliquation putride, il y en a une séreuse et âcre non putride. Tom. II, p. 441.

» Il y a en conséquence des fièvres colliquatives, putréfactives, divisées en bénignes et malignes, et des fièvres colliquatives non putrides. *Ibid.*, tom. II, p. 348 et suiv. »

L'auteur de l'article *Colliquatif*, dans la partie médicale de *l'Encyclopédie* par ordre de matières, a bien étendu davantage ces divisions, puisqu'il distingue une colliquation acide, une autre alcalescente, une troisième muriatique, d'autres encore qu'il désigne sous le nom d'âcre, bilieuse, huileuse, etc.

On peut juger, par là, de la complaisance avec laquelle

on a substitué ses propres opinions à des faits qui nous sont totalement inconnus, puisque non-seulement nous n'avons encore aucun moyen d'apprécier la nature des altérations des humeurs dans les corps vivans, mais que l'existence même de ces altérations ne peut être jusqu'à présent regardée que comme un fait probable sur lequel, en conséquence, il n'est point encore permis de fonder le traitement.

C'est ici néanmoins le lieu d'examiner quel sens réel il convient de donner au mot *Colliquation*, aujourd'hui que tous les bons esprits semblent être convenus de n'attacher aux expressions qu'un sens clair et précis.

Il importe, avant tout, de distinguer les deux espèces de colliquations admises par les anciens; 1°. celle qui dépendait d'une dissolution ou décomposition du sang et des humeurs; 2°. celle qui provenait d'une fonte ou liquéfaction de toutes les parties solides et liquides du corps.

Quant au premier de ces états, tout ce que l'on en a dit dans l'antiquité, et jusqu'à nos jours, ne prouve point qu'il soit réel; aucune recherche n'a pu, jusqu'à ce jour, nous faire pénétrer le secret de la composition du sang et des autres fluides vivans de notre corps. Les modifications que ces fluides reçoivent instantanément du mouvement qui procure leur sortie de nos vaisseaux, ne permettent plus de les comparer à ce qu'ils étaient un moment avant. On sait maintenant combien sont fausses et erronées toutes les conséquences que l'on avait cru pouvoir déduire pour la pratique de la consistance plus ou moins grande que le sang présente après avoir été tiré, de la présence, de l'épaisseur, de la consistance de la couënne qui se forme à sa surface, de la quantité, de la couleur du sérum, et de plusieurs autres données qu'on a reconnues être perpétuellement variables et dépendantes d'ailleurs, soit de la forme ou de la grandeur de l'ouverture du vaisseau, soit de la grosseur et de la rapidité du jet, soit de la configuration du vase, et encore même d'autres données inappréciables, comme l'état moral de l'individu (*Voyez* SANG). On n'a que des conjectures à donner sur la dégénération séreuse du sang dans les scorbutiques; et jusqu'à présent, aucun moyen ne paraissant s'offrir pour nous éclairer sur ces difficultés, on doit regarder tous les systèmes que l'on serait tenté d'élever sur de telles bases, comme des jeux de l'esprit tout-à-fait indignes d'un praticien judicieux, qui craint de compromettre la vie de ses malades.

Quant à la seconde espèce de colliquation, celle qui, selon les anciens, dépend d'une fonte ou liquéfaction de toutes les parties du corps, on sent bien qu'il n'est pas possible d'admettre à cette occasion une véritable fonte puru-

lente des parties, occasionnée par l'ardeur de la fièvre ou par toute autre cause; mais il existe une telle correspondance entre les évacuations abondantes qui ont reçu le nom de colliquations, et l'émaciation plus ou moins complète de toutes les parties, qu'on ne peut méconnaître la liaison qui existe entre ces deux phénomènes. Cette liaison n'offre, d'ailleurs, rien qui ne soit conforme à tout ce que l'on peut observer des phénomènes généraux de la nutrition ou de l'assimilation et de la désassimilation continuelle à laquelle toutes nos parties sont assujetties.

D'après les idées que l'on peut, à l'époque actuelle, se former de la colliquation, ce phénomène se réduit donc à une décomposition rapide de nos parties, ou du moins à une décomposition dont le mouvement l'emporte sur celui de composition ou d'assimilation nutritive continuel : de façon que nos parties qui, dans l'état ordinaire, tendent continuellement à s'accroître, ou du moins à se maintenir dans leur état de perfection, doivent, par ce mouvement de désassimilation, diminuer et décroître perpétuellement, jusqu'à ce que, n'étant plus en état de remplir leurs fonctions, la vie s'y éteigne.

Ce mouvement paraît déterminé, tantôt par une irritation vive fixée sur une partie qu'elle rend alors le centre d'une grande fluxion, tantôt par un état de faiblesse et de débilité générale extrême; mais il n'est point possible, dans l'état actuel des connaissances, de dire s'il dépend jamais d'une altération primitive et essentielle des parties intérieures, soit solides, soit liquides. (DE MONTEGRE)

COLLISION, s. f. *collisio*, de *collido*, choquer, heurter, en grec θλᾶσις. Collision signifie une violente secousse, une forte contusion. Quelques auteurs distinguent cependant la collision de la contusion : le premier mot, selon eux, devrait s'appliquer à la lésion des os; le second à celle des parties molles. *Voyez* CHOC, CONTUSION. (PH. M.)

COLLUTOIRE, s. m. du latin *collutio*, lotion; médicament préparé sous forme liquide, destiné à laver la bouche dans certaines affections de la langue, des gencives ou des dents. (LULLIER-WINSLOW)

COLLYRE, s. m., en grec κολλυριον ou κολλουριον, de κολλα, colle, et ουρα, queue; parce que les médicamens, qui chez les anciens portaient le nom de *collyres*, avaient une forme ronde et alongée; allaient en s'amincissant un peu par un bout, offraient, enfin, une sorte de ressemblance avec la queue d'un rat.

La signification de ce titre pharmaceutique a été d'abord extrêmement vague. On nommait *collyres* toutes les prépa-

rations qui avaient une figure à peu près cylindrique. Les suppositoires que l'on introduisait dans l'anus, les tentes que l'on mettait dans les ulcères, dans les fistules, les pessaires, étaient des collyres. On a ensuite restreint l'acception de ce mot, en le faisant seulement servir pour désigner tous les topiques propres pour les maladies des yeux; mais alors même cette acception restait trop étendue. Sous le nom de *collyre* on désignait, 1°. les poudres fines que l'on insuffle sur la conjonctive et la cornée à l'aide d'un tuyau de plume, ou d'un petit cornet fait avec un papier ou une carte; 2°. les cataplasmes divers que l'on appliquait sur les yeux; 3°. les onguens que l'on introduisait entre les paupières; 4°. les vapeurs spiritueuses que l'on dirige sur ces organes, comme quand on met quelques gouttes d'eau de Cologne, de baume de Fioraventi, etc., dans la paume de la main, et qu'on la tient rapprochée des yeux, etc., etc.

Ne nomme-t-on pas encore, en pharmacie, *collyre de Lanfranc* une préparation caustique qui contient de l'orpiment, du vert-de-gris, et qu'il serait dangereux d'appliquer sur les yeux?

Aujourd'hui la valeur du mot *collyre* paraît mieux déterminée, et on ne donne plus guère ce nom qu'à des agens pharmaceutiques liquides, et qui doivent être employés en fomentation, en injection ou en bain, dans le traitement des maladies des yeux.

Dans la composition et dans l'emploi de ces agens, le praticien doit avoir en vue l'organisation de la partie avec laquelle il va mettre en contact des substances médicinales. Il doit, 1°. considérer l'importance des organes sur lesquels il agit, la délicatesse et la vive sensibilité de la membrane muqueuse qui les recouvre; 2°. puis examiner la nature chimique du collyre, les qualités particulières de chacun des ingrédiens dont il est formé, et se représenter les changemens qu'il doit occasionner dans les propriétés vitales des yeux.

Car le mot *collyre* indique seulement la destination de ce genre de médicament: mais il ne fournit aucun indice ni sur la composition chimique du collyre, qui peut être mucilagineux, âcre, aromatique, aqueux, spiritueux: ni sur le caractère de ses propriétés actives; il est des collyres adoucissans; il en est d'excitans, d'irritans, d'astringens, etc.: ni sur leurs vertus curatives, qui varient selon la nature des affections contre lesquelles on les met en usage.

L'activité propre à chaque collyre, ou plutôt les effets primitifs qu'elle provoque, sont les causes immédiates des avantages que la thérapeutique retire de leur emploi: nous avons donc intérêt de signaler ces effets. Aussi nous allons,

pour établir une sorte de classification méthodique parmi les collyres, nous servir du produit de leur action première sur les organes de la vision Il est important toutefois de noter que, la sensibilité de la conjonctive étant très-développée, le contact d'un topique quelconque cause toujours sur elle une impression désagréable : or, il faut distinguer les effets fugaces de cette première impression des effets plus durables qui tiennent à l'opération des principes médicinaux que recèlent les collyres.

Collyres émolliens. Ces collyres se font avec la racine de guimauve, les fleurs et les feuilles de mauve, de guimauve, de bouillon blanc, les fleurs de pas-d'âne, la graine de lin, de psyllium, de coings, d'orge, de riz, etc. On fait bouillir légèrement ces substances dans l'eau, et ce liquide devient un collyre doué d'une vertu émolliente. On peut aussi employer la gomme arabique et la gomme adragant.

Les parties animales abondantes en gélatine, la colle de poisson, le blanc d'œuf, le lait, peuvent aussi servir à la confection de ces collyres.

En contact avec la surface des yeux, ces topiques tendent à relâcher le tissu de la membrane muqueuse qui les recouvre, à diminuer le degré actuel de sa vitalité. Cet effet immediat est surtout sensible, quand les propriétés vitales sont dans un état d'exaltation sur cette partie, quand la conjonctive est le siége d'un travail inflammatoire.

Aussi ces collyres conviennent-ils, surtout dans la première période de l'ophthalmie. Ils combattent avec avantage l'excès de sensibilité; ils calment l'irritation et la douleur : ils sont un auxiliaire important des autres secours que la médecine met alors en usage.

C'est encore à ces collyres qu'il faut avoir recours pour bassiner les yeux après les opérations chirurgicales faites autour des paupières, aux sourcils, au globe de l'œil lui-même. On en fera aussi des ablutions utiles, lorsque l'on voudra enlever un corps étranger qui aura pénétré entre les paupières et diminuer l'irritation qu'il aura occasionnée.

Collyres irritans. Le sulfate de zinc, le sulfate de cuivre sont les ingrédiens les plus ordinaires de ces collyres. Voici une recette que l'on trouve dans beaucoup d'auteurs : Eau de plantain, six onces; sulfate de zinc, depuis six jusqu'à vingt-quatre grains, selon le degré d'activité que l'on désire, et quelques gouttes d'eau-de-vie camphrée : on y ajoute souvent, comme correctif, un peu de mucilage de coings.

Les collyres que l'on compose avec le sulfate d'alumine, le muriate d'ammoniaque, le muriate suroxidé de mercure, l'aloës, le poivre, le tabac, l'eau de chaux, etc., ont aussi

une qualité irritante et doivent être rapportés à cette classe. Il en est de même du collyre d'Helvétius, que l'on fait en mettant fondre un gros de pierre divine dans huit onces d'eau.

Le fiel de bœuf, de brebis, de barbeau, de brochet, etc., que l'on porte, à l'aide d'un petit pinceau, sur la cornée trois à quatre fois le jour, forme encore une espèce de collyre irritant très-usité chez les anciens.

Les collyres de cette section recèlent des molécules âcres, caustiques qui attaquent fortement la surface des yeux et y provoquent une vive irritation. La partie de la conjonctive qui les reçoit devient tout à coup plus rouge, plus sensible : ses propriétés vitales se développent ; la sécrétion des larmes est très-abondante, etc.

Cette action immédiate se montre très-utile dans beaucoup d'affections morbifiques des yeux. C'est à l'aide de ces collyres que l'on fait disparaître les taches de la cornée, que l'on détermine la cicatrisation des ulcères qui s'établissent sur cette partie. Ces mêmes collyres, étendus dans un véhicule convenable, rendent aussi de grands services pour la guérison des ophthalmies chroniques.

Ces collyres fournissent aussi un remède excellent contre la maladie que Scarpa a nommée *flux palpébral puriforme*. Cette affection a son siége dans la membrane interne des paupières, principalement de l'inférieure, le long du tarse et dans la série des glandules de Meibomius : ces parties donnent une sécrétion exubérante d'une humeur visqueuse, granuleuse, jaunâtre, mêlée avec les larmes, laquelle, se portant dans le sac lacrymal, a souvent fait croire à l'existence d'une fistule.

Les cas dans lesquels les collyres irritans réussissent sont très-nombreux, très-fréquens ; les succès qu'ils procurent très-marqués : aussi a-t-on dit que l'œil aimait les substances qui avaient de l'acrimonie. Au moins est-il vrai que les eaux pour les yeux, que l'on distribue partout sous des noms divers, et dont on retire journellement des avantages, contiennent toujours des matières irritantes, souvent mêlées avec des substances stimulantes.

Collyres stimulans. Ces collyres recèlent des principes volatils et aromatiques : ils se composent avec la melisse, la marjolaine, la sauge, la menthe, le thym, la camomille romaine, le safran, le mélilot, etc., que l'on met infuser dans l'eau ou même dans le vin, comme on le voit dans plusieurs des formules de collyres que Celse nous a transmises. On ajoute à ces liquides une petite quantité d'eau de Cologne, de baume de Fioraventi, d'eau-de-vie camphrée, d'eau de mélisse spiritueuse, etc.

Ces collyres font sur la surface oculaire, au moment de

leur application, une impression qui a quelque chose d'irritant; mais cette impression n'est pas profonde, elle s'efface bientôt par une grande effusion de larmes. L'emploi de ces collyres offre un autre produit : leur influence excitante pénètre l'œil, augmente la vitalité de cet organe, avive la sensibilité de la rétine, développe davantage les facultés visuelles.

On se sert avec avantage de ces collyres quand on veut remédier à une faiblesse de la vue qui procède d'un relâchement, d'un état d'inertie dans l'appareil de la vision, qui tient à un affaiblissement de la sensibilité optique.

On vante aussi alors les frictions faites avec une liqueur alcoolique sur les sourcils, les tempes, autour des paupières.

Les collyres excitans seront aussi très-favorables lorsque les paupières seront atteintes d'un gonflement œdémateux. On s'en servira utilement dans la chute de la paupière.

Collyres toniques. Tous les collyres auxquels on ajoute de l'acétate de plomb, sec ou liquide (extrait ou sel de saturne), ont une propriété tonique. On peut aussi y joindre ceux dans lesquels on ferait entrer des substances amères ou styptiques.

Ces collyres, que Scarpa nomme *astringens* ou *fortifians*, ont une action très-marquée sur la conjonctive; ils y causent une sorte d'astriction qui produit un resserrement de son tissu. Cette impression tonique doit même se propager à l'appareil entier de la vision.

Ces collyres conviennent dans les affections des yeux avec relâchement, avec atonie; ils sont très-utiles vers la dernière période des ophthalmies, c'est-à-dire, quatre à cinq jours après l'invasion de celle qui est légère, et huit à dix pour celle qui est aiguë : car il ne faut pas prendre pour un état inflammatoire une turgescence des vaisseaux de la conjonctive, avec rougeur de cette membrane. Cet état n'est, au contraire, que le produit d'une faiblesse locale. « J'ai souvent remarqué, dit Scarpa, que les chirurgiens qui savent saisir à propos le moment dans lequel l'ophthalmie aiguë se change en chronique, arrivent promptement à la fin du traitement, en substituant les topiques astringens et corroborans aux émolliens et aux relâchans. » Scarpa conseille alors un collyre fait avec six onces d'eau de plantain, huit grains d'acétate de plomb, et quelques gouttes d'esprit de vin camphré. On en injecte un peu, toutes les deux heures, dans les yeux, ou on les baigne dans la même liqueur au moyen d'un petit vase convenable. Ces moyens rendent bientôt la première vigueur aux vaisseaux relâchés de la conjonctive et à ceux de l'intérieur des paupières.

Collyres narcotiques. L'opium et ses préparations sont les

ingrédiens ordinaires des collyres que nous avons ici en vue. Quatre grains d'extrait d'opium ou un gros de laudanum liquide de Sydenham dans huit onces d'eau de roses ou d'infusion de fleurs de guimauve, donnent un collyre narcotique.

Ces collyres ont une action très-marquée sur les yeux. Les principes actifs que contient l'opium irritent souvent la conjonctive ; mais ils exercent une influence plus profonde et plus importante. Ces collyres diminuent les propriétés vitales de l'appareil de la vision ; ils affaiblissent les perceptions optiques ; ils font sur l'œil un effet stupéfiant.

Cette action immédiate des collyres qui nous occupent, les rend des agens très-recommandables dans le traitement de plusieurs genres d'affections des yeux.

Ces collyres conviennent dans beaucoup d'ophthalmies, dans celles où l'inflammation paraît profonde, dans celles où une sensibilité extrême des yeux tourmente le malade.

On se sert aussi, avec avantage, de ces collyres vers la fin des ophthalmies ; l'impression irritante qu'ils font sur la conjonctive devient alors très-favorable. M. Demangeon a démontré, par plusieurs observations insérées dans le *Journal de Médecine* de janvier 1808, toute l'efficacité de ces moyens externes.

Remarquons, en terminant, que l'on doit attacher un grand intérêt à la température des collyres. Si on les emploie chauds, ils stimulent l'œil par le calorique libre qu'ils recèlent : froids, ils déterminent un resserrement tonique dans l'appareil de la vision. Ce dernier effet s'allie à celui que déterminent les collyres fortifians et astringens, mais il contrarierait l'action relâchante d'un collyre émollient. On pourrait dire, eu égard à la température des collyres, que les excitans doivent être employés chauds, les toniques froids, les émolliens tièdes.

(BARBIER)

QUELLMALZ (Samuel Théodore), *De linctu oculorum, collyrio, Progr.* in-4°. *Lipsiæ*, 1753.

(F. P. C.)

COLOBOMA, s. m. *coloboma*, de κολοϐωμα, mutilation ; nom par lequel on veut désigner, d'un seul mot, les plaies avec perte de substance : telles sont par exemple, le bec de lièvre, la division des paupières. (L. B.)

COLOMBO, s. m. On connaît sous ce nom en pharmacie une racine qui nous vient de l'île de Ceylan, dont la capitale s'appelle *Colombo*. Cette racine arrive dans le commerce en petits fragmens d'un brun verdâtre : l'intérieur est jaune ; elle a une odeur légèrement aromatique, et une saveur très-amère. On n'est pas certain à quelle espèce de

plante elle appartient. Commerson croit que c'est le *ménisperme palmé*, et Wildenow dit que c'est une espèce de bryone. M. Cossigny rapporte que les Chinois font usage du colombo, et le regardent comme un puissant aphrodisiaque. Le docteur Thomas Percival et quelques médecins anglais ont vanté cette racine comme un spécifique contre les coliques, les indigestions, le *cholera morbus*, et en général contre les affections diverses de l'estomac et des intestins. On donne le colombo, soit en décoction à la dose d'un ou deux grammes dans un véhicule quelconque, soit en teinture à la dose de deux ou trois cuillerées par jour. M. Alibert regarde le vin de Madère comme un menstrue très-convenable pour extraire les principes médicamenteux du colombo. M. Planche, pharmacien, a examiné chimiquement cette racine ; il a trouvé qu'elle contenait un quart de son poids d'amidon. (CADET DE GASSICOURT)

CARTHEUSER (Jean Frédéric), *De radice columbâ*, *Diss.* in-4°. *Francofurti ad Viadrum*, 1773.

On trouve des détails intéressans sur la racine de colombo, par MM. Le Bègue de Presle et de Saive, dans la Gazette de Santé, pour l'année 1777, et dans l'Esprit des Journaux, de la même année (avril).

(F. P. C.)

COLON, s. m. en grec κωλων, de κωλυω, j'arrête, j'empêche, je retarde, ou bien de κοιλων, creux, concave, à cause des cellules nombreuses que l'on rencontre dans l'intérieur de ce tube organique, et qui le rendent propre à retarder le cours des matières qui le traversent. Le colon est la seconde partie du gros intestin, et la cinquième du conduit alimentaire après l'estomac : sa largeur et son étendue lui ont aussi fait donner par quelques-uns le nom de ventre inférieur.

Situé entre le cœcum et le rectum, avec lesquels il forme un canal non interrompu, il s'étend de la région lombaire droite jusqu'à la fosse iliaque gauche qu'il remplit, et, pour suivre ce trajet, il trace dans l'abdomen une ligne qui, commençant à la partie supérieure du cœcum, monte un peu en arrière dans la région lombaire droite et devant le rein du même côté jusqu'au-dessous du foie et de la vésicule du fiel, qui lui communique même une teinte jaune en cet endroit : de là cette ligne prend une direction transversale de droite à gauche jusqu'au dehors de la rate, en décrivant un arc dont la convexité est en avant, et la concavité en arrière ; puis elle descend au-devant du rein gauche dans la région lombaire de ce même côté, jusqu'au bas de la fosse iliaque correspondante, d'où, remontant jusqu'au corps

de la quatrième vertèbre lombaire, elle redescend enfin pour se continuer avec le rectum, et forme ainsi dans sa dernière portion deux circonvolutions en sens contraire, lorsqu'elles représentent en quelque sorte une S romaine renversée.

Pour ne point confondre les diverses parties du colon dans le trajet irrégulier qu'elles parcourent, on a divisé cet intestin en quatre portions qui ont reçu des noms différens, suivant les régions de l'abdomen qu'elles occupent, la forme qu'elles présentent, ou la direction qu'elles suivent. Ainsi on distingue le colon, 1°. en lombaire droit; 2°. en transverse; 3°. en lombaire gauche; 4°. en iliaque gauche ou S du colon.

Le colon lombaire droit (portion ascendante) commence au cœcum, et se termine vers le rebord des fausses côtes. Il se trouve placé au-dessus du cœcum, au-dessous du foie et de la vésicule du fiel, à laquelle il adhère par un petit lien membraneux, derrière les circonvolutions droites de l'intestin grêle devant le rein droit, qu'il touche à nu, parce qu'il est dépourvu de péritoine en arrière. Libre et lisse dans les deux tiers antérieurs, il donne attache postérieurement au méso-colon droit.

Le colon transverse (arc du colon), la plus longue et la plus volumineuse des quatre portions, se dirige transversalement de droite à gauche, et règne tout le long du bord inférieur de la poitrine. Il se trouve conséquemment situé dans la partie basse de la région épigastrique, au-dessous de l'estomac, au-dessus des circonvolutions de l'intestin grêle, derrière le grand épiploon, devant le méso-colon transverse. La convexité de l'arc donne attache au feuillet postérieur du grand épiploon, et sa concavité au méso-colon transverse, repli péritonéal considérable, auquel cette portion du colon doit la mobilité dont elle est susceptible, et qui en permet quelquefois le déplacement. En se prolongeant horizontalement en arrière, ce repli forme, avec la portion intestinale qu'il soutient, une sorte de cloison mobile qui sépare la cavité de l'abdomen en deux parties inégales, dont la supérieure, étroite, renferme l'estomac, le foie, la rate, le duodénum et le pancréas, tandis que l'inférieure, plus large, contient l'intestin grêle.

Le colon lombaire gauche (portion descendante) est situé dans le flanc gauche au-dessous de la rate, au-dessus de la portion iliaque, derrière les circonvolutions de l'intestin grêle, devant le rein gauche auquel il s'attache. Libre dans ses deux tiers antérieurs, il tient en arrière au méso-colon gauche et au tissu cellulaire du péritoine.

Enfin, la dernière portion du colon (S romaine ou colon

iliaque gauche), médiocrement volumineuse, est la plus mobile des quatre. Placée dans la fosse iliaque gauche au-dessous de la portion précédente, au-dessus du rectum, derrière l'intestin grêle, devant les muscles et les vaisseaux iliaques, elle forme, par ses circonvolutions, une S qui commence à la fin de la région lombaire, et finit au détroit supérieur du bassin vers l'union du sacrum avec la dernière vertèbre des lombes : elle est enveloppée dans presque tout son contour par le péritoine ; sa partie postérieure donne attache au méso-colon iliaque, tandis que ses parties latérales et l'antérieure sont libres et lisses.

Toutes les portions du colon ont les mêmes caractères extérieurs : ainsi toutes ont des bosselures semblables à celles du cœcum, mais un peu moins marquées, s'affaiblissant à mesure qu'elles se rapprochent du rectum, et interrompues par trois gouttières longitudinales dues à autant de bandelettes musculaires. Le colon offre aussi dans toute son étendue une foule d'appendices adipeuses, qui ne sont autre chose que des replis péritonéaux, dans lesquels se trouve contenue en plus ou moins grande abondance une graisse jaunâtre et demi-fluide.

La structure du colon ressemble parfaitement à celle du cœcum : les portions lombaires droite et gauche de cet intestin sont assujéties par le péritoine qui, après avoir passé au-devant d'elles, les abandonne tout de suite en dehors, pour revenir sur les muscles abdominaux ; cette membrane commune des intestins, avant de se porter sur le colon transverse, forme un repli considérable (méso-colon), composé de deux feuillets qui s'écartent d'abord, et laissent entre eux un petit espace triangulaire, puis viennent recouvrir les deux faces du colon, et vont ensuite former audelà le grand épiploon. Quant à la portion iliaque du colon, le péritoine lui fournit un mésentère particulier, disposé comme celui de l'intestin grêle.

Après la tunique péritonéale, on rencontre la musculeuse, dont les fibres sont de deux sortes, les unes circulaires, les autres longitudinales : ces dernières, semblables à celles du cœcum, sont réunies en trois bandelettes distinctes, et ont beaucoup moins de longueur que l'intestin pris en entier. La tunique interne (muqueuse) se comporte ici comme dans le cœcum, c'est-à-dire, que ses villosités sont moins prononcées que dans l'intestin grêle.

Le colon a pour fonctions de ralentir le cours des matières stercorales, et de préparer leur excrétion, après qu'elles ont été dépouillées de toute substance nutritive.

Cet intestin est communément le siége de la colique ; il

contribue fréquemment à former la hernie inguinale, et est susceptible de contracter des adhérences intimes avec le sac herniaire. Presque toujours aussi c'est au déplacement de sa portion transverse que sont dues les hernies abdominales qui surviennent par l'écartement des fibres aponévrotiques, et que l'on attribue souvent à la présence de l'estomac. Enfin une partie de cet intestin peut *s'invaginer* dans le rectum. *Voyez* INVAGINATION. (RENAULDIN)

RŒDERER (Jean-Michel), *de valvula coli, specimen inaug.* in-4°., 23 juin 1768.

ROTH (F.), *Pathologia intestini coli*, in-8°. *Erlangæ*, 1805.

(F. P. C.)

COLONNE, s. f., *columna*, dérivé de *columen*, faîtage, parce que la colonne est ordinairement destinée à le soutenir. On définit en général la colonne, une sorte de pilier cylindrique ou cylindroïde.

En anatomie ce mot est utile pour désigner plusieurs parties.

1°. COLONNE VERTÉBRALE, *columna vertebralis sive spinalis, spina*, formée par la réunion des vingt-quatre vertèbres et de leurs fibro-cartilages, située entre l'occiput et le sacrum, à la partie postérieure du tronc, entre les côtes avec lesquelles elle s'articule. *Voyez* VERTÈBRE.

2°. COLONNES CHARNUES DU CŒUR, *columnæ cordis*, petits faisceaux charnus des oreillettes et des ventricules du cœur, saillans dans l'intérieur des cavités de cet organe, et revêtus par les membranes qui s'y déploient. Les colonnes charnues des ventricules sont de trois espèces. *Voyez* CŒUR.

3°. Vessie à colonne : on nomme ainsi celle dont la tunique musculaire est formée par des faisceaux volumineux, séparés les uns des autres, et offrant souvent dans la cavité de l'organe des saillies plus ou moins prononcées entre lesquelles se trouvent des loges ou des cellules dans lesquelles des calculs peuvent se former ou s'engager, et ensuite s'enchatonner. *Voyez* CHATONNÉ.

4°. Colonne en hydraulique se dit d'une certaine quantité d'un fluide d'un diamètre et d'une hauteur déterminée. (MARJOLIN)

COLOPHONE ou ARCANSON, s. f. *colophonia* ; résine extraite du pin et du sapin. Son nom vient de Colophon, ville d'Ionie, d'où on la transportait autrefois. Cette matière est sèche, friable, d'une couleur jaune dorée, plus ou moins transparente. On l'obtient en distillant la térébenthine pour en extraire l'huile essentielle. Ce qui reste dans l'alambic, quand tout ce qui est volatil est passé, n'a besoin que d'être clarifié, pour prendre le nom de *Colophone*. La colophone est assez souvent employée pour prévenir l'hémorragie sur les

plaies à grande surface, ou avec perte de substance, telles que celles qui résultent de l'amputation d'un membre. On en saupoudre les bourdonnets et les plumaceaux de charpie qu'on applique sur la plaie. Dans ce dernier cas, elle doit être réduite en poudre presque impalpable. Il est inutile de rappeler ici les éloges que plusieurs auteurs ont prodigué à cette substance dans quelques autres maladies chirurgicales, puisqu'on a à peu près abandonné son usage de nos jours. Les bons effets qu'on lui a attribué contre les écoulemens chroniques, peuvent reposer sur quelques faits exacts, puisqu'on sait que les substances résineuses en général sont utiles dans les cas de ce genre. Les luthiers se servent de la colophone pour frotter l'archet des instrumens à corde. Elle entre dans la composition de l'onguent et de l'emplâtre styrax, de l'oxîcrocéum et de l'emplâtre styptique. (CADET DE GASSICOURT)

COLOQUINTE, s. f. *cucumis colocynthis*, Monoéc. syngenes., L.; plante de la famille des cucurbitacées, J.: elle croît dans les îles de l'Archipel. Les Lévantins nous envoient la pulpe du fruit de coloquinte, dépouillé de son écorce ou péricarpe; cette pulpe est d'un blanc jaunâtre, et d'une amertume qu'on a peine à supporter; elle est même âcre au goût, excite des nausées, et enflammerait l'œsophage, si l'on en prenait une certaine quantité à la fois. Le fruit est de la grosseur d'une orange, rond, sec et léger; la semence renfermée dans la pulpe est douce, émulsive, et n'a point les propriétés médicamenteuses de son enveloppe. On cultive la coloquinte en Syrie, en Arabie, en Espagne; la meilleure vient d'Alep et de Chypre.

C'est un violent purgatif: les anciens médecins grecs et arabes en faisaient un fréquent usage; mais ils recommandaient de la prescrire à petite dose. En effet, ce puissant drastique ne doit pas être administré à plus de six à douze grains; encore est-il bon d'y ajouter un correctif. Hofmann regardait la coloquinte comme un remède dangereux, et dont il est difficile de calculer les effets. D'autres praticiens la recommandent comme un excellent vermifuge, comme un spécifique contre le tænia, contre les affections soporeuses, l'hydropisie, la paralysie, la léthargie, l'épilepsie, la sciatique, les rhumatismes. On en fait une teinture, dont on donne vingt ou trente gouttes plusieurs fois le jour, un extrait aqueux dont il suffit de donner deux grains pour purger. Enfin la coloquinte entre dans plusieurs médicamens composés, comme les trochisques d'*Alhandal*, les pilules cochées de Rhasès, l'extrait panchymagogue de Crollius, les pilules de Rudius, la confection hamec, l'électuaire hiera-diacolocynthidos et l'onguent *arthanita*. *Voyez* ce mot.

Le peuple appelle la coloquinte en poudre *chicotin*. Les nourrices en font infuser un peu dans de l'eau, et s'en frottent le bout des mamelles pour donner à leurs nourrissons de la répugnance à téter et pouvoir les sévrer plus facilement.

Les Turcs traitent les maladies vénériennes avec la coloquinte : ils y associent le camphre, qui modère sa vertu purgative.

La coloquinte agit avec tant d'énergie qu'il suffit, dit Geoffroy, d'en appliquer la pulpe mêlée avec le fiel de bœuf sur le nombril, pour purger et même chasser les vers des intestins; les personnes qui la pilent sont souvent purgées par sa seule odeur, quoiqu'ils aient le soin de couvrir le mortier.

D'après ces faits, on conçoit qu'un médecin ne saurait mettre trop de ménagement dans l'emploi d'un pareil drastique. Nous possédons tant de purgatifs, qu'il serait prudent de réserver la coloquinte pour quelques cas rares où les autres évacuans seraient sans effet. (CADET DE GASSICOURT)

VALERIO (Jérôme), *De colocynthidis præparatione et trochiscis Alhandal, eorumque usu*. in-8°. *Cæsaraugustæ*, 1611.

THOMASSEAU (Joseph), *An demorsis a cane rabido colocynthis? Negat. Thes. inaug. præs. Marc. Anton. Hellot*. in-4°. *Parisiis*, 1676.

SCHULZE (Jean Henri), *De colocynthide, Diss*. in-4°. *Halæ*, 1734.

TODE (Jean Clément), *Drasticorum in genere atque colocynthidis in specie vindicias sistens, Dissertatio inaug. resp. Jens. Kofoed*. in-4°. *Hafniæ*, 1 *septemb*. 1790.

(F. P. C.)

COLOSTRATION, s. f. *colostratio*; les auteurs dans lesquels se trouve cette expression, désignent par-là les maladies auxquelles les enfans sont sujets pendant qu'ils tètent le premier lait connu sous le nom de colostrum. Les enfans qui prennent ce premier lait, sont à la vérité quelquefois atteints de maladies, et plus spécialement de l'ictère. Mais ce serait une erreur de croire que cette indisposition, ainsi que toutes celles que l'on observe quelquefois dans les premiers jours de la naissance, sont produites par l'usage du colostrum. Loin de les produire, son emploi est au contraire le moyen le plus propre pour les prévenir. Il n'est aucun accoucheur qui n'ait observé que l'ictère est bien plus fréquent chez les enfans qui sont allaités par des nourrices étrangères, que chez ceux qui le sont par leurs propres mères. Plus le lait de la nourrice est ancien, plus les enfans sont exposés à être atteints de la jaunisse. La qualité purgative de ce premier lait dispense de recourir aux purgatifs que les médecins regardent comme nécessaires aux enfans qui sont confiés à des nourrices étrangères. (GARDIEN)

COLOSTRUM, s. m. C'est le nom que l'on donne au premier lait que fournit une femme qui vient d'accoucher. Il est destiné par l'auteur de la nature à favoriser l'évacuation du méconium : le grand nombre des enfans qui prennent ce premier lait, n'ont besoin d'aucun autre secours ; il dispense d'employer les sirops purgatifs qui peuvent irriter le canal intestinal. Il est en même temps doux, aqueux, ce qui le rend très-propre à calmer l'éréthisme qui a lieu le plus souvent chez l'enfant au moment de la naissance ; mais pour qu'il en retire ces avantages, il faut que la mère lui présente le sein de bonne heure : car le lait de la nouvelle accouchée perd ordinairement cette propriété au moment où la fièvre de lait doit avoir lieu ; il est alors moins séreux, et offre plus de consistance après cette crise.

Il est incontestable que le premier lait connu sous le nom de colostrum, a un effet très-marqué sur le canal intestinal des enfans nouveau-nés ; mais on ne doit pas attribuer sa propriété purgative à une qualité âcre et irritante, comme l'ont prétendu quelques auteurs : si on le déguste, on le trouve fade et un peu sucré ; le colostrum paraît produire son effet évacuant par une manière d'agir analogue à celle des corps gras et sucrés, comme la manne.

(GARDIEN)

CASTRO (Ezechiel de), *Il colostro*, *Discorso nel quale si tratta*, etc. c'est-à-dire, Le Colostrum, Discours dans lequel on traite des diverses maladies des enfans. in-4°. Venise, 1642.

Cet opuscule, attribué par Haller à Pierre de Castro, a été plusieurs fois réimprimé, soit séparément, soit dans les Œuvres de Jerôme Mercurii. L'auteur voit dans la rétention du colostrum la source d'une foule de maladies imaginaires, et accumule les recettes les plus incohérentes pour en favoriser l'écoulement.

DUFRESNE (claude), *An recens nato colostrum? Affirm. Thes. inaug. præs. Franc. Vezou.* in-4°. *Parisiis*, 1695.

GŒCKEL (Just Jacques), *De colostro*, *Diss.* in-4°. *Altdorfii*, 1758.

SCHMIDT, *De vi purgativâ hucusque colostro adscriptâ; necnon de methodo quâ infantibus medicamenta matri porrecta medelam ferre possunt. Diss.* in-4°. *Gottingæ*, 1800.

(F. P. C.)

COLPOCÈLE, s. m. *colpocele*, dérivé de κολπος, *sinus*, et de κηλη, tumeur ; nom des hernies qui ont lieu dans le vagin ; cette expression n'est employée que par un petit nombre de pathologistes. *Voyez* HERNIE. (L. B.)

COLPOPTOSE, s. f. *colpoptosis*, dérivé de κολπος, *sinus*, et de πιπτω, je tombe. Sagar donne tantôt ce nom aux tumeurs ou aux hernies qui se forment dans le vagin, tantôt à la chute ou prolapsus de ce canal lui-même. *Voyez* HERNIE et VAGIN. (L. B.)

COMA, s. m., mot grec, *κωμα*, retenu en latin et en français avec la même signification ; sorte d'assoupissement (*Voyez* ce mot). On distingue le *coma vigil* et le *coma somnolentum*, mais on est peu d'accord sur la signification de ces mots. Nous pensons que le premier doit être regardé comme synonyme de *stupeur*, et le second comme équivalent de *carus* : ils sont au reste peu usités. Il suffit de savoir que, lorsqu'on parle de l'*état comateux*, on veut exprimer un état d'insensibilité physique portée à un très-haut degré.

(SAVARY)

COMBINAISON, s. f. *unio*. C'est proprement l'union intime de deux substances pour n'en former qu'une seule. Les chimistes insistent beaucoup sur la différence qui existe entre le mélange et la combinaison. Dans le mélange on reconnaît encore chacun des principes différens dont il est formé : c'est ainsi que dans l'air atmosphérique, qui n'est qu'un mélange de gaz oxigène, de gaz azote et de gaz acide carbonique, la présence de chacun de ces gaz se manifeste par les propriétés dont il jouit ; au lieu que dans la combinaison on ne distingue plus les élémens du composé qui forme un tout homogène et jouissant de propriétés qui lui sont particulières, et qui souvent diffèrent beaucoup de celles qui appartiennent à chacun de ses principes constituans ; c'est ainsi que le sel commun, ou muriate de soude, ne ressemble en aucune manière à l'acide muriatique, ni à la soude pure ou caustique. Mais, si les exemples que nous venons de citer sont favorables à la distinction que les chimistes modernes ont voulu établir, il en est d'autres qui tendraient à la faire disparaître. Les sels ammoniacaux, par exemple, ne participent-ils pas bien sensiblement des propriétés de leur base, qui est l'ammoniaque ? Les combinaisons du soufre avec différens corps combustibles, ne sont-elles pas toutes caractérisées par l'odeur désagréable qui lui est propre, etc. ? Dira-t-on que l'eau suspendue dans l'atmosphère est mêlée ou combinée à l'air ? L'une et l'autre assertions peuvent également se soutenir : tant il est difficile de poser des limites certaines dans les opérations comme dans les productions de la nature ! Nous offrirons de nouvelles preuves de cette difficulté au mot *Dissolution*. (SAVARY)

COMBUSTIBLE, adj. *combustioni obnoxius* ; c'est proprement ce qui est susceptible de brûler; mais les chimistes ont étendu ce nom à toute substance susceptible de s'unir avec l'oxygène : dans ce sens, les métaux, le gaz azote, etc. sont des corps combustibles. (SAVARY)

COMBUSTION, s. f. ; *combustio*, de *comburere*, brûler. La combustion est la décomposition du gaz oxygène par

les corps combustibles ou susceptibles d'être brûlés. Pendant cette opération, l'oxygène est ordinairement fixé par ces mêmes corps ; il est solidifié, et le calorique qui le tenait dissous ou fondu, sous forme de fluide élastique, se dégage. C'est ainsi que se produit la chaleur pendant la combustion.

Les corps combustibles diffèrent entre eux par la rapidité avec laquelle ils absorbent l'oxygène ; par la quantité qu'ils en absorbent ; par la proportion de calorique qu'ils dégagent de l'oxygène absorbé, et conséquemment par l'état plus ou moins solide de l'oxygène qu'ils contiennent après avoir brûlé.

Le dégagement de la lumière, ou la production de la flamme pendant la combustion, est un phénomène qu'on a expliqué en regardant la lumière comme un des principes du gaz oxygène, et qui, pendant la combustion, se comporterait à peu près comme le calorique. *Voyez* AIR, CALORIQUE, LUMIÈRE, OXYGÈNE, RESPIRATION.

COMBUSTION SPONTANÉE. C'est une combustion qui a lieu d'elle-même, à une température peu élevée, et sans l'intermède d'un corps igné.

Ce phénomène, que les physiciens et les chimistes n'ont pas toujours réussi à expliquer d'une manière satisfaisante, dépend, en général, d'une grande affinité de certaines substances pour l'oxygène, soit qu'il provienne de l'atmosphère, soit qu'il vienne de l'eau ou de toute autre substance avec laquelle elles se trouvent en contact. Lorsque l'eau fournit l'oxygène, le gaz hydrogène est brûlé, et celle-ci se recompose de nouveau.

Cette propriété, qu'on pourrait appeler la *pyrophorescence*, et qu'il est hors de mon plan d'examiner ici avec plus de détail, est d'un grand intérêt pour l'hygiène publique. Outre que plus d'un incendie ne dût sa source qu'à une combustion spontanée, il est constant que les mélanges susceptibles de s'enflammer doivent, lorsque leur masse est considérable, vicier l'atmosphère libre et encore plus les habitations, puisqu'avant même que d'entrer en combustion sensible, ils absorbent l'oxygène et qu'ils dégagent du gaz hydrogène dans lequel le soufre, le carbone, et même le phosphore, se trouvent dissous en quantité plus ou moins notable.

C'est par une expérience presque toujours funeste que nous avons appris à connaître un bon nombre de corps et de mélanges pyrophorescens. Tels sont les amas de charbon de terre, de fumier, surtout de fumier de cheval, de foin, de mousse humides ; en général, de végétaux récens et humides. Tels sont particulièrement le chanvre mis en contact avec l'huile ; par conséquent, la toile à voile impregnée d'huile, les

sulfures métalliques humectés; le son torréfié et provenant de farine de seigle; la laine en ballots; le coton et les étoffes de laine imbibés d'huile; les vieilles fourrures, ainsi que les vieilles hardes, entassées; la bourre imprégnée de suif ou d'huile de chénevis, les graines à silique, la chicorée torréfiées; des amas de copeaux; quelques espèces de cuirs torréfiés; les acides nitrique et sulfurique mis en contact avec les huiles, tant éthérées que grasses; le gaz hydrogène phosphoré; l'ammoniaque, le sulfure rouge de mercure ou cinabre, le sulfure d'antimoine, l'arsenic, le bismuth et le zinc soumis à une atmosphère de gaz acide muriatique oxygéné; la chaux vive humectée, et touchant à des corps facilement combustibles, comme la paille, par exemple; le phosphore, le pyrophore, le potassium, le sodium, etc. Ces exemples, puisés en grande partie dans un ouvrage du docteur Kopp, et dont je parlerai plus bas, méritent, je le répète, une attention sérieuse. Un mélange d'huile de chénevis et de noir de fumée s'enflamma au bout de vingt-quatre heures, et faillit réduire Pétersbourg en cendres. M. le docteur Kéraudren m'a assuré qu'on est en droit d'attribuer à des combustions spontanées plusieurs des incendies qui ont éclaté, à diverses époques, dans les magasins du port de Brest. Le village de Boncourt fut ravagé, pendant plusieurs années, par des incendies qui survenaient le plus souvent vers la fin de l'été. Le feu se manifestait avec violence dans différentes parties des habitations par une flamme bleue, fétide, disparaissait et reparaissait alternativement comme celle des feux follets. Il serait facile de recueillir un plus grand nombre de faits; mais ceux qui viennent d'être rapportés, et les considérations auxquelles ils se lient suffisent pour faire naître le désir qu'une société d'habiles chimistes dirigeât son attention sur les causes des combustions spontanées, afin d'indiquer aux gouvernemens, ainsi qu'aux particuliers, les moyens de s'en garantir.

Combustions humaines spontanées. Quand on pense à la quantité considérable de bois ou d'autres matières combustibles qu'exige l'incinération d'un corps humain; quand on calcule la lenteur avec laquelle cette opération s'achève, on admet, avec peine, qu'elle puisse s'effectuer sur le vivant, spontanément, en peu de minutes, à une température peu élevée et sans l'intermède, du moins sensible, d'un corps igné. Rien n'est cependant plus réel que ce phénomène, qui mérite d'être apprécié avec le plus grand soin par les physiciens, et surtout par les médecins légistes. En effet, les combustions humaines spontanées rentrent dans la doctrine des genres de mort douteux (*Voyez* l'article mort); et il

importe de savoir les constater, afin de ne pas attribuer à un crime prémédité des résultats qui peuvent dépendre d'une toute autre cause. L'exemple rapporté par le célèbre Lecat, dans son Mémoire posthume sur les incendies spontanés (*Journal de Médec. chirurg. pharmat.*, etc. janv. et févr. 1793), est bien propre à confirmer ce principe. En 1725, la femme du nommé Millet, habitant de Reims, périt victime d'une combustion humaine spontanée. On trouva ses restes dans la cuisine, à un pied et demi de la cheminée. Quelques parties de la tête, des extrémités inférieures, quelques vertèbres dorsales seulement ont échappé à l'incendie. Millet a une jeune et jolie servante; des soupçons affreux s'élèvent contre lui. Millet subit toute la rigueur d'une procédure criminelle; il interjette appel; des experts instruits reconnaissent une combustion humaine spontanée; Millet innocent échappe à l'opprobre et à l'échafaud.

Ce n'est pas dans les temps où la crédulité, compagne inséparable de l'imperfection des connaissances physiques, admettait aveuglément les phénomènes les moins croyables, qu'il faut puiser les faits propres à démontrer la réalité des combustions humaines; le siècle qui vient de s'écouler et le commencement de celui-ci en offrent des exemples assez nombreux et trop bien constatés pour qu'on puisse se permettre de les révoquer en doute. *Voyez* au mot CAS RARES, *combustion humaine*, tom. 4, p. 177.

Dupont, Adolphi et Lecat, paraissent être les premiers qui les aient réunis; mais il était réservé, de nos jours, à M. Lair, d'en présenter un ensemble imposant et de les raisonner d'une manière très-ingénieuse. Toutefois les principales inductions de cet estimable auteur ont été combattues par le professeur Kopp, de Hanau, dans une excellente monographie qu'il a publiée sur ce sujet. C'est dans les travaux de ces savans que je puiserai, en grande partie, ce qui me reste à dire.

On peut affirmer que MM. Lair et Kopp ont rassemblé les exemples les mieux avérés et les plus concluans de combustions humaines; aussi n'augmenterai-je pas l'étendue de cet article, en y reproduisant des faits dont on peut se procurer la connaissance, en recourant aux sources que je viens d'indiquer. Il en est un néanmoins dont ne parle pas M. Lair, et qui offre un intérêt d'autant plus grand, que le sujet de l'observation, ayant survécu quelque temps, a pu rendre compte des diverses circonstances qui ont précédé ou suivi la catastrophe. Ce fait, que M. Joseph Battaglia, chirurgien à Ponte-Bosio, a consigné dans un des journaux de Florence, d'où le docteur Fouquet l'a extrait pour l'insérer dans la bibliothèque salutaire (Paris 1787), mérite

d'autant plus d'être rapporté ici, qu'il jette un grand jour sur la cause occasionnelle du phénomène qui nous occupe.

« Don G. Maria Bertholi, prêtre domicilié au mont Valère, dans le district de Livizzano, se transporta, dit M. Battaglia, à la foire de Filetto, où l'attiraient quelques affaires. Après avoir employé toute la journée à des courses dans la campagne des environs, pour des commissions, il s'achemina sur le soir vers Fénile, et fut descendre chez un de ses beaux-frères qui y avait une habitation. En arrivant, il demanda à être conduit dans l'appartement qui lui était destiné : là il se fit passer un mouchoir entre les épaules et la chemise, et tout le monde s'étant retiré, il se mit à dire son bréviaire. Quelques minutes s'étaient à peine écoulées, lorsqu'on entend un bruit extraordinaire dans ce même appartement où M. Bertholi venait d'être installé ; et ce bruit, à travers lequel on distinguait les cris de ce prêtre, ayant fait accourir précipitamment les gens de la maison, on trouve, en entrant, ce dernier étendu sur le pavé, et environné d'une flamme légère qui s'éloigne à mesure qu'on approche, et qui enfin s'évanouit. On le porte aussitôt sur son lit, et on lui administra tous les secours qu'on pouvait avoir sous la main : le lendemain je fus appelé, et, ayant examiné avec soin le malade, je trouvai que les tégumens du bras droit étaient presqu'entièrement détachés des chairs et pendans, de même que la peau de l'avant-bras. Dans l'espace compris entre les épaules et la cuisse, les tégumens étaient tout aussi fortement endommagés que ceux du bras droit. Je n'eus donc rien de plus pressé que de procéder à l'enlèvement de ces lambeaux ; et, m'apercevant d'un commencement de mortification sur la partie de la main droite qui avait été le plus grièvement offensée, je me hâtai de la sacrifier ; malgré cette précaution, elle se trouva le lendemain, ainsi que je l'avais craint dès la veille, dans un état de mortification entière ou de sphacèle.

» A ma troisième visite, toutes les autres parties blessées furent également sphacelées : le malade se plaignait d'une soif ardente, et était agité d'horribles convulsions. Il rendait par les selles des matières putrides, bilieuses, et était en outre fatigué par un vomissement continuel, accompagné de beaucoup de fièvre et de délire.

» Enfin, le quatrième jour, après deux heures d'un assoupissement comateux, il expira. A la dernière visite que je lui fis, et pendant qu'il était plongé dans ce sommeil léthargique dont je viens de parler, j'observai avec étonnement que la putréfaction avait déjà fait tellement de progrès, que le corps du malade exhalait une puanteur insoutenable.

On voyait les vers qui en sortaient courir jusques hors du lit, et les ongles se détacher d'eux-mêmes des doigts de la main gauche ; en sorte que, dans cet état déplorable où se trouvait le malade, je crus ne devoir rien entreprendre de plus, tout devenant inutile.

» Ayant eu soin de prendre des informations du malade lui-même sur tout ce qui s'était passé, il m'apprit qu'il avait senti comme un coup de massue qu'on lui aurait donné sur le bras droit, et qu'en même temps il avait vu une bluette de feu s'attacher à sa chemise, qui fut dans un instant réduite en cendres, sans néanmoins que le feu ait touché en aucune manière aux poignets. Le mouchoir qu'il s'était fait appliquer, en arrivant, sur les épaules, entre la chemise et la peau, s'est trouvé dans toute son intégrité, et sans la moindre trace de brûlure : ses caleçons ont été également intacts; mais la calotte a été entièrement consumée, sans que pourtant il y ait eu un seul cheveu de la tête de brûlé.

» Que ce feu dispersé sous la forme de feu élémentaire, ait brûlé la peau, réduit en cendres la chemise, et consumé la calotte en entier, sans toucher en aucune manière à la chevelure, c'est un fait que je donne pour très-sûr et très-avéré : d'ailleurs, tous les symptômes de la maladie étaient ceux d'une brûlure grave; la nuit était calme, et l'air ambiant très-pur. On ne sentait aucune odeur d'empyreume ou de bitume dans la chambre : on n'y apercevait point de fumée ; seulement la lampe, auparavant pleine d'huile, était à sec, et la mêche dans un état d'incinération. »

En cherchant à expliquer les combustions humaines, nous ne devons pas perdre de vue qu'elles ont lieu sur le vivant, et qu'en conséquence il faut bannir toute interprétation exclusivement conforme aux lois physiques et chimiques qui régissent les corps privés de vie. C'est sous ce rapport que les raisonnemens de M. Kopp doivent l'emporter sur ceux de M. Lair.

Il résulte des observations recueillies jusqu'à ce jour, que presque toutes les victimes de combustions humaines s'étaient livrées à l'abus des liqueurs fortes. M. Lair en a conclu que les diverses parties de leur corps ayant subi une imprégnation alcoolique, contractaient un degré de combustibilité propre à les rendre facilement inflammables. Cette opinion adoptée par plusieurs médecins, et notamment par Beddoès, semble au premier abord s'étayer de l'autopsie cadavérique de personnes mortes dans un état d'ivresse, et dont les diverses parties répandaient une odeur spiritueuse. M. Lair ajoute que la flamme remarquée dans ces combustions, res-

semblait absolument à de l'alcool enflammé ; que les individus auxquels cet accident arrive, sont ordinairement ou très-gras ou très-maigres, et que dans le premier cas la graisse fournit un aliment à la flamme, tandis que dans l'autre le défaut d'humidité favorise la combustion.

Mais peut-on, en bonne physiologie, admettre l'assimilation d'une substance quelconque, sans qu'elle subisse de changemens ? La vitalité détruit, comme le remarque M. Kopp, les combinaisons, et en forme d'autres : cette faculté peut, il est vrai, être modifiée ou limitée par l'état de maladie ; mais elle ne cesse entièrement qu'après la mort. On doit même regarder comme caractère de l'action organique son pouvoir de former des corps plus compliqués que ceux produits par la nature inorganique ; cette action modifie souvent les substances qui lui parviennent de l'extérieur, et produit alors des corps que les chimistes regardent comme ne pouvant être décomposés. Des cônes de pin, venus sur un sable stérile, et qui ne contenait aucun atôme de terre calcaire, en ont néanmoins fourni au chimiste Einhof. Les observations de M. Lampadius prouvent que des végétaux contiennent des terres qu'on ne retrouve pas dans le sol où ils ont pris naissance ; les expériences de M. Braconnot lèvent jusqu'au moindre doute à cet égard.

Certaines substances assimilées conservent néanmoins quelques-unes de leurs propriétés, telles que la couleur, l'odeur, etc. On sait, par exemple, que la garance, prise à l'intérieur, teint les os en rouge ; que le bois de campèche communique à l'urine une semblable couleur ; la rhubarbe une couleur jaune. L'agaric avec lequel les Kamtschadales s'enivrent, communique sa propriété enivrante à l'urine. Des frictions d'ail donnent à l'haleine l'odeur de ce végétal, etc. Mais ces diverses substances sont-elles réellement dans le même état de combinaison où elles étaient avant l'ingestion ou l'application ; et, dans la supposition même où l'alcool traverserait un corps doué de vie, comme il traverse une éponge, son extrême affinité pour l'eau ne deviendrait-elle pas un obstacle à sa combustion ? D'ailleurs, les éructations enflammées qu'on a observées quelquefois chez des buveurs d'eau-de-vie, ne prouvent-elles pas déjà que les boissons spiritueuses ont dû subir une modification quelconque dans l'estomac, puisque les vapeurs alcooliques ne sont pas susceptibles de prendre feu par le simple contact avec l'atmosphère ? Les ouvertures cadavériques ne sont pas plus concluantes, attendu que l'eau-de-vie, prise en abondance peu de temps avant la mort, n'aura pénétré les tissus que lorsqu'ils n'offraient plus de résistance vitale. Cette dernière supposition

devient une vérité par les observations de Metzger, lequel, après avoir ouvert plusieurs buveurs d'eau-de-vie des deux sexes, n'a reconnu chez aucun d'eux l'odeur alcoolique, mais bien une phlogose de l'estomac. Enfin, la ressemblance de la flamme dans les combustions humaines avec celle de l'alcool ne peut être d'aucun poids, puisqu'elle est propre aussi à d'autres corps enflammés, tels que les gaz hydrogène, carboné et sulfuré. Ajoutons encore à ces objections qu'on ne peut accuser d'intempérance toutes les personnes sans exception, qui ont péri d'une combustion spontanée.

Quant à l'état d'obésité ou d'émaciation, il est constant que la graisse dans ses cellules n'est jamais assez privée de parties aqueuses, et que la maigreur n'est jamais assez prononcée, pour qu'on puisse supposer un degré de sécheresse convenable à l'inflammation rapide.

En groupant les divers cas de combustions humaines spontanées, ainsi que l'a fait M. Lair dans son ouvrage, pour en déduire les conditions générales qui leur sont propres, on trouve : 1°. que les femmes y sont beaucoup plus sujettes que les hommes. Or on sait que la peau et le tissu cellulaire du sexe féminin sont plus tendres et plus lâches que chez l'homme, et que la femme est plus que lui disposée à l'obésité : 2°. que les combustions spontanées ont eu lieu chez des personnes âgées; presque toutes elles avaient passé la soixantaine : 3°. qu'outre l'asthénie propre à cet âge, ces mêmes personnes avaient éprouvé des affections asthéniques : 4°. que, leur vie étant inactive, elle devait encore augmenter la débilité : 5°. que la plupart d'entre elles étaient polysarques : la polysarcie, à un âge avancé, implique presque toujours l'atonie, surtout l'atonie du système lymphatique. Aussi l'hydropisie et la cachexie sont-elles très-communes chez de pareils sujets : 6°. que le plus grand nombre de victimes de combustions spontanées faisaient abus de liqueurs fortes : 7°. qu'il s'est presque toujours trouvé un corps igné, quelque peu intense qu'il fût, tel qu'une lumière, des charbons embrasés près du lieu de l'événement : 8°. que l'inflammation a été des plus rapides, et qu'elle a gagné tout le corps avant qu'on fût arrivé à son secours : 9°. que la flamme était très-mobile, difficile à éteindre au moyen de l'eau, et qu'elle n'attaquait les corps combustibles environnans, que lorsqu'elle restait en contact prolongé avec eux : 10°. que l'endroit où la combustion a eu lieu exhalait une forte odeur empyreumatique ; que les murs, les cendres, les charbons étaient tapissés d'une humidité fétide et de graisse : 11°. que le tronc, à quelques

os près, était presque toujours consumé par l'incendie; et que, dans la plupart des cas, il restait des débris plus ou moins considérables de la tête et des extrémités : 12°. enfin, que, dans la grande majorité des cas, l'événement a eu lieu lorsque l'atmosphère était froide, par conséquent en hiver.

Maintenant, pour arriver à l'explication du phénomène qui nous occupe il faut avant tout, distinguer la combustibilité et l'occasion de la combustion, c'est-à-dire, la cause qui enflamme. La combustibilité du corps humain devient ici, on le conçoit, une condition de rigueur, puisque, dans l'état de santé, il est au nombre des substances difficilement combustibles.

Cette combustibilité est déterminée par l'asthénie qu'occasionnent l'âge, les maladies, une vie inactive et les excès : l'abus des liqueurs fortes, et surtout de l'eau-de-vie, affaiblit particulièrement le système absorbant; et cet état peut donner lieu, dans certains cas, à la formation d'une masse de substance inflammable et susceptible de s'accumuler en plus ou moins grande quantité dans les différentes parties du corps, suivant leur diverse structure.

La substance combustible doit alors avoir la propriété de pénétrer aisément dans les cellules, et de ne rien perdre de sa combustibilité par le contact avec les liquides.

Il n'est aucun corps qui réunisse mieux ces conditions que les gaz inflammables; et, sans leur secours, on ne saurait expliquer le fait qui fixe notre attention. Pour qu'il ait lieu, un gaz inflammable doit donc s'accumuler dans les cellules, ainsi que la lymphe s'y accumule chez les hydropiques; et, sans admettre comme préexistante toute la quantité de gaz nécessaire pour achever la combustion, on peut supposer avec fondement que celle-ci se complète en donnant lieu à un nouveau développement gazeux, qui s'effectue des parties du corps enflammé, surchargées d'hydrogène. Cette théorie prévient l'objection fondée sur l'absence d'un état emphysématique constitutionnel des victimes d'une semblable combustion, état qui toutefois paraît avoir existé chez quelques-uns d'entre elles.

L'hydrogène est un des principaux élémens du corps animal : il y décèle sa présence pendant la vie comme après la mort, et y subit les combinaisons les plus variées avec le calorique, le carbone, le soufre et le phosphore. Sans trop insister sur cette vérité généralement reconnue, il est utile néanmoins de rappeler ici divers phénomènes qui, en la mettant en évidence, la lient plus étroitement à notre sujet.

Morton vit sortir une flamme sous la peau d'un cochon au moment de l'incision. Bonami et Ruysch, ayant approché

une bougie de l'estomac d'une femme qu'on venait d'ouvrir, en virent jaillir des vapeurs qui s'enflammèrent. Ruysch remarqua un fait semblable en examinant l'estomac d'une femme qui, quatre jours avant la mort, n'avait pris aucune nourriture. Dans d'autres observations le gaz s'est enflammé sans l'intermède d'un corps igné, et seulement par le contact avec l'atmosphère. Tel est entre autres exemples celui-ci consigné en 1751 dans les mémoires de l'académie royale des sciences de Paris, et arrivé dans la même année aux environs de Neufchâtel. Au moment où un boucher ouvrit un bœuf qui depuis quelque temps avait été malade et très-enflé, il se fit une explosion, et il sortit de la panse une flamme qui s'éleva à plus de cinq pieds de hauteur, blessa le boucher ainsi qu'une petite fille qui se trouvait à côté de lui, dura plusieurs minutes, et répandit une odeur très-désagréable.

La production du gaz hydrogène pendant la vie n'est pas douteuse : elle a, comme on sait, journellement lieu dans le canal intestinal, et les observations analogues à celles qui viennent d'être citées, ne sont rien moins que rares. Sturm, Niéremberg, Bartholin, Gaubius, Gmelin, parlent d'éructations enflammées, et qui paraissent avoir lieu principalement dans les pays septentrionaux, lorsqu'après un abus excessif d'eau-de-vie, les buveurs s'exposent tout-à-coup à une atmosphère froide. La gazette nationale de Bohême a annoncé, il y a peu d'années, un fait de ce genre arrivé à un pâtre de Lahowitz, lequel mourut, en présence de plusieurs témoins, des suites d'une éructation enflammée, et qu'aucun moyen n'avait pu éteindre. Dans ces divers cas, la décomposition de l'alcool et celle des substances animales contenues dans l'estomac, ont formé de l'hydrogène phosphoré, qui s'est enflammé par le contact de l'atmosphère. Cette inflammation n'a pas été plus loin, parce que les autres parties du corps n'offraient pas les conditions requises pour une combustion plus générale.

Puisqu'on ne peut nier le développement de gaz inflammables dans le corps humain, il doit aussi être permis d'admettre leur accumulation dans le tissu cellulaire, plus ou moins grande, selon qu'il est plus ou moins lâche ; il résulte de là que les parties les plus molles, par conséquent le tronc, seront aussi le plus sujettes à cette accumulation.

Mais le corps humain, rendu ainsi éminemment combustible, ne peut s'enflammer sans l'intervention d'une étincelle inflammante ; car, en admettant même qu'une partie du principe inflammable consiste en gaz hydrogène phosphoré, on ne s'expliquera pas suffisamment ; et, dans tous les cas, l'inflammation subite est pour ainsi dire générale.

On a regardé le voisinage des corps ignés comme la cause de l'inflammation, et M. Lair en a même conclu qu'on ne pouvait, rigoureusement parlant, reconnaître de combustions humaines spontanées, puisqu'elles n'étaient qu'accidentelles; mais on ne conçoit pas, dans cette supposition, comment la combustion a pu être aussi rapide, aussi générale et aussi complète : on conçoit encore moins sur quel point elle a pu se déclarer. D'ailleurs, il est des cas de combustions humaines où il n'est nullement question de la présence de ces corps ignés.

En comparant ces diverses considérations avec l'accident arrivé au prêtre Bertholi, nous devons considérer l'électricité comme jouant un grand rôle dans les combustions humaines ; nous devons même la regarder comme la cause occasionnelle de semblables phénomènes.

Personne ne révoque en doute l'idio-électricité d'un grand nombre d'animaux : or, cet état s'est aussi rencontré à un très-haut degré chez plusieurs individus de l'espèce humaine. Le célèbre voyageur Brydone a fait des expériences sur une femme dont l'idio-électricité était telle, que des étincelles électriques jaillissaient de ses cheveux toutes les fois qu'elle les peignait. Brydone parvint même à charger une bouteille de Leyde, et à allumer de l'eau-de-vie avec ces étincelles. Il gelait fortement pendant ces expériences. Un sénateur des États-Unis, M. S. Dayton, de New-Jersey, lorsqu'il était à Washington, remarqua un soir, en ôtant ses bas de laine et de soie, qu'ils rendaient des étincelles. Rien ne serait aussi facile que de rassembler une infinité d'exemples semblables disséminés dans les auteurs tant anciens que modernes.

Les substances inflammables, accumulées dans le corps des victimes de combustions spontanées, devaient même par leur nature augmenter l'état électrique : l'échauffement aura également pu contribuer à l'explosion de l'étincelle inflammante; et c'est ainsi que la proximité du feu ou d'une chandelle allumée aura dans certains cas aidé les combustions humaines : d'autres fois cet effet aura été produit par un exercice violent, ou par toute autre cause propre à solliciter l'électricité.

L'étincelle électrique, ainsi développée, parcourt avec une extrême vitesse le corps imprégné en quelque sorte d'une matière inflammable ; et celle-ci, en s'enflammant sur tous ses points, ne peut plus être domptée par les parties aqueuses: aussi l'inflammation a-t-elle eu lieu dans le plus grand nombre des cas avec une rapidité telle, que les victimes infortunées n'ont pas eu le temps d'appeler du secours. Le feu,

comme l'observation le prouve, a rampé d'abord sur la surface du corps, parce qu'elle se trouvait en contact avec l'air propre à la combustion, l'atmosphère ; et c'est de là qu'il s'est propagé sur les parties plus profondes.

Cette théorie expliquera maintenant sans beaucoup de difficulté les circonstances suivantes :

Les femmes sont plus sujettes que les hommes aux combustions spontanées, parce que leurs tissus plus lâches sont aussi plus disposés aux accumulations gazeuses.

Les combustions spontanées ont lieu de préférence chez les personnes âgées, parce qu'elles se livrent plus que la jeunesse à l'usage des boissons spiritueuses, qu'elles font peu d'exercice, et que leur énergie vitale, celle surtout du système lymphatique, est affaiblie.

Les caractères de la flamme, sa légèreté, sa mobilité, sa résistance à l'action de l'eau, sont propres au gaz hydrogène ; les phénomènes de la nature où ce gaz joue un principal rôle, comme les feux follets, certains météores, se comportent de la même manière.

Les meubles et autres objets environnans sont peu endommagés, parce que le gaz hydrogène en combustion n'enflamme la plupart des corps combustibles que lorsqu'il est en contact très-intime avec eux.

L'eau qui tapisse toujours les murs de l'endroit où la combustion a eu lieu, ainsi que le charbon et les cendres du cadavre, est fournie par la combustion du gaz hydrogène, comme aussi par l'évaporation des liquides du corps incendié. L'aspect onctueux de cette eau est dû à une portion de graisse que la chaleur fait entrer en fusion.

L'odeur fétide est celle de l'huile empyreumatique : le tronc a toujours été plus maltraité que les autres parties ; cela tient à la grandeur de ses cavités et à la lâcheté de leur tissu cellulaire.

L'hiver est la saison où les combustions humaines spontanées se présentent le plus souvent, parce que l'air froid, mauvais conducteur d'électricité, favorise l'état idioélectrique du corps animal.

DUPONT, *Diss. de corporis humani incendiis spontaneis.* in-4°. *Lugd. Batav.* 1736.

ADOLPHI (C. M.), *Triga Dissert. physico-medicarum.* in-4°. *Lipsiæ*, 1746. — *De eructatione flammante.*

ALBERTI (M.), *Ob ein mensch von selbst lebendig entzuendet* etc. c'est-à-dire, Si une combustion spontanée peut se déclarer sur le vivant? — Ce Mémoire est inséré dans les Annonces hebdomadaires de Halle, année 1755.

LAIR (Pierre Aimé), Essai sur les combustions humaines produites par un long abus des liqueurs spiritueuses. in-8°. Paris, 1800.

KOPP (Jean Henri), *Diss. de causis combustionis spontaneæ in corpore humano factæ*. in-8°. *Ienæ*, 1800.

Cette thèse n'est que le *prodrome* de la monographie dont on trouvera le titre plus bas.

KOELSTER (J. D.), *Diss. de combustione corporis humani spontaneâ*. in-4°. *Ienæ*. 1804.

CHIRAC (D.), Considérations sur la combustion du corps humain, suivies de propositions sur divers objets de médecine. et du livre d'Hippocrate, intitulé *la Loi*. Thèse soutenue à l'Ecole de Médecine de Paris, en l'an XIII (1805)

L'auteur n'admet pas de combustions humaines spontanées. Il attribue les incendies dont il vient d'être parlé à l'action d'une substance extérieure ignée. Selon lui, ces accidens n'auraient lieu que chez les personnes très-grasses; et il regarde la graisse comme le seul aliment de la combustion.

VIGNÉ (J. B.), Précis de médecine légale. in-8°. Rouen et Paris, 1805.

Quoique cet ouvrage ne traite pas *ex professo* des combustions humaines spontanées, j'ai cru néanmoins devoir le citer, parce que l'explication qu'il donne de ce phénomène est à peu près celle du docteur Kopp, dont M. Vigné ne paraît cependant pas avoir eu connaissance à l'époque où il publia son Précis.

KOPP (J. H.), *Ausfuehrliche Darstellung*, etc. c'est-à-dire, Exposition détaillée des combustions humaines spontanées, et Recherches sur ce sujet, considéré sous le rapport médico-légal et pathologique. in-8°. Francfort-sur-le-Mein, 1811.

(MARC)

COMESTIBLE, s. m., *edulis*, ce mot, employé quelquefois comme adjectif, vient de *comedere*, manger, consommer; substance propre à la nourriture de l'homme. Quoique ce terme ne s'applique communément qu'aux alimens solides, je l'envisagerai ici dans un sens plus étendu, et traiterai des alimens solides et liquides considérés sous le rapport de l'hygiène publique.

Pour exister, il ne suffit pas que l'homme se nourrisse, il faut encore que sa nourriture soit proportionnée aux pertes que ses organes subissent sans cesse, et qu'elle convienne au mode d'assimilation qu'ils affectent dans l'état de santé.

Ce qui est vrai pour l'homme considéré comme individu, le devient ici pour l'homme considéré collectivement. Il en résulte que, lorsqu'il s'agit de maintenir la santé générale, les comestibles, ou, ce qui revient au même, les alimens et les boissons ne doivent manquer ni sous le rapport de la quantité, ni sous celui de la qualité.

Le domaine de l'hygiène publique s'étend particulièrement sur la dernière de ces conditions; car la première, étant plutôt de la compétence du pouvoir administratif, ne regarde le médecin qu'autant qu'il s'agit d'établir les moyens de multiplier les espèces, et d'en conserver les produits.

Dans tous les temps les peuples civilisés ont senti combien il importait d'avoir des institutions propres à garantir l'a-

bondance et la salubrité des alimens et des boissons : aussi n'est-il aucune autre branche d'hygiène publique dont il soit fait plus souvent mention dans l'histoire des peuples. Les Egyptiens, les Israélites, avaient leurs codes alimentaires : Minos et Lycurgue avaient également fondé des lois relatives aux alimens et aux boissons. Les agoranomes étaient chez les Athéniens des magistrats chargés de l'inspection des vivres et marchés ; le soin avec lequel les édiles céréales et alimentaires veillaient dans Rome à l'abondance et à la bonne qualité des vivres, était vraiment admirable ; ils paraissent même avoir porté leur sollicitude jusqu'à interdire, par des édits spéciaux, l'usage des alimens ou boissons qu'ils regardaient comme nuisibles à la santé. Michel Alberti a fourni, sur un de ces édits, un commentaire plein d'érudition (*Dis. commentationem medicam in ædilium edictum exhibens. Halæ*), et qui confirme le principe que si parmi les lois alimentaires des peuples anciens, plusieurs nous semblent aujourd'hui inutiles, nous aurions tort pour cela de les regarder comme ridicules : toutes en effet ont été fondées sur des considérations relatives aux mœurs et aux localités, ou sur une expérience plus ou moins exacte d'effets insalubres que l'opinion attribuait à certaines substances, et que nous ne leur reconnaissons plus. C'est ainsi qu'une loi interdisait la chair d'oie aux Egyptiens lorsqu'il régnait une épidémie, parce que cet aliment était regardé comme malsain. Le chevalier Michaëlis a interprété avec une rare sagacité un grand nombre des lois diététiques de Moïse, et a établi le but hygiénique de chacune d'elles : les Romains interdisaient, du moins à leurs prêtres, l'usage de diverses viandes, puisque, selon Plutarque, ils n'osaient même toucher à celle de chèvre. Or, Pline nous apprend qu'elle était regardée comme fiévreuse, et les bouchers n'étaient pas tenus pour elle, comme pour les autres, d'en garantir la salubrité. Hippocrate enfin assure que l'épilepsie était plus commune et plus rebelle qu'ailleurs, dans certaines contrées de la Lybie, où le principal aliment consistait en viande de chèvre ; la brièveté que m'impose l'extrême richesse de mon sujet, m'empêche de multiplier ces exemples, afin d'arriver plus tôt aux nombreux détails qu'il comporte.

Des alimens tirés du règne animal. De la viande de boucherie. Le débit et la consommation de cette denrée exigent des précautions sanitaires d'autant plus énergiques, que son usage est très-généralement répandu, et qu'une expérience funeste a fait connaître à combien de dangers exposaient les négligences qui se commettent dans leur exécution. La nécessité bien sentie de cette branche de la police a donné lieu à une

suite nombreuse de lois et de règlemens, dont entre autres, et pour ce qui concerne particulièrement la France, *le Traité de Police par Delamare*, *le Dictionnaire de Police de Desessarts*, *et le Recueil complet des Ordonnances de police rendues dans Paris depuis l'établissement de la préfecture*, offrent une collection aussi complète qu'instructive. Les ouvrages que je viens de nommer devant se trouver entre les mains des magistrats et des médecins qui s'occupent d'hygiène publique, je me bornerai à établir et à examiner les principes les plus essentiels qui ont déterminé ces mesures.

De la santé des bestiaux. Le peu d'exemples où l'usage de la viande d'animaux malades n'a entraîné aucun inconvénient, ne peuvent contre-balancer ceux beaucoup plus nombreux qui ont été suivis d'accidens funestes. Si l'espace auquel je me suis restreint ne m'empêchait de rapporter les précautions infinies qui distinguaient la police des anciens peuples civilisés, et que Delamare ainsi que Frank ont exposées avec une grande érudition, on se persuaderait bientôt que ces nations ne laissent presque rien à ajouter au sujet qui nous occupe, et qu'ils avaient tant médité.

Tout en établissant que la santé est une condition de rigueur chez les bestiaux destinés à la consommation, je ne prétends pas donner à ce principe un sens trop absolu, et considérer certaines affections très-accidentelles, ou quelques légères déviations de l'état naturel, comme suffisantes pour proscrire la chair d'un animal chez lequel elles se présenteraient : ainsi l'entriolage, la couleur noire du sang dans les cavités du cœur et de ses gros vaisseaux, les adhérences des poumons à la plèvre, et autres vices organiques semblables, les hydatides enfin, ne communiquent à la chair des animaux aucune propriété malfaisante ; et on aurait tort de s'en alarmer aux époques surtout où, les vivres étant chers, il ne régnerait pas d'ailleurs d'épizootie. Dans ce dernier cas, on ne saurait en effet prendre assez de précautions, et il vaudrait mieux alors pécher par trop de prudence, que de s'exposer à compromettre la santé publique.

Toutefois cette indulgence doit moins concerner les bouchers et charcutiers que les particuliers qui abattent des bestiaux pour leur propre consommation : quoiqu'il serait trop sévère de confisquer, à l'exemple des juifs, la chair d'animaux destinée à être vendue publiquement, pour quelques légers vices d'organisation, imperceptibles pendant la vie, on doit néanmoins obliger les débitans de viandes à bien s'assurer dans leurs achats, sur l'animal vivant, s'il ne manifeste aucun signe de maladie qui puisse les exposer à en

encourir la confiscation. Quant aux particuliers, lorsqu'ils remarquent qu'une maladie se manifeste sur un de leurs bestiaux, ils se décident souvent à le tuer, afin de tirer au moins parti de sa chair. Dans ce cas, lorsqu'après une inspection légale de l'état de l'animal, on a accordé à son propriétaire la permission de l'abattre, il faut veiller à ce qu'il n'en vende ni n'en cède au public, pas même aux indigens que la nécessité ne rend que trop souvent insensibles aux motifs qui intéressent de près leur santé. On doit en outre tenir note des personnes qui ont mangé de l'animal malade, et observer s'il se manifeste chez elles quelques symptômes de maladie, afin d'interdire à l'avenir d'une manière absolue la chair des animaux qui se trouveraient dans le même état. La permission de tuer chez soi doit en général être d'autant plus restreinte, que les communes sont plus étendues, et par cela même la surveillance plus difficile à exercer; cette permission doit être absolument interdite lorsqu'il règne une épizootie, et dans les pays où l'on est convenu de l'accorder aux aubergistes, aux traiteurs, aux marchands de vin, etc., il faut soumettre ces professions à la même police que les bouchers.

On a cru que les viandes fumées ou salées, quoique provenant d'animaux malades, pouvaient être consommées sans danger: cette opinion n'étant rien moins que prouvée, la prudence exige qu'on la regarde comme fausse jusqu'à ce que l'expérience ait confirmé sa réalité d'une manière non équivoque. On doit en conséquence s'opposer à ce que des bouchers ou charcutiers de campagne introduisent dans les villes des viandes conservées de cette façon, à moins d'être pourvus de certificats des autorités, par lesquels il serait constaté que nulle épizootie n'a régné depuis long-temps dans les lieux qu'ils habitent. Cette surveillance sur la salaison et le boucanage des viandes est absolument de rigueur dans les endroits où cette branche d'industrie a acquis une grande extension, comme dans les ports maritimes, aux environs de Bayonne, en Westphalie, à Hambourg, etc.

Ce qui vient d'être dit s'applique également au moyen de conserver les viandes, présenté en 1807 à l'académie d'Erfurt par M. de Besch; moyen qui, si je ne me trompe, peut devenir précieux pour les armées comme pour la marine, et que je crois devoir indiquer, puisque l'occasion s'en présente. M. de Besch fait cuire la viande aux trois quarts, et seulement à la vapeur de l'eau bouillante: il la râpe ensuite à l'aide d'un instrument construit à cet effet, la fait sècher à l'air, et l'entasse dans des tonneaux ou dans des boëtes de fer blanc. Pour s'en servir, on met la quantité né-

cessaire de cette poudre de viande dans un sachet qu'on laisse pendant un temps convenable dans la marmite : ce qui reste après avoir fourni le bouillon, peut être assaisonné et mangé en hachis. Ce procédé a été constaté par M. Bucholz, et cet habile chimiste assure qu'il ne détruit ni la saveur ni les parties nutritives qui font le mérite des viandes fraîches.

Quelques bouchers trouvent un plaisir barbare à exciter leurs chiens sur les veaux et moutons qu'ils conduisent quelquefois de fort loin à leur destination. Ils s'excusent même sur la nécessité d'en agir ainsi pour faire avancer l'animal : celui-ci, harcelé sans cesse pendant le trajet, est atteint d'une fièvre que lui occasionnent la crainte, la douleur et la marche forcée. Un état pareil contribue nécessairement à une décomposition plus prompte après la mort ; il peut même avant la putréfaction déterminer une altération morbide des humeurs, susceptible de rendre très-malfaisante la chair des victimes d'un traitement aussi cruel qu'immoral. Dans les environs de Paris les veaux sont transportés sur des chevaux ou des charrettes, et cet usage mériterait d'être généralement suivi.

De certains autres états physiques des bestiaux. L'âge des bestiaux destinés à notre nourriture est une circonstance à laquelle il faut avoir égard. La chair d'animaux trop vieux est coriace, difficile à digérer, et peu nourrissante : celle d'animaux émaciés ou exténués par un travail pénible, offre les mêmes inconvéniens; la chair d'animaux trop jeunes devient indigeste par son excès de gélatine, et il est peu d'estomacs qui la supportent bien. L'état de gestation, outre qu'il diminue la bonne qualité des chairs de la femelle qui porte, doit encore être un obstacle à sa consommation, en ce qu'il est le conservateur des espèces, et que pour le bien public il faut ici respecter tout ce qui tend à leur multiplication. Il existe en France, à l'égard de ces divers points, des réglemens très-sages (*Voyez* entre autres l'ordonnance de Paris concernant le commerce de la viande, du 9 germinal an VIII, et celle concernant le commerce des veaux, du 1er mai 1809). La polysarcie ou l'obésité trop grande des bestiaux mériterait une attention plus sérieuse qu'on ne lui accorde communément. On n'ignore pas quelle influence nuisible l'abus des graisses exerce sur la santé ; cependant le coup d'œil agréable qu'offre une pièce de viande grasse, l'emporte chez l'acheteur sur cette considération ; et il est loin de calculer que les deux tiers peut-être de son acquisition tourneront en pure perte pour son ménage, puisqu'après la cuisson il ne trouvera réellement qu'un tiers de substance propre à sa nourriture. D'une autre part, la valeur

des bestiaux destinés à être tués, étant établie sur leur poids, il en résulte que le nourrisseur a lui-même le plus grand intérêt à pousser, comme on dit, à la graisse : toute l'influence que l'état pourrait exercer sur cet abus, serait de veiller à ce qu'on ne manquât jamais d'une assez grande provision de viande, ni trop grasse, ni trop maigre, et d'augmenter la taxe sur chaque bœuf, porc ou mouton, dont la pesanteur dépasserait un poids déterminé.

Du débit et de la consommation des viandes de boucherie. Quoique l'exécution des principes exposés préservent le public de plusieurs causes d'insalubrité auxquelles exposerait sans cela l'usage des viandes de boucherie, il n'en serait pas tout-à-fait à l'abri, si la surveillance de la police ne prévenait en même temps les abus qui peuvent se glisser dans la vente en détail des viandes. Les abattoirs, les étaux des bouchers et charcutiers deviennent donc le sujet d'une inspection spéciale dont je vais essayer de tracer les points principaux.

Des abattoirs ou tueries. On a beaucoup exagéré les inconvéniens qui résultent pour la salubrité du voisinage des abattoirs, puisqu'il est d'observation que les bouchers, qui vivent continuellement dans une atmosphère animalisée, offrent presque toujours l'image de la vigueur et de la santé. Cependant, abstraction faite de l'influence morale que peut exercer sur la jeunesse l'aspect du sang et du carnage, il convient d'éloigner ces ateliers de l'intérieur des grandes villes, et d'en réunir plusieurs en un seul, ainsi que cela doit s'exécuter bientôt pour la capitale. Une semblable institution offre le double avantage de pouvoir mieux soigner l'observation des détails que j'ai indiqués, et de surveiller plus facilement les mesures de propreté dont l'inexécution établit la seule et véritable crainte fondée que puisse inspirer le voisinage d'une tuerie.

De l'insufflation. Quelques auteurs se sont élevés contre l'usage qui règne dans beaucoup de pays d'insuffler de l'air entre la peau et la chair de l'animal, avant que de le dépouiller. Je ne trouve rien de nuisible dans cette pratique, lorsqu'elle s'exécute au moyen d'un soufflet.

Du débit et de la conservation des viandes dans les étaux. La chair d'un animal, d'ailleurs sain, peut devenir nuisible, soit par sa trop grande fraîcheur, soit par sa putréfaction plus ou moins avancée. La viande trop fraîche est dure, indigeste et difficile à ramollir par la cuisson : aussi les bouchers sont-ils tenus presque partout de n'en pas débiter, mais de tuer les animaux la veille de la vente; car, quoiqu'il soit facile aux consommateurs aisés de remédier eux-mêmes à la

trop grande fraîcheur des viandes, en les gardant quelque temps avant que de les employer, cette précaution se trouve souvent négligée par les personnes chargées du soin de la cuisine. D'ailleurs, la pénurie dans laquelle se trouvent les indigens, les met presque toujours dans le cas de ne faire emplette de vivres qu'au moment où ils en ont besoin.

On a beau citer l'exemple d'animaux carnassiers qui se nourrissent impunément de chairs corrompues ; on a beau alléguer le goût de certains gastronomes qui recherchent le gibier faisandé ; les uns ne peuvent servir comme terme de comparaison, et les autres ne prouveront pas que leur appétit dépravé soit sans inconvénient pour la santé. D'ailleurs les aromates, les acides qui servent à l'assaisonnement de ces sortes de mets, les vins généreux, en rendent l'action moins nuisible ; enfin le dégoût qu'inspire au plus grand nombre la chair fétide n'ayant pas lieu ici, il n'entre pour rien dans les effets fâcheux que cette seule cause est susceptible de produire.

Il est donc certain que toute chair, prête à se corrompre, ou déjà corrompue, est insalubre, et les règlemens de police qui en interdisent le débit, ne sauraient être trop sévères : leur exécution exige une surveillance beaucoup plus active en été qu'en hiver, ainsi que le prouve l'expérience journalière, et sur laquelle a été construit le tableau suivant.

Les viandes crues se conservent à l'air libre ainsi qu'il suit :

La viande de	Cerf, en été.	4 jours, en hiver	8 j.
	Sanglier	6.	10
	Lièvre	3	6
	Faisan et de Gélinotte.	4	10
	Coq de bruyère. . . .	6.	15
	Perdrix.	2.	6 à 8
	Bœuf et de Porc. . . .	3.	6
	Mouton	2.	3
	Veau et d'Agneau. . .	2	4
	Dinde et d'Oie. . . .	4	8
	Chapon et de Poule. .	3	6
	Poulet et de Pigeon. .	2	4

Sans adopter rigoureusement ces données, qui peuvent recevoir des modifications infinies des divers degrés de température et d'électricité atmosphériques, ainsi que de plusieurs autres circonstances, elles établissent néanmoins la nécessité d'une surveillance presque journalière. Celle-ci doit en outre s'étendre sur la propreté des étaux, et sur les soins qu'on doit apporter à la conservation des viandes. En effet,

lorsqu'elles sont trop rapprochées les unes des autres, et que l'air ne peut circuler librement autour des pièces, ou qu'elles restent trop long-temps en contact avec le bois des tables des bouchers, elles contractent une saveur désagréable que dans le langage vulgaire on appelle *un goût de passé*, *de halé ou d'éventé*, et qui n'est autre chose qu'un commencement de décomposition. Une police soigneuse doit donc veiller à ce que les étaux soient lavés matin et soir; qu'on n'y laisse traîner aucuns débris; que les pièces en étalage soient convenablement suspendues; qu'elles reposent sur des toiles propres; qu'en été on les garantisse, autant que possible, des atteintes des insectes qui y déposent leurs œufs, et surtout qu'on punisse avec rigueur les débitans qui, à l'aide d'une couche de sang dont ils enduiraient la viande éventée, ou par toute autre fraude, chercheraient à lui donner un aspect de fraîcheur propre à tromper les chalands. Je ne puis m'empêcher de citer à ce sujet une ordonnance du prévôt de Paris, en date du 17 août 1399, par laquelle il est défendu aux bouchers de la capitale d'éclairer leurs étaux en plein jour par un grand nombre de chandelles : « par quoi souventes fois leurs chairs qui estoient moins loyales et marchandes, jaunes, corrompues et flestries, semblaient aux acheteurs d'icelles très-blanches et fraisches sous la lueur d'icelles chandelles. »

Une surveillance toute particulière doit être exercée sur les charcutiers dont la malpropreté, à l'égard des vases en cuivre et autres ustensiles dont ils se servent, a quelquefois déterminé des accidens plus ou moins graves.

Le débit des graisses et d'autres débris d'animaux entraîne divers inconvéniens contre lesquels les mesures de police les mieux combinées échouent très-souvent : la difficulté réside dans l'impossibilité d'interdire aux particuliers, et surtout aux gens de cuisine, de vendre les restes des repas. Quant aux graisses, elles sont presque toujours rances, et ont séjourné parfois dans des casseroles de cuivre : il ne reste ici autre chose à faire que d'instruire le peuple des dangers qu'il court en se nourrissant d'alimens pareils, et de rendre responsables les rôtisseurs, les charcutiers, comme aussi les marchands de menues viandes ou de graillons, des accidens qui pourraient naître de leur commerce.

De quelques moyens négligés d'obtenir des bestiaux une substance alimentaire. Je ne puis m'empêcher de consacrer quelques lignes à ce sujet, parce qu'on ne saurait trop insister sur les moyens qui peuvent procurer même un léger soulagement aux pauvres.

Du sang. Quoique le sang des animaux s'emploie dans

beaucoup d'arts, il s'en perd néanmoins tous les ans une quantité considérable, et que dans les grandes villes surtout on pourrait utiliser, en le faisant servir, ainsi que l'a proposé et exécuté un médecin de Vienne, à la préparation de bouillons économiques. En me retraçant l'expression ingénieuse de Bordeu, qui appelle le sang une chair coulante, je m'étonne qu'elle n'ait pas conduit plus tôt à l'application dont je viens de parler.

Des intestins. Depuis long-temps on fait un usage général comme aliment de l'estomac et du mésentère des bêtes à cornes. Les intestins des porcs servent, comme on sait, d'enveloppe à diverses espèces de charcuterie; mais ce que beaucoup de personnes ignorent, c'est la manière dont quelques nations étrangères utilisent les intestins de bœuf que leur fournissent les villes de Paris et de Londres. M. le docteur Guersent a lu nouvellement à la société philomatique un mémoire sur ce sujet, et dont on ne sera peut-être pas fâché de trouver ici l'extrait suivant:

En Espagne, en Portugal, en Italie, où les substances animales qui servent à la nourriture de l'homme se corrompent très-promptement, surtout pendant les grandes chaleurs, et où il est difficile de garder des viandes fraîches d'un jour à l'autre, on fait un très-grand usage de celles qui sont salées et épicées; et, pour mieux les conserver on les renferme ordinairement dans les intestins grêles de bœuf, sous forme de saucissons. La plupart de ces intestins sont préparés à Paris et à Londres, et envoyés dans l'Estramadure à certaines foires particulières où les marchands des différentes provinces viennent les acheter, et les revendent ensuite en détail aux particuliers; car, excepté à Madrid et dans quelques grandes villes où la fabrication des saucissons se fait en gros, chacun prépare ou fait préparer chez lui ceux qui sont nécessaires à la consommation de sa maison.

Les intestins qu'on envoie de Londres sont beaucoup moins recherchés que ceux de Paris, parce que les Anglais se contentent, après les avoir lavés, de les saler et de les empaqueter comme des harengs dans des paniers. Il en résulte que ces enveloppes de saucissons se conservent mal, et qu'elles communiquent presque toujours une saveur et une odeur désagréables aux viandes qu'on y renferme; mais les intestins qu'on prépare à Paris à la fabrique de la voirie de la petite Villette, sont lavés, retournés, soufflés et séchés ensuite à l'air; de sorte qu'ils sont presque inodores.

Lorsqu'on veut en faire usage, on les ramollit dans une

eau tiède, légèrement alcaline : on y introduit ensuite les viandes, le beurre, les graisses et les autres substances solides ou liquides qu'on désire y conserver, et qui y sont d'autant plus inaltérables, qu'on a eu soin de tremper auparavant l'intestin dans l'huile, et de placer le saucisson dans un endroit sec. On peut aussi garder pendant très-long-temps, et transporter facilement à de très-grandes distances, sous toutes les latitudes, les différentes substances animales qui servent à la nourriture de l'homme.

On n'a pas certainement su tirer jusqu'ici tout le parti possible de ce moyen utile, et il serait surtout avantageux de l'employer pour les armées de mer et de terre. Les viandes et les graisses épicées contenues dans des intestins bien préparés, et placées ensuite dans des tonneaux garnis de substances pulvérisées sèches, comme de la cendre ou du charbon pilé, se conserveraient beaucoup mieux dans les approvisionnemens de siége et à bord des bâtimens pour les voyages de long cours, que la plupart des salaisons ordinaires qui absorbent presque toujours l'humidité, et se décomposent par l'action des chaleurs de la Zone Torride. Les intestins secs doivent être aussi de quelque utilité pour les armées de terre, à cause de l'avantage qu'ils présentent de contenir une très-grande quantité de matière nutritive sous un petit volume. Lorsqu'un pays n'offre point de ressources pour une armée, et lorsque l'âpreté ou la stérilité du sol semblent concourir avec les maux de la guerre pour rendre la situation du soldat plus pénible, chaque militaire pourrait facilement transporter avec lui pour plus de quinze jours de subsistances renfermées dans des intestins sous forme de saucissons, et il lutterait alors plus facilement contre tous les obstacles.

Des os. Ils sont recherchés dans Paris pour la graisse qu'ils contiennent encore, pour divers ouvrages de tabletterie, et enfin pour les manufactures de muriate d'ammoniaque ou sel ammoniac. Il est néanmoins peu d'endroits où on en tire le même parti, et il s'en perd une quantité très-grande. Pourquoi négliger en France le moyen indiqué par M. Cadet de Vaux, et qui peut devenir si utile aux indigens (*Voyez* BOUILLON D'OS)? Il existe près de Copenhague un moulin pour broyer les os destinés aux bouillons. La société patriotique de Stockholm a décerné, il y a peu d'années, une récompense au professeur Rawert, inventeur d'un appareil propre à laver les os, à les piler, et à en extraire par la cuisson les parties nutritives : pourquoi resterions-nous plus long-temps en arrière?

Des divers animaux destinés à la nourriture de l'homme.

Des bêtes à cornes. Ce qu'on appelle ordinairement bêtes à cornes, c'est-à-dire, l'espèce *bovine*, est plus que les autres bestiaux sujette aux épizooties. Quelquefois elle est atteinte de fièvres contagieuses qui ont quelque rapport avec le typhus, et entraînent une prompte putréfaction après la mort. D'autres fois ce sont des phthisies, c'est-à-dire, des fièvres avec suppuration des poumons ou d'autres viscères. On conçoit que de pareils états doivent empêcher qu'on emploie la viande de ces animaux, et la surveillance sur ce sujet a besoin d'être d'autant plus active, que, leur prix étant très-élevé, les propriétaires se décident plus difficilement à en supporter la perte. En conséquence, il faut que, dans les temps d'épizooties, les bêtes à cornes destinées aux boucheries soient examinées par des experts, non-seulement avant la mort, mais encore après. Frank et Husty exposent à cette occasion des règles extraites d'une instruction rédigée par les inspecteurs-jurés de Bruchsal, et que je regarde comme assez importantes pour mériter d'être rapportées ici :

1°. Les bestiaux destinés à être abattus doivent avoir le regard vif, gai, et marcher avec facilité ;

2°. Ils doivent ruminer ;

3°. Les cornes, les oreilles, la gueule, les narines, la queue, ne doivent pas être froides ;

4°. L'animal ne doit pas baver, il ne doit lui sortir aucune mucosité ou autre matière par le nez, les oreilles ou les yeux ;

5°. La peau ne doit être ni squammeuse ni furfuracée ;

6°. Il ne doit se rencontrer ni pustules ni croûtes sur le corps, surtout sur la tête, au cou, dans la gueule et sur la langue ;

7°. Le cou, le derrière des épaules, le défaut de l'épaule, les aines, ne doivent offrir aucun engorgement ou tumeur ; les tétines surtout ne doivent être ni échauffées ni tuméfiées ;

Après que les bestiaux auront été abattus, on observera soigneusement ce qui suit :

1°. La peau ôtée, on n'ouvrira les animaux qui étaient malades, qu'après leur entier refroidissement : on examinera bien si sur la chair ou dans la chair il se trouve des pustules, des tumeurs, du gonflement, des ulcères, ou des excroissances dont la couleur serait livide ou même noire ;

2°. On recherchera exactement s'il existe des adhérences entre la plèvre et les poumons, et si ces adhérences offrent des traces de suppuration ; si ces diverses parties contien-

nent des taches d'un rouge foncé, bleues ou jaunes, des tubercules ou des ulcères; si le foie est dur, beaucoup plus volumineux que de coutume, et si sa couleur est naturelle; si la vésicule du fiel n'est pas très-distendue et gorgée de fiel (circonstance importante et très-ordinaire chez les bestiaux atteints de l'épizootie); enfin, si la rate est noire, trop volumineuse ou couverte de pustules;

3°. Si les ventricules, surtout le millet et la caillette, ne sont pas trop volumineux, s'ils ne sont pas rouges, livides ou durs; si on n'y trouve pas quelque substance calcaire, en général, si la chair ne présente pas dans quelques endroits des vergetures bleuâtres;

4°. Comme chez les bestiaux affectés de maladies épizootiques on rencontre, surtout dans les voies de la déglutition et de la respiration, des pustules remplies d'air ou d'une humeur aqueuse, et qui se distinguent par leur odeur infecte, on aura grand soin de constater ces circonstances.

Du veau. Ce qui a été dit en général de l'âge des bestiaux propres à la consommation, ainsi que de la coutume de certains bouchers, de forcer la marche de ces animaux en les faisant chasser par des chiens, concerne particulièrement les veaux. L'ordonnance du préfet de police que j'ai citée, défend, sous peine de confiscation et de trois cents francs d'amende, d'exposer en vente des veaux âgés de moins de six semaines.

Du mouton. Non-seulement la brebis peut être atteinte du plus grand nombre dés maladies qui affectent les bêtes à cornes, mais elle est en outre sujette à certaines affections dont quelques-unes semblent lui être propres. La gale, lorsqu'elle est récente, et que l'animal n'a encore rien perdu de sa gaîté et de son embonpoint; l'épilepsie, lorsqu'elle est évidemment produite par la présence de vers; le tournis, lorsqu'il résulte d'hydatides dans le cerveau, ne communiquent aucune qualité malfaisante à la chair: la dysenterie, au contraire, l'hydropisie du bas-ventre et de la poitrine, ainsi que l'anasarque et le claveau, doivent la faire proscrire.

Du porc. C'est à tort qu'on a décrié la viande de porc frais comme insalubre, car elle ne l'est pas davantage que toute autre, lorsque l'animal qui l'a fournie n'a été atteint d'aucune maladie capable de communiquer à sa chair des propriétés malfaisantes. Une opinion pareille n'a pu germer que dans les pays chauds, parce qu'il n'est en effet aucun animal domestique dont la santé soit plus exposée dans les grandes chaleurs que celle du porc: aussi fait-on généralement peu d'usage en été de viande de cochon; et, dans le plus grand nombre des pays, on a été convaincu par l'expérience

que les cochons tués en hiver offraient une chair plus savoureuse et plus saine que dans toute autre saison.

Le porc est particulièrement sujet aux hydatides, que l'on rencontre chez cet animal non-seulement dans les viscères, mais encore dans la substance même du lard et des muscles. Les rapports qu'on a cru pendant long-temps entrevoir entre cette maladie et la lèpre, l'ont fait appeler *ladrerie*. On prohibait la vente des cochons qui en étaient atteints, et il paraît que cette prohibition a été maintenue autrefois avec une grande sévérité, puisqu'on avait créé des charges sous le titre de *jurés langueyeurs de porcs*, dont l'objet était de s'assurer, par l'inspection de la base inférieure de la langue, si les cochons exposés sur le marché n'étaient point ladres. J'ai déjà dit ailleurs que cette maladie ne peut influer sur la salubrité de la chair : cependant, puisque la défense existe, il est bon de la maintenir au moins pour ce qui concerne la vente publique, parce que le dégoût, quoique mal fondé, que pourrait faire naître la chair de porcs ladres, serait capable d'influer sur la santé des consommateurs. D'ailleurs, lorsque la maladie, soit par son étendue, soit par l'importance des organes où elle siége, est parvenue au point d'occasionner chez l'animal de la tristesse, de la faiblesse, une difficulté dans les mouvemens et une altération sanguinolente de la racine des soies, il est permis de craindre que ces signes d'une affection constitutionnelle consécutive n'influent désavantageusement sur la qualité de la chair.

Quant aux autres maladies auxquelles les porcs sont sujets, on peut leur appliquer ce qui a été dit plus haut. Fodéré est même d'avis qu'on doit employer de plus grandes précautions pour empêcher la vente de la chair de cochons malades, que s'il s'agissait de tout autre animal, à cause de la graisse dont elle est garnie, et qui alors s'altère très-facilement. On pourrait ajouter un autre motif au moins aussi important, c'est la facilité de déguiser et de répandre ensuite dans le public la chair des porcs malades, ou détériorée, en lui faisant subir les diverses préparations qui constituent l'art du charcutier. Je me suis déjà expliqué sur ce sujet en parlant des viandes salées et fumées, et je me bornerai à remarquer ici que la vente des saucisses, saucissons, boudins, etc., exige une surveillance suivie, surtout en été, afin qu'on ne débite pas ces comestibles après qu'ils ont contracté un commencement de putréfaction, ou bien qu'on ne cherche pas à les en préserver par un assaisonnement excessif d'épices et de sel. Ce dernier abus n'est que trop souvent l'effet d'une spéculation sordide des cabaretiers, qui espèrent ainsi exciter la soif des buveurs.

Du cheval. La chair du cheval était autrefois en usage parmi plusieurs peuples de l'Europe, et l'on ne conçoit pas quel motif a pu porter le pape Boniface III à l'interdire sous peine de pénitence. On commence aujourd'hui à revenir de cette erreur, et dans Copenhague la chair de cheval se vend avec autorisation de la police. Chaque cheval, destiné à être livré aux boucheries, est visité à l'école vétérinaire, et marqué avec un fer chaud aux quatre sabots, lesquels doivent rester aux quartiers, afin que les consommateurs sachent que l'animal était sain; les salaisons de chair de cheval se font en présence d'un inspecteur. Pourquoi en effet renoncer à un aliment aussi sain et savoureux que les autres viandes, et qui peut surtout devenir une grande ressource pour les armées? Mais c'est là surtout où il importe de veiller à ce qu'aucune des précautions indiquées ne soit négligée.

De la volaille. La volaille n'est pas exempte de maladies, dont quelques-unes sont contagieuses et méritent l'attention particulière de la police : les pigeons, par exemple, sont quelquefois atteints de pustules qui doivent en rendre la chair suspecte. Il est donc essentiel de maintenir les réglemens de police qni défendent de mettre en vente de la volaille morte naturellement. On conçoit encore ici combien sont utiles, dans les villes, les marchés exclusivement destinés au débit de cette denrée, lorsque d'ailleurs leur organisation ne laisse rien à désirer sous le rapport de la surveillance. *Voyez* l'ordonnance du 22 ventôse an XII, concernant le commerce de la volaille, du gibier, etc.



Du gibier. Plusieurs médecins regardent la viande d'animaux sauvages comme plus saine que celle d'animaux domestiques : si toutefois leur opinion est fondée, elle doit, ce me semble, n'être rapportée seulement qu'au gibier dont la viande n'est pas faisandée; et, si la police ne peut exercer d'influence directe sur la table des particuliers, elle peut et doit au moins empêcher que les marchands de comestibles, rôtisseurs, etc., ne débitent publiquement du gibier altéré par la putréfaction. Quoique les animaux sauvages soient moins exposés aux épizooties que les animaux domestiques, il n'est pas à beaucoup près sans exemple de voir des maladies se propager parmi ceux-là. En pareil cas, les gardes-chasse doivent être tenus non-seulement d'en faire leur déclaration, mais aussi de dépecer et d'enterrer les animaux victimes de l'épizootie, afin que leur chair ne puisse être mise en vente. Les règlemens de chasse interdisent de tuer les animaux sauvages dans la saison de l'accouplement; cette loi est utile sous le rapport sanitaire, en ce qu'il est prouvé

que la chair d'un animal en rut est désagréable et malsaine. On regarde encore comme insalubre le gibier forcé, et tout doit porter à le croire, lorsqu'on se rappelle ce qui a été dit de la chair de bestiaux agacés par les chiens des bouchers.

Du poisson. Le poisson fait partie des principaux alimens de l'homme : il forme même l'unique subsistance de peuples entiers. Sans vouloir examiner ici le degré de salubrité de ce genre d'aliment, il est certain que plusieurs espèces de poissons sont naturellement nuisibles à la santé, ou qu'elles le deviennent, soit par la fraude, soit par la négligence.

Le poisson se corrompt plus aisément que la viande des autres animaux, et le plus léger commencement de putréfaction lui fait contracter une saveur âcre et caustique. Dans cet état il devient très-malsain, et peut, ainsi que beaucoup de faits l'attestent, allumer des fièvres de mauvais caractère. Qu'on n'aille pas alléguer à ce sujet l'exemple de certains peuples non civilisés, qui se nourrissent impunément de poissons corrompus ; ces exceptions de la règle dépendent du pouvoir d'une habitude acquise depuis plusieurs générations, et ne détruisent pas la vérité d'un principe fondé sur une expérience incontestable. Plusieurs espèces de poissons sont extrêmement nuisibles à la santé, et il en est surtout dans les climats chauds dont la chair est un véritable poison. D'autres produisent des affections cutanées et autres accidens plus ou moins graves ; il en est enfin dont certaines parties seulement, telles que les œufs, le foie, sont devenues suspectes : ces effets sont constans, ou dépendent de l'influence qu'exercent sur les poissons leur nourriture, les eaux qu'ils habitent, certaines époques de la saison, etc. Une police soigneuse doit apprécier ces diverses circonstances selon les localités, afin de fonder des règlemens locaux qui mettent la santé publique à l'abri de dangers. Il doit être avant tout interdit de débiter les espèces de poissons dont la chair est constamment malsaine. La vente de celles qui ne le deviennent qu'à certaines époques seulement, comme par exemple dans le temps du frai, doit être défendue pendant la durée de ces époques. Il est indispensable d'obliger les pêcheurs, sous peine d'amende, d'avertir lorsqu'ils s'aperçoivent qu'il se déclare des maladies parmi les poissons : telle est par exemple une éruption vésiculaire qui se manifeste quelquefois chez les saumons, ainsi que chez la truite saumonée, et qui rend leur chair justement suspecte. Comme il est constant que les étangs et les rivières étroites et peu profondes, où l'on fait rouir le lin et le chanvre, produisent des poissons dont la chair est malfaisante, ces opérations ne devront pas être pratiquées dans les eaux qui four-

nissent du poisson. Un semblable motif doit aussi faire interdire la pêche par la noix vomique. Plusieurs poissons n'acquièrent en Amérique des propriétés vénéneuses, que parce qu'ils se nourrissent de végétaux doués des mêmes propriétés ; et une saine analogie nous autorise à redouter que ceux tués ou étourdis par des narcotiques ne produisent de semblables effets. Les poissons, comme, par exemple, la perche, qui habitent une eau dont le fond est vaseux, sont ordinairement mal sains ; et, dans ce cas, leur débit ne doit être toléré qu'après qu'ils auront séjourné et dégorgé pendant un certain temps dans une eau plus limpide. Les poissons qui proviennent d'une eau communiquant avec des mines ou usines de cuivre ou de plomb, semblent exiger les mêmes précautions, si on en croit Percival, lequel regarde par expérience la chair de ces animaux comme très-nuisible.

Il est peu de villes dont les règlemens relatifs au débit du poisson soient plus sagement conçus que ceux de notre capitale. Des commissaires aux marchés y constatent journellement, au moment de l'arrivée, la qualité du poisson de mer et d'eau douce ; la vente en gros de cette denrée ne peut se faire qu'à certaines heures et que dans certains lieux. Malgré ces précautions essentielles et beaucoup d'autres encore dont on peut prendre connaissance dans les recueils des ordonnances de police, on n'a pu éviter certains abus qui me semblent principalement résulter de la permission accordée aux *détailleresses* de colporter le poisson dans les maisons des habitans. Il n'est pas rare de voir ces femmes offrir à vil prix du poisson de mer qu'elles ont gardé pendant plusieurs jours, et dont l'odeur infecte ainsi que la couleur livide indiquent la putréfaction commencée. L'indigent, séduit par l'appât du bon marché, n'y regarde pas de si près, et sa santé se trouve compromise : d'autres fois la cupidité des revendeuses les porte à masquer la mauvaise qualité du poisson par des ruses qu'on ne saurait trop réprimer. Ainsi, par exemple, dans le temps du maquereau, elles teignent les ouïes de ce poisson avec du sang de bœuf, afin de lui donner l'aspect de fraîcheur qu'il a perdu. Le seul moyen de remédier à des abus aussi blâmables, serait, je le répète, de supprimer ces marchandes ambulantes, ou du moins d'exercer sur elles une surveillance assez sévère pour ne plus avoir à craindre les inconvéniens que j'ai signalés.

Le poisson sec, fumé, salé ou mariné, est d'un usage trop général pour ne pas exiger des mesures particulières : c'est, avant tout, dans les ports de mer qu'on doit veiller à ce que non seulement le poisson destiné à ces diverses préparations

soit de bonne qualité, mais encore à ce que celles-ci soient exécutées avec toute la propreté et l'exactitude convenables.

La consommation du hareng salé et fumé est immense : on transporte ce poisson jusque dans les pays les plus éloignés de la mer; mais comme il s'en expédie, peu de temps après la pêche, plus qu'il ne s'en consomme dans l'année, il résulte de là qu'on rencontre souvent dans le commerce des harengs *secs* ou *saurs*, conservés depuis deux ans et plus: alors ils deviennent rances, âcres, même fétides, et c'est encore sur la santé de l'indigent que pèse la cupidité du vendeur. On doit donc s'opposer à cet abus, et singulièrement à celui que se permettent dans certains endroits les personnes qui font commerce de harengs, abus qui consiste à fumer le hareng sec gâté, afin d'affaiblir la saveur âcre que la vétusté lui a fait contracter.

Ce qui vient d'être dit peut s'appliquer, jusqu'à un certain point, à la morue sèche ou salée: la première se conserve long-temps lorsqu'on la garde dans un endroit sec; dans le cas contraire, elle est sujette à se gâter. L'usage de la détremper dans une forte eau de chaux, lui donne, il est vrai, un aspect plus agréable, plus lamelleux, et la rend plus tendre; mais doit-il être considéré comme indifférent pour la santé dans les provinces où il se fait une grande consommation de cet aliment? La morue salée se corrompt plus aisément encore; le débit de cette préparation exige donc une surveillance d'autant plus grande.

Les naturalistes ne rangent pas parmi les poissons, les huîtres, les moules et les crustacées; mais il doit m'être permis de ne pas les en séparer ici.

Des huîtres. Quoique la consommation de ce genre d'aliment ne soit pas à beaucoup près aussi grande que celle des autres poissons, particulièrement dans les villes un peu éloignées des côtes, elle l'est cependant assez pour qu'on doive lui appliquer certaines mesures sanitaires. Les maladies auxquelles ces animaux sont sujets pendant la saison chaude, et la facilité avec laquelle ils entrent en putréfaction, en a fait interdire la vente dans les rues de Paris depuis le mois de mai jusqu'au mois de septembre. Pendant les mois de juin et de juillet surtout, la chair de l'huître est molle, bleuâtre, gorgée d'un suc laiteux, insipide et malsaine : aussi est-il défendu dans certains pays, et notamment en Espagne, même de la mariner à cette époque. La bonne qualité des huîtres forme dans la capitale un sujet spécial de sollicitude de la police, qui ne laisse rien à désirer à cet égard. *Voyez* entr'autres les ordonnances du 1[er] fructidor an VIII, et du 16 fructidor an X.

Les huîtres vertes sont, comme on sait, très-recherchées. Zuekert et Frank affirment qu'en Hollande on possède l'art de teindre les huîtres communes de manière à tromper les amateurs ; et le docteur Lentilius cite l'exemple d'une famille entière qui faillit devenir victime de cette fraude ; si le fait est vrai, cette sophistication mérite toute l'attention de la police. Ce qui a été dit plus haut au sujet des salaisons s'applique aussi aux huîtres marinées.

Des moules. Personne n'ignore combien les exemples d'empoisonnement par cette production marine sont communs : quoiqu'il n'ait pas à beaucoup près des suites toujours mortelles, il exige néanmoins des secours prompts et efficaces. Il ne serait donc pas inutile que la police des lieux où on consomme beaucoup de moules, prît à leur sujet les mêmes précautions que celle de Paris a prises à l'égard des champignons, c'est-à-dire, qu'elle publiât une instruction sur les moyens propres à prévenir les suites des accidens déterminés par la chair de ces animaux ; ces moyens consistent essentiellement à donner l'émétique, et, après qu'il a agi, les acides végétaux, notamment le vinaigre ou le suc de citron, ou encore, selon plusieurs observations nouvelles, à prodiguer, dès le début des accidens, l'éther sulfurique à haute dose. Cette instruction servirait en outre à combattre une erreur généralement répandue, qui, en donnant d'une part de fausses alarmes, plonge d'une autre part dans une sécurité trompeuse. Cette erreur fait consister la propriété vénéneuse des moules dans la présence de petits crabes, et rien n'est plus faux. Il paraît au contraire, selon M. de Beunie, tom. 1 des Mémoires de l'académie de Bruxelles, n°. 8, que cette propriété est due au frai très-âcre des astéries ou étoiles de mer ; ou ce qui, selon les nouvelles recherches de M. Virey, est plus vraisemblable encore, à de petites méduses que les moules peuvent dévorer avec ou sans le frai des astéries. Il convient en conséquence de s'abstenir de l'usage des moules pendant les mois de mai, juin, juillet et d'août. Le célèbre historien de la lèpre, feu Hensler, assure que, de temps immémorial, de nombreuses familles dans le Holstein se nourrissent de moules, sans que, depuis trente ans, on y ait entendu parler d'accidens ; et il attribue cet avantage à la précaution de jeter ces coquillages bien nettoyés dans un seau d'eau salée par deux bonnes poignées de sel, et de les y laisser pendant une heure avant que de s'en servir ; elles s'ouvrent, dégorgent et perdent ainsi leur propriété vénéneuse.

Les écrevisses, les homars et autres crustacés exigent plusieurs des précautions principales que j'ai indiquées, et sur lesquelles il serait inutile de revenir.

De certaines autres substances alimentaires tirées du règne animal. Le règne animal fournit divers autres produits propres à notre subsistance, et dont il se fait une consommation assez grande ponr mériter que nous nous y arrêtions un instant. Ces produits sont le lait, le beurre, le fromage et les œufs.

Du lait. Cet aliment si sain, si naturel, n'est pas toujours à l'abri des altérations que lui font éprouver la négligence et la cupidité.

Un premier point, digne d'intéresser la police de santé, concerne les vases dans lesquels on fait séjourner le lait, et qui doivent être de grès ou de fer blanc. Autrefois les laitières se servaient dans Paris de vases de cuivre étamé; mais, comme on ne peut guère compter sur la propreté et les soins des gens de la campagne, on a publié des règlemens très-précis qui interdisent aux laitières d'en faire usage à l'avenir. *Voyez* l'ordonnance de police du 7 pluviôse an XII.

Personne ne contestera l'influence que la nourriture des bestiaux exerce sur la qualité du lait; aussi les ordonnances de police de Paris prescrivent-elles, depuis 1742, aux nourrisseurs de bestiaux de ne leur donner qu'une nourriture saine, et de s'abstenir de leur présenter les rebuts des brasseries et des manufactures d'amidon. Puisqu'on ne peut défendre aux habitans des grandes villes de s'occuper d'une branche d'industrie qui n'appartient proprement qu'aux gens de la campagne, il serait bon d'inspecter souvent leurs étables, afin de juger non-seulement si cette ordonnance est bien exécutée, mais encore si les étables sont suffisamment aérées et à l'abri de toute cause d'insalubrité.

On doit également veiller à ce que le lait qui se débite ne soit pas tiré d'animaux qui viennent de mettre bas leur portée. Sans être précisément malfaisant, il manque de consistance, est peu nourrissant, et devient susceptible, sous ce rapport, de ne pas produire les effets salutaires qu'on en attend, soit pour les malades, soit pour les enfans auxquels on le destine. Sous ce point de vue, l'ordonnance citée plus haut, et qui défend de tuer des animaux trop jeunes, présente un double but d'utilité; ces diverses précautions, ainsi que d'autres dont il sera question, concernent non-seulement le lait de vache, mais encore toutes les autres espèces de lait, et notamment celui d'ânesse, consacré exclusivement à l'usage des malades.

Il est rare que, dans les grandes villes, le lait et la crême soient de bonne qualité : souvent l'un et l'autre sont étendus d'eau, épaissis par de la farine, et même, on aura peine à le croire, par de l'oxide de zinc. L'ébullition, en épaississant

le lait, et en le convertissant en une bouillie, fait reconnaître sans peine sa falsification par de la farine. La présence de l'oxide de zinc se détermine en traitant le lait évaporé à siccité, par l'acide sulfurique étendu, au moyen duquel on obtient un sulfate de zinc, ou bien en réduisant le métal dans un vaisseau clos selon les procédés que la chimie indique. L'addition d'eau dans le lait s'apprécie plus difficilement; car, en supposant même que le galactomètre proposé pour déterminer la densité spécifique de ce dernier liquide, soit un instrument exact, on conçoit qu'on obtiendrait toujours des données très-variables, selon la nourriture, l'âge et la constitution individuelle des bestiaux, la saison, et enfin selon les substances ajoutées pour rendre au lait la densité que l'eau lui aurait ôtée. Le coup d'œil bleuâtre, ainsi que la saveur aqueuse sont les seuls moyens de reconnaître cette fraude.

Les maladies des mammifères ont sur leur lait une plus grande influence encore que la nourriture, d'où il résulte qu'on ne doit pas tolérer la vente du lait d'animaux malades; et, quoiqu'il ne soit pas facile d'étendre une semblable mesure sur la consommation des propriétaires de bestiaux, il faudrait au moins sévir contre eux, lorsqu'on aurait acquis la conviction qu'ils débitent une substance aussi justement suspecte : cette rigueur est surtout nécessaire en temps d'épizootie, et doit être d'autant plus grande que celle-ci est plus étendue et plus redoutable. En un mot, il est permis d'appliquer à la vente du lait ce qui a été dit plus haut sur le débit des chairs d'animaux malades.

Du beurre. Le beurre frais, fondu et salé, peut, sous ces différentes formes, compromettre la santé, lorsqu'il est de mauvaise qualité : les oxides métalliques, et notamment les oxides de plomb et de cuivre étant solubles dans les corps gras, il est important qu'aucun des ustensiles servant à la fabrication, à la conservation ou à la vente du beurre, tels que chaudières, écumoires, balances, etc., soient en plomb ou en cuivre. Les exemples où l'oubli de cette précaution a déterminé des accidens funestes, ne sont malheureusement que trop nombreux.

Le beurre trop ancien, soit qu'il ait été salé ou non, rancit, et devient alors un aliment aussi désagréable qu'insalubre. C'est dans cet état qu'il se rencontre souvent dans les hôpitaux et sur les navires. D'autres fois il est falsifié, soit par une teinte jaunâtre qu'on lui donne à l'aide d'un peu de safran, ou de toute autre substance colorante semblable. Gaubius parle d'un procédé affreux dont se servirent en Hollande quelques marchands cupides, à une époque où

une épizootie avait fait considérablement hausser le prix du beurre, et qui consistait à augmenter le poids de cette denrée en y incorporant une certaine quantité d'oxide de plomb. Ce procédé, peut-être sans exemple en France, est facile à reconnaître par l'action de l'eau hydro-sulfurée et par la réduction, ainsi que je l'indiquerai en traitant des vins sophistiqués. Une troisième falsification enfin, plus connue que les autres, est celle de recouvrir le beurre rance ou gâté d'une couche de beurre d'une qualité supérieure.

Ces atteintes que porte la mauvaise foi à la santé publique pouvant devenir très-dangereuses, la police des grandes villes a depuis long-temps surveillé très-particulièrement la vente du beurre. Dans Paris, elle fut même interdite aux personnes, telles que les fabricans de chandelles, les épiciers, les marchands de poissons, et dont la profession pouvait aisément faire contracter au beurre un goût désagréable.

Du fromage. L'usage du fromage est au moins aussi général que celui du beurre. Plus le fromage est gras et ancien, plus il est exposé à devenir rance, et par conséquent nuisible. Cette dernière assertion semble contrarier l'opinion de plusieurs médecins qui regardent le fromage fort comme propre à aider la digestion en stimulant l'estomac. Mais il n'est pas question ici de la table des riches, où en effet une petite quantité de cet aliment, prise au dessert avec du vin généreux, peut fort bien produire ce bénéfice. Il s'agit au contraire de la classe ouvrière et indigente, qui souvent ne se nourrit que de pain et de fromage. C'est en sa faveur surtout qu'il doit être interdit de débiter des fromages corrompus, livrés aux revendeuses comme rebuts des magasins de l'épicier; c'est en sa faveur encore qu'il doit être défendu aux marchands de vins et cabaretiers de présenter aux buveurs du fromage rance ou trop salé, afin d'exciter leur soif.

Ce n'est pas à tort que le fromage suisse a acquis la réputation d'être un des plus salubres. Le soin que prennent les magistrats dans ce pays d'y prévenir les épizooties, la propreté qui y règne dans les laiteries, justifient cette opinion avantageuse. On doit suspendre toute fabrication de fromage dans les contrées où il se manifeste une maladie parmi les bestiaux, parce que, long-temps après la cessation de l'épizootie, on pourrait encore exporter des fromages qui, pouvant provenir d'animaux malades, mériteraient d'être suspectés.

Des œufs. Les règles de salubrité publique relatives aux œufs se bornent principalement à deux points : le premier est d'éviter autant que possible le débit d'œufs provenant d'un endroit où règnent des maladies parmi les poules ; le second consiste à interdire la vente d'œufs gâtés. Il me

semble inutile d'insister sur les motifs de pareilles défenses. L'attention de la police doit aussi se porter sur les *œufs teints*, dont la consommation est très-grande à l'approche des fêtes de Pâques, afin qu'on n'emploie aucune substance colorante qui puisse nuire à la santé. Il serait même à désirer qu'on trouvât un moyen d'abolir cet usage. Les œufs durs sont par eux-mêmes indigestes, surtout pour les enfans, qui d'ailleurs en sont très-avides. Comme ce ne sont pas les œufs les plus frais qu'on fait durcir, il en résulte un nouveau motif de désirer l'oubli d'une pratique au moins inutile.

Des alimens tirés du règne végétal. Des graines céréales. Les graines céréales font la base de notre nourriture, puisque c'est d'elles qu'on obtient le pain. Elles servent en outre à une infinité de préparations alimentaires; et, sous ces rapports, on ne saurait trop prendre de précautions pour éviter les causes qui peuvent rendre leur emploi insalubre. Parmi celles-ci se présentent avant tout les maladies auxquelles ces productions végétales sont sujettes.

Une des principales et des plus redoutables pour la santé publique est celle qui affecte plus particulièrement le seigle, et qu'on appelle *l'ergot*. L'ergot, dit le célèbre botaniste Wildenow, est un état maladif de la semence, dans laquelle le premier développement du germe est entravé, tandis que la substance destinée à le nourrir, l'albumine, prend un accroissement considérable. Il y aurait donc, sous ce rapport, beaucoup d'analogie entre l'ergot et la môle des animaux. L'ergot se rencontre abondamment dans les années humides, pluvieuses; mais il est très-rare dans celles arides. Wildenow a constaté qu'on peut le produire à volonté en semant du seigle sur un terrain humide, et qu'on arrose souvent. Les petits insectes qu'on rencontre quelquefois dans le seigle ergoté, et que quelques-uns ont regardés comme la cause de cet état, ne s'y trouvent qu'accidentellement, et n'ont aucun rapport avec l'origine de la maladie. L'ergot est donc une semence dégénérée, et qui se distingue par les caractères suivans : la végétation des grains malades est beaucoup plus active que celle des autres; ils s'alongent, se courbent et ressemblent à un ergot d'oiseau, d'où le nom d'*ergot* ou de *seigle ergoté*. La couleur de leur enveloppe s'altère; elle est recouverte d'un duvet violet, avec de légères stries à la surface. L'intérieur de chaque grain est rempli d'une masse quelquefois blanche, inodore et insipide; d'autres fois bleuâtre, fétide et âcre, d'où la distinction entre deux espèces de seigle ergoté admise par quelques-uns. On remarque à la partie externe et supérieure de chaque grain une espèce de renflement, ou, pour mieux dire, une excroissance fongueuse

arrondie, et fixée sur un pédoncule très-court, extrêmement fragile. Pour bien la distinguer, il faut la découvrir, à l'aide d'une loupe, sur le grain tenant encore à l'épi fraîchement cueilli. Quoique l'ergot se rencontre le plus communément sur le seigle, l'orge y est également exposé. MM. Tessier et Tillet l'ont même observé sur le froment.

Quoiqu'on ait prétendu, et peut-être avec quelque raison, que le seigle ergoté ne produisait pas dans toutes les années des effets malfaisans, les exemples où son usage est devenu funeste ont été trop bien constatés pour ne pas inspirer de justes craintes, jusqu'à ce qu'on parvienne à bien connaître les conditions d'où peuvent dépendre ces exceptions, comme aussi les signes qui les indiquent. M. Waghas, médecin prussien, est un de ceux dont les observations sur ce sujet méritent le plus de confiance, parce qu'elles ont été faites avec beaucoup de soin. Ce médecin est même parvenu à distinguer les symptômes provenant des deux espèces de seigle ergoté qui probablement sont celles que j'ai indiquées plus haut. Les personnes qui avaient mangé du seigle de la première espèce éprouvèrent aussitôt après des nausées, une extrême anxiété, des vomissemens, mais sans soulagement, des maux de tête, des vertiges, des tremblemens, et enfin du délire. Le pouls était extrêmement spasmodique, tendu au début des symptômes, très plein et lent pendant le délire. Les yeux devenaient fixes, languissans d'abord, et hagards par la suite. On remarquait une bouffissure de la face dans le cas où les symptômes étaient violens, et où ils persistaient. Au milieu de tous ces désordres, l'appétit se soutenait.

Voici les symptômes propres au seigle ergoté de la seconde espèce : ils ne se déclarent pas de suite ; la maladie augmente successivement ; les malades éprouvent, comme dans l'autre cas, des vertiges, mais ils sont accompagnés d'un état d'affaissement : maux de tête continuels, sommeil lourd, délire, sentiment de meurtrissure dans tous les membres, impossibilité de quitter le lit, chaleur interne, vomissemens bilieux avec soulagement, pouls subit accéléré, spasmodique, langue aride, regard languissant, mais tranquille, urine d'un rouge foncé, mais sans dépôt. La maladie dure plusieurs jours, parfois quelques semaines, et les forces ne se rétablissent que lentement.

La nielle, *blé noir*, *fumée*, *carie*, en latin *ustilago*, *fuligo*, est une maladie des plantes céréales produite, selon Wildenow, par un petit bolet, l'*uredo segetum*. Il consiste en une poussière noire qui se forme sous l'épiderme de la plante céréale, et recouvre surtout les épis. L'épiderme se fend, et la semence est convertie en une semblable poussière noire. On trouve ce

bolet sur plusieurs autres végétaux qui se plaisent dans les champs, d'où ils se propagent sur les plantes cultivées. Le botaniste que je viens de citer assure qu'on pourra prévenir cette maladie des grains en éloignant des champs en culture certains végétaux sauvages qui s'y plaisent, et dont il indique les noms ainsi qu'il suit : *Tragopogon pratense*, *serratula arvensis*, *sonchus oleraceus et arvensis*, *carex hirta et arenaria.* Le froment est très-particulièrement exposé à cette altération.

La rouille, *rubigo*, *robigo*, a tiré son nom de sa ressemblance avec l'oxide jaune de fer : cet état maladif est dû à une autre espèce de petit bolet, *l'uredo linearis*, qui est le même que *l'accidium berberidis.* Il naît sur le chaume et les feuilles des plantes céréales : rarement il s'étend jusqu'à l'épi ; la quantité de ces petits bolets est tellement considérable, qu'elle altère la santé du végétal, et en atrophie la semence. Wildenow accuse comme cause indirecte de cette maladie la proximité des arbustes suivans : *Rosa canina*, *rubiginosa*, *ribes grossularia.*

Quelque partagées que soient les opinions sur l'insalubrité des grains ainsi affectés, il nous suffit de savoir que, dans certains cas, leur emploi est devenu funeste, pour les classer au nombre des alimens dangereux. En effet, plusieurs médecins en virent résulter, pendant la famine de 1770 et de 1771, des affections nerveuses semblables à celles produites par le seigle ergoté. On accuse entre autres les grains malades de produire chez l'homme une gangrène sèche à laquelle on a donné l'épithète *d'ustilagineuse.* D'ailleurs, ces grains affectés de nielle ou de rouille, étant privés de parties nourrissantes, ne peuvent être considérés que comme un aliment qui charge l'estomac sans aucun profit.

Ce ne sont pas ces dégénérescences morbeuses seules qui communiquent aux grains des propriétés malfaisantes ; celles-ci peuvent en outre résulter des semences de diverses mauvaises herbes qui s'y mêlent lors de la récolte : telles sont l'ivraie, ou le *lolium temulentum*, le *bromus secalinus*, le *raphanus raphanistrum*, le *thlaspi arvense ;* d'autres semences comme celles de *l'agrostema githago*, du *melampyrum nemorosum*, sans être précisément nuisibles à la santé, communiquent néanmoins au pain un goût très-désagréable.

Il n'a pas manqué de projets pour obvier à ces divers inconvéniens, et surtout pour prévenir les maladies des grains; mais, soit que l'expérience n'en ait pas toujours confirmé l'utilité, soit qu'ils fussent inexécutables, on a été obligé, ainsi que cela arrive souvent, d'en revenir aux moyens les plus anciens, et en même temps les plus simples. En effet, tout

consiste ici à séparer les grains atteints de maladie, de ceux destinés à la consommation ou aux semailles. Déjà, en 1676, l'Académie des sciences de Paris avait proposé de défendre aux meûniers de moudre du seigle qui contiendrait de l'ergot ; cette même règle s'appliquerait aussi aux grains altérés par la semence de mauvaises herbes. Dans plusieurs pays on a l'usage de treiller les grains destinés à la mouture ou aux semailles, à l'aide de cribles dont les ouvertures sont proportionnées de manière à séparer le bon et le mauvais : on y parvient encore par d'autres procédés, mais qu'il serait trop long de décrire. Cependant, comme il est impossible que la police puisse étendre sa surveillance sur des opérations domestiques aussi journalières, il est utile d'instruire les gens de la campagne sur les dangers qu'ils courent eux-mêmes, et auxquels ils exposent les autres, en ne soignant pas les produits de leur récolte par les moyens généraux qui viennent d'être indiqués, et par d'autres précautions encore, comme, par exemple, de mettre le feu au chaume, et de labourer profondément afin de détruire les mauvaises herbes, de ne pas employer du seigle trop nouveau, et, en cas de nécessité, de le passer préalablement au four. Quant aux mesures administratives proprement dites, elles se réduisent aux suivantes : 1°. Ne pas permettre de moissonner avant que les champs des propriétaires n'aient été inspectés par des experts, qui non-seulement détermineraient si la maturité est parfaite, mais encore si les épis ne sont pas atteints de maladies. 2°. Exercer une surveillance active sur les marchés à grains et à farine ; rejeter ce qui serait évidemment d'assez mauvaise qualité pour être dans le cas de nuire, mais ne pas permettre que la marchandise de rebut soit vendue même à plus bas prix. 3°. Ne pas tolérer que les meûniers fassent le commerce de farine ; et, si on le leur permet, les surveiller d'une manière toute particulière, afin qu'ils n'abusent pas de la facilité que leur donne leur profession de moudre de suite les grains malades, et de les mêler aux farines ; en un mot, de violer, sans qu'on puisse s'en apercevoir, les règles indiquées.

La conservation des grains est un autre sujet de police sanitaire, non moins important, et qui mérite beaucoup d'attention. Divers accidens peuvent altérer la bonne qualité des grains, depuis le moment de leur récolte jusqu'à celui de leur emploi. Les grains récoltés dans des temps humides s'échauffent, germent, et se corrompent lorsqu'on néglige de les remuer souvent et de les étendre, surtout lorsque les greniers destinés à les contenir ne sont ni assez secs, ni assez aérés, par une quantité suffisante d'ouvreaux ; ou, ce

qui vaut peut-être mieux encore, par le jeu presque journalier des ventilateurs. La farine obtenue des grains ainsi négligés est d'un mauvais goût et malsaine; elle le devient également par les ordures que déposent les rats, les souris et les chats sur ces produits de la récolte. Le charanson est un insecte qui exerce de grands ravages dans les magasins à blé; et, quoiqu'il n'altère pas la salubrité des grains, sa ponte, déposée dans leur intérieur, en consume la substance et n'en laisse que l'enveloppe. Beaucoup de moyens ont été proposés pour la destruction de cet animal. La police, en accueillant les tentatives de ce genre, doit néanmoins les juger avant de permettre qu'on ne les exécute, afin d'interdire celles qui seraient nuisibles à la santé, comme par exemple, le conseil donné dans l'*Histoire des insectes nuisibles* (Paris, 1781), d'arroser les grains avec une solution de sulfate de cuivre. En effet, le remède serait pire que le mal.

En général, les moyens de prévenir, ou du moins d'atténuer les divers inconvéniens dont il a été parlé, sont connus; mais souvent on néglige de les mettre en pratique. Pourquoi les gouvernemens n'obligeraient-ils pas les particuliers à construire leurs magasins selon des règles prescrites par une ordonnance? Pourquoi ne pas répandre parmi les cultivateurs des instructions sur les meilleurs moyens d'éloigner les causes dont il a été question; moyens que les maires des communes rurales seraient chargés de faire exécuter? La surveillance de cette exécution serait, il est vrai, pénible pendant les premières années; mais, à la fin, les propriétaires les plus apathiques, reconnaissant les avantages qui en résulteraient pour leurs propres intérêts, termineraient par contracter l'habitude des procédés qui leur auraient été indiqués. Lorsqu'on réfléchit à l'énorme consommation de grains, à leur cherté dans certaines années, on ne saurait trop vivement s'intéresser à tout ce qui tend à soustraire aux outrages du temps, de l'ignorance et de l'incurie, une production devenue un de nos premiers besoins.

De la farine. Les meilleurs grains peuvent fournir une farine insalubre lorsque, dans leur mouture, on n'observe pas les précautions convenables. La farine la plus fine n'est pas regardée comme la plus nourrissante, parce qu'en effet, la partie amylacée y paraît avoir éprouvé un degré d'oxidation trop considérable. Pour obtenir une forme plus saine et plus nourrissante, on conseille de ne faire agir que légèrement les unes sur les autres les meules à la première mouture. On recueille, il est vrai, par ce moyen, un peu plus de son; mais on sépare mieux la poussière, et les sub-

stances étrangères et malfaisantes que contenaient les grains. Ces divers procédés, et beaucoup d'autres encore qu'il serait trop long de rapporter, ne peuvent regarder directement la police qu'autant que le gouvernement fait moudre pour son propre compte. Elle doit néanmoins constater la valeur de chacun d'eux, et recommander aux meuniers l'exécution de ceux dont elle a constaté l'utilité. Mais il est d'autres points sur lesquels il lui est facile d'exercer une surveillance plus positive. Telle est surtout la qualité des meules dont le *detritus* peut altérer la salubrité des farines. J'ai habité un pays dans lequel le plus grand nombre des habitans ont les dents gâtées. On y attribue en partie cet accident à la trop grande friabilité des meules, dont les débris sablonneux, se mêlant à la farine, font, comme on dit, craquer le pain sous les dents. D'ailleurs, ces mêmes débris, lorsqu'ils dépassent une certaine proportion, rendent la farine difficile à digérer, pour peu que les estomacs soient délicats. On doit donc exiger des meuniers qu'ils choisissent bien leurs meules; et il serait peut-être utile de faire surveiller ce choix par des experts. Les accidens qu'on a vus résulter de la rupture violente, de l'espèce d'explosion à laquelle les meules sont sujettes, doivent également être prévenus en obligeant les meuniers à les entourer de deux forts cercles de fer. Cette précaution s'observe aux environs de Paris dans tous les moulins que j'ai eu occasion de visiter; et elle est devenue, dans le Palatinat, le sujet d'une ordonnance spéciale.

La manière de conserver la farine n'est pas, à beaucoup près, sans influence sur sa qualité. La farine trop ancienne, trop entassée, trop peu exposée à l'accès de l'air, comme aussi celle qu'on a fait sécher après avoir été humide, est sujette à s'échauffer et à subir une décomposition plus ou moins notable. Si la police n'est pas toujours en état de prévenir ces accidens qui tiennent à l'ignorance, à l'incurie, ou même à la cupidité des propriétaires, elle doit au moins empêcher qu'il se débite des farines gâtées, et soumettre à des visites réitérées les approvisionnemens des boulangers, ainsi qu'en général les magasins de ceux qui font commerce de cette denrée.

On a vu, surtout dans des temps de disette, des marchands cupides frelater les farines en y mêlant des substances étrangères, telles que du sable, du plâtre, de la craie, de la chaux, des os calcinés, etc. Ces coupables artifices ne sont pas difficiles à distinguer par les moyens que la chimie indique, et déjà seulement par la pesanteur relative d'un volume égal de farine pure et de farine altérée, ainsi que par le lavage, lequel entraîne les parties farineuses, comme étant les plus légères.

Il est une falsification des farines qui mérite une grande attention, parce qu'elle est plus commune qu'on ne pense, et qu'on ne connaissait pas de moyen sûr et facile de la constater avant que M. Galvani, savant pharmacien de Venise, eût dirigé ses recherches vers cet objet, et qui consiste à distinguer l'addition de la farine de haricot et de vesce. C'est à M. Planche que je dois la communication de ce travail, aussi intéressant que neuf; et je me plais à en témoigner publiquement toute ma reconnaissance à ce chimiste distingué.

M. Galvani fut chargé, en 1801, par son gouvernement, d'examiner différentes parties de farine. Dans le nombre de celles qu'il soumit à l'analyse, une entre autres, qui, par ses propriétés chimiques et la manière de se comporter dans le procédé de la fermentation, donnait des signes non équivoques de mauvaise qualité, lui parut mériter son attention, d'autant plus que la fraude était parvenue à lui donner toutes les apparences de la plus belle fleur de froment.

Cette farine, humectée d'une quantité d'eau suffisante pour lui donner la consistance d'une pâte maniable, changeait à l'instant de couleur, devenait d'un blanc gris obscur, et développait une odeur forte et nauséabonde. Elle n'acquérait ni tenacité, ni élasticité par le pétrissage. Un peu plus molle, elle perdait toute cohésion, devenait onctueuse, fluante, et il n'était plus possible de la retenir entre les mains. Dans cet état, elle fut mise sur un tamis de crin, et malaxée sous un filet d'eau continuel; elle passa promptement à travers le tamis, et ne laissa qu'une très-petite quantité de gluten sous forme de filamens peu adhérens entre eux.

M. Galvani observa que le dépôt qui s'était formé dans l'eau de lavage présentait trois couches différentes: la première, occupant la surface, était d'un jaune sale; la couche moyenne, laiteuse, ondulée; la troisième, blanche et dense.

Instruit, par l'examen physique du son de cette farine, que celui-ci contenait principalement du haricot et de la vesce sauvage, il soupçonna que les phénomènes qu'il venait d'observer reconnaissaient pour cause le mélange de ces deux légumineux avec le froment. L'auteur fut bientôt confirmé dans cette idée : car, ayant mêlé dans des proportions arbitraires et réduit en pâte des farines de froment, de haricot et de vesce, cette pâte lui présenta les caractères de la farine analysée.

Dans une autre expérience, M. Galvani malaxa, sous un filet d'eau, six onces de farine pure de froment réduite en pâte. Cette quantité lui fournit quatorze drachmes de gluten élastique parfait, tandis qu'il n'en obtint pas la moitié

du mélange employé dans l'expérience précédente. Dès ce moment, l'auteur jugea que l'une des deux graines pouvait agir sur le gluten du froment, auquel elle enlevait la propriété élastique, et qu'elle entraînait en dissolution avec elle sous une autre forme; et, afin de vérifier jusqu'à quel point cette présomption était fondée, il fit l'expérience suivante:

A vingt drachmes de farine pure de froment, il en ajouta huit de farine de vesce; il fit du tout une pâte molle qu'il pétrit pendant un quart d'heure : il l'exposa ensuite sous un filet d'eau. A l'instant la dissolution de la masse s'effectua; mais son peu de cohésion ne permettant pas à l'opérateur de la mélanger avec les mains, il prit le parti de terminer l'expérience sur un tamis de crin. La totalité de la masse passa à travers sans qu'on ait pu recueillir un atôme de gluten.

Il résulte, donc de cette expérience, que huit portions de farine de vesce suffisent pour détruire la partie glutineuse, ou du moins pour enlever au gluten contenu dans vingt parties de farine de froment, sa propriété élastique.

Non content de ce résultat important, M. Galvani a fait d'autres mélanges en proportions différentes et bien connues, ce qui lui permit de déterminer, par le poids du gluten restant après le lavage, le *maximum* d'action des deux farines étrangères relativement au froment, et ce point ou cette action devient nulle. La table suivante fait connaître les résultats de ses expériences.

		drachmes.	drachmes.	grains.
Plus grande action.	Fleur de farine.	20	»	»
	———vesce	8		
	———farine	20	1	»
	———vesce	7		
	———farine	20	2	»
	———vesce	6		
	———farine	20	3	»
	———vesce	5		
	———farine	20	4	»
	———vesce	4		
	———farine	20	5	»
	———vesce	3		
	———farine	20	6	»
	———vesce	2		
Action nulle	———farine	20	6	40
	———vesce	1		
	———farine	20	6	40

La vesce contient donc un principe qui, dans des proportions données, est capable d'enlever à la farine toute la

substance glutineuse ; et c'est à la dose d'un vingtième seulement qu'elle devient inactive. Mais la vesce n'est pas la seule qui soit douée de cette propriété : la farine de haricot blanc en jouit à un plus haut degré, comme on peut le voir par la seconde table, exécutée d'après le même plan que la précédente :

Gluten.

		drachmes.	grains.	drachmes.	grains.
Plus grande action.	Fleur de farine	20			
	——— haricot.	7	»	»	»
	——— farine	20			
	——— haricot.	6	»	1	»
	——— farine	20			
	——— haricot.	4	»	2	»
	——— farine	20			
	——— haricot.	2	»	3	»
	——— farine	20			
	——— haricot.	1	»	4	»
	——— farine	20	»		
	——— haricot	»	30	5	9
Action nulle.	——— farine	20	»		
	——— haricot.	»	15	6	40
	——— farine	20	»	6	40

Galvani a voulu qu'il ne restât aucun doute sur l'authenticité de ses expériences; pour cela, il a fait digérer deux drachmes de gluten frais avec une drachme de farine de haricot, délayée auparavant dans une once d'eau. Au bout de quelques heures, plus de la moitié du gluten était divisée, et passait aisément avec le liquide par le tamis; ce qui resta était sous la forme de flocons, qui s'agglutinèrent par la compression, mais ils ne purent reprendre leur élasticité propre.

On appréciera aisément de quelle utilité peuvent être ces expériences aux chimistes chargés de constater la sophistication des farines, genre de fraude qui mérite d'être punie avec une extrême rigueur.

Du pain. Partout on a senti la nécessité d'une police spéciale, et relative à la fabrication, ainsi qu'à la vente de cet aliment le plus essentiel; partout on a établi des inspecteurs chargés de visiter les boutiques des boulangers. Dans ces visites, on s'est attaché principalement à ce que le pain eût le poids déterminé par la loi ; mais cette seule condition est insuffisante, puisque celui-ci peut être augmenté aux dépens de la qualité. Une farine ancienne ou gâtée; l'addition de farines d'orge, d'avoine, de haricots, un pétrissage moins soigné, sont susceptibles de rendre le pain plus

pesant. Il est donc nécessaire de constater si la qualité et le poids exigés se trouvent réunis. A cet effet, les boulangers de la capitale sont tenus de cuire à une heure indiquée. Outre que cette mesure empêche le débit de pain trop chaud, elle offre encore l'avantage de pouvoir mieux constater s'il présente les conditions requises : car ce n'est qu'après le refroidissement qu'on peut bien les juger. Le pain trop ancien et détérioré, soit par le mucor qui s'y forme, soit par toute autre cause, doit être également considéré comme malfaisant, et il y aurait de l'inhumanité à souffrir qu'on le cédât aux indigens, même à un prix très-inférieur. Ce principe ne semble pas avoir été méconnu de la police de Paris, laquelle ne tolère point que les boulangers qui apportent leur pain au marché, le conservent d'un jour de marché à l'autre.

La qualité du froment ou de la levure est, après la farine, le second point sur lequel doit se porter la surveillance sanitaire à exercer sur les boulangers: une levure trop aigre ou trop ancienne altère la bonté du pain, le rend acide, et est surtout nuisible aux enfans déjà disposés par eux-mêmes à l'acidité des premières voies, et aux affections vermineuses. Je démontrerai ailleurs que la crainte qu'inspirait, il n'y a pas long-temps encore, aux médecins, les alimens acides conservés dans des vases d'étain alliés à du plomb, n'est pas fondée. La levure gardée dans de pareils vases n'est donc pas nuisible; mais il n'en est pas ainsi lorsqu'ils sont en cuivre. De semblables ustensiles ne devraient jamais se trouver dans les ateliers des boulangers, où la moindre négligence peut les rendre dangereux. Il est des endroits où l'on fait entrer dans la levure plusieurs substances nuisibles, malpropres, et pour le moins inutiles, telles qu'une forte décoction de houblon, de la potasse, de la fiente de poules, etc. Ces alliages, ne fût-ce même qu'à cause de leur absurdité, ne sauraient être tolérés par une police soigneuse, laquelle ne doit permettre que l'usage du levain tiré des brasseries. Avant que celles-ci fussent aussi multipliées dans la capitale qu'aujourd'hui, la Flandre lui fournissait beaucoup de levure; et, comme celle-ci était parfois sujette à se corrompre pendant le transport, elle était examinée dans les marchés avant que d'être livrée aux consommateurs. Cet usage mérite d'être imité dans les villes qui se trouveraient dans le cas de tirer cette substance du dehors.

La police, en permettant aux boulangers de cuire du pain de différens degrés de blancheur, de légèreté et de finesse, a senti qu'il n'était pas en son pouvoir de prescrire à cet égard des règles aux consommateurs, dont les dispositions digestives individuelles s'accommodent tantôt de l'une,

tantôt de l'autre de ces qualités. Cependant il est deux points bien essentiels auxquels elle ne saurait accorder trop d'attention : le pétrissage et le degré de cuisson. Plus le premier est parfait, et plus le pain est léger, par conséquent facile à digérer. Cette légèreté, toujours relative à l'espèce de farine employée, se juge principalement au coup d'œil qu'on acquiert par l'habitude, et que doivent surtout avoir les personnes chargées de la visite des boulangers. Le degré convenable de cuisson est peut-être encore plus important. Le pain mal cuit est lourd, indigeste, et on le voit occasionner des accidens même parmi les habitans robustes de la campagne. M. Parmentier, dans son ouvrage classique intitulé *le parfait Boulanger*, a exposé d'une manière qui ne laisse rien à désirer, toutes les conditions nécesaires pour produire un pain salubre, ainsi que les moyens de le distinguer de celui d'une qualité inférieure. Il résulte, de la lecture attentive de ce traité, que la fabrication du pain, et surtout sa cuisson, exigent des soins dont l'exécution facile n'est que le fruit de la pratique, et qui ne se rencontrent par conséquent que chez les personnes exercées à la profession de boulanger. Aussi n'est-il pas rare de voir la fabrication du pain ne pas réussir dans les campagnes, où les particuliers cuisent dans leurs ménages. Cependant il faut consommer la fournée, et cette consommation a lieu aux dépens de la santé. L'institution de fours banaux, et même de boulangeries banales, dirigées par des boulangers salariés par les communes respéctives, doit donc être rgardée comme très-utile, et mériterait d'être généralement adoptée.

L'usage de chauffer les fours indistinctement avec les débris de bois qui se trouvent sous la main, peut devenir très-dangereux, pour peu que ces débris contiennent quelques parties métalliques capables de se volatiliser ou de se fixer au sol du four. On en trouve plusieurs exemples dans les observations et réflexions sur la colique de Poitou, par Combalusier. Model rapporte que neuf personnes furent atteintes d'accidens graves, pour avoir mangé du pain cuit dans un four qu'on avait chauffé avec de vieux treillages peints avec du blanc de plomb. S'il est impossible d'éviter que de temps en temps de pareilles imprudences se commettent chez des particuliers, on doit au moins empêcher, par des défenses expresses, qu'elles n'aient lieu chez les boulangers, auxquels on doit en outre prescrire la plus grande propreté dans toutes leurs opérations, et jusque dans le transport du pain chez le consommateur.

Aucune sophistication n'est plus répréhensible que celle du pain. Telle est celle pratiquée par plusieurs boulangers,

de Londres, qui s'avisèrent de blanchir leur pain en y ajoutant de l'alun. Le docteur Maning, en signalant cette fraude et ses suites fâcheuses, a en même temps indiqué les moyens de la découvrir, comme aussi la présence du carbonate et du sulfate de chaux, des os calcinés et autres substances semblables, propres soit à blanchir le pain, soit à lui donner du poids. Ces moyens consistent essentiellement à faire macérer pendant vingt-quatre heures la mie de pain coupée par tranches dans une suffisaute quantité d'eau que l'on décantera ensuite. Cette eau contiendra les parties étrangères solubles; celles insolubles se sépareront également de la mie, et on les distinguera au fond du vase. On peut ensuite soumettre les unes et les autres à l'action des réactifs chimiques. Ainsi, par exemple, un précipité blanc obtenu par une solution de carbonate de potasse, indiquerait la présence de l'alun dont on constatera encore mieux l'existence en traitant le précipité, comme je l'indiquerai plus bas, en parlant des vins *alunés*. Ainsi, la présence de la chaux carbonatée ou caustique se découvrirait par les acides carbonique, sulfurique et oxalique; le sulfate de chaux par la calcination avec le charbon, le phosphate de chaux par l'acide sulfurique, et les sels neutres obtenus de la saturation par les alcalis, de la liqueur qui resterait après le précipité produit par l'acide.

De la pâtisserie. Il sera facile de distinguer, dans ce qui précède, les règles qui s'appliquent également à la confection et à la vente de la pâtisserie. Il en est néanmoins quelques-unes qui concernent spécialement ce genre de comestible. La première est relative aux choix des matières colorantes dont on l'enduit quelquefois pour le rendre plus agréable à l'œil. Il existe à ce sujet une ordonnance de 1742, remarquable par sa sagesse. Elle ne permet que l'emploi de sucs provenant de végétaux incapables de nuire à la santé. Une autre précaution consiste dans le choix du beurre et des œufs. Je n'ai que trop souvent remarqué combien on négligeait, surtout dans la confection des pâtisseries communes, d'employer du beurre de bonne qualité. La rancidité de cet ingrédient semble encore se développer davantage par la cuisson, et ne peut qu'affecter l'estomac, particulièrement celui des enfans, avides en général de ces sortes de mets. Je crois en outre qu'on n'accorde pas tout-à-fait la même attention aux pâtisseries qu'au pain, pour ce qui concerne le débit des premières lorsqu'elles sont trop anciennes. Partout où j'ai été, j'ai vu souvent étaler parmi de la pâtisserie fraîche des gâteaux ou autres friandises de ce genre, dont la cuisson datait de plusieurs jours, et qui étaient couverts de la poussière des rues. Ce sont encore les enfans qui deviennent les prin-

cipales victimes de cet abus. N'ayant pas assez de discernement dans leurs achats, ils en abandonnent le choix au marchand, dont la cupidité et le désir de placer son rebut l'emportent sur toute autre considération.

Des plantes légumineuses en général. Il me reste peu de chose à dire sur ce genre d'aliment, parce que les végétaux dont il se compose ne sont pas sujets à des maladies qui en rendent l'usage dangereux, et qu'il n'est pas facile d'altérer leur qualité sans que le consommateur ne s'en aperçoive.

Les herbes, les racines et semences potagères qui servent habituellement à notre nourriture, fournissent néanmoins matière à quelques considérations d'hygiène publique très-importantes et relatives au danger auquel peut exposer leur ressemblance avec certains végétaux vénéneux. Qui n'a pas, par exemple, entendu parler d'accidens occasionnés par la ciguë, qu'on avait confondue avec le cerfeuil ou le persil; par la racine de jusquiame, qu'on avait prise pour la racine de chicorée, etc.? C'est à l'article *Poison* que je me livrerai aux considérations que comporte ce sujet. Ici il suffira de dire que le meilleur moyen d'éviter, dans les villes, ces bévues dangereuses, serait, sans contredit, de ne permettre la vente de végétaux susceptibles d'être confondus avec des plantes vénéneuses, qu'à des personnes versées dans l'art de les distinguer, et qui, d'ailleurs, ne se fourniraient elles-mêmes que chez les jardiniers, ou chez des cultivateurs dignes de confiance. C'est à l'usage de n'acheter que chez les fruitiers les petites herbes ou les fournitures, qu'on doit peut-être, dans Paris, l'avantage de ne presque jamais entendre parler d'empoisonnemens par des herbes malfaisantes; tandis que, dans les provinces, ces accidens sont beaucoup plus communs.

Des champignons. L'avidité avec laquelle le riche comme le pauvre les recherchent, la difficulté de distinguer les bons champignons des mauvais, telles sont les principales causes des nombreux malheurs que cet aliment occasionne, et dont, à chaque instant, les feuilles publiques nous retracent de déplorables exemples. Ces dangers, ainsi que la qualité indigeste même des bons champignons, avaient porté Tissot à désirer qu'on excluât ce mets de nos tables. Or comment obtenir un pareil sacrifice du public, surtout des gens de la campagne? Mais, tout en renonçant à l'idée de Tissot, il est néanmoins des moyens d'empêcher, dans beaucoup de cas, le débit des champignons vénéneux, et d'atténuer, ou même de prévenir dans beaucoup d'autres, leurs effets funestes. L'exécution du premier de ces points est plus facile dans les villes que dans les campagnes. Il s'agit seulement d'interdire la vente des champignons partout ailleurs que dans

les marchés désignés à cet effet, et de ne permettre que le débit des champignons cultivés sur des couches, et dont l'innocuité ne me paraît pas douteuse lorsqu'ils sont dans leur état de fraîcheur. Aucun moyen, quoi qu'on en dise, excepté les caractères botaniques, ne peut faire distinguer le champignon nuisible de celui qui ne l'est pas. Or on ne trouve pas partout des Paulet, encore moins parmi les hommes qui voudraient se charger de cette inspection; et quand bien même ils réuniraient les connaissances requises, leur serait-il possible de vouer à l'examen individuel de chaque champignon le temps et l'attention nécessaires pour apercevoir, dans un très-grand nombre, ceux qui leur paraîtraient suspects? Quoi qu'il en soit, cette visite s'exécute dans Paris, où, malgré la quantité énorme de champignons qui s'y consomment, on n'entend pas parler d'accidens occasionnés par eux. Mais, je l'avoue, quoique je sois loin de regarder cet examen officiel des champignons comme inutile, je ne crois pas qu'il suffise, dans une grande ville particulièrement, pour prévenir les dangers, et je pense plutôt que l'avantage dont jouit la capitale est dû principalement à ce qu'il ne s'y débite que des champignons de couche, ainsi qu'à l'ensemble des mesures que la police a prises à cet égard, par son ordonnance du 1er mai 1809, et dont voici les principaux articles : « 1°. Le marché aux Poirées continuera d'être affecté à la vente en gros des champignons; 2°. tous les champignons destinés à l'approvisionnement de Paris devront être apportés sur le marché aux Poirées; 3°. il est défendu d'exposer et de vendre aucuns champignons suspects, et des champignons de bonne qualité qui auraient été gardés d'un jour à l'autre, sous peine de cinquante francs d'amende (*Ordon. de pol.* du 13 mai 1782); 4°. les champignons seront visités et examinés avec soin avant l'ouverture de la vente; 5°. les seuls champignons achetés en gros au marché aux Poirées, pourront être vendus en détail, dans le même jour, sur tous les marchés aux fruits et légumes; 6°. il est défendu de crier, vendre et colporter des champignons sur la voie publique; il est pareillement défendu d'en colporter dans les maisons; 7°. les contraventions seront constatées par les procès-verbaux, etc. »

Dans les campagnes, les difficultés sont beaucoup moins aisées à vaincre, en raison de l'impossibilité d'empêcher les individus, et notamment les enfans, de cueillir des champignons dans les bois et dans les prairies. Il ne reste ici autre chose à faire que d'exposer plusieurs fois par an, surtout dans les écoles ainsi qu'au prône, les dangers que peut entraîner l'usage des champignons sauvages, et de donner connaissance à la jeunesse d'exemples de ce genre.

Malgré toutes les précautions que la police puisse prendre, on ne peut éviter qu'il ne se commette par fois des erreurs funestes. Il est donc utile de répandre dans le public la connaissance des moyens les plus propres à combattre les accidens occasionnés par des champignons vénéneux. C'est ce qu'a fait la police de Paris, ainsi qu'on peut le voir au mot *Champignon*.

Des pommes de terre. Cet aliment, dont la consommation est devenue générale depuis plus d'un demi-siècle, a donné lieu à de sérieuses contestations parmi les médecins. Un grand nombre d'entre eux avaient regardé les pommes de terre trop jeunes comme pouvant devenir nuisibles. MM. les professeurs Pfaff, à Kiel, et Viborg, à Copenhague, ont cherché nouvellement à combattre cette opinion : le premier se fonde en partie sur ce que l'analyse chimique de la pomme de terre récoltée à diverses époques de la saison, n'offre pas de différences. M. Heim, célèbre médecin de Berlin, regarde, au contraire, les expériences chimiques comme peu concluantes en pareil cas. D'ailleurs, si, dans certaines contrées, les pommes de terre employées avant que d'être parfaitement mûres n'ont produit aucun effet, il ne faut pas, selon lui, en conclure qu'elles se comportent ainsi partout ; il veut en conséquence qu'on maintienne les défenses de consommer des pommes de terre qui ne seraient pas encore arrivées au terme de leur parfaite maturité. Ce même médecin cite, à l'appui de son raisonnement, trois observations, où de jeunes pommes de terre ont produit des effets narcotiques et même la mort. D'autrefois elles ont donné lieu à de violentes coliques. Certains terrains et certaines conditions de l'atmosphère exigent, selon cet observateur, que les pommes de terre, pour ne pas être insalubres, se développent pendant un temps suffisant et à une certaine profondeur. Enfin, le docteur Fordyce a assuré M. Heim avoir remarqué que les pommes de terre qui, pendant leur accroissement, n'avaient pas été assez couvertes de terre, produisaient des effets vénéneux lorsqu'on les mangeait trop fraîches. Il est à désirer que, par des recherches suivies, on parvienne à déterminer la valeur de ces opinions diverses.

Des légumes siliqueux. Les pois, les haricots, les fèves et les lentilles, peuvent devenir insalubres lorsqu'ils sont piqués par les insectes, ou bien lorsqu'ils ont subi un degré plus ou moins fort de décomposition, soit avant, soit après la dessiccation. On doit par conséquent leur appliquer les mêmes règlemens généraux que ceux qui concernent le débit des grains. Linguet, Tissot et Frank, parlent d'une sorte de vesce dont l'usage a été reconnu dangereux, puisqu'il en

est résulté des paralysies. Schlegel soupçonne le *lathyrus sativus*: mais rien de certain n'a encore été déterminé à cet égard.

Des fruits. Autant les fruits d'une bonne espèce, lorsqu'ils sont parvenus à leur parfaite maturité, sont salubres, autant ils le sont peu lorsqu'on les consomme avant cette époque. Les épidémies dysentériques ne proviennent souvent que de l'abus des fruits verts ou trop aqueux; et cette vérité est tellement prouvée, qu'il faut y faire la plus grande attention. Aussi est-il utile, pour la salubrité publique, de surveiller la culture de ce genre d'aliment, afin qu'on ne multiplie que les meilleures espèces d'arbres fruitiers, et d'interdire sérieusement le débit de fruits qui ne seraient pas parfaitement mûrs. Cette dernière précaution est d'autant plus nécessaire, qu'on ne peut trop établir d'époque fixe pour la cueille de chacune des espèces et des variétés dont la maturité dépend autant du sol et de l'exposition que des vicissitudes des saisons. Certains fruits surtout, ainsi que les prunes, les noix, le raisin, occasionnent parfois des flux de ventre dangereux lorsqu'ils ne sont pas mûrs, et l'on doit redoubler de sévérité à l'égard de leur débit. D'autres, tels que les melons, ne sont sains que pendant une certaine époque de la saison, passé laquelle ils ne peuvent plus arriver à leur maturité. D'autres enfin, tels que les noix, deviennent malsains après avoir été gardés trop long-temps. A l'égard de ces dernières, il est bon de signaler une fraude qui tend à leur donner, lorsqu'elles sont vieilles et rances, un aspect de fraîcheur qui séduit l'acheteur, et surtout les enfans; elle consiste à laver ce fruit dans de l'eau acidulée par de l'acide sulfurique. Ce procédé donne aux coquilles une teinte claire et telle, qu'on la remarque lorsque la noix a été fraîchement cueillie. Il n'est pas inutile non plus de rappeler ici une imprudence qui se commet à l'égard des cornichons confits au vinaigre, d'autant plus estimés, qu'ils sont plus verts. J'ai la certitude que, dans certains pays, on cherche à leur donner ce coup d'œil en laissant séjourner pendant quelque temps des monnaies de cuivre dans le vinaigre. D'autres fois, le chaudron en cuivre dans lequel on fait bouillir cet acide n'étant pas toujours plein, les bords de celui-là s'oxident; et l'oxide étant soluble dans le vinaigre, ce dernier communique nécessairement sa propriété malfaisante aux cornichons sur lesquels on le verse. Les épiciers, qui, surtout, s'occupent en grand de cette préparation, doivent donc être spécialement tenus de ne se servir à cet effet que de vases nouvellement étamés.

Les diverses considérations que je viens d'exposer ont motivé dans chaque pays des règlemens particuliers de police,

mais qui ne sont pas toujours exécutés avec soin. *Voyez*, pour Paris entre autres, les *Ordonnances* du mois de nov. 1.99, du 6 oct. 1670, du 15 oct. 1703, du 11 sept. 1665, du 2 déc. 1774, et du 19 brum. an 9.

De divers condimens. *Dusel.* On a prétendu que le muriate de soude obtenu des sources salées était plus sain que celui tiré des eaux de la mer, parce que ce dernier contenait des muriates à base terreuse. Je ne regarde pas cette remarque comme justifiée par l'expérience, ni même par la théorie. D'ailleurs, le sel des sources salées et le sel marin ne diffèrent point lorsqu'ils ont été raffinés. Mais c'est sur cette opération, et sur le débit du sel en général, que l'œil de la police doit se diriger, afin qu'on n'y emploie pas d'ustensiles d'un métal capable de communiquer à ce condiment des qualités malfaisantes. *Voyez* l'art. VI de l'*Ordonnance* du 3 fructid. an 13, relative à l'usage des ustensiles et vases de cuivre.

Du vinaigre. Aucun condiment n'est plus salubre que le vinaigre; et sa consommation étant très-grande, on ne saurait trop attacher d'importance à sa confection, et éviter surtout que des fabricans y emploient ce qu'ils appellent *le secret*, afin de donner à des vinaigres faibles de la force et du montant. Ce secret consiste en ingrédiens évidemment nuisibles, ou du moins capables de le devenir par un long usage. De ce nombre sont le poivre, le poivre long, la racine d'arum, le saint-bois, et autres substances âcres. Il est inutile d'insister sur la nécessité d'éloigner de la fabrication et de la vente des vinaigres tout vase et ustensile de cuivre ou de plomb. Une falsification très-blâmable du vinaigre est celle par les acides minéraux, et surtout par l'acide sulfurique. Cet objet a paru assez grave pour motiver, d'une part, un décret impérial du 22 décembre 1809, qui défend d'introduire dans le vinaigre des acides minéraux ou des mèches soufrées; et d'une autre part, l'instruction suivante de la faculté de médecine de Paris, pour reconnaître les vinaigres qui contiennent de l'acide sulfurique :

« Art. I. Le décret en date du 22 décembre dernier, rendu en conseil d'état, porte qu'il est défendu aux fabricans et marchands de vinaigres d'ajouter, sous quelque prétexte que ce soit, des acides minéraux, et spécialement de l'acide sulfurique à leurs vinaigres, ni d'y introduire des mèches soufrées. On reconnaîtra facilement les contraventions qui seront commises à cet égard, en versant vingt gouttes d'une solution aqueuse de muriate de baryte dans environ quatre onces de vinaigre qu'on aura eu soin de filtrer s'il n'était pas clair. II. Cette épreuve devra être faite dans un vase de verre bien

transparent. III. Si le mélange ne se trouble pas, on sera disposé à croire qu'il ne contient pas d'acide sulfurique; si, au contraire il se trouble, et que peu de temps après il se forme un précipité au fond du vase, on conclura qu'il y a, dans le vinaigre soumis à l'expérience, de l'acide sulfurique. IV. La quantité plus ou moins grande de précipité formé suffira pour donner une idée approximative de la quantité d'acide sulfurique que le vinaigre contenait. V. Ce genre d'essai ne pourra être confié qu'à des personnes habituées à en faire de semblables. VI. Dans le cas où le propriétaire d'un vinaigre qui aurait été jugé, d'après l'expérience qui vient d'être proposée, contenir de l'acide sulfurique, déclarerait ne pas s'en rapporter à cette seule épreuve, il en serait référé à des chimistes qui, après avoir procédé par les voies d'analyse, établiraient, dans un rapport, leur opinion sur la qualité de ce vinaigre. VII. Tout vinaigre reconnu pour contenir de l'acide sulfurique, sera saisi et ne devra plus être remis dans le commerce qu'après avoir été infecté avec de l'essence de térébenthine, afin que, par ce moyen, il ne puisse plus être employé dans la préparation des alimens. VIII. Les vinaigriers pris en contravention seront poursuivis comme falsificateurs de boissons, conformément à la loi du 22 juillet 1791. »

Cette instruction très-sage ne parle pas des falsifications par les acides muriatique et nitrique. La première peut se présumer lorsque quelques gouttes d'une solution de nitrate d'argent agissent sur le vinaigre comme agit le muriate de baryte sur celui qui contient de l'acide sulfurique, et que le précipité obtenu est insoluble dans l'acide nitrique. La présence de l'acide nitrique est plus difficile à constater, par rapport à la solubilité des sels que forme cet acide. Mais, outre qu'on distingue cet acide par son odeur, on peut encore se convaincre de son existence dans le vinaigre, lorsque le mélange n'est pas ancien, en saturant celui-ci de potasse, en évaporant le tout à siccité, et en versant sur ce résidu un peu d'acide sulfurique concentré, lequel dégagera des vapeurs de gaz nitreux.

De l'huile. Il se fait une forte consommation d'huile, surtout dans les pays méridionaux, où celle d'olives remplace le beurre dans un grand nombre d'usages domestiques. Dans certaines années, cette consommation est même disproportionnée aux produits de la récolte; et l'huile, devenant très-chère alors, est sujette à être falsifiée avec d'autres huiles. Cette falsification n'est dangereuse que lorsque l'âcreté de ces dernières a été corrigée par l'addition d'un peu d'oxide de plomb, dont on reconnaît néanmoins facilement la pré-

sence par les moyens qui seront indiqués plus bas. Les huiles avec lesquelles l'huile d'olives est le plus souvent falsifiée, sont celles de semences de pavots (l'huile d'œillettes), et celle de semence de choux (huile de colza). La première de ces falsifications est difficile à reconnaître. Cependant la bonne huile d'olives est constamment figée à quelques degrés au-dessus de zéro, tandis que l'huile d'œillettes ne se fige qu'à quelques degrés au-dessous. L'huile de colza mêlée a celle d'olives, se trahit plus aisément par l'odeur particulière qui lui est propre, et qui ressemble à celle des plantes crucifères.

Il est très-dangereux de conserver l'huile dans des vases de plomb ou de cuivre. Les magasins des marchands d'huiles à manger, des épiciers, etc., doivent donc être inspectés de temps à autre, afin de s'opposer aux abus de ce genre, et que l'ordonnance déjà citée (du 3 fructidor an XIII) a si bien cherché à prévenir. Cette visite aurait encore pour but, chez les épiciers détaillans, de confisquer les huiles devenues rances, et par cela même malsaines, ou du moins de les altérer par des substances d'une odeur désagréable, de manière à ce qu'elles ne puissent plus servir que dans les arts.

Des épices. Les épices sont sujettes à être avariées, et surtout à être frelatées lorsqu'elles sont chères. Ainsi, le *Journal de l'Empire*, du 16 mars 1808, annonce, à l'article *Francfort*, que les Juifs s'y étaient créé une nouvelle branche d'industrie ; qu'ils fabriquaient de fausses noix muscades composées d'un peu de raclure de vraie noix muscade, de gomme arabique et de farine brunie. Ils soutenaient que ce genre d'industrie n'était point défendu par le nouveau règlement de S. A. le prince primat; mais la police a été d'un autre avis. Quelques falsificateurs, est-il dit dans l'ouvrage de M. Favre, sur la sophistication des substances médicamenteuses (Paris 1812), emploient pour blanchir le poivre et en augmenter le poids, un moyen qui peut occasionner les plus fâcheux accidens. Ce moyen consiste à recouvrir le poivre noir privé de son écorce, d'une couche de pâte faite avec de l'amidon et de l'oxide blanc de plomb, par le même procédé dont on se sert pour faire des dragées. Pour reconnaître cette dangereuse falsification, il suffit de frapper légèrement quelques-unes de ces semences avec un corps dur pour voir la pâte se détacher par couches. On peut encore faire tremper ces semences dans l'eau, qui dissoudra la colle et laissera précipiter l'oxide de plomb. Lorsque le poivre ainsi altéré est réduit en poudre, on parviendra à reconnaître cette sophistication par une opération très-simple, et qui consiste à mettre plusieurs pincées de cette poudre dans une cuiller de fer que l'on expose à un degré de chaleur assez fort

pour faire brûler le poivre. Après la combustion, s'il a été altéré comme il a été dit plus haut, on trouvera le plomb revivifié au fond de la cuiller. Ces manœuvres condamnables, même les moins nuisibles d'entre elles, et sur lesquelles il eût été facile de donner plusieurs autres détails, ne peuvent être tolérées. C'est surtout dans les magasins des droguistes et des épiciers, qu'on doit s'assurer de la bonne qualité de ces substances, qui, pour ne pas être de première nécessité comme alimens, sont néanmoins très-employées pour les usages de la cuisine, et servent, d'ailleurs, presque toutes comme médicamens.

DES BOISSONS, DES BOISSONS FROIDES. *De l'eau.* Le raisonnement chez les hommes, l'instinct chez le plus grand nombre des animaux, et qui portent les uns et les autres à ne s'établir que dans les lieux où l'eau ne peut leur manquer, prouvent qu'elle est pour eux un besoin absolu. Aussi la nature en a-t-elle abondamment pourvu notre globe ; mais les buts nombreux auxquels elle emploie ce liquide font varier à l'infini les combinaisons comme les mélanges qu'il subit ; et si, dans son état de pureté, il doit être considéré comme la boisson la plus naturelle et en même temps la plus salubre, il est souvent loin de mériter ces titres, lorsqu'uni à des substances étrangères, il a perdu ses qualités primitives. Cette pureté de l'eau potable n'a cependant pas besoin d'être absolue, et ne l'est en effet jamais dans celle que la nature nous offre (*Voyez* les articles BOISSON, EAU). Il suffit qu'elle soit limpide, froide, inodore, sans saveur, dissolvant bien le savon, pour réunir les caractères les plus essentiels de l'eau propre à nous servir de boisson. Lorsqu'ensuite on veut la soumettre à une analyse plus rigoureuse, on découvre des nuances infinies depuis l'eau potable la plus pure jusqu'à celle qui, quoique l'étant beaucoup moins, ne peut cependant pas encore être considérée comme insalubre. L'influence incontestable qu'exercent les qualités de l'eau sur la santé publique, influence qu'on ne dépeindra jamais mieux que ne l'a fait le père de la médecine, le besoin que nous avons d'un liquide que rien ne peut remplacer; ces motifs, dis-je, ont porté les hommes, dès l'instant où ils ont commencé à vivre en société, à diriger leurs efforts vers les moyens de s'en procurer en abondance, et de s'en conserver de la meilleure qualité possible. Une source, une citerne, sont devenues plus d'une fois le sujet de combats sanglans. Les rivières et les sources étaient des objets d'adoration chez le plus grand nombre des peuples anciens, et chacune d'elles avait sa divinité. Rien de plus étonnant que les aqueducs des Romains. En un mot, de quelque côté que nous dirigions

nos recherches, nous reconnaissons l'importance que la société a toujours attachée aux moyens de se procurer de l'eau potable.

Comme on n'a pas toujours le bonheur de posséder près des habitations, de l'eau salubre et abondante, on est forcé de la faire venir de loin, et souvent de se contenter d'une qualité inférieure. Le transport des eaux se fait alors dans des conduits ou tuyaux de plomb, de bois ou de fonte. On s'est fortement élevé contre les tuyaux de plomb, parce qu'on les a considérés comme très-dangereux à la santé; mais il me semble que cette crainte est au moins exagérée lorsque l'eau ne contient pas de principes, tels, surtout, que l'acide carbonique, capables d'agir sur ce métal. J'ai examiné plus d'une fois, dans Paris, des tuyaux de plomb qui, depuis un nombre considérable d'années, avaient servi à charrier l'eau; je les ai examinés au moment où on les sortait de terre, et je ne me suis pas aperçu que leurs parois internes fussent oxidées. Je n'ai pas non plus entendu parler d'accidens qu'on pût attribuer à l'oxidation des tuyaux de plomb dont il se fait un grand usage dans la capitale. Cependant, je le répète, il n'en faut pas moins avoir quelque égard à la qualité de l'eau; et c'est aux chimistes à déterminer, selon les localités, le cas où ces tuyaux peuvent être employés ou doivent être proscrits. C'est ainsi que Driessen et Veehof attribuent les fréquentes coliques qui se manifestent aux environs d'Amsterdam et autres endroits voisins de la mer, aux tuyaux et réservoirs de plomb dont l'oxidation est favorisée par l'influence de l'atmosphère maritime. Les tuyaux de bois communiquent souvent à l'eau une saveur désagréable; il s'y forme des végétations qui lui donnent un goût de marécage, ou bien en détériorent la qualité lorsqu'à force de servir ils se décomposent. Les tuyaux de terre cuite sont trop fragiles. Ceux de fonte sont, sans contredit, les plus salubres; et c'est à eux qu'il faut, dans tous les cas, accorder la préférence lorsque des motifs d'économie ne s'y opposent pas.

La position des tuyaux peut encore influer sur la qualité de l'eau. Plus le trajet qu'ils ont à parcourir est considérable, plus le terrain est exposé à l'action du soleil, plus ils doivent être profondément enterrés, afin que la température de l'eau ne soit pas trop élevée, et qu'elle ne perde ainsi sa qualité rafraîchissante.

Ce sont surtout les lieux d'où l'eau doit être transportée et ceux où on la puise, qui méritent d'occuper l'attention de la police.

Lorsque l'eau est fournie par une source vive, celle-ci doit être encaissée et mise, autant que possible, à l'abri de

inondations. Lorsque la source est assez profonde pour nécessiter le creusage d'un puits, il est important de le creuser de manière à empêcher les infiltrations à travers ses parois. Dans tous les cas, les puits, ainsi que les fontaines, doivent être garantis de tout ce qui pourrait altérer la pureté de l'eau. Ainsi il doit être interdit d'y jeter des ordures, de laver le linge, les légumes, etc., dans les bassins ou réservoirs destinés à contenir de l'eau potable. En hiver, les fontaines doivent être débarrassées des neiges et glaces, afin que les corps étrangers qui s'y amassent ne salissent pas l'eau à l'époque du dégel. Les puits exigent particulièrement qu'on les recouvre d'une toiture qui doit être construite de façon à ne pas empêcher l'air de pénétrer dans leur intérieur. Sous ce rapport, le puits à pompe est préférable au puits à seaux, sur lequel il a d'ailleurs l'avantage de fournir une boisson plus limpide que celle que le choc répété du seau trouble, surtout lorsque la source n'est pas assez abondante pour entretenir l'eau à une certaine hauteur.

Enfin, les puits doivent être curés au moins une fois dans l'année. Les citernes, c'est-à-dire, les réservoirs destinés à recueillir les eaux pluviales, exigent de semblables précautions; et, comme elles sont très-souvent situées près de la mer, il est essentiel d'empêcher l'eau salée d'y pénétrer et de les rendre saumâtres. Cette raison a porté les Vénitiens à entourer leurs citernes d'une certaine quantité de sable pur, et celui-ci d'une espèce de digue en terre argileuse. L'eau est répandue sur le sable, à travers lequel elle filtre avant que de se rendre dans le réservoir.

Lorsque l'eau est fournie par un fleuve, une rivière ou un étang, il est nécessaire de veiller à ce qu'elle ne soit pas prise trop près des bords, où elle est, dans la règle, moins pure; elle ne doit pas non plus être puisée dans le voisinage d'égoûts, ou d'ateliers capables d'en altérer la salubrité. C'est encore par ce motif qu'il doit être défendu de faire rouir du chanvre ou du lin dans les lieux destinés à fournir de l'eau potable, lorsque ces lieux sont peu profonds, et que le courant n'y est pas rapide.

Malgré toutes les précautions propres à garantir l'eau des atteintes qui en altèrent la pureté, il est quelquefois des causes locales qui rendent ces efforts inutiles. Dans Paris, par exemple, où une grande partie de l'eau potable est fournie par la Seine, cette rivière se trouble tout-à-coup à certaines époques de la saison, et ne fournit qu'une boisson bourbeuse. On remédie à cet inconvénient par des appareils filtrans, parmi lesquels il faut surtout distinguer ceux inventés par MM. Smith et Cuchet. M. Cuchet ne s'est pas borné

à confectionner ces appareils en petit : il a élevé dans le sein de la capitale un établissement où les eaux de la Seine sont épurées en assez grande quantité pour subvenir aux besoins des habitans. « L'eau, dans l'atelier de M. Cuchet, est-il dit dans le rapport fait à ce sujet par l'école de médecine de Paris, est d'une extrême limpidité, parfaitement clarifiée; et, d'après les différentes expériences comparatives que nous avons faites, nous avons reconnu qu'elle était dépouillée complètement des substances muqueuses putrescentes que l'eau de rivière tient en dissolution..., qu'elle n'avait plus cette saveur marécageuse si remarquable, surtout pendant les chaleurs et les sécheresses de l'été. » Le procédé consiste essentiellement en une filtration à travers des couches de sable de différens degrés de finesse, de mousse, d'éponges et de charbon. Il serait à désirer que de semblables ateliers fussent établis aux frais de l'Etat dans tous les endroits où l'on est obligé de faire usage d'une eau sujette aux mêmes altérations que celle de la Seine.

Les eaux minérales exigent quelques règles spéciales relatives à la police de salubrité; mais ce n'est pas ici l'endroit d'en parler, puisque ces eaux doivent être considérées en général comme une substance médicamenteuse, et non comme une boisson habituelle.

Je termine ce sujet. Il eût été susceptible de plus grands développemens; mais je n'ai pas voulu m'emparer de détails qui ont été traités ou qui le seront encore, dans le courant de cet ouvrage, aux mots que j'ai indiqués.

Du vin. On a discuté l'influence que l'usage du vin a exercée sur la santé publique. Les uns ont regardé cette boisson comme aussi naturelle que salubre; les autres ont prétendu que nos ancêtres étaient plus robustes avant qu'ils ne la connussent, que depuis qu'ils ont cultivé la vigne. Ce n'est pas ici l'endroit d'apprécier la valeur de ces diverses opinions; mais fût-il même vrai, ainsi que l'a prétendu le célèbre Haller, que le vin doit être considéré moins comme boisson habituelle que comme médicament (*Omne vinum medicamentum est, non potus*), on ne pourrait, dans les temps actuels, tenir presque aucun compte d'un principe renversé par l'habitude. C'est elle, en effet, qui a rendu le vin un besoin indispensable pour le plus grand nombre des peuples européens, aujourd'hui surtout où la prédominance des causes débilitantes est plus marquée que jamais. Aussi nul gouvernement moderne ne s'est-il avisé de faire revivre les lois de plusieurs nations anciennes, et qui tendaient à interdire positivement l'usage du vin, ou du moins à le limiter.

On s'est seulement borné, dans quelques pays, à des mesures indirectes et propres à prévenir les excès.

Il n'est personne qui ne sache à quel point un vin de mauvaise qualité ou frelaté est nuisible. Or, plus l'habitude des boissons vineuses est devenue générale chez un peuple, plus ses administrateurs doivent diriger leur sollicitude vers la fabrication et le débit de cette denrée.

Le vin etant le produit de la vigne, il est indispensable, avant tout, et particulièrement dans les pays dont les vins ont acquis de la réputation, d'empêcher, autant que faire se peut, que les vignerons ne détériorent la qualité de leurs récoltes en plantant des ceps dont le raisin, pour offrir un produit un peu plus abondant, ne saurait fournir qu'un vin très-inférieur.

La culture, dans le même vignoble, de raisins hâtifs et tardifs, est un abus dont les suites sont plus sérieuses qu'on ne le pense, et qu'une bonne police a le droit d'interdire positivement, parce qu'il ne peut résulter de ce mélange de grappes mûres et vertes, qu'une boisson désagréable et tellement insalubre, qu'elle est capable de produire entre autres des coliques qui ont une grande analogie avec la colique de plomb. C'est par de semblables motifs que les terrains destinés par leurs propriétaires à être convertis en vignobles, doivent être préalablement soumis à un examen, afin de déterminer si leur sol et leur exposition les rendent aptes à ce genre de culture. Enfin, l'époque des vendanges ne doit pas non plus être abandonnée à la décision arbitraire et individuelle des cultivateurs; et, si on ne peut défendre à un propriétaire de vendanger plus tard que les autres, on peut au moins l'empêcher de le faire plus tôt, et éviter ainsi qu'on ne recueille que du verjus au lieu de vin. La nécessité d'une pareille mesure a été sentie dans presque tous les pays vignobles, et elle y est exécutée assez exactement.

Le débit du moût, c'est-à-dire, du jus nouvellement exprimé et qui n'a pas encore fermenté, ne peut être interdit directement; on peut encore moins défendre sa consommation aux propriétaires: mais il est utile de prévenir autant que possible, dans les campagnes, les coliques et le flux de ventre, souvent dangereux, que l'on voit se manifester après l'abus de cette boisson. A cet effet, un avertissement publié au prône, à l'époque des vendanges, instruirait chacun du danger qui le menace, et porterait au moins quelques parens à mieux surveiller leurs enfans, qu'un goût très-décidé pour cette boisson porte presque toujours à en user outre mesure.

Le *mutage* du vin n'intéresse pas moins la police de salubrité. Les vins peu soufrés, et lorsqu'ils ne sont pas bus

aussitôt qu'ils ont subi cette opération, n'ont rien d'insalubre. Il n'en est pas ainsi de ceux qui contiennent une trop grande quantité d'acide sulfureux; ils échauffent, ainsi que je l'ai constaté sur moi-même, et produisent des toux fatigantes, des cardialgies, et même des crachemens de sang.

La police est donc en droit de prescrire la quantité de soufre à employer, selon la jauge des futailles. Elle doit en outre exercer sa surveillance sur les épiciers ou autres marchands de rubans soufrés, afin que ces rubans, qui ne sont que des bandelettes de toiles enduites de soufre, contiennent cette substance dans toute sa pureté; les rubans verdâtres, et encore plus les rouges, méritent d'être sévèrement proscrits, parce qu'ils contiennent de l'arsenic et autres métaux nuisibles. Les vins trop soufrés se reconnaissent au goût, comme aussi à la couleur brune qu'ils contractent, par l'addition de quelques gouttes d'une solution de nitrate d'argent, dont l'oxide métallique ne tarde pas à former un précipité noir. On emploie une épreuve plus simple encore; elle consiste à placer dans le vin l'écaille d'un œuf frais ou une lame d'argent poli; elles s'y noircissent en peu de temps.

Les vins trop jeunes offrent à peu près les mêmes inconvéniens que le moût; et, sous ce rapport, on ne saurait trop s'opposer à leur débit. Il est en effet défendu, dans plusieurs villes de la France, de vendre du vin nouveau avant la Saint-Martin, ou avant le premier décembre, selon l'époque des vendanges. Frank a parfaitement raison lorsqu'il improuve la vente de toute espèce de vin qui n'aurait pas une année de cave.

Dans certains lieux où les vins aromatiques sont très en vogue, on les débite, dans la règle, peu de semaines après les vendanges. Une pareille boisson, dans laquelle les herbages les plus échauffans n'entrent que pour masquer le goût du moût, ne peut être que nuisible, surtout aux femmes enceintes et aux jeunes personnes.

De la sophistication des vins. J'aborde un sujet riche en détails, mais difficile à traiter, par l'impossibilité de connaître toutes les manœuvres ténébreuses des sophisticateurs, et par l'insuffisance des agens chimiques dans certains cas. Je comprends ici, sous le mot de *sophistication* ou *sophistiquerie* du vin, non-seulement la falsification des vins naturels, mais encore l'imitation de ceux recherchés. On se cache si peu de ce dernier genre d'industrie, que ceux qui l'exercent dans certaines villes du midi, affichent en grosses lettres leur profession au-dessus des portes de leurs laboratoires. Ainsi le vin de Malaga est contrefait par un mélange d'alcool, d'hy-

dromel et d'autres substances qu'on ignore; le vin muscat, par une infusion de fleurs de sureau dans du vin blanc sucré. Les vins de Bordeaux s'imitent dans le Nord, avec des vins communs dans lesquels on fait infuser les baies de l'airelle (*vaccinium myrtillus*), ou le bois de campêche. On y fait également un vin de Champagne au moyen de la sève du bouleau mise en fermentation avec du vin blanc, du sucre, du jus de citron, etc. M. le professeur Vauquelin fut, il y a quelque temps, invité d'analyser un liquide qui avait été vendu pour du vin. L'absence du tartre fit bientôt connaître à ce célèbre chimiste que le mélange contenait toutes sortes de choses, excepté du vin.

Ces procédés sont en général très-secrets; et c'est une raison de plus pour que la police cherche à les connaître afin d'établir jusqu'à quel point ils peuvent être nuisibles à la santé, et de surveiller de temps en temps l'exécution de ceux qu'elle croirait pouvoir tolérer. La négligence et la malpropreté qui se glissent si souvent dans les ateliers de personnes dont le but est de tromper, et qui, par exemple, pourraient laisser séjourner dans des vases de cuivre du moût ou du vin cuit, rendent cette surveillance très-nécessaire.

La *sophistication*, ou *l'altération* des vins proprement dite, consiste à en augmenter la quantité aux dépens de la qualité, ou à deguiser l'infériorité de celle-ci par des additions plus ou moins dangereuses. Ce genre de fraude est très-ancien, puisque Hippocrate, Plutarque et Pline s'en plaignaient déjà. Ce dernier, en parlant des vins de Languedoc, très-estimés dans Rome, assure qu'on n'osait pas s'y fier, parce que, pour leur donner du goût et de la couleur, ils étaient le plus souvent altérés avec des parfums, de l'aloës, et autres drogues nuisibles à la santé.

Le sujet dont je m'occupe me conduit à une question assez délicate. Pourquoi, pourrait-on dire, les vins qu'on se bornerait à corriger par l'addition de substances qui toutes se retrouvent dans l'analyse des vins naturels, seraient-ils plus malfaisans que ces derniers? Or ces substances non-seulement ne se rencontrent pas, dans les vins composés ou frelatés, exactement dans les mêmes proportions où elles existent dans les vins naturels, mais elles n'y sont pas non plus dans le même état de combinaison que celui déterminé par la fermentation. Outre ce raisonnement chimique, on n'a qu'à consulter l'expérience journalière, et on sera bientôt convaincu combien il est de personnes qui ne peuvent supporter ce qu'on appelle des vins mélangés. M. le professeur Deyeux, avec lequel j'ai eu une longue conférence sur ce

sujet, et qui a bien voulu m'éclairer de ses lumières, croit avoir remarqué que l'ivresse a en général un caractère plus fougueux aujourd'hui qu'autrefois, et il pense que cette circonstance doit être attribuée aux mélanges plus fréquens d'eau-de-vie avec les vins des cabarets.

Du mélange des vins avec des vins. Les vins que l'on rencontre le plus souvent dans le commerce sont ceux qui résultent d'un mélange de plusieurs espèces de vins naturels. Il faut un palais très-exercé pour les distinguer, et l'analyse chimique n'a pas de prise sur eux, parce qu'elle ne fait alors découvrir que des produits également propres aux vins naturels. M. Deyeux (*Observations sur l'analyse des Vins frelatés. Journal des Pharmaciens de Paris*, 15 prairial an VI, n°. 1) observe que ce mélange, non-seulement peut être toléré, mais qu'il est même indispensable pour conserver certains vins de différentes qualités, qui, s'ils étaient seuls, seraient de courte durée, ce qui occasionnerait annuellement une perte très-sensible qui deviendrait préjudiciable aux marchands, et par suite aux consommateurs.

Falsification du vin par l'eau. C'est, sans contredit, la moins nuisible de toutes. Cependant, comme le vin sert principalement à restaurer les forces de la classe ouvrière, comme il est souvent ordonné dans une semblable intention aux malades et aux convalescens, on conçoit que même cette falsification n'est pas indifférente pour la santé publique, abstraction faite de ce qu'offre de répréhensible, sous le rapport moral, toute manœuvre qui tend à dénaturer, au profit du vendeur, un objet destiné à être livré au commerce.

M. Deyeux ne connaît qu'un cas où la fraude dont il s'agit peut être préjugée d'après l'effet d'un agent chimique : c'est lorsqu'en ajoutant de l'acide oxalique dans du vin que la dégustation a déjà fait soupçonner être allongé avec de l'eau, on aperçoit tout-à-coup la liqueur se troubler, s'éclaircir ensuite, et former un précipité blanc au fond du vase où se fait l'expérience. Cet effet, on le conçoit, ne peut se produire qu'autant que l'eau employée contenait des sels à base terreuse. Ce même savant rejette comme insuffisante une autre épreuve qui consiste à mettre de l'eau dans un verre jusqu'à moitié, et à achever de le remplir avec du vin, en prenant toutefois la précaution de le couler doucement le long des parois du verre. Le vin, comme plus léger, reste à la surface de l'eau, et l'on prétend que celle qu'il contient s'en sépare pour se réunir avec le fluide qui d'abord avait été mis dans le verre.

La dégustation serait donc ici, à l'exception du seul cas dont il vient d'être parlé plus haut, l'unique moyen d'exper-

tise; et il est en effet exécuté dans Paris, comme dans beaucoup d'autres endroits, par des dégustateurs-jurés, dont la décision peut être sans doute valable dans le commerce, et empêcher qu'on ne paie des vins faibles comme des vins généreux, mais qui n'est pas assez certaine pour que les tribunaux puissent y ajouter foi, d'autant moins que les vins ne sont pas d'une force égale; et que, suivant l'année plus ou moins favorable, ils sont plus ou moins faibles.

Falsification des vins par le poiré. On reconnaît aisément cette fraude par la dégustation. Le poiré, suivant M. Deyeux, a une saveur particulière que son mélange avec d'autres fluides fait difficilement disparaître. Il ne faut même pas être très-exercé dans l'art de la dégustation pour prononcer dans ce cas. Un certain *gratter* décèle toujours le poiré, à moins que ce fluide, qui est lui-même une sorte de vin, ne soit d'une bonne qualité, et qu'il n'ait été ajouté en petite quantité, et dans l'instant où sa fermentation insensible était arrivée au dernier degré : car alors sa présence est plus difficile à reconnaître par la dégustation : mais à l'aide de moyens chimiques, on en vient aisément à bout.

Voici le procédé qui a constamment réussi à M. Deyeux: « D'abord il est bien certain que, toutes choses égales d'ailleurs, le vin mêlé avec du poiré ayant toujours une densité plus marquée que celle du vin naturel, l'aréomètre peut être employé avec avantage. » Je crois devoir ajouter à ce sujet qu'il sera utile de n'employer qu'un aréomètre à longue tige, dont les degrés plus écartés indiqueront d'une manière plus sensible les différences de densité.

« Il faut ensuite évaporer au bain-marie, dans des capsules de verre, trois à quatre kilogrammes de ce vin. Lorsque la liqueur a la consistance d'un sirop clair, on éteint le feu, on couvre les capsules avec un carton, et on laisse l'appareil tranquille, toujours plongé dans le bain pendant vingt-quatre heures; après quoi on décante le fluide, au fond duquel on trouve quelquefois des cristaux de tartrite acidule de potasse très-bien prononcés.

» On délaye la liqueur décantée avec une petite quantité d'eau distillée; et, en l'évaporant encore au bain-marie, on obtient de nouveaux cristaux.

» Si on répète cette même opération une troisième fois, on parvient à séparer tout le tartrite acidule de potasse, et il ne reste plus qu'un sirop épais ayant une saveur de poiré très-marquée.

» Enfin, en évaporant ce sirop jusqu'à siccité, on aura une matière à demi-transparente, très-sucrée, qui, mise sur des charbons ardens, brûlera en se tuméfiant, et répandra une vapeur fort analogue à celle que produit le corps

muqueux sucré, lorsqu'on le soumet à la même expérience.

» Ces premières opérations faites, il faut s'occuper des expériences de comparaison.

» Pour cela on fait des mélanges de poiré et de vin naturel dans différentes proportions, on procède aussi sur du vin naturel; et, en soumettant tous ces vins aux mêmes épreuves que celui qu'on soupçonne être altéré, on pourra, d'après la comparaison des résultats, se permettre de porter un jugement. »

M. Deyeux est parvenu plusieurs fois par ce procédé à reconnaître des vins dans lesquels, de l'aveu même du marchand, le poiré se trouvait dans les proportions d'un cinquième et d'un septième.

Le savant auquel nous devons ce moyen d'analyse, observe enfin que, si les vins mêlés de poiré ne sont pas aussi restaurans que les vins naturels, ils ne peuvent au moins nuire à la santé; et que, si le marchand qui les met en vente prévenait l'acheteur, on n'aurait pas de reproche à lui faire, surtout s'il faisait payer ces vins moins chers que les vins naturels; mais on pense bien, abstraction faite des raisons que j'ai données plus haut, et qui doivent faire proscrire tout moyen d'altérer la qualité naturelle des vins, que des hommes assez cupides pour se livrer à une industrie de cette espèce, ne voudront pas avouer leurs manœuvres. Aussi d'anciens règlemens de police défendent-ils aux marchands de vin de débiter du cidre ainsi que du poiré, et surtout de conserver de ces liqueurs dans leurs caves.

Falsification des vins par l'eau-de-vie. Elle a lieu dans l'intention de donner de la force au vin faible, ou d'en empêcher la décomposition. On a proposé, comme moyen de découvrir ce mélange, la distillation à un degré de chaleur au-dessus de celui d'ébullition; cependant de nouvelles expériences empêchent d'accorder de la confiance à ce moyen, puisqu'il est prouvé que certains vins purs et naturels produisent de l'alcool avant qu'on ne les porte à l'ébullition. En agissant par synthèse, c'est-à-dire, en ajoutant à du vin naturel de l'eau-de-vie en diverses proportions, j'ai constamment reconnu la présence de celle-ci à sa déflagration, lorsque je projetais les mélanges dans un brasier bien ardent, mais ils étaient faits nouvellement; car, comme l'observe M. Deyeux, lorsqu'ils sont anciens, la combinaison des fluides devient très-intime, et la chimie n'offre plus de moyen de la reconnaître. Les vins alcoolisés, même à de faibles doses, sont très-contraires à la santé de certains individus; et, comme ils sont en général plus capiteux que ne le supposent les consommateurs, ils les plongent, sans

qu'ils s'en doutent, dans l'ivresse, et deviennent ainsi une cause de nombreux désordres physiques et moraux.

Falsification des vins par des matières colorantes. Dans le plus grand nombre des cas on a recours en France aux vins hauts en couleur, tels que ceux de Languedoc et de Roussillon, pour colorer ceux qui n'ont pas la teinte requise. Il est difficile de constater chimiquement ce mélange dont j'ai déjà parlé : d'autres fois on emploie des matières colorantes tirées de divers végétaux ; les dégustateurs, dit M. Deyeux, reconnaissent assez promptement les vins ainsi colorés, l'habitude leur donne sur cela une sorte de justesse qui fait qu'ils se trompent rarement. M. Cadet de Gassicourt a lu en l'an X, à la société médicale d'émulation de Paris, un mémoire intéressant dans lequel il indique les moyens de reconnaître la coloration artificielle des vins. Ce chimiste verse quelques gouttes de sulfate d'alumine en dissolution dans de l'eau distillée, sur du vin rouge étendu d'eau pareillement distillée, ensuite il précipite l'alumine par la potasse en liqueur.

Couleurs des précipités. Le vin de Bourgogne laisse précipiter l'alumine couleur vert de bouteille clair.

Celui de Languedoc. de Rousillon.	Vert *idem* foncé.
Le vin de pays.	Vert tirant sur le gris.
Les vins colorés par le tournesol en drapeau.	En violet clair.
Par les baies d'Yeble de Troëne	Violet bleuâtre.
de l'Airelle.	Couleur de lie sale.
Par le bois d'Inde	Prune de Monsieur.
Par le bois de Fernambouc.	Lacque rouge.

Ainsi toutes les fois que l'alun, uni au vin et précipité par la potasse, ne donnera pas un précipité couleur vert de bouteille plus ou moins foncé, selon la couleur naturelle du vin, on peut affirmer que celui-ci a été coloré artificiellement. On a aussi proposé, comme moyen certain de reconnaître la coloration factice du vin, de verser sur ce fluide étendu dans de l'eau quelques gouttes de *potasse oxigénée en liqueur*; la couleur deviendra pourpre aussitôt. Si au contraire elle est naturelle, on n'observera aucun changement sensible. Je cite ce moyen pour prouver que j'en ai connaissance, quoique je ne puisse deviner ce que son auteur feu Morellot entendait par *potasse oxigénée.*

Comme la coloration artificielle du vin peut être ou ne pas être nuisible à la santé, selon le choix et la dose des matières colorantes, ne serait-il pas utile d'instruire à cet

égard les marchands de vins, qui, il faut le croire, choisiraient alors les substances les moins malfaisantes, puisqu'elles atteindraient aussi bien leur but que celles qu'on leur défendrait d'employer, et auxquelles il faut, selon moi, rapporter les végétaux éminemment astringens.

Falsification des vins par les alcalis et par les terres absorbantes. Ce genre de falsification sert à arrêter la fermentation des vins lorsqu'elle se ranime, et à prévenir ainsi leur acidification : la chimie offre des moyens de reconnaître cette manœuvre, et que je vais décrire en me servant des expressions de M. Deyeux :

« Je suppose d'abord, qu'on ait ajouté de l'alcali dans du vin ; cette addition n'ayant été faite que pour saturer l'acide développé, il en résultera que le vin devra contenir un acétite de potasse ou de soude ; ces sels ont une saveur particulière qu'ils conservent même au milieu d'un fluide composé, et qui, n'étant pas étrangère au chimiste, sera bientôt reconnue par lui ; mais pour acquérir une certitude plus complète, il versera dans quelques décagrammes de vin de la solution de muriate calcaire. Le mélange se troublera bientôt, et en même temps il se formera un précipité terreux dû à la décomposition du muriate calcaire, opérée par l'alcali qui faisait partie constituante de l'acétite de potasse que le vin contenait. La plus ou moins grande quantité de ce précipité indiquera celle de l'acétite décomposé. On pourra même arriver sur cela à des résultats exacts, surtout si, avant d'employer le muriate calcaire, on s'est assuré par des expériences de la quantité d'alcali nécessaire pour décomposer une quantité donnée de ce même muriate.

» Après ces premières expériences on évaporera au bain-marie, jusqu'à siccité, deux ou trois kilogrammes de vin : on versera sur le résidu quelques gouttes d'acide sulfurique ; l'acide acéteux se développera sur-le-champ, et se fera remarquer par son odeur vive et piquante. Si maintenant le vin qu'il s'agit d'examiner, a été saturé avec une terre absorbante, on y versera goutte à goutte de l'alcali fixe qui ne soit pas caustique ; aussitôt il se formera un précipité qu'on recueillera avec soin. On suivra d'ailleurs, pour les expériences qui resteront à faire sur ce vin, la même marche que celle qui a été indiquée pour le vin saturé avec de l'alcali. »

Falsification des vins par le sulfate d'alumine ou alun. Je présume que cette fraude a pour but d'exalter la couleur des vins, ou de leur donner un goût astringent, propre à certaines espèces recherchées. Quoi qu'il en soit, l'Académie de Lyon a regardé cette sophistication comme assez dangereuse et comme assez usitée pour mériter une attention spéciale.

Elle a en conséquence proposé, pour sujet de prix, la découverte du procédé le plus propre à determiner la présence de l'alun dans les vins, ainsi que la proportion dans laquelle il s'y trouve contenu. M. Beraud, lequel, au jugement de cette société, a le mieux résolu le problème, s'est convaincu, par une série d'expériences, que l'eau de chaux, unie dans toutes les proportions au vin naturel, y formait constamment au bout d'un certain temps une quantité plus ou moins notable de cristaux qui ne sont autre chose que du tartrate de chaux, tandis que, par des raisons qu'il est inutile de développer, la présence du sulfate d'alumine empêchait cette formation. Il propose donc de verser dans une très-petite quantité de vin quelques gouttes d'eau de chaux, et de laisser reposer le tout pendant seize à dix-huit heures. Lorsqu'au bout de ce temps on ne découvre pas de cristaux sur les parois du verre, on peut conclure que le vin contenait de l'alun. La présence de ce dernier se décèle encore dans cette expérience par l'aspect du précipité, et qui, selon M. Beraud, est très-gras d'abord, et se perd en séchant ainsi que le fait l'alumine. Une autre épreuve est celle proposée par l'abbé Rozier (*Cours d'Agr.* t. 1). Elle consiste à verser dans du vin qu'on soupçonne contenir de l'alun, quelques gouttes d'une solution de nitrate de mercure, d'où il résultera un précipité jaune, si le soupçon est fondé. Une solution de muriate de baryte, dont on instillerait quelques gouttes dans du vin, et qui, s'il était aluné, y formerait un précipité blanc, ajouterait encore aux inductions à tirer de ces expériences.

Quant à la détermination des proportions dans lesquelles le sulfate d'alumine peut se trouver contenu dans un vin, M. Beraud avoue qu'elle n'est pas facile; aussi cette partie de son travail laisse-t-elle beaucoup à désirer. Je crois néanmoins que dans les cas où il importerait de prononcer d'une manière positive à cet égard, on y parviendrait assez facilement en faisant dissoudre dans de la potasse caustique le précipité obtenu dont on précipiterait ensuite l'alumine par le muriate d'ammoniaque. On parviendrait ainsi non-seulement à faire la contre-épreuve de l'expérience par l'eau de chaux, mais on serait aussi en état de déterminer, par la quantité d'alumine obtenue, celle du sulfate d'alumine dont elle formait la base.

Falsification des vins par les oxides de plomb. M. le docteur Mérat a prouvé, dans son ouvrage sur la colique de plomb, que certains vins pouvaient dissoudre jusqu'à vingt-quatre grains de litharge par pinte, et que c'étaient précisément les plus mauvais, par conséquent les plus sujets à

être falsifiés, qui en dissolvaient le plus. Or, lorsqu'on pense aux effets nuisibles et trop connus que le plomb, pris même à de petites doses, produit sur l'économie animale, on ne saurait trop s'effrayer des dangers auxquels le procédé révoltant dont il est ici question expose la santé publique. Il me serait facile d'en citer une foule d'exemples ; mais pourquoi chercher à prouver une vérité dont personne ne doute ?

Toutefois, plus les dangers auxquels cette falsification donne lieu sont grands, plus les peines qu'encourent ceux qui sont convaincus de l'avoir commise, sont graves, et plus l'homme de l'art appelé pour constater l'existence du délit doit être circonspect, afin de ne pas tomber dans des erreurs capables de compromettre l'honneur, la fortune et même la vie d'un innocent.

Les vins plombés, *mangonisés*, ont un goût douceâtre : leur couleur est louche, pour peu que la combinaison ait été faite depuis quelque temps : ils sont d'ailleurs en général de peu de durée ; mais ces signes ne prouvent rien s'ils ne sont confirmés par les agens chimiques. Le sulfure de potasse, et surtout le sulfure d'ammoniaque arseniqués, ont été pendant long-temps regardés comme des moyens infaillibles de reconnaître la présence du plomb dans les vins; mais qui ne sait qu'il n'est pas le seul des métaux susceptibles de former avec les hydro-sulfures des précipités plus ou moins foncés, et que sous ce rapport le fer surtout, contenu naturellement ou accidentellement dans certains vins, pourrait simuler la présence du métal redouté ?

M. Hahnemann a cherché à remédier à cet inconvénient par la composition d'une liqueur hydro-sulfurée acidulée, qui ne précipite même pas l'oxide de fer au minimum des sulfate et nitrate de fer, et conserve sa force malgré les plus grands froids, qualités que n'avait pas celle dont il publia la formule quelques années auparavant (*dans son ouv. : Die kenatzeichen der güte*, etc. c'est-à-dire, *des caractères et de la sophistication des médicamens*. Dresde, 1787). Voici comment il veut qu'on prépare cette nouvelle liqueur, qu'il appelle *liquor probatorius fortior* : on fait dissoudre deux gros d'acide tartarique dans seize onces d'eau distillée et d'une température moyenne. Après y avoir ajouté deux gros de sulfure calcaire réduit en poudre fine, on agite le tout pendant dix minutes sans discontinuer, dans une bouteille assez spacieuse. On laisse déposer la liqueur pendant une demi-heure, et on la soutire à clair dans une autre bouteille contenant quatre gros d'acide tartarique en poudre. Après que la liqueur a déposé pendant vingt-quatre heures,

on la distribue bien claire dans de petites fioles, où on la conserve pour l'usage.

Quelle que soit la confiance que mérite ce procédé, il est essentiel de compléter la conviction par d'autres réactifs, afin d'exclure jusqu'au moindre doute : ainsi l'acide sulfurique forme avec le plomb un précipité blanc ; le prussiate de potasse précipite ce métal en vert jaunâtre, le fer en bleu et le cuivre en brun rougeâtre. La teinture de noix de galle peut encore servir à faire distinguer la présence du fer de celle du plomb, en ce qu'elle noircit ou rend pourpre le vin ferrugineux ; mais le plus convaincant de tous les procédés consiste à évaporer jusqu'à siccité une certaine quantité de vin que les expériences précédentes font regarder comme *lithargiré*, à mettre le résidu dans un creuset conique que l'on chauffe d'abord légèrement jusqu'à ce que la matière ne se boursoufle plus, et qu'elle ne répande plus d'odeur ni de fumée. On couvre alors le creuset que l'on tient rouge pendant un bon quartd'heure. On le laisse réfroidir : on le casse avec précaution, et on examine si on trouve ou non un culot de plomb dans le fond. Il faut même, d'après la remarque de M. Deyeux, être très-soigneux à rechercher les parcelles de plomb revivifié, qui se trouvent mêlées avec la matière qui est dans le creuset ; car souvent elles y restent cachées de manière à ne pouvoir être aperçues qu'avec le secours de la loupe ; la même expérience peut aussi s'exécuter en petit à l'aide du chalumeau et d'un charbon creusé ; mais il est toujours plus sûr de faire de pareilles analyses, autant que possible, sur de grandes masses ; et l'autorité judiciaire, lorsqu'elle requiert l'avis des chimistes, aurait tort de viser à l'économie dans une recherche de cette nature.

Les avis ont été partagés sur la question de savoir si les vins reconnus lithargirés, et que comme tels on aurait confisqués, ne pourraient pas encore servir à la distillation de l'eau-de-vie, et si on ne pourrait pas utiliser les tonneaux qui les contenaient, en en faisant blanchir les douves plutôt que de les brûler. Il me semble que, dans la supposition même de l'affirmative, on doit, afin de frapper davantage l'esprit du public, et d'inspirer plus d'horreur pour ce genre de falsification, ne laisser subsister aucune trace, ni des vins frélatés, ni des vases qui servaient à les contenir.

La facilité avec laquelle le vin dissout l'oxide de plomb, a fait défendre depuis long-temps aux marchands de vins de revêtir leurs comptoirs en plomb. *Voyez* l'art. x de l'ordonnance du 4 août 1810.

Du cidre. La manière dont ce sujet a été traité par un de mes collaborateurs, me laisse peu de chose à y ajouter. On

a vu au mot cidre que ce liquide n'est pas non plus à l'abri de certaines manœuvres qui peuvent le rendre plus ou moins insalubre : elles sont l'effet de l'ignorance, de la négligence ou de la mauvaise foi, et méritent une attention d'autant plus sérieuse, que le cidre est une boisson d'un usage plus général encore dans certaines provinces, que ne l'est le vin dans les pays vignobles : d'où il résulte que, lorsque la qualité du cidre est nuisible, il peut produire des maladies épidémiques ; c'est en effet ce que prouvent les observations de plusieurs auteurs, lorsqu'en décrivant la colique de Poitou, et que M. Mérat, dans son ouvrage déjà cité, appelle *colique végétale*, ils en attribuent en grande partie l'origine à des vins et à des cidres provenant de fruits imparfaitement mûrs. Il est donc utile de surveiller la récolte des pommes, ainsi qu'il a été dit à l'égard de celle des raisins.

La présence du plomb est peut-être plus dangereuse encore dans le cidre que dans le vin, parce que la première de ces boissons se prend à de bien plus fortes doses que l'autre : ce métal peut n'être qu'accidentellement contenu dans le cidre, ainsi que l'a observé le docteur Baker. Ce médecin attribue la colique qui se manifeste souvent dans le Devonshire, et que Huxham a désignée sous le nom de *colica damnoniorum*, à l'usage de revêtir en plomb diverses parties du pressoir, et de recueillir le jus des pommes dans de grandes auges en pierre composées de plusieurs morceaux dans les interstices desquels on a coulé du plomb. Je n'ai pas besoin d'insister sur la nécessité de s'opposer à des pratiques aussi dangereuses. Je ne m'arrêterai pas davantage à ce qui est relatif aux cidres frelatés à dessein par de l'oxide de plomb, puisque ce sujet a été traité au mot *cidre*, et que l'on peut d'ailleurs consulter ce que j'ai dit en parlant des vins falsifiés de cette manière.

Du poiré. Ce qui vient d'être exposé s'applique en tout au poiré, qui n'est autre chose qu'un cidre de poires.

De la bière. On a vu, à l'article qui traite spécialement ce sujet, que la bière est une boisson fermentée, produite de la décoction des graines céréales, ou des racines et des tiges de quelques végétaux ; les qualités de ces divers ingrédiens devant aussi influer sur celle du composé qu'on en obtient, il importe à la salubrité publique que les brasseurs ne commettent à cet égard aucune faute qui puisse la compromettre.

La bonne qualité de la bière dépend plus qu'on ne le pense de celle de l'eau employée, et ce point exige une certaine surveillance de la part de la police : ainsi les eaux corrompues doivent être exclues des brasseries ; et, lorsqu'on ne peut s'en procurer d'autres, il convient d'employer des

appareils filtrans pour remédier à ce défaut. De ce qui vient d'être dit résulte en outre qu'on doit s'opposer avec force au préjugé qui prévaut dans bien des endroits où l'on jette à dessein des cadavres d'animaux dans les étangs ou dans les réservoirs dont l'eau fournit aux brasseries, parce qu'on s'imagine qu'imprégnée de parties animales, cette eau produit une bière d'une qualité supérieure.

L'eau la plus pure étant au contraire la plus salubre, et devant être préférée sous tous les rapports, il faut empêcher qu'on ne cherche à corriger la dureté de certaines eaux, et à faciliter l'extraction des parties solubles de la drèche par des procédés nuisibles ou inutiles, tels que l'addition de fumier de vaches, de cendres, de potasse, etc. De pareils mélanges entravent la fermentation, et donnent naissance aux inconvéniens qui résultent de l'emploi de bières mal fermentées. Déjà, vers l'année 1268, une ordonnance du prévôt de Paris prescrit à cet égard des règlemens fort sages aux brasseurs; et, par l'article 5 de son ordonnance du 6 mars 1626, Louis VIII leur enjoint expressément de s'abstenir des abus qui viennent d'être indiqués, ainsi que de la plupart de ceux que je vais exposer maintenant.

On conçoit combien la qualité des substances végétales qui servent ordinairement à préparer la bière, doit influer sur les propriétés de cette boisson. Il est prouvé que les maladies des plantes céréales, et dont il a été fait mention plus haut, lui communiquent leur action nuisible. Ainsi tout ce qui a été dit à ce sujet, en parlant de la farine, peut aussi s'appliquer aux produits des brasseries: aussi a-t-il été défendu aux brasseurs, par ordonnance du Châtelet, du 12 novembre 1671, d'acheter leurs grains ailleurs que dans les marchés affectés à ce commerce.

La fabrication de la *drèche* est un autre objet qui mérite encore de fixer l'attention de la police. On a regardé la bière provenant d'un malt séché à l'air comme plus saine, mais moins facile à garder que celle fabriquée avec un malt séché sur la *touraille*. Cette différence n'a pas été assez bien appréciée encore pour qu'on puisse y avoir égard; mais ce qui est beaucoup plus essentiel, c'est l'exactitude avec laquelle doivent s'exécuter les opérations relatives à la germination et à la torréfaction du grain; la négligence des ouvriers peut en effet déterminer la moisissure, ou même l'acescence du malt; la torréfaction, lorsqu'elle est portée au-delà du degré convenable, en détruit une portion des principes nutritifs, et y développe une huile empyreumatique. Ces vices de manipulation altèrent nécessairement la qualité salubre de la bière; et le meilleur moyen de les

prévenir, est de soumettre les brasseries à des visites fréquentes et imprévues.

Le houblon entre en plus ou moins grande quantité dans les diverses espèces de bières; et, comme sa qualité n'est pas indifférente, il est utile de surveiller le débit de ce végétal, d'autant plus que sa cherté dans certaines années pourrait porter quelques consommateurs à acquérir à un prix inférieur du houblon moisi, échauffé, en un mot impropre à la fabrication de la bière.

Rien n'est aussi blâmable que l'usage de certains brasseurs d'ajouter à la bière des substances âcres ou enivrantes, telles que l'ivraie, la noix vomique, l'opium, etc. Cette fraude, qui se découvre difficilement par l'analyse chimique, doit être punie des peines les plus sévères.

La propreté, si essentielle dans les ateliers en général, où l'on prépare des substances alimentaires, ne l'est pas moins dans les brasseries : les chaudières surtout doivent être visitées de temps en temps. L'article VI de l'édit du 26 mars 1626, porte entre autres : « Qu'aucuns maîtres brasseurs de bière de la ville et faubourgs de Paris ne pourront dorénavant nourrir, ni tenir dans leurs maisons, èsquelles leurs brasseries seront construites, aucuns bœufs, vaches, porcs, oisons, ni cannes, à cause de l'infection, ordures et puanteur qui se peuvent apporter dans lesdites brasseries, qui ne peuvent être tenues trop nettement, à peine contre les contrevenans de confiscation desdits animaux, et de pareille amende applicable comme dessus. »

La bière mal fermentée a une saveur douce, nauséabonde : elle occasionne des coliques, des flatuosités et d'autres accidens qui doivent en faire interdire l'usage ; la meilleure inspection qu'on puisse exercer à cet égard est celle des endroits où cette boisson se détaille ; les débitans soigneraient alors davantage le choix ainsi que la conservation de leur marchandise, et deviendraient plus exigeans envers leurs fournisseurs.

Lorsque des particuliers brassent pour leur propre consommation, la police ne peut étendre sa surveillance sur cette opération domestique; mais elle doit user du droit qu'elle a de leur interdire tout débit de bière.

La bière n'est exposée, que je sache, à d'autre sophistication qu'à celle dont le but est d'en absorber l'acide qui se développe au commencement de la fermentation acéteuse, et d'arrêter celle-ci en ajoutant de la chaux ou de la potasse. De semblables procédés méritent d'être proscrits ; et ce qui a été dit sur ce même sujet, lorsqu'il a été question du vin, leur est en tout applicable.

De l'eau-de-vie et des liqueurs de table. Depuis l'époque difficile à déterminer avec exactitude, où l'usage de l'eau-de-vie est devenu commun, les médecins n'ont cessé d'élever leur voix contre les funestes effets que cette boisson exerce sur la santé publique ; mais leurs efforts ont presque toujours été vains. Les magistrats de Londres, voulant découvrir la cause d'une diminution alarmante des naissances en 1725, crurent l'avoir trouvée dans l'abus des liqueurs alcooliques. Falconer, entre autres, n'hésite pas de lui attribuer la stérilité des mariages, devenue plus grande dans cette capitale, et qui, selon lui, a fait tomber de vingt mille à quatorze mille le nombre des baptêmes. Schlœzer assure que l'usage excessif de l'eau-de-vie dans Pétersbourg, a privé cette ville en dix mois de temps de six cent trente-cinq habitans : des résultats de cette nature durent nécessairement frapper davantage que le raisonnement théorique le plus ingénieux, et ce sont eux sans doute qui ont déterminé les mesures que quelques gouvernemens ont cru devoir prendre pour diminuer dans leurs états la consommation de l'eau-de-vie. En Angleterre, par exemple, on établit, en 1758, de forts impôts sur cette boisson, et on crut en avoir obtenu quelques bons effets. Frank rapporte à ce sujet un édit fort remarquable, publié en 1691 par le duc de Brunswick, édit par lequel ce prince fixe aux cabaretiers la quantité d'eau-de-vie qu'il leur sera permis de vendre dans la journée à un même individu, et où il établit des peines très-sévères contre l'ivresse contractée par l'abus des liqueurs distillées. Il ne m'appartient pas de juger jusqu'à quel point de semblables lois sont exécutables ; mais je doute fort que dans l'état actuel des choses on parvienne à s'opposer aux excès dont il est question. L'eau-de-vie, devenue un besoin pour la classe ouvrière, lui est même utile lorsqu'elle en use avec modération, et ce sera plutôt en perfectionnant l'éducation morale, qu'on pourra espérer de détruire, ou du moins de diminuer l'intempérance. *Voyez* ce mot.

Puisqu'il en est ainsi, il faut au moins que la police surveille la vente des eaux-de-vie, et qu'elle punisse toute tentative d'en altérer la qualité naturelle par des additions plus ou moins nuisibles. C'est ainsi que les Chinois, quoique leurs lois s'y opposent, frelâtent fréquemment l'arrac qu'ils vendent aux Hollandais, en y faisant infuser une espèce très-âcre d'holothuries dont les mers des Indes abondent. Le poivre ne sert que trop souvent à donner à nos eaux-de-vie une force factice, mais qu'on distingue au goût et par l'aréomètre. En Angleterre quelques distillateurs s'avisèrent de distiller l'eau-de-vie sur des feuilles de laurier-cerise, afin

de lui donner un goût plus agréable ; mais on en observa chez plusieurs individus des effets tellement pernicieux, qu'on fut obligé d'interdire avec rigueur cette pratique.

Il est des pays, ceux du Nord sont particulièrement de ce nombre, où les eaux-de-vie ne seraient pas estimées de la basse classe si elles ne sentaient le brûlé, c'est-à-dire, si elles n'avaient un goût d'empyreume. Ce défaut, qui dépend d'un vice de manipulation, non-seulement altère la saveur de l'eau-de-vie, mais il est en outre extrêmement nuisible à la santé, en ce qu'il rend cette boisson beaucoup plus irritante. Ne serait-il pas utile d'obliger les distillateurs à l'éviter davantage, en en soignant mieux la fabrication, dont le mode devrait leur être indiqué, et de ne pas tolérer le débit des eaux-de-vie empyreumatiques ? On parviendrait ainsi en peu d'années à vaincre un préjugé nuisible, fondé sur une dépravation évidente du goût.

M. Plouquet est, je crois, le premier qui ait dirigé l'attention des médecins sur la présence accidentelle du cuivre dans certaines eaux-de-vie. Ayant fait dissoudre de la résine de gayac dans de l'eau-de-vie, et ayant étendu d'eau cette teinture, il obtint un précipité blanc, mais qui au bout d'un certain temps devint d'un vert foncé. L'ammoniaque caustique communiqua une couleur bleue à une autre portion de cette même eau-de-vie. Ces faits portèrent M. Plouquet à entreprendre une série d'expériences sur des eaux-de-vie du commerce, et il resta convaincu que plusieurs d'entre elles contenaient du cuivre. Il me semble que la présence de ce métal dangereux ne peut être attribué, qu'à une portion d'acide malique et même d'acide acétique, contenue surtout dans les eaux-de-vie de grains, et qui, pendant son séjour dans un réfrigérant mal étamé, aura dissous quelques parcelles de cuivre. On doit donc, dans les pays notamment où l'on fait usage d'eau-de-vie de grain ou de cidre, surveiller les laboratoires, afin que les appareils distillatoires soient tenus proprement, et qu'on ne néglige pas d'en faire renouveler de temps à autre l'étamage. M. Plouquet semble attacher beaucoup d'importance à la teinture de gaïac, comme réactif propre à découvrir la présence du cuivre ; mais ce moyen ne peut pas être regardé comme fidèle, attendu la variété de couleur qu'affectent les précipités que donne cette substance gommo-résineuse. L'effet du cuivre ammoniacal est beaucoup plus certain, et l'on peut compléter la conviction en laissant séjourner pendant plusieurs heures dans l'eau-de-vie suspecte une lame d'acier poli, dont la surface se couvrira de cuivre s'il en existe.

Ce qui vient d'être dit s'applique presqu'en entier aux

liqueurs aromatisées et sucrées, sinon que l'analyse chimique n'a pas de prise sur leur composition : chaque fabricant de liqueurs a ses recettes secrètes ; et, tant qu'on ne pourra en obtenir la révélation, il sera impossible de statuer sur la salubrité relative de ces composés, dont heureusement la consommation n'est pas à beaucoup près aussi grande que celle des autres boissons. Tout ce qu'on pourrait faire à cet égard serait de ne pas permettre au premier venu de se livrer à ce genre de fabrication, qui n'appartient qu'aux pharmaciens et aux distillateurs de profession.

Des boissons chaudes. En s'élevant aujourd'hui contre l'abus des boissons chaudes, les médecins ne cherchent qu'à réparer les suites d'une erreur dont ils sont eux-mêmes la cause. Les anciens ne se servirent pendant long-temps de boissons chaudes, et notamment d'eau chaude, qu'en cas de maladie et d'après l'ordonnance de leurs médecins. Bientôt cet usage devint plus général, et il fut un temps où l'empereur Claude se crut obligé de faire fermer dans Rome les lieux où se débitaient ces liquides. Les peuples septentrionaux de l'Europe sont restés plus long-temps sans connaître cet abus ; mais aujourd'hui ils se dédommagent amplement de leur ignorance. Ce n'est peut-être pas à tort qu'on accuse quelques médecins hollandais d'avoir par leurs écrits propagé au moins l'usage excessif du thé. Ce dernier, le café, le chocolat, le punch, sont devenus pour presque tous les peuples civilisés un besoin factice dont ils ne sauraient se passer. Que peut faire le médecin, que peuvent faire les gouvernemens pour s'opposer à des excès dont il serait déplacé d'examiner ici toute l'influence nuisible sur la santé générale? Ni les remontrances, ni la contrainte ne pourront vaincre l'empire de l'habitude : mais c'est sur les générations futures qu'on agira avec quelque succès, en répandant des écrits propres à convaincre les pères et mères de famille combien les boissons chaudes sont contraires à la vigueur physique de leurs enfans, et combien il serait à désirer qu'ils n'en contractassent pas l'habitude. Ceci concerne moins l'ancienne France que certaines de ses provinces réunies, notamment la Hollande ainsi qu'une bonne partie de l'Allemagne, où, comme l'on sait, la théïère est, si j'ose m'exprimer ainsi, en permanence dans presque tous les ménages.

Du café. Les épiciers et les limonadiers altèrent souvent le café, les uns celui moulu, les autres celui à l'état d'infusion : l'ingrédient dont ils se servent est la chicorée torréfiée. Quelques médecins allemands ont prétendu avoir remarqué que cette addition donnait lieu à des amauroses plus

fréquentes ; mais je ne vois pas trop sur quoi cette observation peut être fondée. Dans tous les cas c'est une falsification qui ne devrait pas être permise, parce qu'elle diminue la qualité existante du café, si nécessaire aux personnes qui ont contracté l'habitude de cette boisson, et surtout aux gens de cabinet. Déjà avant la cherté actuelle du café, on débitait des cafés indigènes, des soi-disant cafés de santé, qui n'étaient autre chose qu'un amalgame de diverses substances végétales torréfiées. Il importe de ne pas en permettre la vente sans en connaître la composition.

Du chocolat. On trouve dans les Elémens de pharmacie de Baumé, dans l'Art du Distillateur-liquoriste de Demachy, et dans un Mémoire intéressant de M. Parmentier, inséré dans les Annales de Chimie (tom. 45, pag. 139), une exposition des abus qui se commettent dans la fabrication du chocolat; abus d'autant plus répréhensible, que la boisson faite avec cette pâte est fort souvent ordonnée par les médecins aux malades, et surtout aux convalescens pour en faire un usage prolongé. Ces abus consistent principalement à employer du cacao dont on a extrait le beurre, qu'on remplace ensuite par de l'huile ou par des graisses animales; à mêler à la pâte des amandes grillées; à allonger la composition avec différentes sortes de farines, et surtout avec celles de pois et de lentilles, lesquelles s'y lient mieux que les autres espèces; à y ajouter de la gomme adragant, de la gomme arabique; enfin d'employer des cacaos âcres, amers et nouvellement récoltés, parce que ces qualités qu'on a toujours à bon compte, sont en état de supporter une plus grande quantité de sucre, ce qui diminue d'autant le prix du chocolat.

M. Parmentier a démontré que même les plus innocentes de ces falsifications pouvaient dans certains cas nuire à la santé de personnes dont l'estomac serait délicat. Il cite entre autres l'exemple d'une dame douée d'une assez bonne constitution, et chez laquelle le chocolat produisit des accidens qui l'eussent forcée à y renoncer pour toujours, si l'examen de celui qu'elle employait n'eût prouvé qu'il contenait une matière farineuse assez abondante, et si l'usage d'un chocolat de meilleure qualité ne les eût fait cesser.

Ecoutons maintenant, sur les moyens de reconnaître ces fraudes, l'auteur que je viens de citer :

« Avec des organes exercés, on peut aisément juger de la bonté du chocolat ; il ne doit présenter dans sa cassure rien de graveleux. En le goûtant, il doit se fondre dans la bouche, et en se fondant y laisser une espèce de fraîcheur ; ne contracter enfin, quand on le convertit en boisson,

dans l'eau ou dans le lait, qu'une médiocre consistance. Toutes les fois qu'un chocolat répand dans la bouche un goût pâteux, qu'en le préparant la liqueur exhale au premier bouillon une odeur de colle, et qu'après son entier refroidissement elle se convertit en une espèce de gelée, on doit être assuré que le chocolat contient une matière farineuse d'autant plus abondante que les effets énoncés sont plus marqnés ; s'il dépose au fond de la tasse de petits corps solides, un sédiment terreux ou graveleux, c'est une preuve qu'il a été mal mondé, et qu'on y a employé de la cassonade plus ou moins commune, au lieu de sucre. L'odeur de fromage décèle la présence des graisses animales, et la rancidité, celle des semences émulsives ; enfin le goût amer, mariné ou de moisi, annonce que le cacao employé était trop vert, trop grillé ou avarié. »

Notre estimable collaborateur, M. C. L. Cadet, a ajouté à ce Mémoire une notice fort intéressante dans laquelle il démontre que tous les chocolats contiennent du fer et de la chaux, et que la présence de ces substances est due au détritus des instrumens qui servent à la fabrication de la pâte : il a poussé l'exactitude de ses recherches au point de prouver qu'un homme qui prend tous les jours une tasse de chocolat, a mangé au bout de l'année trois onces de chaux et deux onces deux gros de fer. Je rapporte ces faits, non pour donner de l'inquiétude sur la salubrité même des bons chocolats du commerce, mais seulement pour établir avec le chimiste qui a constaté ce qu'on vient de lire, combien il importe de veiller en général à la préparation des substances alimentaires, et de s'occuper entre autres de la perfection des ustensiles destinés à cet effet. On trouvera au mot *poison* des développemens propres à confirmer cette vérité.

Du thé. On a prétendu que les Chinois, en roulant les feuilles de thé sur des plaques de cuivre chaudes, et en les y laissant sécher, y introduisaient de l'oxide de cuivre, notamment dans l'espèce de thé appelée thé *vert.* Rien ne justifie jusqu'à présent cette opinion : car, si elle était fondée, on verrait en Angleterre, et en Hollande surtout, se manifester des accidens qu'on n'y remarque pas, quoiqu'on y fasse un usage journalier de cette boisson.

Le punch et autres boissons chaudes acidulées sont souvent préparées avec de l'acide sulfurique, au lieu de jus de citron. Comme il est un grand nombre de personnes dont ni l'estomac ni les dents ne peuvent supporter l'action du premier de ces acides, on a raison d'interdire aux limonadiers cette falsification, que l'on reconnaît d'ailleurs facilement par les mêmes moyens qui servent à découvrir celle du vinaigre.

Voyez, pour quelques autres considérations qui se rattachent au sujet que je viens de traiter, les mots : INTEMPÉRANCE, IVRESSE, POISON. (MARC)

COMMÉMORATIF, VE, adj. *commemorativus*, de *commemoro*, faire souvenir. Les médecins appellent commémoratifs tous les signes qui rappellent une affection, une maladie, un accident, une circonstance quelconque, antérieurs à la maladie actuelle, et qui, déjà passés, ou même encore existans, ne sont point apparens, et ne semblent pas avoir de connexion avec la maladie dont l'invasion récente occupe le médecin, bien qu'elle s'y rattache par des liens qui, pour n'être point ostensibles, n'en sont pas moins réels.

L'épithète commémoratif est trop généralement régie par le mot signe, qui n'exprime pas toujours également bien la pensée du médecin. Souvent il n'existe réellement aucun signe qui décèle une maladie ou un accident antécédent, quoique l'un ou l'autre aient eu lieu : et il importe d'en connaître l'histoire; le jugement que doit porter le médecin a besoin d'être éclairé par cette connaissance préliminaire. Or, ne conviendrait-il pas de substituer au mot signe une expression plus logique? Et ne pourrait-on pas dire, selon l'occurrence, les circonstances commémoratives, les détails commémoratifs, lorsqu'il s'agit de choses dont il ne reste plus que le souvenir, et qui n'ont pas laissé après elles des traces évidentes, qui attestent qu'elles ont existé? Le mot signe commémoratif serait alors restreint aux cas où le malade conserverait encore des marques ou des symptômes d'une maladie antérieure, soit organique, soit accidentelle. Telles sont des cicatrices au col qui indiquent d'anciens ulcères scrophuleux; des tophus ou calculs qui déposent contre un vice arthritique qui s'est fixé ou qui a eu son siége sur les articulations; ou encore des nodosités d'où il résulte la preuve d'une diathèse siphilitique ancienne ou encore récente.

Quoi qu'il en soit de l'inexactitude des termes, tous les médecins s'entendent sur la valeur du mot commémoratif; et tous ceux qui sont praticiens attachent une haute importance à l'étude des signes ainsi appelés. Sans la connaissance parfaite de ces signes, ils ne sont jamais assurés des vraies causes de la maladie qu'ils voient; leur diagnostic serait incertain, et leur thérapeutique souvent dangereuse. Les signes commémoratifs dévoilent des contre-indications imprévues, auxquelles il est essentiel d'obéir. Les découvertes précieuses que ces signes font faire au médecin les mettent en garde contre les fautes les plus graves qu'ils allaient commettre, entraînés par l'aspect des symptômes fallacieux qui se manifestent dans les maladies, surtout les maladies aiguës. Un point de côté qui paraît caractériser une pleurésie, ne sera plus que le produit d'une affec-

tion rhumatismale, d'une colique flatulente ou d'un spasme violent. Une oppression vive, une toux douloureuse, accompagnées de dyspnée, de crachement de sang viennent-ils se manifester chez un individu accoutumé à un flux hémorroïdal qui depuis peu s'est supprimé? Le médecin, aidé par le signe commémoratif, qui lui révèle l'état antérieur du sujet, sait à quoi attribuer l'orgasme, le désordre, qui ont lieu dans l'organe pulmonaire; il n'hésite point à évacuer les vaisseaux engorgés de la veine-porte, et les accidens se dissipent, tandis que, sans sa découverte, il prescrivait peut-être un traitement perturbateur, qui sans doute aurait été funeste à son malade. D'après ces exemples, tout lecteur sentira de quelle valeur est la connaissance des signes commémoratifs. Ce sont eux qui éclairent le praticien; ils lui indiquent la véritable cause de la maladie la plus insidieuse, et l'issue qu'elle doit avoir; ils le guident dans le traitement qu'il convient de lui opposer en lui dévoilant toutes les circonstances qui ont eu lieu avant la maladie. Ces signes si importans se déduisent de tout ce qui a précédé la maladie actuelle; ils embrassent la connaissance de la manière ordinaire de vivre, des travaux habituels du malade; celle des climats où il a vécu long-temps, de la santé, du tempérament de ses parens, des maladies auxquelles il a été sujet dans son enfance, et à d'autres époques de sa vie; enfin nos chagrins, nos plaisirs passés et présens sont, dans beaucoup de cas, des signes commémoratifs que le médecin ne doit pas dédaigner d'étudier.

Les signes commémoratifs ne sont pas moins nécessaires à invoquer dans les cas chirurgicaux que dans les maladies internes. S'il s'agit d'une blessure, ils indiquent le corps ou l'instrument qui l'a produite; la situation physique dans laquelle était placé le sujet lorsqu'il a été atteint. C'est par là que le chirurgien apprécie quel est le trajet qu'a parcouru l'instrument qui a pénétré dans l'intérieur de la poitrine, de l'abdomen ou de toute autre partie, et qu'il juge quels peuvent être les vaisseaux, les nerfs, les tendons, les viscères, qui ont été lésés. Souvent les accidens ne se manifestent que long-temps après une blessure, et le chirurgien ne pourrait en deviner la cause sans l'aide des signes commémoratifs. Une chute sur les pieds, un coup sur la tête, produisent l'ictère: dès que la circonstance commémorative est connue, le praticien agit avec assurance. Ces détails ne paraîtront point prolixes aux hommes éclairés, et nous n'aurons point à les regretter, s'ils inspirent aux jeunes praticiens une juste hésitation avant d'avoir été éclairés, dans leurs jugemens, par la connaissance des circonstances et des signes commémoratifs. (FOURNIER)

COMMINUTIF, VE, adj., *comminutus*: on appelle ainsi les fractures où les os sont écrasés, mis en pièces plus ou

moins considérables. La gravité du cas dépend autant alors de l'attrition des parties molles et de l'ébranlement général que de la *comminution* des os. Ces cas méritent la plus grande attention dès le premier moment, à cause de leur gravité : il est rare que l'amputation du membre sur-le-champ ne soit pas indiquée. *Voyez* FRACTURE. (DELPECH)

COMMISSURE, s. f. *commissura* : le point où deux parties se réunissent ensemble ; ainsi l'on dit la commissure des lèvres pour indiquer les endroits où elles se joignent vers les joues, la commissure des paupières, celle des grandes lèvres chez la femme. On appelle encore commissure le moyen à l'aide duquel deux parties se trouvent unies : en effet, le cerveau présente deux commissures ou deux bandelettes médullaires qui joignent l'un à l'autre ses deux hémisphères antérieurement et postérieurement. L'une est située au devant, et l'autre en arrière de l'adossement des couches optiques. *Voyez* CERVEAU, LÈVRE. (JOURDAN)

COMMOTION, s. f. *commotio* : ébranlement général ou local du système nerveux, suite d'une chute ou d'une percussion violente. C'est à la tête qu'il faut étudier la *commotion*, pour en prendre une idée exacte. Littre a communiqué à l'Académie des sciences de Paris l'observation d'un jeune criminel qui, ayant résolu de se détruire, s'élança, la tête basse, contre un mur de son cachot, et tomba mort sur-le-champ au pied de ce même mur, par l'effet immédiat de la percussion, sans qu'il en fût résulté ni fracture au crâne, ni épanchement dans le cerveau. Si l'on en croit l'observateur, cet organe ne remplissait pas la cavité du crâne. Mais, sans nous arrêter à cette dernière circonstance, qui a dû être difficile à vérifier, il est très-remarquable que la mort peut résulter immédiatement d'une pareille cause, sans que le cerveau souffre de compression permanente. Il n'y a que des différences de degrés entre la mort observée par Littre et les syncopes prolongées, les convulsions de divers organes, les diverses paralysies, etc, que l'on observe fréquemment en pareil cas, et dont la courte durée atteste l'absence de toute cause de compression permanente.

En analysant ce qu'il y a de mécanique dans les circonstances des accidens de cette espèce, on trouve que, soit que la tête soit élancée contre un corps résistant, soit qu'elle reçoive un coup auquel elle oppose sa résistance, il y a, dans l'un et l'autre cas, mouvement communiqué brusquement à la masse cérébrale, et arrêté de même par les parois du crâne. D'un autre côté, les parois de cette cavité, dures, élastiques, sont propres à subir la loi mécanique des oscillations, que l'on sait être une propriété commune des sphères creuses et

des cercles élastiques : les changemens rapides et alternatifs qu'éprouvent, pendant un certain temps, les divers diamètres des corps ainsi disposés après une percussion, sont nécessairement partagés par la masse cérébrale ; en sorte que cet organe mou et délicat est obligé de se prêter, en quelques instans très-courts, à une série rapide de réductions et d'augmentations des diamètres de la cavité qui le contient : autant de causes de contusion, dont les suites seront d'autant plus graves, qu'elles auront été plus considérables et plus fréquemment répétées, dans un temps donné. Il peut en résulter des lésions organiques, des ruptures de la substance du cerveau, des épanchemens sanguins, etc. ; ce qui constitue des complications distinctes de la véritable commotion, qui doit être bornée à une lésion vitale.

Il résulte de la commotion du cerveau une lésion plus ou moins grave de ses fonctions, qui peuvent être légèrement troublées, suspendues pour un certain temps, perverties pendant un temps plus ou moins durable, ou totalement anéanties : de là les vertiges, la perte momentanée de la vue et des autres sens, les syncopes plus ou moins profondes et durables, les vomissemens, l'excrétion involontaire des urines, des matières fécales, de la semence, les paralysies, les convulsions, la mort.

Quand l'action de la cause n'a pas été extrêmement violente, les forces vitales suffisent seules, ou aidées par les moyens de l'art, pour rétablir l'ordre naturel des fonctions de l'organe affecté. Mais ce qu'il importe extrêmement de savoir pour la conduite à tenir dans la pratique, c'est que ce rétablissement ne s'opère pas toujours d'une manière graduelle et uniforme, et qu'après de certains progrès d'amélioration, on voit reparaître les symptômes primitifs ; comme si de nouvelles causes étaient venues ajouter aux désordres produits par la première, tandis que l'autopsie a fréquemment prouvé qu'il n'était rien survenu de nouveau, et que la commotion devait seule rendre compte des accidens secondaires comme des primitifs, et même de la mort consécutive. Le cerveau peut donc retomber dans l'affaissement, dans la débilité dans laquelle la commotion l'avait plongé après de certains efforts de rétablissement, après des expériences plus ou moins fondées de guérison prochaine, et cette rechute peut ne reconnaître d'autre cause que la violence de la *commotion* et la profondeur de ses effets primitifs. Par là on peut réduire à sa juste valeur la distinction des accidens qui résultent des blessures de la tête, en primitifs et consécutifs, dont les uns dépendraient exclusivement de la commotion, et les autres de la formation subséquente d'un épanchement sanguin dans le crâne ou dans

le cerveau : on ne concevait pas que les accidens immédiats, produits par la commotion, pussent cesser ou diminuer, si ce n'est pour disparaître complètement; ni qu'ils pussent se reproduire, à moins d'une cause nouvelle.

Cette combinaison peut avoir lieu, sans doute, ainsi que l'autopsie le prouve chaque jour; mais les effets de l'une et de l'autre cause étant semblables, ils se confondent, et le plus souvent on ne peut juger du véritable état des choses que *à posteriori:* source féconde d'erreurs graves dans la pratique chirurgicale, si l'on n'était pas bien pénétré de toute l'incertitude du diagnostic dans les cas de cette nature.

L'expérience a démontré que les meilleurs moyens à opposer à la commotion sont les toniques et les évacuans; ce qui s'accorde avec l'idée que l'observation et l'autopsie donnent de la nature de cette affection. La saignée jouit d'une grande réputation dans les cas de cette espèce; elle y a été fort employée, et l'on ne peut se dissimuler qu'on a dû en abuser. Son crédit remonte à des temps trop reculés pour qu'il ne soit pas fondé, en grande partie, sur des préjugés. Il est assez naturel de penser que, dans cet état de *collapsus* où la commotion le laisse, le cerveau est susceptible d'engorgement passif de ce qu'on a appelé *stase sanguine;* phénomène que l'on observe dans les contusions des autres organes, et qui devient la source de complications secondaires. On peut croire aussi que les saignées, en diminuant la masse totale du sang, diminueront aussi le danger de cette surcharge locale: mais la saignée peut-elle rien faire pour retirer le cerveau de l'état d'affaissement où il se trouve? En diminuant les forces générales, ne peut-elle pas augmenter la faiblesse locale dont on cherche à prévenir les effets? Et, si elle peut être utile sous certains rapports, ne faut-il pas que son usage soit réglé par une main prudente et exercée, afin qu'elle ne puisse pas nuire sous tout autre? Que penser cependant de la pratique de ceux qui réitèrent son usage en pareil cas, quelquefois d'une manière effrayante, en se réglant seulement sur la durée des accidens, sans égard pour l'état du pouls, ni pour toute autre source d'indications; comme si la saignée était alors la seule ressource disponible, l'ancre de salut? L'observation a-t-elle jamais prouvé qu'en pareil cas on guérit un plus grand nombre de malades, et d'autant plus promptement qu'on les a plus abondamment saignés? Ou nous sommes bien trompés, ou, d'après l'observation acquise jusqu'à présent, la saignée est en pareil cas une pratique importante et délicate, qui exige une grande habileté à raison de l'obscurité du diagnostic, et qui peut devenir bien plus utile par la combinaison qu'on en peut faire avec les moyens excitans et avec

les évacuans. La pratique, si commune aujourd'hui parmi les Allemands et les Anglais, de faire dans ce cas des affusions et des fomentations d'eau froide sur la tête; les succès nombreux de Desault, par le moyen de l'émétique; celui qu'ont souvent obtenu les lavemens irritans, nous paraissent mériter d'autant plus l'attention des praticiens sous ce rapport, que les principes sur lesquels serait fondé l'usage bien entendu de la saignée et des moyens que nous venons d'indiquer, seraient en tout conformes à ceux qui règlent la pratique chirurgicale dans le traitement de toutes autres espèces de contusions.

L'efficacité exclusive de l'émétique, idée à laquelle Desault avait été conduit par les succès de sa pratique, nous paraît tout aussi dépourvue de démonstration; nous sommes même fort portés à croire que les raisons que l'on a fait valoir contre l'usage des vomitifs dans le traitement de l'apoplexie, doivent être opposés dans toute leur force à l'indication des vomitifs dans le cas actuel. En effet, il est fort à craindre que les efforts du vomissement ne produisent un engorgement dangereux, et peut-être un épanchement dans un cerveau déjà surchargé de sang et fort débile; et, si les vomitifs peuvent avoir une grande utilité dans cette circonstance, c'est très-probablement à dose réfractée, et tant qu'ils agissent comme purgatifs, ou, mieux encore, comme stimulans, ainsi que l'observation semble le démontrer. Encore faut-il avoir égard au pouls, à l'état des fonctions, etc. Nous ne nous persuaderons jamais qu'un moyen de médication quelconque puisse être employé avec quelque sécurité, tant qu'il le sera aveuglément, d'une manière empirique, et sans avoir égard aux sources communes d'indication dans le traitement des maladies.

La masse, la structure et la situation du cerveau, lui donnent les conditions les plus convenables pour le rendre susceptible de commotions au plus haut degré. Cependant tout autre organe, approchant de ces mêmes conditions, peut éprouver les mêmes phénomènes dans les mêmes circonstances : ainsi, le prolongement rachidien du cerveau (moelle épinière) peut éprouver la commotion par un violent ébranlement de l'épine. Il faut rapporter à la même cause la commotion locale, les abcès du foie, de la rate, du poumon, que l'on voit succéder aux plaies de la tête quand ces dernières ont été la suite d'une chute d'un lieu élevé, dans lesquelles l'ébranlement a pu se faire sentir à tout le corps, et surtout à ces organes; accident que l'on a si gratuitement attribué à la saignée du pied, et que l'on pourrait prévoir bien plus fréquemment, et peut-être prévenir, s'il n'avait pas pour siége des organes doués de peu de sensibilité. Il faut rapporter également à la commotion les contusions graves du poumon, à l'occasion

des percussions de la poitrine. On a vu, et nous avons observé nous-mêmes, des ruptures des oreillettes du cœur, dans des occasions semblables, et qu'il faut rapporter à la même cause. Parce qu'on a observé quelquefois la formation d'un anévrisme de l'artère aorte chez des sujets qui avaient éprouvé des percussions sur la poitrine ou sur l'épine, on en a conclu que la commotion pouvait donner lieu à cette maladie : c'est une erreur dans laquelle on ne tombera point, quand on connaîtra la structure des anévrismes et l'histoire de la maladie. Cette maladie dépend d'une cause générale, au développement de laquelle une contusion ne peut contribuer que bien faiblement. Enfin, on a pensé que les chutes sur les pieds, des percussions sur les jambes, pouvaient, par l'ébranlement que la moelle en éprouverait, déterminer une nécrose, maladie si communément liée à l'existence de la vérole, ce qui rentrerait dans le mécanisme de la commotion. Mais, sans nier l'influence éventuelle qu'un accident peut avoir sur la mortification d'une portion plus ou moins considérable du tibia, par exemple, on ne peut méconnaître la véritable cause de la maladie dans ces cas.

Nous ne pouvons terminer cet article sans dire deux mots de l'un des effets les plus remarquables de la commotion; nous voulons parler des phénomènes généraux, très-variés et tout aussi graves, qui résultent des plaies d'armes à feu faites par les grands projectiles lancés par la poudre à canon. La forme ataxique des accidens qui résultent des blessures faites par le boulet, par la bombe, l'obus, etc., désigne suffisamment le système nerveux comme le siége principal des effets de l'ébranlement que tout le corps a subi; et cette complication, l'une des plus graves qui puissent accompagner les blessures, exige la plus grande habileté de la part du praticien. *Voyez* PLAIES D'ARMES A FEU. (DELPECH)

SCHLEPPER (Dieter. Bern), *Dissertatio medico-chirurgica de commotione cerebri*. in-4°. *Lugd. Batav.* 1724.

PERCIVAL POTT, Observations sur l'extravasation et la commotion. Elles forment la section sixième de son Mémoire sur la nature et les conséquences des accidens auxquels la tête est sujette par des causes externes. Tome premier des Œuvres chirurgicales, p. 175. Paris, 1777.

BICHAT (Xavier), Réflexions sur la commotion et l'inflammation du cerveau, à la suite des coups reçus à la tête. Tom. IV, pag. 307 du Journal de chirurgie de Desault. in-8°. Paris, 1792.

Lorsque, en 1801, Bichat publia les Œuvres chirurgicales de Desault, il donna la dernière main à ses *Réflexions*, et il a consigné la doctrine complète de la commotion dans le deuxième volume des Œuvres chirurgicales de son maître, pag. 56.

RÉPIQUET (C. V.), Considérations médico chirurgicales sur la commotion du cerveau. in-4°. Paris, 1808.

CAMBOURNAC (A.), Essai sur l'utilité des évacuans et du vésicatoire appliqué sur la tête dans le cas de commotion du cerveau à la suite de l'action des corps contondans. in-4°. Paris, 1808.

SABATIER (Raph. Bienv.) a traité de la *commotion* dans le deuxième volume, pag. 400, de la première édition de la Médecine opératoire, publiée à Paris, en 1796, et dans le premier volume, pag. 112 de la deuxième édition du même ouvrage, publié en 1810.

COMMUNICANT, adj. *conjungens*, qui communique, qui établit une communication. Il y a deux artères communicantes, toutes deux situées dans le crâne; l'une *antérieure*, très-courte, transversale, s'étendant de l'une à l'autre des artères antérieures du cerveau (lobaires antérieures, Ch.); l'autre *postérieure*, nommée aussi *communicante de Willis*, qui naît de la carotide interne (cérébrale antérieure, Ch.) près du nerf optique, et se porte de là en arrière et un peu en dedans pour aller se terminer à l'artère postérieure du cerveau (lobaire postérieure, Ch.), qui elle-même est fournie par la basilaire (mésocéphale, Ch.).

Au moyen des *communicantes*, les artères de la base du crâne forment une espèce d'anneau qui donne au sang un passage libre et facile, et s'oppose ainsi jusqu'à un certain point à l'engorgement du cerveau. (SAVARY)

COMPACITÉ, s. f. *compacitas*; état de rapprochement des parties d'une substance qui laissent entre elles peu d'interstices. Ce mot n'exprime qu'une idée relative, puisqu'on ne saurait juger de l'adhésion des molécules d'un corps que comparativement à celle des particules d'un autre corps. C'est en le considérant sous ce point de vue, qu'on peut dire que la compacité du tissu osseux, par exemple, est plus grande que celle du parenchyme de la rate ou de tout autre viscère, et que celle du corps humain en général augmente progressivement avec l'âge. En effet, il existe une différence énorme, sous ce rapport, entre l'embryon, atôme gélatineux, dans lequel on discerne à peine les premiers élémens de la vie, et l'adulte dont toutes les parties ont acquis ce degré de consistance et de fermeté, qui les rend susceptibles de mouvemens variés à l'infini : la différence devient encore plus sensible au bout de quelques années : tous les tissus se saturent de matières solides, qui cessent d'être avec les fluides dans le juste rapport nécessaire au libre exercice des fonctions; les sens s'émoussent, parce que les parties qui en sont les instrumens s'encroûtent d'une substance terreuse qui leur enlève leur vive sensibilité : les mouvemens deviennent pénibles et gênés, parce que les fibres musculaires acquièrent plus de rigidité, et que les surfaces articulaires se dessèchent : en un mot, toute la machine s'endurcit, augmente de capacité, et finirait

même par se solidifier complètement, si les progrès de l'endurcissement n'amenaient pas la cessation de la vie, avant qu'il ait pu atteindre son dernier terme; de sorte que la nature, qui tend toujours à organiser la matière, trouve dans les moyens même qu'elle emploie la cause de la destruction de son ouvrage; et ce conflit continuel de la vie et de la mort, phénomène si digne de l'attention du philosophe, est d'autant plus remarquable qu'on l'observe dans tous les êtres organisés, et qu'il peut être considéré comme le caractère le plus saillant par lequel ces êtres diffèrent de ceux qu'on appelle *brutes* ou *inertes*. Mais l'augmentation de la compacité des organes ne fait pas toujours une marche aussi régulière, et, comme tous les actes de la vie, elle est susceptible d'aberrations morbides; plus ou moins dangereuses, selon les parties qui en sont le siége. Ainsi on voit dans certains cas les os acquérir une dureté semblable à celle de l'ivoire; les ligamens et les cartilages qui les unissent, se solidifier au point de ne plus permettre aucun mouvement; l'épiderme prendre une consistance qui s'oppose à l'impression des corps extérieurs sur les houppes nerveuses, et pervertir ou même annuler le sens du toucher; les parties molles, mais surtout les viscères et les glandes s'engorger, et prendre un caractère squirreux; le tissu cellulaire se condenser à un tel degré qu'il perd sa structure, et altère les fonctions des organes qu'il enveloppe, etc. D'un autre côté, les exemples de la diminution de la compacité ne sont point rares non plus, et les affections dont elle est le symptôme, sont d'autant plus redoutables qu'elles supposent nécessairement un trouble considérable dans l'ensemble de l'organisme animal. C'est ici qu'il faut rapporter les ramollissemens des os et quelquefois de toute la charpente osseuse, causés par le vice rachitique; ceux des tissus fibreux et musculaires déterminés par le scorbut, les hémorragies passives : et enfin toutes les affections qui dépendent d'un défaut de ton et d'énergie dans les organes.

(JOURDAN)

COMPACT, adj. *compactus*, dense, solide. On nomme *substance* ou *tissu compacte* dans les os, la partie la plus dense et la plus serrée. *Voyez* OS. (SAVARY)

COMPLEXION, s. f. du latin *complexio*. Ce mot n'a jamais été défini d'une manière bien exacte. On le confond souvent dans la conversation, et même dans le discours écrit, avec constitution, et plus souvent encore avec tempérament. Chacune de ces choses sont cependant différentes, et ont, en médecine, une acception distincte, et dont les personnes qui connaissent la propriété des termes, font toujours une juste application. Il existe entre les mots *tempérament*, *cons-*

titution et *complexion*, quelle que soit leur synonymie, dans certains cas, des nuances qui ne permettent pas de les employer indistinctement les uns pour les autres. Ayons recours à des exemples pour rendre notre distinction plus sensible. Un individu peut avoir un fort tempérament, une forte constitution, et être très-petit. Celui qui a une forte complexion, a tout l'appareil extérieur de la force. Un homme peut être vigoureusement constitué, en apparence, avoir des formes athlétiques, et en même temps un vice de conformation quelconque. Dès-lors on ne pourra pas dire de lui, qu'il est bien constitué ; mais il aura une bonne complexion. On n'a jamais une mauvaise complexion sans avoir un tempérament débile ou vicié, et une constitution mal organisée. Dans certaines circonstances, le mot *complexion* est pris pour *constitution*, et l'on dit qu'une personne a la complexion grêle, délicate, au lieu de constitution, qui serait le mot propre, ou qui le devient du moins, après un examen au moyen duquel la faiblesse des organes ou des membres d'un sujet est constatée. Ici l'on applique le mot constitution à la réalité, et complexion à l'apparence. Or il nous semble que la complexion exprime en quelque sorte le dessin de nos formes extérieures, et qu'elle s'entend de l'ensemble de la manière d'être de chaque individu. Ce mot est souvent employé dans un sens figuré, et se dit de l'humeur, des inclinations : c'est dans cette acception que l'usage permet de dire, telle personne est d'une complexion amoureuse, triste, mélancolique, gaie, folle, etc. *Voyez* CONSTITUTION et TEMPÉRAMENT. (FOURNIER)

COMPLEXUS, s. m. : mot latin qui signifie proprement *embrassé*, mais par lequel on entend aussi ce qui est compliqué ou inextricable. On en a fait le nom de deux muscles dont les fibres sont en effet tellement entrelacées et interrompues par des intersections aponévrotiques qu'on a de la peine à en reconnaître la direction.

Le *grand complexus* (trachélo-occipital, Ch.) s'attache inférieurement aux apophyses transverses des six dernières vertèbres du cou et des quatre ou cinq premières du dos; supérieurement il s'insère à la face postérieure de l'occipital dans l'intervalle qui se trouve entre les deux lignes saillantes qu'on y remarque. L'usage de ce muscle est de renverser la tête en arrière.

Le *petit complexus* (trachélo-mastoïdien, Ch.) prend naissance par des tendons très-grêles des apophyses transverses des quatre dernières vertèbres cervicales, et quelquefois des premières dorsales, et se termine derrière l'apophyse mastoïde, un peu au-dessous du splénius de la tête. Lorsqu'il agit avec celui du côté opposé, il est seulement extenseur de la

tête ; mais, lorsqu'il se contracte seul, il s'incline en même temps de son côté. (SAVARY)

COMPLICATION, s. f. *complicatio;* réunion ou concours de plusieurs choses de nature différente, état opposé à celui de simplicité.

En pathologie, lorsqu'une maladie se joint intimement à une autre, il en résulte une complication; ou, en d'autres termes, une maladie est compliquée, lorsqu'elle se compose de l'association ou du mélange de deux ou trois affections diverses qui, pendant leur existence simultanée, exercent l'une sur l'autre une influence réciproque. Cette dernière condition est de rigueur pour établir une complication : car nous ne regardons point comme telle la simple coexistence de deux maladies qui n'ont entre elles aucun rapport, comme, par exemple, lorsqu'il existe une pierre dans la vessie, et en même temps des vers dans le tube intestinal, ou lorsqu'une hydropisie et une ophthalmie se rencontrent simultanément sur le même individu. C'est alors une simple coïncidence de maladies et non une complication, puisque ces affections n'ont aucun rapport, aucune liaison qui détermine entre elles une influence nécessaire et réciproque.

Les pathologistes ont fort embrouillé la doctrine des complications, parce qu'ils l'ont fondée le plus souvent sur de simples vues théoriques. Tâchons d'éviter leurs erreurs, et surtout leur obscurité, et offrons succinctement quelques généralités sur une matière que nos prédécesseurs ont laissée bien imparfaite.

Galien reconnaît des maladies composées, des compliquées, et des confuses. Il s'efforce d'établir les différences qui distinguent les unes d'avec les autres; mais, malgré les soins qu'il s'est donnés pour parvenir à ce but, beaucoup de praticiens, postérieurs à l'illustre médecin de Pergame, ont confondu ces trois choses. Voici une autre manière de voir, que nous allons rendre sensible par un exemple : supposons une ophthalmie purement locale, par conséquent indépendante de toute autre affection; cette maladie est bien certainement simple : cependant, si nous nous en rapportons à l'opinion de la plupart des pathologistes, c'est une affection composée, parce qu'il y a tout à la fois vice des solides et des fluides, comme le démontrent l'injection des vaisseaux capillaires, le larmoiement, le gonflement des membranes du globe de l'œil, etc. Mais, dans ce sens, il n'y aurait aucune maladie simple; celle qu'on voudrait regarder comme telle serait toujours composée de plusieurs élémens : car le vice des fluides est une conséquence nécessaire de la lésion des solides, quel qu'en soit le principe

ou la cause. Cette théorie pathologique est donc une pure subtilité. Maintenant admettrons-nous des affections composées, c'est-à-dire, intermédiaires entre les affections simples et les compliquées? D'après notre manière d'envisager les maladies simples, nous ne voyons point ce qu'on pourrait appeler *maladies composées*, à moins de donner cette dénomination à la simple coïncidence de deux affections qui n'ont nulle espèce de rapport. D'un autre côté, deux maladies qui marchent séparément, et entre lesquelles il n'y a aucune liaison intime, ne peuvent point former une affection compliquée : car, suivant nous, cette dernière n'a lieu que quand deux, trois ou quatre maladies combinent leurs phénomènes de manière qu'elles ont une progression simultanée, et qu'elles exercent les unes sur les autres une influence nécessaire et réciproque. Dans ce sens, le plus haut degré de complication arrive lorsque plusieurs maladies sont tellement fondues ensemble, que l'affection mixte qui résulte de cette intime combinaison présente une physionomie particulière, laquelle ne conserve aucune ressemblance avec les divers élémens spécifiques dont elle est composée.

Nous allons confirmer, par des exemples, notre manière de considérer les complications, en parcourant la série des plus essentielles ; nous parlerons ensuite de leurs causes, et successivement de leur marche, des circonstances qui peuvent modifier leur développement : nous dirons un mot des phénomènes qu'elles offrent après la mort, ainsi que de la valeur qu'elles peuvent donner au pronostic, et nous terminerons par établir la méthode générale de traitement qui leur est applicable.

En parcourant les différentes classes de maladies auxquelles est sujette l'espèce humaine, on s'aperçoit que toutes sont plus ou moins susceptibles de complications, lesquelles, en effet, s'attachent fréquemment aux maladies aiguës comme aux chroniques, aux affections fébriles, inflammatoires, de même qu'à celles qui sont nerveuses, organiques, etc.; et ne contribuent pas peu à embarrasser leur traitement.

Les fièvres, par exemple, se compliquent aisément; et, parmi elles, la fièvre inflammatoire est une des plus susceptibles de complications, quoiqu'il y ait des auteurs qui ne reconnaissent cette fièvre qu'autant qu'elle est accompagnée d'une phlegmasie locale. Mais s'il est certain, comme le prouvent des observations sans nombre, qu'elle peut exister indépendamment d'une inflammation topique, il faudra la regarder comme une maladie compliquée, toutes les fois qu'elle se trouvera escortée d'une phlegmasie quelconque. On se gardera néanmoins de confondre cette fièvre géné-

rale avec la fièvre symptomatique qui précède ou accompagne le développement d'une inflammation particulière, comme, par exemple, d'une angine, d'une péripneumonie, etc. Dans ce cas, ce n'est point la fièvre, mais bien la phlegmasie qui forme la maladie principale.

La fièvre inflammatoire peut aussi se compliquer avec une fièvre gastrique. Cette complication est-elle autre chose que le *causus* ou fièvre ardente des Grecs, caractérisée par quelque hémorragie active en même temps que par des déjections de nature bilieuse, comme Forestus, Hofmann nous en fournissent plusieurs exemples? Ne voit-on pas tous les jours l'éphémère inflammatoire associée à un embarras gastrique ou intestinal? On observe que cette association est communément préparée par un tempérament sanguin, une constitution pléthorique, l'habitude de la bonne chère, et décidée par des écarts de régime, des excès de table, la suppression de quelque évacuation sanguine, etc.

Les autres genres de fièvres ne sont pas moins susceptibles de complications. C'est ainsi que la fièvre muqueuse s'unit avec des exanthèmes, l'asthme, le rhumatisme, l'angine, les affections vermineuses, arthritiques, catarrhales, etc.; que la fièvre putride se joint souvent à la bilieuse (fièvre gastro-adynamique), et à la pituiteuse ou muqueuse, comme Wagler l'a démontré; que la fièvre maligne, nerveuse ou ataxique s'associe aux phénomènes de la fièvre bilieuse, de la muqueuse, de la putride, et même de l'inflammatoire. La fièvre des prisons, des hôpitaux, des pontons, n'est le plus ordinairement qu'une complication de la fièvre maligne continue avec la fièvre putride. On peut en dire autant de la fièvre jaune, qui offre toutefois un caractère supérieur d'intensité.

Si, des fièvres nous passons aux phlegmasies ou maladies inflammatoires, nous verrons qu'elles ne se manifestent pas toujours dans un état de simplicité, et qu'en effet elles se combinent fréquemment avec d'autres affections, principalement avec les fièvres primitives. Les complications adynamiques et ataxiques ont surtout la plus grande influence sur leurs terminaisons, puisqu'elles décident tantôt des métastases, tantôt des accidens gangréneux qui souvent ont une issue funeste. Les phlegmasies se compliquent aussi entre elles; il n'est pas rare de rencontrer l'inflammation simultanée des différens tissus qui servent à la composition d'un organe, et de voir l'inflammation se communiquer d'un organe à l'autre qui est voisin. Quoi de plus commun que de trouver la peau affectée en même temps de plusieurs phlegmasies différentes, qui suivent simultanément leur marche

ordinaire, ou dont l'une suspend plus ou moins le cours de l'autre? Les complications de la variole, de la rougeole, de la scarlatine, de l'érysipèle, de la milliaire et des autres phlegmasies cutanées, soit entre elles, soit avec des fièvres essentielles, sont connues de tous les praticiens. Nous pouvons en dire autant des phlegmasies des membranes muqueuses; rien de plus ordinaire, par exemple, que d'observer l'angine gutturale compliquée avec le coryza, le catarrhe pulmonaire, celui de l'oreille, quelqu'une des fièvres primitives, et réciproquement. Veut-on des exemples de complications dans les phlegmasies des membranes séreuses? Nous citerons la pleurésie, qui s'accompagne de fièvre adynamique; la phrénésie, qui marche rarement sans une fièvre ataxique; la péricardite, qui entraîne parfois l'inflammation de la plèvre, celle du poumon, et même de l'estomac; la péritonite, à laquelle se joint presque toujours une fièvre essentielle. Si nous nous arrêtons aux organes parenchymateux, nous verrons que leur phlegmasie se combine avec celle des tissus qui leur sont contigus, et avec les divers ordres de fièvres primitives, et que, dans ce dernier cas, la complication adynamique favorise singulièrement leur terminaison en gangrène : on sait qu'à l'inflammation du foie s'unit fréquemment celle du poumon et de la plèvre, que l'on rencontre quelquefois une hépatite avec un cancer au pylore, une péripneumonie avec une fièvre maligne, etc. Enfin, les phlegmasies qui s'emparent des tissus musculaire, fibreux et synovial, peuvent se compliquer non-seulement entre elles, mais encore avec beaucoup d'autres affections aiguës ou chroniques. Qui ne connaît les combinaisons multipliées du rhumatisme avec l'asthme, le scorbut, l'hypocondrie, la mélancolie, et combien la goutte revêt de formes différentes en s'associant soit avec les maladies précédentes, soit avec une syphilis dégénérée, les calculs des reins, ceux de la vessie, etc., etc.?

La classe des névroses peut nous fournir aussi une foule d'exemples de complications, facilement déterminées par la correspondance, la communication, la liaison immédiate ou sympathique qui existe entre les organes nerveux, depuis ceux qui président aux facultés de l'entendement jusqu'à ceux qui ont sous leur dépendance les fonctions de la locomotion, de la nutrition, de la respiration, de la circulation sanguine et de la génération. C'est ainsi qu'on voit souvent marcher de concert la paralysie et l'apoplexie, l'affection hypocondriaque avec la mélancolique, cette dernière avec la manie, la cardialgie avec le vomissement et la colique, l'asthme convulsif avec des palpitations du cœur, l'hystérie

avec la mélancolie, avec l'hypocondrie, et même l'épilepsie, etc. Observons que, dans ce dernier cas de complication, le médecin éprouve fréquemment une grande difficulté à distinguer nettement quelle est la maladie primitive.

Les vices organiques ne sont pas moins susceptibles de se compliquer que les autres classes de maladies; et c'est ici surtout que l'on rencontre les complications les plus opiniâtres, les plus difficiles à traiter et à faire disparaître, comme lorsqu'on a à soigner des affections syphilitiques confondues avec le scorbut, les dartres, la gale, les scrophules, la goutte; ou des dégénérations scorbutiques, rachitiques, vénériennes, scrophuleuses, diversement mélangées; ou des affections de la peau, composées de teigne, des vices dartreux et psorique; ou cette maladie dégoûtante qui paraît endémique dans la Norwège et les Asturies, et que constitue l'association de la lèpre et du scorbut; enfin les différentes cachexies auxquelles donne naissance la combinaison variée de ces divers états morbides, et de plusieurs autres que nous passons sous silence. Ces affections, plus ou moins mêlées ensemble, occupent tantôt les mêmes organes, d'autres fois des organes différens.

Relativement aux causes qui peuvent les produire, les complications dépendent tantôt de l'influence des causes occasionnelles, tantôt de la différence de la prédisposition, tantôt enfin de circonstances accidentelles qui, se réunissant pendant le cours de la maladie, déterminent un état complexe, qui peut être double, triple, quadruple, etc.; mais il faut prendre garde de ranger, parmi les complications, certains accidens qui ne sont que les résultats de la violence de la maladie ou de l'extrême susceptibilité du malade.

Les complications reconnaissent aussi pour causes, 1°. la proximité des organes; 2°. l'identité de composition de leur tissu; 3°. la communauté de leurs fonctions; 4°. les rapports sympathiques qui établissent entre eux une connexion plus ou moins intime, quel que soit d'ailleurs leur éloignement. Les sentimens confus de la joie, de l'inquiétude, de la colère, de la frayeur, de l'espérance, de la crainte, etc., sont encore une source féconde de complications, en décidant, par exemple, le développement de la fièvre dans les maladies qui en étaient exemptes. Sous ce rapport même, le concours des affections morales peut avoir une influence tantôt avantageuse, tantôt nuisible, particulièrement dans les maladies chroniques, dont elles modifient plus ou moins les phénomènes, et sur lesquelles elles agissent de telle sorte, qu'elles en accélèrent ou en retardent la marche, suivant qu'elles sont excitantes ou débilitantes.

Parmi les médecins qui se livrent spécialement à la pratique de leur art, il en est qui ont la manie de voir des complications partout, sans doute pour augmenter la gloire attachée à une cure difficile : d'autres, au contraire, prétendent rapporter à une source simple les phénomènes morbides les plus complexes. L'homme sage et prudent tient un juste milieu, et, réglant sa conduite d'après l'expérience et l'observation des faits, n'adopte servilement aucune théorie, aucune doctrine exclusive.

Lorsqu'on soupçonne une complication, on doit s'efforcer de mettre son existence hors de doute, en analysant soigneusement tous les symptômes morbides ; on déduira ensuite, de la considération de leur ensemble, la nature de la complication, et l'on s'attachera principalement à reconnaître son degré d'importance ou de faiblesse, afin de lui appliquer un traitement proportionné. Mais les signes diagnostiques des complications ne sont pas toujours faciles à saisir. En général, pourtant, lorsqu'une maladie aiguë et bien caractérisée présente tout-à-coup dans sa marche un changement défavorable, et que de nouveaux symptômes plus ou moins insolites se joignent aux premiers, se combinent avec eux ou les modifient d'une manière notable, le praticien, qui est sur ses gardes, ne tarde pas à s'apercevoir de l'existence ou du développement d'un état complexe. Supposons une pleurésie qui débute avec une fièvre inflammatoire : si, au bout de quelques jours, les phénomènes fébriles éprouvent une mutation remarquable, et que, à la toux, à la douleur latérale de la poitrine, à l'oppression, à la difficulté de respirer, s'unissent, par exemple, des symptômes d'adynamie, voilà une complication des plus fâcheuses sans doute, mais qu'une attention ordinaire peut aisément faire découvrir. Cet exemple est certainement applicable à une foule de maladies aiguës. Il n'en est pas de même dans les affections chroniques : la connaissance nette et positive de leurs complications exige toujours un examen approfondi et une grande expérience, jointe à cette sagacité investigatrice, à cette perspicacité pénétrante qui constitue le tact médical, qualité si difficile à acquérir, et que ne donne pas toujours la pratique même la plus étendue.

Les complications sont susceptibles de varier suivant une foule de circonstances que le praticien ne doit point perdre de vue. C'est ainsi que la position des lieux, le climat, la saison, la profession, le tempérament, le sexe, l'âge, la nature même des maladies, l'état des forces vitales, influent singulièrement sur l'apparition ou le développement de certaines complications, et méritent de la part de l'observateur une considération spéciale. Nous nous abstiendrons d'entrer

dans aucun détail pour prouver une vérité qui n'a pas besoin de démonstration ; nous nous contenterons de remarquer qu'en général l'influence des lieux élevés et secs imprime aux complications des maladies le mode inflammatoire, tandis que celle des régions basses et humides fait naître, de préférence, des complications d'adynamie ou d'asthénie; que les climats chauds décident fréquemment des phénomènes bilieux, qui, au contraire, sont rares dans les contrées glaciales; que chaque saison ramène ordinairement avec elle un caractère de complication, qui est en rapport avec la constitution atmosphérique dominante; que certaines professions préparent des phénomènes plus ou moins appréciables, qui s'allient communément aux maladies de ceux qui les exercent; qu'en observant avec soin le caractère fondamental des tempéramens divers, on peut en quelque sorte prédire de quelle espèce de complication chacun d'eux est susceptible, principalement dans les cas de lésions vitales et organiques aiguës; que, relativement au sexe, l'utérus exerce chez les femmes une influence très-remarquable sur les maladies dont elles sont attaquées, et que l'empire de cet organe communique presque toujours à l'état morbide quelque chose de nerveux, observation importante que le praticien doit constamment avoir présente à la mémoire; que, sous le rapport des âges, les affections de l'enfance et de la jeunesse sont plus franches et sujettes à bien moins de complications que celles de la virilité et de la vieillesse; enfin, que, dans les maladies aiguës, particulièrement dans celles qui se développent sous l'empire des épidémies stationnaires, les complications ont une physionomie plus prononcée, un caractère plus tranché, une marche plus évidente que dans les maladies chroniques, où la combinaison intime et prolongée des élémens morbifiques apporte une confusion, une obscurité souvent embarrassante pour la détermination du traitement.

Il arrive assez fréquemment que l'autopsie cadavérique découvre des complications qui n'avaient donné aucun signe, ou tout au plus qu'un vague soupçon de leur existence pendant la vie. Quoi de plus commun que de trouver après la mort l'inflammation, l'induration ou la suppuration simultanée de deux organes très-éloignés l'un de l'autre, de deux viscères situés dans deux cavités qui n'ont aucun point de communication? Ne voit-on pas souvent des individus qui ont succombé à une affection squirreuse ou cancéreuse de l'estomac, montrer en même temps dans l'un des poumons une désorganisation plus ou moins avancée? Et quelquefois le meilleur observateur, malgré l'attention la plus suivie, n'a aperçu que l'une des deux maladies, et a ignoré l'existence de

l'autre, soit que le malade, trompé sur ses propres sensations, en ait rendu un compte peu fidèle, soit plutôt que la maladie la plus forte ait fait taire ou ait comprimé le sentiment de la plus faible, observation précieuse que nous devons au père de la médecine, et qui se trouve renfermée dans l'aphorisme suivant : *Duobus doloribus simul obortis, non in eodem loco, vehementior obscurat alterum.* Il peut encore arriver que la complication se soit développée si peu de temps avant la mort, que le praticien n'ait pas eu celui de la reconnaître au milieu du trouble occasionné par l'influence de la maladie primitive.

Les complications, ayant naturellement pour effets d'entraver les mouvemens de la nature, d'exiger plus d'efforts vitaux, plus de résistance organique, doivent communément être considérées comme fâcheuses : souvent même telle maladie, qui serait légère s'il elle existait isolément, devient grave par le fait seul de son association avec un autre état morbide. Il est pourtant quelques cas où cette association a des effets salutaires : on sait, par exemple, que le développement de la fièvre opère quelquefois la solution de maladies aiguës et chroniques. Mais, dans ces circonstances, peut-on regarder la fièvre comme une complication, et n'est-elle pas plutôt un moyen dont se sert la nature pour décider une crise favorable? Sous ce rapport, c'est tout simplement une maladie qui en chasse une autre. Quoi qu'il en soit, toutes les fois qu'une maladie est reconnue compliquée, elle offre un danger réel, et ce n'est qu'après avoir analysé, rapproché, comparé avec soin tous les symptômes, et avoir apprécié la valeur absolue et relative des uns et des autres, que le praticien doit établir son pronostic; il agira prudemment en ne le portant qu'avec une extrême circonspection, même dans les cas où son examen et ses remarques l'autorisent le plus à prédire l'issue décidément favorable ou funeste de la maladie.

Après avoir exposé ce que les complications nous ont paru offrir de plus essentiel, nous arrivons au traitement qui leur est applicable. Faisons d'abord observer que, si la curation des affections simples est parfois embarrassante, elle le devient bien davantage lorsque ces affections viennent à se compliquer. Dans ce dernier cas, en effet, les indications curatives ordinaires ne peuvent plus être remplies sans inconvénient; elles doivent donc changer, et non-seulement être modifiées par les phénomènes nouveaux et insolites qui se sont associés à la maladie première, mais même céder fréquemment le pas aux indications nouvelles. Aussi l'on peut affirmer que les complications des maladies sont la véritable cause de la plupart des contre-indications qui augmentent la

difficulté du traitement, surtout lorsqu'il est question de maladies chroniques.

Pour traiter avec succès une complication, il faut s'attacher d'abord à reconnaître nettement les maladies plus simples qui servent à la former; puis déduire de cette connaissance les indications particulières à remplir. Cette décomposition ou analyse une fois bien établie, on doit ordinairement commencer le traitement par l'affection prédominante, c'est-à-dire, par celle qui l'emporte sur les autres en importance et en gravité; et, lorsqu'on est parvenu à la maîtriser, on passe successivement aux complications plus légères, que l'on combat alors avec des chances plus certaines; et c'est ainsi que l'on parvient à triompher de toutes les complications, à mesure qu'elles se présentent. Il y a cependant des praticiens qui veulent que l'on attaque d'abord la maladie la plus faible, parce que la facilité avec laquelle elle cède fait promptement disparaître la complication, et réduit la maladie à un état simple, contre lequel on réunit alors avec avantage toutes les forces de la thérapeutique. Ce précepte, qui sans contredit est parfois susceptible d'application, ne nous paraît point devoir être suivi dans la plupart des cas; car, pendant que l'on s'occupe à dissiper l'affection plus légère, celle qui l'emporte en violence peut faire des progrès rapides, arriver même presque tout-à-coup au plus haut degré d'intensité, et compromettre ainsi la vie du malade. Il est donc beaucoup plus prudent de ne point perdre un temps précieux à écarter le côté faible de la complication, qui cédera à coup sûr, soit spontanément avec la maladie principale, soit plus tard au moyen d'un traitement approprié. Observons ici que cette doctrine s'applique spécialement à la thérapeutique médicale proprement dite; car, dans les affections qui sont du domaine de la chirurgie, les complications exercent une telle influence, que c'est très-souvent par elles que l'on doit commencer le traitement. Ainsi, par exemple, lorsqu'une plaie récente est compliquée d'hémorragie et de corps étrangers, le chirurgien s'occupe d'éloigner d'abord les phénomènes qui forment la complication, c'est-à-dire, qu'il tâche d'arrêter la perte du sang, et d'extraire le corps fixé dans la plaie, avant de procéder à la réunion de la solution de continuité, etc.

Mais il est des cas où le mélange, l'union, la combinaison de deux ou trois maladies sont tellement intimes, que les caractères spécifiques de chacune d'elles ont disparu pour faire place à un état mixte, qui n'a plus de ressemblance avec les affections particulières dont il se trouve composé. Ce genre de complication, dans lequel les maladies sont réellement confondues les unes avec les autres, et qui donne

lieu à une sorte d'intrication difficile à démêler, s'observe principalement à l'égard des affections chroniques, et jette souvent le praticien dans un grand embarras, parce qu'il est incertain s'il doit attaquer la maladie en masse par une méthode complexe, ou combattre, l'un après l'autre, chacun des élémens confus qu'il suppose former la complication. La difficulté du traitement augmente bien davantage, lorsqu'il s'agit de le diriger contre de vieilles cachexies compliquées, obscures, déjà traitées nombre de fois sans succès, réputées dès-lors incurables, et qui depuis long-temps minent sourdement la machine épuisée. Dans ces circonstances difficiles, la thérapeutique ne pouvant marcher qu'à tâtons et d'un pas chancelant, on est forcé, comme le dit fort bien M. Dumas (*Doctrine générale des Maladies chroniques*, p. 638), d'agir sur la maladie toute entière par des méthodes empiriques, dont l'application ne peut être soumise à des règles générales.

Du reste, les modifications du traitement doivent être relatives à la nature des complications, et surtout à leur degré d'importance. On se souviendra de mesurer en général la force des remèdes sur celle des maladies qui forment la complication, et, dans les cas d'urgence, de commencer par attaquer celle qui offre le danger le plus prochain. Lorsqu'une complication est due au mélange, au développement simultané de deux affections qui requièrent un traitement identique, il est presque inutile de faire remarquer que la méthode curative devient simple et facile. Mais, s'il arrive que les deux maladies soient également pressantes, on les traitera toutes deux avec le même soin, en épiant néanmoins les événemens qui peuvent influer sur cet état, le modifier ou déterminer la prédominance de l'une de ces maladies sur l'autre, et en combinant de diverses manières les remèdes qui les combattent victorieusement. C'est ainsi, par exemple, que les complications de la syphilis avec les scrophules, les dartres, la gale, le scorbut, exigent l'emploi combiné des antisyphilitiques avec les médicamens reconnus efficaces contre ces diverses autres maladies. L'une des plus opiniâtres de ces complications, et contre laquelle échoue souvent le traitement le mieux conçu et le mieux administré, c'est celle des scrophules dégénérés, que l'on a mille peines à faire disparaître, et qui, en persistant quelquefois un grand nombre d'années, mettent à bout la patience du malade et celle du médecin, et font le désespoir de l'un et de l'autre.

Nous nous bornons à ces considérations générales sur les complications, persuadés que d'amples détails deviendraient superflus sur une matière que l'on trouvera traitée en parti-

culier dans les articles consacrés à chaque genre ou à chaque espèce de maladie. *Voyez* aussi ce dernier article.

Néanmoins avant de terminer celui-ci, disons un mot des complications chirurgicales. Les maladies qui exigent l'opération de la main ne sont point exemptes de complications : il serait facile d'en citer un grand nombre; nous allons en signaler quelques-unes. Ainsi, par exemple, les plaies extérieures peuvent être compliquées d'hémorragies, de corps étrangers, de spasme, d'emphysème; celles qui pénètrent dans une cavité peuvent être accompagnées de l'issue des viscères qu'elle renferme, de la lésion des organes, de l'ouverture d'une artère importante, d'épanchement de sang, de bile, de matières alimentaires, d'urine, etc. Une fracture est compliquée lorsqu'il s'y joint en même temps une solution de continuité aux parties molles, ou des esquilles, la rupture d'un vaisseau sanguin, la luxation même de l'os fracturé, ou enfin la contusion plus ou moins violente, la brisure, l'écrasement, la désorganisation de la pièce osseuse : ce dernier cas, qui constitue les fractures dites comminutives, forme le degré de complication le plus grave qui puisse arriver dans ces maladies, puisqu'il nécessite le plus souvent l'amputation du membre. Les luxations se compliquent aussi lorsqu'elles s'accompagnent de la contusion des parties molles environnantes, du déchirement des vaisseaux, de la paralysie des muscles voisins, de la fracture même de l'os luxé, etc. Une cataracte est susceptible de complications diverses, lesquelles résultent tantôt de l'opacité du corps vitré, tantôt de la perte de sensibilité de la rétine, tantôt de l'inflammation et de la douleur qui s'emparent du globe de l'œil. Une hydrocèle se complique de l'engorgement squirreux des testicules, d'une hernie inguinale qui descend très-bas, etc., etc. Ces exemples suffiront pour donner une idée des complications relatives aux maladies chirurgicales.

Quant au traitement fondamental qu'elles exigent, il y a beaucoup de cas où l'on doit s'occuper en premier lieu d'éloigner les accidens qui forment la complication : ainsi, par exemple, dans les plaies accompagnées de corps étrangers et d'hémorragies, il est urgent, avant tout, d'arrêter celles-ci et de faire l'extraction de ceux-là, etc., etc. Mais, dans d'autres circonstances, le traitement des complications ne vient qu'après celui de la maladie essentielle : ainsi, lorsqu'une fracture est compliquée de plaie aux tégumens ou aux muscles, on doit d'abord remettre en position convenable les deux fragmens de l'os lésé; et ce n'est qu'après cette opération indispensable que l'on procède au traitement de la solution de continuité

des parties molles, etc. *Voyez* CORPS ÉTRANGER, FRACTURE, HÉMORRAGIE, LUXATION, PLAIE. (RÉNAULDIN)

COMPOSÉ, adj. *compositus*, formé de plusieurs choses; mot par lequel on désigne les médicamens qui sont formés de plusieurs substances actives.

Les médicamens composés peuvent être des préparations officinales, c'est-à-dire, de celles qui se trouvent toutes prêtes dans les officines; ou bien des préparations magistrales, c'est-à-dire, de celles que l'on effectue aussitôt qu'elles sont prescrites.

Souvent on fait entrer dans un médicament plusieurs substances différentes les unes des autres, sans que cela puisse mériter à ce médicament le nom de *composé*. Quelquefois ces substances sont destinées à donner au médicament la forme ou la consistance sous laquelle on a jugé convenable de l'administrer; telles sont les conserves, les poudres, au moyen desquelles on prépare les bols ou les pilules; d'autres fois elles sont destinées à déguiser la couleur, l'odeur ou la saveur d'un remède dont on veut cacher la nature au malade ou à ceux dont il est entouré; c'est dans de telles vues qu'on emploie des sirops, des eaux odorantes ou spiritueuses. Je parlerai, au mot *Composition*, des règles auxquelles on doit se soumettre quand on fait de pareils mélanges; ce n'est point ceux-là que la sagesse réprouve dans l'exercice de la médecine.

Depuis que cette science a perfectionné ses méthodes, et que ceux qui la cultivent se sont fait une loi de se rendre compte de la liaison qui peut exister entre tous les phénomènes qui se présentent à eux, on a senti le besoin de réformer des mélanges bizarres et monstrueux où se trouvaient souvent rassemblées les substances les plus etrangères par leurs propriétés, et d'y substituer des médicamens simples dont l'action fût constante, et dont l'effet pût toujours être prévu d'avance: mais, pour bien faire sentir les motifs qui doivent engager à cette réforme, il est nécessaire de diviser ces médicamens composés en plusieurs classes.

1°. Médicamens dont l'action est très-marquée et doit être prompte et uniforme: tels sont les purgatifs, les émétiques.

Comme l'action de ces remèdes ne saurait être trop nettement déterminée; comme il faudrait, s'il était possible, que le médecin déterminât d'avance précisément le degré d'action qu'ils doivent avoir, il est certain que l'on ne saurait prendre trop de soin pour que ces médicamens soient toujours identiques et semblables entre eux, afin du moins que le problème que l'on a à résoudre ne soit compliqué que par les modifications individuelles de la sensibilité, et nullement par l'altération réciproque des substances. La chimie a, sous ce

rapport, rendu de grands services à la médecine, en lui fournissant des préparations salines d'une nature invariable et sur l'effet desquelles on peut toujours compter. Concevra-t-on, après cela, la nécessité de mettre à la fois à contribution les quatre parties du monde pour composer un breuvage, aussi dégoûtant qu'infidèle, de casse, de manne, de tamarin, de rhubarbe, ou de séné?

2°. Médicamens, dont l'action moins énergique et moins déterminée que celle des précédens, a néanmoins quelque chose de spécifique quant au système d'organes sur lequel ils agissent : tels sont les diurétiques, les sudorifiques.

Il faut l'avouer à la honte de l'art, on n'a encore que des notions fort imparfaites sur les propriétés et le mode d'action de ces substances. Quelque gloire que puisse se promettre le médecin qui parviendrait, par des essais innocens et multipliés, à nous donner sur cet objet des connaissances positives, aucun n'a encore apporté à cette entreprise, dont le succès est assuré, l'esprit de constance et de réflexion qui y seraient nécessaires. Schwilgué, que son mérite distingué, ses nombreuses connaissances et la sagesse dont il était doué, rendaient très-propre à réaliser une entreprise si profitable pour la science, avait déjà, par quelques heureux essais, fait entrevoir ce qu'on pouvait attendre de la durée de ses efforts; mais une mort prématurée ne lui a pas permis de poursuivre ses honorables travaux, et tout s'est éteint avec lui.

Il n'est pas difficile de concevoir que, pour parvenir à bien apprécier l'action d'un remède qu'on étudie, il est indispensable de le donner seul, ou du moins de ne l'associer qu'à des substances sans action, et qui ne lui servent que de véhicule. On doit cependant remarquer que l'action des remèdes que je considère ici n'ayant rien d'aussi nettement tranché que celle des premiers dont j'ai parlé, on n'a pas les mêmes raisons pour repousser toute association. Il en est même qui semblent tellement heureuses, qu'on pourrait les regarder comme des inspirations, si elles réunissaient néanmoins toutes les propriétés qu'on leur attribue. Je ferai mention, par exemple, du mélange d'opium avec l'émétique de celui du vin avec l'opium, et de quelques autres dans lesquels les spiritueux sont mêlés aux amers; mais on doit observer que les mélanges dont il s'agit sont si peu compliqués, qu'on peut les considérer comme des médicamens simples, ou dont la composition est toujours essentiellement la même; et que les substances dont ils sont formés n'exerçant qu'à la longue l'une sur l'autre une action chimique bien marquée, ils peuvent être considérés comme toujours identiques, et ne devant produire que des effets connus d'avance.

3°. Je range dans cette dernière division tous les médicamens dont l'action est générale, et ne paraît se porter sur aucune partie d'une manière particulière et spécifique : tels sont tous ceux que comprend la catégorie immense des toniques et des excitans. L'inutilité des mélanges compliqués est à peu près dans ce cas, le seul inconvénient qu'elles présentent. Il importe peu, en effet, qu'un opiat, qu'une boisson, soient aromatisés avec deux ou avec quatre substances diverses. Les associations seront ici déterminées par les circonstances de localité, de condescendance pour le malade, et surtout de bon goût de la part du médecin. En effet, quelque avantage que des praticiens aient cru retirer du luxe des prescriptions, il sera toujours vrai de dire que l'homme instruit se fera plutôt remarquer par la simplicité des moyens qui le conduisent au but, que le routinier par le farrago indigeste sous lequel il déguise l'impuissance de son savoir. Quoi qu'il en soit de la latitude qui nous semble devoir être accordée pour cette classe de médicamens, il est assurément un terme que la raison semble défendre d'outrepasser. Que peut-on penser aujourd'hui d'un mélange aussi hétéroclite que celui de la thériaque, par exemple? La discussion de cette question pouvant éclaircir toutes celles de même nature que l'on pourrait élever, je vais m'y attacher avec soin.

Il importe peu de remonter à l'origine de la thériaque; ce n'est point l'histoire de ce médicament que je veux tracer : il me suffira de rappeler que, formé dans l'origine de soixante à quatre-vingts substances différentes de nature et de propriétés, la composition en a été modifiée à plusieurs reprises, toujours dans la prétention de la perfectionner, ce qui ne suppose pas que les vertus en fussent déterminées d'une façon bien rigoureuse. Il est facile de concevoir qu'un si grand nombre d'ingrédiens, rassemblés avec peine des pays les plus éloignés entre eux, ne peuvent avoir tous été cueillis, ramassés et conservés avec des soins pareils, première cause de défectuosité; les manipulations nécessaires pour l'amalgame de toutes ces matières, sont minutieuses et soumises à des règles dont l'inobservance doit encore produire des modifications dans les propriétés du remède : enfin, plusieurs de ces substances sont de nature à exercer sur les autres une action chimique dont l'intensité varie suivant le degré de liquidité de la masse, suivant la température à laquelle elle est maintenue, suivant que le mélange est plus ou moins exact; suivant, enfin, le temps depuis lequel il est fait. Il résulte évidemment de tout ceci que la thériaque prise pour exemple, ne saurait être un médicament dont l'effet constant et régulier puisse être prévu d'avance; car, d'après ce que je viens de dire, ce médicament n'est

plus au bout de six mois ce qu'il était à une époque donnée. Celui qui est préparé en un lieu ne doit point ressembler à celui qui se compose dans un autre. Cependant je n'ai point présenté comme une objection la modification que doivent naturellement éprouver dans leur association tant de substances plus ou moins actives; et j'ai supposé, avec les partisans de ces amalgames, qu'il résultait du tout un nouveau corps doué de vertus quelconques; je crois seulement avoir démontré que ces vertus ne sauraient long-temps être les mêmes. Cependant, répondra-t-on, malgré ces inconvéniens, qu'on ne peut méconnaître, on emploie tous les jours la thériaque, et l'on en obtient des avantages réels. Je conviens assurément du fait, et j'en trouve l'explication dans les propriétés de cette préparation qui n'ont rien de spécifique, et qui se réduisent à celles d'une ou deux des substances dont elle est formée, c'est-à-dire, l'opium et quelques aromates. En effet, les essais les plus multipliés ont prouvé qu'on obtient d'un mélange d'opium avec quelque conserve aromatique tous les avantages qu'on retire de la thériaque. Il faut en conclure que l'on a perdu le temps, la peine et l'argent qui ont été employés à composer ce remède si compliqué, puisqu'en définitif il n'a pas plus d'efficacité qu'une préparation tout-à-fait simple. Cependant, comme la thériaque se trouve toute préparée dans les officines; qu'elle remplit assez bien ce que l'on en attend (calmer, assoupir en excitant la circulation), beaucoup de médecins continueront à la prescrire pour s'épargner une formule, et parce qu'elle se trouve sous la main, jusqu'à ce qu'on lui ait substitué un médicament également officinal dont la composition soit avouée à la fois par la raison, par la chimie et par l'art pharmaceutique, et dont la prescription simple évite au praticien des frais de mémoire et d'écriture.

Ce que j'ai dit de la thériaque s'applique également à tous les médicamens très-composés, particulièrement parmi ceux qu'on nomme *officinaux* : tels sont le diascordium, les diverses thériaques, le mithridate, aux vertus duquel on n'a plus que fort peu de confiance, l'orviétan, aujourd'hui si décrié, et tout le farrago des confections, des électuaires, des baumes et des opiats.

Je ne crois pas devoir parler des compositions dans lesquelles on faisait entrer des substances tout-à-fait inertes, et dont la rareté faisait tout le prix, comme les hyacinthes, l'or, les perles, etc. : l'art, qui se respecte aujourd'hui, a repoussé loin de lui cet appât de la crédulité, ou du moins les progrès généraux de l'esprit philosophique, ne permettraient guère de les employer avec fruit. (DE MONTEGRE)

COMPOSITION, s. f. *compositio*. Composition des médicamens; art suivant lequel doivent être rassemblées les substances dont se compose un remède. Les règles de la composition des médicamens se distinguent en trois classes : les premières sont relatives au malade; les secondes à la nature du mal; les autres le sont au remède lui-même.

Pour ce qui se rapporte au malade, on doit faire attention, 1°. à l'âge, non-seulement pour les doses, mais pour la forme à donner aux remèdes. Par exemple, les enfans ne peuvent presque point avaler des bols ou des poudres, et l'on doit éviter de leur prescrire des remèdes sous ces formes; 2°. il est convenable, le plus souvent, d'avoir égard aux goûts, aux répugnances, à l'idiosyncrasie du sujet. Quelques médecins semblent encore croire qu'un médicament ne saurait avoir de bons effets s'il n'est dégoûtant et nauséabond; j'avoue que je n'en sens point la nécessité, et qu'il me paraît cruel d'ajouter sans fruit le déboire d'un breuvage infect aux tourmens de la maladie. On verra, sans doute, aux articles *Formule*, *Médicament*, *Purgatif*, etc., quels sont ceux que la médecine actuelle substitue avec avantage à ceux que l'on employait jadis. Les répugnances naturelles que quelques individus ont pour certaines substances, doivent communément être respectées. Quelquefois par des dispostions particulières de la sensibilité, ou ce qu'on appelle l'*idiosyncrasie*, quelques personnes éprouvent des effets extraordinaires de certaines substances, qui n'agissent point de la même manière sur le plus grand nombre; toutes les fois qu'une considération importante ne fera pas une loi de négliger ces effets particuliers, on devra les prendre en considération.

Enfin, dans la composition du remède, on aura égard aux conditions de localité et de fortune. Il y a loin, sans doute, de la prescription des vins étrangers, des sirops parfaits et des préparations coûteuses qui satisfont l'esprit de l'homme opulent, aux restaurans indigènes et aux toniques communs que peut se procurer le pauvre : il est donc indispensable que, pour leur être utile, le médecin accommode ses prescriptions à leur situation respective.

Par rapport à la nature du mal, 1°. les remèdes doivent être ou internes ou externes, et la composition en sera nécessairement très-différente dans ces deux conditions. Dans quelques cas où la déglutition est impossible, on y supplée soit par des lavemens, soit par des frictions; 2°. il est des circonstances qui demandent une action énergique et prompte; il en est d'autres, au contraire, où l'on ne veut agir que lentement et avec peu d'intensité : le médicament devra être composé en conséquence. Par exemple, les purgatifs pris en

bols ne produisent ordinairement leur effet qu'au bout d'un temps très-long, tandis que ceux qui sont liquides agissent en peu d'heures; le tartrate antimonié de potasse, pris avec une quantité modérée d'eau, fait vomir; lorsqu'il est pris en grand lavage, il ne fait que purger. Telles sont quelques-unes des données relatives à la nature du mal, pour les règles de composition des médicamens.

Quant aux règles de composition qui se rapportent au remède lui-même, c'est, 1°. de ne point y faire entrer deux substances capables de se décomposer mutuellement, à moins cependant que, de cette décomposition prévue, il ne doive résulter un effet salutaire et calculé d'avance. Ainsi, en règle générale, on ne doit pas associer des acides à des alcalis, ou même avec des sels avec les bases desquels ils ont une affinité plus grande que celle de leur radical. Il est, surtout, des sels qui sont décomposés par le plus grand nombre des substances végétales ou minérales, et qu'on ne peut dissoudre pour cette raison que dans des liquides mucilagineux ou sucrés: tels sont, notamment, le tartrate de potasse antimonié et le muriate de mercure suroxidé ou sublimé corrosif, deux médicamens dont on fait très fréquemment usage. Il est donc essentiel, pour prévenir cet inconvénient, de connaître les conditions dans lesquelles des remèdes de la nature de ceux-ci seraient altérés. Quelquefois, comme je l'ai donné à entendre plus haut, on veut au contraire produire une décomposition dont il résultera un effet avantageux; c'est ainsi qu'on verse du suc de limons, ou quelque autre acide semblable, sur du carbonate de potasse, et qu'on avale le mélange durant l'effervescence que produit la décomposition du carbonate.

2°. Il doit encore être de règle générale de ne point associer deux substances dont les effets bien déterminés sont différens l'un de l'autre. Ainsi il ne paraîtrait nullement convenable de réunir dans un même remède, par exemple, un purgatif et un tonique. Cependant plusieurs faits prouvent que cette loi n'est encore fondée que sur l'ignorance où nous sommes relativement au mode d'action des remèdes. Ainsi on a reconnu que l'association de quelque substance aromatique à un purgatif rendait souvent plus régulière l'action de celui-ci, et prévenait les coliques qu'elle cause fréquemment. Rien ne paraît, au premier aspect, devoir se repousser davantage que l'opium et les vomitifs; cependant du mélange de ces deux remèdes il en résulte un troisième, dont l'effet presque constant est de produire la sueur. Schwilgué, auquel j'emprunte plusieurs de ces faits, rapporte, d'après M. le professeur Hallé, que l'union du camphre avec l'opium rend l'action hypnotique de

ce dernier plus constante (*Pharmacopée clinique*, liv. I, p. 156); mais il faut en convenir, de semblables connaissances sont pour nous tout-à-fait empiriques, et le hasard, ou du moins des essais faits avec beaucoup de circonspection et de réserve, peuvent seuls nous fournir les moyens d'en acquérir de nouvelles. Ce n'est, d'ailleurs, qu'après avoir répété ces expériences un grand nombre de fois, et dans des circonstances absolument pareilles, qu'on pourra donner quelque confiance aux résultats qu'on en aura obtenus. Le remède nouveau dont on aura ainsi reconnu les propriétés, étant composé dans des proportions rigoureusement déterminées, devra être considéré comme un médicament simple et toujours identique.

(DE MONTEGRE)

COMPRESSE, s. f. *splenium*, de σπλὴν, rate; pièce de linge destinée à envelopper une partie ou à maintenir les applications que l'on fait immédiatement sur les plaies, les ulcères, etc. Le nom de *splenium*, selon Scultet, vient de la ressemblance qu'ont les compresses avec les rates des brutes, qui sont, dit-il, oblongues et étroites; il ajoute que certains auteurs les nomment *plagulæ*, et que les anciens les préparaient avec de l'étoupe cardée, *stuppa pexa*. Leur nom français est tiré de la compression qu'elles exercent sur nos parties. Quoi qu'il en soit, les compresses sont d'un usage général dans la méthode moderne d'appliquer les appareils chirurgicaux, si l'on en excepte quelques cas assez rares où il est convenable d'employer les bandes à nu. Les compresses peuvent être appliquées simples, ou présenter un plus ou moins grand nombre de duplicatures; elles peuvent être sèches ou imprégnées de différentes préparations liquides.

On peut, dans la plupart des cas, diviser en trois plans un appareil chirurgical. Celui qui est le plus profond présente la charpie, les plumaceaux secs ou enduits d'onguens, les bandelettes qui entourent les plaies, les cataplasmes; le plan moyen, les compresses; et le plus superficiel, les bandes ou le bandage plus ou moins composé qui doit assujétir le tout. On sent, d'après la distinction que nous venons d'établir, combien il est important de soigner l'application des compresses, surtout lorsqu'il s'agit de plaies ou d'ulcères. En effet, elles recouvrent les pièces profondes de l'appareil; et, si celles-ci étaient dérangées dans l'application de la compresse, elle s'agglutinerait avec le fond de la solution de continuité; ce décollement causerait au malade de vives douleurs lors du pansement, et les topiques prescrits n'auraient point été en contact avec la partie affectée. Il est aussi très-important de proportionner le nombre des duplicatures à l'effet qu'on en attend, et à l'état de la blessure; s'il s'agit d'appliquer

un bandage roulé sur un membre inégal dans sa longueur, et qu'on veuille éviter les godets sans multiplier les renversés, on doit remplir les inégalités avec des compresses, de manière que la partie présente une forme cylindrique. Si l'on veut maintenir la partie continuellement humectée, il faut que la compresse soit pliée en plusieurs doubles : si la plaie suppure beaucoup, il faut avoir la même attention, afin que tout le pus qui ne serait pas absorbé par la charpie le soit par les compresses : on peut, au contraire, si la plaie suppure peu, ou si l'on désire seulement d'établir sur la partie un bandage compressif, se servir d'une compresse de peu d'épaisseur. Au reste, les règles que nous avons prescrites pour la préparation et l'application des bandes et appareils, renferment celles que l'on doit suivre pour préparer, appliquer et détacher les compresses. Ainsi le linge ne doit être ni trop neuf, ni trop vieux ; il doit être sans lisières, ourlets, ni coutures : on doit les serrer d'une manière égale, et humecter, lorsque cela est nécessaire, pour les enlever. *Voyez* APPAREIL, BANDE.

Les compresses ont reçu différens noms, d'après leur figure, leur direction, leur situation et leurs usages.

Ainsi, il y a des compresses longuettes, carrées, triangulaires, prismatiques, graduées, fendues, fenêtrées, criblées, en croix de Malte. Il y en a qui portent le nom d'obliques, de circulaires ; d'autres qu'on nomme tibiales, étriers ; d'autres, enfin, qu'on appelle divisives, unissantes.

Chacune de ces espèces convient à quelque genre de lésion : ainsi, les compresses longuettes s'emploient dans le bandage qu'on fait après l'amputation des membres, les carrées s'appliqueront aux lésions, du crâne, du scrotum, les triangulaires à celles de l'aine ; les croix de Malte aux extrémités des doigts, de la verge ; les carrées graduées, lorsqu'il s'agit de remplir la saillie que forme autour des parties extérieures de l'œil le rebord orbitaire, ou d'établir une compression sur un vaisseau ouvert, comme dans la saignée de la temporale, dans les plaies d'artères d'un calibre peu considérable ; les prismatiques, lorsqu'on veut maintenir écartés deux os parallèles, comme dans la fracture de l'avant-bras, ou établir l'agglutination des parois d'un sinus, du trajet d'une fusée ; l'étrier, lorsqu'il s'agit de soutenir le pied dans les fractures des membres abdominaux, etc., etc.

Un genre particulier de compresses réclame toute l'attention des jeunes chirurgiens, je veux parler de celles que j'ai désignées plus haut sous le nom de compresses criblées, à cause du nombre infini de petites ouvertures qu'elles pré-

sentent. La chirurgie moderne en a tiré le plus grand parti. Je les ai vu d'abord employer après l'opération de la hernie et depuis aux armées, à la suite de grandes blessures; elles me semblent particulièrement convenir pour les premiers pansemens tant que la suppuration n'est point abondante; elles tapissent tout le fond de la plaie, et procurent alors l'avantage d'enlever, promptement et sans douleur, toutes les pièces profondes de l'appareil qui se décollent, pour ainsi dire, en un temps sans qu'on soit obligé d'aller chercher brin à brin les particules de charpie qu'une suppuration trop rare encore ne saurait entraîner. Mais, lorsque la sécrétion du pus est abondante, ces linges criblés sont moins utiles; soulevés par l'écoulement du liquide, ils n'adhèrent point au fond de la plaie, et s'opposent à ce que la charpie absorbe et pompe le pus à mesure qu'il s'écoule : ils doivent, au reste, être préparés avec du linge très-fin et soigneusement blanchi. Les compresses fendues méritent aussi une mention particulière; elles sont principalement en usage dans les appareils qui s'appliquent autour des articulations ginglymoïdes; leur division permet d'entourer la partie inférieure d'une des parties articulaires, et la supérieure de l'autre. C'est donc principalement pour le coude et le genou qu'on les emploie. Ces mêmes compresses fendues sont fort avantageuses dans les amputations, pour relever les chairs lorsqu'elles sont coupées, et les écarter du trajet que doit parcourir la scie pour séparer entièrement le membre par la section de l'os. On ne leur donne que deux chefs dans les amputations des membres dont l'os est unique; il en faut un troisième dans ceux qui ont deux os; le chef moyen de la fendue doit alors être logé dans l'espace interosseux. Il est inutile de dire ici qu'il faut que des compresses destinées à un semblable usage soient d'un tissu plus serré, et d'un linge plus fort que dans les cas ordinaires, où il est seulement nécessaire de contenir ou d'assujétir des pièces d'appareil. *Voyez* RÉTRACTEUR.

Nous devons faire remarquer enfin qu'une foule de bandages ne sont autre chose que des compresses diversement coupées et repliées. Ainsi, le grand couvrechef n'est qu'une vaste compresse carrée; le petit, qu'une triangulaire. Le bandage de Galien est une véritable compresse à six chefs; le bandage à dix-huit chefs n'est qu'un assemblage de longuettes superposées de manière à se recouvrir dans une portion de leur largeur; le masque est une compresse ovalaire fenêtrée pour donner passage à l'air, à la lumière; l'écharpe est encore dans ce cas. On trouvera de plus amples détails dans Scultet, Heister, Dionis. Nous n'avons pas cru devoir

donner plus d'étendue à cet article : on apprend beaucoup mieux à connaître les objets dont il traite, et la méthode de les appliquer, par la fréquentation des hôpitaux que par la lecture. (MOUTON)

COMPRESSIF, adj. *compressivus*, de *comprimo*, je comprime, je presse, qui sert à comprimer. Outre le bandage compressif décrit dans cet ouvrage (*voyez* t. II, p. 586), il en est un autre destiné à opérer la compression sur les tubes artériels. Il se compose d'une compresse graduée, de circulaires, et se serre au moyen du garrot. *Voyez* COMPRESSION, GARROT, TOURNIQUET. (MOUTON)

COMPRESSION, s. f. *compressio;* pression continuée, durable, constante; l'action de comprimer. La compression peut être une cause de maladies; elle peut aussi être un moyen thérapeutique : nous la considérerons sous ce double rapport.

La compression gêne constamment l'exercice des fonctions de la vie, dans les parties sur lesquelles elle est exercée. Il en résulte des effets locaux ou des effets éloignés; et ces effets sont plus ou moins considérables, selon que la compression a été plus ou moins intense, plus ou moins durable, et selon que les actes de la vie ont plus ou moins d'énergie.

Que la peau soit pressée légèrement pendant quelques instans et dans un point isolé, par l'extrémité d'un doigt, par exemple, à l'instant où la compression est supprimée, la partie qui vient de la subir est moins colorée que le reste de la surface du corps; mais, quelques instans après, elle a non-seulement renouvelé sa coloration naturelle, mais encore elle prend, quelques instans plus tard, une couleur plus marquée. Ces phénomènes sont bien marqués, surtout dans les régions de la peau, qui sont habituellement plus colorées que les autres, comme la face, les pommettes, ou bien quand elle est affectée d'érysipèle : on voit alors manifestement que la portion du système capillaire sanguin qui a supporté la compression, a reçu moins de sang pendant tout le temps de sa durée; qu'ensuite après la suppression de l'obstacle physique que la circulation éprouvait, cette fonction se rétablit; et que, soit faiblesse, soit irritation produite dans les petits vaisseaux par la pression, ils se laissent injecter avec une sorte de violence. Ce dernier effet est passager, quand la compression n'a été ni forte ni durable.

Il n'y a pas d'attitude qui ne donne lieu à quelque compression, et à des effets analogues à ceux que nous venons d'exposer : aussi choisissons-nous, pour leur confier le poids de notre corps, des régions abondamment pourvues de parties molles, et la nature a-t-elle pris soin de garnir ainsi celles qui devaient remplir le plus habituellement cette fonction. La plante du pied est matelassée d'une couche abondante de

tissu cellulaire graisseux; l'aponévrose plantaire, forte, tendue entre des organes osseux qui en font une sorte de plancher élastique, susceptible de supporter sans inconvénient des compressions considérables, capable d'absorber celles qui auraient eu assez d'intensité pour se faire sentir plus profondément, percée d'un grand nombre d'ouvertures invariables qui assurent aux vaisseaux qui les traversent la liberté de leurs fonctions, envoie un grand nombre de prolongemens à la peau, qui, bridant cette dernière, rassemblent en petits paquets, en petites masses, le tissu cellulaire adipeux qu'elles traversent, et l'assujétissent dans la région où la compression doit s'exercer le plus souvent, et par conséquent où il est le plus nécessaire. La main, dont la région palmaire devait être exposée à un grand nombre d'occasions pareilles de compression, présente une structure semblable. Les fesses, sur lesquelles nous pouvons rester appuyés pendant un temps très-long, présentent encore une structure analogue; tissu cellulaire adipeux abondant, lames réticulaires consistantes, et comme fibreuses, traversant la graisse pour se rendre à la peau et s'y insérer; de plus, muscles nombreux, épais, séparés par des couches abondantes de tissu cellulaire. Dans ce dernier organe la nature a, pour ainsi dire, prodigué le système capillaire, ordre de vaisseaux où la circulation est bien plus assurée, soit par le nombre prodigieux de communications et la facilité avec laquelle ils se suppléent les uns aux autres, soit par les forces vitales dont ils sont pénétrés. Malgré de si sages mesures, quand la compression est très durable, nous sommes avertis par un sentiment incommode, ou par la chaleur, ou par une perte totale de la sensibilité, que la circulation éprouve une gêne trop générale et trop profonde, et que les nerfs eux-mêmes n'ont pas échappé à la compression, qui leur a fait perdre momentanément leur influence, ou qui l'a dénaturée. De là l'impatience que nous éprouvons, et le besoin irrésistible de changer d'attitude : on ne peut exercer long-temps un effort continu et uniforme avec les doigts, avec les mains, sans finir par éprouver un engourdissement total des parties qui exercent l'effort et qui subissent une compression; et la sensation que l'on éprouve est si incommode, le besoin de changer d'attitude est si impérieux, que l'homme le plus robuste a besoin de toute sa force et de toute sa raison pour y résister, et que tout l'effort de sa volonté ne saurait le préserver de la perte de ses forces, d'une sueur abondante, et même d'une syncope. Ces phénomènes doivent surtout être pris en grande considération par les chirurgiens, qui, entreprenant une opération grave, durant laquelle ils ont besoin de faire suspendre la circulation par la compression du principal vaisseau de la partie, jugent plus convenable d'employer

à cet usage les doigts d'un aide qu'un instrument mécanique, en considération de l'avantage de pouvoir s'assurer à chaque instant, par les battemens du vaisseau que l'on peut sentir, que la compression est exacte et remplit bien son objet. Il est un moment où l'aide, fatigué, ne sent plus les battemens de l'artère, où la sensibilité des doigts est tellement engourdie, qu'il ne sent même plus s'il comprime, où toute sa volonté ne suffit plus pour qu'il continue une compression même inexacte. Il est donc important de choisir plusieurs aides robustes, qui puissent se relever quand il sera nécessaire. Il est encore plus important de ne pas fatiguer l'aide sans nécessité par une compression inutile : les battemens des vaisseaux artériels peuvent les faire reconnaître dans le cours d'une opération, et l'opérateur qui fait suspendre constamment le cours du sang avant qu'il ne soit dangereux de le répandre, se prive d'une grande source de lumières, et s'expose à trouver l'aide incapable de lui rendre aucun service quand le moment d'en faire usage sera venu ; que l'aide se tienne prêt à comprimer au premier signal, ses sensations sont naturelles, ses forces entières, son esprit tranquille, parce que son corps sera exempt de douleur, et les secours qu'il doit prêter à l'opérateur seront bien plus assurés et plus efficaces.

Si la compression, quoique légère et bornée à un petit espace, dure long-temps, il en résultera de la douleur, de l'irritation et un véritable état inflammatoire ; la chose peut même aller jusqu'à l'altération de la peau. Il suffit d'un pli que formerait, dans son application, une bande faite d'un linge trop gros ou mal appliqué pour produire ces effets, si les choses restaient quelque temps dans cet état. Les ligatures dont on embrasse le pédicule d'une tumeur, et que l'on peut faire agir très-lentement, de manière à éviter la mortification, au moins primitive, n'ont pas une autre manière d'agir. C'est ainsi qu'agissaient les ligatures qu'on employait au traitement des fistules à l'anus. Il semble donc que la réaction à laquelle paraît se livrer le système capillaire après la compression qu'il a subie, n'attende pas toujours, pour avoir lieu, que la compression soit supprimée ; et qu'il suffit, pour que cet effet arrive, que le réseau nerveux qui entre dans la texture des parties, ait été suffisamment excité par la durée de la compression. On a cherché d'autres raisons pour se rendre compte des destructions que les anévrysmes et d'autres tumeurs exercent sur les os qui les entourent; cependant ils détruisent de même les parties molles qu'ils distendent, et, à cela près du sens de la compression, on trouve entre ces deux cas la plus parfaite analogie : dans l'un et dans l'autre, compression graduelle, lente, permanente; destruction lente, insensible

et sans résidu. La persuasion où l'on est que la carie est l'ulcère de l'os, l'incurie dans laquelle on a vécu par rapport à la nature de cette même affection que l'on a supposée connue ; la différence manifeste que l'on observe entre la carie et les abrasions dont nous parlons ; sont peut-être les seules raisons qui aient éloigné la pensée que ce ne pourrait être l'ulcération de l'os, qui, à notre avis, n'a point encore été étudiée, et sur le mode et les phénomènes de laquelle on n'a encore aucune donnée positive ; mais on ne peut s'empêcher de remarquer l'analogie frappante que nous venons de signaler.

Dans des sujets mal constitués ; dans ceux qui ont été fort affaiblis par une maladie chronique et de long cours ; chez ceux où certaines parties ont perdu une partie de l'influence nerveuse habituelle ; dans ceux qui ont été long-temps exposés aux émanations délétères des substances animales en putréfaction ; dans ceux qui sont dans une adynamie prononcée ; dans ceux, enfin, où la circulation éprouve quelques difficultés générales ou locales, soit à cause de la décrépitude que l'âge amène, soit à l'occasion de la ligature d'un grand vaisseau, soit par l'effet d'une ample destruction du tissu cellulaire, on voit des compressions légères, mais durables, donner lieu à la mortification des parties comprimées. Ainsi, dans les scorbutiques, dans les convalescences longues et pénibles, à la suite des commotions de l'épine, dans la gibbosité scrophuleuse connue sous le nom de *mal vertébral*, chez les domestiques des hôpitaux ou des amphithéâtres d'anatomie, dans le cours des maladies adynamiques graves, dans les vieillards très-avancés en âge, à la suite de l'opération de l'anévrysme trop avancé, et quelquefois assez long-temps après l'opération, à la suite des érysipèles phlegmoneux qui ont laissé de grandes portions de peau décollées par la dévastation du tissu cellulaire, il n'est pas rare que le décubitus, une attitude habituelle, la moindre compression produite par un bandage inexact, donnent lieu à des gangrènes partielles, et à peu près égales à l'étendue de la surface soumise à la compression.

La compression exercée sur les principaux nerfs d'un membre donne lieu à l'engourdissement, à la perte de la sensibilité et du mouvement des parties dans lesquelles les nerfs se distribuent ; et ces phénomènes sont passagers, si la compression n'a été ni forte ni durable. Mais si les nerfs ont été assez comprimés pour en être désorganisés, il en résulte une paralysie incurable, et même l'atrophie : il ne suffit pas que la circulation se fasse librement dans une partie pour qu'elle vive pleinement et qu'elle se nourrisse, il faut encore que l'influence nerveuse se fasse sentir sur le système capillaire. Ainsi, l'en-

gourdissement du membre pectoral est passager, quand le plexus axillaire a été comprimé médiocrement dans une mauvaise attitude pendant le sommeil; mais la paralysie est sans ressource, quand la violence qui luxe le bras a porté et appuyé avec force la tête de l'humérus contre ce même plexus nerveux. On voit par là combien est peu médicale la pensée de Moore, qui inventa un tourniquet propre à comprimer les principaux nerfs d'un membre, dans l'intention d'y suspendre la sensibilité et de rendre moins douloureuses les opérations chirurgicales, et notamment l'amputation. Ce moyen ne serait applicable qu'à la cuisse, où le nerf sciatique est presque le seul; mais le danger de paralyser le moignon de la jambe doit éloigner de toute tentative de ce genre.

Quoiqu'il suffise d'une force médiocre pour tenir appliquées l'une contre l'autre les parois d'une artère du second ordre, ce qui, pour le dire en passant, suppose dans l'ordre naturel des communications bien libres par les branches collatérales, néanmoins l'expérience prouve qu'il est très-difficile que la compression soit exercée long-temps de suite et d'une manière exacte sur le principal vaisseau d'un membre; non pas qu'il soit si difficile de résister à tout l'effort du sang, qui serait véritablement énorme sans ses communications, mais parce que, à de légères exceptions près, il y a peu d'artères situées assez commodément pour trouver dans les parties dures voisines un point d'appui convenable, et parce qu'elles échappent très-facilement à l'action du corps comprimant, à la faveur de la forme cylindrique que leur fait conserver la colonne de sang qui les parcourt. En effet, d'un côté, l'artère sous-clavière, entre les deux portions antérieures du muscle scalène; l'artère crurale, devant la portion horizontale de l'os pubis; la brachiale, devant l'articulation du coude; la poplitée, derrière celle du genou, sont presque les seules qui soient disposées convenablement pour la compression permanente : d'un autre côté, le tissu cellulaire lâche et abondant qui entoure presque toutes les artères; le nombre et l'épaisseur des organes qui les recouvrent ou les entourent pour la plupart, rendent presque insurmontable cette difficulté de comprimer solidement un corps cylindrique, mobile, élastique contre un point d'appui presque toujours cylindrique comme lui et sujet à des déplacemens fréquens. Aussi arrive-t-il rarement que la compression soit exercée sur une artère principale fortuitement et d'une manière durable, au point que l'intégrité du tissu du vaisseau en soit altérée. On cite bien, il est vrai, des exemples d'altération considérable, et même de rupture plus ou moins complète de grandes artères par une contusion; mais l'instantanéité de l'action de ce der-

nier organe change totalement la nature et les résultats de son mécanisme, en sorte qu'on ne peut faire aucun rapprochement entre ces deux cas.

Cependant il existe des exemples de guérisons d'anévrysmes spontanés obtenues par la compression exercée d'une manière assidue, à travers les tégumens, sur l'artère affectée, au-dessus du lieu de la maladie; et, comme l'on sait que l'anévrysme ne guérit que par l'oblitération de l'artère, on pourrait être porté à croire que la compression pratiquée à travers l'épaisseur des parties molles environnantes a pu être capable d'altérer les propriétés vitales des parois du vaisseau, au point de déterminer leur adhésion mutuelle. Mais que l'on ne perde pas de vue que l'autopsie n'a point encore démontré cette oblitération du vaisseau dans le lieu même où a été exercée la compression; que tous les cas de cette nature se rapportent à des anévrysmes qui n'avaient pas été ouverts, et au-dessus desquels la compression médiate a été exercée sur l'artère; que l'on n'a point d'exemple d'artère exempte d'anévrysme et oblitérée de la sorte, et l'on sentira qu'il est très-probable qu'il n'y a point d'oblitération produite par la compression médiate dans le point de l'artère sur lequel elle s'exerce; et que la guérison de l'anévrysme a dû dépendre, dans ce cas, de la suspension totale, et peut-être momentanée, du cours du sang dans l'artère et dans la tumeur, de la coagulation de tout le sang liquide contenu dans cette dernière, de l'adhérence solide de ce nouveau caillot avec les parois de la cavité anévrysmale, de manière à effacer complètement cette même cavité, et à y interdire pour jamais l'admission d'un nouveau sang liquide. Et, en effet, dans les cas dont il s'agit on a éprouvé toutes les difficultés de la compression exacte et permanente des artères, malgré tout le soin qu'on y a apporté: plus d'une année a été employée à l'usage de ce moyen, sans que l'anévrysme présentât aucune marque de guérison prochaine. Après une aussi longue durée de soins infructueux, quelques instans ont suffi pour déterminer la guérison; et les seuls changemens que la tumeur anévrysmale ait présentés, consistaient dans la cessation de ses battemens, un affaissement plus ou moins remarquable, et l'endurcissement de toute la partie de la tumeur, qui auparavant était molle et compressible.

Mais, il faut le dire, un grand danger est attaché à cet usage thérapeutique de la compression: la difficulté qu'elle soit exercée d'une manière exacte, et la nécessité qui en résulte de l'exercer long-temps pour parvenir à remplir enfin cette condition si difficile, sont des raisons de varier souvent le lieu sur lequel on la pratique. Cependant l'espace est borné

par la situation de la tumeur, et l'on se voit forcé, pour ne pas trop fatiguer le même point de la peau, de choisir souvent des lieux très-défavorablement disposés pour la compression. De là la nécessité d'employer une force quelquefois très-grande, pour atteindre l'artère au milieu d'une grande épaisseur de parties molles, et le danger de mortifier ainsi non-seulement les parties sur lesquelles porte immédiatement la compression, mais encore l'artère elle-même, comme nous en avons vu des exemples.

Que l'on n'imagine pas cependant que, dans des cas de cette nature, la compression exercée sur l'artère ait été tellement forte, que ses parois aient péri par ses effets immédiats: la tumeur n'avait pas cessé de battre, et par conséquent la circulation avait encore lieu malgré la compression; mais il en est, sans doute, du tissu cellulaire *sous-artériel*, par rapport aux organes qu'il entoure, comme du périoste par rapport aux os. Les uns et les autres sont privés de la vie s'ils sont dépouillés de cette espèce de *placenta* et du système capillaire qu'il contient et qui leur est destiné.

Pour éviter un inconvénient aussi grave, un praticien vivant a proposé de n'exercer la compression médiate des vaisseaux, dans ce cas, que d'une manière intermittente. Cette idée est fondée sur l'observation que nous avons indiquée plus haut, que la coagulation du sang contenu dans la tumeur paraît être la véritable condition essentielle, et que quelques instans d'une compression exacte peuvent suffire pour cet effet important. Il faut convenir que, par ce procédé, on jouirait des avantages précieux de pouvoir toujours choisir des régions convenables pour la compression, de n'avoir besoin que d'une force médiocre, et de ne point fatiguer les parties molles soumises immédiatement à la compression, au point de les enflammer, de les ulcérer, ou même de les mortifier. Nous ne connaissons pas de succès déjà obtenus par ce procédé; et, à notre avis, le plus grand reproche qu'on puisse lui faire, c'est la lenteur de ses effets et le danger de voir, en attendant, l'anévrysme faire des progrès qui rendent l'opération plus difficile et plus douteuse. Aussi pensons-nous, quelque désirable que soit le succès d'un moyen aussi doux, qu'il est de la prudence de renoncer à temps à toute tentative de ce genre, et de recourir à l'opération dès que l'on s'aperçoit des progrès ultérieurs de la maladie.

On a, depuis long-temps, abandonné l'usage de la compression pratiquée sur l'anévrysme même, dans l'intention d'oblitérer sa cavité, et de déterminer ainsi la guérison. Ce procédé avait tiré son origine de la théorie erronée de la dilatation des artères, et de l'idée de ramener les parois du vais-

seau distendu à leur situation naturelle, dans l'espérance qu'à la faveur de l'application de substances astringentes, ces mêmes parois pourraient recouvrer leur tonicité perdue. Le temps et l'observation ont fait justice de ces erreurs (Voyez *Observations et Réflexions sur l'Anévrysme*, par Scarpa; traduit de l'italien par J. Delpech); l'anatomie pathologique a prouvé que quelquefois, par l'effet même des progrès de l'anévrysme, la suite du vaisseau, au-dessous de la tumeur, s'oblitérait, et qu'alors la maladie faisait des progrès bien plus rapides. L'expérience a prouvé aussi que la compression exercée sur l'artère, au-dessous de l'ouverture par laquelle s'échappe le sang qui forme la tumeur anévrysmale, est un moyen sûr d'accélérer beaucoup l'accroissement de cette dernière. Or, comme il est impossible de s'assurer de la situation précise de l'ouverture de l'artère, et qu'il serait cependant important de bien connaître, pour être sûr que la compression ne tombera pas au-dessous; comme cette connaissance serait même inutile dans les cas où la tumeur est très-volumineuse, parce qu'elle ne laisse aucun moyen d'approcher suffisamment du vaisseau pour le comprimer avec exactitude; comme, d'ailleurs, la compression devant alors s'exercer surtout sur la peau et le kiste celluleux qui forme la tumeur, parties que l'on peut ainsi contondre, enflammer, ulcérer, ou même mortifier, le mode de compression dont il s'agit ne peut être admis sous aucun prétexte.

La compression a été exercée à nu sur les artères ouvertes, latéralement, et tantôt elle a été pratiquée sur l'ouverture elle-même, tantôt au-dessus de cette même ouverture. Le premier mode de compression immédiate a eu beaucoup de crédit tant que l'on a pu croire, avec J. L. Petit, Arnaud, etc., qu'en soutenant les parois de l'artère ouverte, et s'opposant à l'effusion du sang, la compression pouvait favoriser la formation d'un caillot qui s'opposerait solidement, et pour toujours, à de nouvelles hémorragies, en laissant subsister la cavité de l'artère, et par conséquent la circulation. Cette compression latérale faisait également toute l'efficacité des applications astringentes, styptiques, absorbantes, etc., que l'on croyait propres à coaguler le sang, à resserrer les vaisseaux, mais dont l'emploi était, sans qu'on en eût tenu compte, accompagné de la compression. Dans tous ces cas où la compression était médiocre, bornant ses effets à prévenir de nouvelles hémorragies et à favoriser la formation d'un caillot latéral plus ou moins adhérent au contour de l'ouverture du vaisseau, et qu'une cicatrice venait ensuite recouvrir, et, dans ce cas, la guérison n'était pas solide; le premier effort suffisant, détachant le caillot, donnait lieu à

une hémorragie cachée et à ce que l'on a appelé *anévrysme faux consécutif*. Dans d'autres cas, la compression était assez forte pour maintenir en contact les parois de l'artère en les appuyant contre un os voisin; l'inflammation et l'ulcération des parties déterminait l'adhérence mutuelle de celles qui étaient en contact: de là l'oblitération de la cavité de l'artère dans le point comprimé, et la guérison solide. Parmi les faits que les fastes de l'art présentent pour démontrer cette proposition, le plus remarquable est, sans contredit, celui qui a été recueilli par Guattani : il s'agissait d'un anévrysme développé si haut dans le trajet de l'artère crurale, que l'arcade du même nom en était soulevée. Guattani chargea un de ses confrères d'ouvrir hardiment la tumeur dans toute son étendue et d'un seul coup de bistouri, et lui se tint prêt à se rendre maître du sang. Montrant une présence d'esprit digne de sa réputation, ce chirurgien intrépide reçut successivement, dans deux bassins, le sang qui s'écoula tout aussitôt; et s'apercevant que les forces du malade commençaient à baisser, il entassa sur l'artère, dans le voisinage de son ouverture, de l'agaric et des boulettes de charpie, au moyen desquelles il comprima solidement ce vaisseau au-dessus de son ouverture, et contre le point d'appui que lui fournissait la branche horizontale du pubis. Le succès le plus complet couronna cette entreprise hardie; le malade guérit solidement, ce qui prouve sans réplique que l'artère fut oblitérée.

Il est facile de concevoir comment une compression latérale peut oblitérer solidement et pour jamais une artère sur laquelle elle est exercée; mais il n'est pas aussi facile de trouver la raison de l'efficacité de la compression appelée *perpendiculaire*, à moins d'admettre une supposition qui choquerait peut-être aujourd'hui bien des gens. Dans ce mode de compression, le corps comprimant est appliqué à l'extrémité même d'un grand vaisseau coupé totalement, et le sens de la force qui soutient cette espèce de digue opposée au sang est parallèle à l'axe de l'artère. Ici point de parois appliquées l'une contre l'autre; pas de point d'appui; point d'inflammation ni d'ulcération que l'on puisse exciter dans les parois du vaisseau, pour qu'elles se confondent entre elles par une adhérence mutuelle. On ne voit d'opposition qu'entre la force avec laquelle le sang s'échapperait, s'il en était libre, et la résistance qui est formée par les tampons accumulés à l'orifice du vaisseau. Cependant la célèbre observation du marquis de Rothelin, pour le salut duquel l'ingénieux Petit eut besoin de toutes les ressources de son esprit, est une preuve incontestable que ce mode de compression peut arrêter solidement une hémorragie grave : non-seulement la compression n'a

point été dirigée de manière à mettre en contact les parois des vaisseaux ouverts et tronqués, mais encore la nature n'a rien pu faire de semblable, au moins immédiatement, attendu que les parois des artères étaient ossifiées. Serait-il vrai qu'un caillot cylindrique qui remplirait le calibre d'une artère, et qui serait convenablement soutenu, pourrait contracter avec les parois d'une grande artère tronquée, des adhérences assez solides pour résister à l'effort du sang, et laisser ainsi à la nature le temps de ramener peu à peu les parois du vaisseau vers son axe, jusqu'au point de se toucher et de se confondre à une époque plus ou moins avancée? La formation d'un caillot jouerait-elle un rôle important et inconnu dans l'oblitération des grandes artères? La science possède déjà, sur cette question, des faits qui nous paraissent de quelque importance, mais qui ne sont pas suffisans pour autoriser une conclusion. Il est encore nécessaire d'interroger la nature.

Une condition essentielle, et la plus importante de toutes, dans l'exercice de la compression pratiquée sur un vaisseau principal, dans l'intention de l'oblitérer, c'est qu'elle agisse isolément sur la partie où une compression est nécessaire, et qu'elle ne s'étende pas à une plus ou moins grande partie de la circonférence du membre. En interceptant la circulation dans le vaisseau principal, l'art oblige la nature à faire usage de ses ressources, et l'observation prouve qu'elles sont immenses; mais c'est les rendre inutiles que d'étendre la compression aux branches par lesquelles les troncs artériels communiquent, et de gêner surtout le système capillaire, véritable éponge vasculaire, dont la somme des cavités, dans chaque point de la longueur d'un membre, est de beaucoup supérieure au diamètre des troncs correspondans. Or, le doigt d'un aide est le seul moyen capable de remplir cette condition vigoureuse avec toute la perfection désirable. Tous les moyens qui ont été inventés pour cet usage ont l'inconvénient, ou de se déplacer facilement, ou de comprimer circulairement la partie sur laquelle on a l'intention d'exercer une compression isolée (*Voyez* GARROT, TOURNIQUET). Pour ne parler ici que du plus simple, il est facile de sentir que le tamponnement, formé d'une pyramide renversée de bourdonnets de charpie, soutenue par des circulaires de bande, ne peut manquer de comprimer toute la circonférence du membre, quelque soin que l'on mette dans l'application de cet appareil. De là vient la supériorité des ligatures sur la compression, et la préférence méritée que tous les bons praticiens leur accordent. Nous ne connaissons qu'une seule exception à ce défaut général de la compression pratiquée sur les vaisseaux; elle tient à la structure des parties : l'artère crurale peut être compri-

mée très-commodément contre la branche horizontale de l'os pubis, et le cercle osseux que forme le bassin peut supporter une compression circulaire, sans que les principales branches de communication, qui occupent l'intérieur de cette cavité, soient compromises. Nous avons vu précédemment le parti que Guattani a tiré de cette disposition avantageuse.

On pratique encore la compression sur les artères, dans l'intention d'y suspendre momentanément le cours du sang pendant certaines opérations. Il est indispensable que la compression soit exercée d'avance et ne soit suspendue qu'au gré de l'opérateur, pendant l'amputation des membres. Mais quand il s'agit d'opérations où l'on a l'intention d'éviter les artères principales, ou bien de les mettre à découvert, il est plus avantageux de laisser subsister la circulation, et de placer seulement un aide à portée de comprimer au besoin : les battemens des artères peuvent avertir l'opérateur des progrès qu'il fait dans l'exécution de son dessein, ou des dangers qu'il peut courir. Plusieurs moyens ont été inventés pour suspendre ainsi momentanément la circulation du sang dans les gros vaisseaux. Ce n'est pas ici le lieu de les faire connaître ; nous nous contenterons d'observer seulement que les imperfections dont ils sont tous entachés, et la difficulté de les maintenir invariablement dans la situation et le lieu convenables, rendent bien préférable l'usage des doigts d'un aide : quelques mouvemens que la douleur fasse faire au malade, l'aide peut toujours poursuivre le vaisseau à comprimer, et s'assurer de sa véritable situation par les battemens qu'il est aisé de distinguer, et qu'il ne doit jamais cesser de sentir. Mais, comme nous l'avons déjà observé, en outre des secours que l'opérateur peut retirer lui-même de la continuation de la circulation, il ne doit pas exiger de l'aide une compression constante, s'il ne veut s'exposer à ne pouvoir plus en recevoir aucuns services dans le moment où ils pourront lui devenir nécessaires.

La compression exercée circulairement sur un point borné de la longueur des membres, a pour effet de s'opposer à la circulation dans les veines superficielles, dans les vaisseaux lymphatiques, et successivement dans les petits vaisseaux artériels, dans les veines profondes, selon le degré auquel elle est portée. Il est presque impossible qu'elle soit portée au point d'empêcher la circulation dans les artères principales; mais les nerfs, dont la texture est plus délicate, peuvent perdre leur influence sur les parties auxquelles ils sont destinés, et même leur organisation. Il suit de là un engorgement plus ou moins considérable dans les parties situées au-dessous du point comprimé, accompagné d'une coloration plus ou moins foncée des mêmes parties, leur engourdissement, leur

insensibilité plus ou moins complète, la formation de phlyctènes, la mortification plus ou moins profonde et plus ou moins étendue : cette dernière peut aller jusqu'au sphacèle complet du membre. Il est d observation que tel degré de compression qui, bornée à un petit espace circulaire, pourrait être dangereux, cesse de l'être s'il est étendu à la totalité du membre. La chose n'est pas difficile à concevoir : la difficulté que la circulation doit en éprouver n'en subsiste pas moins; mais étant la même pour tout le membre, il ne peut se faire d'engorgement, et les effets de la compression se bornent alors à un certain engourdissement et à une diminution notable dans la nutrition. Les preuves de cette assertion peuvent être recueillies dans la pratique de Genga et de Theden : ce dernier, sur-tout, employait la compression générale et uniforme, même pour s'opposer au développement des fluxions imminentes à la suite des lésions extérieures. On ne peut concevoir les effets de cette pratique hardie et imprudente, qu'en admettant la diminution de l'influence nerveuse et de la circulation par la compression. Il faudrait bien se garder de suivre un pareil exemple; il faut, au contraire, s'abstenir de toute compression dans tous les cas où l'augmentation de la sensibilité annonce l'imminence de l'inflammation : l'art possède des moyens moins dangereux et tout aussi propres à décomposer une fluxion dès son principe, ou plutôt à combattre et dissiper les élémens de l'inflammation avant qu'ils soient tous réunis. Mais il résulte de cette observation que, lorsqu'un certain degré de compression est jugé nécessaire, il faut se garder de la borner à l'espace où il est indiqué de l'employer, et prendre soin, au contraire, de l'étendre à la totalité du membre, et surtout de la rendre bien égale pour tous les points. Ainsi, dans le traitement des fractures, par exemple, où il est indispensable d'exercer une compression assez forte autour du membre pour prévenir tout déplacement latéral des fragmens, on doit avoir grand soin, et la pratique en a consacré le précepte, d'étendre la compression à toute la longueur du membre, quelque éloignée que la fracture soit d'ailleurs de l'extrémité de cette même partie. Il en résulte une émaciation notable des muscles et du tissu cellulaire : mais cet effet est passager; les dangers de la compression sont sauvés, et l'indication chirurgicale est remplie.

Du reste, un degré donné de compression est d'abord gênant, même douloureux, et la pratique apprend seule jusqu'où il est permis d'aller sous ce rapport; mais bientôt les organes s'y accoutument; ils s'habituent, pour ainsi dire, à la médiocrité à laquelle leur vie est réduite, et une compression bien plus forte est supportée bien plus patiemment

et avec moins de danger. Ainsi, dans le traitement des fractures, lorsqu'après la période légèrement inflammatoire qui prépare les moyens de réunion, on arrive à cette époque où la nature est occupée de faire disparaître la solution de continuité, époque à laquelle il importe de maintenir les fragmens dans le plus parfait repos et dans la coaptation la plus exacte, les parties sont déjà habituées à la gêne de l'appareil, et supportent avec moins de danger la compression, bien plus nécessaire alors.

J. L. Petit a fait, le premier, une observation bien importante, touchant la manière de remédier aux inconvéniens d'une compression excessive exercée circulairement sur un point borné de la longueur d'un membre : si l'on supprime tout à coup et sans ménagement le moyen compressif, et si l'on abandonne les parties qui ont été comprimées à tout l'effort expansif de la circulation qui se rétablit, il survient dans ce même point un engorgement proportionné à la forme de la compression précédente, quelquefois énorme, et qui peut se terminer rapidement par la mortification; comme dans l'asphyxie locale ou générale, produite par le froid, et que l'on appelle si improprement *congélation*, le passage brusque d'une température très-basse à une température trop élevée, décide la gangrène ou la mort. Cet accident ne peut être prévenu que par l'usage d'une compression décroissante, en relâchant le bandage peu à peu, et de deux en deux heures, par exemple, en sorte que l'appareil soutienne les parties dans l'effort subit qu'elles éprouvent, et fixe leur volume au niveau de celui des parties qui n'ont pas senti la compression. Cette observation, et le moyen ingénieux dont Petit a constaté l'utilité, prouveraient, s'il en était besoin, l'effet débilitant de la compression : les parties comprimées, frappées d'atonie, ne peuvent résister à la réaction d'abord mécanique, et puis vitale, qui s'établit tout aussitôt. Pour qu'elles n'en soient pas accablées, il faut qu'elles aient eu le temps de recouvrer leur contractilité.

Nous venons de dire quelque chose des principales propriétés de la compression exercée sur toute la surface d'un membre. Nous ajouterons qu'elle peut être mise en pratique au moyen de bandes de toile, de bandes de flanelle, ou de bas, de caleçons, de manches, fermés par un lacet, et faits de coutil ou de peau de chien. Les bandes de toile ont l'inconvénient de se relâcher promptement; celles de flanelle résistent davantage, à cause de l'élasticité de leur tissu; mais ces bandes ont, en général, le défaut de glisser et de se déranger fréquemment, surtout quand on est obligé de les appliquer sur une partie de forme conique. Un bandage com-

pressif est bien plus solide, d'une action bien plus égale quand il est fait d'une seule pièce, comme le bas lacé, etc. Si nos membres avaient la forme cylindrique, ou représentaient toujours des cônes réguliers, une compression circulaire s'exercerait avec la même force sur tous les points de leur contour; mais ils s'éloignent tous, plus ou moins, de la régularité de ces deux formes simples; et, pour exercer une compression égale sur tous les points de leur surface, il est nécessaire d'égaliser cette dernière par des remplissages, et de rapprocher ainsi leur forme de celles que nous venons d'indiquer. *Voyez* BANDAGE COMPRESSIF.

Les usages que l'on fait en chirurgie de la compression exercée généralement sur la surface d'un membre, sont nombreux; nous nous contenterons d'en indiquer les principaux.

On regarde, en général, comme l'un des plus importans l'usage qu'on en fait dans le traitement des fractures. Il en est, en effet, où ce moyen est l'un des plus essentiels à mettre en usage: on ne peut réduire à l'immobilité convenable les fragmens des fractures des côtes, qu'en comprimant généralement la poitrine, et en rendant ainsi les parois de cette cavité immobiles pendant l'acte de la respiration. C'est le seul moyen par lequel on puisse tenir rassemblés les fragmens des fractures qui intéressent les os du bassin, quand l'inflammation des parties molles ne s'oppose pas à son usage. On ne peut assujétir d'une autre manière les condyles de l'humérus ou du fémur, séparés entre eux par une fracture oblique. On ne peut employer que ce moyen pour tenir écartés les deux os de l'avant-bras fracturés, et les empêcher de se confondre dans leur réunion, et d'effacer ainsi l'espace interosseux qui doit régner entre eux. C'est encore par une espèce de compression que l'on s'efforce de tenir rapprochés les fragmens de la rotule fracturée, et de laisser entre eux le moindre espace possible. Mais toutes les fois qu'il s'agit de fracture dans la diaphyse des os longs, et surtout quand la fracture a une direction oblique par rapport à leur axe, de quel secours peut-elle être pour prévenir les déplacemens? que peut-on en attendre quand il s'agit de s'opposer, par exemple, au glissement des fragmens d'une fracture oblique du corps du fémur? Dans ce cas, et dans les analogues, l'inclinaison réciproque des surfaces osseuses, la grande épaisseur des parties molles qui entourent les fragmens osseux, et qui tiennent à une trop grande distance et rendent trop faible l'action de l'appareil, l'extensibilité des matières qu'on est forcé d'employer à la construction de ce dernier, l'affaissement rapide des parties molles, rendent ce moyen presque inutile. Aussi, sans le secours des attelles, qui offrent une

résistance constante capable de s'opposer aux inclinaisons latérales du membre, il n'y aurait pas moyen d'éviter de grandes difformités dans le traitement du plus grand nombre de fractures. L'utilité de la compression circulaire et générale, dans ces cas, se borne à diminuer l'action des muscles, en diminuant d'abord leur sensibilité, puis en produisant une véritable émaciation, et à prévenir par là une des occasions de déplacement. Il est, enfin, des fractures situées de telle sorte, que toute compression est impossible par le moyen d'un bandage, soit qu'on ait l'intention d'opposer sa résistance aux mouvemens des fragmens, soit que l'on se propose seulement de comprimer les muscles et de modérer leur action : comment entourer d'un bandage circulaire les fractures du col de l'humérus et de celui du fémur, et comprimer ainsi les muscles qui entourent les fragmens? comment user du même moyen dans les fractures obliques du corps de la mâchoire inférieure, etc.?

La compression dont il s'agit ici peut devenir utile dans le traitement de certaines luxations : des exemples authentiques, dont les pathologistes auraient dû faire usage depuis longtemps, prouvent qu'il est possible que les os du bassin éprouvent des déplacemens violens sans que la mort en résulte, ni immédiatement ni consécutivement. Dans ces cas, on sent bien que l'altération grave des parties molles constitue une maladie plus dangereuse que le déplacement lui-même, et qu'il n'y a point de réduction à tenter dans le premier moment. Mais, après le traitement convenable de la complication, une compression circulaire exercée autour du bassin peut opérer peu à peu une espèce de réduction secondaire, favoriser un travail salutaire de la nature, pour le rétablissement de la solidité des articulations.

Il est une espèce de déplacement spontané des os du bassin, que l'on observe assez fréquemment dans le cours de la grossesse, ou à la suite de l'accouchement, que l'on a observé aussi sur les sujets scrophuleux des deux sexes, qui tient à un relâchement considérable des moyens d'union, lequel est porté quelquefois jusqu'à permettre des mouvemens très-étendus. L'expérience a prouvé que, dans les cas de cette nature, qui guérissent quelquefois spontanément (*Mém. de l'Acad. de Chirurg.*, tom. V, observation que l'on a prise pour un exemple de luxation du fémur), le moyen le plus utile est la compression circulaire autour du bassin. (*La Médec. éclairée par les sc. phys.* Fourcroy; *Observat.* de l'Héritier).

Dans les luxations de l'extrémité supérieure du radius, surtout celles qui compliquent les déplacemens de l'avant-bras, en arrière ou sur les côtés, il n'y a point de guérison

totale à espérer, quelque exacte qu'ait été d'ailleurs la réduction, sans une compression de l'avant-bras qui l'assujétisse dans la supination et dans l'immobilité complète.

Un grand nombre d'entorses du poignet et du pied sont accompagnées d'une distension plus ou moins considérable des moyens d'union de l'extrémité inférieure des os de l'avant-bras et de ceux de la jambe; en sorte que, sans qu'il y ait un déplacement, l'écartement subsiste entre ces deux os; il s'établit autour de l'articulation un engorgement permanent et une douleur obtuse, mais constante, signes de l'inflammation chronique dont l'articulation est le siége, et que les mouvemens de la partie entretiennent, et que l'on ne peut faire cesser que par une compression exacte et prolongée. Sans cette précaution, les mouvemens de la partie peuvent être perdus ou rester fort gênés; il est même à craindre qu'il survienne quelque altération grave de l'articulation, pour peu qu'il en existe d'ailleurs une cause constitutionnelle.

Nous remarquerons, en passant, que la compression peut être utile pour la réduction même des luxations qui sont susceptibles de replacement immédiat: non pas qu'il faille imiter les Grecs dans l'emploi vicieux qu'ils faisaient de l'échelle, de la porte, etc.; mais dans la réduction des luxations de l'avant-bras, par exemple, il ne suffit pas de l'extension du membre, les surfaces articulaires doivent encore être ramenées à leur situation naturelle par une compression exercée directement sur elles, et en sens opposé de celui de leur déplacement. Dans un cas de luxation de l'humérus compliquée de fracture du col du même os, cas d'autant plus fâcheux, qu'on ne peut s'occuper d'abord que de la fracture, après la guérison de laquelle seulement on pourrait songer à la luxation, s'il pouvait être encore temps de réduire cette dernière, on s'est bien trouvé de la compression pratiquée sur la tête de l'humérus luxée, par le moyen d'un tourniquet qui, prenant son point d'appui sur l'épaule, ramena ce fragment de la fracture dans sa position naturelle, et opéra ainsi immédiatement la réduction de la luxation.

On fait un grand usage de la compression générale dans les cas d'œdème, d'infiltration du tissu cellulaire; soit que la sérosité fasse seule la matière des petits épanchemens, soit qu'il y ait en même temps une certaine proportion d'albumine, qui donne beaucoup plus de consistance à l'empâtement. Il n'est pas croyable que, dans ces cas, la compression borne ses effets à repasser de cellule en cellule, dans d'autres régions du tissu aréolaire, la matière de l'infiltration: la chose est évidemment impossible dans ces cas dont nous venons de parler, où l'empâtement est consistant et formé en grande

partie par de l'albumine, incapable de déplacement. Elle est aussi évidemment impossible, quand il s'agit d'un épanchement dans une membrane sans issue, comme le péritoine, les capsules synoviales des articulations. On connaît cependant le crédit dont ce moyen a joui, surtout en Angleterre, pour les ascites, pour les hydarthroses, et l'on sait que l'on a souvent retardé notablement un nouvel épanchement par une compression méthodique. On sent bien que ces cas, et le premier surtout, ne sont pas de nature à pouvoir se promettre un succès durable par de semblables moyens; mais le succès, même passager, nous paraît fort remarquable; et, si l'on joint à ces observations celles de la prompte disparition de l'œdème et de l'empâtement des membres par la compression, de l'amaigrissement considérable et rapide des muscles par le même moyen, on sera porté à conclure que, en même temps que la compression diminue l'influence nerveuse et la circulation capillaire, et par conséquent diminue la nutrition dans les parties qui sont soumises à son action, elle paraît aussi augmenter l'activité du système absorbant dans les mêmes parties.

C'est par une application de cette manière d'agir de la compression, que l'on a proposé son emploi dans les cas de paraphimosis; dans ceux d'anus contre nature, avec renversement de l'intestin; dans ceux de varices, accompagnées de l'empâtement auquel elles donnent constamment lieu; dans ceux d'ulcères aux membres inférieurs, avec complication d'infiltration du tissu cellulaire, etc. Quand les veines d'un membre sont tombées dans l'état de dilatation variqueuse, la compression ne peut point rétablir ces vaisseaux dans leur état naturel; mais elle peut s'opposer à l'accroissement ultérieur de la maladie : elle peut, surtout, faire disparaître l'infiltration du tissu cellulaire qui l'accompagne, et que, pour le dire en passant, on attribue à la gêne que les veines dilatées apportent aux fonctions du système lymphatique, sans qu'on puisse en donner une preuve raisonnable.

La longue durée d'une plaie, et sa conversion en ulcère par le retour fréquent de l'inflammation; la longue durée d'un ulcère entretenu par une cause générale, ne manquent guère de donner lieu à un engorgement, à une infiltration du tissu cellulaire sous-cutané. Cette complication a aussi necessairement lieu quand l'ulcération survient sur un membre déjà empâté par l'effet des varices, accident extrêmement commun. Le repos et les applications relâchantes ont bientôt fait disparaître le peu d'inflammation qui accompagne la solution de continuité; inflammation toujours légère, chronique et facile à dissiper. Mais la cicatrisation de l'ulcère, quoique possible

dans cet état d'engorgement du membre, peut être long-temps retardée : la peau est dans un état de distension peu favorable au rapprochement et à l'acheminement mutuel des bords ; l'affaissement, la détumescence des parties qui résulte de l'extinction de l'inflammation dans les plaies simples qui suppurent, phénomène si favorable à leur prompte guérison, ne peut point avoir lieu spontanément dans le cas dont il s'agit. De-là la nécessité de la formation d'une véritable cicatrice. L'art peut suppléer à ce procédé de la nature, et c'est par la compression générale et uniforme de la partie. Lombard nous paraît être le premier qui ait fait à ce sujet une remarque importante : quand on se sert d'une bande pour comprimer dans ce cas, et qu'elle est appliquée chaque jour dans le même sens, elle affaisse et amincit celui des bords sur lequel elle passe le premier, mais elle renverse le second ; en sorte que, tandis que la cicatrice fait des progrès d'un côté, l'ulcération en fait de l'autre ; et de cette manière l'ulcère semble tourner autour du membre. Il est donc important de changer chaque jour le sens de l'application de la bande, pour tirer tout le parti possible de la compression. Du reste, si l'on n'a pas jugé nécessaire l'usage de la compression pour obtenir la cicatrisation d'un ulcère compliqué d'infiltration, ou même pour guérir un ulcère ancien exempt de cette complication, elle est au moins indispensable pour prévenir la rechute : la cicatrice reste toujours délicate, tendue, facile à déchirer ou à enflammer ; et, si en même temps elle doit partager la distension de la peau par l'effet de l'empâtement du tissu cellulaire, l'ulcération ne tardera pas à se manifester de nouveau. Le point d'appui qu'une compression constante peut fournir à la cicatrice et à toute la peau du membre, est seul capable de prévenir cet accident. C'est le cas de l'emploi des bas lacés.

Il serait difficile de dire d'où a pu venir l'idée d'entreprendre le traitement des anévrysmes par la compression générale du membre où la maladie s'est manifestée ; et il est encore plus difficile de concevoir comment un tel procédé a pu réussir, comme il y en a des exemples authentiques, incontestables et même nombreux. Malgré le soin qu'on a pris de faire que la compression fût plus forte sur l'anévrysme et sur le trajet de l'artère au-dessus de la maladie que partout ailleurs, on ne voit pas que, dans les cas où l'on a réussi, la différence ait été assez grande pour rendre raison de guérisons aussi extraordinaires : que peuvent faire un gâteau de charpie et deux compresses en croix placés sur la tumeur, et une compresse longuette placée le long du trajet de l'artère, le tout assujéti par un bandage compressif portant sur toute la longueur du membre ? On se demande, avec étonnement,

si cette compression circulaire et générale ne doit pas gêner tous les vaisseaux, et comment il se fait qu'elle ait pu réussir dans des cas où il s'agit d'oblitérer le vaisseau principal, en laissant la plus grande liberté possible aux communications collatérales qui doivent le suppléer. Cependant la nature s'est expliquée à cet égard, et le succès ne peut être conçu qu'en admettant que la compression n'a été que médiocre, et qu'elle a suffi pour appuyer la tumeur anévrysmale sur le vaisseau dont elle dépendait, au point d'intercepter l'introduction d'une nouvelle quantité de sang dans sa cavité, et de laisser le temps à celui que cette dernière contenait de se coaguler. Du reste, dans quelques tentatives de ce genre que nous avons vu faire, et où il s'agissait d'anévrysmes poplités, la compression du nerf sciatique placé derrière la tumeur a donné lieu à des douleurs tellement vives, que les malades n'ont pu supporter que pendant quelques heures la compression exercée par le bandage (DELPECH)

KNIPHOF (Jean Henri), *De compressione*, *Diss.* in-4°. *Erfordiæ*, 1754.
LOMBARD (C. A.), Opuscules de chirurgie sur l'utilité et l'abus de la compression, et les propriétés de l'eau froide et chaude dans la cure des maladies chirurgicales. in-8°. Strasbourg, 1786.
THORE (J. L. M.), Essai sur l'utilité de la compression dans les maladies chirurgicales (Diss. inaug.). in-8°. Paris, 30 mess. an XI.
OUVRARD (P. J.), Avantages et inconvéniens de la compression dans le traitement de quelques maladies chirurgicales (Diss. inaug.). in-4°. Paris, 12 fév. 1807.
JADIOUX (J.), Essai sur la compression considérée comme moyen thérapeutique (Diss. inaug.). in-4°. Paris, 18 août 1810.
(F. P. C.)

CONARIUM, s. m. mot latin dérivé de *conus*, cône. Quelques auteurs, et M. Chaussier en particulier, ont donné ce nom à ce que d'autres appellent glande pinéale. *Voyez* CERVEAU. (SAVARY)

CONCASSÉ, adj. Il s'emploie pour exprimer la pulvérisation grossière d'une substance quelconque. On concasse avec le pilon les écorces, les racines ou fruits secs qui doivent être mis en décoction, en infusion. Cette division suffit pour que ces matières fournissent à l'eau ou à l'alcool les principes solubles qu'on veut en extraire. Ainsi, pour faire de l'eau de rhubarbe, du vin de quinquina, de la teinture de muscade, il suffit de concasser ces végétaux.

(CADET DE GASSICOURT)

CONCAVE, adj. *concavus*, se dit d'un corps dont la forme est à peu près ronde et la surface enfoncée. Plusieurs os plats offrent une semblable concavité : tels sont entre autres les pariétaux qui, pour cette raison, ont été appelés *ossa arcualia*, quoique certains anatomistes aient donné ce nom

aux temporaux, dont la face interne est également concave. Les personnes qui ont la vue courte, qui sont myopes, c'est-à-dire, dont le crystallin très-bombé réunit les rayons lumineux avant qu'ils tombent sur la rétine, remédient à cet inconvénient en faisant usage de lunettes concaves. Ces lunettes rendant les rayons divergens, les écartant de la perpendiculaire et les éloignant les uns des autres, les empêchent en effet de se réunir aussitôt, et en portent le foyer jusque sur l'expansion du nerf optique.

(JOURDAN)

CONCENTRATION, s. f. *ad centrum impulsio*, *concentratio;* l'action de concentrer, de rassembler au centre. Ce mot s'emploie également dans la physique, dans la chimie et dans la pathologie. Ainsi, lorsqu'on rassemble les rayons du soleil dans le foyer d'un miroir ardent, on opère une concentration des rayons solaires, et l'on augmente beaucoup, par ce procédé, l'intensité de leur chaleur. Un froid très-vif a la propriété de concentrer la chaleur naturelle, c'est-à-dire, de la refouler vers le centre du corps ou du système de la circulation sanguine, après lui avoir fait abandonner la circonférence.

La concentration chimique est une opération qui consiste à épaissir, à condenser par l'action évaporante du feu les liquides salins ou autres, pour rendre leur dissolution plus rapprochée, et conséquemment plus active : de là la force des acides concentrés, etc.

En pathologie, la concentration du pouls est cet état contre nature dans lequel l'artère paraît très-peu développée sous le doigt qui la touche. Cette espèce de pouls se remarque principalement au début de certaines maladies, telles que les fièvres inflammatoires, adynamiques, ataxiques, etc. Il peut offrir de la dureté ou de la mollesse, suivant le caractère ou le degré des affections coexistantes. Le pouls concentré est l'opposé du pouls dilaté, développé, étendu. *Voyez* POULS.

Le mot qui nous occupe est très-fréquemment employé dans le style figuré, surtout lorsqu'il s'agit d'affections morales : de là les expressions de chagrin concentré, douleur concentrée, etc., sentimens qui, très-souvent, deviennent des causes puissantes de maladies physiques. (RENAULDIN)

CONCEPTION, s. f. *conceptio*, du verbe latin *concipere*, concevoir; fonction vitale qu'on peut définir ainsi : union des principes fournis par les deux sexes, dans l'acte générateur, pour la production d'un nouvel être.

Pour mettre de l'ordre dans l'exposition de cette belle fonction qui sert à la conservation de l'espèce, je vais d'abord examiner, 1°. l'époque de la vie où la femme jouit de

la faculté de concevoir ; 2°. les conditions qu'exige cette fonction dans les deux sexes; 3°. enfin, le procédé qu'emploie la nature pour opérer cet important phénomène.

1°. *Epoque de la vie où la femme jouit de la faculté de concevoir.* La femme jouit en général de cette faculté depuis la puberté jusqu'au temps critique ; la puberté variant suivant le climat, la manière de vivre, etc., etc., l'exercice de cette fonction doit éprouver aussi des variétés assez nombreuses. En Chine, au Japon, dans les contrées habitées par les Indous, les femmes deviennent mères à onze ou douze ans. Dans presque tout l'Archipel, l'organisation de la femme, comme celle des fleurs, se développe avec rapidité; et il n'est pas rare de voir en Grèce des filles nubiles à dix ans, et mères à onze. Si, dans nos climats tempérés, on cite quelques exemples de fécondité précoce (j'ai accouché une jeune personne qui était devenue mère à douze ans et quelques mois), nous en avons aussi de fécondité tardive. En général la femme perd la faculté de concevoir à quarante-cinq ou cinquante ans. Cependant on rapporte des faits qui prouvent qu'elle peut payer un dernier tribut à la maternité beaucoup plus tard. Au rapport de Pline, Cornélie, de la famille des Scipions, mit au monde Valerius Saturninus à l'âge de soixante-deux ans. Valescus de Tarente a secouru dans ses couches une femme de soixante-sept ans. Haller fait mention d'une femme qui est accouchée à soixante-trois ans; d'une autre qui est devenue mère à soixante-dix ans. Tous ces auteurs observent que ces femmes étaient encore réglées, et qu'elles n'ont pas éprouvé plus d'accidens que dans l'âge ordinaire.

2°. *Conditions qu'exige la conception.* Pour opérer l'important phénomène de la conception, la nature semble exiger une suite de conditions que nous ne pouvons pas toujours apprécier. Les plus sensibles et les plus connues sont une disposition physique et morale particulière dans les deux individus. L'homme et la femme, pour rendre leur union féconde, doivent être doués de la plus heureuse organisation. Les organes sexuels bien conformés, les deux individus doivent jouir de la plus parfaite santé. Les organes génitaux de l'homme présenteront les apparences de la plus belle conformation s'ils réunissent les conditions suivantes : Il faut que le pénis n'offre pas des proportions insolites, c'est-à-dire, qu'il ne soit ni trop, ni trop peu développé; les testicules dans un état de non maladie, le canal de l'urètre libre, les corps caverneux bien conformés. L'homme jouissant d'un bon état de santé, et n'ayant pas été épuisé par des jouissances trop souvent répétées, toutes les fois qu'une irritation mécanique, chimique ou mentale, exercera

son influence sur le pénis, le sang appelé par le stimulant du plaisir doit se porter en abondance dans les nombreux vaisseaux capillaires des tissus caverneux, donner lieu au développement de la verge, et provoquer consécutivement le phénomène de l'érection. L'irritation et le spasme augmentant et se propageant, cet organe doit jouir de la faculté de se débarrasser et de faire jaillir au loin un fluide blanc, opaque, consistant (la semence). Les organes génitaux de la femme ne doivent pas s'éloigner de la forme et des dimensions connues; le vagin ne doit présenter ni trop d'ampleur, ni une excessive étroitesse; la matrice bien conformée; son orifice ouvert, non dévié; cet organe se débarrassant périodiquement d'une plus ou moins grande quantité de sang, ses annexes ou dépendances dans l'état sain. Quant à la disposition mentale, il faut que les deux individus, n'étant nullement influencés par aucune affection morale, soient entraînés l'un vers l'autre par l'attrait puissant du plaisir. On connaît tout l'empire qu'exerce l'imagination dans l'acte du *coït*.

Les organes qui concourent à cette fonction conservatrice de l'espèce, supposés connus et dans l'état d'intégrité, disons que les conditions nécessaires pour que la conception s'opère, sont l'approche, la réunion des sexes et l'émission du fluide séminal dans les parties génitales de la femme. Il est probable qu'à l'instant du coït, la matrice, vivement excitée, présente son orifice entr'ouvert au-devant de la verge, et reçoit la semence dardée avec force par ce dernier organe. Cette condition n'est cependant pas essentielle pour que la conception s'opère, car des faits nombreux prouvent qu'il suffit que ce fluide soit porté dans le vagin, ou à l'entrée même de ce canal, et sans introduction du pénis, pour qu'elle puisse avoir lieu, la matrice jouissant alors d'une sorte d'absorption très-grande. On a même vu des cas où la conception s'était opérée, la membrane hymen étant restée dans son intégrité. A la vérité, on peut soupçonner, dans ce dernier cas, que l'orifice qui donne passage aux règles était relâché, comme on l'observe, pendant la menstruation, lorsqu'il existe des fleurs blanches, ou que cette membrane, ayant été déchirée, s'est réunie. Quoi qu'il en soit, on a cru que le fluide séminal lui-même n'était pas nécessaire pour rendre la femme féconde, mais seulement le principe subtil qui s'en dégage, une vapeur connue sous le nom d'*aura seminalis*. Cette opinion très-conjecturale est démentie par des faits concluans et par des expériences bien précises : on a trouvé, en effet, la semence contenue dans la matrice des femelles d'animaux ouverte immédiatement après la copulation. Spallanzani, dans ses expériences sur la fécondation des grenouilles, des

salamandres et des crapauds, a vu que, pour donner aux œufs de ces reptiles la faculté d'éclore, il ne suffisait pas de les exposer à la vapeur qui s'élève de la liqueur séminale du mâle; qu'il était au contraire indispensable que la semence liquide les touchât immédiatement, quelque petite que fût sa quantité.

5°. *Procédé qu'emploie la nature pour opérer la conception.* On est aujourd'hui généralement d'accord que la semence arrive dans la matrice pompée avec avidité par cet organe, ou dardée avec force par le pénis; mais les opinions sont et seront peut-être toujours partagées sur la manière dont s'opère la conception. Comment chacun des deux sexes concourt-il à la formation du nouvel être? est-il formé par l'acte même de la copulation, ou bien préexiste-t-il à cet acte qui ne fait que le développer? Les ouvrages de physiologie retracent longuement les hypothèses nombreuses qu'on a émises à ce sujet. Tous les partis citent des faits à l'appui de leur opinion. Quoique les bornes et le but que je me propose dans cet article ne me permettent pas de me livrer à une pareille discussion, je vais cependant en tracer rapidement l'histoire, qu'on peut réduire à trois chefs principaux: 1°. mélange des deux semences; 2°. système des œufs; 3°. système des animalcules. Dans ces deux derniers, le produit de la génération préexiste à l'acte de la copulation.

1°. *Mélange des deux semences.* Dans ce premier système qui se trouve consigné dans les écrits d'Hippocrate, de Galien, et qui a été adopté par beaucoup de physiologistes, on pense que, dans le temps du coït, la femme répand, comme l'homme, une liqueur prolifique; que ces deux fluides se mêlent dans la cavité utérine, et que, jouissant de la faculté génératrice, ce mélange forme le nouvel individu. On a attribué cette sécrétion chez la femme, aux ovaires, que les anciens nommaient les testicules des femmes; les trompes utérines en étaient les canaux excréteurs, et la matrice le réservoir. M. de Buffon a embelli ce système: selon cet éloquent naturaliste, l'homme et la femme fournissent également à la génération. Chaque partie donne des molécules qu'il appelle *organiques*, et qui sont extraites de toutes les parties du corps. Ces molécules vont se placer autour d'un moule dont il admet l'existence; mais cette place ne peut être que celle de la partie qu'elle occupait auparavant dans l'individu d'où elle a été renvoyée: par exemple, les molécules qui auront été fournies par la tête se rangeront et se déposeront dans un ordre semblable pour la formation de la tête du fœtus, et ainsi des autres parties; en un mot, les molécules organiques qui auront été renvoyées de chacune des parties du

corps du mâle ou de la femelle, prendront nécessairement la même position. Par conséquent, dit M. de Buffon, ces molécules fourniront nécessairement un petit être organisé semblable en tout à l'individu dont elles sont l'extrait. Ce savant naturaliste explique la différence des sexes, en disant que si, dans le mélange qui se fait des molécules organiques, il se trouve plus de molécules du mâle que de la femelle, il en résulte un mâle; au contraire, s'il y a plus de particules organiques de la femelle que du mâle, il en résulte une petite femelle. On ne peut se dissimuler que ce système ne soit très-ingénieux; mais, disons-le, il est plus ingénieux que vraisemblable. M. de Buffon n'explique pas la formation du placenta et des enveloppes du fœtus. Son système est contredit par le résultat de l'expérience et de l'observation qui nous fait voir journellement un enfant bien conformé né de parens mutilés, manquant d'un ou de plusieurs organes. Je n'insisterai pas davantage sur les raisons qu'on peut opposer à cette opinion de Buffon. On peut consulter Haller et Bonnet, qui ont amplement discuté cette matière.

Ce premier système est moins d'accord avec les faits observés que celui qui repose sur l'existence des germes. D'abord, les ovaires n'ont aucune analogie avec les corps glanduleux, ni les trompes utérines avec les conduits excréteurs. On n'a jamais reconnu chez les femmes aucun fluide qui fût évidemment fourni par ces organes; enfin, ce qui est plus décisif, ce n'est pas dans la matrice, mais dans un des ovaires que l'on aperçoit les premières traces de l'existence du fœtus.

2°. *Système des œufs.* Le mélange des deux semences qui compte encore quelques partisans, a été exclusivement adopté tant que les usages des ovaires n'ont pas encore été connus. J'ai déjà dit que les anciens regardaient ces deux annexes de l'utérus comme des organes sécréteurs analogues aux testicules, et fournissant un fluide séminal propre à la reproduction. Cette opinion a prévalu jusqu'à Stenon, anatomiste danois, qui, je crois, a dit un des premiers que les vésicules contenues dans les ovaires étaient de véritables œufs renfermant les dessins, les premiers linéamens du fœtus; lesquels, après avoir été fécondés par la semence du mâle, se gonflaient, rompaient le calice dans lequel ils étaient renfermés, et tombaient le long des trompes de Fallope jusque dans la matrice, pour y prendre l'accroissement dont ils sont susceptibles. Les expériences de Fabrice d'Aquapendente sur des œufs de poule, celles de Harvey (*Exercitationes de generatione animalium*) sur des biches et des daines, confirmèrent ces premières données; et on ne douta plus que les animaux vivipares venaient

d'un œuf comme les ovipares. De Graaf, Malpighi, Haller, Bonnet, Spallanzani, ont aussi, par des travaux étendus, beaucoup contribué à accréditer l'opinion de la préexistence des germes dans les ovaires.

Dans ce système, on pense que la liqueur séminale lancée dans la cavité de l'utérus se porte le long des trompes de Fallope jusqu'aux ovaires. L'ovaire, arrosé par la semence, est irrité par son contact. Bientôt, en vertu de cette impression, il s'élève sur l'ovaire fécondé une vésicule rougeâtre; après quelques jours elle se rompt et laisse échapper un petit corps, duquel s'empare le pavillon de la trompe jusqu'alors appliqué sur l'ovaire. Ce petit corps, qui est le nouvel être déjà tout formé dans l'ovaire, mais qui vient de recevoir la vie par le contact du sperme, descend dans la trompe doucement et légèrement pressé par les contractions péristaltiques de ce tube, et arrive dans la matrice où il va se développer. Après la sortie du germe, la vésicule qui le contenoit s'affaisse; son tissu devient plus dense et se présente sous la forme d'un corps au centre duquel on aperçoit une légère dépression. Ce corps est jaune (*corpus luteum*), et ne disparaît que plusieurs mois après la conception. Hunter le représente dans des planches tel qu'il l'a vu sur deux femmes mortes, l'une dans le cours du quatrième mois, l'autre au cinquième accompli. Cette couleur se dissipe insensiblement, ainsi que le petit corps, qui ne laisse qu'une petite cicatrice pour trace de son existence. Le nombre des cicatrices est, dit-on, proportionné à celui des fœtus. Placé dans un hospice de femmes, j'ai souvent fait des recherches à ce sujet, et je me suis assuré qu'il n'était pas possible de déterminer le nombre des grossesses par celui des cicatricules; car la plupart s'effacent avec l'âge.

Si ce système est susceptible de quelques objections, il faut convenir aussi qu'il offre une série de faits qui le rendent assez vraisemblable. Je vais les exposer rapidement. *Premier fait.* La stérilité a lieu toutes les fois qu'il y a absence, altération morbifique des ovaires, obstruction ou direction vicieuse des trompes (Morgagni). *Deuxieme fait.* Haller a trouvé les trompes remplies de liqueur séminale sur des brebis ouvertes après l'accouplement. On a observé la même chose sur des femmes mortes accidentellement après le coït. Les observations de Haller nous apprennent encore que, dans une brebis ouverte quelques instans après l'accouplement, on voit sur un des ovaires une vésicule plus grande que les autres. Plus tard on remarque cette vésicule déchirée, les lèvres de la plaie saignante, et bientôt la formation de la cicatrice. *Troisième fait.* On a trouvé des fœtus développés dans les ovaires, les

trompes, le ventre. Verheyen, Cyprianus, Saint-Maurice, Courtial, Littre, Haller, etc., nous en offrent des exemples. Le professeur Baudelocque a trouvé dans un ovaire une masse osseuse assez informe, entourée de neuf dents bien conformées, et beaucoup de cheveux entremêlés dans une grande quantité de matière comme butireuse. *Quatrième fait.* Je puise enfin une dernière preuve dans les expériences de quelques physiologistes qui semblent avoir pris la nature sur le fait. Nuck (*Adenographicæ curiosorum*, cap. VII, p. 69) rapporte avoir lié la trompe gauche à une chienne trois jours après un accouplement qu'il supposa fécond. Il trouva, au bout de vingt-un jours, deux petits chiens dans la partie de la trompe qui correspondait à l'ovaire au-dessus de la ligature, tandis que la partie utérine du même conduit, située au-dessous du lien, était entièrement vide. Dans ce système, à la vérité, on ne peut pas expliquer la formation des animaux mi-partis, ni les ressemblances des enfans avec les pères. Pour qu'un enfant hérite des infirmités de son père, pour qu'il résulte un mulet de l'accouplement d'un cheval avec une ânesse, un mulâtre de l'union d'un blanc avec une négresse, il semble que le mâle devrait contribuer à la formation de l'animal d'une manière plus intime que par une simple impulsion que le sperme communique à l'embryon, que l'on suppose tout formé chez la femme.

3°. *Système des animalcules.* Le système des œufs fut ébranlé un instant lorsque Leuwenhoeck et Hartsoeker eurent aperçu, à l'aide du microscope, une multitude innombrable d'animalcules dans la semence; alors on crut que ces animalcules étaient capables de devenir, en se développant, des êtres semblables à celui qui les fournit. Dans ce système, plusieurs animalcules parviennent sur l'un des ovaires qu'on ne considère ici que comme le nid, le réceptacle, l'enveloppe propre à les recevoir. Là ils se livrent un combat à outrance; le plus vigoureux fixe son domicile dans une des vésicules. Spallanzani observe, avec raison, que nous ne connaissons ni l'origine, ni les usages de ces animalcules. Ce dernier système est peu vraisemblable, et compte de nos jours un bien petit nombre de partisans.

Au reste, les physiologistes conviennent et avouent de bonne foi que les moyens que la nature emploie, et que la marche qu'elle suit pour opérer la fécondation, leur sont entièrement inconnus. Quant aux signes de la conception que l'on doit rechercher dans les changemens qui se manifestent sur le physique et le moral de la femme qui a conçu, il faut consulter l'article GROSSESSE.

(MURAT.)

BONACCIOLI (Louis), *De conceptionis indiciis, necnon maris feminelque partûs significatione; quæ utero gravidis accidunt et eorum medicinæ*, etc. in-8°. *Argentorati*, 1538.

Ce livre a été souvent réimprimé, et Israël Spach l'a inséré dans son Recueil intitulé *Gynæciorum*.

RUEFF (Jacques), *De conceptu et generatione hominis, et iis quæ circa hæc considerantur Libri sex; insertæ quoque sant picturæ variæ fœtus primum in utero siti, deinde in partu, mox etiam matricis, et instrumentorum ad partum promovendum et extrahendum pertinentium*, etc. in-4°. *Tiguri*, 1554. — *Id.* in-4°. *Francofurti*, 1580, etc.

Dans cet ouvrage, qui n'est pas exempt d'erreurs, on trouve le dessin de quelques instrumens qui n'avaient encore été ni décrits ni figurés.

BOSCHIUS (Jean), *Concordia medicorum et philosophorum de humano conceptu atque fœtûs corporatura, incremento, animatione, mora in utero, ac nativitate*, etc. *Thesibus* 121 *comprehensa, resp. Andr. Helepyro.* in-4°. *Ingolstadii*, 1576. — *Id.* 1583, etc.

COSTEO (Jean). *De humani conceptûs, formationis, motûs et partûs tempore.* in-4°. *Bononiæ*, 1596. — *Id.* in-4°. *Papiæ*, 1604.

SCHENCK (Jean Théodore), *De conceptione, Diss. inaug. resp. Cumm.* in-4°. *Ienæ*, 1664.

DRELINCOURT (Charles), *De conceptione Adversariâ, sive neotericorum super fœtûs humani conceptione hypotheses atque dogmata ab ipsis perperam vel concepta vel fota.*

Cet opuscule, inséré d'abord dans la *Bibliotheca anatomica* de Leclerc et Manget (1685), puis dans la collection des Œuvres de l'auteur, est suivi de plusieurs Mémoires analogues, parmi lesquels je dois surtout indiquer celui intitulé : *De concepta conceptûs, quibus mirabilia dei super fœtûs humani formatione, nutritione atque partione, sacro velo hactenus tecta, systemate felici reteguntur.*

SCHACHER (Polycarpe Théophile), *De conceptione fœtus humani abstrusa, an absque membri genitalis insertione fœmina concipere possit*, *Progr.* in-4°. *Lipsiæ*, 1728.

SCHURIG (Martin). *Syllepsilogia, hoc est, conceptionis muliebris consideratio physico-medico-forensis.* in-4°. *Dresdæ*, 1731.

SOMMER (Jean Samuel), *De conceptione sine menstruis biga casuum confirmata, Diss. inaug.* in-4°. *Ienæ*, 1786.

MAUGRAS (Aimé), Dissertation (inaugurale) sur les signes de la conception et sur les différentes espèces de grossesses. in-8°. Paris, 13 nivôse an XI.

(F. P. C.)

CONCHO-ANTHÉLIX, adj. *concho-anthelix*, qui appartient à la conque de l'oreille et à l'anthélix : nom d'un petit muscle aussi appelé transverse de l'oreille. *Voyez* OREILLE. (SAVARY)

CONCHO-HÉLIX, adj. *concho-helix*, qui appartient à la conque de l'oreille et à l'hélix : autre petit muscle qu'on nomme encore petit hélix. *Voyez* OREILLE. (SAVARY)

CONCOMBRE, s. m. *cucumis sativus*, monoécie syngénésie, L.; famille des cucurbitacées, J. On trouve cette plante dans tous les jardins potagers; elle se fait reconnaître à ses tiges rampantes, velues, sarmenteuses, à ses feuilles alternes, découpées et arrondies. Ses fleurs d'un jaune pâle

sont unisexuelles, campaniformes, leur corolle est monopétale; le pistil se transforme en un fruit oblong, presque cylindrique, obtus à ses deux extrémités, vert, blanc ou jaunâtre, recouvert d'une peau verruqueuse; sa pulpe est succulente, charnue, et divisée en trois loges par des cloisons membraneuses; ses semences sont comprimées, lisses et ovoïdes; elles sont une des quatre semences froides majeures.

La propriété réfrigérante et laxative du concombre a été connue dans l'antiquité. Hippocrate s'exprime à cet égard d'une manière très-claire, dans son livre *de Diœtâ*. L'usage de ce fruit comme aliment convient spécialement aux individus bilieux et sujets à des constipations opiniâtres; mais il ne pourrait être que très-nuisible à ceux qui ont l'estomac faible, paresseux. On a prétendu que le suc de concombre avait été donné avec quelques avantages dans la première période de la phthisie pulmonaire. D'autres ont loué vaguement les bons effets de ce fruit dans l'hémoptysie; mais rien n'est moins prouvé que ces assertions. On emploie quelquefois, sous forme d'émulsion, le mucilage qu'on retire des graines, dans les phlegmasies de l'appareil urinaire, telles que la nephrite calculeuse, la cystite, la blennorrhagie, etc. Mais c'est surtout à l'extérieur qu'on fait un usage fréquent du concombre. Sans doute il ne mérite point tous les éloges qu'on lui donne comme cosmétique; cependant il est certain qu'il fait disparaître avec assez de promptitude quelques unes des éruptions qui se manifestent sur la peau. Cette propriété, qu'il partage avec plusieurs autres cucurbitacées, tient à un principe vireux qui se trouve uni dans ces plantes à un principe aqueux très-abondant. Toutefois il est important d'observer que l'application du suc de concombre, ou de la pommade à laquelle il sert de base, n'est point sans inconvénient dans les éruptions qui se lient à quelque mouvement dépuratoire: on ne doit la tolérer que dans les cas où ces exanthèmes sont accompagnés d'irritation, de prurit, de tension de la peau, etc. C'est ainsi que des lotions faites avec de l'eau de concombre procurent un soulagement marqué dans les dartres qui s'exaspèrent après les premiers jours de l'emploi des remèdes sulfureux. On peut également appliquer de temps en temps l'eau ou la pommade de concombre sur le visage pour calmer la démangaison brûlante que produit quelquefois la dartre pustuleuse-couperose.

Lorsqu'on veut administrer le mucilage des semences, on le mêle, après l'avoir extrait par la trituration, avec un véhicule adoucissant, tel que l'eau d'orge ou le lait. On édulcore cette emulsion avec du sucre ou du sirop, et on l'aromatise avec l'eau de fleurs d'orange. La dose est de cinq ou six

onces, plusieurs fois par jour. On peut voir la formule de la pommade de concombre dans l'excellent ouvrage de M. Virey (*Traité de Pharmacie*, vol. II, pag. 223). Le suc aqueux qu'on retire de ce fruit, par expression, est d'un emploi très-commode dans les mêmes cas. Les cornichons qui sont servis sur nos tables comme assaisonnement, se font avec le concombre encore vert, et dans son premier développement.

(BIETT)

CONCOMITANT, adj. *concomitans* dérivé de *concomitari*, marcher ensemble, accompagner. Les symptômes concomitans sont ceux qui indiquent une même tendance de la nature, et qui concourent par conséquent à former une maladie simple.

Il est impossible de juger toujours *à priori* des symptômes dont la réunion doit former une semblable affection, et ce n'est que de l'observation exacte, et fréquemment répétée, de tous les phénomènes de chaque maladie, qu'on peut apprendre à les connaître et à les distinguer dans tous les cas de ceux qui ne sont qu'accidentels, et qui ne doivent être considérés que comme des complications d'une affection principale. Ce n'est qu'en traçant un grand nombre de fois le tableau des symptômes par lesquels se manifeste une inflammation intérieure, par exemple, qu'on a pu se mettre en état de la reconnaître toutes les fois qu'elle se représente. Chacune des périodes d'une telle maladie est maintenant parfaitement connue; la marche en est tracée avec une énergie si grande, que l'on peut dire exactement à quelle époque elle se terminera, et que le médecin instruit, en jugeant de l'intensité des accidens et des conditions où se trouve le patient, sera en état de prévoir l'issue de la maladie : mais il reste encore, sur une multitude de points, de grandes difficultés, lesquelles appellent toute l'attention des observateurs.

Souvent au milieu d'un désordre apparent, et sous un appareil de symptômes qui paraît redoutable à l'homme peu exercé, le médecin instruit reconnaît les efforts conservateurs par lesquels il est rassuré : c'est ce qui arrive d'une façon très-remarquable, au moment où se prépare quelque grande crise; la nature alors semble réunir toutes ses forces, et paraît aussi augmenter tous les accidens : mais le calme, qui succède bientôt à cet orage momentané, vient dissiper toutes les craintes et justifier le pronostic favorable du praticien habile.

Quelquefois, au contraire, au milieu des accidens violens et rapides d'une maladie aiguë, un calme perfide s'établit subitement, et peut offrir aux personnes qui entourent le malade l'espoir d'une guérison prochaine; mais cette apparence ne saurait en imposer au médecin attentif, qui voit

dans ce calme subit et trompeur les signes d'une mort inévitable et très-prochaine.

Ce n'est donc point de l'examen de quelques symptômes, considérés isolément, que l'on pourra tirer d'importantes indications pour le pronostic ou pour le traitement des maladies; mais c'est presque uniquement de la concomitance qu'ils affectent, ou, au contraire, du défaut de ce *consensus* commun, qu'on devra partir pour se former un jugement.

La concomitance des symptômes dans une maladie, ou cet accord en vertu duquel tous les mouvemens excités paraissent tendre vers un même but, est sans doute ce qui a donné les premières idées d'une force intérieure qui est supposée agir en nous, même durant la maladie, et disposer tous les mouvemens intérieurs d'une manière régulière, et qu'on peut prévoir d'avance. Telle est la *Nature médicatrice* d'Hippocrate, l'*archée*, ou plutôt le système des *archées* de Van Helmont, et l'*ame autocrate* de Stahl. Mais si, dans un grand nombre de cas, on ne peut s'empêcher de reconnaître que, par le seul concours des forces de la vie, les choses se trouvent disposées de manière à rétablir la santé, il arrive aussi fort souvent, dans les maladies, que ces forces sont insuffisantes pour amener la guérison, soit parce qu'elles affectent une direction vicieuse, soit parce que les accidens qui se développent sous leur influence ne sont point proportionnés pour l'intensité à la résistance que peuvent leur opposer les organes. *Non solùm prodest natura, sed etiam nocet*, dit Cœlius Aurelianus, en exposant la doctrine d'Asclépiade, entièrement opposée à celle d'Hippocrate (*Cœl. Aur. acutor.*, *lib.* 1, *cap.* 14). Toutefois, sans admettre les exagérations d'Asclépiade, qui prétendait que c'était au médecin seul qu'il appartenait de diriger ou de changer entièrement l'état des maladies, et qui nommait, par raillerie, l'expectation réservée d'Hippocrate *une méditation de la mort*, Θανάτου μελέτην (*Gal. de Ven. sect. advers. Erasistratum*, *cap.* 5), on doit reconnaître des maladies dans lesquelles il existe ataxie ou défaut de concomitance des symptômes, et cet état annonçant le plus grand danger, tous les efforts du médecin doivent tendre ou à dissiper brusquement cet état, lorsque cela est possible, comme dans les fièvres intermittentes pernicieuses, que l'administration du quinquina suffit pour arrêter; ou à ramener les mouvemens naturels vers une bonne direction, comme il paraît qu'on le fait souvent dans les fièvres ataxiques continues, au moyen des bains et des affusions froides. (*Voyez* les exemples de cette nature consignés dans les derniers numéros de la Gazette de Santé, pour 1812, et notamment le numéro du 11 janvier 1813; le Traité des Fièvres de Giannini, etc.).

Le *consensus* unique, ou la concomitance des symptômes d'une maladie, n'en exclut point l'idée de danger : il arrive fréquemment que les forces du malade ne suffisent pas pour résister à l'intensité des accidens qui se sont développés régulièrement. Ainsi, dans une péripneumonie qui marche suivant l'ordre accoutumé, il peut se faire que les poumons n'aient pas le pouvoir de dissiper la congestion sanguine dont ils sont devenus le siége : c'est dans des cas analogues que le médecin est puissamment aidé par ce coup-d'œil, par cette sagacité qu'on reçoit de la nature, mais qu'on perfectionne par l'étude et par l'habitude de voir et d'observer attentivement des malades ; c'est alors qu'il doit, dans le cas que je viens de supposer, à l'aide des remèdes dont l'action lui est connue, ou prévenir la congestion sanguine, ou la diminuer, ou donner au poumon la force de la résoudre.

Une telle explication me paraît très-propre à faire comprendre ce que l'on doit entendre par médecine expectante et médecine agissante ; elle fait voir que chacune de ces deux méthodes peut trouver son application, et de plus elle sert à prouver que la véritable médecine expectante consiste dans l'expectation active d'un homme instruit qui voit la marche des événemens et en prévoit l'issue, et non point dans l'attente passive d'un ignorant qui méconnaît le danger, ou ne sait point le détourner. (DE MONTÈGRE)

CONCRET, adj. La signification grammaticale de ce mot est joint, composé, fixé, coagulé ; du verbe *concrescere*, s'épaissir, se cailler : en terme didactique, il est le contraire d'abstrait, et il exprime une qualité unie au sujet. Ainsi, *haut* est un terme concret, *hauteur* un terme abstrait. En pharmacie et en chimie, il signifie qu'une substance, d'abord fluide, s'est solidifiée. On dit une huile concrète, un sel volatil concret. (CADET DE GASSICOURT)

CONCRÉTION, s. f. *concretio*, de *concrescere*, se figer. En histoire naturelle et en médecine, on appelle *concrétion* tout amas irrégulier de matière plus ou moins solide, qui n'a point d'adhérence sensible avec les substances qui l'enveloppent de toutes parts. Les concrétions ont ordinairement une forme globuleuse : telles sont, parmi les minéraux, les *ludus Helmontii*, les gâteaux de sulfate de strontiane de Montmartre, les priapolites, les œtites, les *cats-head* d'Yarmouth, les dragées de Tivoli, et dans l'homme les calculs de la vessie, les dépôts arthritiques, etc. En chimie et en pharmacie, on désigne par l'épithète *concret* ou *concrète* les substances volatiles qui ont pris une forme solide, ou celles qui, ordinairement solides ou molles, ont des analogues fluides. Ainsi, l'on dit que le camphre et le beurre de muscade sont des huiles vola-

tiles concrètes ; que les fleurs de benjoin sont un acide concret ; que le carbonate d'ammoniaque est un sel concret.

(CADET DE GASSICOURT)

CONCRÉTION ARTHRITIQUE. *Voyez* CALCUL ARTHRITIQUE.

CONCRÉTION BILIAIRE. *Voyez* CALCUL BILIAIRE.

CONDENSATION, s. f. *condensatio*, *inspissatio*. Ce mot est le synonyme d'épaississement ; il exprime le rapprochement des molécules intégrantes d'un corps et l'augmentation de sa densité. Quand un liquide, vaporisé par la chaleur, perd le calorique qui le tenait à l'état de vapeur et reprend sa forme liquide, on dit qu'il y a condensation. C'est ainsi que se forment les nuages, et que le réfrigérant d'un alambic liquéfie les vapeurs de la chaudière en opérant la distillation. On emploie quelquefois en médecine le mot de *condensation*, pour peindre le resserrement des pores de la peau par le froid naturel ou artificiel, par les remèdes astringens, par les dessiccatifs. (CADET DE GASSICOURT)

CONDUCTEUR, s. m. *conductor* : corps qui a la propriété de transmettre les fluides incoercibles, tels que la matière de la chaleur, de l'électricité, du galvanisme et du magnétisme. Les chirurgiens nomment aussi *conducteurs* deux instrumens, autrefois employés dans l'opération de la taille par le grand appareil, mais aujourd'hui oubliés de même que la méthode dans laquelle on les employait. Ce sont deux sondes d'acier et droites, qu'on distingue en mâle et femelle : chacune est terminée, d'un côté, par une sorte de croix qui fait office de manche ; le corps, arrondi en dehors, est plat en dedans, et offre de ce côté une vive arête sur toute sa longueur. Ces deux instrumens ne diffèrent que par l'extrémité qui doit être introduite dans la vessie le long du cathéter, et qui, portant une languette polie et arrondie dans le mâle, présente au contraire une échancrure profonde dans la femelle. (JOURDAN)

CONDUIT, s. m. *ductus*, tuyau ou canal étroit qui donne passage à quelque partie. *Voyez* CANAL. (MARJOLIN)

CONDYLE, s. m. *condylus*, dérivé de κονδυλος, éminence articulaire, arrondie par l'un de ses côtés, et aplatie dans le reste de son étendue. Les condyles ne se trouvent que dans les articulations ginglymoïdales, ou qui sont en quelque sorte intermédiaires aux ginglymes et aux arthrodies. Les condyles les plus remarquables sont ceux de l'os maxillaire inférieur, de l'extrémité inférieure du fémur, de l'extrémité inférieure des premières et secondes phalanges des doigts et des orteils.

Quelques anatomistes ont aussi employé l'expression de *condyle*, pour désigner certaines éminences osseuses non articulaires, telles que les tubérosités de l'extrémité inférieure

de l'humérus. D'autres ont, tout aussi improprement, nommé *condyles* les cavités articulaires de l'extrémité supérieure du tibia. (MARJOLIN)

CONDYLOÏDE, *condyloïdes*, qui a la forme d'un condyle ; dérivé de κονδυλος, condyle, et de ειδος, forme. (MARJOLIN)

CONDYLOIDIEN, adj. *condyloïdeus*, qui appartient à condyle : même étymologie. (MARJOLIN)

CONDYLOME, s. m. *condyloma*, de κονδυλος, jointure des doigts, éminence articulaire ; excroissance qu'on trouve ordinairement aux environs de l'anus, et qui est produite par le virus syphilitique. Elle consiste dans l'allongement et l'endurcissement de la peau et du tissu cellulaire de cette partie. Ce prolongement est resserré à l'endroit où il tient à la peau, développé et arrondi à son extrémité libre ; ce qui lui a fait donner le nom de *condylome*, par la ressemblance qu'on a cru lui trouver avec une éminence osseuse articulaire. *Voyez* EXCROISSANCE. (CULLERIER)

CÔNE, s. m. *conus*, en grec κῶνος, corps arrondi à sa base, terminé en pointe à son sommet, et borné de toutes parts par une surface courbe qui s'étend de l'une à l'autre : c'est, si l'on veut, une pyramide ronde. Ce corps régulier, qui fait l'objet des spéculations des géomètres, sert aux anatomistes de terme de comparaison, lorsqu'ils veulent déterminer la figure de certaines parties du corps. C'est de là que sont dérivés les mots *conique* et *conoïde* : le premier est un adjectif qui exprime ce qui est relatif au cône; le second est substantif, et donne l'idée d'un corps qui ressemble au cône. On dit qu'il faut éviter de donner au mognon, dans l'amputation, une *forme conique* : on dit aussi, en parlant du cœur, que c'est un *conoïde*. (SAVARY)

CONFECTION, s. f. *confectio*, du verbe latin *conficere*, composer, achever; préparation pharmaceutique d'une consistance un peu plus épaisse que le miel, que l'on fait avec des poudres, des pulpes, des extraits, des sirops, etc., etc.

Les confections étaient des médicamens très-célèbres dans la pharmacie galénique et dans celle des Arabes. Les anciens attachaient une très-grande importance à leur composition : ils y faisaient entrer des perles, des pierres précieuses, de l'or; ils y réunissaient un nombre considérable d'ingrédiens. Ils voulaient par là obtenir un produit pharmaceutique parfait, achevé, qui eût des qualités éminentes, qui recélât des vertus rares et extraordinaires. Leurs prétentions allaient jusqu'à l'espoir de former un composé qui fût toujours salutaire aux malades, dont l'administration ne pût jamais être nuisible.

Combien toutes ces spéculations ne sont-elles pas futiles aux yeux de celui qui ne croit pas aux vertus occultes, aux propriétés curatives absolues, et qui fait dépendre les avantages thérapeutiques qui suivent l'emploi d'un médicament, de l'action première qu'il a exercée sur les organes, de l'effet immédiat qu'il a déterminé dans le corps malade?

Peu de temps après que les confections sont faites, elles présentent à l'observateur un phénomène chimique assez important. Le mélange de tant de substances variées détermine entre leurs principes constituans une réaction; un mouvement fermentatif s'établit dans le composé; il détruit les matériaux sucrés et mucilagineux qui s'y trouvent, et il augmente la proportion relative de l'extractif, de la résine, en un mot des principes actifs. Aussi les confections anciennes sont-elles préférées à celles qui viennent d'être faites.

Au reste, disons que les confections ne diffèrent pas des composés pharmaceutiques que l'on désigne sous le nom d'*électuaires*, et que toutes ces préparations ont beaucoup perdu de leur crédit. Nous donnerons seulement ici la formule de la confection d'hyacinthe que l'on recommande comme un moyen propre pour corriger les aigreurs de l'estomac, pour fortifier cet organe, pour arrêter les diarrhées anciennes et avec atonie.

Prenez : terre sigillée, yeux d'écrevisses, trois onces de chaque; cannelle, une once; feuilles de dictame de Crète, santal citrin, trois gros de chaque; myrrhe, deux gros; safran, demi-once; sirop de limon, une livre; camphre, huit grains; miel de Narbonne, douze onces; huile essentielle de citron, six gouttes. Faites selon l'art une confection.

(BARBIER)

CONFIGURATION, s. f. *forma*, *figura* : forme extérieure des corps qui leur imprime une certaine physionomie. *Voyez* CONFORMATION. (PH. M.)

CONFITURE, s. f. *condimentum*, conserve de fruits, fleurs ou racines dont le sucre ou le miel est le condiment.

On distingue cinq espèces de confitures; savoir : confitures liquides, marmelades, gelées, pâtes, et confitures sèches.

Les confitures liquides sont celles dans lesquelles des fruits entiers ou en morceaux sont cuits et conservés dans un sirop assez épais pour ne pas fermenter, et assez liquide pour rester transparent. Les Indiens préparent ainsi de petits citrons, du gingembre, des oranges vertes, etc., qu'on vend dans le commerce sous le nom de *Chinois confits*.

Les marmelades sont faites avec les pulpes des fruits mélangées et cuites avec le sirop, jusqu'à consistance de miel

épais. Les plus communes sont celles de prunes, de cerises, d'abricots, de coings, etc.

Les gelées se font en mêlant le suc clarifié des fruits avec un beau sirop de sucre cuit à la plume. On fait évaporer la confiture à un feu doux, jusqu'à ce qu'une partie mise à refroidir se prenne en gelée. Ce sont les fruits mucilagineux, tels que les groseilles, qui donnent les plus belles gelées. On en fait à Rouen avec les pommes : ces confitures jouissent d'une grande réputation.

Les pâtes sont des marmelades assez rapprochées pour prendre la consistance de conserve molle, sans viscosité. Le sucre qui cristallise à la surface des pâtes, les empêche d'adhérer aux parois des vases ou boîtes dans lesquels on les conserve. Les Auvergnats préparent d'excellentes pâtes de coings et d'abricots.

Les confitures sèches sont faites avec des fruits entiers, tels que poires, cerises, prunes, abricots, ou avec des écorces d'oranges, de citrons, de cédrats. Ces écorces et fruits sont cuits et confits dans un sirop de sucre très-épais. On les retire, on les met égoutter, et on les fait sécher ensuite dans une étuve.

En pharmacie, les confitures sèches, telles que gingembre, hache, myrobolans, angélique, s'appellent *condits;* ils entrent dans quelques préparations, telles que l'électuaire dit *opiat de Salomon*.

Les anciens, qui ne connaissaient pas le sucre, faisaient leurs confitures avec le miel, mais ils ne pouvaient les obtenir sèches.

Autrefois les pharmaciens préparaient les confitures, et elles étaient employées pour masquer le goût de quelques médicamens. L'art du confiseur est un démembrement de la pharmacie, et les confitures sont plutôt considérées aujourd'hui comme des alimens agréables que comme des remèdes. Cependant quelques-unes sont encore employées comme douées de propriétés médicales; telles sont la confiture de coings dans les diarrhées bénignes, la gelée de groseilles dans quelques fièvres et dans l'angine à l'époque de la convalescence. (CADET DE GASSICOURT)

CONFLUENT, adj. *confluens*, qui coule ensemble, qui vient en foule. Cet adjectif s'applique spécialement aux boutons de la petite vérole, lorsqu'ils sont très-nombreux, rapprochés, qu'ils se touchent, et se confondent les uns avec les autres. Dans ce cas, la variole se nomme *confluente*, pour la distinguer d'avec celle que l'on a appelée *discrète*, c'est-à-dire, dont les pustules sont distinctes et séparées les unes des autres. La variole confluente a communément une marche

irrégulière et désordonnée, qui lui donne un véritable caractère de malignité, et la rend une des maladies les plus meurtrières, quoiqu'il y ait des cas où elle soit bénigne : son invasion est marquée par les symptômes les plus violens, tels qu'une céphalalgie très-intense, une fièvre vive, de fréquens vomissemens, des anxiétés continuelles, etc.; puis les boutons sortent en grand nombre, se rapprochent, se confondent, particulièrement à la face, sur laquelle ils forment une sorte de masque hideux; la fièvre, qui est continue, a des exacerbations anomales; le pouls est petit; un léger délire et une agitation permanente ne laissent aucun repos aux malades, que tant d'assauts plongent dans une prostration extrême de forces. Ce n'est point ici le lieu d'entrer dans tous les détails relatifs aux accidens plus ou moins graves qui accompagnent ou suivent la petite vérole confluente : on les trouvera consignés dans l'article *Variole*. (RENAULDIN)

CONFORMATION, s. f. *conformatio*, de *conformo*, j'arrange, je dispose : figure, forme sur laquelle un corps est organisé, formé. La conformation des êtres vivans est très-variable, même dans une même espèce, et par conséquent dans l'homme. Ici, la richesse des formes, l'élévation de la taille, une juste proportion des membres avec le tronc, l'agencement de la tête sur les épaules, constituent ce qu'on appelle une belle conformation; là, la taille est démesurée, les membres disproportionnés; ailleurs, toute l'habitude du corps est peu développée, la stature petite et trapue. *Voyez* CLIMATS, RACES.

La conformation, soit du terme moyen que nous indiquons, et qu'on regarde généralement comme *le beau*, soit des autres qui en sont les extrêmes, peut être régulière ou viciée; le Lapon, le Patagon, comme l'Arabe ou le Germain, peuvent être bien conformés dans leurs tailles, tandis que certains individus appartenant à ces diverses espèces d'hommes présentent des vices de construction, soit dans la direction ou dans le nombre des parties principales, soit dans quelques détails de leur organisation; de là un genre d'affections connues sous le nom de *Vice de conformation*, que quelques nosographes ont placé dans leur cadre. *Voyez* DIFFORMITÉ, VICES DE CONFORMATION.

Desault, pour faciliter l'étude de l'anatomie, avait établi une division applicable à toutes les parties; elle présentait une série de mots auxquels il fallait lier les faits avant que d'en abandonner la description : ainsi le nombre, la situation, de l'organe, sa figure, sa conformation externe, etc., etc., devaient tour à tour occuper l'élève. La première idée de cette division, qui a été long-temps suivie dans les écoles, et qui est conservée dans l'ouvrage de Gavard où l'anatomie est

décrite d'après la méthode de Desault, semble appartenir à Winslow. Elle a été abandonnée depuis par beaucoup de démonstrateurs qui trouvaient cette manière trop aride : peut-être n'ont-ils pas assez pesé ses avantages, et surtout combien elle servait à classer les idées et à soulager la mémoire des jeunes étudians.

CONFORMATION, terme de chirurgie. Les anciens comptaient trois actions dans la réduction d'une luxation ou d'une fracture. L'extension, la contre-extension et la conformation : Dans ce sens, on a substitué au mot *conformation* celui de *coaptation*. *Voyez* COAPTATION, FRACTURE. (MOUTON)

CONFORTANT, adj. pris subst., du verbe latin *confortare*, conforter, fortifier. Les confortans ou confortatifs, *confortantia*, sont des substances alimentaires ou médicinales qui ont la faculte de réveiller les forces, de ranimer l'action des organes.

C'est en bornant seulement son attention à une partie du corps ou à un seul appareil organique que l'on peut dire, en parlant d'un agent médicinal, qu'il conforte ou corrobore l'estomac, le cœur ou les nerfs. En effet, son influence s'est étendue à tous les organes ; mais si un point du corps est actuellement dans un état de relâchement, s'il est atteint d'une faiblesse morbifique, c'est surtout sur lui que la propriété fortifiante devient sensible et évidente.

Il est des confortans, comme le chocolat à la vanille, les rôties au vin et au sucre, le bouillon de bœuf, les œufs frais en prenant en même temps du vin généreux, etc., qui contiennent des matériaux nourriciers et des principes stimulans. Leur usage suscite une vive excitation à laquelle succède une assimilation plus active dans tous les tissus vivans : ils réparent le matériel des organes en même temps qu'ils augmentent leur vitalité : ils mettent en exercice les forces de la vie, et les reproduisent tout à la fois. Ces confortans ne diffèrent pas des *analeptiques* alimentaires.

D'autres confortans, comme les alcools distillés de mélisse, de menthe, l'eau de Cologne, thériacale, l'élixir de Garus, le ratafia de fleurs d'oranger, etc., etc., relèvent aussi promptement les forces; mais c'est seulement en aiguillonnant les organes, en provoquant le développement des propriétés vitales. Comme ces agens ne recèlent point de matériaux nourriciers, ils ne peuvent point restaurer les tissus vivans, augmenter leur vigueur matérielle ; en excitant les forces vitales, ces confortans tendent à les épuiser.

Or il est bien nécessaire de distinguer ces deux sortes de confortans. Dans les évanouissemens, dans beaucoup d'accidens spasmodiques, dans tous les cas enfin où l'on veut seu-

lement imprimer une secousse à tout le système vivant, ce sont les confortans spiritueux qu'il faut choisir; mais, si l'on veut stimuler et restaurer les organes tout à la fois, on doit recourir aux confortans alimentaires. Ce sont les seuls qui conviennent dans les épuisemens produits par des évacuations trop considérables, dans les convalescences longues et pénibles, après un jeûne forcé, pendant l'usage d'une nourriture mauvaise, détériorée.

Un régime confortant devient souvent un grand moyen d'hygiène publique. Veut-on diminuer dans une armée, dans une cité, dans une contrée la contagion d'une fièvre adynamique ou ataxique? veut-on arrêter les progrès d'une épidémie, mettre des bornes à sa fureur? il faut, par l'emploi d'une diète convenable, changer la *constitution organique*, la disposition intime de tous les individus (*Hygiène appliq. à la thérap.*).

L'armée de César, poursuivie par Pompée, fatiguée par de longues marches, manquant de vivres, est ravagée par des maladies. Elle s'empare de la ville de Gomphes : les soldats y trouvent une ample provision de vins et de bons alimens : le régime confortatif qu'ils suivent change bientôt leur constitution, comme le dit Plutarque, et les maladies n'ont plus de prise sur la nouvelle disposition que leur corps vient d'acquérir.

Je consignerai ici un fait analogue observé sur les pauvres de la ville d'Amiens, dans le cours du printemps dernier (1812).

La cherté du pain obligeait les indigens de cette cité à se servir d'alimens indigestes et de mauvaise nature : souvent même ils n'en prenaient qu'une quantité insuffisante pour leur restauration. Mal vêtus, mal nourris, soumis à l'action du froid et à l'influence d'un hiver très-humide, ces malheureux, dont les circonstances avaient singulièrement accru le nombre, éprouvèrent une altération profonde dans leur complexion organique. A l'entrée du printemps, tous offraient un teint pâle et jaunâtre, une sorte de bouffissure universelle, un air de langueur, d'abattement, etc., etc.

Cet état de détérioration les rendait sujets à des affections catarrhales, scorbutiques, à des infiltrations cellulaires, à des dépôts indolens, à toute la série des maladies par atonie, par débilité. Ces maladies devenaient de jour en jour plus répandues; il y avait des quartiers où les affections scorbutiques semblaient épidémiques.

La commission de santé près l'administration générale des secours publics sentit la nécessité de s'opposer promptement aux progrès de ces maladies. Elle vit que, pour parvenir à ce

but, il fallait changer la constitution organique du pauvre, corriger le relâchement, la faiblesse, qui avaient comme pénétré le tissu de ses organes; elle demanda que les indigens fussent soumis à une diète confortante, qu'ils reçussent tous les jours un aliment doué d'une faculté excitante.

Elle indiqua la chair de bœuf ou de vache comme propre à produire l'effet que l'on voulait obtenir. Cette chair contient beaucoup de principes nourriciers, mais surtout une matière extractive, l'*osmazôme*, qui stimule vivement les organes, et augmente leur activité. Le prix toujours croissant des grains avait d'ailleurs établi une sorte d'égalité entre la valeur de la viande et celle du pain, et de toutes les soupes, celle au bœuf devenait la plus économique.

Une distribution journalière de soupe au bœuf fut ordonnée. Chaque portion contenait du pain, et de la viande coupée par morceaux. Une à deux fois la semaine, on délivrait en outre du bœuf ou de la vache aux plus nécessiteux. On savait bien que ces secours ne suffisaient pas pour nourrir tout-à-fait ceux qui les recevaient, mais on les regardait comme de véritables moyens médicinaux qui soutenaient les forces défaillantes des organes des pauvres, qui tendaient à réparer, par une meilleure assimilation, les altérations de leur économie vivante, et qui corrigeaient les effets actuels du régime vicieux qu'ils étaient obligés de suivre.

Toujours est-il vrai de dire que le nombre des malades diminua peu à peu, et que la santé des pauvres s'améliora d'une manière tellement sensible que les personnes les moins attentives en faisaient la remarque. Enfin, la mortalité ne fut guère plus considérable que dans les autres années. Heureuse la cité où les magistrats ont tant de sollicitude! heureux les magistrats dont les soins sont couronnés d'un si beau succès!

Le duc de Noailles, en 1689, prévint aussi les maladies dont son armée était menacée en Espagne, en procurant à chaque soldat de la soupe avec de la viande. Des alimens excitans et de bons vêtemens, voilà sans doute des secours bien efficaces pour préserver les armées des maladies qui trop souvent les désolent. (BARBIER)

CONFUSION, s. f. *confusio :* maladie de l'œil, dans laquelle les membranes qui enveloppent les humeurs venant à se rompre, soit spontanément, soit par l'effet d'une percussion, celles-ci se mêlent et se confondent ensemble, n'étant plus retenues dans leur situation naturelle. (JOURDAN)

CONGÉLATION, s. f. *congelatio :* conversion d'un corps fluide en un corps demi-solide ou solide, opérée par le froid. Les vapeurs qui s'élèvent dans l'atmosphère arrivent-elles

dans une région où la température est au-dessous de zéro, elles se congèlent, et y forment la neige ou la grêle.

La congélation est ou naturelle ou artificielle.

Le vin, le vinaigre, les sucs de citron, de verjus, de berberis, les solutions salines dans l'eau, tous les fluides en général dans lesquels l'eau est un des principes constituans, acquièrent une saveur et des propriétés plus énergiques par la soustraction d'une portion de l'eau, rendue solide par la congélation. Les huiles fixes, concrétées par la gelée, se conservent sans éprouver d'altération. C'est à la congélation artificielle que l'on doit l'art du glacier.

(CADET DE GASSICOURT)

CONGÉLATION DES MEMBRES. *Voyez* FROID.

CONGÉNÈRE, adj. *congener* : terme d'anatomie par lequel on désigne les muscles dont l'action réunie concourt à mouvoir une partie du corps dans une même direction. Ainsi le biceps et le brachial antérieurs sont des muscles congénères, de même que le temporal et le masséter, etc.

(JOURDAN)

CONGENIAL, adj. *congenialis* : épithète donnée aux maladies que les enfans apportent en venant au monde.

C'est donc improprement qu'on l'applique aussi aux hernies inguinales des enfans nouveau-nés ; car une hernie ne pouvant avoir lieu sans la coopération des puissances inspiratrices, celle dont il est question ne saurait préexister à la naissance, ainsi que l'ont pensé certains auteurs; mais les anciens qui ne connaissaient ni la position du testicule dans le fœtus, ni le mécanisme par lequel il descend de l'abdomen dans le scrotum, qui ignoraient que cet organe entraîne le péritoine avec lui, et qui se trouvaient par conséquent fort embarrassés pour expliquer ses rapports avec l'intestin, pensaient que le sac herniaire, s'étant rompu, avait livré passage à une anse intestinale qui était venue se mettre en contact avec le testicule. C'est aux progrès de l'anatomie que nous devons nos connaissances plus précises sur la formation des hernies congéniales. Avant l'âge de six ou sept mois, les testicules du fœtus sont renfermés dans l'abdomen, placés au devant des muscles psoas, au devant et au bas des reins : antérieurement ils sont recouverts par les viscères abdominaux ; leur bord postérieur est logé dans le péritoine, et c'est par ce bord qu'ils tiennent à la partie inférieure des bourses, au moyen d'une substance fibro-vasculaire, dont la nature n'est pas parfaitement bien connue. Peu à peu entraînés par une cause que nous ignorons également, ils descendent jusqu'à l'anneau inguinal, poussant devant eux une portion du péritoine qui forme un véritable canal, dont la communication avec la cavité abdo-

minale ne tarde ordinairement pas à s'effacer ; mais, s'il arrive que l'ouverture ne s'oblitère pas, l'intestin s'y engage, et pénètre dans le scrotum ; d'où l'on voit que les hernies congéniales sont le résultat du mécanisme par lequel le testicule sort du ventre. Toutes celles qui surviennent les deux premières années de la vie sont de ce genre ; si on ne les contient pas, elles font des progrès journaliers. Sujettes comme toutes les autres à s'étrangler, l'opération devient indispensable lorsque cet accident est arrivé ; mais souvent le diagnostic de la maladie est obscur, parce qu'il arrive quelquefois qu'on la rencontre chez des personnes déjà avancées en âge, et qu'on a négligé de questionner sur les circonstances commémoratives. Du reste, les signes de ces affections, les complications dont elles sont susceptibles, et le traitement qui leur convient, qu'elles soient simples ou compliquées, sont les mêmes que pour les hernies inguinales ordinaires. *Voyez* BUBONOCÈLE, HERNIE. (JOURDAN)

CONGESTION, s. f. *congestio*, amas, accumulation : collection humorale qui se forme lentement dans quelque partie du corps, prend un accroissement successif, et finit communément par déterminer une intumescence plus ou moins considérable.

Quoique certains pathologistes subtils aient voulu trouver de la différence entre ce mot et celui de *collection*, nous n'en mettons aucune entre ces deux termes, qui sont réellement synonymes ; mais nous en établissons une très-grande entre la congestion et la fluxion, que bien des auteurs ont confondues, et cette différence consiste en ce que la première est plus ou moins longue à se former, et très-rarement accompagnée d'inflammation aiguë, comme on l'observe dans les abcès dits par congestion, dans les amas de fluides séreux, etc. ; tandis que la seconde est un afflux d'humeurs qui se fait rapidement sur quelque partie, en conséquence d'une irritation plus ou moins vive. Aussi la fluxion détermine-t-elle le développement des *abcès chauds*, et la congestion celui des *abcès froids*. Cette dernière résulte aussi très-souvent d'une inflammation occulte et chronique.

Les congestions sont en général préparées par l'état d'atonie, de relâchement des parties solides, par les différentes cachexies qu'occasionnent les maladies rhumatismales, scorbutiques, goutteuses, scrophuleuses, syphilitiques dégénérées. Souvent elles doivent leur origine au défaut d'équilibre entre l'exhalation des vaisseaux capillaires et l'absorption des lymphatiques ; c'est principalement de cette dernière manière que naissent les congestions aqueuses dans le tissu cellulaire, et dans les cavités du corps qui sont revêtues

de membranes séreuses : aussi tout ce qui peut s'opposer aux fonctions des absorbans donne lieu au développement des congestions lymphatiques.

Les congestions présentent une foule de différences, dont les principales sont relatives au caractère qu'elles prennent, aux phénomènes qui les accompagnent, aux régions qu'elles occupent, à la nature des fluides qui les forment.

Relativement à leur caractère, les congestions ont été distinguées en actives et en passives. Mais, pour établir cette distinction, qui n'est point toujours facile, on doit prendre en considération plusieurs circonstances, et principalement celles qui se rapportent à l'âge des individus, à leur tempérament, à leur manière de vivre, à la nature de la maladie et à ses périodes. Les jeunes gens, les tempéramens sanguins, ceux qui sont doués d'une force vitale très-énergique, doivent être plus enclins aux congestions actives; les gens âgés, ceux d'une constitution faible et phlegmatique sont au contraire plus exposés aux congestions passives. Celles-ci affectent les individus énervés par le luxe et la débauche, et par la manie de prendre des médicamens sans motifs; celles-là attaquent de préférence les personnes qui mènent une vie conforme à la nature, et qui n'ont point abusé des remèdes. Les maladies aiguës sont plutôt suivies de congestions actives que les maladies chroniques, qui entraînent plus fréquemment à leur suite le développement de congestions passives, etc., etc.

Relativement aux phénomènes concomitans, plus ils se rapprochent de ceux qui caractérisent l'augmentation de l'énergie vitale, plus il est à présumer que les congestions sont actives, comme l'indiquent, par exemple, un pouls fort, plein, vite, mais régulier; une chaleur humide et générale, l'intégrité de l'organe commun des sensations, la vivacité des yeux, etc. Les phénomènes contraires accompagnent les congestions passives.

Relativement aux régions qu'elles occupent, les congestions qui ont leur siége dans les organes internes apportent bien plus de trouble dans la machine, et sont d'une autre importance que celles qui se développent à la périphérie du corps.

Relativement à la nature des fluides qui les forment, les congestions peuvent être le résultat d'une accumulation de sang, de sérosité, de pus, de graisse, de bile, d'urine, en un mot de la plupart des fluides qui entrent dans la composition du corps animal. Ainsi le sang peut s'amasser dans le crâne, comprimer le cerveau, et produire la paralysie, l'apoplexie; la lymphe accumulée dans toutes sortes de cavités donne naissance aux différentes espèces d'hydropisies; la graisse sécrétée en abondance produit l'obésité; la pleurésie

chronique est fréquemment suivie de congestion de matière purulente ou puriforme dans l'un des côtés de la poitrine, et quelquefois dans les deux; les digestions vicieuses ont souvent pour résultat une collection de matières saburrales, bilieuses, soit dans l'estomac, soit dans le tube intestinal; ce dernier est de plus sujet aux congestions stercorales, vermineuses, gazeuses, etc.

Les effets des congestions en général sont d'affaiblir les propriétés vitales des organes, de troubler leurs fonctions, de changer le mode et la quantité des sécrétions, de manière à les rendre excessives, ou à les interrompre complétement; d'exciter des douleurs plus ou moins vives, ou parfois de diminuer notablement la sensibilité. Ainsi, les congestions qui se forment dans la tête produisent tous les accidens de la compression du cerveau; celles qui ont leur siége dans la poitrine donnent lieu à la difficulté de respirer, aux palpitations de cœur, aux points de côté, etc.

On conçoit aisément que l'abord excessif d'un fluide à une partie isolée se fait aux dépens d'autres organes : ceux-ci alors, par cette privation de nourriture habituelle, décroissent à proportion de l'étendue de la congestion; d'où naît une débilité générale et successive. On doit, de plus, observer que, lorsqu'une congestion a eu lieu dans quelque partie du corps, il en résulte, quoiqu'elle ait été complétement dissipée, une tendance à de nouvelles congestions dans la même partie; ce qui explique fort bien la récidive d'un grand nombre de maladies.

Les abcès par congestion arrivent ordinairement dans des régions plus ou moins éloignées de celles où s'est primitivement formée la matière purulente, laquelle fuse alors entre les interstices des muscles, en suivant une direction perpendiculaire.

Ces abcès diffèrent suivant qu'ils dépendent de la lésion des parties molles ou de celles des parties dures. Pour donner un exemple du premier cas, supposons une pleurésie, à la suite de laquelle se soit formé un dépôt qui occupe le médiastin antérieur : si le pus fuse de cellule en cellule jusqu'à la partie inférieure du thorax, et vient proéminer vers la région de l'appendice xiphoïde, derrière les muscles abdominaux, ce dépôt par congestion tient à la lésion des parties molles. Dans le second cas, qui est le plus ordinaire, ces sortes de dépôts se forment aux environs des cavités, à la suite de caries des vertèbres dorsales ou lombaires, et même des côtes, et se manifestent aux régions pelvienne ou inguinale, ou à celle des lombes, ou à la partie antérieure et supérieure de la cuisse.

Quelle que soit, du reste, son origine, la tumeur se forme peu à peu, sans être accompagnée de douleurs ni des autres symptômes de l'inflammation ; elle ne tarde pas à offrir une fluctuation égale dans tous ses points ; la peau s'amincit à la longue, devient rouge, et l'abcès finit par crever spontanément.

Les dépôts par congestion sont des maladies excessivement graves, et presque toujours mortelles, soit que l'art les ouvre, soit qu'on laisse ce soin à la nature. Le pus qui s'en écoule est d'abord ténu, inodore, mal lié; il présente des espèces de flocons et une apparence caseuse : mais au bout de quelques jours, il change totalement de nature, se déprave, et devient d'une fétidité insupportable ; bientôt la fièvre survient, le malade maigrit, s'affaiblit, se consume ; une diarrhée colliquative achève de l'abattre ; il périt enfin misérablement, et avec d'autant plus de rapidité que l'ouverture du dépôt a été plus large, et a donné par là un accès plus facile à l'air extérieur. C'est pour cette raison qu'en général on ne doit point toucher à ces sortes de dépôts, excepté dans les cas où l'on a lieu de craindre une crevasse qui, permettant tout d'un coup une trop grande perte de substance, avancerait inévitablement les jours du malade. Le seul parti qu'on ait à prendre dans une circonstance aussi critique, c'est de pratiquer à la tumeur une très-petite ouverture avec un trois-quarts, ou une lancette, ou une parcelle de pierre à cautère. On tâche ensuite de fortifier les malades en leur administrant des médicamens amers, toniques, le quinquina, le bon vin, etc. ; médicamens dont toutefois les propriétés bienfaisantes ne tardent pas à échouer contre un mal qui a tôt ou tard une terminaison funeste. Cependant, lorsque l'abcès dépend d'une carie qui est à la portée des remèdes chirurgicaux, et à la suite de laquelle les os peuvent se souder, on a quelque espoir de guérison. Ces cas heureux, dont les fastes de l'art offrent plus d'un exemple, se rencontrent particulièrement dans les dépôts produits par la carie de l'articulation coxo-fémorale à la suite d'une chute : seulement la guérison s'opère aux dépens des mouvemens des parties soudées; il y a ankylose. *Voyez* ABCÈS, DÉPÔT, HYDROPISIE, TUMEUR.

(RENAULDIN)

STAHL (George Ernest), *De decubitu humorum*, *Diss.* in-4°. *Halæ*, 1711.

JUNKER (Jean), *De congestionibus, vulgo catarrhis et rheumatismis*, *Diss.* in-4°. *Halæ*, 1748.

ISENFLAMM (Jacques Frédéric), *De congestionum mechanismo*, *Diss.* in-4°. *Erlangæ*, 1749.

BUECHNER (André Elie), *De congestionum natura, causis et effectibus*, *Diss.* in-4°. *Halæ*, 1749.

NICOLAI (Ernest Antoine), *De congestionibus*, *Diss.* in-4°. *Ienæ*, 1761.

GOLDHAGEN (Jean Frédéric Théophile), *De theoria congestionum quatenus praxi inservit. Diss.* in-4°. *Halæ*, 1784.

(F. P. C.)

CONGLOBÉ, adj. *conglobatus*, amassé en rond; épithète qu'on donne à de petits corps arrondis, de nature diverse, mais toujours formés par un entrelacement de vaisseaux sanguins et de filets nerveux. *Voyez* GANGLION. (JOURDAN)

CONGLOMÉRÉ, ad. *conglomeratus*, mis en peloton: terme d'anatomie qui désigne un amas de petits corps granuleux destinés à la sécrétion d'un fluide particulier. *Voyez* FOLLICULE, GLANDE. (JOURDAN)

CONGLUTINANT, adj. *conglutinans*: médicamens épais et visqueux propres à rapprocher les bords d'une plaie, et à favoriser la cicatrice. *Voyez* AGGLUTINATIF.

(GEOFFROY)

CONGRÈS, s. m. *congressus*. Ce mot, employé souvent comme synonyme de coït, désigne plus particulièrement l'épreuve à laquelle les tribunaux avaient recours autrefois dans les causes de divorce pour fait d'impuissance.

Quelques-uns attribuent l'origine de cette pratique à l'effronterie d'un jeune homme accusé d'impuissance, lequel offrit de prouver le contraire en présence d'experts. Cette demande ayant été accueillie, elle devint en usage dans les officialités de France, et fut même autorisée par des arrêts.

Quoique Venette (*Tableau de l'Amour conjugal*) prétende en trouver des traces dans la jurisprudence romaine, il est presque certain qu'il n'est pas question du congrès avant le quatorzième siècle, où Guy de Chauliac en parle comme d'une preuve d'impuissance reçue en justice. Toutefois il ne paraît pas qu'alors on procédât à cette épreuve avec autant de formalités que vers le milieu du seizième siècle. Chauliac veut que le mari et la femme couchent ensemble pendant plusieurs jours, en présence d'une matrone savante et expérimentée, que le médecin, autorisé par le magistrat, aura nommée d'office; qu'elle exhorte les époux à se caresser et à se chatouiller mutuellement; qu'elle leur fasse prendre quelques remèdes aphrodisiaques; qu'elle leur oigne les parties génitales avec des onguens convenables devant un feu de sarment, et qu'elle rapporte fidèlement au médecin ce qu'elle a vu, afin que celui-ci puisse en faire son rapport.

Vincent Tagereau, avocat de Paris (*Discours de l'impuissance de l'homme et de la femme*, édit. de Paris, 1612), nous apprend que dans le procès du trésorier de Bray, les experts se composèrent de trois médecins, trois chirurgiens et de trois sages-femmes. Les expressions naïves de cet auteur feront

connaître de quelle manière s'exécutait de son temps l'épreuve dont il est question :

« Après que les parties ont prêté serment qu'elles tascheront de bonne foy et sans dissimulation d'accomplir l'œuvre de mariage sans y apporter empeschement de part ny d'autre, après aussi que les experts ont juré qu'ils feront fidèle rapport de ce qui se passera au congrez, les uns et les autres se retirent en une chambre pour ce préparée, où l'homme et la femme sont de rechef visitez ; l'homme afin de sçavoir s'il a point de mal.... ; la femme pour considérer l'estat de sa partie honteuse, et par ce moyen cognoistre la différence de son ouverture et dilatation avant et après le congrez, et si l'intromission y aura esté faicte ou non.... En quelques procès (comme en celui de de Bray) les parties sont visitées nuës depuis le sommet de la teste jusques à la plante des pieds, en toutes parties de leur corps, *etiam in podice*, pour sçavoir s'il y a rien sur elles qui puissent avancer ou empescher le congrez, les parties honteuses de l'homme lavées à l'eau tiède (c'est à sçavoir à quelle fin), et la femme mise en un demy bain, où elle demeure quelque temps. Cela fait, l'homme et la femme se couchent en plein jour en un lict, et les rideaux estant tirez, c'est à l'homme à se mettre en devoir de faire preuve de sa puissance, habitant charnellement avec sa partie et faisant intromission, où souvent adviennent des altercations honteuses et ridicules, l'homme se plaignant que sa partie ne le veut laisser faire, et empesche l'intromission : elle le niant, et disant qu'il y veut mettre le doigt et la dilater et ouvrir par ce moyen : encore ne sçauroit-il quelque erection qu'il fasse, si sa partie veut l'empescher, si on ne lui tenoit les mains et les genoux, ce qui ne se fait pas. Enfin, les parties ayant esté quelque temps au lict, comme une heure ou deux, les experts appellez ; ou de leur propre mouvement quand ils s'ennuyent, en ayant assez subject, *si sint viri*, s'approchent, et ouvrans les rideaux, s'informent de ce qui s'est passé entre elles, et visitent la femme de rechef, pour sçavoir si elle est plus ouverte et dilatée que lorsqu'elle s'est mise au lict, et si l'intromission a esté faite ; aussi *an facta sit emissio*, *ubi*, *quid*, *et quale emissum*. Ce qui ne se fait pas sans bougie et lunettes à gens qui s'en servent pour leur vieil âge, ny sans des recherches fort sales et odieuses. Et font leur procès-verbal de ce qui est passé au congrez, ou (pour mieux dire) de ce qu'ils veulent, qu'ils baillent au juge estant au même logis, en une salle ou chambre à part avec les procureurs et practiciens en cour d'Eglise, attendant la fin de cest acte. »

Entreprendrai-je maintenant de prouver l'immorale absurdité de cette épreuve ? chercherai-je à démontrer que les

sentimens haineux de l'époux dont les plaintes la provoquent, que l'atteinte qu'elle porte à la pudeur, sont déjà des motifs plus que suffisans pour anéantir momentanément l'énergie virile de l'homme le mieux constitué? Je me garderai bien d'entrer à ce sujet dans les détails qu'il comporte, et qui aujourd'hui deviennent superflus, puisque depuis long-temps le congrès appartient aux usages abolis, et que personne ne méconnaît la justesse des principes qui ont dicté cette abolition. *Voyez* IMPUISSANCE.

Toutefois, pour ne pas être incomplet, je dois faire connaître la circonstance qui donna lieu à cette heureuse réforme.

Dans les temps même où l'usage du congrès était en vigueur, il n'a pas manqué d'hommes éclairés qui en contestèrent la validité. Un de nos plus célèbres poëtes, le législateur du Parnasse, attaqua cet abus par les armes de la satire:

Jamais la biche en rut n'a, pour fait d'impuissance,
Traîné du fond des bois un cerf à l'audience;
Et jamais juge, entr'eux ordonnant le congrès,
De ce burlesque mot n'a sali ses arrêts.

Le même Tagereau, dont j'ai cité un passage, déclame avec beaucoup d'énergie contre le congrès. Mais, comme l'a dit Fontenelle, la vérité est un coin qu'il faut faire entrer par le gros bout. Il a fallu qu'un fait démontrât avec évidence l'injustice des décisions fondées sur cette épreuve, et que l'ordre social en éprouvât les inconvéniens les plus graves, pour la faire condamner à une proscription absolue.

En 1653, le marquis de Langey épousa Marie de Saint-Simon de Courtomer, âgée de treize à quatorze ans, et vécut en parfaite intelligence avec elle jusqu'en 1657. A cette époque, la marquise de Langey accuse son mari d'impuissance. Des experts, chargés par le juge de visiter le mari et la femme, déclarent qu'ils les ont trouvés tels que doivent être des époux. La marquise soutient que, si elle paraît être dans l'état où doit se trouver une femme mariée, c'est l'effet des entreprises brutales d'un impuissant, et des efforts d'un amour d'autant plus furieux, qu'il est stérile. Pour sauver son honneur, le marquis de Langey demande l'épreuve du congrès: elle est ordonnée; il échoue, allègue des excuses, et sollicite une seconde épreuve qui lui est refusée. Son mariage est déclaré nul; mais il proteste que, nonobstant les défenses qui lui sont faites de se marier, il contractera une nouvelle union lorsqu'il le jugera à propos. En effet, il choisit pour épouse Diane de Montault de Navailles, et procrée avec elle sept enfans. Les restitutions envers sa première femme, auxquelles de Langey fut condamné, donnèrent lieu à un procès qu'on

ne termina qu'après la mort de celui-ci, mais qui fournit au procureur-général Lamoignon l'occasion de s'élever avec force contre l'abus qui fait le sujet de cet article. Le langage de la raison triompha des préjugés, et, par arrêt du 18 février 1677, le parlement fit défense à tous juges, même aux officiaux, d'ordonner à l'avenir l'épreuve du congrès. (MARC)

CONIFÈRES (famille des), *coniferæ*. Toutes les conifères contiennent un principe résineux, stimulant et diurétique. Le *pinus sylvestris* et le *pinus maritima* fournissent la térébenthine, la poix et le goudron; le melèze fournit la térébenthine de Venise; l'*abies picea* fournit la térébenthine commune, et le sapin ordinaire donne la résine commune.

Le *thuxa quadrivalvis*, Desf., produit la sandaraque; le *juniperus lycia* fournit l'oliban; l'encens est le produit d'un *juniperus*. La sabine stimulante est également un genévrier. Cette propriété stimulante existe à un moindre degré, dans les genévriers d'Europe et d'Amérique, dans leurs graines et rameaux qui sont, en plusieurs pays, employés dans la fabrication de la bière, ainsi que les sommités et baies de thuya, de cyprès, de pins et de sapins. En Amérique, la bière-sapinette, boisson et médicament très-salutaire, est plus particulièrement faite avec les sommités des diverses variétés de l'*abies brevifolia*.

Toutes les semences des conifères renferment une huile fixe très-facile à rancir, à cause de la portion de résine contenue dans leurs tégumens. Dans le *pinus pinea* et dans le *pinus cembra*, au contraire, cette huile est douce et se conserve moins difficilement, parce qu'avant de l'extraire on monde les semences pour ne mettre à la presse que leurs amandes, qui, considérées sous un autre point de vue, sont alimentaires et employées comme telles dans les montagnes où croît le pin cembra, et dans les pays méridionaux où le pin pignon est indigène.

De nouvelles expériences faites sur les feuilles de l'if les signalent comme l'un des plus violens poisons: on savait déjà positivement que ses semences étaient délétères.

(TOLLARD aîné)

CONJONCTIVE, s. f. *conjunctiva*: membrane séreuse et perspiratoire qui tire son nom de ce qu'elle réunit le globe de l'œil aux deux voiles mobiles qui le protégent. Ses bords sont fixés aux paupières dont elle tapisse la face interne pour recouvrir ensuite le tiers environ de la partie antérieure de l'œil. Elle n'adhère fortement qu'aux cartilages tarses et à la cornée transparente, au devant de laquelle on lui voit prendre une diaphanéité parfaite: on pourrait même croire qu'elle ne s'étend point sur cette membrane, si la possibilité de l'en séparer par une longue macération ne levait tous les doutes

à cet égard. Partout ailleurs un tissu cellulaire très-lâche la réunit aux parties sous-jacentes, et permet à l'œil d'exercer sans gêne ses mouvemens. Comme toutes les membranes perspiratoires, elle offre un tissu celluleux, parsemé d'une infinité de vaisseaux sanguins, et la vive sensibilité dont elle est douée annonce qu'elle reçoit aussi beaucoup de filamens nerveux. Elle est sujette à diverses affections, et notamment à l'inflammation : c'est ce qu'on appelle ophthalmie (*Voyez* ce mot). Quelquefois aussi on observe dans sa texture une dégénérescence particulière qui constitue une maladie bien distincte. *Voyez* PTÉRIGION. (JOURDAN)

CONJUGAISON, s. f. *conjugatio* : accouplement, réunion de deux parties. Les anatomistes appellent trous de conjugaison, une rangée d'ouvertures situées sur les parties latérales de la colonne vertébrale, et qui sont formées par la réunion des échancrures que présentent les vertèbres. Ces trous donnent passage aux trente et une paires de nerfs spinaux qui naissent de la moelle de l'épine par deux faisceaux, entre lesquels se trouve le ligament dentelé, et dont l'accollement porte aussi le nom de *conjugaison*. (JOURDAN)

CONNEXION, s. f. *connexio* ; rapport et union que les parties du corps humain ont entre elles. Cette expression est plus particulièrement usitée en anatomie dans l'étude des os. Les connexions des os sont les rapports d'union et de position qui existent entre eux. (LULLIER-WINSLOW)

CONOÏDE, adj. pris aussi substant. *conoïdeus* ; corps dont la forme se rapproche de celle du cône. On donne le nom de *ligamens conoïdes* à des ligamens qui attachent la clavicule à l'omoplate. *Voyez* CLAVICULE et CÔNE.

CONQUASSANTES, adj. (douleurs.) On veut indiquer par là que les vraies douleurs de l'enfantement sont parvenues au dernier degré d'intensité. Pour qu'elles méritent ce nom, il faut que la contraction de la matrice qui l'y détermine soit très-forte. Mais il ne faut pas toujours juger de la force des contractions par l'expression de la douleur que font entendre les femmes. Chez celles qui sont d'une constitution irritable, le mode d'expression est en raison du sentiment qu'elles éprouvent, et non pas en proportion du degré de la douleur absolue. Les douleurs préparatoires, connues sous le nom de *mouches*, et les douleurs conquassantes, sont de même nature et appartiennent à la même espèce. Cette distinction n'a été adoptée que pour indiquer leur degré de force. (GARDIEN)

CONQUE, s. f. *concha*, κογχα des Grecs : grande cavité ovoïde du pavillon de l'oreille, qui est bornée par les émi-

nences tragus, antitragus et anthélix, et au fond de laquelle se trouve l'orifice externe du conduit auditif. Quelques anatomistes donnent aussi le nom de *conque* au pavillon entier de l'oreille. (JOURDAN)

CONSENTEMENT. *Voyez* SYMPATHIE.

CONSERVE, s. f. *conserva*, du verbe latin *conservare*, conserver, défendre, préserver; préparation pharmaceutique de consistance molle, pulpeuse, que l'on fait avec des poudres médicinales ou des pulpes de racines, de feuilles, de fleurs et de fruits, auxquelles on ajoute une très-grande proportion de sucre.

Ce sont les Arabes qui ont inventé ce genre de composition. Leur but était de conserver, à l'aide du sucre, des matières qui s'altèrent très-vite sans cette addition; et les conserves sont aux pulpes et aux poudres, ce que les sirops sont aux infusions, aux décoctions, aux sucs dépurés.

Mais il s'en faut bien que le sucre maintienne constamment l'intégrité des substances végétales que l'on réduit en conserves : ces préparations restent à peine quelques mois en bon état; les molécules saccharines et muqueuses qui s'y trouvent réunies, éprouvent bientôt une décomposition; leurs élémens réagissent les uns sur les autres; il s'établit enfin dans le composé un mouvement intestin, une sorte de fermentation vineuse qui change la nature intime, les qualités sensibles, la couleur, l'odeur, la saveur du médicament, et qui modifie même le caractère de ses propriétés médicinales.

Frappé de la disposition fermentescible des conserves, Baumé propose de les préparer toujours extemporanément, en se servant de la poudre des substances médicinales auxquelles on veut donner cette forme pharmaceutique. Il donne, dans sa Pharmacie, une table de la diminution de poids qu'éprouvent, en se séchant, les matières que l'on a coutume de convertir en conserves.

Considérées comme agens médicinaux, ces préparations méritent peu l'attention du médecin. Sous un volume considérable, on ne trouve en effet qu'une très petite quantité de principes actifs; les conserves n'ont que de faibles propriétés; les changemens organiques qu'elles suscitent sont assez insignifians : les services qu'elles peuvent rendre dans le traitement des maladies seront toujours légers.

Bien que, dans les anciennes pharmacopées, les conserves tiennent une grande place, on en fait rarement usage de nos jours. Cet abandon est assez justifié par la débilité de l'action qu'elles exercent sur nos organes. Nous citerons seulement ici quelques formules de ces composés, parce que ceux-ci

servent souvent d'excipient aux poudres médicinales pour les convertir en bols et en pilules.

Conserve de roses rouges.

Prenez : Roses de Provins séchées et pulvérisées. . ℥iij.
Eau de roses. . . . . ℥viij.
Sucre . . . . ℔j℥.

Conserve de cynorrhodon.

Prenez : Pulpe de cynorrhodon. . . . . ℔j.
Sucre. . . . . ℔j℥.

(BARBIER)

CONSERVES, s. f. pl. *conspicilla* ; sorte de lunettes qui ne diffèrent point des bésicles ordinaires pour la forme, mais dont les verres sont très-peu bombés et presque planes, en sorte qu'ils n'augmentent pas beaucoup la grosseur des corps. Ces lunettes sont ainsi appelées parce qu'elles conservent la vue, les yeux n'étant pas fatigués soit par la petitesse des objets, soit par la manière confuse avec laquelle ils frappent la rétine. Elles conviennent aux personnes légèrement presbytes, et à celles qui ont les organes de la vue très-faibles et très-irritables : dans ce dernier cas, on colore avec avantage les verres des conserves en vert. (JOURDAN)

CONSISTANCE, s. f. *stabilitas*, *firmitas*, *consistentia*, état permanent : se dit de la liaison des corps considérés suivant qu'ils sont plus mous ou plus durs, plus liquides ou plus épais. Ainsi, la consistance de la cire est plus molle que celle du bois : on donne de la consistance à un médicament, lorsqu'on le rend moins liquide ; on fait bouillir les drogues jusqu'à consistance de sirop, d'onguent, d'extrait, d'électuaire ; on fait évaporer jusqu'à siccité ; on condense, au moyen du froid, certaines substances, que la chaleur liquéfie, etc. ; etc.

On appelle *âge de consistance* cette époque stationnaire de la vie, qui s'étend depuis trente-cinq jusqu'à quarante-cinq ou cinquante ans environ, parce que le corps, ayant pris tout son accroissement et jouissant de toute sa force, n'a plus à redouter les orages qui troublent l'enfance et la première jeunesse, et se trouve encore éloigné des infirmités qui menacent ou attaquent l'âge du déclin. *Voyez* AGE.

On dit aussi, dans le sens figuré, que les choses humaines n'ont point de consistance ; que tel esprit manque de consistance, etc. (RENAULDIN)

CONSOLIDANT, ANTE, adj. s. m. dérivé du part. prés. *consolidans*, de *consolidare*, verbe latin qui veut dire consolider, raffermir, affermir. Ce mot est peu usité aujourd'hui.

Les anciens l'employaient pour désigner certaines substances médicamenteuses dont ils se servaient à la fin du traitement des plaies et des ulcères, et quelque temps encore après leur cicatrisation, dans la vue de consolider le travail de la nature. C'était encore des consolidans qu'ils appliquaient autour d'une luxation réduite, ou d'une articulation qui avait subi une entorse ou éprouvé un diastasis : dans ces deux derniers cas, ce n'est aussi que sur la fin du traitement, lorsqu'il n'y avait plus de douleur, qu'ils employaient ces moyens dans la vue de fortifier, de raffermir les parties qui avaient éprouvé une distension plus ou moins grande. Les substances médicamenteuses, que les anciens appelaient des *consolidans*, étaient en général tirées des toniques; c'étaient des liqueurs spiritueuses aromatiques, différens vins qui tenaient en dissolution des substances amères, aromatiques ou astringentes; des décoctions plus ou moins fortes de ces mêmes substances. Ils avaient aussi quelques onguens toniques qu'ils appelaient *consolidans*. (PETIT)

KALTSCHMIDT (charles Frédéric), *De medicamentorum consolidantium modo agnedi et usu*, *Diss.* in-4°. *Ienæ*, 1761.

(F. P. C.)

CONSOMMÉ, s. m. *consommatum;* bouillon chargé de tous les principes solubles, de tous les sucs de la viande; espèce d'extrait rapproché, et qui devient à moitié solide par le refroidissement. Les gelées animales sont souvent des consommés : cependant l'osmazôme y domine ordinairement plus que la gélatine (*Voyez* OSMAZÔME), ce qui les rend plus stimulans que nutritifs. Quand on fait un consommé pour un malade, il faut avoir soin de n'employer que des bouillons qui n'ont point été salés ou épicés, parce que, l'évaporation dissipant le liquide sans diminuer la proportion de sel, le consommé devient âcre et irritant. En général, un consommé n'est pas une nourriture fort saine, quoique succulente et savoureuse. (CADET DE GASSICOURT)

CONSOMPTIF, adj. du verbe *consumere*, consumer : cette épithète se donne aux remèdes externes, aux topiques destinés à ronger des excroissances, des chairs baveuses, à dessécher des ulcères. L'alun calciné, la potasse ou la soude caustiques, le nitrate d'argent, l'eau phagédénique, le muriate suroxigéné d'antimoine, la poudre arsénicale de Plaucquet ou de Justamond, la poudre anti-carcinomateuse du Frère Cosme, l'eau de chaux, etc., sont des consomptifs.

(CADET DE GASSICOURT)

CONSOMPTION, s. f. *consumptio*, *tabes* des Latins, φθίσις des Grecs; langueur, dissipation, destruction lente

de toute l'habitude du corps; maladie caractérisée ordinairement par une débilité générale toujours croissante, une fièvre continue, quelquefois imperceptible, ou un état apyrétique, un trouble notable dans les facultés assimilatrices et réparatrices, une déperdition perpétuelle de substance; et qui, après avoir réduit les malades à un extrême degré de maigreur et d'épuisement, se termine souvent par la mort. On appelle *étiques*, *hectiques* ou *phthisiques*, les individus attaqués de consomption : le *marasme* en est le dernier degré.

Lorsque cet état d'exténuation provient du trouble de tout l'organisme, qui par-là se trouve privé de nutrition, les Grecs lui ont aussi donné le nom d'*atrophie;* et lorsque cette dernière n'attaque qu'un membre, de manière à le dessécher, on lui a imposé la dénomination d'*aridure. Voyez* ces mots.

Nous n'établissons aucune différence entre la consomption et la phthisie, considérée en général; l'une et l'autre nous représentent, en effet, une lente exténuation du corps, quelle qu'en soit la cause; toutes deux ont également besoin d'une épithète qui caractérise le genre ou l'espèce de la maladie, quoiqu'il arrive souvent, et c'est à tort, que l'on se serve du seul mot phthisie, pour désigner l'espèce de consomption qui provient de la lésion organique des poumons.

Un des traits caractéristiques de la consomption, c'est d'avoir une marche lente et chronique, qui sert en effet à la distinguer d'avec cet état de maigreur fortuite et de peu de durée, qui se manifeste fréquemment à la suite des maladies aiguës, et accompagne les premiers jours de la convalescence. Cependant on voit quelquefois la consomption faire des progrès rapides, et arriver en peu de temps au terme fatal; c'est que, dans ces cas, elle a sans doute été accélérée par l'influence de quelque circonstance accidentelle, ou de quelque complication grave.

Les causes, qui préparent ou décident la consomption, sont tellement nombreuses, qu'elles la rendent une des maladies les plus communes et en même temps les plus meurtrières. On peut y être prédisposé par un tempérament sec et ardent, par une sensibilité exquise, une susceptibilité extrême pour toutes sortes d'impressions, par l'habitation de climats où règnent simultanément le froid et l'humidité, par l'accroissement trop rapide de toutes les parties du corps à l'époque de l'enfance ou au développement de la puberté, par la faiblesse née d'une ou de plusieurs maladies antérieures, par l'influence pernicieuse de certaines professions, par cette constitution organique grêle et délicate, que présentent les

personnes qui ont la peau blanche, la poitrine étroite, les omoplates ailées, le cou tendu en avant, état qui, suivant la comparaison d'Arétée, fait en quelque sorte ressembler ces individus à des planches.

Mais une foule d'autres causes, tant physiques que morales, agissent beaucoup plus puissamment pour faire naître la consomption : tels sont les travaux violens, les exercices forcés, auxquels le corps est soumis, pendant qu'on lui donne une nourriture trop légère, ou grossière et mal saine; telle est la lactation excessive, durant laquelle les organes des nourrices n'éprouvent point une réparation proportionnée à leurs pertes; tel est l'abus des plaisirs vénériens et de la manustupration, qui jette promptement dans le marasme les imprudens qui s'y livrent avec excès; telles sont les déperditions considérables qui résultent d'hémorragies, de diarrhées, de diabètes; tels sont encore les vices héréditaires ou acquis, les scrophules, la vérole, les dartres, la gale, le scorbut, le rachitis, la goutte, plus ou moins invétérés et dégénérés; telles sont surtout les maladies organiques, les tubercules, les squirres, les ulcères, les cancers qui attaquent les parties internes, et principalement les poumons, l'estomac, le canal intestinal, le mésentère, la rate, le foie, les reins, la vessie, l'utérus, etc.; telle est enfin l'influence, soit des affections morales, tristes et débilitantes, comme les chagrins prolongés, la jalousie, l'envie, la nostalgie, le spleen, etc., soit des passions violentes et exaltées, comme l'amour, l'ambition, le jeu, les excès d'études, le travail outré du cabinet, etc. On conçoit que l'action lente et continuelle de toutes ces causes, et de beaucoup d'autres que nous passons sous silence, suffit pour introduire dans les fonctions un désordre ou une altération qui mine sourdement la machine, consume ses forces et l'amène lentement à une exténuation souvent irréparable.

Mais quelles que soient les causes de la consomption, voici les phénomènes communs et généraux auxquels on peut la reconnaître. Les malades ont un mouvement fébrile lent et continu, lequel s'exaspère ordinairement le soir et après les repas, et offre des redoublemens plus ou moins irréguliers, durant lesquels la paume des mains et la plante des pieds deviennent le siége d'une chaleur intense; ces exacerbations sont suivies de sueurs plus ou moins abondantes, qui ont un effet très-débilitant. La respiration est un peu plus fréquente que dans l'état de santé, et s'accompagne souvent d'une petite toux sèche : le moindre exercice suffit pour l'accélérer. L'appétit diminue de jour en jour; et de fréquentes indigestions, une diarrhée qui se renouvelle sans

cesse, dénotent l'atonie de la faculté digestive et assimilatrice. Une extrême susceptibilité nerveuse s'empare de tous les systèmes de l'organisme ; les malades sont très-sensibles au froid, même dans le temps où règne une chaleur atmosphérique très-intense. Les organes musculaires, qui perdent chaque jour de leur masse, sont frappés d'une débilité générale. Les fonctions intellectuelles ne s'exercent plus avec la même activité, et finissent par tomber dans une sorte d'impuissance. L'émaciation fait des progrès plus ou moins rapides, jusqu'à ce que le corps, arrivé à un état de marasme, semble en quelque sorte privé de muscles, et n'offre que des os recouverts d'une peau sèche et terreuse.

La plupart des auteurs reconnaissent à la consomption trois périodes, qui ne sont pas toujours assez tranchés pour offrir une distinction facile, et qui doivent plutôt être considérés comme des degrés successifs et différens d'intensité.

Dans le premier période, les fonctions de la machine organisée n'ont encore éprouvé qu'un dérangement peu considérable : il n'y a pas toujours un mouvement fébrile ; et lorsqu'il existe, il est irrégulier, ou tellement léger et obscur, qu'il faut beaucoup d'attention pour le reconnaître, surtout lorsqu'aucune lésion d'organe particulier ne met sur la voie.

Dans le second période de la consomption, la fièvre se distingue facilement et a des exacerbations manifestes ; le pouls constamment petit, vif et fréquent, offre une accélération marquée dans les redoublemens : pendant la durée de ces derniers, une chaleur intense se fait sentir à la paume des mains et à la plante des pieds, et leur terminaison a lieu par des sueurs copieuses, qui inondent le corps et le jettent de plus en plus dans l'abattement et la prostration (*Voyez* FIÈVRE HECTIQUE). En même temps les malades perdent l'appétit ; ils ressentent une soif plus ou moins vive ; le moindre mouvement les essouffle ; quelquefois un froid insupportable s'empare de leurs membres, et rien ne peut les réchauffer : le corps faisant des pertes continuelles, et n'éprouvant le bienfait d'aucune réparation, maigrit en quelque sorte à vue d'œil, et cette rapide émaciation conduit au troisième période de la maladie.

Dans ce dernier degré, tous les symptômes s'exaspèrent, et la description de leur ensemble forme ce hideux tableau que l'illustre médecin de Cappadoce a peint avec des couleurs d'une vérité si effrayante. Les malades ont des anxiétés continuelles et du dégoût pour les alimens ; vers le soir, le froid se saisit de leurs extrémités, et ne les quitte que le matin, pour faire place à la chaleur ; leur poitrine se couvre

d'une sueur plus ou moins forte ; ils ont la voix rauque et souvent une toux incommode ; leur cou est grêle, un peu de travers, tendu, et plutôt roide que souple ; les phalanges des doigts sont très-minces, tandis que leurs articulations paraissent volumineuses ; les ongles se recourbent, les chairs se consument, les muscles disparaissent, ainsi que les mamelles, dont il ne reste que le bout ; non-seulement on peut compter distinctement les côtes, mais encore s'apercevoir s'il en manque, et observer leurs insertions au sternum et aux vertèbres ; les intervalles qui les séparent forment autant de cavités ; les omoplates ressemblent aux ailes des oiseaux ; le ventre est collé à l'épine du dos ; la peau est flasque, sèche, terreuse ; les cheveux tombent ; la figure est décharnée, pâle ou livide, quelquefois bouffie ; les yeux caves, mais clairs et brillans ; les narines pointues, effilées ; les pommettes restent rouges, proéminentes ; le creux des joues adhère aux dents ; les malades semblent rire ; tous enfin ont une face hippocratique, une apparence cadavéreuse, et ils ne tardent pas à succomber, lorsqu'une diarrhée colliquative vient se joindre à cet état déplorable. Tels sont les traits affreux qui caractérisent la consomption parvenue à son dernier période.

Cette maladie diffère suivant qu'elle est essentielle ou symptomatique. Dans le premier cas, elle est due à un trouble d'actions ou de fonctions de tout le corps, ou de quelque système d'organes, trouble indépendant de toute maladie préexistante, de toute altération de tissu. Dans le second cas, la consomption est consécutive à une autre affection morbide, soit fièvre, phlegmasie, hémorragie, soit lésion organique, comme tubercules, squirres, ulcères, cancer, soit vice héréditaire ou communiqué, tels que les scrophules, la vérole, le rachitis, la goutte, etc. D'après cette distinction, la consomption se divise naturellement en deux genres, dont chacun comprend plusieurs espèces, que nous allons passer rapidement en revue.

Ier *Genre.* CONSOMPTION PRIMITIVE OU ESSENTIELLE. Elle est, comme nous venons de le dire, le résultat d'un trouble général ou particulier de l'organisme, sans que l'intégrité d'aucun tissu soit altérée, sans qu'aucune maladie héréditaire ou acquise ait contribué à son origine. Ce genre de consomption renferme les espèces suivantes :

Consomption par accroissement rapide. On voit quelquefois des enfans et des jeunes gens, dont le corps grandit avec une rapidité incroyable, et chez lesquels la nature opère évidemment en quelques semaines ou en quelque mois, ce qui doit être le fruit d'une ou de plusieurs années ; d'où il résulte que les

organes n'ayant pas eu le temps de prendre une fermeté, une force suffisante de cohésion, éprouvent dans leurs fonctions une langueur, et par suite un trouble qui, s'il persiste pendant quelque temps, peut déterminer un état de consomption funeste. Cette élongation du corps se fait tantôt aux dépens de la rectitude du tronc et des membres, qui peuvent être attaqués de vices de conformation, de déviations plus ou moins prononcées; tantôt aux dépens des facultés intellectuelles, qui paraissent languir dans une sorte d'apathie ou d'idiotisme, etc.

Les signes de cette espèce de consomption ne sont point difficiles à saisir. Lorsqu'on voit le corps d'un enfant prendre tout à coup un développement considérable en hauteur, et qu'en même temps on observe une faiblesse générale et une maigreur progressive, accompagnées, soit d'un pouls lent et débile, soit d'un mouvement fébrile qui a des exacerbations périodiques, on doit regarder cet état comme une hectisie provenant d'un accroissement trop rapide, d'une élaboration trop énergique pour des organes encore faibles; et l'on doit s'efforcer d'en prévenir les funestes suites. C'est ici que l'hygiène peut déployer avec beaucoup d'avantages les divers moyens de conservation qu'elle tient en son pouvoir. On mettra donc en usage toutes les ressources que peut offrir l'emploi bien raisonné d'un air pur, surtout de celui de la campagne, d'alimens choisis parmi ceux qui fortifient l'estomac, de bon vin vieux, de la gymnastique proportionnée aux forces du sujet, etc. A ces moyens hygiéniques, on associera l'administration de médicamens toniques, parmi lesquels l'écorce du Pérou tiendra le premier rang. Comme la nature, à cette époque de développement, est susceptible de montrer sa puissance conservatrice, et même de triompher seule d'une foule d'obstacles, on doit attendre de sa part une lutte et des efforts salutaires; le médecin, qui doit les connaître, tâchera de les favoriser de tout son pouvoir et de leur donner une direction convenable.

Consomption sénile ou *par décroissement* (*marasmus senilis*, Galen.). Cette espèce paraît être l'opposée de la précédente; car, si l'une a pour cause l'accroissement excessif et prompt de toutes les parties du corps, l'autre semble résulter de leur décroissement par une suite naturelle de l'accumulation des années. Sous ce dernier rapport, la consomption sénile est le partage de tous les individus qui parviennent à un âge avancé, parce que, à mesure que l'homme marche vers la décrépitude, il maigrit, se dessèche, se consume sans pouvoir réparer les pertes qu'il fait journellement. Cet état, qui a une progression plus ou moins lente, peut être avec ou

sans fièvre : il est marqué en général par une dégradation successive des organes et de leurs fonctions; la circulation devient faible et languissante; les sens ne reçoivent plus que des impressions incomplètes; la nutrition se fait avec lenteur et imparfaitement; la peau, flasque et ridée, a perdu tout ressort, et présente une surface sèche, aride et terreuse; en un mot, tout l'organisme est frappé d'une atonie, qui le conduit peu à peu à une destruction inévitable. Aussi la consomption des vieillards exige-t-elle en général une nourriture excellente, restaurante, l'usage habituel d'un vin généreux, l'exposition continuelle à une chaleur tempérée, l'emploi des bains, des frictions, et surtout les diverses préparations du quinquina. Mais nous ne conseillerons pas, à l'exemple de quelques auteurs, le doux remède qui réussit si bien à David : ce n'est en effet que dans des cas particuliers et fort rares, qu'un vieillard, sous le prétexte de ranimer un corps usé et flétri, peut se permettre de partager habituellement sa couche avec une jeune femme.

Consomption par inanition. Il n'est pas rare de voir des enfans à la mamelle tomber dans la consomption, parce qu'ils n'ont à sucer qu'un sein flétri, desséché, privé de lait, soit que la nourrice lutte elle-même contre la privation d'alimens indispensables, soit qu'elle se trouve dans un état de grossesse. On reconnaît que les enfans ne sont pas suffisamment allaités, à la petite quantité d'urine et de matières fécales qu'ils évacuent, à leur maigreur progressive, à leurs cris continuels, et au calme qui suit l'ingestion d'une certaine abondance de lait. Un sein bien fourni est en conséquence le remède le plus efficace. Nous croyons inutile de parler ici de la consomption qui peut succéder à la privation totale d'alimens, à des jeûnes prolongés, à des macérations de diverse espèce : qui ne sait que la cessation de cet état fâcheux tient uniquement à un genre de vie tout-à-fait opposé?

Consomption par lactation excessive (tabes nutricum). Cette espèce de consomption particulière aux nourrices, résulte, ou d'une faiblesse constitutionnelle qui ne peut résister aux fatigues de l'allaitement, ou de ce que la femme nourrit à la fois deux enfans vigoureux. Cet état se reconnaît à la langueur des forces, à l'inappétence, à un amaigrissement général qui fait des progrès sans autre cause morbifique, à une chaleur hectique; phénomènes auxquels se joignent souvent une toux sèche ou humide, de la difficulté de respirer, des douleurs dans la poitrine et d'autres signes de phthisie pulmonaire imminente. On y remédie d'abord en éloignant le nourrisson et cessant l'allaitement; ensuite en administrant à la malade des alimens restaurans;

des bouillons consommés, de la chair de poulet, etc.; en la mettant à l'usage du quinquina, de la gelée de lichen d'Islande, du lait d'ânesse pris à la campagne lorsque la saison le permet; en la soumettant à un exercice modéré, à diverses espèces de gestations, en lui donnant enfin toutes sortes de distractions douces et agréables. Nous avons dans ce moment sous les yeux une femme minée par une lactation excessive, et que le tableau effrayant de sa position, l'image même de la mort ne peut engager à se séparer de son enfant. Nul doute que cette invincible obstination ne lui devienne funeste.

Consomption par fatigue générale. Les hommes qui se livrent à des travaux violens, continuels, à des exercices forcés pendant une saison brûlante, ceux que leur état expose à l'influence d'un feu ardent, qui prennent peu de repos, se nourrissent en même temps d'alimens grossiers, malsains, peu substanciels, et qui par conséquent ne réparent que faiblement des pertes sans cesse renouvelées, finissent par tomber dans un état d'exténuation qui peut durer plus ou moins long-temps, suivant le degré de force et de résistance des individus qui en sont atteints. Les ouvriers employés dans les mines, dans les forges, dans les verreries, dans les raffineries de sucre et autres usines, sont les plus sujets à cette sorte de *tabes*: on dirait même, en observant la carrière de ceux qui ont été appliqués dès leur enfance à ces travaux pénibles, que leur vie entière, communément plus courte que celle des autres hommes, n'a été qu'une lente consomption, un état perpétuel de langueur et d'exténuation, comme l'indiquent leur maigreur habituelle, leur figure cadavéreuse, la flaccidité de leurs chairs, etc. Le vrai remède à cette maladie se devine aisément; c'est de soustraire de bonne heure les individus aux influences pernicieuses de leur profession, en les y faisant renoncer, pour qu'ils en prennent une plus favorable à la nature de leur constitution. Autrement ils sont le plus souvent destinés à périr prématurément au milieu de leur carrière.

Consomption génitale (*tabes dorsalis*, Hipp., *tabes à gonorrhœâ*, récentior.). L'excès des plaisirs vénériens, une déperdition énorme de liqueur séminale, soit par le commerce avec les femmes, soit par la manustupration, donnent naissance à la consomption génitale, nommée dorsale par le père de la médecine, qui l'a caractérisée de la manière suivante. Elle s'empare principalement des nouveaux mariés et de ceux qui se livrent sans ménagement aux plaisirs de Vénus; les malades sont exempts de fièvre, mangent bien, et tombent néanmoins dans la colliquation; lorsqu'on les

questionne, ils assurent qu'ils sentent, pour ainsi dire, des fourmis descendre de la tête le long de l'épine dorsale; ils rendent, en urinant et en allant à la selle, de la liqueur séminale liquide et en abondance; ils n'engendrent point, et pendant qu'ils dorment ils sont le jouet de songes impurs, qui leur occasionnent la même déperdition; lorsqu'ils montent un lieu escarpé, ou qu'ils se livrent à la course, ils sont promptement affaiblis et hors d'haleine; ils sentent de la pesanteur à la tête et des bourdonnemens dans les oreilles; avec le temps ils sont pris de fièvres violentes, et réduits à un état d'épuisement: ils meurent de celle qu'on nomme lipyrie. Tel est le tableau qu'Hippocrate nous a laissé de cette maladie, qu'il regarde comme ayant son siége ou prenant naissance dans la moelle épinière, et pour la guérison de laquelle il prescrivait le lait d'ânesse, puis celui de vache pendant quarante jours, et enfin il rétablissait les forces par des viandes tendres et faciles à digérer.

Mais l'excessive déperdition de la semence engendre encore d'autres accidens graves, dont Hippocrate n'a point parlé: tels sont, par exemple, l'affaissement des facultés intellectuelles, la perte de la mémoire, celle de la voix, l'aliénation mentale, l'affaiblissement de la vue ou une cécité complète, des tremblemens, des palpitations, des paralysies, des attaques d'épilepsie, des douleurs contusives dans tous les membres. Les organes générateurs flétris ont perdu leur ressort: plus d'érection, ou bien, lorsqu'elle a lieu, elle est à l'instant suivie de l'écoulement du fluide séminal. Parmi ceux qu'un coït excessif a épuisés, les uns ont une gonorrhée habituelle qui mine sans cesse leurs forces; les autres se plaignent de dysurie, de strangurie, d'un priapisme continuel qui leur ôte tout repos; ceux-ci sont tourmentés de douleurs aux testicules, dans la verge, dans la vessie, au cordon spermatique; ceux-là sont en proie à une constipation opiniâtre, à des tumeurs hémorroïdales très-gênantes et douloureuses. Les mêmes accidens sévissent avec encore plus de violence sur les hommes qui ont la funeste habitude de la manustupration.

Les femmes n'en sont point exemptes; mais elles n'en éprouvent point de suites aussi terribles que l'homme, et elles se remettent plus facilement de ces sortes d'excès: car la semence virile est d'une tout autre importance que celle de la femme. Cependant il en résulte pour elles diverses espèces d'affections particulières à leur sexe, comme, par exemple, des spasmes hystériques, des flueurs blanches chroniques, des pertes utérines, des chutes de matrice, des dégénérations squirreuses, cancéreuses dans cet organe, etc.

On connaît la peinture vive et animée que Tissot a faite des funestes effets de l'abus de soi-même. Il paraît que les femmes turques sont assez sujettes à la consomption génitale : l'étroite réclusion à laquelle elles sont condamnées, la violence de leurs désirs augmentée par la contrainte, le peu d'occasions de satisfaire un des besoins naturels les plus doux et en même temps les plus impérieux, sont en effet des causes assez puissantes pour les engager, soit à prendre des plaisirs solitaires, soit à se donner réciproquement entre elles des jouissances contraires aux vues de la nature. « Aussi est-il ordinaire de voir en Turquie de jeunes femmes ou filles attaquées, à la suite de ces excès, d'une consomption tabide de tout le corps, souvent sans fièvre ni toux, mais se plaignant d'une grande faiblesse et d'une douleur fixe aux vertèbres du cou, quelquefois d'une difficulté de respirer, d'indigestions, de sueurs, et d'une maigreur considérable de tout le corps. Cet état est souvent accompagné d'une affection hystérique, d'un ennui qu'on ne peut surmonter, d'une irritation et d'une sensibilité surprenantes dans tout le genre nerveux : les extrémités deviennent œdémateuses, même dans les premiers périodes de la maladie. » (*Journal de médecine*, 1775, tom. 44.)

La consomption génitale, frappant tout l'organisme d'une excessive débilité, n'est pas toujours d'une guérison facile. Cependant, lorsqu'elle est récente, et qu'on a affaire à un sujet dont on puisse maîtriser l'imagination, on a lieu d'espérer des succès de soins assidus et éclairés. Le malade doit commencer par observer la plus exacte continence, et par bannir toutes les idées voluptueuses ou séductrices capables d'entretenir le délire de son imagination. Le médecin procédera ensuite à la restauration du physique par des moyens toniques et fortifians, tels que les alimens riches en particules nutritives, et les médicamens stomachiques, comme les martiaux, les amers, et principalement l'écorce du Pérou. Les bains froids, prudemment administrés, ont aussi une propriété tonique : on retirera encore beaucoup d'avantages d'un exercice modéré, du changement d'air, de distractions agréables. Mais lorsque la maladie trop avancée a fait des ravages excessifs, ou que le malade, devenu sourd et insensible à la voix de la raison, continue ses coupables manœuvres, les moyens que nous venons d'indiquer échouent: il n'en reste qu'un seul à employer, qui est tout-à-fait mécanique, et qui met les organes de la génération à l'abri de toute tentative de nouveaux abus ; on en trouvera la description à l'article MANUSTUPRATION.

On voit que toutes les espèces de consomption, dont

nous avons parlé jusqu'à présent, reconnaissent des causes purement physiques. Nous allons maintenant nous occuper de la consomption qui est déterminée par des causes morales.

Consomption par causes morales (*tabes nervea*, Lorry.) Les affections tristes de l'âme, les chagrins prolongés, l'envie, la jalousie, portées à l'excès, la nostalgie, le spleen, etc., donnent assez souvent lieu au développement de cette maladie, non moins que les passions violentes et exaltées, telles que l'amour, l'ambition, la fureur du jeu, les excès d'études, le travail outré du cabinet, etc. On connaît trop bien la propriété qu'ont ces diverses causes de porter le trouble et le désordre dans notre organisation, pour qu'il soit nécessaire d'insister sur la force de leur influence, dont il n'est personne qui ne pût citer des exemples plus ou moins frappans. Disons seulement un mot de la jalousie des enfans, de la nostalgie, du spleen et du désir de voyager, affections morales, qui, comme la plupart des autres, sont fondées sur une idée dominante.

La jalousie des enfans est une cause de consomption encore peu connue, sur laquelle M. Corvisart est un des premiers qui ait attiré l'attention des médecins observateurs. L'illustre Archiâtre en a consigné un exemple très-intéressant dans son commentaire de l'ouvrage d'Auenbrugger, *sur la percussion de la poitrine*, pag. 179. On y voit une petite fille de trois ans devenir tout-à-coup triste et taciturne, fuir tous les jeux, perdre l'appétit, les forces et l'embonpoint : « Sa face était pâle et prodigieusement maigrie, les yeux presque sans expression, le pouls faible, petit, concentré, inégal et parfois irrégulier : elle répondait très-peu aux questions qu'on lui faisait, ne se plaignait d'aucune douleur locale, et se prêtait difficilement aux moindres mouvemens. » L'enfant concentrait son mal avec tant de soin, que les parens n'en soupçonnaient nullement la cause. L'habile praticien, après les questions indispensables, reconnut bientôt que la maladie était le résultat d'une profonde affection morale, causée par le déplaisir extrême qu'avait cette petite fille de voir son jeune frère partager avec elle les caresses dont elle avait été jusqu'alors exclusivement l'objet; il annonça qu'en éloignant promptement la cause de sa jalousie, en redoublant pour elle de soins et de prévenances, cette enfant ne tarderait pas à revenir à une santé parfaite; et l'événement justifia son pronostic. Nul doute que la petite malade n'eût succombé, si l'on n'eût pénétré la cause secrète qui portait un trouble si notable dans son organisation. Voilà un de ces exemples, que le praticien doit rappeler à sa mémoire toutes les fois qu'il se trouvera

dans des cas analogues, lesquels sont peut-être plus fréquens qu'on ne le croit.

La nostalgie, cette affection profonde de l'âme qui se concentre dans l'idée unique de revoir les lieux qui nous ont vus naître, présente des symptômes semblables aux précédens. D'abord triste, morose, rêveur, le nostalgique fuit la société, ne parle à personne, exhale de fréquens soupirs entrecoupés; tout-à-coup il se ranime, et a des saillies de gaieté, lorsqu'on retrace à son imagination son pays natal, qu'on l'entretient des auteurs de ses jours, de ses amis les plus chers; mais bientôt il retombe dans la tristesse, dans la mélancolie, dans la taciturnité la plus profonde; peu à peu il perd ses forces et dépérit; la fièvre se déclare et offre des paroxismes vers le soir ou après le repas. Il a le pouls fréquent, inégal, parfois même irrégulier, une chaleur sèche, habituelle, générale, ou seulement plus intense à la paume des mains et à la plante des pieds; des sueurs copieuses terminent souvent ces paroxismes, qui sont suivis aussi d'un état d'apathie, de somnolence, d'oppression vers les régions précordiales, de l'oubli des besoins de la nature, d'une sorte de roideur tétanique : enfin le malheureux s'éteint dans l'émaciation la plus complète, dans le dernier degré d'exsiccation, à moins que l'accomplissement de ses désirs ne vienne opérer un changement subit et salutaire, et n'éloigne de la tombe l'infortuné près d'y descendre. On connaît les effets extraordinaires qu'opérait autrefois sur les Suisses le célèbre *Rans-des-Vaches*. Cet air, qui faisait fondre en larmes leurs soldats, et les excitait à la désertion pour aller revoir leur pays natal, au point même qu'il était défendu, sous peine de mort, de le jouer dans les régimens, n'a plus aujourd'hui la même influence, et n'engendre plus de nostalgiques, parce que, comme le dit fort bien J. J. Rousseau (*Dictionnaire de musique*), les Suisses ont perdu le goût de leur première simplicité. La musique dans ce cas n'agit point précisément comme musique, mais comme signe mémoratif : tant il est vrai, ajoute le philosophe de Genève, que ce n'est pas dans leur action physique qu'il faut chercher les plus grands effets des sons sur le cœur humain. La nostalgie peut se prolonger pendant plusieurs mois et même des années entières. *Voyez* ce mot.

Le spleen est cette espèce de consomption qui résulte de l'ennui, de la satiété de la vie, et qui porte au désir constant ou à l'idée permanente de se donner la mort. Dans cette maladie, particulière aux Anglais, et que le docteur Cheyne paraît seul avoir bien vue et appréciée, les fonctions de

l'organisme ne semblent pas avoir reçu une atteinte bien profonde; car le pouls est naturel, la respiration libre, et les digestions s'opèrent sans trouble. Il paraît que cet état est dû à l'impossibilité de se procurer de nouvelles jouissances, à un dégoût général et absolu de ce qui peut faire aimer la vie, à l'exténuation d'organes flétris ou blasés, à l'ennui insupportable et au vide profond qui en résulte. Cette maladie attaque rarement la classe industrieuse : mais elle s'empare volontiers de ces hommes opulens, qui, après avoir joui et abusé de tout, n'ont plus de désirs à former, plus d'espérances à réaliser, plus de sensations à percevoir, plus de passions à satisfaire, et pour qui conséquemment la vie est devenue un triste et pénible fardeau. Comme elle consiste dans une lésion profonde du système nerveux, elle se rapproche beaucoup de la mélancolie, et même de la manie commençante, avec d'autant plus de raison, qu'elle provoque en Angleterre un grand nombre de suicides. Le traitement de cette affection peut aisément se passer des ressources pharmaceutiques; nous conseillerions volontiers celui que propose M. Moreau (*Mém. de la Soc. Méd. d'Émulation*, 2e. année, p. 212), et qui consiste dans des distractions toujours nouvelles, des changemens de position, des voyages par terre et par mer, des occupations variées, l'exercice du cheval, etc.; on pourrait aussi faire naître à propos de salutaires inquiétudes sur la fortune du malade, lui en exagérer le mauvais état, exciter en lui des craintes sur son existence future, sur son repos, sa sécurité, sur sa vie même; enfin, tenir son esprit continuellement en haleine pour éloigner tout-à-fait sa pensée du déplorable attentat dont il veut se rendre la victime. On connaît le trait de cet Anglais qui, décidé à terminer une existence devenue pour lui un pesant fardeau, s'achemine un soir vers un des ponts de Londres, et était près de s'élancer dans le fleuve, lorsqu'attaqué tout-à-coup par des voleurs, il se défend vaillamment et parvient à échapper au danger de l'assassinat : cet incident eut l'influence la plus heureuse sur l'esprit de ce mélancolique, et le guérit pour toujours de la folle envie de se détruire.

Il en est du désir de voyager, comme de celui qui nous pousse à revoir nos foyers, nos parens, les lieux autrefois témoins des jeux de notre enfance : ce sont deux vœux qui, bien qu'entièrement opposés, ont des effets absolument semblables. On voit des jeunes gens qui, tourmentés du besoin de parcourir des contrées lointaines, et contrariés dans leur goût pour les voyages, tombent dans une sorte de morosité mélancolique, qui se terminerait par une véritable consomption si, emportés par la violence de leur passion, ils ne

parvenaient à la satisfaire en s'échappant de la maison paternelle pour contenter une curiosité souvent indiscrète, chercher des aventures, courir des hasards divers, qu'une imagination romanesque ne contribue pas peu à embellir. Mais, tôt ou tard, on les voit revenir avec une dose d'expérience qui, communément, les guérit tout-à-fait de leur passion pour les excursions lointaines.

Les autres variétés de consomption qui proviennent de causes morales et s'appuient sur une idée dominante, comme l'amour, l'ambition, la fureur du jeu, les excès d'études, le travail outré du cabinet, etc., produisent des effets à peu près identiques, et réclament aussi un traitement analogue, c'est-à-dire, qui se compose plutôt de secours moraux et hygiéniques que de ceux de la pharmacie. Nous ne pousserons donc pas plus loin nos considérations sur ce sujet. Mais avant de le quitter, nous ferons observer que, à l'exception de la consomption sénile, dont aucune puissance ne peut arrêter ou suspendre le cours, puisqu'elle dépend uniquement de l'accumulation des années, toutes les autres espèces de consomption dont nous avons parlé jusqu'à présent sont susceptibles de guérison quelquefois même assez facile, et que c'est sans doute après des cures de cette sorte, que bien des praticiens ont prétendu avoir triomphé de phthisies pulmonaires, et autres, parvenues au deuxième et même au troisième et dernier période. *Voyez* PHTHISIE.

II[e] *Genre.* CONSOMPTION CONSÉCUTIVE OU SYMPTOMATIQUE. Cette consomption accidentelle est toujours la suite d'une autre maladie antécédente, soit héréditaire, soit acquise, et qui a déjà introduit une faiblesse radicale dans toute la machine. Elle diffère suivant les causes qui préparent ou décident son développement, suivant l'organe ou le système d'organes spécialement lésé, etc. Elle provient, tantôt d'évacuations excessives, tantôt de l'action secondaire de poisons irritans, tantôt de vices héréditaires, de lésions qui ont profondément altéré le tissu des organes, etc. Parcourons rapidement ces diverses espèces de consomption.

Consomption par excrétions excessives. Une expectoration muqueuse, une salivation, une diarrhée continuelle, le diabètes, la leucorrhée, des sueurs considérables, sont autant d'excrétions qui, portées à un haut dégré et entretenues pendant un certain temps, peuvent déterminer la consomption.

Le catarrhe pulmonaire chronique est souvent accompagné d'une expectoration muqueuse ou puriforme très-abondante, d'un dépérissement progressif et d'un état d'exténuation plus ou moins prononcé, phénomènes qui constituent

une véritable consomption catarrhale (*tabes catarrhalis*), mais qui font quelquefois prendre cette maladie pour une lésion organique du poumon, tandis qu'il n'existe qu'une simple affection de la membrane muqueuse de cet organe. Il est très-essentiel de distinguer exactement ces deux maladies l'une d'avec l'autre, parce que la consomption catarrhale, malgré les ravages qu'elle fait, surtout parmi les vieillards, soit dans le cours d'épidémies meurtrières, soit par son association fréquente avec quelqu'autre affection grave, est néanmoins susceptible de guérison, tandis que la phthisie pulmonaire, dans le sens que nous lui attachons, c'est-à-dire, considérée comme une lésion organique du parenchyme même du poumon, quelle qu'en soit l'espèce, paraît décidément rebelle à toute sorte de traitemens, malgré les prétentions d'une foule de praticiens qui croient avoir guéri des poumons tuberculeux, squirreux, ulcérés. *Voyez* PHTHISIE PULMONAIRE.

La consomption catarrhale est caractérisée par une toux forte et fréquente, par une expectoration muqueuse, et souvent puriforme très-considérable, par une douleur générale de la poitrine, une difficulté de respirer, un sentiment de gêne et de pesanteur sous le sternum; et lorsque, à la suite de la sécrétion excessive qui se fait par la membrane muqueuse des bronches, le désordre s'empare des fonctions digestives et assimilatrices, la réparation n'étant plus proportionnée aux pertes, les malades tombent dans l'épuisement, la fièvre hectique se déclare, et les chances de guérison s'éloignent. Cependant le médecin ne doit point perdre tout espoir : il placera surtout sa confiance dans le quinquina, qui a souvent ici la merveilleuse propriété de dissiper la faiblesse de l'organe pulmonaire; il n'oubliera pas non plus d'appeler ailleurs un ou plusieurs points d'irritation au moyen du vésicatoire ou du cautère, etc. *Voyez* CATARRHE PULMONAIRE.

Le traitement employé autrefois contre la maladie vénérienne, et qui consistait à provoquer une abondante salivation, rappelle l'état affreux d'exténuation et de marasme auquel étaient souvent réduits ceux que l'on condamnait à cette déperdition énorme de fluide salivaire. Depuis l'époque où cette méthode, qui a tant fait de victimes, est tombée en désuétude, et qu'on a suivi un meilleur mode d'administrer les préparations mercurielles, la consomption provenant d'une salivation excessive (*tabes à ptyalismo*), est devenue fort rare; et c'est presqu'une variété d'affection morbide à effacer du nombre déjà si grand des infirmités humaines. Il est inutile d'ajouter qu'on ne doit point confondre avec cette salivation

forcée le ptyalisme spontané qui survient dans le cours de certaines maladies, et qui en opère la solution complète.

Ce que nous avons dit du catarrhe pulmonaire peut s'appliquer à la diarrhée muqueuse chronique. L'excès et la continuité de cette évacuation contre nature peuvent décider un épuisement, une consomption intestinale (*tabes à diarrhϾâ*), que l'on peut regarder néanmoins comme assez rare dans un état de simplicité, parce que, dans la plupart des cas où les malades viennent à succomber, on rencontre une lésion organique du tissu de l'intestin iléon, et parfois aussi des gros intestins, tissu qui présente ordinairement des ulcérations, des indurations, de l'épaississement. *Voyez* DIARRHÉE.

Parmi les excrétions qui, par leur abondance, peuvent entraîner la consomption, nous devons compter le diabètes sucré, maladie des voies urinaires, qui consiste dans une sécrétion tellement copieuse d'urine semblable à une dissolution de miel dans l'eau, que tous les fluides destinés à la nutrition semblent prendre la nature de ce liquide et s'évacuer avec lui, comme le prouvent l'appétit vorace des malades, et malgré cela, l'amaigrissement extrême auquel ils sont réduits. *Voyez* DIABÈTES.

La leucorrhée invétérée, ou cet écoulement atonique qui se fait par l'utérus ou le vagin, d'un fluide muqueux plus ou moins ténu, visqueux, blanchâtre, opaque, jaune ou verdâtre, souvent âcre et fétide, appartient encore à l'ordre des affections catarrhales, et, étant le résultat d'une débilité générale ou d'une phlegmasie chronique, peut être suivie d'une sorte de consomption (*tabes à leucorrhϾâ*), qui est alors caractérisée par des douleurs à l'estomac, au dos, aux lombes et aux cuisses; par la perte de l'appétit, l'epuisement, etc. On doit s'attacher, dans ce cas, à redonner d'abord à l'organe gastrique son énergie, puis on fortifiera la membrane muqueuse de l'utérus par des injections toniques, que l'on rendra sur la fin légèrement astringentes. *Voyez* LEUCORRHÉE.

Enfin, une sécrétion excessive de sueur peut engendrer une consomption sudatoire (*tabes sudatoria*), qui a pour caractères, des sueurs continuelles ou nocturnes et une fièvre hectique; mais si l'on considère que ce phénomène accompagne communément la phthisie pulmonaire, et se manifeste dans le dernier période de la plupart des autres espèces de consomption, on conviendra que l'excès de cette évacuation cutanée n'est réellement qu'un symptôme de l'hectisie en général.

Consomption par faiblesse universelle, suite d'une autre

maladie. Il n'est pas rare de voir des fièvres, des phlegmasies, des hémorragies, porter dans tout l'organisme une telle débilité, que même après leur disparition complète, il reste aux malades une langueur dont ils ont mille peines à se débarrasser, qui jette des doutes sur la solidité de la convalescence, et qui dégénère quelquefois en un véritable état hectique.

C'est surtout après les fièvres intermittentes prolongées, après celles où ont dominé les symptômes adynamiques et ataxiques, que cette fâcheuse conversion se manifeste (*tabes à febribus*). On la voit aussi survenir après certaines éruptions cutanées aiguës, telles que la variole, la rougeole, la scarlatine (*tabes exanthematica*), après des phlegmasies diverses, la pleurésie, la péripneumonie, la péritonite, l'inflammation du foie, des reins, de l'utérus, etc. Elle est fréquente à la suite des hémorrhagies excessives qui ont lieu par les narines, les poumons, l'estomac, l'anus, la matrice, ou par des saignées copieuses répétées outre mesure (*tabes à sanguifluxu*). Elle ne se développe pas moins en conséquence de la rétention ou de la suppression de certaines évacuations sanguines périodiques, etc. La faiblesse radicale, imprimée à toute la machine par la gravité de ces diverses maladies, est donc la véritable cause de la consomption qui vient à leur suite. C'est aussi cette débilité universelle que le praticien doit s'attacher à vaincre; c'est contre elle qu'il doit réunir tous les efforts de la thérapeutique. Il parviendra à ce but, en choisissant parmi les alimens ceux qui ont la propriété de nourrir beaucoup sous un petit volume, et d'opérer par-là une restauration prompte et solide, et en préférant dans le nombre des médicamens ceux qui sont en possession d'une force tonique non équivoque. Dans les cas de suppression d'une hémorragie périodique, on emploiera tous les moyens capables de rétablir l'habitude de cette évacuation.

Consomption par la présence de corps étrangers, l'action de substances vénéneuses. Des noyaux, des poils, des fragmens osseux, des épingles, des arêtes et autres corps étrangers, introduits dans les voies digestives ou aériennes, peuvent, en excitant sur ces parties sensibles une irritation permanente, décider tous les phénomènes de la consomption. L'accumulation de vers dans l'estomac et le tube intestinal, produit aussi le même effet (*tabes verminosa*), et avec la plus grande intensité, lorsque, par leur nombre et leur force, ces animalcules parviennent à perforer les parois membraneuses entre lesquelles ils se trouvent logés. Les poisons minéraux qui, parvenus en certaine quantité dans les organes de la digestion, n'ont pas fait des ravages

qui les aient rendus funestes dans un court espace de temps, ont une action consécutive, dont la continuité détermine fréquemment le développement d'une consomption lente (*tabes à veneno*) : tels sont les acides nitrique, sulfurique, muriatique, concentrés, l'arsenic, le muriate suroxidé de mercure, les préparations antimoniales, etc. L'administration fréquemment réitérée de médicamens irritans, de purgatifs drastiques à haute dose, est suivie d'effets analogues, quoique beaucoup plus faibles, et il peut de même en résulter un épuisement, un dépérissement hectique. L'indication générale à remplir dans ces différens cas, consiste à extraire ou à expulser les corps étrangers, à tuer les vers, et à fortifier les organes qui ont été le siége du mal. Quant à la consomption produite par l'ingestion de substances vénéneuses, nous renvoyons aux articles EMPOISONNEMENT et POISON.

Consomption par vice héréditaire, acquis ou communiqué. Il est des familles que certaines maladies ne cessent de désoler, en se transmettant de génération en génération. Ces maladies héréditaires sont principalement les scrophules, le rachitis, la vérole, la goutte, les dartres, la gale, la teigne, le scorbut, les névroses, les cachexies diverses. La phthisie pulmonaire, qui se transmet si fréquemment par voie d'hérédité, reconnaît presque toujours pour cause un des vices précédens, et particulièrement le scrophuleux. Mais ces différentes affections ne passent pas toujours des parens aux enfans : tantôt elles paraissent s'arrêter ou s'éteindre dans un des rejetons de la famille qui en est entachée; d'autres fois elles prennent leur origine chez des enfans dont les parens étaient sains, mais qui ont été soumis à un concours de circonstances particulières capables de déterminer le développement de ces maladies. Quoi qu'il en soit, chacun de ces vices, soit héréditaires, soit acquis depuis la naissance, peut, lorsqu'il arrive à un certain degré d'intensité, troubler les fonctions de la vie, au point de dégénérer en hectisie : de là les consomptions scrophuleuse, syphilitique, rachitique, goutteuse, scorbutique, etc., auxquelles on doit appliquer le traitement particulier que chaque espèce réclame, et que nous croyons devoir passer sous silence, parce qu'il se trouve tracé dans les articles correspondans.

Consomption par lésion organique. Toutes les lésions qui attaquent et altèrent profondément la structure intime des organes, amènent une consomption dont l'issue est le plus souvent funeste : telles sont les dégénérations tuberculeuses, squirreuses, cancéreuses, ulcéreuses, qui attaquent différentes parties du corps, soit extérieures, comme les mamelles, les testicules, la face (*noli me tangere*), le pharynx,

le rectum, etc., soit intérieures, comme l'estomac (*tabes à stomacho*), le canal intestinal, le mésentère (*tabes mesenterica*), le foie (*tabes hepatica*), le pancréas, la rate, les reins (*tabes renalis*), la vessie, la prostate, le larynx, la trachée, les poumons (*phthisis pulmonaris*), le cœur, le cerveau et ses membranes, l'utérus, les ovaires, etc. Les détails qu'entraînerait l'histoire particulière de ces affections seraient déplacés ici, et se trouvent suffisamment consignés dans les articles *cancer*, *dégénération*, *désorganisation*, *lésion*, *maladie organique*, *squirre*, *tubercule*, *ulcération*, *ulcère*. *Voyez* surtout l'article PHTHISIE, qui est destiné à compléter celui-ci.

En résumant ce que nous avons dit sur la consomption, on voit que cet état morbide frappe tous les âges, depuis la plus tendre enfance jusqu'à la vieillesse la plus avancée ; que sa marche est en général d'autant plus accélérée, que les sujets se rapprochent davantage des premières époques de la vie ; que la multitude de ses causes la rend une terminaison fréquente de beaucoup d'autres maladies ; qu'elle présente d'autant plus d'espoir de guérison, qu'elle est née spontanément, et que surtout elle est indépendante de toute lésion organique, de toute complication grave ; que celle qui résulte de l'altération profonde du tissu des organes, a communément une terminaison funeste ; que dans ce dernier cas, le traitement, purement palliatif, consiste à diminuer la violence des symptômes les plus forts, tandis que, dans le premier, il doit tendre à une cure radicale, en mettant à contribution les moyens moraux, hygiéniques et médicamenteux, diversement combinés et modifiés suivant l'espèce de consomption, la nature de ses causes, les accidens qui la compliquent, la prédominance de tel ou tel symptôme, l'âge des malades, leur sexe, leur constitution individuelle, etc.

(RENAULDIN)

BENNET (christoph.), *Theatrum tabidorum, sive phthiseos, atrophiæ, et hecticæ xenodochium*. in-18. *Francof.* 1665. in-12. *Lipsiæ*, 1760.
MAYNWARING (Everard), *De tabe anglicâ*. in-12. *Londini*, 1667.
MORTON (Richard), *De atrophiâ nervosâ*, *in cap.* 1° *libri* 1ⁱ *ejusdem operum*. in-4°. *Lugduni*, 1696. *Genevæ*, 1727.
STENZEL (christ. Gottlieb.), *De tabis et phthiseos convenientiâ et differentiâ*. in-4°. *Viteb.* 1744.
RUSSEL (Ricard). *De tabe glandulari, sive de usu aquæ marinæ in morbis glandularum*. in-8°. *Oxonii et Londini*, 1750.
WITZEL, *Septunseos, seu extenuationis sciagraphia*. in-4°. *Argentor.* 1751.
BOERNER (Frid.), *De tabe siccâ lethali à mirabili duodeni angustiâ, et præternaturali planè ventriculi situ, disquisitio anatomico-medico-practica*. in-4°. *Lipsiæ*, 1752.
LEWIS, *Essay upon the tabes dorsalis*, c'est-à-dire, Essai sur la consomption dorsale. in-8°. Londres, 1758.

LORRY (Anna carol.), *De tabe nerveá, in 1º volumine*, §. 2, *part.* 1, *cap.* 7, *p.* 182. *Tractatús de melancholiá et morbis melancholicis.* Deux vol. in-8º. Paris, 1765.

WICHMANN (Jo. Ernest), *De pollutione diurnâ frequentiori, sed rariùs observatâ tabescentiæ causâ.* in-4º. *Goett.* 1782.

ARMSTRONG (Joan.), *De tabe purulentá. Edinb.* in-8º. 1732.

Cette Dissertation est insérée dans le premier volume, pag. 61, du *Thesaurus medicus Edinensis.* 4 vol. in-8º. *Edimburgi et Londini*, 1785.

MOREAU de la Sarthe (J. L.), Considérations psycologiques et médicales sur la consomption, *spleen.* Elles sont consignées dans le deuxième volume des Mémoires de la Société médicale d'émulation, pag. 203. in-8º. Paris, 1799.

THEVENOT (C. G. A.), Dissertation sur la consomption ou atrophie, considérée en général. in-8º. Paris, 1803.

DRAKE (Nathan), Lettre adressée au docteur Beddoes, contenant des observations sur l'usage de la digitale dans la consomptiou pulmonaire, et deux cas où ce remède produisit une guérison permanente. Tome III des Annales de littérature médicale étrangère. in-8º. Gand, 1806.

BOURNE (robert), *Cases of pulmonary consumption, treated with uva ursi to which are added some practical observations*, c'est-à-dire, Cas de consomption pulmonaire, traités par le raisin d'ours, suivis de quelques observations pratiques. in-8º. Oxford, 1805. L'analyse en a été publiée dans le sixième volume des Annales de littérature médicale étrangère. in-8º. Gand, 1808.

BARTHEZ (P. J.), Observations et remarques pratiques sur des consomptions causées par l'habitude de gonorrhée catarrhale ou de pollutions involontaires. Tom. 1er, pag. 169 de ses Consultations de Médecine, ouvrage posthume publié par J. Lordat. Deux vol. in-8º. Paris, 1810.

— Consomption nerveuse avec dépôts laiteux. Tom. II, pag. 263 du même ouvrage.

CONSOUDE, s. f. *symphitum officinale,* pentandrie monogynie, L. : boraginées, J. La grande consoude est indigène des parties méridionales de l'Europe ; on la trouve surtout dans les terrains humides et marécageux. Ses tiges, dont la hauteur ne s'élève point au-dessus de deux pieds, sont ailées, velues, garnies de feuilles ovales, lancéolées, rudes, d'un vert foncé. Ses fleurs bleuâtres ou blanches naissent en épis au sommet des rameaux, et sont composées d'un calice à cinq divisions, d'une corolle cylindrique à cinq dents. Du centre du calice s'élève un pistil qui est remplacé par quatre semences luisantes et noirâtres. La racine, qui est plus particulièrement en usage, est fibreuse, d'épaisseur médiocre, charnue, cylindrique, brune en-dehors, blanche en-dedans, et brunissant par le contact de l'air, visqueuse, gluante, inodore, d'une saveur fade. Sa décoction aqueuse forme un précipité noir avec le sulfate de fer, ce qui prouve l'existence de l'acide gallique dans cette plante ; elle contient en outre une assez grande quantité de mucilage.

C'est moins à des propriétés bien constatées qu'à une sorte d'habitude peu réfléchie qu'il faut attribuer l'emploi si fréquent de la grande consoude. Cependant il ne faut point la regarder comme inerte. La combinaison de l'acide gallique avec un mucilage abondant peut la faire prescrire avec une sorte d'avantage dans les affections catarrhales chroniques accompagnées d'irritation, et c'est ainsi qu'on la conseille vers la fin de la dysenterie, les diarrhées copieuses, la blennorrhée, etc.; mais quel succès peut-on espérer de l'usage de cette plante dans les hémorragies passives toujours accompagnées d'une faiblesse générale qui réclame les secours les plus puissans? Son emploi dans les hémorragies actives n'est pas plus rationnel. Le principe astringent qu'elle renferme, bien qu'en petite proportion, ne peut être que nuisible dans ces derniers cas où les moyens adoucissans et relâchans sont particulièrement indiqués.

Le mode d'administration le plus ordinaire de la grande consoude, est la décoction aqueuse : on la prépare en enlevant l'épiderme de la racine, et en la coupant par petits morceaux, et on fait ensuite bouillir celle-ci dans un vase qui ne soit pas de fer. La proportion ordinaire est d'une once de racine sur deux livres d'eau : on édulcore ce liquide, et on l'administre par verres. On prépare avec la racine de grande consoude un sirop qui est d'un usage très-répandu, et qu'on prend, tantôt pur, tantôt étendu dans un véhicule mucilagineux; mais, comme l'observe très-bien Schwilgué, quel effet peut avoir ce sirop étendu dans trente fois de son poids d'eau, et administré par verres à des intervalles plus ou moins grands? (BIETT)

CONSTIPATION, s. f. *constipatio*, du verbe latin *constipare*, resserrer, boucher; on l'appelle aussi quelquefois dureté, paresse du ventre, échauffement (*alvus tarda*, *dura*, *adstricta*). Les Grecs lui ont donné le nom de *coprostasie*, c'est-à-dire, stase des matières stercorales. La constipation est l'état d'une personne qui ne peut aller librement à la selle : elle consiste dans le séjour prolongé que font les excrémens dans les gros intestins, et spécialement les cellules du colon et du rectum, où ils acquièrent une dureté plus ou moins considérable et une forme ovillée ou arrondie; ils parcourent ensuite ce trajet avec lenteur et en se durcissant toujours davantage jusqu'à l'anus, d'où ils ne sont expulsés qu'avec certains efforts, ou par des moyens artificiels.

La liberté des déjections alvines étant une condition nécessaire à la santé, ou, en d'autres termes, les particules alimentaires, qui ne peuvent s'assimiler à notre nature, devant être incessamment rejetées par le canal intestinal; lorsqu'il arrive que cette évacuation devient trop rare, douloureuse,

il peut en résulter des accidens particuliers. Cependant on observe qu'un léger dégré de constipation s'accorde assez bien avec une santé solide, surtout lorsque cet état provient de violens exercices du corps, qui ont la propriété de dissiper beaucoup de particules fluides, et de les diriger spécialement vers la peau.

Causes de la constipation. Chez certaines personnes d'un tempérament chaud et sec, et qui ont la fibre roide dans l'état naturel, la constipation, qui est presque habituelle, n'a point d'inconvénient : on observe même que ces personnes jouissent d'une santé plus ferme et plus durable que celles qui, par le relâchement de leur canal intestinal, ont des évacuations continuellement liquides ; dernier accident qui suppose un vice d'absorption, et une faiblesse inhérente au système général des organes digestifs. La constipation, qui attaque les vieillards et les femmes enceintes, est également sans danger et assez facile à vaincre.

Mais, lorsqu'il existe une rétention complète des déjections, on doit en rechercher la cause avec beaucoup de soin, et y remédier promptement, parce que cet état ne peut être supporté long-temps sans compromettre la santé et la vie. On cite, à la vérité, des constipations qui ont duré des mois, et même des années entières, sans avoir troublé l'ordre et la régularité des autres fonctions ; mais ces faits ne prouvent rien, sinon que la nature humaine peut s'habituer aux écarts les plus singuliers.

Dans toute constipation opiniâtre, on doit s'assurer s'il n'existe point quelque obstacle mécanique, soit à l'orifice du rectum, soit dans l'intestin même, qui s'oppose à la sortie des matières stercorales. L'obstacle peut être formé, tantôt par l'accumulation même de ces matières devenues très-consistantes, comme on l'observe principalement chez les personnes âgées ; tantôt par des corps étrangers, insolubles, tels que des vers pelotonnés, des concrétions pierreuses, des noyaux de fruit, des poils, des fragmens d'os, des grains de plomb, etc., qui bouchent, obstruent le canal intestinal, et suppriment le cours des évacuations alvines ; tantôt par des excroissances fongueuses, des tumeurs squirreuses, carcinomateuses, qui se sont développées dans quelque point du tube alimentaire ; d'autres fois, par le déplacement d'une portion de ce tube, comme il arrive dans les hernies en général, et particulièrement dans celles qui sont étranglées.

La constriction spasmodique des intestins qui accompagne la colique nerveuse, la colique saturnine, et les accès d'histérie, d'hypocondrie, de mélancolie, est une cause assez fré-

quente de constipation. Ce spasme peut aussi provenir de la sympathie qui existe entre les intestins et d'autres organes.

La constipation est encore le produit d'un rétrécissement quelconque du conduit intestinal, dont une foule de causes peut diminuer plus ou moins le calibre. Cet effet est opéré, tantôt par une bride, une sorte de diaphragme placée dans le rectum; tantôt par la compression qu'exerce sur cet intestin une tumeur voisine, comme, par exemple, l'utérus développé dans la grossesse, une excroissance vaginale, une grosse pierre siégeant dans la vessie, etc.: dans d'autres circonstances, il est la suite de l'inflammation d'une partie plus ou moins grande de son étendue; inflammation qui peut même avoir pour résultat, soit l'adhérence des parois intestinales entre elles et par conséquent une oblitération complète, soit l'induration et l'épaississement des tuniques, porté à un tel degré, que la cavité intestinale se trouve réduite au calibre d'un tuyau de plume à écrire. Ce rétrécissement peut encore survenir aux individus qui ont éprouvé de longues abstinences, des dysenteries cruelles : il a toujours lieu dans cet affreux accident que l'on nomme *invagination*, *intussusception* des intestins. Mais une cause d'une tout autre espèce peut aussi s'opposer à l'expulsion des matières excrémentitielles, c'est la paralysie du rectum, en conséquence de laquelle cet intestin a perdu la faculté de se contracter.

Enfin les maladies qui attaquent l'anus et ses environs, comme, par exemple, des tumeurs, des polypes, des végétations à large base, des fistules, des dilatations variqueuses des veines, des indurations du tissu cellulaire voisin, des dégénérations squirreuses; certaines affections de l'estomac, comme le cancer, le squirre au pylore, etc., sont autant de causes capables de donner naissance à une constipation plus ou moins opiniâtre.

Lorsque la constipation ne semble résulter, ni d'un obstacle mécanique, ni d'un spasme, ni d'un rétrécissement, ni d'une inflammation, ni d'une paralysie, ni d'une affection organique dans quelque point de l'étendue du canal intestinal, on est autorisé à croire qu'elle est occasionnée par une trop petite quantité de bile, de suc pancréatique et des mucosités qui doivent parcourir ce canal et le lubrifier, ou par l'absorption trop énergique des vaisseaux lymphatiques, ou par la négligence d'un stimulus habituel; ou qu'elle est entretenue par une augmentation de transpiration et de sueur, l'usage d'alimens secs et visqueux, une trop petite quantité de boisson, l'abus de médicamens âcres, irritans, astringens, narcotiques, une vie sédentaire, ou qu'enfin

les déjections sont suspendues par le développement de quelque maladie, soit fièvre, soit phlegmasie, etc.

Signes de la constipation. Les signes de la constipation ne sont point difficiles à saisir : il suffit communément que le malade allègue son état. Mais, c'est principalement de sa cause qu'il faut s'assurer avec soin, parce que le traitement est entièrement fondé sur cette connaissance indispensable. Dans les maladies fébriles, inflammatoires et autres affections aiguës, la constipation est un phénomène très-fréquent et le plus ordinairement symptomatique. Mais, dans les circonstances où l'on a lieu de soupçonner qu'elle est entretenue par un corps étranger, un vice organique, etc., on doit explorer les parties que le doigt peut atteindre, et pratiquer le toucher avec beaucoup d'attention, pour reconnaître la nature de l'obstacle. Cette opération, fort prudente sans doute, devient néanmoins insuffisante, lorsque l'obstacle, placé trop haut dans le canal intestinal, est hors de la portée de l'instrument explorateur. On est alors réduit à des conjectures, que l'observation très-attentive des phénomènes concomitans peut seule tourner en certitude.

Durée de la constipation. Quoi qu'il en soit, la constipation est susceptible d'une durée qui peut se restreindre à quelques jours, comme elle peut comprendre des années entières. D'abord il est des cas où elle se prolonge sans exciter le moindre trouble dans la santé. Nous connaissons une dame qui reste ordinairement une semaine entière, et quelquefois dix et quinze jours, sans se présenter à la garde-robe, et elle n'est presque jamais malade. Thomas Bartholin parle d'une femme de quatre-vingt-deux ans, qui depuis son enfance avait à-peu-près la même habitude, et dont les évacuations alvines étaient constamment ajournées au huitième, neuvième, et parfois au douzième jour, sans que les autres fonctions du corps en souffrissent (*Acta medica et philosophica hafniensia*, ann. 1676, vol. IV, p. 164). On cite des constipations beaucoup plus longues, et qui n'ont pas influé davantage sur la santé : on pourrait, d'après cela, regarder ce phénomène comme attaché à une espèce particulière de tempérament. Mais les exemples de constipations, qui ont duré deux ou trois ans, sept ans, dix ans et jusqu'à trente ans, non-seulement sont beaucoup plus rares, mais encore cet état est communément déterminé par quelque obstacle mécanique, ou une lésion organique dans quelqu'une des portions du tube intestinal ou du système digestif, et il finit toujours par entraîner la mort du malade.

Effets de la constipation. Lorsque la constipation provient

seulement de l'augmentation de la faculté absorbante des gros intestins, et qu'elle ne dure que quelques jours, elle a rarement des inconvéniens, et doit à peine être mise au rang des indispositions. Mais lorsqu'elle persiste un certain temps, non-seulement elle devient incommode, elle peut encore engendrer des accidens plus ou moins graves, tels que des douleurs de tête, des vertiges, des insomnies, des anxiétés, de l'inappétence, des coliques, une tension et une dureté plus ou moins considérables au ventre, des hémorroïdes, l'entérite, et enfin l'iléus ou cette constipation opiniâtre accompagnée du vomissement de tout ce qui est contenu dans l'estomac et même le canal alimentaire. Les efforts violens que l'on fait pour aller à la selle peuvent en outre déterminer une hémoptysie chez les jeunes gens, l'apoplexie chez les vieillards, des hernies à tout âge.

Pronostic. La constipation qui accompagne les maladies, est quelquefois un phénomène tout-à-fait naturel, et qui ne peut porter avec lui un fâcheux présage, comme, par exemple, lorsque d'autres évacuations augmentées et dirigées dans un autre sens, remplacent celles du ventre: ainsi les personnes qui suent beaucoup sont ordinairement constipées. La constipation qui suit les maladies et accompagne l'état de convalescence, est aussi sans danger, parce qu'elle résulte d'une augmentation d'énergie des vaisseaux absorbans, qui pompent le plus possible de particules nutritives, pour réparer les pertes précédentes et rendre au corps sa vigueur primitive. Après les diarrhées et les dysenteries, on observe assez souvent une tendance à la constipation, qui se dissipe bientôt à l'aide d'un bon régime et d'un exercice modéré.

Dans les maladies aiguës, la période de crudité est communément accompagnée de constipation, parce que la sécrétion du mucus intestinal éprouve plus ou moins d'entraves, de trouble, de suspension. En général plus la chaleur fébrile est vive et continuelle, plus la constipation est prononcée: dans ce cas, il y a irrégularité des fonctions, obstacle à la coction, désordres divers, dont on ne peut mieux calmer la violence qu'en surmontant la constipation. Mais, lorsqu'il survient des mouvemens critiques vers d'autres organes, comme, par exemple, des sueurs, des exanthèmes, des éruptions à la peau, etc., non-seulement la constipation ne nuit point, elle est même d'un bon augure, et plus avantageuse que des selles fluides, comme on le remarque pendant le développement des maladies exanthématiques. La constipation qui dépend de la rétroversion de la matrice, n'offre aucun danger, et se dissipe en rendant à l'or-

gane sa position naturelle. Elle est au contraire des plus fâcheuses, lorsqu'elle provient d'une lésion organique de quelque portion du tube intestinal, de la présence d'une pierre volumineuse dans la vessie, d'une intussusception, d'une hernie étranglée. d'une végétation polypeuse dans le conduit alimentaire, etc.

Traitement de la constipation. Il est relatif aux causes qui ont amené cet état. La constipation presque continuelle, à laquelle sont sujets certains tempéramens, sans qu'il en résulte d'accidens particuliers, peut être considérée comme une sorte d'état naturel, une habitude contractée, que l'on peut garder sans inconvénient. Mais, lorsqu'elle tourmente des personnes qui n'y sont point accoutumées, il devient nécessaire d'y remédier par différens moyens. Si elle est simple, c'est-à-dire, indépendante de toute maladie, et qu'elle paraisse tenir à un excès de tension, de chaleur dans les gros intestins, on peut l'attaquer aussi par des moyens simples, tels sont des alimens mous, humides, lubrifians, le pain de seigle, les pruneaux, les épinards et autres légumes; des boissons aqueuses prises en abondance; l'exercice, pour les personnes sédentaires; les frictions et les fomentations émollientes pratiquées sur les diverses régions de l'abdomen, la vapeur de l'eau chaude dirigée vers l'anus. Mais le moyen sans contredit le plus efficace pour vaincre cette espèce de constipation, ce sont les lavemens émolliens, c'est-à-dire, composés avec des substances oléagineuses, mucilagineuses, etc. Si la constipation résiste à ce dernier médicament, on le rendra plus énergique, en y faisant entrer des substances purgatives, telles que le séné, la rhubarbe, le jalap, le tabac, les sels neutres, etc., qui ont la propriété d'irriter vivement la membrane muqueuse des gros intestins. On peut attaquer en même temps l'inertie de l'estomac et du tube intestinal, en faisant avaler quelques doses de manne, de casse, de sulfate de potasse, de soude ou de magnésie, ou quelques pilules purgatives. Un bain froid opère quelquefois le même effet. Certains praticiens prescrivent aussi de marcher nu-pieds sur un pavé couvert d'eau fraîche; mais nous ne conseillons point cet essai, qui peut être suivi de graves inconvéniens. Il est des personnes qui, en fumant une pipe de tabac, et en buvant quelques verres de bière, viennent facilement à bout de dissiper leur constipation.

Mais, lorsque l'opiniâtreté de cet état fait naître de justes inquiétudes, il faut en rechercher soigneusement la cause, pour y appliquer un traitement rationnel. Si la constipation dépend de la présence de quelque corps étranger dans le

rectum, le chirurgien tâchera d'en faire l'extraction, à laquelle il est obligé parfois de ne procéder, qu'après avoir brisé le corps hetérogène, que son gros volume et sa consistance solide empêchaient de sortir. Une conduite semblable est quelquefois nécessaire chez les vieillards, dont les excrémens ont acquis une dureté extrême. La constipation provenant d'un spasme des intestins, de coliques venteuses, comme il arrive dans les affections hystériques, hypocondriaques, mélancoliques, sera attaquée, et par les moyens généraux qui triomphent des affections nerveuses, et spécialement par des clystères excitans, composés avec des substances végétales douées de principes aromatiques, âcres, volatils. Si elle dépend d'une paralysie, ou qu'elle accompagne une apoplexie, comme on l'observe fréquemment, elle requiert, indépendamment d'autres remèdes généraux appropriés à la nature de la maladie, l'administration de lavemens diffusibles, c'est-à-dire qui ont pour véhicule le vin, une huile volatile, une teinture alcoolique, etc., et qui excitent efficacement l'action contractile des gros intestins. On peut aussi obtenir ce dernier effet, à l'aide de suppositoires irritans; sorte de médicament peut-être trop négligé de nos jours. Mais lorsque la rétention des déjections alvines a pour cause une lésion organique du conduit alimentaire, un squirre ou un cancer au pylore, une tumeur carcinomateuse développée dans quelque point du tube intestinal, ou aux environs, un rétrécissement chronique, une induration, un épaississement des parois de ce tube, une bride transversale qui obstrue la plus grande partie de son diamètre, la présence d'une pierre volumineuse dans la vessie urinaire, une invagination, une hernie étranglée; on conçoit que la thérapeutique ordinaire de la constipation serait ici insuffisante, et que ces diverses affections exigent une méthode curative spéciale, laquelle se trouve développée dans chacun des articles qui correspondent à l'espèce de maladie énoncée.

Nous terminerons celui-ci par l'exposé succinct d'un cas de constipation qui a duré toute la vie, et dont l'observation extraordinaire a été communiquée avec détail à la Société médicale d'émulation de Paris, par M. Bobe-Moreau, docteur en médecine à Rochefort. M. G..... apporta en naissant une constipation extrêmement opiniâtre : quoiqu'il mangeât beaucoup, il restait souvent dix, vingt, trente, quarante jours, et même deux mois, sans aller à la garde-robe; et toujours ses déjections étaient précédées de coliques assez vives, et son ventre ne cessait d'avoir un volume très-considérable. Devenu officier de santé de la marine, M. G..., porta pendant plus

de vingt ans sa constipation sur des mers lointaines, sur divers continens et dans les îles, sans éprouver aucune des maladies fâcheuses qui y attaquent les Européens. On n'apprendra pas sans une surprise extrême, que, embarqué sur un vaisseau destiné pour Gorée et qui se trouvait alors dans la rade de l'île d'Aix, le malade ayant pris un purgatif avant qu'on mît à la voile, ne le rendit que lorsque le bâtiment fut arrivé dans la rivière du Sénégal. Marié à quarante-deux ans, il sentit sa constipation devenir plus opiniâtre encore, jusqu'en 1806, qu'après avoir duré l'espace de quatre mois, elle faillit avoir une terminaison funeste : divers moyens parvinrent, néanmoins, à provoquer d'abondantes évacuations, qui continuèrent pendant huit jours consécutifs, et parmi lesquelles on remarqua des restes de raisins mangés l'année précédente. Mais l'amélioration qui s'ensuivit ne fut pas de longue durée. En 1809, les accidens se renouvellent avec plus d'intensité, le ventre devient douloureux, les vomissemens continuels, la déglutition difficile, le pouls faible, la prostration extrême; les clystères et tous les autres médicamens sont sans effets: le malade succombe enfin dans la cinquante-quatrième année de son âge. A l'ouverture du cadavre, on rencontra les phénomènes suivans : l'anus était excessivement dilaté ; à trois centimètres au-delà de son orifice, une sorte de cloison fibreuse interceptait en grande partie le passage des déjections, et ne les laissait filer qu'à travers une ouverture de neuf à dix millimètres de diamètre. Immédiatement audessus de cette cloison, le rectum prenait un tel développement qu'il occupait toute la cavité du bassin et de l'abdomen, dont il avait refoulé les viscères jusqu'au diaphragme, avec lequel il avait même contracté des adhérences. Cet énorme cloaque renfermait trente kilogrammes de matières pultacées, de couleur brune noirâtre, et d'une odeur infecte; sa membrane muqueuse offrait une tache gangréneuse et deux ulcérations. Une partie du colon avait acquis l'ampleur que l'on trouve communément à l'estomac; ce dernier organe, ainsi que les intestins grêles, le foie, la rate, les reins, plus ou moins comprimés par l'énorme sac, avaient au contraire considérablement diminué de capacité et de volume. (RENAULDIN)

SEBIZIUS (Melchior), *De constipatione alvi*. in-4°. *Argentorati*, 1664.

MULLER (Joan. Sigfrid.), *De alvi constipatione*. in-4°. *Tubingæ*, 1678.

PRINTZ (Cœlestin. Amand.), *De adstrictione alvi*. in-4°. *Ienæ*, 1710.

KRISCH (Henric. Gottlob), *De intestinorum angustiâ ex obfirmato eorum habitûs vitio*. in-4°. *Lipsiæ*, 1731.

ARMBRUST (Ignat. Ludov.), *Dissertatio inauguralis medica sistens non nullos graviores morbos ex alvo constipatâ*. in-4°. *Argentorati*, 1749.

SCHNIZZER (Joan. Frid. Erhard.), *De alvi obstructione*. in-4°. *Erlangæ*, 1755.

LUDWIG (Christ. Gottlieb.), *De causis obstructionis alvinæ*. in-4°. *Lipsiæ*, 1770.

DICTIONAIRE

DES

SCIENCES MÉDICALES.

DEUXIÈME PARTIE.

CONSTITUTION, s. f., *constitutio*, ordre, arrangement, assemblage de plusieurs choses pour faire un tout. C'est ainsi qu'on a rendu le mot κατασθασις, dont Hippocrate fait un fréquent usage. *Voyez* les livres des Epid., du Prognost., les Aphor., etc. *Qualem effecerit* (annus) *constitutionem, tales ut plurimùm quoque morbos expectare oportet*, Aphor. VII, sect. III., *Ex anni constitutionibus, in summa siccitates pluviosis salubriores sunt et minus lethales*, sect. id., Aph. XV; *Quotidiane constitutiones, etc.*, sect. id., Aph. XVII. Ces passages suffisent pour déterminer d'une façon positive le sens dans lequel Hippocrate employait ce mot. Je parlerai d'une autre acception dans laquelle il a été pris, après en avoir traité dans le sens que lui donne le père de la médecine.

CONSTITUTION MÉDICALE OU ÉPIDÉMIQUE. On entend par là l'ensemble des conditions météorologiques, desquelles l'observation a fait voir que dépendaient le plus souvent les maladies régnantes.

Hippocrate attachait à l'étude de ces conditions une telle importance, que c'est l'objet du premier précepte qu'il adresse au médecin, dans son excellent traité de *Aere, locis et aquis: Medicinam quicumque vult rectè consequi, hæc faciat oportet : primùm quidem anni tempora animadvertere, quid horum quodque possit efficere.* Ce grand homme nous a laissé deux belles esquisses de constitution médicale en tête du 1er. et du 3e. liv. des Epid. On y admire ce talent d'observer les faits et de les peindre en peu de traits, indépendamment de tous les systèmes et de toutes les théories. C'est par là surtout qu'Hippocrate mérite le titre *du premier des médecins*, et qu'il nous offre un modèle dont nous ne saurions trop nous rapprocher. Quel que soit, en effet, le système auquel la fai-

blesse humaine fasse une nécessité de se rattacher, les faits rapportés avec netteté par un observateur exact et de bonne foi, peuvent n'être pas moins précieux, et porter la lumière jusqu'aux générations les plus reculées. *Opinionum commenta delet dies; naturæ judicia confirmat* (Cicero, *de Nat. deor.*). On peut voir, par curiosité, comment Galien, dans les commentaires qu'il a donnés des Traités dont je viens de parler, a su alonger et embrouiller ce qu'avait dit Hippocrate. Parmi les médecins modernes, aucun n'a donné autant de soins à cette étude que Sydenham. On peut cependant lui reprocher de porter trop loin sa théorie à ce sujet, et de mettre quelquefois des subtilités à la place de la vérité. Quoi qu'il en soit, ses tableaux d'épidémies resteront toujours pour attester son grand talent observateur, et pour justifier le nom qu'on lui a donné de l'*Hippocrate anglais*.

Sydenham ne reconnaît que deux constitutions, celle du printemps et celle de l'automne. Peut-être, en effet, dans nos climats tempérés, et surtout en Angleterre, cette distinction est-elle suffisante pour la pratique; mais il est probable qu'elle cesserait de l'être sous des latitudes où les saisons se trouvent fortement et nettement distinguées.

Hippocrate a consigné, dans le 6e. chap. du Traité *de Aere, locis et aquis*, le résultat de ses observations sur la liaison des conditions de température pour chaque saison, avec les diverses maladies; et la 3e. section de ses Aphorismes est entièrement consacrée à l'expression générale de ces observations.

«Si après un automne modérément pluvieux, l'hiver est modéré sans être ni trop mou ni trop rigoureux, et que le printemps et l'été soient convenablement rafraîchis par des pluies, l'année sera assurément salubre. Si, au contraire, l'hiver est sec et venteux, et le printemps pluvieux et chaud, l'été sera nécessairement fiévreux et malsain. Si des pluies et des vents violens ou autres rafraîchissent le temps sous la canicule, on peut espérer un automne salubre; tandis que, dans le cas contraire, de graves maladies affecteront les femmes et les enfans; les fièvres quartes seront communes et fréquemment terminées par l'hydropisie. Si l'hiver est chaud et pluvieux, sous l'influence des vents du midi, et que le printemps soit froid, boréal et sec, les femmes enceintes seront exposées à avorter, où elles mettront au monde des enfans faibles et languissans; du reste, les dysenteries et les fluxions sur les yeux seront très-fréquentes. S'il survient encore un été sec et chaud, les flux de ventre et les hydropisies en seront la suite. Si, au contraire, un été pluvieux et austral est suivi d'un automne semblable, l'hiver offrira beaucoup de maladies, particulièrement chez les pituiteux ou les personnes qui ont passé

quarante ans ; il y aura des fièvres ardentes, des pleurésies bilieuses et des péripneumonies. Si un automne pluvieux et austral succède à un été sec et venteux, on sera exposé à de grands maux de tête, à des enrouemens, des catarrhes, des toux accompagnées de phthisie. Un temps constamment sec et serré convient surtout aux femmes et aux natures humides, tandis qu'il est nuisible aux personnes bilieuses qui sont alors exposées aux inflammations et aux fièvres aiguës. Les femmes et les enfans éprouveront les mêmes accidens, lorsqu'un hiver froid et sec sera suivi d'un printemps chaud et pluvieux. »

Après avoir ainsi donné l'exemple des applications directes que l'on peut faire de l'observation, Hippocrate ajoute : celui qui se sera pénétré de cette étude pourra prévoir la plus grande partie de ce qui doit résulter de ces changemens dans les saisons. *Hæc igitur si quis mente concipiet et considerabit, is præcognoscet plurima omnino quæ ex hujusmodi mutationibus sint futura.* C'est alors, qu'armé de cette prescience, le médecin s'élève au-dessus de l'humanité par les services qu'il sait lui rendre, et mérite en effet d'être considéré comme un dieu : *vir deo similis ;* ὁ ἰατρὸς φιλοσοφος ἰσοθεος.

Les progrès considérables de toutes les sciences physiques, la perfection à laquelle sont aujourd'hui portés les instrumens, nous permettent d'obtenir sur l'air et ses variations des observations plus précises que celles des anciens ; et on sent que les efforts de l'art doivent tendre à s'élever au dessus de ces données générales et vagues auxquelles Hippocrate était forcé de s'arrêter ; mais quels sont les moyens d'y parvenir ? c'est ce que je vais tâcher d'indiquer avec précision, en exposant de quelle manière doit être tracée une constitution médicale.

Pour dresser rigoureusement la constitution médicale d'un pays déterminé, d'une ville, par exemple, il est d'abord nécessaire d'en connaître la topographie, ce qui comprend le climat, la nature du sol, son inclinaison, ses productions et une multitude d'autres détails, afin de pouvoir estimer l'action de toutes ces causes locales qui modifient sans cesse le résultat des influences météorologiques. Il n'est pas moins important d'apprécier l'effet des habitudes physiques et morales, puisqu'elles ont toutes une influence plus ou moins marquée sur la santé et sur les maladies endémiques. C'est alors que l'on doit dresser des tables journalières de tous les phénomènes météorologiques ; on observera les variations du chaud et du froid en les rapportant à une graduation connue du thermomètre ; celles de la pesanteur de l'atmosphère appréciées au moyen du baromètre, les différens degrés d'humidité de l'air indiqués par l'hygromètre, la sérénité, ou l'état nuageux et brumeux du ciel et surtout la direction des vents, on ne

négligera point d'indiquer les variations brusques et tranchées dans la température ou l'état de l'atmosphère, puisqu'il est probable qu'elles ont la plus grande influence sur la santé. Tels sont les phénomènes généraux que l'on doit noter chaque jour, ou même pour plus d'exactitude, aux trois principales époques de la journée, afin d'en tirer ensuite des termes moyens que l'on substitue aux observations détaillées.

Ces tables météorologiques étant dressées, on en rapprochera l'état exact de toutes les maladies qui ont régné pendant le temps qu'elles embrassent, en rappelant les affections qui existaient au commencement de la constitution, et qui avaient été produites par celle qui a précédé; on y joindra soigneusement tout ce qui peut appartenir à la profession et au genre de vie particulier des malades.

Lorsqu'on se propose de mettre dans un semblable travail quelque exactitude, on ne doit point se borner à une désignation générique des maladies; il est absolument nécessaire de les distinguer en espèces et même de noter les complications, ce qui ne peut se faire qu'en les rapportant à un cadre nosographique complet et régulier; c'est ici que, sous peine de perdre tout le fruit de son travail, on doit bannir de la détermination des maladies toute vue hypothétique, et que l'observation des seuls symptômes dont les sens peuvent être frappés, doit servir à les caractériser, ce n'est qu'après s'être donné tous ses soins sans en négliger aucun, qu'on pourra se flatter d'avoir le tableau fidèle et concluant d'une constitution médicale. On parviendra à le compléter, en y ajoutant l'histoire de la marche et la terminaison de chaque maladie.

En envisageant toutes ces difficultés, on cessera d'être surpris de ne trouver presque aucun exemple de constitution médicale complète. Ce n'est que dans quelques localités particulières qu'une telle entreprise peut être poursuivie avec toute l'exactitude que nous y avons supposée. L'auteur de la Nosographie phisosophique, placé à la tête du vaste hospice de la Salpétrière, réunissant de cinq à six mille personnes constamment retenues dans les mêmes conditions, en a donné un exemple que l'on doit desirer de voir suivre par les médecins qui se trouvent, comme cet illustre professeur, à portée d'observer de grandes réunions d'individus exposés en commun aux mêmes influences. Malheureusement l'hospice de la Salpétrière ne contenant que des femmes, la plupart avancées en âge, on ne peut tirer des faits qui s'y sont passés aucune induction générale.

Il est une autre manière d'établir une constitution médicale, laquelle, sans avoir l'exactitude rigoureuse de celle dont je viens de tracer les règles, ne laisse pas de fournir des résultats concluans, à raison du grand nombre des sujets qu'elle em-

brasse. L'influence des variations météorologiques étant celle qui agit sur nous de la manière la plus générale, si on en étudie les effets sur une population très-considérable, comme est par exemple celle de la ville de Paris, les variations que l'on remarquera dans le nombre des maladies à diverses époques, dépendront toujours en définitif de l'influence, puisque la masse considérable sur laquelle on fait ces observations, peut être regardée comme se trouvant continuellement placée dans les mêmes conditions de professions, d'habitudes, de nourriture, etc. ou que du moins la diversité des élémens dont cette masse se compose, réduit à rien les anomalies qui deviendraient sensibles dans une expérience faite moins en grand. Il me paraît donc que l'on peut regarder ces grands tableaux des variations dans le nombre des maladies, comme étant l'expression générale de l'influence constitutionnelle, et y trouver l'avantage qu'on pourrait attendre de tableaux très-détaillés, mais moins étendus. Ce sont ces considérations qui ont déterminé à faire entrer tous les dix jours, dans la nouvelle rédaction de la Gazette de santé, le relevé de toutes les maladies admises dans les hôpitaux de Paris, par la voie du bureau central d'admission. Il serait saus doute à desirer que ce relevé portât la désignation de l'âge, du sexe et de la profession de chaque malade, mais la vie entière d'un homme suffirait à peine à remplir cette tâche; il faut d'ailleurs laisser au temps le soin de perfectionner avec lenteur un travail qui commence à peine. Au surplus, cette désignation détaillée peut se trouver dans les relevés généraux que publie chaque anuée l'administration générale des hôpitaux de Paris.

D'après tout ce que j'ai rapporté, je ne pense pas qu'il soit encore possible de distinguer les diverses constitutions par la nature des maladies qu'elles déterminent. Il existe encore sur ce point des obscurités que le temps et des travaux assidus peuvent seuls faire disparaître, et l'on doit jusques-là, pour distinguer les diverses constitutions, s'en tenir uniquement à leurs caractères physiques; ainsi, on reconnaîtra une constitution chaude et sèche, une seconde chaude et humide, une troisième froide et sèche, une quatrième froide et humide, chacune empruntant son nom de la combinaison des deux qualités les plus apparentes de l'atmosphère, la chaleur et l'humidité : on doit enfin en admettre une dernière tempérée, dans laquelle la chaleur et l'humidité se trouveront convenablement balancés. Il faut observer en finissant, que le mot de constitution, n'exprimant qu'un résultat général d'influences très-variables, on ne doit point oublier qu'il ne saurait avoir une signification bien rigoureuse. *Voyez* l'article CONSTITUTIONNEL.

HIPPOCRATE, *De aere locis et aquis libro cum Commentariis Adriani Alemani. Parisiis*, 1557.

——, *Liber de aere et aquis, græcè et latinè*, Joan. Cornario interprete. *Lugd. Batav., apud Joh. Elzevirium*, in-12, 1628.

SYDENHAM (Thomas), *Opera omnia.* in-4°. *Genevæ*, 1749.

C'est particulièrement les chapitres *de Morbis epidemicis*, *de Febrius* et *de Constitutionibus epidemicis*, que l'on doit consulter pour avoir une idée de l'importance que Sydenham attachait à l'observation des constitutions épidémiques.

PRINGLE (John), *Observations on the disease of the armes in camp and garnison ;* c'est-à-dire, Observations sur les maladies des armées, dans les camps et dans les garnisons, 1752.

Cet excellent ouvrage a été traduit et publié en français sous le titre d'Observations sur les maladies des armées, dans les camps et dans les garnisons, par M. Pringle, etc. Paris, 1755. Une seconde édition, publiée en 1771, fut faite sur la septième édition anglaise, corrigée et considérablement augmentée. 2 vol. in-12.

HUXHAM (John), *Opera physico-medica edente Georg. Chr. Reychel.* 2 vol. in-8°. *Lipsiæ*, 1764.

RETZ, La Météorologie appliquée à la médecine. Bruxelles, 1776.

Cet ouvrage a remporté le prix proposé par l'académie de Bruxelles en 1776.

STOLL, (Maximilien), *Ratio medendi. Viennæ Austriæ.*

Il existe deux traductions françaises de cet ouvrage. La plus généralement estimée est celle de Mahon, avec des notes de MM. Pinel et Baudeloque. 3 vol. in-8°. Paris, 1800 et 1809.

PINEL (Philippe), La Médecine clinique rendue plus précise et plus exacte par l'application de l'analyse, deuxième édition revue, corrigée et augmentée. 1 vol. in-8°. Paris, Brosson, 1804.

C'est particulièrement dans la seconde édition de cet ouvrage que l'on trouve l'exposition des règles suivant lesquelles doit être formée une constitution médicale.

BOURIAT, Précis de la constitution médicale observée dans le département d'Indre-et-Loire, depuis la fin de 1801 jusqu'en 1809, publié par la Société médicale de Tours, et rédigé par son secrétaire-général, M. Bouriat, docteur-médecin de Montpellier.

Il serait à desirer que l'on eut pour tous les départemens un semblable travail, et que celui-ci n'eut point été interrompu.

(DE MONTEGRE)

CONSTITUTION. On nomme encore ainsi la manière d'être ou la disposition générale de nos parties principales : on dit en ce sens, une bonne, une mauvaise constitution, une constitution forte et une constitution faible.

Galien dit que ce que les uns appellent constitution, les autres le nomment habitude, disposition, complexion, nature du corps, etc. Pour nous, dit-il, en laissant à chacun la liberté de se servir du nom qui lui plaît, nous estimons qu'il est bien plus convenable de s'occuper des choses que des dénominations. (Galeni, *De optima nostri corporis constitutione, liber.* c. 2.)

On ne peut, à ce qu'il me semble, tracer le tableau d'une bonne constitution, qu'en se renfermant dans des données générales qui supposent également avantageuses des constitutions, résultat de l'assemblage de conditions fort diverses.

Toutefois, voici comment les auteurs se sont accordés à dire que devait être celui qui était doué d'une bonne constitution.

1°. *L'estomac et toutes les parties qui servent à la digestion doivent être bien organisés, et les fonctions de cet appareil doivent s'exécuter avec facilité et plénitude.* Cette condition a toujours paru la plus importante, et l'on a pensé qu'aucune constitution ne saurait être bonne, qui pêcherait par le côté d'où nous vient l'entretien et le renouvellement continuel de toutes nos parties. L'estomac, disait Bacon, est comme le chef de la famille formée par les membres du corps humain; si le chef est en état de souffrance, le reste de la famille ne peut prospérer. On reconnaît cette disposition favorable à la manière dont les organes remplissent leurs fonctions. La digestion ne doit pas être précipitée, mais régulière; l'appétit doit correspondre au besoin des alimens, et ne pas dépendre d'une irritation locale et accidentelle; l'estomac doit digérer sans peine, les diverses substances qu'on lui confie, mais avec une facilité proportionée à leur nature. La digestion ne doit en général s'accompagner, ni de dégagement de gaz, ni de rapports ou acides ou nidoreux. Toutefois ces dernières particularités, lorsqu'elles ne sont point habituelles, peuvent dépendre de quelques alimens, et ne mériter aucune considération. Il ne faut pas oublier, cependant, que la formation de beaucoup de gaz dans les intestins, se lie avec diverses maladies, et notamment avec l'hypocondrie. La manière dont se présente le résidu des alimens, peut aussi servir d'indice à une bonne digestion. Les excrémens doivent être moulés, consistans, et plutôt dénotant la constipation qu'un trop grand relâchement. On sait qu'un des premiers signes du retour à la santé après les maladies aiguës, c'est une semblable disposition des matières fécales. Si l'on se tenait dans les rigueurs de la définition, tous les alimens devraient également convenir à cette constitution heureuse, dont la première qualité est un appareil digestif parfait : mais il n'en est sûrement pas ainsi. Chaque homme a des goûts, des appétences particulières qu'il est en général convenable de respecter, parce qu'elles indiquent pour l'ordinaire les substances qui lui conviennent. Je dois encore à ce sujet faire une réflexion, c'est qu'en supposant une bonne constitution, et par conséquent d'excellens organes de la digestion, avec deux tempéramens opposés, les alimens qui conviendraient à l'un de ces tempéramens, pourraient ne pas convenir à l'autre, et qu'il seroit possible que l'on nuisît à l'un des deux en leur faisant prendre sans cesse une même sorte de nourriture; c'est donc surtout à la faculté qu'ils auront de se prêter momentanément à toute sorte de régime alimentaire qu'on reconnaîtra de bons organes digestifs. La

bouche habituellement pâteuse le matin, ou même infecte, ainsi que l'haleine, n'est point un préjugé favorable pour le bon état de l'estomac. On pense bien que la conservation des dents est une condition à peu près indispensable pour la continuité d'une bonne digestion : il est souvent à présumer que leur altération est un résultat de l'influence de l'estomac. La secrétion de la bile ayant des rapports immédiats avec la digestion, et les affections de l'ame paraissant être principalement sous la dépendance du foie, destiné à sécréter la bile : on voit aussi quelles inductions on pourra tirer de l'état habituel des passions de l'ame pour juger de la manière dont se fait la digestion. On peut remarquer qu'en général les gens amis de la table, ont l'esprit jovial et ne sont nullement disposés à la mélancolie. Par suite d'une organisation heureuse, les passions ont peu d'influence sur leur estomac, et il faut des émotions très-fortes pour en déranger les fonctions.

2°. *Il faut*, dit Hufeland, *que la poitrine et les organes de la respiration soient bien constitués.* (Art de prolonger la vie.)

La conformation extérieure de la poitrine est le premier indice de cette bonne disposition. La poitrine doit être grande, large, très-mobile par sa partie inférieure, et se dilatant avec facilité. La partie antérieure doit en être arrondie également des deux côtés, les épaules seront basses et effacées. L'individu doit pouvoir faire à volonté de grandes inspirations qui ne causent aucune douleur, il doit être en état de retenir longtemps son haleine, avoir la voix forte, être peu disposé aux rhumes, à la toux, phénomène qui dépend ou d'une grande susceptibilité avec laquelle l'influence de toutes les choses environnantes est souvent dangereuse, ou d'une disposition particulière, et dont les causes ne sont pas connues, qui expose le poumon à devenir le centre habituel de fluxions toujours nuisibles à la longue.

La bonne disposition des poumons, est sans contredit l'une des conditions les plus importantes pour assurer la longévité. Ceux qui ont ouvert beaucoup de cadavres savent combien il est rare de rencontrer des poumons dans un état d'intégrité parfaite; et cela n'étonnera pas si l'on fait attention que ces organes, d'un tissu si délicat, sont depuis l'instant de la naissance dans un exercice continuel, dont l'effet est de les tenir sans cesse en contact avec un fluide plus ou moins pur, plus ou moins différent de lui-même, et affectant presque continuellement de très-grandes différences de température. D'ailleurs, la part que prennent les poumons à l'émission de la voix avec toutes les modifications qu'elle peut offrir, doit exposer continuellement ces organes à des lésions plus ou moins graves.

3°. *Le cœur doit jouir d'une irritabilité modérée, en sorte que le pouls soit ferme, peu fréqnent, et bien réglé.*

En établissant cette règle, n'a-t-on pas donné quelque chose à l'hypothèse ? on a remarqué que dans la fièvre, les mouvemens du cœur étaient accélérés : on en a conclu que la vie se consumait plus rapidement durant cette succession précipitée de battemens. Mais est-il certain qu'une bonne constitution soit incompatible avec la vîtesse habituelle de la circulation ? il existe sous ce rapport de grandes différences entre les individus sans qu'on puisse en conclure grand chose pour le reste de l'économie. La circulation est accélérée chez les enfans ; elle est retardée chez les vieillards ; mais s'ensuit-il que les enfans consument plus rapidement la somme de leur vitalité que les vieillards ? ce sont, à ce qu'il me semble, deux modes particuliers de vie. Les Orientaux ont en général une sensibilité beaucoup moins vive que les Européens, et probablement, par une suite de cette disposition, ils ont la circulation beaucoup plus lente. Un voyageur, dont je ne puis me rappeler le nom, a constaté que le pouls d'un chinois ne battait que trente à quarante fois par minute ; il ne paraît cependant pas que la longévité soit beaucoup plus commune à la Chine que chez nous. Chez les enfans, les phénomènes sont plus rapides ; mais il n'est pas prouvé qu'ils soient plus fatigans, plus destructeurs des organes que chez les vieillards, où tout s'exécute avec lenteur. Le docteur Hufeland pense que cette vîtesse du mouvement circulatoire, empêche la restauration de nos parties : pour prouver que cette opinion n'est pas suffisamment fondée, il suffirait de rappeler que, chez les enfans, la nutrition se fait aussi complètement que promptement. Ce ne peut être que d'après des faits nombreux et bien constatés qu'on en viendra à décider de quelle importance est cette condition dans une bonne constitution ; elle me paraît toutefois devoir être admise en thèse générale, mais avec les modifications dont je viens de parler, et en observant que la régularité de la circulation est l'indice principal auquel on doive s'arrêter.

4°. *Un bon tempérament.* On entend par là une telle disposition de nos parties, que tous nos mouvemens intérieurs s'exécutent régulièrement, et qu'il en résulte une disposition d'esprit ferme et assurée qui dispose à la gaieté, aux émotions douces, en nous laissant un calme suffisant pour recevoir, sans en être trop agité, les divers événemens dont la vie est traversée. Une telle définition est nécessairement vague et générale, et rentre, à peu de chose près, dans celle d'une bonne constitution. Lorsqu'on veut la rendre plus précise en ajoutant que, pour jouir de cette bonne constitution, il faut avoir un

tempérament sanguin, tempéré par un peu de phlegme, on rentre dans des particularités trop exclusives, puisque, du moins à ce qu'il me semble, il est possible d'avoir une bonne constitution avec d'autres tempéramens, pourvu que les résultats en soient en harmonie avec les fonctions de tous les systèmes. *Voyez* TEMPÉRAMENT.

Le docteur Hufeland demande pour 5e condition d'une excellente constitution, *une bonne force de restauration et de guérison de la nature* (Art de prolonger la vie); mais cette force de restauration et de guérison dépend de l'intégrité des fonctions de tous les organes, et de l'énergie avec laquelle chacun d'eux concourt au mouvement commun dont la vie est le résultat. Y a-t-il en effet des dispositions telles, qu'elles mettent les hommes également au-dessus des influences les plus opposées? c'est-à-dire, que les conditions d'influences sous lesquelles les constitutions les meilleures en apparence succomberont, ne pourraient-elles pas cependant être salutaires à des constitutions moins parfaites par tout le reste? On se rappelle qu'un malheureux ayant passé de longues années dans un cachot infect et ténébreux, s'était tellement identifié avec ce triste séjour, que lorsqu'on vint à lui rendre la liberté, il demanda d'être renfermé de nouveau, ne pouvant plus supporter une autre vie. Ces considérations porteraient à conclure qu'il faut que cette force de restauration et de guérison dont il s'agit se trouve pour être profitable, en harmonie avec les conditions dans lesquelles l'individu doit passer sa vie, et qu'il est de ces conditions dans lesquelles certaines constitutions peu parfaites en elles-mêmes doivent conduire à une grande longévité. (*Voyez* l'ouvrage intitulé *les Avantages d'une Constitution faible*, par Fouquier de Maissemy. Paris, in-8°. 1801.

6°. *Une conformation de tout le corps exempte de défauts.* Cette condition est encore trop vague et trop générale; les défauts d'organisation sont ou extérieurs ou intérieurs. Les premiers peuvent être très-apparens sans avoir aucune influence marquée sur l'intégrité de nos fonctions; ils peuvent être primitifs ou dépendans de l'organisation première; ils peuvent être le résultat de quelque maladie qui n'aurait cependant pas altéré la constitution, quoiqu'elle eût vicié la conformation extérieure de quelque partie. Quant aux défauts d'organisation intérieure, comme il n'est le plus souvent possible d'en juger que par le dérangement des fonctions, cette condition rentre dans la suivante.

7°. *N'avoir aucune partie faible par rapport au reste, et disposée à devenir, à la moindre occasion, le centre d'une fluxion plus ou moins fâcheuse.* Cette proposition est celle qui, de prime abord, paraît la moins sujette aux difficultés:

cependant, on va voir qu'elle est encore beaucoup trop générale. Une partie plus disposée que le reste du corps à s'affecter des dispositions maladives, soit intérieures soit extérieures, dans lesquelles nous pouvons nous trouver, deviendra sans doute fréquemment un centre de fluxion, une occasion de maladies; et, comme on le dit, ce sera le côté faible par lequel la mort tentera l'escalade, ainsi que l'exprime poétiquement un auteur étranger. Mais abandonnons les métaphores et les comparaisons qui sont toutes sujettes à induire en erreur. Si cette disposition existe pour un organe important, qu'elle soit de nature à en altérer le tissu, et par suite les fonctions, il n'est pas douteux qu'elle ne puisse à la longue devenir funeste; c'est ce que je me suis efforcé de montrer en parlant des maladies constitutionnelles (*Voyez* ce mot); mais il n'en est pas de même si cette fluxion, ou habituelle ou excitée par des causes légères, s'effectue sur une partie peu importante; ou, qu'en s'effectuant sur une partie essentielle, elle soit de nature à n'en pas altérer les fonctions. Cette disposition peut même devenir un moyen de santé et de longévité : la nature se servant de la partie que nous nommons faible, comme d'un émonctoire par lequelle elle rejette les matières qui lui sont nuisibles, ou du moins par lequel elle peut se délivrer de cet excès d'érétisme ou de ton qui semble devenir fréquemment la cause de nos maladies les plus graves. C'est ce qui arrive dans ces dérangemens en quelque sorte périodiques des fonctions des intestins que l'observation des bons résultats dont ils sont suivis, a fait nommer *bénéfices de nature*; c'est-là problement l'avantage que l'écoulement périodique des menstrues concilie aux femmes, dont l'organisation vive et sensible paraît avoir besoin d'un semblable secours; l'établissement des hémorroïdes périodiques chez un grand nombre d'hommes, paraît encore avoir de semblables résultats. Plusieurs des maladies dont l'espèce humaine est affectée, semblent être sous la dépendance de cette cause, et l'on doit peut-être se féliciter lorsque l'organisation dispose à quelqu'une de ces affections légères qui servent probablement à épuiser en détail la somme des maux que causeraient de plus importantes. Quelques maladies, la goutte, particulièrement lorsque les attaques en sont légères, ont été nommées maladies de santé; *un pot fêlé*, dit-on proverbialement, *dure souvent plus qu'un neuf*; en parlant ainsi, le monde n'est peut-être pas loin de la vérité (*Voyez* le *Traité des maladies qu'il est dangereux de guérir*). On a beaucoup d'exemples de maladies constitutionnelles qui ont préservé d'autres affections plus ou moins graves. Il paraît démontré que les phthisiques sont moins exposés que les autres hommes aux effets des contagions.

Dans ce cas-ci, sans doute le préservatif est pire que le mal, puisqu'il ne peut rien arriver de plus fâcheux que d'être affecté d'une maladie irrémédiablement mortelle; mais quand le mal n'est pas porté jusques-là, ne peut-il pas être supporté patiemment, et n'est-il même pas des cas où il ne sera compté pour rien, soit à raison du peu d'importance qu'il peut avoir, soit à cause des grands avantages qui en résultent, ainsi, un état légèrement catarrhal des poumons, ou habituel ou périodique, est souvent bien éloigné d'être nuisible. L'art, lui-même, employe fréquemment des moyens analogues, et l'application longtemps continuée des cautères paraît avoir cet avantage. Beaucoup de praticiens ont cru remarquer que les personnes qui portaient des cautères étaient moins exposées aux contagions que les autres. Récemment, de grands médecins ont soutenu le contraire; mais cette propriété des exutoires me semble si bien liée à toute une théorie des fluxions, que je suis disposé à croire que s'il est des cas dans lesquels les exutoires n'aient aucune action préservatrice, ce ne peut être que dans ceux où leur action trop forte contribue à affaiblir l'économie et à la plonger dans un état de débilité, par lequel elle devient toujours plus sensible à l'action des choses extérieures. Au demeurant, comme il n'existe aucun moyen d'apprécier la force des influences morbifiques auxquelles un homme peut être exposé, non plus que celle de la résistance que sa constitution oppose à ces influences, cette question ne peut être jugée que d'après des expériences qui ne pourront devenir concluantes que lorsqu'elles auront été multipliées dans toutes les conditions.

Je suis bien loin de conclure de mes opinions, à ce sujet, qu'il puisse être sage de s'assujettir sans nécessité, à quelqu'un de ces prétendus préservatifs : le comble de la folie serait de se donner une maladie pour en prévenir une dont on ne sera peut-être jamais atteint; et de se mettre dans le cas de ce seigneur italien, qui ayant ruiné sa santé à force de remèdes, ordonna en mourant d'écrire sur son tombeau, *stava ben, ma per star meglio sto qui.* Mais il s'agit ici d'examiner ce qui se passe en nous, et de rendre compte de la manière dont paraissent s'exécuter les phénomènes de notre nature; or il semble que, dans quelques cas, par le seul effet des mouvemens de la vie, nos organes soient portés graduellement à un état qui n'est plus compatible avec l'entretien régulier de la santé, et auquel la nature ne peut remédier qu'en déterminant des mouvemens critiques, dont les évacuations matérielles ne sont peut-être qu'un effet subséquent. C'est sur l'observation de ces phénomènes qu'est fondé ce précepte d'Hippocrate, répété par Celse, d'interrompre par fois la ré-

gularité de son régime pour se livrer à quelque excès. C'est encore par là que se trouve expliquée la longévité dont on a vu jouir, des hommes qui abusaient de la vie d'une façon inconcevable. Tel a été, dans le dernier siècle, le maréchal de Richelieu, que les jouissances les plus répétées n'ont pas empêché de parvenir à une vieillesse très-avancée, et auquel le célèbre Lorry disait fort à propos, que s'il eut mené une vie plus régulière, il ne l'eut peut-être pas portée si loin. Il est inutile de multiplier les exemples de cette nature, il n'est personne qui n'en connaisse d'analogues.

Le célèbre docteur Hufeland, dans l'ouvrage que j'ai déjà cité, regarde comme la 8e. condition nécessaire à l'ensemble d'une bonne constitution, *une texture de l'organisation, solide sans être sèche ou trop rigide.* Ces expressions qui rappellent le *strictum*, le *laxum* des anciens *méthodiques*, ne me paraissent pas donner l'idée exacte d'un état quelconque de notre économie, appréciable par des signes extérieurs. Elles sont fondées sur la supposition, que la vieillesse, et que la mort qui en est la suite naturelle, arrivent uniquement par l'effet de la sécheresse et de l'endurcissement de nos parties. Cette sécheresse et cet endurcissement, en supposant qu'ils soient réels, sont attribués à l'accumulation des substances terreuses ou solides qui aurait lieu dans nos corps par l'altération du jeu de nos organes lesquels en admettroient de trop fortes proportions. Cette accumulation ne peut assurément être que l'effet d'une altération préexistante, et ce serait plutôt à la cause qu'il faudrait s'adresser, qu'à l'effet qui d'ailleurs est très-problématique. Mais, comment se fait-il que ce soit précisément à l'époque où les organes ayant acquis tout leur développement, les fonctions dont ils sont chargés, devraient être remplies avec plus de régularité et de plénitude; comment, dis-je, se fait-il que ce soit alors que commence cet encombrement, cette surcharge des particules grossières auxquelles on veut attribuer les apparences de la vieillesse? Il est fort remarquable que ce phénomène arrive à l'époque de la vie où il semblait devoir être le moins à craindre. Assurément il y a là quelque mystère dont le secret ne nous est point dévoilé; et du moins comme les changemens qui se font dans la texture de nos organes en les supposant constans, ne peuvent dépendre que d'un vice préalable qui modifie la nutrition; c'est sur cette cause que l'on doit insister, plutôt que sur ces changemens eux-mêmes.

Quant à la 9e. et dernière condition que l'on a supposé nécessaire pour former une bonne constitution et pour assurer la longévité, c'*est une force génératrice bien développée. Sani hominis est, venerem appetere, et ad eam valere, et*

sobolem procreare. (J. Gregory : *conspectus Medicinæ Theoreticæ*, t. 1, p. 2.)

Le docteur Hufeland pense que les organes de la génération sont loin d'être en général, et seulement, une voie d'excrétion et de perte pour nous ; il pense au contraire que les fluides qu'ils ont tirés du sang y rentrant après avoir reçu une élaboration particulière, y portent une excitation plus grande et une vie toute nouvelle, ce qui rend ces organes : une des sources principales de *l'amélioration et de l'annoblissement de notre matière organique et de notre force, et par conséquent de nous-mêmes*. Ces opinions sont ingénieuses et conformes à tout ce que l'on peut observer sur l'excitement que cause en nous l'orgasme vénérien. L'auteur étaye encore son opinion du tableau des phénomènes qui accompagnent la puberté. Toutefois l'on serait aussi fondé à regarder le développement subit des organes génitaux comme un résultat du changement qui se fait en nous à cette époque, qu'à supposer que tous les autres changemens qui ont lieu dans le corps soient eux-mêmes produits par l'influence nouvelle et inaccoutumée des organes dont il s'agit. La difficulté de comprendre le phénomène ne me paraît pas plus grande dans un cas que dans l'autre.

Des facultés génératrices, bien développées, étant communément l'appanage de la santé et de la vigueur, il n'est point surprenant que les hommes qui ont été remarquables par une grande longévité, et qui étaient pour la plus part doués d'une organisation vigoureuse, aient souvent été bien partagés sous ce rapport : on cite particulièrement, à ce sujet, le fameux Thomas Parr, né dans le Shropshire, mort à Londres à cent cinquante deux ans et neuf mois, lequel, à cent deux ans, fut censuré publiquement pour son incontinence. A cent vingt ans il épousa une veuve, *et luculenter cum eà habuit rem*. On pourrait encore citer d'autres anecdotes semblables, et dont quelques-unes sont peu authentiques ; mais on trouverait au moins autant d'exemples d'hommes qui ont poussé fort loin leur carrière sans avoir jamais joui de facultés génératrices bien marquées. C'est surtout parmi les gens de lettres qu'on en rencontrerait un grand nombre ; l'intelligence étant dans cette classe d'homme sans cesse en activité, les forces vitales prennent une autre direction, et en général les facultés génératrices sont peu prononcées. C'est ainsi que chez notre admirable Voltaire, l'amour n'a été qu'une passion de la jeunesse. Tel fut encore Fontenelle, dont les passions furent toujours si douces, que l'on put mettre en doute s'il en avait effectivement. Tel fut surtout le grand Newton, qui ne sentit, dit-on, jamais de velléités amoureuses. Tous les trois cependant ont poussé fort loin leur carrière; Voltaire étant mort à quatre-

vingt-trois ans, Newton à quatre-vingt-cinq, et Fontenelle à près de cent. Il est d'ailleurs si commun de voir une grande force de génération exister avec une mauvaise constitution, ou même avec un état cacochyme (*Voyez* CONTINENCE), qu'on ne peut ce me semble tirer de cet état aucune conséquence pour les assurances de longévité.

On peut encore remarquer qu'il existe sous ce rapport des différences extrêmes entre les peuples qui habitent sous différens climats, sans qu'on retrouve de semblables différences dans la longévité. En général le penchant à l'amour diminue avec le degrés de température; et en marchant de l'équateur au pôle, on rencontre toutes les modifications de cette passion: depuis l'ivresse furieuse qui transporte l'Africain, jusqu'au sentiment qui pousse l'homme du nord à offrir sa femme à l'étranger. Cependant on ne voit pas que la longévité diminue ainsi progressivement et régulièrement du midi au nord. En s'arrêtant dans les pays tempérés, on pourrait même faire la remarque contraire.

Si les objections que je me suis permis de faire contre la définition généralement admise d'une bonne constitution se trouvent fondées, on en doit conclure qu'il est beaucoup plus facile de décrire une telle constitution que de la définir. Il me semble que cet état ne saurait être défini d'une manière générale, car il dépend, dans chaque individu, d'une foule de données particulières, ou de conditions dont la valeur n'est assignable que lorsque l'on connaît celles avec lesquelles elles coexistent. On pourra bien dire que telle personne est ou n'est pas douée d'une bonne constitution; mais lorsque l'on voudra en dessiner un type général et commun, une sorte d'étalon qui serve de mesure ordinaire de cet état, on sera forcé de se retrancher dans des expressions si vagues et si générales, qu'il ne sera plus possible d'en faire aucune application, tant les exceptions seront nombreuses. (*Vide* Galeni, *De optima nostri corporis constitutione liber.*)

Au demeurant, comme l'observe fort judicieusement M. le docteur Odier (*Principes d'Hygiène extraits du Code de longue vie de sir John Sinclair*), il ne faut pas croire qu'on ne puisse parvenir à un âge avancé sans avoir une constitution à tous égards forte et robuste. Sans compter l'exemple de Galien qui, avec une constitution débile, eut l'art de prolonger son existence jusqu'à un âge fort avancé; sans parler de ce Cornaro, si connu par les soins minutieux avec lesquels il parvint à réparer les dérangemens qu'avaient produits en lui les désordres de sa jeunesse, et à prolonger jusqu'à cent ans la question journalière qu'il se donnait pour sa santé: on pourrait citer de nombreux personnages qui, à l'aide d'un

régime sage et bien réglé, ont porté jusqu'à un âge très-avancé des jours qui semblaient menacés dès leur aurore par une faible constitution.

Voici néanmoins le portrait d'un homme destiné par sa constitution à une vie longue, tracé par le docteur Hufeland (*Art de prolonger la vie, par Chr. Guil. Hufeland, professeur de médecine à Jena, trad. par Brewer*, méd. des hôpitaux militaires, etc., t. 1, p. 230) « Il a une stature proportionnée, qui cependant n'est pas trop élevée: il est plutôt de grandeur moyenne et un peu trapu; son teint n'est pas trop rouge: la trop grande rougeur, du moins dans la jeunesse, indique rarement une vie longue; les cheveux approchent plus de la couleur blonde que de la noire; sa peau est ferme sans être rude; sa tête n'est pas trop grosse; il a de gros vaisseaux sanguins aux extrémités; des épaules plutôt voûtées que saillantes en forme d'ailes; un cou qui n'est pas trop long, point de ventre saillant; des mains grandes mais non pas profondément sillonnées; un pied qui est plutôt large que long; des mollets presque ronds. En outre une poitrine large et voûtée; une voix forte et la faculté de pouvoir longtemps retenir son haleine sans en être incommodé; en général, une harmonie parfaite dans toutes les parties. Ses sens sont bons, mais non pas trop fins; le pouls est lent et uniforme.

» Son estomac est excellent, l'appétit bon et la digestion facile; les plaisirs de la table le flattent; ils donnent à son esprit de la gaieté, et son ame jouit en même temps; il ne mange pas seulement pour manger, mais c'est pour lui chaque jour uue heure de fête, une espèce de volupté qui diffère essentiellement des autres, en cela qu'au lieu de l'appauvrir elle l'enrichit; il mange lentement, et n'a pas d'altération; une grande soif est toujours une marque d'une consommation rapide.

» Il est en général gai, affable, compâtissant; son cœur s'ouvre au plaisir, à l'amour et à l'espérance; mais il se ferme aux sentimens de la haine, de la colère et de l'envie; ses passions ne sont jamais violentes et dévorantes: lorsqu'une fois il se met en colère, c'est plutôt un échauffement utile, une fièvre artificielle et bienfaisante, sans épanchement de bile; en même temps, il aime à s'occuper surtout de méditations tranquilles, de spéculations agréables; il est optimiste, ami de la nature, du bonheur domestique; éloigné de l'ambition, de l'avarice, et de toute espèce de soins pour le jour suivant.»

Je dois répéter qu'un semblable portrait n'est fait à l'exclusion d'aucun autre, et qu'il est une multitude d'autres conditions dans lesquelles les chances de longévité seraient aussi favorables qu'elles peuvent l'être dans le cas dont il s'agit.

Je vais donner maintenant l'aperçu d'une méthode, suivant

laquelle on pourra examiner l'homme pour se former une idée juste des conditions dans lesquelles il se trouve. (M. le professeur Hallé fait usage de cette méthode, en lui donnant tous les développemens convenables dans ses savantes leçons d'hygiène.)

Lorsqu'on examine quelqu'un dans l'intention d'en étudier la constitution, on doit procéder avec un certain ordre. La première chose qui frappe les regards est la stature et les proportions du corps : on voit si celle-là ne pèche point d'une manière remarquable, ou par excès ou par défaut, ce qui s'éloigne également des conditions les plus favorables à l'entretien de la vie; si celles-ci sont régulières et convenables, ce qui est déjà un préjugé favorable pour la disposition intérieure. On juge en un clin-d'œil des rapports de dimensions de la tête avec le corps; de ceux du crâne avec la face; le col peut être excessivement allongé et mince, ou très-gros et raccourci : on remarque en même temps la conformation du larynx, et l'on tient compte de la saillie plus ou moins forte qu'il peut faire : on passe ensuite à la poitrine dont on considère l'évasement, le développement régulier, ou l'enfoncement et l'aplatissement : on examine le bas-ventre; est-il saillant, ou déprimé, etc. Viennent après cela les membres dont on compare le développement à celui du reste du corps : on reconnaît si les extrémités des os sont gonflées, si les articulations sont libres ou empâtées : on ne manque point de s'assurer de l'état de la peau; est-elle sèche et rude, ou souple et humectée; est-elle molle et flasque, ou élastique et rebondie; est-elle villeuse ou dépouillée de poils. Par ce premier examen on a déjà dû acquérir un foule de données qui servent à juger de l'état intérieur, et sur lesquelles il ne me paraît point nécessaire de m'appesantir.

On passe ensuite à la considération particulière des divers systèmes, d'abord le système capillaire, la couleur noire ou blanche, rouge ou blonde, avec tous les intermédiaires, ce qui suppose de grandes différences dans la constitution. Les cheveux peuvent encore être droits ou crêpus, rares ou très-épais.

L'aspect que présentent les parties où la peau perdant sa contexture ordinaire est plus ou moins rouge, sert d'indice pour apprécier l'état des parties intérieures. Les lèvres peuvent être ou roses ou vivement colorées, ou au contraire pâles et blafardes, les gencives tantôt sont bien colorées, tantôt sont livides et d'une teinte bleuâtre et scorbutique. Il peut se faire qu'elles soient gonflées, saignantes et douloureuses, sans que ce soit un résultat de disposition scorbutique : on le reconnaît à l'absence de tout autre signe du scorbut, et à la guérison qui succède rapidement au dégorgement produit par la saignée locale. Souvent l'état des gencives est lié avec une affection dartreuse plus ou moins grave; dans ce cas elles sont pâles,

turgescentes ; la base en est blanchâtre et surmontée d'un rebord rouge.

Les yeux : la conjonctive annonce aussi la santé parfaite par sa rougeur animée ; la cornée opaque doit être blanche, nette et brillante ; chez l'enfant elle est demi-transparente et bleuâtre. Quelquefois on aperçoit sur le milieu de l'œil une ligne transversale s'étendant d'un angle à l'autre, et répondant à la ligne de fermeture des deux paupières. Elle ne se trouve que dans les constitutions molles et flasques ; ou bien à la suite de grandes fatigues. L'humidité plus ou moins grande des yeux, la chassie qui s'y trouve quelquefois le matin peuvent encore fournir quelques indications sur l'état de la santé. Le mouvement des yeux, la correspondance de leurs mouvemens avec le discours, la manière dont ils se fixent peuvent donner des aperçus importans sur la susceptibilité intérieure et sur le caractère. Enfin ces premiers indices doivent être fortifiés par l'examen de l'ensemble de tous les mouvemens du corps, et celui des habitudes extérieures, comme les gestes, la démarche, l'aptitude aux exercices du corps, la vivacité avec laquelle on s'y livre, etc.

Tel est à peu près le complément des indications que l'on peut acquérir par la vue, et qui servent à former un jugement sur la constitution du sujet que l'on examine.

Le tact est ensuite employé à acquérir de nouvelles notions ; ainsi l'on touche une main fraîche ou chaude ; la chaleur unie à la sécheresse indique communément une disposition bilieuse. La main peut être froide et sèche avec les ongles violets, ou bien couverte d'une humidité glaciale. Lorsque cet état dépend de la cachexie scorbutique, l'individu est habituellement sombre et inactif ; toutes ses parties sont dans un état de mollesse et de flaccidité. On doit se rappeler que ces signes ne sont que de simples indices, et qu'ils n'ont de valeur qu'autant qu'ils sont confirmés par le concours de quelques autres.

Le tact sert à reconnaître s'il existe des engorgemens dans les nombreux paquets de glandes qui accompagnent, au col, les troncs veineux derrière les muscles sterno-cléido-mastoïdiens ; si la saillie que peut présenter l'abdomen est due à des indurations organiques ou à des amas de graisses, ce qu'il est presque toujours facile de distinguer ; ces graisses peuvent appartenir à l'épiploon, ou seulement aux tégumens ; on doit encore tenir compte de la différence qui existe dans la saillie du ventre avant et après le repas. Au moyen du tact on apprend encore l'état du pouls, par lequel on juge du volume de l'artère, de la profondeur à laquelle elle se trouve, de la force du cœur, de la quantité de sang qu'il envoye ; on peut encore, par le nombre des pulsations et par leur régularité,

avoir des indices sur l'irritabilité plus ou moins grande du cœur et de tout le système sanguin.

Par l'odorat, on est averti de l'odeur de l'haleine qui peut être corrompue ; ou par la malpropreté de la bouche, des dents et de l'arrière-bouche, ou par des vices des organes de la digestion ; ou par des altérations des poumons ; et les indications que l'on reçoit ainsi servent à détruire ou à confirmer le jugement qu'on a porté dans le reste de l'examen.

Mais jusqu'ici on ne s'est occupé que de l'homme physique. Il est important néanmoins de bien apprécier l'homme moral, puisque toutes les données des deux ordres de phénomènes sont nécessaires pour connaître la constitution ; c'est maintenant au médecin à faire usage de son esprit et de sa sagacité, pour obtenir de celui qu'il examine, et à son insu, les renseignemens qu'il désire. Cet art de développer les intelligences, d'*accoucher les esprits*, suivant l'expression de Socrate, n'a pas été accordé à tout le monde. Rien n'en approche moins que cette promptitude de jugement affectée par quelques personnes, et ce laconisme froid et sérieux qu'elles recommandent. Ce ne peut être qu'en établissant avec son malade quelques rapports d'intimité, que l'homme habile pourra gagner sa confiance et le porter à se montrer à lui. Il est impossible qu'un premier examen toujours gêné par la contrainte et le défaut d'abandon, puisse fournir au médecin les notions qu'il veut avoir sur les habitudes morales de celui qu'il cherche à connaître. Ce n'est que par degrés que s'établit entre eux une communication de rapports fondée d'une part sur la prépondérance tempérée par l'affabilité, et de l'autre sur la confiance et l'abandon. C'est uniquement lorsqu'il en est à ce terme, que l'homme se déroule enfin tout entier à vos yeux. Vous n'en aviez jusques-là connu que la superficie ; mais enfin l'homme moral vient de se développer, et vous pourrez désormais l'étudier sous les rapports si importans de l'influence nerveuse. Pense-t-on qu'il n'ait pas fait preuve d'un esprit bien distingué et d'un talent bien supérieur, le médecin qui a su amener un malade à lui dévoiler ainsi les ressorts les plus cachés de son organisation. Mais la seule récompense qu'il puisse en attendre doit être dans son propre cœur, puisque personne ne peut connaître et apprécier les efforts qu'il lui a fallu faire.

Il existe cependant encore un autre ordre de phénomènes bien importans à connaître, et que le médecin ne peut plus apprendre que de l'individu soumis à son examen. C'est lui seul qui peut raconter les révolutions de son enfance, la manière dont il les a passées, quelles sont les maladies qu'il a essuyées. Les détails relatifs au développement de la puberté ne doivent pas être oubliés, ainsi que les moyens de connaître les habitudes

qui ont pu être contractées à cette époque. Il est important de savoir s'il y a eu des hémorragies, si elles ont été répétées, si elles sont continuelles; d'en connaître le siége, l'époque, la durée; d'apprendre quels organes ont été affectés par la disparition de ces évacuations.

On s'informe de la manière dont s'exécutent les digestions, de l'état du système biliaire, de celui des évacuations habituelles. Toutes les notions que l'on acquiert ainsi doivent être rapprochées de celles qu'on a acquises par les recherches précédentes.

On sent bien que le médecin qui veut connaître son malade ne doit ignorer ni sa profession, ni sa manière de vivre, qu'il doit connaître l'intervalle des repos qui coupent son travail, la proportion du sommeil à la veille, la quantité de ses alimens, la nature de ceux qu'il préfère, et une multitude encore de faits particuliers qu'il est inutile de rapporter.

Il est dans l'examen dont je présente ici le plan, des considérations qui doivent y introduire quelques modifications; par exemple, pour ce qui est relatif aux différens âges: s'agit-il d'un enfant, on fait particulièrement attention au développement de sa taille: on observe les oreilles, les gourmes, les éruptions du cuir chevelu, les glandes du cou, des aisselles, des aines; au premier âge, on observe plus particulièrement les articulations; au second, la colonne vertébrale et les cavités du tronc: on recherche s'il n'existe pas d'irrégularités dans le développement des deux côtés de la poitrine. Toutefois, cette inégalité peut exister jusqu'à un certain point sans être fort importante, lorsqu'on est rassuré par la rectitude de l'épine et par la bonne disposition des clavicules et du sternum; on ne négligera pour l'enfant aucun des détails précédemment indiqués.

Si l'on a affaire à un vieillard, on cherche s'il a des éruptions cutanées, on étudie l'état des excrétions, le rapport qu'elles peuvent avoir avec le tempérament pituiteux qui devient ordinairement prédominant à cet âge. L'état de l'estomac est important à connaître, ainsi que les dispositions où cet organe peut être de se laisser surcharger.

Les hémorroïdes doivent être surveillées, ainsi que les autres directions du système sanguin. On doit remarquer les proportions du cou, celles de l'embonpoint; enfin il faut pouvoir se dire vers laquelle des constitutions les plus familières aux vieillards, l'hypocondriaque ou la pituiteuse, incline celui dont on s'occupe.

On doit, relativement aux sexes, apporter des modifications analogues dans ses recherches. Toutes les parties qui environnent les organes sexuels; la disposition des hanches, leur évasement, les modifications que reçoit la démarche par l'é-

cartement des cavités cotyloïdes, sont autant de circonstances importantes à noter, puisqu'elles serviront à faire juger des difficultés qu'il pourrait y avoir à l'accouchement. En général, lorsque le bassin offre de grandes dimensions antero-postérieures, on a lieu de croire que les proportions pour l'accouchement sont favorables; et, quoique l'accoucheur, pour porter sur ce point un jugement assuré, fut obligé de faire de plus grandes recherches, on peut se contenter de ces données pour prononcer, dans des cas où les difformités s'étant bornées au cou ou à la poitrine, on aurait néanmoins conçu des inquiétudes.

Par rapport à l'allaitement, le médecin a besoin de s'enquérir de l'état des seins et des mamelons. Souvent il arrive que cette dernière partie ne se développe point, et qu'un sein bien conformé d'ailleurs ne peut remplir ses fonctions par ce motif. Ce défaut de conformation était beaucoup plus fréquent autrefois que les femmes portaient des corps durs et serrés qui comprimaient les seins. On ne doit pas s'en laisser imposer par l'apparence sur l'état des mamelles; ces organes sont formés par deux systèmes tout distincts l'un de l'autre, le cellulaire et le glanduleux; celui-ci seul remplissant l'office de la lactation, il arrive fréquemment que des seins volumineux ne fournissent presque pas de lait, parce que ce développement dépend tout entier du tissu cellulaire, tandis que d'autres seins très-petits donnent en abondance un lait de bonne qualité, les glandes chargées de cette fonction étant douées d'une grande énergie. Il est encore fort important, dans le cas dont il s'agit, de connaître l'état des poumons pour juger de l'influence que la lactation pourra avoir sur ces organes; l'allaitement en effet, suivant l'état de la poitrine, peut amener un affaiblissement graduel et un épuisement qui irait jusqu'au marasme, ou bien, au contraire, contribuer à affermir la santé. Rien n'est souvent plus difficile que de motiver son jugement en pareil cas; on doit, pour s'éclairer, examiner l'état de la voix, et s'entourer d'ailleurs de toutes les lumières que l'on a pu acquérir par les recherches antérieures que l'on est supposé avoir faites.

Tel est le tableau complet, mais très-abrégé, des objets que doit étudier celui qui veut connaître la constitution d'un individu. On peut juger, par le grand nombre de ces objets, de la variété infinie que leurs combinaisons peuvent affecter et du soin qu'on doit apporter à les connaître. (DE MONTEGRE)

CONSTITUTIONNEL, ELLE, adj. (maladie constitutionnelle). On appelle ainsi les maladies qui sont produites par la constitution météorologique, et celles qui tiennent à la constitution du corps. *Voyez* CONSTITUTION.

Ire. DIVISION. *Maladies produites par la constitution météorologique.* Le défaut des observations exactes et suffisamment nombreuses ne permet point encore d'assigner d'une manière positive quelles sont les maladies qui dépendent de chaque constitution météorologique. Hippocrate en a donné des essais dont j'ai fait mention à l'article constitution; mais ces décisions vagues sont encore loin d'avoir toute la certitude et la précision possibles; l'art n'est pas beaucoup plus avancé sur ce point à l'époque actuelle qu'il l'était du temps d'Hippocrate. La difficulté que l'on éprouve aujourd'hui à ajouter quelques traits aux grands dessins qu'il a tracés, prouve, d'une part, combien il est rare de pouvoir faire sur cet objet des observations concluantes: et de l'autre, que le travail des observations dont s'est servi Hippocrate, doit remonter bien des siècles avant ce grand homme, lequel en a reçu le dépôt et peut-être en a rassemblé les matériaux, pour en tirer ces conclusions générales dont la sagesse se vérifie encore tous les jours.

On peut aujourd'hui, comme du temps d'Hippocrate, affirmer que les constitutions froides et sèches disposent aux maladies inflammatoires; que les maladies bilieuses sont principalement produites par celles qui sont chaudes et sèches; qu'au contraire, le concours du froid et de l'humidité détermine les affections catarrhales et d'autres analogues; on peut encore étendre ces considérations générales aux différences d'âge, de sexe et d'état individuel; mais il reste après cela beaucoup de choses à désirer, et le champ ouvert à l'étude offre encore une vaste étendue. Une chose qu'il serait important d'éclaircir, et que je dois rappeler aux observateurs, c'est la cause non encore soupçonnée des anomalies qui se sont présentées à ceux qui s'occupaient de ces recherches; souvent ils ont vu que les conditions apparentes de deux constitutions étant les mêmes, les maladies qui régnaient dans ces deux circonstances, offraient cependant de grandes différences. On n'a pas non plus déterminé par des faits exacts, quel est, sur le développement ou la marche des maladies, l'effet des météores subits et violens, tels que les orages, les vents impétueux, les grands changemens dans la pesanteur de l'air. Dans toutes les recherches de cette nature, les hommes laborieux peuvent encore espérer de voir leur exactitude et leur sagacité récompensées par de grands succès.

Les maladies qui se trouvent le plus évidemment sous l'influence de la constitution météorologique sont des maladies aiguës; telles sont les fièvres, les phlegmasies de toutes espèces. On conçoit cependant que des maladies chroniques peuvent en résulter d'une manière consécutive, étant produites, par exemple, par de fréquentes récidives d'une

maladie aiguë, dont le résultat sera de laisser une lésion profonde constituant une maladie chronique. Les influences longtemps prolongées par lesquelles ces dernières sont immédiatement produites, dépendent des conditions stables de la localité ou du climat. *Voyez* CLIMAT.

Si l'on en est réduit à s'exprimer d'une manière vague et générale sur la nature des maladies qui sont le produit de chaque constitution météorologique, il doit en être, à plus forte raison, de même pour les moyens de prévenir ces maladies. L'homme se trouve dans un état de lutte et de combat perpétuel avec tout ce qui l'entoure, nu et accablé de besoins, ce n'est qu'en opposant sans cesse l'une à l'autre les diverses propriétés des corps de la nature; ce n'est qu'en employant sans relâche toutes les ressources de son intelligence pour trouver les moyens de faire servir alternativement chacune de ces causes de destruction à le défendre contre tout le reste, qu'il peut se soutenir au milieu des menaces de destruction qui lui sont adressées de toutes parts. Le chaud, le froid, la sécheresse, l'humidité, tout lui serait également nuisible, s'il s'y trouvait exposé sans défense. Les vêtemens et les habitations servent à nous garantir de l'action trop intense de ces causes, sans pouvoir toutefois nous y soustraire entièrement. Sur cette dernière considération, se trouve fondé un des préceptes les plus importans de l'hygiène, celui de s'habituer volontairement aux intempéries qu'il n'est pas en notre pouvoir d'éviter toujours. Notre organisation en effet se prête facilement à ces habitudes, et l'on voit des hommes jouissant de toute la plénitude de leur santé dans des conditions absolument opposées d'influences météorologiques. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer l'habitant de la zone torride sans cesse brûlé par les feux du soleil, au Samoïede ou au Kamschadale vivant au milieu de l'obscurité et des glaces éternelles du pôle; l'Arabe desséché qui parcourt des plaines arides et sans vie, au Hollandais phlegmatique qui cultive ses prairies humides et fécondes. Il résulte de cette observation, que l'homme soutenant également bien des influences aussi différentes; il est en son pouvoir, il est même de son intérêt de conserver autant qu'il est en lui cette précieuse faculté de supporter tous les extrêmes. *Sanus homo qui et bene valet, et suæ spontis est, nullis obligare se legibus debet. Hunc oportet varium habêre vitæ genus.* (Corn. Celsus. De medicin, cap. 1). On ne peut ouvrir un récit de voyage, sans être frappé des différences excessives de température que presque tous les navigateurs ont éprouvées dans l'espace de quelques jours; et toutefois ces transitions si brusques et si fortes n'ont eu communément aucun inconvénient pour la santé.

« En général, cependant, par suite des sensations que nous font éprouver les variations atmosphériques, la nature seule nous dispose à nous en garantir. Cette attention est surtout nécessaire dans nos climats tempérés où les saisons conservant peu de régularité dans leur succession, nos corps sont exposés à des vicissitudes continuelles. L'expérience a prouvé que le moyen le plus efficace est de se couvrir, en toute saison, de vêtemens chauds, et particulièrement de laine.

L'humidité n'est pas moins à éviter, surtout dans les régions équatoriales, où des pluies continuelles remplacent nos hivers et se prolongent durant plusieurs mois. Il est deux moyens, en apparence, fort éloignés entre eux de se soustraire à l'influenee meurtrière de cette humidité chaude à laquelle sont dues tant de maladies. Ces deux moyens sont mis en usage par les habitans de l'Inde, suivant leur condition; les riches évitent les mauvais effets des pluies en ne sortant presque pas de leurs habitations dans lesquelles sont réunies toutes les commodités du luxe; les pauvres, au contraire, s'exposant à peu près nus, n'en éprouvent aucun inconvénient. On peut voir, dans le Traité sur les maladies des armées, de Pringle, de quelle importance sont ces attentions, et surtout celle d'éviter de conserver des vêtemens mouillés: mais j'arrive ici à des particularités étrangères à l'article constitutionnel, et je dois les renvoyer aux mots *climat*, *épidémie*, *hygiène*. *Voyez* ces mots.

En somme, toute la prophylactique des maladies constitutionnelles se réduit à deux préceptes généraux.

1°. Éviter les variations exeessives ou trop brusques dans la température et l'humidité.

2°. Se fortifier par l'habitude contre les influences auxquelles il n'est pas constamment possible de se soustraire.

IIe. DIVISION. MALADIES CONSTITUTIONNELLES. *Maladies qui dépendent de la constitution du corps.*

Le corps animal peut être considéré comme formé de plusieurs êtres indépendans, jusqu'à un certain point les uns des autres, par leur manière d'agir; mais concourant tous à former un résultat général qui est la vie. Il doit nécessairement exister entre ces différens êtres une sorte d'équilibre d'action, lequel étant rompu par l'excès ou le défaut d'influence de l'un d'eux, il en résultera quelque désordre. C'est ainsi que l'on peut concevoir ces dispositions individuelles qui s'étendent au moral comme au physique, et établissent entre tous les hommes une variété infinie. Nos penchans, aussi bien que nos maladies, dépendant ou primitivement ou secondairement de nos organes, le mode d'action de ces organes ne peut manquer d'avoir, sur les uns et les autres, la plus grande influence. Cette manière d'envisager les deux ordres de phénomènes

dont se compose la vie, me paraît plus d'accord avec l'observation que tout autre système.

Quoiqu'il en soit, du moins, nous apportons nécessairement en naissant le germe de certaines affections ou maladies, aussi bien que celui de certains penchans, et il ne semble point nécessaire de reconnaître deux causes pour ces effets, qu'une seule explique fort bien.

En abandonnant ce qui se rapporte au moral, pour ne m'occuper que des maladies constitutionnelles, je dois faire remarquer qu'elles sont le plus souvent héréditaires; et cela n'est point difficile à concevoir, puisqu'en général la constitution des parens influe sur celle des enfans. On doit distinguer ces maladies de celles qui, étant également héréditaires, ne semblent se transmettre des parens aux enfans que par voie de contagion, et ne tiennent point à l'organisation. Les maladies constitutionnelles dépendent d'un état, d'une manière d'être de la constitution qui en amène le développement après un temps plus ou moins long, et souvent au bout de longues années. Ce développement d'une maladie, dont les préparatifs étaient en quelque sorte tous faits d'avance, est accéléré ou retardé suivant que les circonstances le favorisent ou le préviennent: et c'est par l'emploi sagement combiné de ces circonstances que le médecin cherche à rendre favorables, qu'il peut éloigner la catastrophe ou même en dissiper entièrement le danger, La phthisie, l'apoplexie nous en offrent deux exemples, et j'ai choisi ces deux genres d'affections, pour montrer tout d'un coup que parmi les maladies qu'on nomme constitutionnelles dans cette acception, on en trouve d'aiguës aussi bien que de chroniques. Un esprit un peu fécond verra sans peine à quels immenses développemens pourraient donner lieu les apercus que je ne laisse qu'entrevoir; mais je suis obligé de me resserrer dans d'étroites limites, et d'esquisser seulement à grands traits le sujet d'un vaste tableau.

Il n'est presque pas de maladie, soit aiguë, soit chronique, qui ne puisse être constitutionnelle ou dépendante de l'action intérieure de nos parties. C'est ainsi, par exemple, qu'un individu doué d'une organisation athlétique, dont le système sanguin sera très-développé, se trouvera, par sa constitution, disposé aux maladies inflammatoires. Cet exemple suffit pour montrer quelle étendue on pourrait donner à ces considérations dans un ouvrage *ex professò*.

Les maladies constitutionnelles sont les plus difficiles de toutes à guérir, et lorsqu'elles sont de nature à laisser après elles de grandes lésions d'organes, comme la phthisie; il est très-rare qu'on y puisse échapper: ce ne peut être que par les soins les mieux entendus et pris le plus à l'avance qu'on

doit espérer de changer une disposition naturelle, et de prévenir la catastrophe qui suivrait infailliblement le développement de la maladie préparée par cette disposition. C'est ici le comble de l'art; et bien que la gloire n'en soit pas apparente aux yeux du vulgaire qui méconnaissait le danger, le médecin dont la main puissante arrache à la mort une victime que la nature avait elle-même dévouée depuis longtemps, a quelques droits de s'énorgueillir de son pouvoir. Mais qu'y a-t-il de commun entre un homme semblable, maître de la nature comme de lui-même, et celui qui, perdu dans les ornières de la routine et de l'ignorance, ne fait de la médecine qu'un vil trafic de remèdes et de verbiage.

Le médecin ne saurait mettre trop de soins à reconnaître les dispositions constitutionnelles, puisque cette connaissance est le seul moyen de prévenir des ravages qu'il ne pourrait plus réparer. Comme il n'est pas possible de tracer des règles de conduite pour chacune de ces dispositions, je vais le faire pour une des plus communes et des plus fâcheuses; il sera facile d'appliquer à toutes les autres, les réflexions que j'aurai faites sur celle-ci. Je choisirai la phthisique.

Un des premiers indices à consulter pour reconnaître une constitution phthisique avant que la maladie soit développée, est l'hérédité. Presque toujours, en effet, cette disposition fatale est transmise des parens aux enfans; souvent cette filiation reste pendant longtemps le seul moyen de la reconnaître avant que la maladie soit invariablement établie; et fréquemment on voit une phthisie mortelle se déclarer à l'improviste et précipiter rapidement au tombeau des personnes qui paraissaient n'en avoir rien à craindre, mais qui avaient apporté, en naissant, une organisation cachée qui les y exposait; en général, cependant, la disposition constitutionnelle à la phthisie se manifeste par une stature grêle et effilée, par un certain éclat blanchâtre du teint; les personnes qui se trouvent dans ces conditions, ont les pommettes marquées de couleurs vives et tranchantes; on a cru remarquer que le blanc de leurs yeux était bleuâtre ainsi que l'émail de leurs dents, cependant ces caractères sont peu concluans: il en est de même de celui qu'on pourrait tirer de la carie des dents; on voit autant de phthisiques conserver de belles dents jusqu'à la mort, qu'on en voit les perdre de bonne heure; ces personnes sont remarquables par un cou mince et allongé; elles ont les extrémités des os longs grosses et renflées: mais les indices les plus frappans sont ceux que fournit la conformation de la poitrine. Cette cavité ne se développant pas complètement, reste enfoncée par devant, d'où il résulte une grande saillie des clavicules. Par la même raison, le dos s'arrondit, et les

omoplates, écartées du tronc, ont l'apparence d'ailes saillantes sous la peau. Tous ces caractères sont encore renforcés par la maigreur générale des sujets. On trouve ordinairement ces dispositions alliées à une sensibilité vive qui accélère le développement de l'intelligence et rend le passage à la puberté d'autant plus orageux, que ces individus sont naturellement très-portés aux jouissances vénériennes. Enfin, les poumons eux-mêmes sont presque toujours fort irritables, et deviennent à la plus légère occasion, le centre de quelque fluxion qui se décèle par des rhumes, des toux, des crachemens de sang.

Mon objet ici ne doit point être de parler du traitement de la phthisie, mais des moyens d'en prévenir le développement chez les sujets qui y sont disposés. Comme il est indispensable, pour obtenir un succès complet, que la constitution de l'individu éprouve un changement absolu, on ne saurait trop tôt le rendre l'objet de soins convenables, et ces soins doivent commencer aussitôt sa naissance.

Il est important que l'enfant, né d'une mère phthisique, ou disposé à le devenir, soit allaité par une autre nourrice. Le lait d'une femme saine et bien constituée est le premier moyen de remédier à la faiblesse qu'il a pu apporter en venant au monde; et de plus le travail de la lactation achèverait d'épuiser les forces de la mère. Le séjour le plus salutaire qu'on puisse choisir à l'enfant est celui de la campagne où le libre exercice de tous ses membres, les mouvemens violens et sans cesse répétés prépareront un développement régulier de toutes les parties. Je ne parlerai pas des soins qui sont nécessaires à tous les enfans pour assurer leur santé, on sent bien qu'ils sont indispensables à celui dont je m'occupe. La nourriture doit être saine sans être scrupuleusement choisie; car il s'agit de faire non un convalescent habituel, mais un homme qui puisse se conserver dans toutes les conditions de la vie sociale. Le plns grand avantage de cette première éducation à la campagne, est dans la facilité qu'on y trouve d'exercer en plein air sa voix et ses poumons; à se familiariser ainsi avec l'impression des influences atmosphériques, ce qui est surtout nécessaire à un enfant dont le poumon est trop sensible et trop irritable.

A mesure que cet enfant avancera en âge, on favorisera le développement des forces physiques par tous les exercices du corps, en donnant surtout la préférence à ceux qui mettent en action les membres supérieurs. Tels sont les jeux à la balle, au volant, le mail, le billard; ou, ce qui n'est ni moins utile ni moins amusant pour les enfans, l'imitation des travaux des arts: comme la menuiserie par exemple, qui nécessite un grand usage des bras; la natation pénible dans une

rivière doit être comptée parmi les moyens les plus efficaces de fortifier la constitution.

Tous les efforts qui se dirigent vers le développement physique doivent tendre au contraire à retarder les progrès du moral. Rarement les fleurs que produisent ces intelligences précoces, manquent-elles de cacher un précipice qui tôt ou tard devient funeste. Les études, chez les enfans d'une telle constitution, doivent commencer tard et se poursuivre avec peu d'assiduité : ils ont communément besoin d'être distraits de leurs travaux dans lesquels une intelligence prématurée leur fait trouver beaucoup d'attraits. Combien de parens, ravis des premiers succès de leurs enfans, ont eu ensuite à pleurer sur des espérances trop tôt détruites ; on peut en voir un tableau frappant dans l'Essai sur la musique, du célèbre Grétry. Avec quelle amertume ce malheureux père déplore la perte de ses jeunes filles, toutes trois victimes de l'ardeur qui les emportait vers l'étude des beaux arts avec une constitution frêle et très-sensible.

La lecture à haute voix a été recommandée avec raison comme un des moyens les plus propres à procurer le développement de toutes les parties de la poitrine ; il en est de même du chant ; mais on ne doit en user qu'avec prudence et ce n'est que par des exercices d'abord très-conrts et par degrés de plus en plus longs et forts, qu'on peut en retirer de grands avantages.

L'époque de la puberté est une des plus périlleuses pour les sujets disposés à la phthisie. Les excès de l'onanisme auxquels ils sont naturellement portés, tendraient à accroître les dangers de leur position et à les précipiter dans une débilité incurable. Chez les jeunes personnes du sexe, souvent les règles ne peuvent s'établir, ou s'établissent incomplètement et irrégulièrement ; c'est sur la poitrine qu'il est à craindre de voir se porter la fluxion qui devait se faire sur l'utérus. Tout ce qui peut favoriser l'établissement des règles doit être mis en usage avec sagacité et constance. Chez les jeunes garçons, il se fait aussi fréquemment, à cette époque, un travail fluxionnaire sur les poumons, qui détermine les hémoptysies périodiques. On doit faire tous ses efforts pour détourner sur d'autres parties, et surtout sur les hémorroïdes, ce flux de sang moins dangereux par lui-même que par la disposition qu'il dénote. On doit se garder, à cet âge et particulièrement dans de telles constitutions, de supprimer sans ménagement les évacuations sanguines qui ont lieu de temps à autre où par la membrane muqueuse de la bouche ou par celle des fosses nasales ; à plus forte raison par les hémorroïdes qu'on doit presque toujours alors favoriser.

Il n'est pas d'âge où l'on n'ait reconnu que la phthisie constitutionnelle pouvait se développer ; mais c'est ordinairement lorsque l'accroissement est terminé, c'est-à-dire, de dix-huit à trente-six ans qu'elle fait le plus de ravages. Cependant, quand on a échappé aux dangers dont elle menace dans l'adolescence, on peut concevoir l'espérance fondée de s'y soustraire entièrement. C'est alors qu'il importe à l'individu d'étudier lui-même les choses qui lui sont convenables et celles qui lui sont nuisibles : pour éviter ces dernières lorsque cela est possible, ou pour s'habituer graduellement à leur influence lorsqu'il est indispensable de s'y exposer. C'est à lui seul de déterminer le choix de ses alimens qui doivent en général être peu irritans, mais qu'il faut surtout choisir appropriés aux dispositions de ses propres organes; car il faut se rappeler que, parmi les substances de nature très-rapprochée, il y a des appétences et des prédilections particulières en vertu desquelles quelques personnes se trouvent fort bien de choses qui sont nuisibles à d'autres ; et ceci explique la diversité des opinions que les médecins ont émises sur les alimens qui conviennent dans ce cas. Il en est des boissons comme des autres alimens ; mais, en général, tout ce qui accélère vivement la circulation, comme les liqueurs alcooliques, doit être exclus du régime approprié à la constitution phthisique.

Pour tout le reste, les conseils que le médecin peut donner à de telles personnes se réduisent à des moyens généraux d'hygiène; l'exercice à pied et à cheval avec la précaution de s'habituer par degrés au grand air; l'usage habituel des bains chauds; celui des habits de laine, même sur la peau, indispensables aux personnes d'une constitution phthisique dans nos climats où la température variable expose sans cesse à des dérangemens de la transpiration. La dissipation, les voyages, les voyages sur mer particulièrement ; tout ce qui peut éloigner les inquiétudes que donne la santé pourra concourir à l'affermissement de la constitution. L'irritation que cause le tabac sur la membrane pituitaire, et l'écoulement qui en est la suite, me portent à penser que l'usage du tabac en poudre ne peut être que salutaire aux sujets disposés à la phthisie.

Si l'on doit mettre le plus grand soin à entretenir ou à rétablir les évacuations naturelles, comme celles des menstrues ou des hémorroïdes, il n'en faut pas moins apporter à prévenir l'irritation accidentelle des poumons par les rhumes. La toux, qui en elle-même est le résultat d'un effort salutaire, puisqu'il tend à débarrasser les poumons de ce qui les surcharge, devient cependant à la longue un accident très-dangereux pour les personnes menacées de phthisie. Les secousses répétées qui en sont la suite irritent le poumon, et en font un centre de

fluxion, sans compter le danger de quelque rupture ou déchirure intérieure qui pourrait avoir lieu dans un effort très-violent. Il importe donc de dissiper le plutôt possible ce symtôme incommode. Lorsqu'il est le résultat de l'inflammation, on le combat par de légères saignées et surtout par l'application de sangsues, soit autour de la poitrine, soit à l'anus. Quand la toux est produite par l'irritation, on la dissipe promptement par le bain chaud et de petites doses répétées d'opium. Mais me voilà arrivé à des détails qui se rapportent à la maladie, et je dois m'arrêter, puisque mon dessein n'était que d'indiquer les moyens de la prévenir.

Dans cet exemple, j'ai choisi à dessein l'une des dispositions constitutionnelles les plus fréquentes et assurément la plus dangereuse, pour faire juger des soins que l'on doit se donner lorsqu'on veut en obtenir quelque succès. Il sera facile de faire l'application de ce que j'ai dit de la constitution phthisique à toutes celles dont l'effet est de produire tôt ou tard des maladies plus ou moins fâcheuses.

Il est une autre espèce de disposition constitutionnelle dépendante de l'assujettissement à un état fluxionnaire quelconque, auquel on s'est soumis pendant un certain temps.

L'art cherche fréquemment à établir cette sorte de constitution accidentelle, pour la substituer à celles qui disposent à des maladies graves ou dans lesquelles des organes importans sont menacés. C'est ce que l'on produit en entretenant un cautère, en déterminant de fréquens accès d'hémorroïdes, ou tout autre écoulement sanguin, en donnant fréquemment ou d'une manière périodique, des purgatifs, etc. Quelques maladies, lorsqu'elles ont duré longtemps, produisent naturellement cet effet, par exemple, la gale, un grand nombre d'ulcères anciens, quelques douleurs dont la nature n'est pas encore bien déterminée et parmi lesquelles, peut-être, il faut placer celles de la goutte; tels sont encore les écoulemens leucorrhéeux ou fleurs blanches : de quelque manière que se soit établi ce nouvel état de choses, il ne peut être changé brusquement sans de graves inconvéniens; mais, comme il est lui-même le résultat d'une habitude contractée, il est convenable d'en renvoyer l'examen à ce mot. *Voyez* HABITUDE.

(DE MONTEGRE.)

CONSTRICTEUR, adj. pris subs., *constrictor* : qui resserre, qui serre circulairement, dérivé de *constringere*, serrer, comprimer : on désigne sous le nom de constricteur quelques muscles destinés à serrer certaines cavités.

CONSTRICTEURS DU PHARYNX. La plupart des anatomistes modernes en admettent trois qui se recouvrent successivement de bas en haut. *Le constricteur inférieur* (*constrictor inferior*

pharyngis), le plus superficiel des trois, s'étend du cartilage cricoïde et thyroïde, jusque vers le milieu de la hauteur du pharynx. Il s'unit au niveau de la ligne médiane avec le constricteur inférieur du côté opposé.

Le constricteur moyen (*constrictor medius*) est fixé antérieurement à la grande et à la petite corne de l'os hyoïde, ainsi qu'au ligament stylo-hyoïdien, postérieurement et se termine vers la partie supérieure du pharynx, en s'unissant avec son semblable.

Le constricteur supérieur (*constrictor superior*) est fixé à la moitié inférieure du bord postérieur de l'aile interne de l'apophyse ptérigoïde, à l'aponévrose inter-maxillaire, à la partie postérieure de la ligne oblique interne de l'os maxillaire inférieur, aux parties latérales postérieures de la langue, à une membrane celluleuse dense qui descend de l'apophyse basilaire de l'occipital, et il se termine dans le pharynx, sous le constricteur moyen.

Les muscles constricteurs du pharynx retrécissent le pharynx d'arrière en avant et transversalement; ils sont également susceptibles de rapprocher son extrémité inférieure de la supérieure. *Voyez* DÉGLUTITION.

Le professeur Chaussier considère les constricteurs du pharynx, et le *stylo-pharyngien*, comme ne formant qu'un seul muscle auquel il donne cette dernière dénomination.

CONSTRICTEURS DE LA VULVE, *constrictor cunni:* petits muscles qui sont placés sur le plexus rétiforme; ils naissent au-dessous du clitoris, descendent sur les parties latérales du vagin, et se terminent en se confondant avec le transverse du périnée, et le sphincter cutané de l'anus. Leur usage est de rétrécir l'entrée du vagin; ils sont plus apparens chez les femmes jeunes que chez celles qui sont avancées en âge; ils perdent aussi de leur volume chez les femmes qui ont eu plusieurs enfans. Le bulbo-caverneux est, chez l'homme, l'analogue du muscle dont je viens de parler. (MARJOLIN)

CONSTRICTION, s. f., *constrictio*, du verbe *constringere*, serrer, resserrer, lier: ce mot est synonyme de resserrement. La constriction est donc le resserrement de certaines parties du corps animal, ou le rapprochement des élémens qui les constituent, ou le rétrécissement de certaines cavités. Tantôt elle est le produit momentané de la simple action nerveuse ou musculaire; d'autres fois elle résulte du développement successif d'un dégénération organique; souvent encore elle a pour cause l'influence prolongée d'une compression mécanique. Elle diffère de la contraction, en ce que cette dernière est relative aux organes tout composés de fibres musculaires. Ainsi, la peau qui est privée de cette espèce de fibres,

est susceptible d'une constriction spasmodique, qui se manifeste, par exemple, dans les temps froids, dans le premier période des accès de fièvre intermittente, c'est-à-dire, pendant l'horripilation et le frisson. Dans ces circonstances, les pores du tissu cutané se ferment, les exhalations s'arrêtent, la peau est sèche, aride. Il paraît que l'état de constriction spasmodique diminue le diamètre des organes, s'oppose à la circulation des fluides, rétrécit, oblitère même la cavité des vaisseaux. *Voyez* SPASME.

Mais les effets appréciables de la constriction organique diffèrent suivant les parties où elle établit son siége; ainsi, il arrive très-souvent que l'aphonie est due au resserrement du larynx déterminé par un spasme, des aphtes, une angine, etc. Peut-être certains cas de croup reconnaissent-ils pour cause une constriction de la trachée, lorsqu'il ne s'est point formé, dans ce canal, d'exudation membraneuse. On sait que, dans les accès d'hystérie, le resserrement spasmodique de la gorge fait éprouver aux malades un sentiment de strangulation.

Le pharynx et l'œsophage peuvent, comme le larynx et la trachée, être frappé d'une constriction qui s'oppose ou à l'exercice de la déglutition, ou à la descente des alimens jusque dans l'estomac, comme cela s'observe tantôt à la suite d'affections morales vives, d'emportement, de colère, tantôt par l'abus des liqueurs alcooliques, l'ingestion des boissons très-froides, tantôt dans les cas où une imagination frappée décide une forte aversion, une répugnance invincible pour certaines substances alimentaires ou médicamenteuses. *Voyez* DYSPHAGIE.

Personne n'ignore combien l'eau, et en général tous les liquides sont en horreur aux individus atteints d'hydrophobie. Doit-on attribuer cet affreux phénomène à un resserrement spasmodique du pharynx et de l'œsophage? *Voyez* HYDROPHOBIE.

Le même état pathologique fixé sur l'estomac et les intestins, est fréquemment suivi de constipation et de vomissement, ce qui caractérise la passion iliaque; et si cette constriction spasmodique s'empare d'une portion du tube intestinal jusqu'au point de l'étrangler, la maladie est presque toujours mortelle. *Voyez* ILÉUS.

L'uretère, la vessie peuvent encore être pris d'un resserrement accidentel, qui empêche la filtration et l'excrétion des urines. L'irritation blennorrhagique opère le même effet sur l'urètre : un froid intense rétrécit souvent aussi ce canal, au point de rendre douloureuse l'émission de l'urine, comme on peut l'observer sur soi-même pendant la saison rigoureuse de l'hiver. L'orifice utérin, le vagin sont susceptibles d'une constriction nuisible par l'abus des substances astringentes, l'application du froid, etc.

On connaît les dangers de la constriction artificielle et mécanique du col, de la poitrine, du ventre et des extrémités, constriction souvent dues aux caprices d'une mode barbare, et dont les effets sont de ralentir, d'interrompre même la circulation des fluides, de comprimer le jeu des organes, de mettre obstacle à la liberté des mouvemens, de préparer des congestions fâcheuses dans diverses parties du corps, et d'occasionner enfin des apoplexies, des phthisies, des asthmes, des engorgemens articulaires, des tumeurs œdémateuses, squirreuses, des indurations cutanées, des vices de conformation, des déviations organiques, etc., etc. *Voyez* CHAPEAU, CORPS A BALEINE, CORSET, BRETELLE, CULOTTE, BOTTE, CHAUSSURE, MAILLOT, VÊTEMENT. (RENAULDIN)

CONSULTATION, s. f. *consultatio, deliberatio* : on comprend sous ce nom trois actes de l'exercice de la médecine, assez différens les uns des autres, pour devoir être définis et traités séparément : ainsi, on appelle consultation : 1°. l'avis que des médecins donnent aux malades indigens; 2°. la réunion de deux ou plusieurs médecins au lit même du malade; et 3°. le mémoire délibéré par des médecins sur l'exposé de la maladie, tracé par le médecin ordinaire. Je reprends chacune de ces divisions.

Les consultations du premier ordre, celles que Doublet a appelées *publiques*, et qu'il est d'usage à présent de nommer *gratuites*, sont des institutions de bienfaisance dont on ne saurait trop louer le but, bien que l'on en ait attaqué les résultats. Presque toutes les facultés, académies ou sociétés de Médecine, donnaient, avant la révolution, de semblables consultations publiques. La faculté actuelle n'a pas repris celles que l'ancienne faculté donnait avec une juste célébrité; mais elle a utilisé davantage cette institution, en la faisant entrer dans l'enseignement clinique, médical ou chirurgical; ainsi il y a peu d'hôpitaux où l'on ne donne, à certains jours, des consultations publiques en présence des élèves. En faisant passer rapidement sous les yeux des étudians un grand nombre de malades, on multiplie leurs connaissances, et on les exerce à juger promptement de la nature des maladies. Car, il faut le dire, il y a dans l'appréciation des maladies, quelque chose d'instinctif. Le praticien connaît la maladie qu'il a sous les yeux, presque sans s'en être rendu compte : celui qui n'a pas éprouvé ces inspirations médicales, peut apporter près d'un malade la science que recèlent les livres; mais il ne sera jamais médecin. La société de Médecine de Paris est actuellement le seul établissement public qui donne des consultations gratuites. (*Voyez* le rapport que j'ai fait sur les travaux de la

commission des consultations, Journal général de Médecine, Chirurgie, etc., janvier 1812.)

Les consultations publiques sont en quelque sorte le reste de l'ancienne coutume, d'exposer les malades aux yeux des passans, pour en obtenir des avis, à une époque où la médecine n'était pas réunie en corps de doctrine. Ces consultations présentent des avantages aux médecins qui les donnent, au public qui les reçoit; elles accoutument les médecins dont elles hâtent l'expérience, à juger sainement des maladies par la discussion qui s'établit entr'eux sur les cas de quelqu'importance; elles les forment à prescrire des remèdes simples, et leur montrent de bonne heure le vide des formules compliquées, où brille le luxe de la pharmacie, plutôt que le discernement du médecin; elles sont un moyen de consolation donné à l'indigent qui, par là seulement, peut jouir du savoir qu'ont acquis les médecins du premier ordre; enfin elles tendent à soustraire le pauvre au charlatanisme toujours prêt à multiplier ses dupes ou ses victimes.

Il faut dire cependant que ces consultations laissent quelque vide dans l'esprit du médecin, d'abord parce que la plupart des malades ne se présentent qu'à une époque déjà avancée de leur maladie, ensuite parce que plusieurs ne reviennent pas, et enfin, parce que le dénuement absolu où sont réduits plusieurs de ces indigens, les empêche d'exécuter, au moins d'une manière complète, les ordonnances qui leur sont indiquées.

Cependant ces institutions, si nobles dans leur but, si utiles dans leurs résultats, sont un des moyens que l'ignorance et la cupidité emploient avec le plus de succès à Paris pour arriver à leurs fins. Tous les murs de la capitale sont chargés d'affiches, où des gens, la plupart sans aveu, annoncent avec emphase des consultations gratuites. Quelques pharmaciens même de Paris sont assez peu délicats pour se livrer à des fonctionsles qui sont autant au-dessus de leurs forces; car il est digne de remarque que les apothicaires dont les consultations ont une si grande réputation parmi les petites gens, sont précisément ceux que l'opinion de leurs confrères désigne comme les plus ignorans.

Les *consultations cliniques* sont, ainsi que je l'ai dit, des conférences qui ont lieu, entre les médecins, au lit même du malade.

Pour que ces consultations puissent être utiles aux malades, il faut qu'elles aient lieu, non à la fin de la maladie et lorsque le mal est sans ressource, ainsi que cela se pratique le plus souvent, mais dans des cas où une maladie est obscure dans son diagnostic, irrégulière dans sa marche, et douteuse dans ses indications thérapeutiques. Il n'est personne qui ne sache de quel avantage il peut être, dans ces circon-

stances, de conférer de bonne foi avec un ou deux médecins; d'être forcé de rétrograder avec eux sur le passé, de s'arrêter à des choses qui avaient même pu échapper. Car, ainsi qu'on le voit, surtout dans les maladies de long cours, le médecin semble s'accoutumer aux plaintes du malade; ou bien, il se laisse aller à des préventions dans lesquelles il retombe involontairement; ou même, il substitue des accessoires qu'il soigne trop, au fond qu'il néglige. Ajoutez à cela que les moyens curatifs étant très-variés, même sous l'empire des mêmes indications, le médecin appelé peut proposer des médicamens plus efficaces que ceux qui ont été jusqu'alors employés. Ces réflexions pourront convaincre que les consultations cliniques n'ont pas seulement pour objet de raffermir la confiance du malade et de ses proches dans leur médecin, mais encore, que le mieux qu'éprouve souvent le malade dans les jours qui les suivent, n'est pas dû entièrement et exclusivement à l'impression morale qu'a causée sur lui la présence de plusieurs médecins réunis.

Il importe que ces consultations n'aient pas lieu entre un trop grand nombre de médecins; car on sait qu'alors la dissidence des théories, la diversité des écoles se font d'autant plus sentir que l'on attache plus d'importance à soutenir son opinion, que l'on met plus de morgue, d'affectation même à la défendre.

Il se présente ici une question assez utile à discuter: est-il avantageux à un malade d'être traité par plusieurs médecins à la fois? c'est-là le sort des princes, et il est probable que personne ne l'envie en ce point. Car, sans parler de l'exemple de Vespasien qui dit en mourant: *multitudo medicorum obruit me*, «il est évident, pour me servir des expressions de M. Doublet, qu'en admettant dans douze consultans tous les talens nécessaires pour former de chacun d'eux un homme de beaucoup de valeur, il est impossible qu'ils puissent travailler de concert à diriger un seul malade, qui ne peut être bien conduit que d'après un plan simple, conçu dans le silence, modifié par l'observation, et exécuté sans retardet sans obstacles.»

On a objecté contre les consultations cliniques, qu'il était impossible de fondre dans une même opinion, les avis que proposent des médecins élevés dans des théories opposées, et formés d'après des systèmes tout à fait différens. L'objection paraît forte, et personne n'ignore même que c'est cette opposition d'idées qui a tant égayé la verve des satyriques. Cependant l'expérience de tous les siècles est d'accord avec le raisonnement pour montrer que cette objection est plus spécieuse que positive. Il y a peu de médecins qui, après une pratique réfléchie de plusieurs années, n'aient mis à leur place les opinions d'éco-

le, et ne soient revenus, au moins en partie, à l'étude à laquelle il eut fallu se borner, celle des seuls symptômes des maladies. Ceci m'amène à une digression que je rendrai courte, bien que je croie son objet d'une grande utilité; je veux parler du degré de certitude de la médecine. Deux choses assez distinctes composent la médecine, les faits et le raisonnement. Or, les faits sont certains et positifs, comme on le voit par les histoires particulières d'Hippocrate, qui n'ont pas plus varié, en venant jusqu'à nous, que les propositions d'Euclide. Mais les faits sont trop simples pour nous. Il faut ajouter à ce que nous présente la nature, ce qu'enfante notre esprit. Ce ne serait pas encore un grand mal, si les théories restaient subordonnées aux faits; mais elles étouffent ceux-ci par l'importance qu'elles acquièrent: alors tout est perdu. L'art semble n'avoir plus de bases fixes; et chaque siècle est le témoin des vicissitudes qu'il éprouve. Lorsque les choses en sont arrivées à ce point, que chaque médecin cherche à plier les faits qu'il a sous les yeux, aux théories qu'il s'est faites ou qu'il a apprises, il devient très-douteux, sans doute, qu'on puisse réunir d'opinion ces médecins près d'un même malade. Mais cet aveuglement général n'a lieu que lorsqu'il règne des théories neuves et fortes, qui captivent tous les esprits: nous n'en sommes pas là. Toutes les théories sont plus ou moins usées pour nous. L'école de Paris, par l'Hippocratisme qui règne dans son enseignement, tend à les bannir de plus en plus. Il est même déjà vrai de dire que la plupart des docteurs formés dans son sein, appelés, ensemble ou séparément, près d'un malade, ne doivent varier que fort peu, puisqu'ils ne s'attachent qu'aux seuls symptômes qui se présentent les mêmes à tous les hommes.

Que cet esprit d'observation se dégage donc de plus en plus des entraves que lui imposent encore les systèmes; et les consultations cliniques deviendront aussi profitables aux malades, que le croit M. Verdoni, lorsque, dans son Mémoire intitulé: *Saggio di un metodo per formare dei buoni medici; Padoue,* 1808, il exprime le vœu qu'un malade ne puisse être visité plus de trois fois par son médecin sans que celui-ci soit tenu d'appeler un de ses confrères.

Il est d'usage d'appeler aux consultations cliniques, des médecins âgés. Outre que leur réputation en général, fortifiée par plus de succès, devient un garant plus certain de l'espoir fondé sur eux, il faut aux médecins appelés en consultation, un tact d'autant plus pénétrant, une habitude d'observer d'autant plus exercée, que, ne devant voir le malade qu'un instant, leur jugement doit être plus prompt et plus sûr.

Ce serait bien ici le cas de péser ce que l'âge apporte au

médecin, et ce qu'il lui fait perdre; ce qu'il gagne en observation, et ce qu'il perd en doctrine; ce qu'il perd en repoussant toutes les connaissances nouvelles indistinctement, et ce qu'il gagne à ne pas se laisser infecter des rêveries de ses comtemporains; enfin, ce qu'il substitue de routine, à la méthode qu'il affecte de dédaigner. Mais ce sujet est délicat à traiter; et craignant de blesser également mes confrères de tout âge, en n'accordant ni aux uns ni aux autres tout ce qu'ils prétendent posséder exclusivement, je me bornerai à rapporter ce passage de Vanswiéten sur Boerhaave : *longœvo salutaris artis usu claris medicis, honor concedatur et reverentia, et illi supercilium ponant*, nec *juniorum medicorum consilia spernant*.

Autrefois les consultations cliniques étaient entourées d'un apprêt ridicule, et, de nos jours, on néglige un peu trop les formes qu'il convient d'y garder. Je dirai un mot de ces formes. Le médecin ordinaire du malade, doit prendre le jour et l'heure du consultant, à moins que celui-ci, d'un âge moins avancé, ne s'excuse de les donner. Arrivés chez le malade, il est d'usage de faire au consultant un exposé de son état, après quoi, on passe près de son lit où l'un et l'autre l'examinent en se faisant mutuellement des observations qui ne puissent pas l'affecter. Tout étant bien observé, si le cas est grave, on retourne dans la pièce voisine où l'on discute les phénomènes de la maladie, de manière à en éclairer le diagnostic, à mettre dans tout leur jour les indications, et à proposer les moyens convenables; c'est le plus jeune des consultans, s'ils sont plusieurs, ou le consultant, s'il est seul, qui porte la parole d'abord. La discussion ainsi terminée, et les bases arrêtées, les médecins reviennent près du lit du malade, auquel le plus ancien expose l'état des choses, et, par aperçu, les moyens conseillés. Alors l'un des médecins formule l'ordonnance convenue, ou le régime que l'on a arrêté, et tous signent.

J'arrive enfin aux *consultations écrites*, sur les avantages et les inconvéniens desquelles on a élevé bien des controverses sans avoir décidé la question, faute de s'être bien entendu.

Dans les maladies chroniques où la succession des phénomènes est lente et assez régulière; dans les cas d'endémies qui pèsent habituellement sur une contrée; dans le cours enfin des maladies épidémiques, dont la nature et le traitement sont également inconnus aux médecins du pays, rien de plus utile que de provoquer les avis ou d'un médecin fort instruit, ou d'un corps médical digne de sa réputation. Mais que l'on prétende demander ou donner des consultations écrites dans les maladies aiguës où les accidens s'aggravent et se succèdent

avec une grande rapidité, c'est alors qu'elles sont inutiles, et que même elles peuvent être dangereuses.

Il est, je crois plus difficile de rédiger un bon mémoire à consulter, que d'y répondre. Cependant il ne faudrait pour le bien écrire, que transmettre ce que l'on a eu sous les yeux, et se rendre l'historien des désordres qui constituent la maladie. Mais au lieu d'un exposé simple, fidèle, nu, on insère à chaque ligne des commentaires, des réflexions; généralement même, on dit ce que l'on a pensé, au lieu de se contenter de rapporter ce que l'on a vu. Il importe bien moins au médecin consulté de savoir ce que l'on a jugé, que d'avoir des matériaux pour établir son jugement. Que le médecin qui rédige un mémoire à consulter, se persuade donc qu'il trace une observation, avec le soin d'entrer dans quelques détails, parce qu'il faut que l'on puisse saisir non-seulement l'essence de la maladie, mais ses nuances; et il aura satisfait à toutes les conditions.

Hofmann ayant donné, dans la préface de ses *Consultationes et responsa medicinalia*, les règles qu'il convient de suivre, je ne ferai guère que l'extraire ici.

Après avoir indiqué l'âge, le sexe du malade, les traits principaux de son tempérament, ce que son genre de vie, ses habitudes, ses occupations, ses affections morales et les lieux qu'il habite ont de plus saillant; il faut noter avec beaucoup de soin les prodromes du mal et les causes externes qui ont pu le déterminer. Viendront ensuite les symptômes de la maladie, rapportés, non d'une manière confuse, mais dans l'ordre de leur apparition, et sinon par jour, au moins par époques principales de la maladie, en déterminant bien quel est l'état du malade au moment où l'on écrit. En même temps, on tiendra note des médicamens qui auront été prescrits, non par la désignation vague de diurétiques, de purgatifs ou autres, mais par leurs noms, en ajoutant, autant que possible, les effets sensibles qui en seront résultés.

Ce n'est qu'après avoir rempli ces devoirs que le médecin ordinaire pourra exposer ses propres réflexions, faire part de son jugement et des motifs qui l'on décidé à choisir telle ou telle méthode curative.

Le médecin consultant, éclairé par cette histoire de la maladie, sera à même d'en bien déterminer la nature, de s'identifier par la réflexion avec son malade, et de prescrire le traitement qui lui paraîtra devoir être préféré : voici l'ordre qui doit présider à l'agencement des matériaux dont se composera sa réponse.

Son mémoire commence par un extrait succinct, mais clair, des symptômes de la maladie et de sa marche; cette précaution

est indispensable pour que ce qu'il propose soit toujours d'accord avec le fait qu'il a eu sous les yeux, la maladie pouvant avoir changé pendant le temps qu'il a fallu pour le consulter : c'est le *ne varietur*. Cette analyse est aussi la pierre de touche à l'aide de laquelle on doit juger un consultant, puisque c'est là que l'on voit s'il a saisi les traits principaux de la maladie, et si son traitement s'y rapporte.

Il discute ensuite les causes de la maladie, indique sa nature, lui assigne un traitement, mais toujours sous la forme de vues et de moyens qu'il propose à son confrère le médecin du malade.

Si le prognostic est douteux, le consultant le donne à part.

Les consultations écrites sont quelquefois des actes publics, comme cela a lieu lorsque les provinces consultent les facultés ou académies sur des maladies locales, ou sur des épidémies ; dans ce cas, les mémoires sont *délibérés* par des commissaires pris dans le sein de ces compagnies. Les avantages de ces consultations sont tellement grands que l'on doit regretter qu'elles ne soient pas provoquées plus souvent. Nous en avons que l'on regarde justement comme de bons ouvrages : telle est, entre autres, la Consultation des médecins de Breslaw sur la dysenterie de Nimègue.

Il existe plusieurs recueils de consultations écrites, et un plus grand nombre qui sont éparses dans les écrits des médecins : presque tous ces recueils sont défigurés par le penchant que leurs auteurs ont montré pour les subtilités scholastiques et les hypothèses : les consultations même de Barthez, les dernières qui aient été mises au jour, ne sont exemptes d'aucun de ces défauts, ou même elles les outrent tous. J'aurais voulu présenter quelque modèle à l'appui des préceptes que j'ai donnés; mais fallait-il citer comme tels les consultations de Baillou, qui ne sont que des histoires particulières trop courtes et commentées trop longuement ; celles de Hofmann, où brille toute sa théorie, au milieu de beaucoup de sagacité à caractériser la maladie ; celles de Lethieullier, qui ne sont guère que des développemens de longues formules ? etc. etc.

Au tableau que j'ai présenté des consultations publiques, cliniques et par écrit, des avantages qu'en pourraient retirer les malades, et des moyens de les leur rendre plus utiles encore, j'ajouterai que les médecins sont intéressés à les multiplier autant qu'il est en eux, parce qu'elles entretiennent entr'eux l'intelligence et l'harmonie ; et aussi, parce que les communications scientifiques qu'elles exigent, rendent les médecins moins exclusifs dans leurs opinions, moins infatués de leurs systèmes favoris.

(NACQUART).

MONTAGNANA (Barthelemi), *Consilia medica* CCCV.

Ces consultations, insérées d'abord dans les œuvres choisies de l'auteur (in-fol. Venise, 1497), ont été imprimées à part un grand nombre de fois : souvent on y a réuni les Consultations d'Antoine Cermisone, etc.

FERRARI (Jean-Mathieu), surnommé DE GRADI, et DE GRADIBUS, *Consiliorum secundum vias Avicennæ ordinatorum utile repertorium*, etc. in-fol. *Papiæ*, 1501.—*Id.* in-fol. *Venetiis*, 1514.—*Id.* in-fol. *Lugduni*, 1535, etc.

Quelques éditions sont enrichies des Consultations de Blaise Astari.

ARGENTIERI (Jean), *De consultationibus medicis, seu, ut vulgus vocat, collegiandi ratione, Liber.* in-8°. *Florentiæ*, 1551.—*Id.* in-12. *Parisiis*, 1557, etc.

VITTORI (Benoît), en latin, VICTORIUS, *Consilia medicinalia ad varia morborum genera.* in-4°. *Venetiis*, 1551.—*Id.* 1556, etc.

Nous possédons aussi les Consultations d'Ange Vittori, publiées après la mort de l'auteur, par Vincent Manuzio. in-fol. *Romæ*, 1640.

MONTANO (Jean-Baptiste), *Consultationes medicæ de variorum morborum curationibus ; operâ Hieronymi Donzellini et Philippi Bechii in congruum ordinem congestæ, et in tres partes distributæ.* in-8°. *Basileæ*, 1557.

Cet ouvrage utile a été souvent réimprimé. Jean Craton de Craftheim en a donné une nouvelle édition, presque doublée ; in-fol. Bâle, 1583. Cet éditeur a laissé un recueil volumineux de consultations, publié après sa mort, par Laurent Scholz.

CORNACE (Mathias), *Medicæ consultationis apud ægrotos secundum artem et experientiam salubriter instituendæ enchiridion ; libellus unus pro multis*, etc. in-8°. *Basileæ*, 1564.

RANGONI (Thomas), surnommé PHILOLOGUS, *De modo collegiandi.* in-4°. *Venetiis*, 1565. — *Id.* 1574.

VENUSTI (Antoine-Marie), *Consilia medica, in quibus vera quædam consultandi methodus proponitur*, etc. in-4°. *Venetiis*, 1571.

MERCURIALI (Jérôme), *Consultationes et responsa medicinalia tribus tomis comprehensa ; postremâ editione à Mundino Mundinio annotationibus exornatâ : additâ mercurialis collegiandi, ut vocant, ratione.* in-fol. *Venetiis*, 1620.—*Id.* 1624.

Le premier volume de ces Consultations avait été d'abord publié à Venise en 1579 ; le second en 1589 ; le troisième en 1597. Il en existe d'autres éditions en trois et en quatre volumes, tantôt séparés, tantôt réunis.

FERNEL (Jean), *Consiliorum medicinalium liber, ex ejus adversariis quadringentarum consultationum selectus, curâ Gulielmi Capelle.* in-8°. *Parisiis*, 1582. — *Id.* 1585 : *Accedunt Responsa quædam clarorum medicorum Parisiensium.* — *Id.* in-8°. *Francofurti*, 1593 : *Adjectæ sunt Consultationes triginta aliorum medicorum* ; etc.

BERTINI (George), *De consultationibus medicorum*, etc. in-8°. *Basileæ*, 1586.

SCHOLZ (Laurent), *Consiliorum medicinalium conscriptorum a præstantissimis atque exercitatissimis nostrorum temporum medicis liber singularis.* in-fol. *Francofurti*, 1598. — *Id.* in-fol. *Hanoviæ*, 1610.

Ce recueil renferme des Consultations de Vesale, de Fracanzani, de Donzellini, de Seyler, de Lieber (Erastus), de Paterno, etc.

MASSARIA (Alexandre), *Responsorum et consultationum medicinalium liber, in quo methodo accuratissimâ cum praxi theorica conjungitur per consultationes*, etc. in-fol. *Venetiis*, 1613.

L'auteur avait enseigné l'art de consulter dans sa *Practica medica*, publiée en 1601.

PAUTENBACH (Joseph), *Consilia medicinalia, cum mixtim præstantissimorum*

Italiæ medicorum, tum seorsim Antonii Mariæ Venusti, etc. in-4°. *Francofurti*, 1605.

Les principaux médecins qui figurent dans cette collection, assez bien faite, sont Capivaccio, Claudini, Bottoni, Varesi, Tagliacozzi, etc.

TURRIANI (Barthelemi), *Latrobulia, sive Βυλιατρεια, hoc est de medica consultatione libri quatuor.* in-8°. *Genuæ*, 1605. — *Id.* in-8°. *Francofurti*, 1606.

CLAUDINI (Jules-César), *Responsionum et consultationum medicinalium tomus*, etc. in-fol. *Venetiis*, 1606. — *Id.* 1607, etc.

On trouve d'excellens préceptes sur les consultations dans l'intéressant ouvrage du même auteur, intitulé : *De ingressu ad infirmos libri duo ; in quibus medici omne, ex tempore medicinam facturi, munus, sive per se curet, sive cum aliis de curando consultet, accuratissimè tanquam in tabulâ delineatum continetur*, etc. in-4°. *Bononiæ*, 1612.

FONTE (Lelio dal), *Consultationes medicinales, in quibus vera, vivaque consultandi effigies elucet, plurimorumque difficilium et notatu dignorum affectuum agnitio, tractandique ratio doctè artificiosèque explicatur* : etc. in-fol. *Venetiis*, 1608.

BRENDEL (Jean-Philippe), *Consilia medica celeberrimorum quorumdam Germaniæ medicorum collecta, et partim etiam ex idiomate germanico conversa.* in-4°. *Francofurti*, 1615.

FONSECA (Rodrigue de), *Consultationes medicæ singularibus remediis refertæ, non modo ex antiquâ, verum etiam ex novâ medicinâ depromptis ac selectis, quorum usus exactissimâ methodo explicatur, et experimentis probatur : accessit de consultandi ratione breve compendium*, etc. in-fol. *Venetiis*, 1618. — *Id.* 2 vol. in-8°. *Francofurti*, 1625, etc.

BAILLOU (Guillaume), en latin BALLONIUS, *Consiliorum medicinalium Liber primus*, etc. in-4°. *Parisiis*, 1635. — *Liber secundus*, 1636. — *Liber tertius et postremus*, 1649.

Ces Consultations estimées ont été publiées, après la mort de l'auteur, par son petit-neveu Jacques Thevart, qui les a enrichies de notes.

SILVATICO (Benoît), *Consiliorum et responsorum medicinalium centuriæ quatuor*, etc. *accedit ejusdem Methodus consultandi.* in-fol. *Patavii*, 1656. — *Id.* in-fol. *Genevæ*, 1662.

FORTIS (Raymond-Jean), *Consultationum et responsionum medicinalium centuriæ quatuor : Tomus primus* ; in-fol. *Patavii*, 1669. — *Tomus alter*, 1678.

ROLFINK (Werner), *Ordo et methodus medicinæ specialis consultatoriæ ως εν ατομω continens consilia medica ad normam veterum et novorum dogmatum adornata.* in-4°. *Ienæ*, 1669.

ETTMULLER (Michel), *Methodus consultatoria, per variorum casuum exempla docens morborum resolutionem et curationem.*

—, *De præscriptione formularum.*

Ces deux fragmens des *Opera omnia* de l'auteur ont été traduits, et publiés en 1 vol. in-8°., à Lyon, en 1688, sous ce titre : Méthode de consulter et de prescrire les formules de médecine.

MALPIGHI (Marcel), *Consultationum medicinalium centuria.* in-4°. *Patavii*, 1713. — *Id.* in-4°. *Venetiis*, 1747 ; *cum consultationibus medicis et dissertationibus Joannis Mariæ Lancisi.*

La médecine clinique n'était pas le côté brillant du célèbre anatomiste Malpighi : aussi plusieurs praticiens distingués ont-ils blâmé le zèle irréfléchi de l'éditeur, Jérôme Gaspari.

HOFMANN (Frédéric), *Medicina consultatoria, worinnen ueber schwere Casus ausgearbeitete Consilia auch Responsa Facultatis medicæ enthalten, in fuenf Decurien abgetheilt.* 12 vol. in-4°. Halle, 1721-1739.

Ce recueil, extrêmement prolixe, comme tous les écrits de l'auteur, contient un grand nombre de cas relatifs à la médecine légale. Les décisions de la fa-

culté, dont Hofmann était l'oracle, sont d'une indulgence excessive, et constamment favorables aux criminels. Ce vaste travail a servi de base à l'ouvrage publié par le savant professeur, sous ce titre : *Consultationum et responsorum medicinalium centuria* ; 2 vol. in-4°. *Halæ*, 1734. — *Id.* 3 vol. in 8°. *Amstelodami*, 1734-1736 ; et traduit en français ; 8 vol. in-12. Paris, 1754.

CIRILLO (Nicolas), *Consulti medici.*

Cet ouvrage italien jouit d'une estime méritée : il a été publié après la mort de l'auteur, d'abord à Naples, en 1738 ; puis à Venise, en 1741 ; ensuite dans la même ville, en 1756, 3 vol. in-4°.

BOERHAAVE (Herman), *Consultationes medicæ, sive sylloge epistolarum cum responsis.* in-8°. *Hagæ Comitis*, 1743. — *Id.* in-8°. *Lugduni Batavorum*, 1744. — *Id.* in-8°. *Gottingæ*, 1744 ; 1752 ; *curâ Alberti Halleri*, etc.

BECCARI (Jacques-Barthélemi), *Consulti medici.* 3 vol. in-4°. *Bologna*, 1777.

Ce recueil italien m'a paru une source aussi précieuse que féconde, à laquelle le praticien et le médecin légiste doivent recourir sans cesse.

COCCHI (Antoine), *Consulti medici.* 2 vol. in-4°. *Bergamo*, 1791.

PASTA (André), *Consulti medici.* in-4°. *Bergamo*, 1791.

BARTHEZ (Paul-Joseph), Consultations de médecine ; ouvrage posthume, publié par J. Lordat, docteur en médecine, héritier des manuscrits de l'auteur. 2 vol. in-8°. Paris, 1810.

Ces consultations sont telles que l'illustre Barthez les avait préparées lui-même pour l'impression. Elles méritent à tous égards la préférence sur celles publiées en 1807, conjointement avec celles de Bouvart, Fouquet, Lorry et Lamure.

Je n'ai mentionné qu'une faible partie des ouvrages qui ont pour objet les consultations ; mais j'ai choisi ceux qui m'ont paru dignes de cette distinction. Il en est pourtant un certain nombre dont je crois devoir au moins indiquer les auteurs : Cornarius, 1595 ; Zecchi, 1601 ; Curzio, 1603 ; Wittich, 1604, Tinelli, 1605 ; Rossi, 1608 ; Guarinone, 1610 ; Guarganti, 1613 ; Mocha ; 1620 ; Macheroni, 1630 ; Fontanus, 1639 ; Castro, 1644 ; Bravo, 1649 ; Benedetto, 1650 ; De Roma, 1669 ; Mermann, 1675 ; Le Thieullier, 1732 ; Del Papa ; 1733 ; Ledel, 1734 ; Gregory, 1740 ; Armillei, 1743 ; Chirac et Silva, 1744 ; Behr, 1751 ; Ramel, 1784. (F. P. C.)

CONTACT, s. m. du latin *contactus*, attouchement : l'action de deux corps qui se touchent.

Le contact peut avoir lieu par tous les points de la surface du corps, au lieu du toucher qui ne s'exerce que par un organe particulier, la face interne des mains et des doigts. Aussi le contact ne fournit-il pas, comme le toucher, une sensation distincte des qualités du corps, mais seulement le sentiment général de leur degré de dureté ou de mollesse ; de froid ou de chaleur, de sécheresse ou d'humidité, ainsi que l'idée imparfaite de leur surface.

En médecine, contact s'entend du rapprochement de deux individus dont l'un est sain et l'autre malade. Ce contact est immédiat ou médiat. Il est immédiat lorsque le corps d'un individu sain touche par quelques-uns de ses points le corps d'un homme infecté. Il est médiat, lorsque l'individu sain est seulement mis en rapport avec les vêtemens ou les meubles qui ont servi à des hommes atteints de maladies contagieuses.

Car avant d'aller plus loin, il faut dire qu'il y a un certain nombre de maladies qui, par le seul attouchement, peuvent se transporter d'un individu à un autre : ce sont les maladies contagieuses, dont je parlerai ci-après.

Pour que le contact immédiat ou médiat soit suivi de transmission, il doit se rencontrer un certain nombre de circonstances favorables. Ce contact a lieu par la peau saine, ou par les muqueuses, ou enfin par la peau et par les muqueuses dénudées. Dans tous les cas, les absorbans pompent le virus qui est présenté à leurs orifices. Ainsi la contagion variolique s'effectue par le seul contact de la peau entière et saine avec le pus sorti des boutons d'un varioleux, et elle a lieu aussi par la peau privée de son épiderme, comme dans l'inoculation. Et s'il est vrai que l'insertion de ce virus se fasse chez les peuples de l'orient, par son insufflation dans les narines ; on voit qu'il peut encore être absorbé par les muqueuses.

Le contact nécessaire pour la communication de la siphilis est celui d'une muqueuse, ou du pourtour du gland avec la surface du vagin, ou avec quelques ulcérations véroliques. On sait de plus que le contact du pus avec une plaie, ou avec la muqueuse de la bouche, peut encore en déterminer l'absorption.

En traitant de la contagion, je ferai remarquer qu'il est des maladies qui, sans être essentiellement transmissibles par le contact, peuvent cependant se propager encore par cette voie. J'appelerai cette transmission *infection :* voici la différence. Les principes contagieux n'étant nullement volatils, l'air ne peut en aucun cas en être le véhicule, ni servir à leur déplacement. Les miasmes ou germes d'infection, s'élèvent du corps de l'homme actuellement frappé d'une maladie putride, flottent dans l'air, forment autour de lui une atmosphère infectée (qui paraît n'être que d'un rayon fort court), et déposent à la surface du corps, un suintement qui en est comme le résidu. Toutes les bouches du système absorbant, mises en contact avec ces miasmes, les absorberont d'autant plus sûrement que le rapprochement sera plus intime. Toucher, dans ce cas, ne sera donc que plonger ses absorbans cutanés dans une atmosphère miasmatique plus chargée.

Les maladies contagieuses peuvent être évitées en se privant de tout contact. Mais on n'évite pas aussi facilement les typhus transmissibles par infection, puisque l'atmosphère qui entoure le malade est alors imprégnée de miasmes sceptiques susceptibles d'être absorbés.

Le contact n'est pas seulement remarquable, pour le médecin, lorsqu'il a pour effet la transmission d'un virus. Le médecin lui-même peut en être diversement affecté. On sait

quel sentiment d'une chaleur âcre, mordicante et désagréable pénétre ses doigts, lorsqu'il touche un individu atteint de fièvre putride. Certaines maladies éruptives font éprouver un sentiment analogue.

L'approche de quelques végétaux, tels entr'autres que l'ortie et les tithymales, détermine sur la peau, ou des vésicules avec une auréole rouge et accompagnées d'un sentiment de chaleur, ou seulement des irritations superficielles.

Voyez, pour de plus grands détails, les mots CONTAGIEUX, et surtout CONTAGION et INFECTION. (NACQUART)

CONTAGIEUX, adj. *contagiosus*, susceptible de transmission par le contact.

L'adjectif contagieux s'applique à tous les virus ou à toutes les maladies qui peuvent être transportées d'un individu à un autre par le contact immédiat ou médiat.

On n'a pas assez déterminé la valeur qu'il faut donner à ce mot, et cette incertitude a jeté dans des erreurs graves. Ainsi on a appelé contagieuses, des maladies qui ne le sont pas essentiellement, comme la dysenterie, ou les typhus épidémiques.

Pour porter la lumière dans un sujet aussi obscur, il faut donc poser quelques principes généraux, qui ne seront qu'une analyse anticipée de ce que je dirai en traitant de la contagion.

Toute contagion ne peut se propager que par la peau, saine ou dénudée, et par les orifices des surfaces muqueuses, mis en contact médiat ou immédiat avec l'individu malade.

L'air, en aucun cas, n'est le véhicule de la contagion, au lieu des principes d'infection qui forment une atmosphère autour du corps duquel ils se dégagent, et qui peuvent être absorbés sans contact.

Les maladies contagieuses ont pour fondement un virus spécifique propre à chacune d'elles : elles ne peuvent jamais se développer spontanément.

La transmission d'une maladie contagieuse est le résultat d'une véritable absorption qui s'effectue par la peau ou par les muqueuses.

Cette absorption a tous les caractères d'une fonction qui s'accomplit suivant les lois physiologiques. Ainsi il faut un temps donné pour le développement de la maladie; et ce développement s'effectue d'une manière aussi déterminée.

Les virus contagieux sont déposés dans un fluide particulier qui leur sert de véhicule. Le pus des bubons, l'exsudation ichoreuse des charbons ou le suintement des pétéchies, sont les foyers du virus pestilentiel. Le pus du bouton variolique contient aussi les principes de cette contagion. La siphilis est dans le même cas, ainsi que toutes les autres maladies contagieuses.

La gale, soit qu'on l'attribue à un virus, ou qu'on la rapporte à la seule présence des cirons ou des acares, opère sa transmission au moyen du fluide que contient ses pustules.

Les virus contagieux peuvent se transmettre par le contact immédiat; ils sont encore susceptibles de s'attacher aux meubles et aux vêtemens dont se sont servis les malades atteints de contagion : c'est le contact médiat.

Les virus contagieux peuvent demeurer un assez longtemps fixés sur des corps inertes sans s'altérer : on a conservé du vaccin et du fluide varioleux pendant plusieurs mois, sans qu'ils eussent rien perdu de leurs propriétés.

Les maladies contagieuses, bien qu'essentiellement étrangères à l'atmosphère, peuvent cependant être modifiées par l'influence des saisons, des climats et des circonstances locales : la propagation de leur virus devient sans doute alors plus prompte et plus facile; les maladies régnantes peuvent s'y joindre aussi.

La variole devient quelquefois comme épidémique, et en quelques cas putride ou inflammatoire, suivant la maladie de la saison.

L'origine des virus contagieux est inconnue, ainsi que pour plusieurs, le pays dans lequel ils ont pris naissance. Tous ceux que nous connoissons sont exotiques. Le virus pestilentiel vient-il primitivement de l'Ethiopie? Est-ce réellement à l'Amérique que nous devons le virus siphilitique? La variole est-elle née dans l'Arabie, et le vaccin dans le comté de Glocester en Angleterre?

Toutes les maladies contagieuses sont accompagnées de symptômes cutanés. Il n'est pas démontré cependant que toutes les maladies cutanées soient contagieuses, quoique la plupart donnent lieu, par le contact prolongé de leur excrétion avec la peau d'un homme sain, à des irritations plus ou moins vives.

Tous les virus contagieux sont susceptibles d'être inoculés. Il en est parmi eux que l'on n'a qu'une fois : la variole, la vaccine. Samoïlowitz a prétendu à tort qu'il en étoit de même pour la peste.

Nous reconnaissons comme maladies contagieuses, *la peste*, qui diffère de tous les typhus connus, par ses bubons, ses charbons et ses pétéchies; la *vérole*, sans oser prononcer sur la contagion de la blennorrhagie simple, et surtout sur l'isolement absolu de celle-ci de la siphilis; la *variole* et la *vaccine*; peut-être la *rougeole*; et la *gale*, en supposant que celle-ci ne soit pas due à la seule présence de l'insecte particulier, que Mouffet a cru voir dans ses pustules.

Plusieurs contagions peuvent exister à la fois sur un même

individu, jamais dans un même foyer : c'est faute d'avoir établi cette distinction que l'on ne s'est pas entendu. Un homme ayant la vérole, peut contracter la peste. Mais alors ses charbons ne transmettront que la peste, et probablement ses chancres que la vérole. Au moins voyons-nous que la vaccine et la variole se développant sur un même sujet, les pustules de chaque maladie ne contiennent que le virus de chacune d'elles.

Pour se garantir de l'impression des virus contagieux, il faut s'abstenir non-seulement de tout contact immédiat, mais encore de tout abord des substances imprégnées.

Les seuls anti-contagieux sont donc l'isolement et les lotions ou vapeurs muriatiques ou nitriques propres à dénaturer les virus déposés. *Voyez* les articles CONTACT et surtout CONTAGION.

(NACQUART)

CONTAGION, s. f. *contagium*, *contagio*; ayant pour racine le verbe *tangere*, *tactum*, toucher.

Il convient d'appeler *contagion* le mode de transmission d'une maladie d'un individu à un autre, au moyen du contact médiat ou immédiat.

Mais avant d'aller plus loin, examinons quelle est la nature du sujet, et son étendue.

§. I. *Vues générales*. Il n'est aucun point en médecine qui l'emporte sur celui-ci en obscurité, comme il n'en est aucun dont l'importance soit plus grande : sur aucun non plus, on n'a avancé autant d'hypothèses aussi opposées les unes aux autres, et aussi promptement renversées. De cette foule d'opinions contradictoires, est résultée l'incertitude que l'on trouve dans les écrits des auteurs, et la versatilité que l'on remarque dans leur pratique, relativement aux maladies contagieuses.

Toutefois, en blâmant les travaux de ceux qui ont traité de la contagion, les modernes peuvent-ils espérer de débrouiller le chaos dans lequel est encore ensévelie son histoire? Nos matériaux sont plus nombreux sans doute, mais presque tous ont été recueillis sans discernement : nos méthodes de raisonnement sont peut-être aussi plus serrées et plus immédiatement appuyées sur les faits; mais de ces faits eux-mêmes, si souvent opposés les uns aux autres, qui oserait tirer des inductions sans y mettre la plus grande réserve?

Cependant, l'histoire de la contagion est immédiatement liée aux traits les plus importans de la médecine. Tout ce qui y a rapport est d'un intérêt puissant; et les conséquences fondées sur les opinions que l'on s'en forme, influent essentiellement sur le choix des méthodes curatives auxquelles on doit recourir en beaucoup de cas.

Ces considérations suffisent donc pour appeler sur un sujet si vaste et si utile, les réflexions et les vues des médecins. Déjà plusieurs compagnies savantes ont provoqué des travaux sur la contagion; leurs efforts sont restés sans résultats. En 1783, la Société royale de Médecine en avait fait l'objet d'un concours qu'elle prolongea jusqu'en 1789, époque à laquelle sa destruction l'empêcha de prononcer sur la nature des mémoires qui avaient pu lui être adressés. On a vu, dans ces dernières années, la Société de Médecine de Paris reproduire la même question avec aussi peu de succès, mais alors à cause de la faiblesse des travaux des concurrens.

Après avoir montré ainsi les difficultés du sujet, je chercherai à assigner le caractère précis de la contagion, en indiquant ses modes, ses différences; je suivrai la contagion dans les diverses maladies où on a cru la reconnaître et dans celles où elle existe réellement; et enfin j'examinerai les moyens qui ont été proposés pour en prévenir les funestes effets.

§. II. *Idée de la contagion.* La définition que j'ai donnée de la contagion, exclut entièrement l'air du mode de transmission des maladies contagieuses. Cette opinion, la seule à laquelle il convienne de s'arrêter, est en quelque sorte nouvelle dans la science. Hippocrate, Celse et Galien, entendent par contagion, tantôt la maladie elle-même, et dans tous les cas, une communication du mal au moyen de l'air chargé de vapeurs ou de miasmes délétères. On voit même les écrivains modernes donner l'air pour intermédiaire à la contagion. C'est ainsi que Pringle, que Lind, que Cullen parlent encore de vapeurs ou d'émanations contagieuses s'élevant des fosses d'aisances, ou des lieux mal-sains.

Mais si l'on veut s'entendre, il faut réserver le mot contagion à la seule transmission des maladies par le toucher immédiat de la personne infectée, ou par le contact de ses vêtemens ou des autres objets qu'elle a elle-même touchés. C'est toujours dans ce sens que je prendrai ce mot.

§. III. *Différences entre la contagion, l'épidémie et l'endémie.* En nous renfermant strictement dans l'acception que je viens de donner au mot contagion, nous séparerons facilement les maladies contagieuses de celles qui sont épidémiques. L'atmosphère, en effet, est toujours le mobile de celles-ci. Ce sont ses révolutions, ses altérations qui, changeant la manière d'être des corps, disposent à des genres divers de maladies. Or, ces maladies ont pu être confondues avec les contagieuses, d'abord parce que souvent elles semblent n'épargner aucun individu, surtout parmi ceux qui, comme les habitans d'une même famille ou d'un même quartier, sont placés dans des circonstances semblables; e ensuite, parce qu'il est des mala-

dies qui, bien qu'essentiellement contagieuses, peuvent encore devenir épidémiques : la petite vérole est de ce nombre.

L'erreur vient encore de ce que l'on n'a pas signalé parmi les maladies épidémiques, deux classes que je tiens pour très-distinctes. Les unes, en effet, résultent des altérations générales de l'air dans une contrée ou un pays; tandis que, dans les autres, l'air n'est vicié qu'autour de quelques foyers putrides ou de quelques individus malades. Je place dans les épidémies du premier ordre les catarrhes, les diarrhées, etc.; dans celles du second, les fièvres des prisons ou des vaisseaux, et en général tous les typhus épidémiques. Ce sont ces dernières maladies dans lesquelles on a surtout confondu l'origine épidémique avec la cause contagieuse. Il y alors *infection* et non *contagion*. Je reviendrai sur cette différence.

Quant aux endémies, ce sont de vraies épidémies locales, rendues constantes par la persévérance des causes ambiantes : ainsi le goêtre, le crétinisme dans les vallées enfermées par de hautes montagnes : ainsi les phlegmasies du système pulmonaire, dans les lieux constamment battus par des vents d'est ou de nord.

Mais on confond encore parmi les endémies des affections qui, contagieuses de leur nature, ne subsistent dans un même lieu que sous l'empire de causes qui leur sont étrangères, ainsi qu'au sol ou au pays lui-même. La gale n'est endémique nulle part, et si elle est plus commune en Bretagneque dans les autres provinces de la France, cela tient à l'entassement des hommes dans des lieux étroits, et à leur excessive malpropreté.

§. IV. *Identité des maladies contagieuses.* Quelque soient le temps, les circonstances, les lieux dans lesquels on examine une maladie vraiment contagiense, on la trouve toujours essentiellement la même, et reconnaissant au plus quelques variations dans ses phénomènes annexes; et cela se concevra si on réfléchit que la maladie tirant toujours son origine d'une autre maladie semblable déjà développée, n'est qu'une même affection sur un sujet différent. Aussi la petite vérole de nos jours est-elle parfaitement identique avec celle qui a été indiquée, plutôt que décrite, par Rhazès, au dixième siècle, bien qu'elle eût déjà été aperçue en France et en Arabie, vers la fin du sixième (Sprengel, t. 2.) : ainsi, la gale n'a changé en rien depuis qu'elle a été décrite par Galien.

La maladie siphilitique, que nous placerons parmi les contagions, semble faire exception à ce principe général; mais nous verrons que ses épouvantables ravages à la fin du quinzième siècle, et dans le commencement du seizième, ne tenaient qu'à l'ignorance où l'on était alors d'un traitement spécifique:

du reste, ses accidens principaux sont les mêmes aujourd'hui que ceux qu'a chantés Fracastor.

Cette identité absolue que j'assigne aux maladies contagieuses, est donc un de leurs traits distinctifs. Les maladies épidémiques, au contraire, sont aussi nombreuses que variées; et dans le même ordre, il est impossible d'en trouver deux qui soient parfaitement semblables à elles-mêmes.

§. v. *Les contagions se développent-elles spontanément?* Cette question serait l'une des plus difficiles à résoudre, si l'on n'écartait du domaine de la contagion, tout ce qui n'en porte pas le type : celui de la transmission par le toucher. Mais en n'admettant comme contagieuses, que les maladies qui peuvent être ainsi transportées d'un individu à l'autre, l'obscurité disparaît, et l'on demeure d'accord qu'une contagion ne peut se développer spontanément dans un individu qui n'aurait pas été imprégné. Le raisonnement est ici d'accord avec l'observation : l'un et l'autre se réunissent pour nous prouver, 1°. que toute contagion a été transportée du dehors, son importation même ayant été notée par les contemporains; et 2°. que si une maladie contagieuse pouvait se développer d'elle-même en un sujet, il serait absolument inutile d'admettre un transport par voie de contact. Aussi peut-on assurer que Hofmann est tombé dans une erreur grave, lorsqu'il a cru observer une épidémie de gale sans contagion préalable.

Il convient donc, et l'expérience et la théorie l'exigent; il convient, dis-je, de rejeter comme possible le développement spontané d'une maladie contagieuse. Mais cette proposition s'éclaircira, lorsque j'aurai exposé les caractères et les deux modes de maladies épidémiques dont j'ai déjà parlé.

§. vi. *En quoi consiste la contagion?* Après avoir écarté de la contagion tout ce qui lui est étranger dans l'idée que l'on attache communément à ce mot, essayons de déterminer ce qui la constitue réellement. L'impossibilité où nous l'avons mise de naître d'elle-même, fait pressentir qu'elle dépend d'un principe qui, toujours identique, ne fait que se transporter d'un individu à un autre, presque sans s'altérer. Mais ce principe, quelle en sera l'origine, quels en seront les élémens et les caractères ?

Nos connaissances ne permettent pas de déterminer l'origine d'aucun des virus contagieux connus. On sait bien que la petite vérole nous a été apportée de l'Asie, où depuis un grand nombre de siècles, elle exerçait des ravages; mais rien ne peut nous éclairer sur la cause qui, premièrement et primitivement, a développé ce germe de contagion. Est-il primitif chez l'homme, ou vient-il des animaux? Question dont il serait même chimérique de tenter la solution.

Or, cette base de toute contagion, ce principe, ce germe, nous l'appelons *virus*, et nous disons qu'il est contagieux. Ce qui a lieu pour une seule maladie contagieuse, nous sommes forcés de l'admettre pour les autres contagions, quelles qu'elles soient, par la raison que des phénomènes semblables supposent nécessairement une cause identique. Nous ne craignons donc plus d'avancer que toute contagion est dne à un virus : aussi faudra-t-il, pour que nous reconnaissions à l'avenir qu'une maladie est contagieuse, que tout ce qne nons aurons dit de la manière d'être d'un virus contagieux quelconque, lui soit applicable.

§. VII. *Caractères d'un virus contagieux.* On voit que jusqu'ici, en traitant de la contagion, je n'en spécifie aucune en particulier, citant seulement quelquefois la varioleuse, parce que, comme elle est mieux connue, elle peut servir d'exemple. Je suis encore ici la même marche.

Tout virus contagieux est de nature à être transmis par le contact, soit avec l'épiderme, soit avec les surfaces muqueuses, soit enfin avec le tissu dermoïde mis à nu; il est susceptible de s'attacher aux vêtemens, meubles et autres objets à l'usage des hommes, sans s'altérer, de sorte qu'il puisse encore être absorbé, bien que présenté médiatement à l'individu.

C'est aussi un autre caractère des virus contagieux de pouvoir se conserver quelque temps hors de tout individu, et attaché à des substances végétales ou animales inertes.

Nous ne reconnaissons en aucun cas qu'un virus contagieux ait une sorte de volatilité qui lui permette de se mêler à l'air, lequel en deviendrait le véhicule; car alors il se confondrait, du moins sous beaucoup de rapports, avec ma seconde espèce d'épidémie, avec l'*infection*. Exceptons cependant le cas où une sorte de pollen contagieux peut voltiger à quelques pouces du malade, comme il y a lieu de croire que cela arrive à l'époque de la desquammation de la rougeole.

L'acte d'intromission d'un virus en est l'absorption.

§. VIII. *Conditions de l'absorption des virus.* Pour qu'un virus contagieux développe son action, il faut qu'il y ait absorption, ce qui exige un travail du système lymphatique.

Mais cette absorption suppose des conditions favorables, telles que l'intégrité du virus, la faculté absorbante des lymphatiques, et une aptitude spécifique de l'individu, à contracter telle ou telle contagion.

Il n'est pas aisé de déterminer comment s'altère un virus, par cela même que nous ignorons entièrement sa nature; mais sa longue inertie l'émousse, et lui fait perdre sa faculté propagatrice : le vaccin nous en fournit un exemple. Ce temps d'inertie possible des virus contagieux, doit varier comme eux,

et aussi comme les circonstances dans lesquelles on les place. On sait que l'accès de l'air humide décompose les virus variolique et vaccin : ce qui a lieu sans doute dans les autres contagions. Ces mêmes virus, entièrement privés du contact de l'air, peuvent se conserver pendant plusieurs mois ou plusieurs années.

Quant au travail des lymphatiques, il est rendu sensible par la série des phénomènes qui annoncent l'absorption. Cependant ces phénomènes qui manifestent la présence du virus, sont de deux ordres distincts : tantôt on voit les lymphatiques s'engorger, ou au moins les glandes de ceux de ces vaisseaux qui viennent de la partie mise en contact avec le virus ; d'autrefois, l'imprégnation est caractérisée d'abord par des symptômes généraux. La siphilis est dans le premier cas, et la variole dans le second.

Mais dans l'un comme dans l'autre mode de contagion, il faut un certain temps pour que l'absorption démontre sa présence : ce temps varie en raison de l'espèce de contagion, bien moins qu'on ne pourrait d'abord le penser. C'est vers le cinquième jour du contact que paraissent les chancres ou les engorgemens inguinaux ; c'est après quatre jours d'intromission que le travail du bouton vaccin s'opère ; et il se passe quatre jours aussi avant que l'inoculation produise, non l'éruption, mais la pyrexie propre à la variole.

Essayer de déterminer par quelles portions du système lymphatique s'opère l'absorption de chaque virus ; rechercher si le virus une fois absorbé agit sur le système nerveux ou sur les solides, ou sur les humeurs : ce ne peut être que le résultat d'une foule d'expériences ; et une seule conséquence largement déduite de faits bien observés, est plus utile à la science que toute les expériences minutieuses des modernes.

Les lymphatiques peuvent-ils recevoir ou perdre de leur activité, à l'égard de certains virus, par des moyens médicaux ? c'est ce que nous ignorons encore. Mais nous savons qu'il y a pour chaque individu une susceptibilité naturelle ou acquise, qui fait que quelques personnes résistent à la contagion, même la plus active, tandis que le plus grand nombre y succombe. Ainsi, on voit quelques enfans sur lesquels on tente vainement, à cinq ou six, reprises l'insertion du vaccin, comme il en est qui s'exposent sans effets à la contagion variolique.

Ce qui est plus remarquable encore, c'est la cessation de l'aptitude à l'imprégnation de certains virus, après en avoir été une fois atteint : on le voit pour la variole et la vaccine, sans que l'on puisse en rendre raison. Toutefois, cet avantage n'étant pas attaché au développement de tous les virus, on conçoit dès-lors que l'inoculation ou imprégnation préparée, ne peut être tentée que par rapport à ceux dont on n'est atteint qu'une fois.

§. IX. *Des virus contagieux dans leurs rapports avec les affections cutanées.* Plus on réfléchit sur l'importance du rôle que joue la peau dans le développement, la transmission et l'absorption des virus contagieux, et plus on est tenté de poser en principe que les contagions portent sur des maladies essentiellement cutanées. La siphilis même semblerait ne pas devoir renverser le principe; car cette maladie a primitivement son siége dans le système cutané, et ce n'est que secondairement que les autres appareils sont infectés. Des auteurs dignes de foi, en tête desquels il faut, je crois, placer Hunter, ont pensé que la vérole n'était transmissible qu'autant que les tissus dermoïde ou muqueux, étaient corrodés dans les parties soumises au contact. On expliquerait par là, bien mieux que par une dégénérescence prétendue du virus, comment un mari anciennement infecté, et chez lequel le virus ne manifeste sa présence que par des douleurs ostéocopes, ou des exostoses, ne communique rien, aussi longtemps qu'il n'y a pas d'érosions aux parties sexuelles.

Appuyé sur ces observations, j'étais disposé à penser avec Vicq-d'Azyr (éloge de Camper), non-seulement que les maladies contagieuses étaient toutes des affections cutanées, mais encore que toutes les affections cutanées étaient contagieuses: je crois que j'étais entraîné vers une erreur; je raisonnais ainsi. Les expériences tentées par M. le docteur Alibert, et les réflexions qu'il a jointes à l'exposé qu'il en a présenté dans son bel ouvrage sur les maladies de la peau, loin de renverser mon système, peuvent lui servir d'appui; car on y voit que, si c'est le plus souvent sans succès que l'on a tenté l'inoculation des principes des maladies cutanées, cependant ces expériences ont quelquefois réussi. Je me demandais si ces mêmes expériences avaient été poussées assez loin pour être démonstratives. Je cherchais même à déterminer si des maladies chroniques étaient de nature à être mises en mouvement par une seule insertion momentanée; ce qui suppose une vie active qu'elles n'ont pas. Je m'étayais des propres paroles de M. Alibert, qui a dit: « La qualité contagieuse des teignes n'est point encore rigoureusement démontrée » (page 16); et qui a ajouté des observations desquelles il semble résulter que cette contagion a pu être produite. Je me disais enfin que peu de personnes niaient que les maladies de la peau fussent susceptibles de passer d'un individu à un autre, par un longue et intime cohabitation. Mais tout cela ne prouve pas du tout que les maladies cutanées sont essentiellement contagieuses. Qu'a produit, en effet, le médecin dont parle M. Alibert, en appliquant sur le cuir chevelu d'un enfant auquel il voulait donner la teigne, si non des traces d'irritation qui, d'après son rapport même, n'étaient

pas la teigne ? L'application sur une surface cutanée du pus, ou de l'excrétion d'une dartre quelconque, sera suivie peut-être d'une érosion qui, si elle est entretenue, prendra l'aspect d'une dartre. Mais où sont là ces traits principaux que nous avons signalés ? cette apparition subite dans une contrée ; ce renouvellement de soi-même en d'autres individus ; cette identité absolue, etc. etc. ?

Cependant cette opinion semble encore être celle de M. Giannini ; dans son Traité des fièvres, regardant les typhus des hôpitaux, des prisons et des vaisseaux comme contagieux, il a cherché quelqu'exanthême qu'il pût faire jouir de cette propriété. Il regarde en conséquence les éruptions miliaire et pétéchiale, qu'il confond à dessein, comme la source de la contagion dans ces maladies. Ce serait anticiper sur ce que j'ai à dire, que de discuter ici la question de la propriété contagieuse qu'il accorde à ces maladies ; mais je dois remarquer que rien n'est moins constant que l'apparition de ces exanthêmes, qui, en se montrant dans des maladies fort opposées, et à des périodes diverses, n'en changent ni la nature, ni la marche, et doivent, par conséquent, être rangés parmi les épiphénomènes. On conçoit également qu'alors même qu'ils pourraient être crus contagieux, ils ne communiqueraient que des éruptions de leur propre nature, et jamais la maladie à laquelle ils sont passagèrement annexés. Ainsi, on ne trouverait encore, en aucun cas dans l'adoption de ce système, aucune explication solide de la contagion dans ces maladies.

La peste elle-même ne détruisait pas le système que je m'étais fait alors de n'envisager comme contagieuses que les maladies cutanées ; car elle a plusieurs traits qui la feraient ranger parmi les maladies exanthémateuses : c'est le rang que Cullen lui a assigné ; en quoi il a été imité par Selle. En effet, les pétéchies, les bubons et les charbons ont tous les caractères des affections cutanées ; et il faut convenir que ces éruptions tiennent une si grande place dans l'histoire de la peste, qu'on pourrait les regarder comme essentielles, et ne voir dans la fièvre qu'une pyrexie symptômatique. Je renvoie la discussion que comporte ce sujet au moment où je m'occuperai de la peste, sous le rapport de la contagion.

Le typhus ictéroïde, ou la fièvre jaune d'Amérique, formerait une exception au système, par l'absence de tout exanthême, si d'une part, la contagion de cette maladie était prouvée, et si de l'autre, on n'y observait pas quelquefois des éruptions miliaires ; mais je regarde actuellement cette hypothèse, ce système comme ne pouvant se soutenir.

En résumé, il est vrai de dire que toutes les maladies contagieuses altèrent plus ou moins la peau, mais il est faux de

penser que toutes les maladies cutanées soient contagieuses.

§. x. *Des contagions dans leurs connexions avec l'état de l'atmosphère.* En admettant l'existence d'un virus spécifique qui se développe par contact, il semblerait que sa transmission devrait s'opérer d'une manière à peu près égale dans tous les temps. Il s'en faut bien que les choses se passent ainsi, au moins à l'égard de quelques maladies contagieuses. La petite vérole, maladie essentiellement contagieuse, peut aussi devenir comme épidémique : assoupie pendant des mois entiers, ou du moins, paraissant alors n'être que sporadique, on voit sa contagion se réveiller avec fureur, et revêtir tous les caractères d'une épidémie. Le type essentiel de la maladie a-t-il changé? Cela n'est pas vraisemblable. Le fait s'explique mieux en admettant que certaines constitutions atmosphériques favorisent davantage l'imprégnation du virus. Du reste, la maladie reçoit alors des modifications, sinon dans ses élémens primitifs, au moins par sa liaison avec la fièvre régnante.

Il est d'autres contagions sur lesquels les modes atmosphériques semblent n'exercer aucune influence. La siphilis porte avec elle, et dans tous les temps, le même degré de contagion; et sa marche même n'est nullement modifiée par les saisons. Il faut remarquer que, si cette contagion n'est transmissible aujourd'hui que par une vraie inoculation, elle a paru, dans les premières années de son apparition, sous une sorte d'aspect épidémique; mais j'ai déjà fait observer que ces ravages devaient être rapportés au peu de précautions que l'on prenait encore pour l'éviter, comme au peu de ressources qu'on avait à lui opposer.

Ainsi, que les contagions soient ou non influencées par le climat, les saisons, les températures, elles restent au fond toujours les mêmes; ce n'est qu'un accident dont il faut tenir compte, sans en exagérer la valeur.

§. xi. *Des épidémies par rapport aux contagions.* J'arrive à l'un des points les plus importans de mon sujet, et par la discussion duquel il me semble que l'on peut espérer de jeter le plus de jour sur la nature comparative des contagions et des épidémies.

J'ai fait pressentir que j'admettais deux sortes d'épidémies, et j'ai dit que la seconde espèce avait été confondue avec les maladies contagieuses; je reprends cette division. Pour traiter ce sujet avec la grandeur convenable, il faudrait la plume d'Hippocrate, celle de Sydenham ou celle de Stoll : contentons-nous donc d'en crayonner les traits principaux.

L'homme est placé au milieu d'une foule d'agens qui se disputent l'empire que tour à tour ils exercent sur lui; influencée

par les saisons, les vents, les températures et les différens états que peut revêtir l'atmosphère, sa constitution en est diversement modifiée. Si quelquefois sa santé demeure inébranlable ou milieu de ces chocs répétés, plus souvent elle succombe, et paie le tribut de sa faiblesse : les altérations que l'homme éprouve alors portent l'empreinte des causes qui les ont créées; le génie immortel d'Hippocrate a le premier indiqué les rapports qui lient les constitutions atmosphériques, considérées comme causes, aux maladies qui en sont les résultats. Ainsi règnent en automne les fièvres bilieuses et putrides; ainsi paraissent au commencement de l'hiver les affections catarrhales, et dans le cours de cette même saison, les phlegmasies aiguës du système respiratoire. Que la constitution atmosphérique qui produit les catarrhes, par exemple, soit aussi intense que prolongée, et quelques-unes des formes des phlegmasies des muqueuses deviendront aussi nombreuses que violentes. Cette fréquence des maladies constitutionnelles en sera l'épidémie. La même chose aura lieu dans des circonstances analogues, pour tous les autres genres de maladies.

Si cet état atmosphérique pèse à la fois sur un pays immense, ce même sol sera en proie aux mêmes maladies; ainsi le catarrhe est plusieurs fois devenu épidémique dans une partie de l'Europe. (Saillant : Tableau des épidémies catarrhales.)

Mais souvent l'altération de l'atmosphère, qui donne lieu à des épidémies, n'est pas due à des changemens dans ses propriétés générales, ni à des perturbations dans ses modes essentiels. Un marais, des foyers d'émanations putrides, des causes d'infection locales, suffisent pour déterminer des maladies qui seront, comme la cause qui les produit, resserrées dans l'enceinte d'une ville, ou bornées à quelques cantons, ou même en quelque cas, à quelques appartemeus. Ainsi se développent dans les marais de Mantoue, les fièvres ataxiques intermittentes: ainsi paraissent les typhus qui désolent en automne les pays chauds et humides : ainsi, enfin, naissent les fièvres des prisons ou des hôpitaux.

Ces causes, moins répandues, mais en quelque sorte plus actives, et surtout plus pernicieuses que celles des épidémies constitutionnelles ou générales, n'agissent qu'à de très-petits intervalles, et semblent frapper plus profondément. Plus l'espace dans lequel se développent ces foyers de miasmes putrides est circonscrit, plus aussi les maladies qui en naissent ont d'intensité : c'est ainsi qu'il n'est aucuns miasmesqui soient plus redoutables que ceux qui s'élèvent du corps de l'homme vivant, lorsqu'il est renfermé dans des lieux étroits. Autant les maladies appartenant aux épidémies de la première espèce sont variées, autant celles qui dépendent de ces causes intimes sont

semblables entr'elles, et liées par leur nature à la cause qui les fait naître. Que des hommes soient entassés dans les logemens resserrés et sans air d'un vaisseau ou d'une prison, ou d'un hôpital, bientôt tous seront plus ou moins affaiblis, énervés par cet air privé d'énergie vitale : tous alors seront disposés à contracter des maladies putrides plus ou moins graves, et la maladie ne manquera pas de se déclarer chez un grand nombre; le séjour de ces malades augmentera encore la cause de l'infection : chaque individu devenu lui-même un nouveau foyer, aura en quelque sorte sa propre atmosphère, laquelle sera éminemment imprégnée de miasmes délétères. Quel sera le rayon de cette atmosphère? Lind avoit déjà remarqué qu'il étoit très-borné pour chaque homme en particulier; mais la réunion de ces sources empoisonnées suffira pour répandre dans l'air des appartemens ou des salles, les germes de cet anéantissement adynamique que l'on éprouve en respirant un air corrompu.

Le mal frappera ceux qui entoureront ces malades, ou pénétreront dans leurs cloaques impurs; les villes, les villages dans lesquels ils auront été accumulés, seront désolés par le même fléau. Au milieu de cette constitution putride, toute espèce de maladie, depuis une simple excoriation jusqu'à une blessure grave, depuis un rhume jusqu'à une péripneumonie, recevra l'empreinte de la maladie régnante : on n'aura plus à traiter que des fièvres putrides et ataxiques, avec ou sans complication. L'armée anglaise campe, sans tentes ni paille, dans les environs de Hanau, la nuit qui suit la bataille de Dettingen (27 juin 1743). «Dans l'espace de huit jours après la bataille, ajoute Pringle (partie 1, chap. 5), il y eut cinq cents personnes attaquées de la dysenterie; et en quelques semaines, près de la moitié des troupes l'avait ou venait d'en relever.» Si ces mêmes circonstances n'avaient porté que sur un petit nombre d'hommes, on eût eu une diarrhée plus ou moins grave : leur entassement amena une dysenterie putride. Près de quinze cents de ces dysentériques, et tous les blessés ayant été concentrés dans le village de Fleckenheim, la fièvre d'hôpital s'y déclara, et exerça ses ravages, non-seulement sur les militaires, mais encore sur les habitans. Pour faire cesser cette prétendue contagion, il a suffi, d'une part de fuir ces foyers d'*infection*, de l'autre, de disséminer les malades et de moins concentrer l'armée. C'est en étudiant la chose sous ce point de vue que l'on s'explique ce que Pringle entend par la contagion des privés, qu'il dit être capable de communiquer la dysenterie. Quel foyer, en effet, non de contagion, mais d'émanations putrides, surtout lorsque la dysenterie a encore ajouté aux excrémens un nouveau degré de corruption!

Les hommes, plongés dans cette atmosphère septique, doivent éprouver bientôt une tendance à la prostration adynamique, tendance qui imprimera aux moindres dérangemens de leur santé, le caractère des fièvres putrides les plus intenses.

Que l'on applique ces principes à tout ce qu'ont écrit Pringle, sur les maladies des armées; Lind, sur la contagion et sur les maladies des Européens dans les deux Indes; Degner, sur la dysenterie de Nimègue, etc. etc., et l'on verra tous ces typhus dévastateurs dépouiller le caractère contagieux dont on les avait gratuitement parés. Ce n'est pas cependant qu'ils ne puissent communiquer la maladie par un contact réel; mais ce contact n'agit alors que comme feraient les vapeurs du malade, reçues à quelques pouces ou à quelques pieds de distance : aussi ces maladies, loin d'avoir un virus spécifique, peuvent-elles naître spontanément, et prendre, des circonstances mêmes, l'intensité qui favorise de plus en plus leur propagation.

Voilà la seconde espèce d'épidémie que j'appellerais volontiers *miasmatique*, ou par *infection*, pour la distinguer de celles qui tiennent aux altérations générales de l'atmosphère, à l'irrégularité des saisons, et à l'influence soutenue de certains vents.

Les épidémies qui naissent des effluves des marais, sont, au fond, de même nature, et il ne manque à leurs causes, que plus d'activité pour développer en elles les mêmes phénomènes secondaires, la propagation par les exhalaisons mêmes des malades ou de leurs excrétions.

La transmission de ces épidémies, *par infection*, se fait au moyen de tout le système absorbant, soit cutané, soit pulmonaire, soit même intestinal. *Voyez* l'article CONTAGIEUX.

On n'a pas suffisamment examiné encore comment agissent sur l'homme ces gaz délétères qui énervent le principe de la vie, non en décomposant chimiquement les humeurs, ou en altérant les tissus, mais en portant immédiatement leur atteinte sur le principe vital. Cette recherche serait d'autant plus digne de fixer l'attention des médecins expérimentateurs, qu'elle conduirait à décider si la fièvre putride est une maladie *sui generis*, une fièvre essentielle, comme le croient tous les médecins, et en particulier les nosologistes, ou si elle n'est que la diminution de vitalité, l'asthénie de l'économie animale, susceptible ainsi de se joindre à toutes les maladies, loin d'être elle-même une maladie particulière. (M. Caffin : Traité analytique des fièvres essentielles.)

§. XII. *De la détermination des épidémies par infection.* Me voici arrivé à l'un des points les plus difficiles de mon sujet, celui où il s'agit de déterminer quelles maladies se transmettent

par le contact seul, et quelles antres passent d'un individu à un autre, par cette infection septique dont j'ai parlé.

Rien ne semblerait, au premier abord, plus facile à établir que cette distinction; et cependant il s'en faut beaucoup que même nos connaissances actuelles nous permettent encore de lever tous les doutes : aussi n'est-ce qu'avec la plus grande circonspection que nous prononcerons.

Ce que j'ai dit des fièvres des prisons, des vaisseaux et des hôpitaux, est applicable, sous tous les rapports, à la *fièvre jaune d'Amérique*, appelée autrement *typhus ictéroïde*. Les meilleurs observateurs sont convaincus maintenant que, loin d'être importée d'autres régions en Amérique, cette fièvre naît des accidens même du sol : en effet, elle s'y montre toujours dans l'automne, et paraît d'abord dans les lieux où des plages basses et fangeuses, où des rivières entourées de marais, versent dans l'atmosphère ces miasmes créateurs des typhus épidémiques; et si elle y fait plus de ravages que les fièvres des environs de Rome, ou celles de Rochefort, cela n'est dû qu'à l'intensité plus grande des causes locales, augmentée encore par la plus grande humidité générale du climat. Vainement donc on chercherait encore à établir la qualité contagieuse de la fièvre jaune, en alléguant son apparition en Espagne, à plusieurs reprises, et spécialement en 1800 et 1801. La maladie épidémique de Cadix différait, sous plusieurs rapports, de la vraie fièvre jaune d'Amérique; elle était une fièvre putride, primitivement épidémique, et douée ensuite, soit par la nature même de ses causes, soit par l'accroissement qu'elle reçut du nombre de personnes qu'elle attaqua, de cette atmosphère septique, ou de cette transmission par miasmes, de cette *infection* enfin, dont j'ai parlé. Cette dernière fièvre, née du sol même de l'Espagne, devait s'y terminer : ce que l'on a dit de son importation par un vaisseau américain, ne mérite aucune croyance. (Valentin: Traité sur la fièvre jaune d'Amérique.)

La dysenterie, sortie des mêmes causes, suit aussi les mêmes lois, et doit être envisagée sous un jour semblable. En effet, soit qu'elle exerce ses ravages dans des camps ou dans des armées, ainsi que l'a vu Pringle; soit qu'elle désole une ville, comme l'épidémie de Nimègue décrite par Degner: soit enfin qu'elle borne son cours à quelques villages de la Flandre, d'après la description de M. Wauters, c'est toujours un catarrhe épidémique, auquel se joint une fièvre putride, un vrai typhus, dans lequel réside sa transmission par des miasmes corrompus et corrupteurs; car on peut nier maintenant, malgré les assertions mêmes de ces auteurs, que cette maladie ait un virus spécifique. C'est toujours par l'altération de l'air autour des malades ou autour de leurs privés, qu'elle se propage.

La peste, puisqu'il faut l'appeler par son nom, se rapproche, sous plusieurs rapports, de ces typhus éminemment putrides, et par cela seul, facilement transmissibles; mais elle en diffère sous bien d'autres points. Est-elle une maladie spécifique? Constitue-t-elle réellement un ordre particulier de maladie, ou n'est-elle que le typhus des marais ou des armées, porté à un point extrême par la force même des circonstances qui le développent? Question d'un intérêt majeur, puisqu'à sa solution se rattache l'histoire de la séquestration, des quarantaines, et de toutes les précautions que prennent les nations européennes pour la repousser de leur sein. Car, si elle n'était, ainsi que l'a osé écrire Stoll (*Ratio medendi*), qu'une maladie putride sans contagion spécifique, toutes les entraves que l'on a mises aux relations des peuples, seraient vaines et sans objet.

Plus on médite attentivement les descriptions que nous possédons de la peste, et plus on demeure convaincu qu'elle est une maladie *sui generis*, une maladie particulière. Ses bubons, ses charbons, ses pétéchies, phénomènes constans, sinon dans l'époque et la succession de leur développement, au moins dans la marche générale de la maladie, lui donnent un caractère propre, et doivent lui assigner un rang séparé dans toutes les nosologies. On cherche en vain ces symptômes externes, et aussi, cette étonnante prostration des forces dans toutes les fièvres typhoïdes; et Stoll, que je citais tout à l'heure, ne serait pas tombé dans une erreur si préjudiciable sur la nature de la peste, s'il en avait mieux apprécié les vrais caractères; il aurait vu que la prétendue peste qui, au rapport de Tite-Live (*lib.* 25, *cap.* 26), désola les armées des Romains et des Carthaginois sous les murs de Syracuse, n'était qu'une fièvre putride épidémique, un typhus des armées ou des marais, et non la peste elle-même; il se serait convaincu encore que le même Tite-Live n'a décrit qu'une autre invasion d'un même typhus dans l'armée des Gaulois, campée autour du Capitole; et alors il serait revenu à des idées plus saines et plus vraies sur la peste. J'ai déjà fait observer que le sens du mot contagion, en le restreignant au seul contact médiat ou immédiat, était une acception récente, et dont les anciens n'avaient eu aucune idée. Je dirai la même chose du mot *peste;* il ne signifiait pour eux qu'une fièvre épidémique putride, et dont le cours était marqué par d'effroyables ravages: chez nous, c'est autre chose; nous donnons exclusivement ce nom à une maladie particulière. Mais je reviendrai sur ce sujet en traitant des contagions spécifiques, parmi lesquelles je n'hésite plus à ranger la peste.

La pustule maligne, si fréquente en Bourgogne, et dont

MM. Chaussier et Enaux nous ont donné une si bonne description, est-elle transmise au moyen d'un virus particulier, ou ne tient-elle qu'à un principe éminemment putride qui, local d'abord daus le charbon, devient ensuite la cause de la prostration générale qui l'accompagne? Cette dernière étiologie de la maladie, peu différente de celle des auteurs qui en ont traité, est prouvée par ses modes même de transmission. En effet, on sait qu'elle se développe, non-seulement par le contact immédiat de l'ichor des charbons, mais encore en mangeant la chair des animaux qui sont morts de cette maladie. Or, les voies digestives ne sont nullement propres à la transmission des virus spécifiques, et l'expérience apprend que l'action particulière de ces organes les décompose. On sait de plus que très-peu de contagions particulières à l'homme peuvent passer aux animaux : ceux-ci n'ont jamais la peste. La pustule maligne n'est vraisemblablement transmissible que par la profonde atteinte qu'elle porte à l'économie animale. On se rappelle ce que j'ai déjà dit sur la nécessité d'étudier ces principes septiques qui frappent ainsi d'adynamie, ou quelques portions du corps, ou l'économie animale toute entière.

§. XIII. *De la contagion dans quelques autres maladies.* On a presque toujours confondu les maladies contagieuses spécifiques, les maladies épidémiques et les maladies héréditaires. Les affections sur lesquelles je vais jeter ici un coup-d'œil rapide, eu sont autant d'exemples.

La *coqueluche*, affection spasmodique des poumons, a été regardée comme contagieuse par des auteurs fort dignes de foi. Cullen et Underwood lui out assigné ce caractère, et l'ont même placée au nombre des maladies que l'on n'a jamais deux fois. La contagion de la coqueluche est actuellement révoquée en doute et avec fondement : c'est une toux sèche, convulsive, qui devient épidémique sous l'influence de certaines constitutions atmosphériques, non encore déterminées, mais qui certainement n'est susceptible d'aucune transmission par le contact. Quant à la question de savoir si les enfans peuvent l'avoir deux fois, il faudrait, avant de prétendre la résoudre, bien caractériser la coqueluche; car j'ai souvent vu donner ce nom à une simple toux férine et sèche.

Les *scrophules* ont été regardées non-seulement comme contagieuses, mais encore comme héréditaires : on a beaucoup disserté sur la nature du virus qu'on leur a assigné comme cause, nous ne nous occuperons que des phénomènes qui en indiquent la présence.

L'engorgement des glandes lymphatiques, surtout du col, semble d'abord être le premier trait qui dénote l'affection scrophuleuse; mais Cullen a observé, et l'expérience confirme,

que les individus qui en portent le germe, ont un *facies* spécial, alors même que rien encore n'en manifeste en eux la présence. Les engorgemens des glandes s'abcèdent peu à peu, laissent des plaies interminables, qui ont une manière particulière de suppurer et aussi de dénuder la peau et de l'amincir: les progrès de la maladie sont marqués par l'endurcissement successif de presque tout le système glanduleux, lymphatique, et en particulier par celui du mésentère. Cependant tout cet appareil de symptômes s'évanouit après quelques années : les plaies se cicatrisent, les glandes reviennent à leur état naturel, les caries s'arrêtent, et le sujet reprend peu à peu des couleurs et de l'embonpoint.

Cette maladie est-elle contagieuse? Il n'est pas rare de voir tous les enfans d'une même famille affectés de scrophules. Cependant cette observation n'en prouve nullement la nature contagieuse, puisque ces individus, presque toujours placés dans les mêmes circonstances locales, deviennent dès-lors aptes à contracter la même maladie. Mais outre que la proposition contraire est souvent vraie, il est certain que des scrophuleux peuvent cohabiter longtemps avec d'autres enfans, sans leur rien communiquer. Je ne tiens presqu'aucun compte des tentatives d'inoculation des scrophules, auxquelles s'est livré Kortum (*Biblioth. German.* t. 5, p. 120). On sait que dans un cas, ce médecin a frotté le col d'un enfant sain, avec le pus d'un ulcère scrophuleux bénin; que dans l'autre, il en a tenté l'introduction au même endroit par incision; et dans les deux cas, sans succès. Que conclure d'essais aussi peu multipliés, surtout à l'égard d'une maladie chronique, et particulièrement à l'égard d'une affection qui n'a primitivement rien de cutané?

La transmission héréditaire des scrophules est-elle mieux prouvée? On doit à cet égard, raisonner de même que pour sa contagion, quoiqu'il semble y avoir plus de probabilités en faveur de cette dernière opinion : sa faculté héréditaire. Si on se rappelle ce que j'ai dit, d'après Cullen, de la physionomie propre aux scrophuleux, on doutera peu de l'hérédité des scrophules, toutes choses accessoires à leur développement, portant du reste sur l'individu : car il est certain que cette diathèse scrophuleuse se corrige, au moins jusqu'à certain point, par l'exercice en plein air, un régime nourrissant, et une habitation salubre.

De la phthisie pulmonaire. Les choses en sont à peu près au même point pour la phthisie, qui est souvent écrouelleuse, que pour les scrophules; sa transmission héréditaire est incontestable, et on peut s'en rendre raison sans admettre un virus spécifique, en disant que la conformation du fils res-

semble à celle du père, dans la constriction de la poitrine; et de plus, en quelques cas, que la disposition scrophuleuse de l'un se retrouve chez l'autre.

Que dire cependant de la contagion de la phthisie, admise non-seulement par quelques médecins, mais encore par des gouvernemens et des peuples entiers? des colléges de médecine même n'ont osé se former une opinion positive sur ce point. Ainsi lorsqu'en 1784, le roi de Naples voulut que douze médecins du collége de cette ville examinassent la question de la contagion de la phthisie, ainsi qu'on l'avait fait à Florence, par ordre du grand duc de Toscane, ces médecins se partagèrent d'opinion. *Inter quos adeo disceptatum est, ut media pars abierit in sententiam, contagium affirmantem, altera verò in negantem; eo tamen argumentorum pondere priori præstantem, ut idem tribunal decreverit: instabilem esse vulgi veterem de contagio phthisico timorem, indeque abrogari legem, quâ jubentur medici denuntiare de his qui in posterum obibunt ex morbo phthiseos.* (*Opuscula medica auctore Cantabro. Rom.* 1793.) Ce que l'on trouve dans le t. 3 de la Bibliothèque salutaire est encore bien plus extraordinaire. Lazuriaga, médecin de Bilbao, dit qu'une religieuse étant morte dans un couvent, on brûla ses hardes, et on blanchit les murs de sa cellule, qui d'ailleurs était bien exposée: celle qui vint habiter la même cellule, périt bientôt de la même maladie; une troisième en fut encore la victime dans le cours de la même année, malgré toutes les précautions que l'on avait pu prendre; et malgré surtout la santé excellente dont avaient joui auparavant ces deux femmes. Enfin on s'aperçut que le seul cordon de sonnette qui arrivait au lit n'avait point été changé: depuis qu'il eût été renouvelé, la chambre fut habitée sans danger.

Une pareille histoire est si fort en opposition avec ce qui se passe journellement sous les yeux des médecins, qu'on doit la révoquer en doute, et la ranger parmi les faits mal observés.

Cependant il ne faudrait pas assurer qu'il n'y a aucun danger à coucher avec un phthisique dont les sueurs inondent le lit; mais alors on a à redouter seulement l'impression délétère que des sueurs colliquatives et des réfroidissemens fréquens pourraient porter sur le corps, et non la transmission d'une véritable phthisie pulmonaire. On doit dire la même chose de tous les vêtemens qui ont été imprégnés de ces sueurs, et que l'on est, en plusieurs pays, dans l'usage de brûler. Paris est peut-être la seule capitale dans laquelle le commerce des vieilles hardes ne soit soumis à aucune loi de police sanitaire.

C'est ici le lieu de placer une observation relative à la contagion des phlegmasies catarrhales en général: elle s'appli-

quera d'ailleurs au plus grand nombre des cas de phthisie pulmonaire. Plusieurs médecins admettent, d'après M. Swédiaur, qu'il y a une blennorrhagie simple, qui est tout à fait distincte de la vérole, et ils la regardent comme contagieuse; ils assimilent à ces blennorrhagies simples, celle que donne l'usage indiscret et non habituel de la bierre, celle que fait naître un coït trop brusquement et trop souvent répété, ainsi que l'écoulement que se procura M. Swédiaur, au moyen de l'injection d'eau ammoniacée. Or, ce ne sont là que de vrais catarrhes de l'urêtre; s'il était prouvé qu'ils fussent contagieux, ne faudrait-il pas regarder aussi comme tels toutes les phlegmasies aiguës des muqueuses? Observez toutefois qu'il ne serait pas nécessaire d'admettre un virus spécifique, puisque la transmission s'expliquerait par la simple apposition d'un fluide irritant, sur une surface muqueuse.

Le trichoma. Le séjour des armées françaises en Pologne aurait dû fixer nos idées sur la plique : l'incertitude n'a fait qu'augmenter. Les plus distingués de nos médecins et chirurgiens militaires, ou ont révoqué en doute l'existence de cette maladie, ou en ont singulièrement diminué l'importance.

M. Alibert, déterminé par quelques faits qu'il a eus sous les yeux, et surtout entraîné par l'ouvrage de M. de la Fontaine, ne l'a pas regardée seulement comme une affection du système pileux, mais bien comme étant due à une infection générale dont l'altération cutanée n'est que l'une des crises. Cette manière de voir ne me semble pas suffisamment justifiée, même par les faits qu'il rapporte; car sans attribuer avec M. de la Fontaine, les accidens qui suivent l'ablation inconsidérée de cheveux pliqués, à une répercussion, on peut expliquer ces accidens par les lois générales de la physiologie, qui nous apprend que la cessation trop brusque d'un point quelconque d'irritation n'est jamais sans danger.

Ce prétendu virus trichomatique une fois admis, M. Alibert a adopté l'idée de sa contagion. «L'expérience apprend, dit-il, que la plique polonaise est une maladie contagieuse.»

Mais cette maladie, si elle existe comme affection *sui generis*, est si peu répandue que sa contagion est au moins bien faible : d'ailleurs ce ne serait ni par le coït, ni unie à la siphilis, qu'on la contracterait. Nous avons vu que les virus vraiment contagieux, avaient des caractères propres que l'on ne rencontre pas ici : aussi peut-on, je crois, même sans s'appuyer du peu de succès des expériences qu'a tentées M. Alibert pour inoculer la plique, déclarer que cette maladie n'est point due à la présence d'un virus contagieux spécifique.

Le cancer est aussi du nombre des maladies que l'on a regardées comme contagieuses; et c'est d'après cette opinion que

l'on a cherché à en inoculer le principe. On ne peut trop admirer le courage avec lequel MM. Alibert et Biett se sont soumis à cette dégoûtante imprégnation ; elle n'a heureusement été suivie d'aucun succès; elle ne pouvait l'être. On sait, en effet, de nos jours, que le cancer ne se développe jamais primitivement, mais qu'il succède toujours à des altérations dont il semble même n'être qu'un mode de dégénérescence. L'inoculation de l'ichor cancéreux ne pouvait donc jamais donner un cancer. L'expérience eût été, je crois, plus rationnelle et plus complète, si on avait introduit le pus dans une glande lymphatique engorgée ou même squirreuse, mais encore indolente; et cependant je soutiens que, même dans ce cas, on n'aurait pas produit un vrai cancer Le vice cancéreux n'a donc aucune des propriétés des virus spécifiques : aussi rejetons-nous entièrement toute idée de contagion dans le cancer.

J'ose enfin à peine dire que la quarante-troisième observation des Ephémérides des curieux de la nature (*dec.* 1, *ann.* 9, 1678 *et* 1679), a pour sujet l'histoire d'un goutteux dont la maladie attaqua une femme qui, à la vente de ses effets, en avait acheté les chaussons. Le docteur Schmid, qui raconte ce fait en toute confiance, cite en outre le cas d'un domestique qui devint goutteux aussi pour avoir mis les pantoufles de son maître, lequel était atteint de cette maladie à un très-haut degré : de pareils faits se réfutent par eux-mêmes.

Ce qu'il ne serait pas également facile de décider, dans l'état actuel de nos connaissances sur ces maladies, c'est le degré de contagion de *la lèpre* et de *l'éléphantiase*. A en juger par les lois rigoureuses que Moïse fit sur la séquestration de ceux qui étaient atteints de ces maladies, et aussi, par la multiplicité des ladreries et léproseries dans lesquelles on enferma ceux qui, chez nous, en furent atteints au temps des croisades, on ne peut guère douter de leur contagion.

Mais sommes-nous réellement en état de prononcer sur cette question? Je ne le crois pas, et voici pourquoi : ces grandes et profondes altérations du tissu dermoïde, qui ont été autrefois si funestes, si universelles, sont heureusement perdues pour nous; il ne s'en montre plus que de loin en loin quelques vains simulacres : on peut assurer que la maladie ne subsiste plus. Y a-t-il donc des maladies susceptibles de s'éteindre ? J'oserais presque dire que toutes les contagions à virus spécifique sont dans ce cas. Toutes, en effet, resserrées peu à peu, doivent peut-être cesser entièrement un jour faute de propagation. Ce qu'il y a de bien remarquable, c'est qu'à l'exception de la lèpre et de l'éléphantiase, les anciens n'ont connu aucune maladie réellement contagieuse : toutes sont des acquisitions des temps modernes, faites à

diverses époques, et dans différens lieux. La peste, la variole, la siphilis, sont des maladies nouvelles; car il ne faut pas confondre avec la vraie peste dont je parlerai bientôt, ces typhus redoutables par leurs symptômes et aussi par leur infection, que j'ai déjà signalés. On peut croire que la peste d'Athènes rapportée par Thucydide, n'a été qu'une fièvre de l'espèce des typhus des hôpitaux, ainsi que je l'ai prouvé pour celles de Rome et de Syracuse, racontées par Tite-Live.

§. XIV. *Des contagions spécifiques en particulier.* Je crois avoir préparé ce que j'ai à dire des maladies contagieuses par virus spécifiques, en écartant tout ce qui était étranger à leur histoire, et en indiquant leurs caractères généraux; j'ai même présenté une sorte de résumé de ce travail, à l'article *contagieux.* Il s'agit maintenant d'appliquer ces notions fondamentales à chacune des maladies qu'il convient de ranger dans cet ordre, et de montrer comment se modifient pour chacune d'elles, mais sans jamais être intervertis, les principes que j'ai posés. Je commence par la gale.

Je n'ai pas voulu décider si la gale devait être attribuée à la présence d'un insecte, ainsi que Bonomo ou, suivant d'autres, Cestoni, dans la lettre à Rédi, a cherché à le démontrer, ou si elle tenait à un virus particulier. Les choses se passent absolument de même dans l'un et l'autre cas, au moins par rapport au mode de transmission. L'expérience qu'a tentée en dernier lieu M. Galès, ne prouve même pas exclusivement l'opinion de Cestoni qu'il s'est proposé de remettre en honneur. Ce médecin, dans sa thèse inaugurale (*Paris*, 1812), raconte qu'ayant placé sur sa peau plusieurs cirons de gale, et les y ayant enfermés sous un verre de montre, il sentit dans la nuit un prurit assez vif, et trouva le lendemain trois pustules miliaires évidemment psoriques. Qui empêcherait de croire que M. Galès n'a porté là que du virus dont l'action s'est développée en quelques heures? Je sais bien que les naturalistes sont à peu près d'accord, surtout depuis que Wals a écrit sur ce sujet, pour attribuer la gale des moutons à un ciron, et qu'il y a beaucoup de raisons de penser que les choses se passent de même dans l'homme. Mais on a tant multiplié ces cirons, on les a vus dans tant de liqueurs où ils sont évidemment inutiles et inertes, qu'il ne faut rien précipiter dans le jugement que l'on en porte.

J'ai dit que la propagation de la gale était la même, soit qu'on l'attribuât à un virus spécifique ou qu'on la regardât comme due à un insecte; mais il n'en est plus de même dans les suites de la contagion d'après l'une ou l'autre idée: en effet, si la gale est due à la piqûre d'un insecte parasite, aucun système que le cutané n'est infecté par sa pré-

sence, et son traitement doit être local. Je reviendrai snr ce point en traitant des anti-contagieux.

La gale peut-elle être transmise par l'inoculation ? cela paraîtra hors de doute si l'on s'entend bien sur la valeur de ce mot ; car toute contagion psorique communiquée à dessein, quel que soit le procédé mis en usage, sera une inoculation : et il n'est aucun médecin qui ne sache que l'on a fait coucher avec des galeux ou dans leur linge, des hommes auxquels on supposait nécessaire de rendre la gale. L'expérience même de M. Galès est une inoculation.

De la petite vérole. Le virus spécifique de cette maladie s'est montré d'abord en France au sixième siècle, et y a exercé les plus grands ravages en 565 et 568 : sa propriété contagieuse est incontestable, mais quelques personnes regardent encore cet exanthème comme épidémique. Il est de fait qu'il régnait en certains temps, avec une sorte de fureur, tandis qu'en d'autres années, il paraissait comme assoupi. Mais ceux qui ont des notions positives sur la nature des contagions et sur leur mode de transmission, attribueront ces anomalies à une aptitude à l'imprégnation, rendue plus ou moins grande par la saison régnante, et non à une infection transmise par l'air qui, ainsi que je l'ai prouvé, ne peut être le véhicule d'aucun virus contagieux spécifique.

La variole ou petite vérole est susceptible, comme toutes les maladies aiguës, de se lier aux maladies des saisons sous le règne desquelles elle paraît. Pendant la durée des vents d'est et de nord, et dans les régions élevées, elle est inflammatoire, tandis que sa tendance à l'adynamie est remarquable en été et plus encore en automne. C'est cette complication putride qui forme la petite vérole confluente, laquelle ne diffère pas essentiellement de la variole bénigne.

L'inoculation du virus variolique en démontre surabondamment la contagion : la perte de la susceptibilité à la contracter encore lorsqu'on en a été attaqué une fois, est un des phénomènes physiologiques les plus inexplicables. Sans en rechercher la cause, il faut en observer le fait, et l'expérience en atteste de plus en plus la certitude.

De la vaccine. Ce virus spécifique, emprunté aux vaches du comté de Glocester, par Jenner, est essentiellement contagieux. L'inoculation le transmet, et il est probable que le simple contact pourrait également en favoriser l'imprégnation. La découverte de la propriété qu'a cette contagion d'étouffer toute aptitude à contracter la variole est le plus beau fait médical du dix-huitième siècle, et peut-être même des temps modernes.

Le fluide vaccin peut-il transmettre avec lui quelqu'autre virus ou principe délétère ? Lorsqu'on puise le fluide avec dextérité et sans offenser aucune autre partie que le bouton, il est incontestable que ce fluide est toujours le même ; car il ne peut admettre de corps étrangers : mais lorsque l'on fait saigner le tissu cutané voisin du bouton, rien n'empêche qu'il y ait plusieurs contagions de transmises à la fois. J'ai dit en effet que le même individu pouvait porter ensemble plusieurs virus contagieux spécifiques, mais non dans un même foyer.

De la rougeole. Plus j'examine attentivement ce que les auteurs ont écrit sur la rougeole, plus je l'observe avec soin dans la pratique, et moins je suis en état de présenter sur sa nature, sur sa contagion et sur ses modes de transmission, des choses satisfaisantes. Son inoculation tentée par Home, et vantée par Percival ne peut entièrement me convaincre de sa qualité contagieuse. C'est un exanthème fébrile qui a, à mes yeux, tous les caractères épidémiques, bien que je ne nie pas sa contagion. On n'est pas plus assuré que la rougeole n'attaque un même individu qu'une fois, puisque des praticiens distingués ont été d'un avis opposé. Geoffroy (*Méd. prat.*, tom. 1) dit positivement qu'on peut l'avoir plusieurs fois. Cette variation d'opinion s'explique facilement par la difficulté de distinguer l'éruption morbillaire d'une foule d'exanthèmes fébriles qui ont avec elle plus ou moins d'analogie.

De la vérole. Les caractères de la contagion siphilitique sont si évidens, qu'ils pourraient être pris pour le type de toute contagion. L'imprégnation a lieu, ainsi que je l'ai dit précédemment, au moyen des surfaces muqueuses, ou de la peau excoriée, mises en contact avec les muqueuses frappées elles-mêmes de phlegmasie siphilitique, ou avec la peau ulcérée.

Faut-il séparer entièrement, comme le pensent aujourd'hui plusieurs praticiens, la blennorrhagie ou gonorrhée de la siphilis proprement dite ; ou, ces deux affections ne sont-elles que deux modes de la vérole ? Comment s'établit la transmission dans l'un et l'autre cas ?

Il est certain que chez un grand nombre de malades, la blennorrhagie paraît exempte de toute contagion vérolique ; mais il est avéré aussi que chez beaucoup d'autres, on a vu paraître, après de simples gonorrhées traitées seulement par les délayans, des accidens consécutifs de la siphilis, sans que l'on fût fondé à soupçonner une autre imprégnation. On objecte encore, pour prouver l'isolement des deux maladies, que la gonorrhée a toujours existé, et que l'époque

de l'invasion de la vérole a été déterminée par l'histoire: mais tout me fait présumer que l'on confond ces catarrhes de l'urêtre simples et sporadiques ou individuels, dont j'ai dit quelque chose en traitant de la phthysie, avec le catarrhe essentiellement contagieux qui nous occupe en ce moment.

Quelle que soit, au surplus, la valeur des objections ou des réponses, et l'opinion que l'on adopte de l'identité ou de la dissemblance de ces maladies, toujours est-il qu'il faut les regarder comme essentiellement et seulement contagieuses. L'imprégnation vérolique est marquée par des ulcérations superficielles au gland chez l'homme, dans le vagin, chez la femme, et par le gonflement des glandes lymphatiques dont les succoirs partent des parties enflammées. A ces tuméfactions des faisceaux glanduleux de l'aine, succèdent les bubons, espèces de phlegmons de ces tissus lymphatiques. Si la maladie n'a point été traitée, ces symptômes primitifs sont remplacés par ceux qui caractérisent l'infection secondaire ou des tissus généraux : ils consistent dans les douleurs ostéocopes, l'ulcération chronique de l'arrière-bouche, les exostoses, les pustules à la surface du corps, et enfin en diverses caries. Si, portée à ce degré, la vérole n'est pas anéantie par un traitement rationel, l'individu tombe dans l'épuisement, et il termine ses jours dans le marasme le plus complet.

De la peste. J'ai dit qu'il importait essentiellement, pour bien s'entendre, de restreindre le nom de *peste* à une maladie caractérisée par des bubons, des charbons et des pétéchies. Ces accidens externes ne se montrent pas tous dans le même individu, mais il n'y a point de malade frappé de la peste qui n'en présente au moins un. A ces symptômes, se joint une prostration profonde des forces vitales.

La contagion de la peste a été niée par l'un des chirurgiens les plus distingués de l'armée française en Orient, M. Assalini, qui, dans ses *Observations sur la maladie appelée peste*, l'a regardée comme épidémique et non comme contagieuse. De plus, M. le baron Desgenettes, placé dans les mêmes circonstances, semble n'avoir pas cru à sa nature contagieuse, puisqu'il s'est inoculé le pus provenant d'un bubon. M. Larrey, au contraire, l'a regardée comme essentiellement contagieuse, sans toutefois nier qu'elle se montrât sous la forme des épidémies. C'est ainsi qu'il croit avoir observé qu'elle faisait plus de ravages et produisait des accidens plus intenses lorsque les vents de sud soufflaient, et qu'elle s'adoucissait avec le retour des vents de nord et de nord-est.

Il y a bien des raisons, j'en conviens, pour mettre la peste à la tête de ces grands typhus épidémiques à infection mias-

matique; mais ses bubons, ses charbons et ses pétéchies lui impriment un caractère si particulier, que l'on ne peut manquer d'y reconnaître les traits d'une contagion spécifique. Nos médecins, en Egypte, ont cru pouvoir attribuer la peste qui a désolé l'armée française dans le cours de son expédition en Syrie, aux fatigues qu'ont éprouvées les soldats, aux privations multipliées, à l'habitation dans des lieux malsains par eux-mêmes et de plus, infectés par la corruption d'un grand nombre de cadavres d'hommes et de chevaux; mais ces causes eussent amené une fièvre d'hôpital, non la peste : l'armée l'a donc contractée par contagion, en communiquant librement avec les naturels du pays, chez lesquels cette contagion ne fait que s'assoupir en certains temps plutôt que de s'éteindre. L'importation de la peste est un fait difficile à révoquer en doute; et avec elle l'idée de la contagion de la maladie. Je parlerai plus tard des lazarets.

Mais que la peste s'aggrave elle-même par l'infection putride que répand la corruption qui résulte du nombre de ses victimes; que l'effroi qu'elle imprime, dispose les hommes à la contracter; que les circonstances atmosphériques et locales donnent à sa contagion plus d'activité; qu'enfin, elle puisse par-là revêtir un caractère d'apparence épidémique : c'est ce qu'il serait inutile de nier; c'est ce que nous avons vu d'ailleurs avoir lieu dans la variole, sans que cette maladie en ait rien perdu de son caractère contagieux.

Samoïlowitz a proposé l'inoculation de la peste; mais comme il n'en a eu l'idée qu'après la cessation de la peste de Moscou, dont il avait été le témoin, et sur laquelle il nous a donné des observations si importantes, il n'a pu lui-même en faire l'épreuve. Les médecins français, en Orient, n'ont pas fait d'expériences à ce sujet, si l'on excepte l'insertion pratiquée sur lui-même par le baron Desgenettes.

On pourrait encore mettre au nombre des inoculations, le sang-froid magnanime avec lequel l'Empereur touchait, à Jaffa, les bubons des pestiférés.

Mais avant de s'arrêter à l'inoculation de la peste, il faudrait prouver que l'on n'a la peste qu'une fois, et c'est ce que l'observation ne confirme pas. Samoïlowitz lui-même, qui n'ignorait pas que cette condition fût de rigueur pour donner quelque valeur à sa proposition, convient qu'il en a été atteint trois fois : à la vérité, il cherche à expliquer ces récidives en disant que ses bubons n'ayant pas suppuré, le germe de l'infection subsistait en lui; mais on voit bien qu'il a eu effectivement trois atteintes de la peste. M. le baron Larrey a vu aussi la peste frapper plusieurs fois les mêmes individus, bien que ces rechûtes aient eu, suivant lui, un autre carac-

tère ; il va même jusqu'à penser que la maladie n'était plus contagieuse ; mais cette assertion me semble trop peu appuyée pour être admise sans de nouveaux faits.

Quant à l'inoculation de la peste, il faudrait donc, avant de l'adopter, 1°. qu'il fût évident que l'on ne peut contracter la peste qu'une fois ; 2°. que l'on adoucira ses attaques en inoculant son virus : après quoi il resterait à trouver, 3°. de quelle manière doit se pratiquer le contact.

Il est vraisemblable que ce ne serait pas par insertion, ainsi que l'a essayé M. le baron Desgenettes, que l'on parviendrait à transmettre le virus de la peste, puisque les surfaces ulcérées et en suppuration, loin d'ouvrir une voie plus facile à son absorption, ont paru préserver de la contagion. Cette observation, faite autrefois par Galien, renouvelée par Fabrice de Hilden, Paré, etc., a été de nouveau confirmée par M. Larrey. Il suffirait alors de mettre une pièce de linge ou de vêtement quelconque imprégnée de virus, en contact avec la peau, pour pratiquer l'inoculation ; car, ainsi que je l'ai déjà dit, on inocule, quelque soit le mode d'insertion du virus, toutes les fois que l'on transmet, de dessein prémédité, une maladie contagieuse à un individu qui en est actuellement exempt.

§. xv. *Des moyens d'éteindre les contagions par virus spécifique.* Deux choses sont à faire lorsqu'un individu est atteint d'une maladie due à une contagion spécifique : tenter les moyens de le guérir, et empêcher la transmission du mal. Examinons séparément ces deux objets, que doit alors se proposer le médecin, bien que souvent on les obtienne tous deux par les mêmes moyens et dans le même temps.

Il semble qu'il devrait exister un antidote contre chaque espèce de contagion, comme le soufre pour la gale, et le mercure pour la vérole ; mais on n'a encore rien de semblable à opposer au plus grand nombre des contagions. Plusieurs, à la vérité, celles qui sont à exanthêmes primitifs, telles que la petite vérole, la rougeole et la vaccine, n'exigent, à proprement parler, aucun traitement anticontagieux, puisque la contagion s'éteint dans l'individu, avec la maladie qui en a été le résultat. On pourrait aussi ranger la peste dans cette classe, si la gravité de ces accidens n'invoquait toutes les puissances de l'art. Mais examinons d'abord le traitement qu'exigent les individus imprégnés de contagions permanentes.

Le traitement de la gale est dans ce moment, à Paris, l'objet d'expériences du plus grand intérêt. Le docteur Jadelot, mon ami, médecin en chef de l'hôpital des enfans, y traite depuis plus de deux ans cette maladie par les seuls bains de sulfure de potasse, s'abstenant de tout moyen médicamenteux

à l'intérieur, comme de toute saignée ou de toute purgation. Ce médecin fait dissoudre quatre ou cinq onces de sulfure de potasse dans un bain, et il est rare que les individus aient besoin d'en prendre plus de huit ou neuf, pour être parfaitement guéris. Tous les boutons sont même éteints après quatre à cinq bains, ainsi que j'ai eu occasion de m'en convaincre plusieurs fois à l'hôpital des enfans, et plus récemment encore à la prison de la Forcc, où ces bains ont été introduits par le médecin de cet établissement, M. Jacquemin, dont l'amitié m'est si précieuse. Ce que le traitement de la gale par les bains offre de plus remarquable, outre sa certitude et son innocuité, c'est l'air de santé de ceux qui y sont soumis.

D'un autre côté, M. Galès, dans la thèse inaugurale que j'ai déjà eu plusieurs occasions de citer, propose de traiter la gale par la seule vapeur du soufre qu'il répand dans le lit du malade au moyen d'une bassinoire dans laquelle il a jeté une demi-once de soufre sublimé (fleurs de soufre), et deux gros de nitrate de potasse. Ce procédé, est fort incommode pour le maladc, forcé de séjourner une heure ou deux dans un lit, sans chemise, et sans faire aucun mouvement : on a même remarqué que ces vapeurs sulfureuses occasionnaient une toux vive, et on a dû craindre qu'elles ne disposassent à la phthisie pulmonaire. Ce sont ces inconvéniens sans doute qui ont engagé M. Galès à modifier son procédé, et à enfermer son malade dans une machine à vapeur, analogue à celle des bains fumigatoires.

L'emploi des frictions avec les différentes compositions graisseuses dont le soufre fait la base, est si désagréable par sa malpropreté, que je ne doute pas que l'immersion si heureusement pratiquée par M. Jadelot, ne soit adoptée bientôt par le plus grand nombre des médecins.

Comme on sait depuis longtemps que toutes les méthodes de traitement dans lesquelles le soufre est mis en contact avec la peau, sont couronnées de succès, il ne doit être question que de choisir les procédés les plus faciles à mettre en usage, les moins dispendieux, et ceux qui coïncident le mieux avec la santé générale : or, les bains remplissent ces divers objcts.

Cependant, en réfléchissant sur ce qui se passe dans les salles où s'opère, sur un grand nombre d'individus à la fois, le traitement de la gale, il m'a paru que l'on devait tenir un compte fort grand de l'atmosphère soufrée dans laquelle sont plongés les malades; si grand mêmc, que je ne crains pas de fonder sur lui un nouveau mode de traitement que j'appelerai *par imprégnation;* il consisterait à répandre dans l'atmosphère d'une salle, une quantité déterminée de soufre en vapeur. Mais voici, avant tout, les bases de cette proposition. Les

gardes, les infirmiers ou les surveillans qui dirigent les galeux pendant un traitement quelconque, communiquent sans cesse avec eux et n'attrapent jamais la gale. Cela tient à ce qu'ils sont imprégnés de soufre; et s'ils ne sont pas atteints, c'est qu'ils sont journellement dans un état qui les guérirait s'ils étaient infectés. Or, pourquoi, dans les établissemens publics où sont annuellement traités un grand nombre de galeux, ne se bornerait-on pas à les placer dans le même état, en évitant ainsi tout traitement individuel ? Cette imprégnation par l'atmosphère serait d'autant plus profitable que, comprenant les hardes des malades, elle anéantirait toute trace de contagion. Il me semble donc qu'il suffirait pour guérir promptement, sûrement et à peu de frais, un grand nombre de galeux, de les placer dans une salle assez vaste, élevée et susceptible d'être bien fermée à volonté. Là, les galeux conserveraient leurs vêtemens habituels, et seraient astreints à un régime sobre, mais sans médicamens. Trois fois par jour, on jeterait sur un brasier ou réchaud, que l'on proménerait dans la salle, quelques pincées de fleurs de soufre ou de sulfure de potasse, ou l'on tiendrait constamment en évaporation le sulfure de potasse dissout dans l'eau. Les doses devant être proportionnées à l'étendue de la salle, et surtout à la hauteur de ses plafonds, ne peuvent être déterminées *à priori*: l'expérience les indiquerait bientôt. Une heure ou deux après chaque vaporisation, on pourrait ouvrir dans la salle un accès à l'air extérieur, mais pas assez pour dissiper la vapeur. Ceux qui, d'ailleurs, connaissent l'adhérenee intime du soufre en vapeurs aux murs, aux lits, ainsi qu'aux vêtemens et à la peau, se persuaderont que l'appartement serait bientôt imprégné au point de pouvoir diminuer les fumigations sinon en nombre, du moins en quantité. On mettrait dans cette salle les galeux qui arriveraient, sans crainte qu'ils rendissent la gale à ceux qui seraient ou guéris, ou à la veille de l'être.

Toutefois, comme je ne puis faire moi-même l'application de cette méthode, je la soumets aux lumières et à l'expérience des médecins à qui leur position permet d'en essayer l'emploi.

Les moyens curatifs de la gale en sont anssi les véritables préservatifs. Je n'y ajouterai que l'isolement, lequel doit durer seulement pendant les trois ou quatre premiers jours de tout traitement par le soufre, puisqu'à cette époque, les pustules commençant à s'éteindre, toute contagion doit cesser.

La maladie siphilitique, ou la vérole proprement dite, est la deuxième contagion à virus permanent. Elle subsiste dans chaque individu aussi longtemps qu'elle n'a point été combattue par les moyens appropriés. Comme on est convaincn maintenant que ces moyens se réduisent au seul emploi du

mercure, il ne reste au médecin que le choix de la préparation, et ceux des accessoires qu'exige le traitement. Est-il nécessaire de recourir à l'usage du mercure dans le traitement des écoulemens blennorrhagiques? Cette question se rattachant à celle de l'identité ou de l'isolement des deux virus, ne pourra être décidée qu'avec elle. Quant aux accidens réellement vénériens, l'imprégnation, au moins partielle, semble quelquefois persister encore après leur entière disparition : c'est ce qui fait que tant de traitemens antisiphiliques restent incomplets.

La vérole ne reconnaît aucun moyen préservatif.

La *variole*, même inoculée, est encore également contagieuse, et on ne peut répondre qu'une petite vérole inoculée ne sera pas compliquée ou confluente et mortelle.

Jusqu'à quelle époque doit durer l'isolement auquel il convient de soumettre les individus atteints de la petite vérole? Il faudrait le prolonger, non-seulement jusqu'après l'entière desquammation, mais encore jusqu'à ce que le convalescent ait été bien baigné, et ses hardes et coucher, entièrement remis à neuf. L'omission de ces précautions contribue beaucoup à la propagation de la variole.

Mais la découverte, et surtout la mise en pratique de la vaccine, est le meilleur moyen de faire cesser les ravages de la petite vérole.

Si la rougeole est réellement contagieuse, comme beaucoup de circonstances portent à le penser, bien que le principe de sa contagion n'ait pas tous les caractères des virus spécifiques, elle exige absolument les mêmes précautions d'isolement et de préservation que la petite vérole. Sa contagion s'éteint de la même manière.

La peste, considérée comme maladie contagieuse, est la plus redoutable de toutes, soit par le danger individuel qu'entraîne sa contagion, soit par la facilité et la promptitude avec lesquelles elle dépeuple des régions entières. La marche des accidens qu'elle occasionne est quelquefois si rapide, que l'état du malade est déjà au dessus des ressources de l'art peu d'heures après l'invasion du mal : ce n'est pas cependant que la peste tue ainsi en quelques heures, mais c'est, comme l'a remarqué Samoïlowitz, parce que les malades déjà atteints de symptômes peu graves, dissimulent leur état, et vont jusqu'au moment où ils succombent à sa violence.

La prostration totale des forces, et par suite la disposition à la putridité, qui n'est que le phénomène de l'empire plus grand que recouvrent sur nous les lois chimiques; la prostration, dis-je, est le caractère principal de la maladie, celui auquel il convient surtout de s'arrêter dans le traitement. Tous les moyens qui raniment les forces, soit au physique soit au

moral, sont essentiellement indiqués. Au nombre des premiers, il faut placer le quinquina, les acides minéraux, les stimulans aromatiques, et surtout les frictions de glaces, dont Samoïlowitz s'est si bien trouvé à Moscou. Ces réfrigérations par l'eau froide ou par la glace, ont été imaginées par Hahn, qui en a tiré de grands avantages dans l'épidémie de Breslaw, en 1737. Depuis, elles ont été employées contre tous les typhus, par Grégory, d'Édimbourg, et plus tard par Currie. Giannini a tenté d'expliquer leur manière d'agir.

Mais, dans le règne de la peste, ce qu'il faut se proposer avant tout, c'est d'en borner les ravages. L'isolement des malades est le seul moyen dans lequel on puisse mettre une entière confiance. Ce qui arrive au faubourg de Péra, à Constantinople, dans lequel s'isolent les Européens pendant que la peste désole cette capitale en proie au dogme absurde de la fatalité, est un exemple frappant de ses avantages. La même chose s'observe au Caire parmi les Francs (*Voyez* ce qu'a dit M. Larrey de la manière dont chaque famille s'enferme dans sa maison); et les beaux résultats obtenus à Moscou par Samoïlowitz, d'un isolement absolu, en ont démontré les bons effets jusqu'à l'évidence.

L'isolement, le défaut de contact, ne doivent pas se borner aux personnes, à leurs vêtemens, mais encore aux objets destinés à la nourriture : alors, il convient de tremper dans l'eau ou dans le vinaigre, tout ce qui, ayant pu être imprégné, doit servir aux usages domestiques d'une maison que l'on veut préserver de la contagion. Ces lotions ont un grand succès à Constantinople, en Égypte et dans tout l'Orient, où elles sont employées par les Européens : Moscou en a vu confirmer tous les avantages.

En cherchant à prouver que la vraie peste est due à un virus spécifique, je n'ai pas prétendu en écarter tout soupçon de complication avec un typhus épidémique. Cette complication, au contraire, doit avoir lieu assez souvent : un pays chaud, humide, entre-coupé de marais; des habitans peu soigneux de la propreté dans le voisinage de leurs demeures et sur leurs personnes; les vices dans l'inhumation (ils laissent un soupirail à chaque tombe; M. Larrey): tout cela est bien suffisant pour faire naître des fièvres putrides épidémiques, dont la contagion de la peste facilitera encore l'invasion; car on sait que, sous l'influence d'une constitution atmosphérique prononcée, les moindres causes de maladie amènent le développement de la maladie régnante. Cette marche simultanée de la peste et de certains typhus épidémiques une fois admise, on conçoit comment doivent être modifiées les précautions à l'aide desquelles on peut se garantir de la contagion et

de l'infection : on explique aussi par-là comment le chagrin et les affections tristes et débilitantes disposent à contracter la peste.

M. le baron Desgenettes a fait connaître les frictions d'huile inventées par George Baldwin, consul d'Angleterre à Alexandrie, et pratiquées à Smyrne avec quelque succès, soit comme moyen préservatif, soit comme mode de traitement. Il ne paraît pas, au surplus, que ce moyen mérite une grande confiance. Est-ce à l'emploi des onctions que les anciens ont dû de souffrir moins que les modernes, des changemens de climats?

De toutes les précautions d'isolement, celle des quarantaines l'emporte en efficacité, et ne saurait être trop recommandée.

On appelle *quarantaine* le séjour dans un lieu destiné à cet objet, auquel on astreint pendant un temps déterminé, ceux qui viennent des lieux où règne la peste : retenus ainsi un temps assez long pour que la maladie se développe s'ils en ont contracté la contagion, les vêtemens des individus sont en même temps soumis à des procédés de désinfection. La quarantaine varie dans sa durée, suivant la gravité du mal dont on cherche à empêcher l'importation. La quarantaine, pour les hommes qui viennent des lieux où la peste exerce ses ravages, a remplacé celle que l'on exigeait au douzième siècle des lépreux : les lazarets ont succédé aux ladreries. C'est à l'emploi de ces moyens d'isolement que les provinces méridionales de l'Europe doivent de n'être plus dévastées par la peste.

Lorsque la peste règne dans une ville ou dans une contrée, le meilleur moyen pour la borner est d'établir de bonne heure des quarantaines à tous les débouchés du lieu infecté, comme on le fit à Moscou. Cette méthode est bien préférable au soin avec lequel les médecins de Marseille essayèrent pendant trop longtemps de cacher au public la vraie nature de la maladie qui s'y déclara en 1720. *Voyez* PESTE.

§. XVI. *Des procédés de désinfection.* En excluant l'air de toute participation à la transmission des contagions par virus spécifique, c'est avoir fait pressentir l'inutilité des moyens que l'on a cru propres à désinfecter l'air atmosphérique. Mais les vrais anti-contagieux versés dans l'air, n'en ont pas de moindres avantages, puisqu'au lieu d'attaquer des miasmes prétendus, ils détruisent ceux dont le toucher du malade a empreint ses vêtemens ou les murs de son appartement : tout ce qui, enfin, a été mis en contact médiat ou immédiat avec lui.

Les moyens de désinfection que l'on a préconisés sont extrêmement variés : mais un très-petit nombre peut résister à la double épreuve du raisonnement et de l'expérience. La raison

ne reconnaît pour moyen désinfectant, qu'un fluide qui, répandu en gaz dans l'atmosphère, ou appliqué en lotions, puisse dans l'un comme dans l'autre cas, dénaturer les principes morbifiques avec lesquels il est mis en contact. Or, pourra-t-on espérer ce résultat de simples aromates, ou parfums, même du camphre en vapeurs, et plus souvent encore, de fumées de substances végétales, comme les baies de genièvre, et quelques plantes odorantes? Croira-t-on aussi que le vinaigre, que l'on décompose en le brûlant, ou même celui que l'on réduit en vapeurs par la décoction, soient assez forts pour procurer ces bons effets? et le mélange dans ce vinaigre, de l'ail et de plantes fortement odorantes, augmenterait-il réellement sa propriété, ainsi qu'on le croit à l'égard du vinaigre des quatre voleurs? Je dirai la même chose de la vaporisation du nitre, et surtout de la détonnation de la poudre à canon. Cependant les poudres désinfectantes qu'a vantées Samoïlowitz, n'étaient composées que de plantes aromatiques, et si elles ont jamais produit de bons effets, elles le devaient sans doute à la grande quantité de soufre qui y entre.

Mais heureusement il ne peut plus y avoir aucune incertitude dans le choix des moyens de désinfecter, soit l'atmosphère dans les cas d'épidémies miasmatiques, soit les vêtemens, meubles ou appartemens, dans les vraies contagions. La belle découverte des vaporisations d'acide muriatique oxigéné, par M. Guyton de Morveaux, a fixé toutes les idées; et l'expérience de tous les jours justifie la confiance accordée à ce moyen. Il est inutile de décrire ici les procédés au moyen desquels on obtient l'expansion de ce gaz, mais il est de mon devoir d'en recommander l'emploi, puisqu'il est le seul moyen vraiment propre à éteindre tout germe de contagion.

Cependant, comme ce gaz irrite vivement les surfaces muqueuses, surtout pulmonaires, et que par conséquent il ne peut être employé sans danger dans les lieux habités, on a proposé de lui substituer alors le gaz acide nitrique : c'est à Carmichaël Smith que l'on doit ce moyen annexe de l'acide muriatique, lequel peut être mis en usage dans les salles où règne l'infection miasmatique de la fièvre des prisons ou des hôpitaux. *Voyez* DÉSINFECTION et FUMIGATION.

La gale est le seul virus spécifique à la contagion duquel il soit préférable d'opposer seulement le soufre, comme désinfectant.

§. XVII. *De l'extinction des virus contagieux.* Les maladies contagieuses par virus spécifique ont paru à des époques, déterminées pour chacune, d'une manière plus ou moins précise. Ainsi, les pays qui en sont actuellement attaqués, en ont été long-temps exempts : ces contagions une fois existantes,

tendent à se propager de plus en plus. Elles diffèrent seulement par le nombre des individus qu'elles affectent, et tout au plus par quelques circonstances qui leur sont accessoires, car nous avons vu que l'un des caractères principaux des virus spécifiques était l'identité de leur développement dans tous les cas.

C'est par suite de cette identité nécessaire des virus que nous n'avons aucun moyen de les modifier en eux-mêmes : ainsi, toute contagion psorique donne la gale, comme toute contagion siphilitique la vérole, comme toute contagion variolique ou vaccinale, la petite vérole ou la vaccine.

De là on doit conclure que, s'il est des moyens propres à expulser une contagion d'un pays, ils consistent, d'une part, à détruire le virus dans l'individu qui en est actuellement attaqué; et de l'autre, à empêcher sa transmission par voie de contact.

L'emploi sagement dirigé de ces deux classes de moyens anti-contagieux, semble devoir être suivi de l'extinction totale des contagions spécifiques. C'est sans doute la séquestration qui a amené la cessation de la lèpre en France, si cette maladie a été réellement contagieuse : la quarantaine et l'isolement dans les lazarets, rendent les mêmes services relativement à la peste. Il en serait certainement de même à l'égard des autres contagions spécifiques, si les moyens d'empêcher la transmission du virus, étaient d'un emploi aussi facile que ceux qui ont pour résultat sa destruction individuelle. Cependant on peut, malgré les difficultés de l'entreprise, espérer que l'on parviendra à éteindre un jour les contagions actuellement existantes parmi nous.

Je termine ici ce que j'avais à dire de la contagion. Je m'étais proposé d'établir aussi clairement qu'il dépendrait de mon sujet, et qu'il serait en mon pouvoir, les caractères positifs de la contagion, et ce en quoi elle diffère de l'infection; puis ses modes de transmission, d'action, ainsi que la nature particulière de chacun des virus spéciques; de présenter enfin les moyens les plus propres à arrêter leur propagation. Ce travail recevra son complément dans l'ensemble du dictionnaire, de la manière dont seront traités les articles *infection, miasmes, effluves, épidémies, endémies, typhus*, et chacune des maladies contagieuses, dont je n'ai fait ici qu'aborder l'histoire. *Voyez* ces mots.

(NACQUART)

PAULMIER (Julien le), en latin PALMARIUS, *De morbis contagiosis libri septem*. in-4°. *Parisiis*, 1578.—*Id*. in-8°. *Francofurti*, 1601, etc.
DACIER (Jean), *An absque præparatione nullum contagium? affirm. Thes. inaug. præs. Joan. Le Conte*. in-fol. *Parisiis*, 1579.

L'AFFILÉ (Pierre), *An omni contagioni utraque vacuatio? negat. Thes. inaug. resp. Sim. Bazin.* in-fol. *Parisiis*, 1597.

PIETRE (Simon), *An ex contagio sanitas? affirm. Thes. inaug. resp. Ludov. Demonceaulx.* in-fol. *Parisiis*, 1607.

PERLINUS (Jérôme), *Declamatio adversus morborum contagionem, hujusque auctores et fautores, etc.* in-4°. *Hanoviæ*, 1613.

Il faut avoir un esprit bien paradoxal pour nier absolument toute espèce de contagion : Perlinus n'est pourtant pas le seul qui ait soutenu cette hypothèse : elle a été vivement défendue par les médecins qui ont joui d'une assez grande réputation, tels que Chirac et Chicoyneau.

SEBIZ (Melchior), *De morbis contagiosis et contagio, Diss.* in-4°. *Argentorati*, 1650.

LOTHUS (Georges), *De contagio, Diss.* in-4°. *Regiomonti*, 1650.

HOFMANN (Maurice), *Sciagraphia morborum contagiosorum ex natura sanguinis præcavendorum et curandorum.* in-8°. *Altdorfii*, 1668. — *Id.* 1672.

DIMEL (Jean-Guillaume), *De morbis contagiosis, Diss.* in-4°. *Lugduni Batavorum*, 1685.

WEDEL (George-Wolfgang), *De contagio et morbis contagiosis, Diss.* in-4°. *Ienæ*, 1689.

CAMERARIUS (Elie), *Kurze Anmerkungen von ansteckenden, etc.* c'est-à-dire, Courtes remarques sur les maladies contagieuses, etc. in-8°. Tubingue, 1712.

Dans cet opuscule, peu intéressant, il est principalement question d'une fièvre catarrhale épidémique, d'une espèce de grippe.

CRAUSE (Rodolphe-Guillaume), *De contagio, Diss.* in-4°. *Ienæ*, 1712.

VATER (Chrétien), *De contagiis, Theses inaug.* in-4°. *Vittembergæ*, 1712.

FISCHER (Jean-André), *De contagio, Diss. cum progr. de contagio pecudis bubulae epidemio, in* 4°.

FURSTENAU (Jean-Germain), *De contagio et morbis contagiosis, Diss.* in-4°. *Rinteliæ*, 1742.

BUECHNER (André-Élie), *De provido emeticorum usu in morbis acutis contagiosis, Diss.* in-4°. *Halæ*, 1756.

—— *De natura morborum contagiosorum generatim spectata. Diss.* in-4°. *Halæ*, 1768.

JUNKER (Jean), *De vano ac vero morborum contagii metu, Diss.* in-4°. *Halæ*, 1757.

—— *De mediis contagii epidemici ortum, communicationem, et actionem in corpus prohibentibus, Diss.* in-4°. *Halæ*, 1758.

CRELL (Laurent-Florent-Frédéric), *Dissertatio inauguralis contagium vivum lustrans.* in-4°. *Helmstadii*, 1768.

On découvre dans cette thèse le germe des grands talens qui ont placé son auteur parmi les plus célèbres chimistes de l'Europe.

CLERC (Nicolas-Gabriel), De la contagion, de sa nature, de ses effets, de ses progrès, et des moyens les plus sûrs pour la prévenir et pour y remédier. in-8°. Pétersbourg, 1771.

On reconnaît, dans cet ouvrage, l'excellent observateur, l'écrivain pur et correct, dont l'élégant pinceau traça l'Histoire naturelle de l'homme malade.

ACKERMANN (Jean-Frédéric), *De miasmate contagioso, Diss.* in-4°. *Kiloniæ*, 1773.

NUDOV (Henri), *Animadversiones de contagio, Diss. inaug.* in-4°. *Lipsiæ*, 1776.

UNZER (Jean-Auguste), *Ueber die Ansteckung, besonders, etc.* c'est-à-dire, Sur la contagion, et spécialement sur celle de la variole, etc. in-8°. Leipsic, 1778.

—— *Einleitung zur allgemeinen, etc.* c'est-à-dire, Introduction à la pathologie générale des maladies contagieuses. in-8°. Leipsic, 1782.

Ces ouvrages, d'un des médecins les plus distingués de l'Allemagne, sont

une source féconde à laquelle ont puisé Pichler, Titius, Amitz et beaucoup d'autres.

FORD (Jean), *De morbis contagiosis, Diss.* in-8°. *Edinburgi*, 1779.

KORTUM (Charles-Arnoud), *Anweisung wie man sich vor alle, etc.* c'est-à-dire, Instruction sur les moyens de se préserver de toutes les maladies contagieuses; etc. in-8°. Wesel et Leipsic, 1779.

L'auteur n'a pas destiné cet écrit aux médecins; c'est une sorte d'Avis au peuple.

GEBLER (J.-G.), *Dissertatio medica sistens migrationes celebriorum morborum contagiosorum.* in-4°. *Gottingæ*, 1780.

OWEN (Hugues), *De contagione, Diss. inaug.* in-8°. *Edinburgi*, 1783.

BOSE (Ernest-Gottlob), *De contagii natura Animadversiones, Progr.* in-4°. *Lipsiæ*, 1786.

PICHLER (Jean-Frédéric-Chrétien), Mémoire sur les maladies contagieuses, dans lequel on examine quelles sont parmi les maladies, soit aiguës, soit chroniques, celles qu'on doit regarder comme vraiment contagieuses; par quels moyens chacune de ces maladies se communique d'un individu à un autre, et quels sont les procédés les plus sûrs pour arrêter les progrès de ces différentes contagions. in-8°. Strasbourg, 1786.

TITIUS (Salomon-Constantin), *De variis contagionum modis, Epist. gratul.* in-4°. *Vitembergæ*, 1788.

ALDERSON (Jean), *An essay on the nature and, etc.* c'est-à-dire, Essai sur la nature et l'origine de la contagion des fièvres, etc. in-8°. Londres, 1788.

L'auteur se montre trop métaphysicien, et point assez praticien.

REIL (Jean-Chrétien), *Specimen inaugurale medicum, sistens quædam circa pathologiam morborum contagiosorum generalem; resp. F. K. A. Heydrich*, in-8°. *Halæ*, 8 *februar.* 1790.

CUNITZ (Auguste-Emmanuel), *Dissertatio medica inaug. sistens problemata quædam de contagio.* in-4°. *Ienæ*, 18 *septembr.* 1790.

PEREZ DE ESCOVAR (Antoine), *Historia de todos los contagios, etc.* c'est-à-dire, Histoire de toutes les contagions, avec la manière de s'en préserver, et de purifier les maisons et les meubles suspects. in-8°. Madrid, 1800.

GARDET (J. B. J.) et CATTET (J. J. F.), Essai (*inaugural*) sur la contagion. in-8°. Paris, 23 et 24 fructidor an X.

Les trois premières parties sont du docteur Gardet; les deux dernières, du docteur Cattet.

BRESSY (Joseph), Théorie de la contagion, et son application à la petite vérole, à la vaccine, à leur inoculation, et à l'hygiène. in-12. Paris, 1802.

« Veut-on un exemple curieux des écarts où peut entraîner l'imagination, lorsque dans une science de faits on substitue ses bizarres conceptions aux résultats sévères de l'expérience? qu'on lise l'ouvrage de M. Bressy. Médecine, chimie, physique, anatomie même, tout s'y trouve réformé. Les notions les plus communes, les principes les plus généralement adoptés, y font place à je ne sais quelles rêveries aussi absurbes qu'inintelligibles, qu'un style obscur et demi-barbare semble rendre plus inintelligibles encore. »

Tel est le jugement de M. Royer-Collard, et j'avoue que je n'ai rien à lui opposer.

LAUBENDER (Bernard), *Naturgeschichtliche Darstellung aller ansteckenden, etc.* c'est-à-dire, Énumération et description de toutes les maladies contagieuses chez les hommes et chez les brutes; avec l'indication des moyens préservatifs et curatifs; etc.

Il n'a paru que le premier volume, qui renferme les maladies contagieuses de l'homme. in-8°. Leipsic, 1803.

GUTFELD (Auguste-Henri-Ferdinand), *Einleitung in die Lehre von den, etc.* c'est-à-dire, Indroduction à la doctrine des maladies contagieuses et épidémiques. in-8°. Posen, 1804.

BACH (F. ch.), *De morbis contagiosis, Diss.* in-4°. *Halæ*, 1804.
—— *Grundzuege za einer Pathologie der ansteckenden*, *etc.* c'est-à-dire, Fondemens d'une pathologie des maladies contagieuses; avec une préface de Kurt Sprengel. in-8°. Halle, 1810.
LE FORT (P.), Dissertation (*inaugurale*) sur les maladies contagieuses. in-4°. Paris, 30 avril 1806.
JOUARD (G.), Essai sur une nouvelle théorie de la contagion. in-8°. Paris, 1806.
BARZELOTTI (Jacques), *Polizia di sanità per evitare i contagj*, *etc.* c'est-à-dire, Police de santé pour éviter les contagions, conserver la vie, la santé et les intérêts des peuples et des nations. in-8°. Sienne, 1806.
Si cet ouvrage ne portait pas un titre trop prétentieux, il ne mériterait que des éloges. En effet, on y trouve une érudition choisie, un plan fort judicieux, et des réglemens très-utiles.
THOLOZAN (François), *De contagiis in universum*, *Diss. inaug.* in-4°. *Taurini*, 21 *jun.* 1808.
BRETON (J.), Sur la contagion (*Diss. inaug.*). in-4°. Paris, 28 août 1810.

(F. P. C.)

CONTEMPLATIF, IVE, adj. *contemplativus*. La médecine a emprunté à la théologie et à la philosophie spéculative cette expression, par laquelle on désigne les personnes absorbées dans l'attention qu'elles portent à un objet intellectuel, lorsque cette attention est portée au point d'oublier leurs sensations extérieures, et le monde dont elles sont entourées.

L'homme est un être si imparfait de sa nature, qu'il ne peut embrasser le bien même qu'avec retenue, et qu'il ne court pas moins le risque de s'égarer ou de s'avilir, en s'abandonnant sans réserve aux spéculations les plus sublimes de son intelligence, qu'en se livrant aveuglément aux impulsions les plus grossières de ses sens : il suffit, pour en avoir la preuve, de jeter un regard sur toutes les extravagances dans lesquelle sont tombés les contemplatifs religieux ou philosophes; mais avant d'entrer dans aucun détail sur cet objet, je dois faire, pour l'acquit de ma conscience, une déclaration préliminaire.

Consultant plus mon zèle que mes forces, je m'étais chargé des mots *contemplatif* et *contemplation*, que personne n'avait desiré : ayant alors considéré ce sujet avec plus d'attention que je n'avais fait jusques là, je me livrais à des recherches et à tous les travaux préparatoires qui pouvaient rendre mon travail moins indigne du public. Parmi les médecins avec lesquels j'en avais conféré, se trouvait M. Bérard, jeune médecin de Montpellier, se livrant depuis plusieurs années, à Paris, à des recherches et à des expériences, également propres à rendre son nom célèbre, et à faire honneur à l'illustre école où il a puisé sa première instruction. Tandis que, détourné par d'autres occupations, j'en étais encore à rassembler des matériaux, M. Bérard a bien voulu composer l'article *contemplatif*, et me l'envoyer tout rédigé. Bien qu'il ne me l'offrit que comme des réflexions dont je pourrais m'aider dans mon tra-

vail, cet article m'a paru complet, et, craignant de ne pas faire aussi bien, j'ai cru devoir le conserver, en avertissant que, quoiqu'il paraisse sous mon nom, il appartient tout entier à M. Bérard, et que je me suis à peine permis d'y ajouter quelques lignes.

Des considérations sur les contemplatifs étant une des choses qui font le plus sentir la liaison naturelle de la médecine et de la philosophie, on ne trouvera sans doute pas étonnant que nous ayons recours à la fois aux sciences physiques et morales, dans un siècle où la médecine s'énorgueillit de fournir à la philosophie autant de lumières qu'elle en reçoit.

Le mot *contemplatif*, pris dans sa plus grande extension, semble indiquer tout homme dont l'attention se soutient longtemps sur une même série d'idées quelconques en général, et d'idées abstraites en particulier; pris dans son acception ordinaire, il est restreint à désigner ceux dont l'attention se fixe trop fortement sur les idées religieuses : c'est surtout sous ce dernier rapport que les excès du contemplatif entrent dans le domaine des études du médecin philosophe; car il est très-certainement un point de l'état de contemplation qui constitue une maladie réelle, une véritable manie. Pour dévoiler la théorie de ce genre d'aliénation mentale, pour en établir sur des bases solides les méthodes prophylactique et curative rationnelles, nous allons tracer l'histoire générale des causes qui la produisent, et des symptômes par lesquels elle se manifeste. Nous nous élèverons aussi à des notions plus ou moins étendues, que nous pourrons énoncer sans réserve, puisqu'elles ne seront que l'expression des faits, et leur traduction fidèle.

L'homme est maître jusqu'à un certain point de son attention; ses facultés morales ne sont point passives et bornées comme on l'a supposé le plus ordinairement, sa volonté les gouverne et les dirige. Si une sensation, une idée l'occupent fortement, toutes les autres sensations, toutes les autres idées s'anéantissent; celle-là seule existe, sur laquelle l'attention se fixe et se concentre: si cet état se soutient, l'homme rompt tout commerce avec l'univers extérieur; il est tout entier dans sa réflexion, dans ses idées; il ne vit que dans une seule idée : ses sensations, son corps, n'existent plus pour lui, et par une sorte de prodige, il est déjà réduit à toute sa simplicité métaphysique : c'est alors le moment du génie, trop souvent aussi c'est celui du délire. Riche de tout ce qu'ont perdu les sens, l'imagination acquiert une activité prodigieuse, et s'égare d'autant plus aisément, que les sensations extérieures, source de toute vérité, ne peuvent plus l'avertir de ses écarts. L'on sent ce que l'on imagine : le passé ou l'avenir deviennent présens, le monde intellectuel se réalise, l'on a des visions, des extases.

Il n'est personne qui n'ait éprouvé dans sa vie quelque chose plus ou moins analogue à ce que nous venons de décrire; mais ordinairement cet état n'est que passager, les sensations extérieures reprennent leur empire, et viennent dissiper une illusion que nous regrettons peut-être au moment où elle nous échappe. Si cet état est permanent, si l'on raisonne, et si l'on se conduit d'après ces chimères de l'imagination, cet état devient alors une vraie manie.

Je partage les contemplatifs en deux grandes classes, celle des contemplatifs savans, et celle des contemplatifs théosophes. Je sens qu'on pourrait multiplier ces divisions; mais je crois que cela serait aussi inutile que minutieux. La classification que j'admets me paraît propre à recevoir dans une distribution méthodique, tout ce qu'on peut dire sur le sujet qui m'occupe.

Les contemplatifs savans sont assez communs : on a vu des hommes être attentifs à l'objet de leurs études, au point de n'avoir conscience que de lui seul, et nullement des sensations les plus capables de les distraire : tout entier à ses calculs, Archimède est étranger au carnage qui l'environne, et même en quelque sorte au coup qui lui arrache la vie. Le père Castel, auteur de plusieurs ouvrages physico-mathématiques et inventeur du fameux clavecin oculaire, passa toute une nuit dans la même position, à réfléchir sur une idée qui lui était survenue au moment où il allait se coucher. Un savant étudiait auprès du feu; ses pieds, dit-on, se brûlèrent au point de n'être plus qu'un charbon, avant qu'il se fût aperçu de la moindre chose. L'aptitude à une telle contention d'esprit, constitue le génie, si, comme l'a dit l'homme qui connaissait sans doute le mieux un secret de ce genre (l'immortel Buffon), le génie n'est qu'une forte attention; mais cette même disposition amène la manie. L'histoire des grands hommes montre que c'est parmi eux qu'on trouve le plus de foux. On en conçoit aisément la raison, quand on observe qu'une attention vive et soutenue fait également les uns et les autres; la seule différence qu'il y ait entr'eux, c'est que l'attention est bien conduite dans le premier cas, et suit la filiation naturelle des idées qui ne sont alors que les images fidèles des objets extérieurs, tandis qu'elle est égarée dans le second, et ne suit que la filiation accidentelle des idées qu'elle crée et réunit selon ses caprices. Cependant la persistance seule d'une sensation, longtemps après que l'objet qui l'a déterminée a disparu, constitue souvent la manie. Une idée frappe vivement l'imagination d'un de ces hommes chez qui cette faculté a acquis tant de force par un exercice journalier; s'il ne peut plus se défaire de cette idée qui le pénetre, le domine et l'entraîne, le voilà

fou. Pascal, un des hommes qui ont su le mieux fixer leur attention, est renversé sur le pont de Neuilly; dès lors il voit toujours à ses côtés un précipice, et cette idée fixe se liant d'ailleurs avec les craintes religieuses dont il est tourmenté, ce précipice sans cesse ouvert sous ses yeux, devient l'enfer toujours prêt à l'engloutir. (On dit que les amis de cet illustre infortuné ne pouvaient le tranquilliser qu'en plaçant une chaise sur ce prétendu abîme, et s'y asseyant pour lui en dérober le spectacle continuel). Nous observerons, en passant, que ces faits incontestables démontrent que la manie n'est pas toujours le résultat d'une lésion organique, quelque sens qu'on donne à ces mots; mais que le plus souvent elle consiste dans une aberration essentielle des facultés morales. L'illustre M. Pinel a porté contre la première de ces opinions des objections qui la détruisent complétement. Passons maintenant aux contemplatifs théosophes qui doivent nous occuper spécialement, puisqu'ils tombent dans la manie plus aisément encore que ceux que nous venons de faire connaître.

Dans tous les temps, l'homme a voulu entretenir un commerce plus ou moins intime avec la Divinité; il est souvent malheureux et toujours capable de plus de plaisir que ne peuvent en donner les objets placés autour de lui; il voudrait s'en éloigner, et pénétrer dans un monde plus assorti à ses desirs, à ses besoins et, comme il le croit, à la sublimité de sa nature. Dès-lors, il s'arrache en quelque sorte, par la force de sa volonté, à cet univers et à son corps qui l'y enchaîne; il se fixe tellement à l'idée qu'il se fait de la Divinité, qu'il croit la voir et l'entendre elle-même. Telle est la source de la théosophie contemplative. Nous la retrouvons dans tous les temps, chez toutes les nations, et sous toutes les formes. Tantôt renfermée dans les limites de la sagesse, elle fait briller la puissance et la grandeur morales de l'homme; tantôt elle n'est qu'un délire dont le philosophe reconnaît l'illusion, étudie l'origine, et cherche les préservatifs et les remèdes. Les anciens prêtres d'Egypte présentèrent peut-être la théosophie contemplative sous la forme de la sagesse et de la philosophie: chez eux l'étude des sciences naturelles, et la variété des occupations continuelles, prévenaient presque toute exaltation. Les brachmanes indiens étaient encore des contemplatifs philosophes. (*Strabo*, *lib.* XV. *Arrian de expedit. lib.* VII; *Plin. hist. mundi*, *lib.* VII, *cap.* II.) On remarque cependant chez eux une exagération plus marquée dans les idées et les sentimens, puisque le dernier résultat de leurs méditations délirantes, allait souvent jusqu'à les porter à se brûler publiquement. Un climat plus chaud, une vie moins active, une religion plus simple et plus sublime peuvent rendre raison

de ces différences. L'on trouve chez les Juifs, les Récabites et les Nazaréens pour les premiers temps, les Esséniens et les Thérapeutes pour les derniers. Chez les grecs, la religion, bornée d'abord à peu près exclusivement aux sens, ne devint qu'assez tard la source de discussions et de subtilités logiques et métaphysiques; d'ailleurs ce peuple aimable et léger ne la regardait que comme un moyen de poésie et d'éloquence. Cependant Socrate lui-même ne sut peut-être pas préserver sa sagesse de toute illusion, car la croyance à son *génie* pourrait bien n'avoir été qu'une faiblesse du plus vertueux des hommes. Platon se laissa entraîner trop souvent par les charmes séducteurs de son imagination aux chimères d'une théosophie exaltée : l'on sait à quels écarts de ce genre se portèrent ses derniers disciples : il est vrai que les temps étaient alors changés; dans les malheureux siècles où régnaient les cruels successeurs du premier des Césars, l'on dut s'abandonner au délire de la théosophie; il fallait bien chercher dans le ciel un bonheur que refusait la terre : car dans de telles conditions, l'exaltation de la théosophie peut devenir pour les hommes éclairés, ce que sont les boissons fortes pour les classes indigentes, ou les préparations narcotiques pour l'esclave musulman ou africain.

Les théosophes que nous venons d'indiquer se laissèrent sans doute entraîner plus d'une fois au-delà des bornes de la raison; mais ils gardèrent toujours quelque retenue. La philosophie qu'ils professaient, et dont ils donnaient souvent de si beaux témoignages, les ramenait à la modération. D'ailleurs, les religions anciennes donnaient une idée si grossière de la Divinité, qu'elles favorisaient peu les élans de l'enthousiasme. Sous le christianisme, l'on eut une idée de Dieu plus vive et plus profonde. Si les livres de l'ancien testament présentaient ses attributs sous les images les plus terribles, ceux du nouveau les présentaient sous les plus tendres : on peut dire en quelque sorte qu'alors seulement l'homme crut en Dieu; il le vit, il l'entendit : la religion dut exalter d'autant plus les âmes généreuses, qu'elle s'offrait embellie de toutes les vertus. Les chrétiens poussaient la fuite de l'orgueil jusqu'à l'humilité, la destruction de l'égoïsme jusqu'au renoncement de soi-même, la pureté des mœurs jusqu'à la continence, la patience jusqu'à l'insensibilité, la charité pour tous les hommes et la pitié pour les malheureux jusqu'à la passion, l'oubli des injures jusqu'au pardon des bourreaux qui les déchiraient. Il est vrai que des sentimens aussi vifs devaient aisément entraîner la raison, amener les délires et les extases; mais le philosophe tolérant qui sait voir les défauts de ses semblables avec une douce indulgence, pardonne aisément ceux qui ne sont que des excès de vertus. L'histoire des solitaires de la

Thébaïde, prouve quels étaient quelquefois les effets d'une contemplation trop long-temps soutenue. L'on croit communément que ces récits ne sont que des fables imaginées par un pieux enthousiasme, mais au fond ils n'ont rien d'impossible pour celui qui connaît l'histoire philosophique de l'entendement : ces visions, ces extases, ces combats avec les démons, sont sans doute très-naturels dans des hommes qui s'occupaient sans cesse de pareilles idées, et qui, dans les langueurs de leurs abstinences sévères et de leurs longues méditations, devaient aisément tomber dans un état de demi-veille qui favorise si bien tous les écarts de l'imagination.

La théosophie se laissa surtout entraîner aux grands abus, dans certaines sectes que l'église se hâta de retrancher de son sein, tels furent les Manichéens, les Gnostiques, etc.

Portée dans l'occident, la théosophie contemplative prit des formes moins exagérées, mais plus grossières, soit à cause du climat, soit principalement à cause de l'état de barbarie dans lequel était alors les peuples de l'Europe naissante : on y vit paraître les Vaudois, les Albigeois, etc., malheureux fanatiques qu'on détruisit par le fer et la flamme, lorsqu'il ne fallait que les guérir par la persuasion de la sagesse, et par celle bien plus entraînante encore de la charité chrétienne, ou par une douce raillerie, si puissante sur des français : les heureux effets de la satyre Ménippée montrent la force de ce moyen : malheureusement elle vint trop tard, la Saint-Barthélemy avait eu lieu. Sous le siècle brillant de Louis XIV, la théosophie contemplative prit une forme plus séduisante, et qui pouvait convenir surtout à une religion qui fait de l'amour de Dieu le premier des devoirs. Je veux parler du *Quiétisme*; mais je m'arrête en pensant qu'il eut pour panégyriste l'âme la plus aimante et la plus vertueuse qui soit sortie des mains de la nature : l'on pardonne aisément les *Maximes des Saints*, en faveur du *Télémaque*; les *Entretiens avec Mme. de Guyon*, en faveur des *Entretiens avec le duc de Bourgogne*, surtout quand on pense que tout cela part de la même source.

La théosophie contemplative reparut dans l'Orient avec une religion nouvelle, les Mahométans eurent leurs derviches, comme les Indiens leurs fakirs, et les Japonais leurs bonzes. Ces fanatiques sont ceux qui mériteraient le moins l'indulgence du sage, s'il pouvait la refuser à quelqu'un, parce que l'on ne voit en eux qu'exaltation d'idées, jamais de sentimens, de pensées, jamais de vertus.

Enfin, de nos jours, il a paru une nouvelle secte de contemplatifs sous le nom d'*Illuminés*. La raison s'afflige en reconnaissant que les siècles où elle établit le plus solidement son empire, ne sont pas entièrement exempts des excès de ce genre.

Nous allons maintenant exposer succinctement quelles sont les principales circonstances qui font dégénérer l'état de contemplation trop long-temps soutenu, en véritable manie. Ces considérations compléteront l'histoire raisonnée des contemplatifs, et nous conduiront, par une voie sûre, à la détermination des moyens par lesquels on peut prévenir et combattre leurs écarts.

1°. Les contemplatifs cherchaient à suspendre ou à diminuer l'action des sens extérieurs, soit par l'empire si puissant de la volonté sur eux, soit par l'attention qu'ils avaient de se placer dans certaines circonstances peu propres à leur exercice : c'est ce qu'on observe en lisant les histoires de ces hommes singuliers; plusieurs ont vécu des années entières sans connaître presqu'aucun des objets qui les environnaient; ils passaient au milieu d'une ville sans la voir, etc.; ils s'enfonçaient dans la profondeur des forêts et dans l'étendue des déserts, où des sensations monotones et toujours les mêmes, jetaient les sens dans la langueur et le sommeil; quelques-uns passaient leur vie au sommet d'une colonne dont ils ne descendaient jamais : la plupart même habitaient dans des cavernes pour avoir moins de sujets de distraction. On sait qu'en général la réflexion est opposée aux sensations; celles-ci se taisent quand celle-là agit. Les grands savans ne savent pas trop se servir de leurs sens; les penseurs ne voient rien, n'entendent rien de ce qui se passe autour d'eux; ce qui prouve que, quoique les sensations fournissent les premiers matériaux à la réflexion, penser n'est pas sentir, de la manière qu'on l'entend communément, ainsi que l'a démontré le célèbre Destutt de Tracy, contre Condillac. Le stupide paysan sent mieux peut-être que le plus grand philosophe, le sauvage mieux que l'homme civilisé. Newton, borgne et sourd, n'en eut pas moins créé le système du monde.

2°. Les contemplatifs demeuraient dans une inaction plus ou moins complète. Les mouvemens volontaires exigent une certaine attention de la part de l'ame, détournent les forces du moral au physique, du système nerveux au système musculaire : aussi les personnes dont les muscles sont très-prononcés, sont-elles souvent assez mal partagées du côté de l'esprit. Hercule, dans ses doigts vigoureux, tourne stupidement un fuseau aux pieds de la belle Omphale. Au contraire, les personnes grêles et faibles de corps sont souvent remarquables par la force de leurs facultés intellectuelles. Lorsque l'on lit que les fakirs demeurent des mois entiers dans la même position, on est tenté de ne voir en cela qu'une pratique absurde; cependant le philosophe reconnaît de plus que l'expérience a appris à ces hommes singuliers une grande vérité physiologique.

3°. Les contemplatifs avaient appris par la même voie que le travail digestif diminue l'activité du travail intellectuel. Toute le monde sait que la pensée est plus lente et plus pénible, dans le moment de la digestion; ils se condamnèrent donc à un régime plus ou moins sévère : leur histoire présente des prodiges en ce genre, qu'on ne rejette que quand on ignore la force de l'habitude et de la volonté sur les besoins physiques les plus impérieux. Rien ne prouve mieux en effet que les observations de ce genre, combien le moral est dépendant du physique, et avec quel empire il peut lui commander. Les contemplatifs avaient surtout observé que les alimens pris du règne végétal ou parmi les poissons occupaient moins l'estomac et les forces. Les moines de la Thébaïde, qui connaissaient tous les dangers de leur état, avaient fini par comprendre qu'il fallait craindre les illusions qu'amène un jeûne trop sévère. Voici ce qu'on lit dans Fleury (*Mœurs des Chrét.*) : « Ils usaient d'une telle discrétion, qu'ils se conservaient des forces suffisantes pour travailler continuellement et dormir peu, sans toutefois ruiner leur santé; en sorte qu'ils vivaient très-longtemps sans maladie. Les vies des pères nous en marquent un grand nombre qui ont vécu 80 ou 90 ans, plusieurs jusqu'à 100, et quelques-uns même au-delà. » Il me paraît cependant que lenr régime était encore trop sévère, quoique Cassien (*Coll.* 1, *c.* 19) assure qu'ils ne l'avaient réglé que d'après de longues expériences.

4°. Les plaisirs de l'amour s'accordent mal avec l'état de contemplation; aussi les contemplatifs se condamnaient-ils à la continence la plus sévère. Le plus fougueux de tous les sens était celui qu'il importait le plus de réduire au silence; et, ce qu'il y a de très-certain, c'est que souvent ils y réussissaient de la manière la plus complète. Au reste, on a observé que la continence donne souvent un excès de vie et de forces qui reflue sur le moral, l'anime et l'exalte. (*Voyez* CONTINENCE.)

5°. Ils s'endurcissaient à la douleur physique, s'y rendaient presqu'insensibles, à force de la braver, par les épreuves les plus pénibles qu'ils s'imposaient volontairement. C'est ainsi que les fakirs s'enfoncent des clous dans les chairs, se chargent de chaînes, de poids énormes, se brûlent diverses parties du corps, etc.

Si l'on remarque maintenant que les contemplatifs ne s'occupaient que des mêmes idées, ne s'environnaient que des objets propres à les rappeler, que ces idées étaient telles que l'imagination ne saurait voir le point où elle doit s'arrêter, on concevra comment l'état de contemplation conduit aux extases et aux visions.

Les climats influent sur l'esprit de contemplation : c'est parmi

les nations exposées à un soleil brûlant, que l'on rencontre le plus de contemplatifs, comme le prouve l'histoire philosophique de l'influence des climats (Montesquieu, *Esprit des lois.*) Les femmes sont plus exposées à ces écarts que les hommes; la contemplation prend chez elles la forme du sentiment et de l'amour. L'âge de l'adolescence, le moment de la puberté et l'âge mûr les favorisent plus que les autres époques de la vie. En général, c'est dans un état de demi-civilisation que la théosophie se livre surtout à son délire. Chez les nations encore sauvages, on en voit peu de traces, à moins que l'on ne rapporte à cette cause les délires momentanés des prêtres et des sorciers lapons, ou ceux de quelques peuplades de l'Amérique. Dans les temps anciens, les Scythes, les Goths, etc.; dans les temps modernes, les penplades dn nord de l'Europe et celles de l'Amériqne, en paraissent à peu près exempts. D'un autre côté, dans les temps où les lumières sont générales, et les sentimens modérés, on a peu à redouter les écarts de la théosophie.

Quoique l'état de contemplation soit purement moral, et qu'il soit déterminé, surtout par les causes du même ordre, l'expérience prouve cependant qu'il est favorisé par certaines dispositions physiques. Les hommes d'nn tempérament mélancolique sont ceux qui se livrent le plus souvent à la contemplation, et tombent le plus souvent dans ces écarts. En général, une disposition aux spasmes des organes intérieurs, et surtout abdominaux, excite vivement la force de contemplation, comme l'on peut le voir dans l'immortel ouvrage de Cabanis: nous ajouterons en même temps que si cette disposition organique amène souvent ces effets moraux, très-souvent encore ces effets moraux amènent à leur tour cette disposition organique. (Cabanis, *des temperamens acquis*); ce qui prouve la double et réciproque influence du moral et du physique, et démontre qu'il serait également contraire aux faits de rapporter tout exclusivement à l'un ou à l'autre.

Voyons maintenant par quels moyens on peut prévenir ou corriger les écarts des contemplatifs; posons les principes fondamentaux qui doivent présider au traitement moral des aliénations mentales de ce genre. Il ne suffit pas de dire qu'il faut arracher le contemplatif à ses habitudes, il faut encore indiquer les moyens par lesquels on peut y parvenir. Que de ruses ne faut-il pas employer? On n'a rien à attendre de la violence ni même d'une raison intolérante, qui ne ferait qu'aigrir le mal.

1°. On écartera adroitement tous les livres ascétiques, on leur substituera d'abord ceux où la religion est présentée d'une manière plus solide; mais comme l'imagination du contemplatif y trouvera encore un aliment à ses idées, il faudra

en venir peu à peu aux ouvrages plus ou moins philosophiques : je pense cependant qu'on ne doit pas employer, pour plusieurs raisons, ceux qui attaquent la religion : on exciterait alors dans son esprit des sentimens d'intolérance qui augmenteraient le délire, ou si l'on parvenait à ébranler sa croyance, il aurait très-certainement des combats et des remords qui pourraient avoir les effets les plus funestes sur sa faible raison.

2°. C'est dans l'assiduité d'un travail pénible et corporel qu'on peut surtout trouver sa guérison; mais comment l'y déterminer ? On l'engagera à travailler pour les hommes que le christianisme lui présente comme ses frères, pour ce prochain qu'il lui ordonne, dans un langage si heureusement exagéré, d'aimer de tout son cœur, de toutes ses forces, etc.; pour ce malheureux qui, selon la sublime expression de l'Evangile, est Dieu lui-même. On lui citera l'exemple des solitaires de la Thébaïde, qui travaillaient nuit et jour. St.-Augustin (*de Mor. Eccles.* 1, *c.* 67) rapporte qu'ils chargeaient des vaisseaux du fruit de leur travail, et le faisaient distribuer aux pauvres; il dit encore que l'on déclara hérétiques les premiers moines qui ne travaillaient pas. Au reste, j'observerai que, quoique le travail des champs soit le plus propre à remplir les vues qu'on se propose, il faut cependant se plier aux forces, aux goûts, aux caprices du maniaque, et à son éducation.

3°. Il faut rappeler l'attention vers les objets matériels et sensibles, pour corriger la prédominance vicieuse de l'imagination sur eux : rien n'est plus propre, surtout dans ce cas, à raffermir la raison que l'étude des sciences naturelles. M. Pinel a remarqué qu'on ne voyait presque jamais de naturalistes dans les maisons de fous. Pour engager le contemplatif dans des études de ce genre, auxquelles il se refuserait sans doute, on les lui présentera comme les plus propres à nourrir ses idées, à le mettre en rapport avec la Divinité, non plus par les chimères de son imagination, mais par les réalités de la nature. Dans les commencemens, on insistera surtout sur les réflexions religieuses et morales, pour moins effaroucher une conscience scrupuleuse; peu à peu on s'enfoncera davantage dans les détails de la science : on doit mettre d'autant plus de confiance dans ce moyen, qu'on trouvera l'occasion naturelle de porter le contemplatif à des courses, à la culture des jardins, à une foule de travaux mécaniques.

4°. Pour lui faire connaître les véritables droits de ces sens qu'il méprise si injustement, et le forcer à les exercer, on se servira de l'étude des beaux-arts; on l'y déterminera en les lui présentant associés à la religion : on lui donnera ainsi du goût pour tel art qu'on voudra. Au reste, on sent bien qu'on ne doit essayer de pareils moyens que sur des hommes qui

ont reçu une certaine éducation; mais très-souvent les contemplatifs sont dans ce cas.

5°. Les voyages offrent encore de grandes ressources sous tous les rapports; mais comment oser seulement les proposer à un maniaque qui se fait un scrupule de se prêter à la moindre distraction? Comment lui faire adopter une semblable proposition? en se servant toujours de ce moyen par lequel on fait des hommes tout ce qu'on veut, de leurs propres idées, de leurs passions; que l'on le fasse voyager par religion, qu'il parcourre les lieux où il croira trouver de quoi nourrir les sentimens qu'il chérit: peu à peu vous le ramènerez à la raison, en portant son attention sur d'autres objets.

6°. On ramènera le contemplatif dans la société; rien de plus propre à le distraire : pour l'y entraîner, on le conduira dans des sociétés où l'on ne tiendra d'abord que les discours les plus pieux et les plus analogues à ses idées.

7°. Afin d'attacher le contemplatif à la société par les liens les plus forts, il faudrait exciter en lui la passion la plus propre à l'y fixer, et qui, par elle-même, est si capable de le distraire de ses idées : je veux parler de l'amour, moyen qu'il faut employer si le contemplatif n'est pas voué au célibat. Qu'on ne pense pas que l'entreprise soit aussi difficile qu'elle le paraît au premier coup d'œil. L'expérience journalière prouve le rapport singulier qui unit si aisément des sentimens qui paraissent opposés. L'amour est une sorte de religion, et ce n'est pas par exagération romanesque que les amans disent qu'ils adorent leurs maîtresses. Certains ouvrages ascétiques seraient des livres brûlans de l'amour le plus profane, quelquefois même le plus obscène, si on en retranchait quelques expressions que les malheureux mystiques répètent sans cesse comme pour mieux se tromper eux-mêmes. Au reste, j'avoue qu'un moyen de ce genre est très-difficile à manier; mais qu'on songe que si le contemplatif est jamais amant, époux ou père, il est guéri.

8°. On lui donnera une idée plus saine de la religion quand on le croira en état de supporter le langage de la raison; on lui prouvera que la religion consiste en vertus, non en prières; en actions, non en paroles.

9°. On attaquera les vices du tempérament qui occasionnent ou entretiennent les écarts du contemplatif, par les remèdes appropriés : on combattra les spasmes abdominaux par un régime doux et délayant, par les bains tièdes, les frictions, les sangsues appliquées de temps en temps au fondement, etc. Au reste, la manie fût-elle purement morale, ces moyens pourraient être très-utiles d'après les rapports qui unissent le physique au moral; en frappant l'un on atteint l'autre.

(DE MONTEGRE)

CONTEMPLATION, s. f. *contemplatio*, Θεωρία. C'est l'action de fixer avec force une idée dans son entendement.

Comment se fait-il que cet acte de notre intelligence, le plus propre à nous faire acquérir une connaissance entière des choses, devienne pour nous une source d'aveuglement et d'extravagance? Est-ce parce que toutes nos connaissances pratiques n'étant que des résultats de comparaisons, l'étude exclusive d'un seul objet doit nous laisser dans l'ignorance absolue, non-seulement de tous les autres êtres, mais encore des relations qui unissent ces êtres à celui dont nous faisons notre seule occupation, et nous priver par conséquent de l'exercice de notre intelligence? Mais en envisageant ce phénomène du côté médical, il me semble impossible d'y trouver une explication satisfaisante, et sans en tenter aucune, il me paraît plus sage de nous en tenir ici à l'observatiou du fait.

La contemplation ne réclame l'attention et les soins du médecin, que lorsqu'elle est portée au point de devenir une véritable manie. Elle se lie alors à toutes les aliénations mentales, et se trouve, comme les diverses espèces de manies, modifiée par les conditions dans lesquelles se trouve placé l'individu qui en est atteint.

Il est curieux, bien qu'il soit affligeant, de voir de quelle manière les hommes parviennent à troubler ainsi, de gaîté de cœur, la raison qui devrait leur servir à se conduire.

L'Histoire ecclésiastique du quatrième siècle fait mention de certains moines du mont Athos, qui prétendaient avoir poussé la perfection de l'oraison jusqu'à voir des yeux du corps, Dieu lui-même, sous l'apparence d'une lumière céleste. Comme ces moines se procuraient cette jouissance inneffable, en contemplant attentivement leur nombril, on les nomma ὀμφαλοψυχὴς, *omphalopsychès* (ayant l'âme au nombril). Cette âme au nombril rappelle tout naturellement ce transport des sens à l'épigastre chez plusieurs malades, dont M. Pétetin de Lyon a publié les détails miraculeux (Electricité animale. Lyon, 1805); et les nombreuses merveilles dont les discours des magnétiseurs sont remplis. En effet, tous les genres de folie ou d'aberration de la sensibilité et de l'intelligence ne forment qu'une seule et même famille. (*Voyez* CATALEPSIE, CONVULSIONS, EXTASE, MAGNÉTISME, MANIE.) Quoiqu'il en soit, voici comment on pouvait arriver à recevoir cet avant-goût de la béatitude céleste : « En élevant ton esprit au-dessus des choses vaines, appuye ta barbe sur ta poitrine; tourne tes yeux et toute ta pensée vers le milieu de ton ventre, retiens ta respiration; cherche dans tes entrailles la place du cœur : d'abord tu trouveras des ténèbres très-épaisses; mais si tu persévères dans cette pratique nuit et jour, tu trouveras une

joie sans interruption. Lorsque l'esprit a trouvé la place du cœur, il se voit lui-même lumineux. » (*Vid. Allatius*, lib. II, cap. 17, *De Eccl. occid. et orient. perpetuâ consensione*).

Dans l'Inde, où les usages ne sont point assujétis à ces changemens qui, chez nous, font du moins varier les formes de folie à la mode, on trouve encore parmi les fakirs, joguis, derviches ou santons, dont ce beau pays est infecté, une semblable espèce de fous qui parviennent aussi à obtenir une participation sensible de la divinité par des moyens analogues; mais ceux-ci se disposent à cet état par des privations, des souffrances et des tourmens qui paraissent au-dessus de ce que les forces humaines pourraient supporter. Voici comme en parle le voyageur Bernier, philosophe observateur autant que médecin éclairé : « Entre une infinité et diversité très-grande de fakirs, il y en a qui mènent une vie si étrange, que je ne sais si vous le pourrez croire. Ce sont, pour l'ordinaire, ceux qu'on appelle joguis, comme qui diroit unis avec Dieu. On en voit quantité de tout nus, assis ou couchés les jours et les nuits sur les cendres.... De ceux-là, j'en ai vu en plusieurs endroits qui tenoient un bras et quelquefois tous les deux élevés et tendus perpétuellement en haut par-dessus leurs têtes, et qui avaient au bout des doigts des ongles entortillés, qui étaient plus longs, selon la mesure que j'en ai prise, que la moitié de mon petit doigt. Leurs bras étaient petits et maigres comme de ces personnes qui meurent étiques, parce qu'ils ne prenaient pas assez de nourriture, dans cette posture forcée et contre-nature, et ils ne les pouvaient abaisser pour prendre quoique ce soit, pour boire ni pour manger, parce que les nerfs s'étaient retirés, et les jointures s'étaient remplies et séchées : aussi ont-ils de jeunes novices qui les servent avec des respects très-grands, comme de saints personnages. J'en ai vu plusieurs qui, par dévotion, faisaient de longs pélerinages, non-seulement tout nus, mais chargés de grosses chaînes de fer, comme celles qu'on met aux pieds des éléphans : d'autres qui, par un vœu particulier, se tenaient des sept ou huit jours debout sur leurs jambes, qui devenaient enflées et grosses comme leurs cuisses, sans s'asseoir ni sans se coucher, ni sans se reposer autrement qu'en se penchant et s'appuyant quelques heures de la nuit sur une corde tendue devant eux; d'autres qui se tenaient des heures entières sur leurs mains, sans branler, la tête en bas et les pieds en haut, et ainsi de je ne sais combien d'autres sortes de postures.

» Entre tous ceux que je viens de dire, il s'en trouve qu'on tient pour de vrais illuminés et parfaits joguis, ou parfaitement unis à Dieu. Ce sont gens qui ont entièrement abandonné le monde et qui se retirent d'ordinaire à l'écart dans

quelque jardin fort éloigné comme des hermites, sans jamais venir à la ville. Si on leur porte à manger, ils le reçoivent, sinon on dit qu'ils s'en passent, et on croit qu'ils vivent de la grâce de Dieu, dans les jeûnes et dans les austérités perpétuelles, et surtout abîmés dans la méditation; je dis abîmés, car ils se poussent si avant là dedans qu'ils passent les heures entières ravis en extase, leurs sens exténués, sans aucune fonction, et (ce qui serait admirable, s'il était vrai) voyant Dieu même comme une certaine très-blanche, très-vive et inexplicable lumière, avec une joie et une satisfaction non moins inexprimable, suivie d'un mépris et d'un détachement entier du monde . . . . Ils prescrivent des règles pour se lier peu à peu les sens; car ils disent, par exemple, qu'après avoir jeûné plusieurs jours au pain et à l'eau, il faut premièrement se tenir seul dans un lieu retiré, les yeux fixés en haut quelque temps, sans branler aucunement, puis les ramener doucement en bas et les fixer tous deux à regarder en même-temps le bout de son nez également et autant d'un côté que de l'autre (ce qui est assez difficile), et se tenir là ainsi bandés et attentifs sur le bout du nez jusqu'à ce que cette lumière vienne... (*Voyages de Bernier*, tome II, *lettre à Chapelain sur les superstitions des Gentils.*)

Il n'est point facile de marquer les limites qui séparent l'extase proprement dite de l'état où se trouvent ces illuminés, et la nécessité d'isoler des manières d'être qui offrent tant de ressemblances entre elles est sans doute un grave inconvénient attaché à l'ordre alphabétique des matières. S'il fallait absolument établir entre la contemplation et l'extase une différence, il me semble que la seule qu'on pût y trouver serait dans le degré d'intensité, la contemplation, au moins si l'on s'arrête à la signification du mot, supposant encore l'exercice de la volonté et le pouvoir de revenir de soi-même à son état ordinaire, tandis que l'extase, qui paraît en être le dernier degré, ne peut finir que lorsque la cause intérieure cesse d'agir ou que les organes, fatigués de l'état violent dans lequel ils sont tenus, ont perdu le degré d'excitation nécessaire pour s'y maintenir. Dans quelle catégorie doit-on placer ce prêtre qui, au témoignage de St.-Augustin, suspendait à volonté l'action de tous ses sens, et paraissait comme un mort totalement insensible aux tortures qu'on lui faisait alors éprouver : *Presbyter fuit quidam nomine Restitutus in Paroecia Calamensis ecclesiæ, qui quandò ei placebat (rogabatur autem ut hoc faceret ab eis qui rem mirabilem coràm scire cupiebant), ad imitatas quasi lamentantis cujuslibet hominis voces, ita se auferebat à sensibus, et jacebat simillimus mortuo, ut non solùm vellicantes atque pungentes minimè sentiret, sed*

aliquandò etiam igne ureretur admoto, sine ullo doloris sensu, nisi postmodum ex vulnere : non autem obnitendo, sed non sentiendo non movere corpus, eo probabatur, quòd tamquàm in defuncto nullus inveniebatur anhelitus : hominum tamen voces, si clariùs loquerentur, tanquàm de longinquò se audire posteà referebat. (de Civit. Dei. lib. XIV, cap. 24.)

Cardan prétendait aussi jouir de cette faculté d'arrêter en quelque sorte sa vie en se jetant à volonté dans un état d'extase; voici ce qu'il en dit : (*De rerum varietate, lib.* VIII, *cap.* 43.) *Quoties volo, extrà sensum quasi in ecstasim transeo... sentio dùm eam ineo, ac* (*ut veriùs dicam*) *facio, juxta cor quandam separationem, quasi anima abscederet, totique corpori res hæc communicatur, quasi ostiolum quoddam aperiretur. Et initium hujus est à capite, maximè cerebello, diffunditurque per totam dorsi spinam, vi magnâ continetur; hocque solùm sentio quòd sum extrà meipsum : magnâque quâdam vi paululum me contineo.*

La faculté de s'isoler du monde extérieur par une contention d'esprit plus ou moins forte, a été possédée par un grand nombre d'hommes célèbres; c'est à l'aide de cette faculté qu'ils ont pu se livrer à la méditation, et quelquefois enfanter des chef-d'œuvres au milieu du monde, ou même sans s'apercevoir qu'ils se trouvaient dans des sociétés très-bruyantes. Au rapport de Zimmermann, le mathématicien Viete, occupé de ses calculs, oublia de dormir, et pendant trois jours de boire et de manger; il n'entendait plus, n'apercevait plus rien. Varignon était étonné tous les matins quand on lui disait qu'il n'était pas au soir mais au matin. Newton, toujours suivant Zimmermann, tomba, à force de méditations, dans une mélancolie qui le privait de toute pensée, état d'où ses amis ne le tirèrent qu'en l'empêchant d'être seul, et en l'entretenant de choses agréables. Les fréquentes absences de notre La Fontaine sont assez connues pour qu'il suffise de les rappeler. L'un des hommes célèbres de la fin du dernier siècle, le vertueux Thomas, était sujet à des absences pareilles. « Je l'ai souvent rencontré dans les allées de Chantilly ou de Marly, dit Herault de Sechelles, (dans une notice sur Thomas); il était assis le dos appuyé contre une charmille, travaillant à voix basse, la tête baissée, une prise de tabac à la main qu'il portait continuellement à son nez, sans s'apercevoir que c'était toujours la même. Une fois au travail, il y tenait si fort, que, même en montant à cheval, il travaillait : en sortant de sa chambre, il avait l'air agité, poursuivi par sa pensée; en arrivant auprès de son cheval, il le caressait; dans sa distraction, il demandait souvent au cheval lui-même comment il avait passé la nuit. » Cet état n'est-il pas très-voisin de l'aliénation, ou plutôt en diffère-t-il

autrement que par la possibilité d'y entrer et d'en sortir à volonté?

L'espèce d'aliénation passagère à laquelle une grande contention d'esprit peut donner lieu, me parait être la source de toutes les illusions ténébreuses et grotesques dont les devins et les sorciers étaient la dupe encore plus que ceux sur lesquels ils voulaient agir, dans les temps où ces folies avaient quelque crédit. On a peine à croire aujourd'hui, au milieu des lumières et de la civilisation, que tant de malheureux des deux sexes et de tous les âges, aient pu associer avec l'intégrité de leur raison sur tous les autres objets, la persuasion intime qu'ils étaient transportés au sabat, qu'ils y avaient, soit avec le diable, agent de toutes ces merveilles, soit avec d'autres personnes ses complices, les relations les plus étendues, les plus compliquées et surtout les plus intimes. Rien n'est omis dans les détails rapportés : j'ai sous les yeux un volumineux recueil d'arrêts, dans lesquels des infortunés déclarent à des juges aussi aveuglés qu'eux-mêmes, tantôt qu'ils ont voyagé par les airs pour se rendre au sabat, tantôt qu'ils y ont été transportés par un bouc ou par quelqu'autre monture diabolique. Les hommes racontent qu'ils ont été changés en loups-garoux, et que, sous cette forme, ils ont dévoré des enfans, ils n'omettent aucune circonstance; les femmes conviennent qu'au milieu de ces assemblées elles ont eu fréquemment commerce avec le diable ; elles s'accordent à dire que le diable a un membre velu, écailleux, semblable à du fer, et ne causant que de la douleur, que son sperme est froid et glacial. C'est particulièrement dans les récits de Pierre De Lancre que se trouvent les faits les plus curieux de cette espèce qu'on puisse désirer. Cet insensé, conseiller du roi au parlement de Bordeaux, ayant été chargé de l'examen des sorciers qui infestaient, disait-on, le pays de *Labourd*, dans la Gascogne, a exposé en plusieurs ouvrages les déclarations des malheureux qu'il envoyait au supplice, et qui paraissent avoir été d'accord avec lui pour se perdre, tant ils mettent de constance, de suite et de conformité dans leurs aveux; ce qui prouve tout à la fois que toutes ces visions avaient une source commune dans la croyance grossière des malheureux qu'elles tourmentaient; que ces superstitions honteuses se répandent contagieusement, et peuvent finir par envahir tout un pays ; enfin, que ce n'est nullement d'après les sensations ou les perceptions des malades, qu'on doit dans des cas pareils se former un jugement sur leur état.

Je ne puis ici me permettre que d'indiquer les faits dont je viens de parler, ils seront nécessairement traités avec tous les détails qu'ils demandent aux articles *Démonomanie*, *mélancolie*, et je dois y renvoyer le lecteur.

Quelquefois, au lieu d'une aberration des perceptions et du jugement, les excès de contemplation ou de méditation produisent une altération de la sensibilité, qui ne permet plus aucune réflexion. Zimmermann rapporte, dans son Traité de la Solitude, que Mendelsohn, philosophe qu'il nomme sublime et que l'on a appelé le Platon de l'Allemagne, en était venu au point d'être obligé de se retirer lorsque l'on parlait de philosophie, sans quoi il tombait en défaillance. Dans cet état, ajoute Zimmermann, il se défendait de s'occuper de rien, de penser à rien : son médecin lui ayant demandé un jour : que faites-vous donc dans votre chambre, si vous n'osez pas penser? Je vais à la fenêtre, repliqua Mendelsohn, et je compte les tuiles du toit de mon voisin. Boerhaave, dit le même auteur (*Traité de l'expérience, livre* v.), après avoir médité sur une chose importante du matin jusqu'au soir sans discontinuer, fut six semaines entières sans dormir ; tout lui était indifférent : son esprit était insensible à tout. Cet état finit par des douleurs universelles qui lui servirent en quelque sorte de crise.

De la nature des objets dont s'occupaient les visionnaires que j'ai cités plus haut, de la considération que la plus grande partie se trouvait être des femmes, on a pu conclure que l'hystérie devait entrer pour beaucoup dans ces aliénations passagères. L'influence de cette cause vient encore ajouter à la complication du sujet, et augmenter la difficulté que l'on éprouve à distinguer nettement des maladies dans lesquelles des causes différentes ont cependant des résultats, à peu près identiques. (*Voyez* EROTOMANIE, HYSTÉRIE.) Il en est de même, à ce qu'il me semble du moins, des effets du mesmérisme ou magnétisme animal, véritable sorcellerie dont les miracles paraissent dus à l'empire des esprits forts sur les esprits faibles, et dans laquelle on retrouve tous les phénomènes dont j'ai fait entrevoir le tableau. (*Voyez* CONVULSIONNAIRE, MAGNÉTISME ANIMAL, MESMÉRISME, SOMNAMBULISME. (DE MONTEGRE)

CONTENTIF, adj., *continens*, du latin *continere*, contenir, retenir : on appelle contentifs les bandages qu'on applique dans la vue de retenir les pièces d'appareil et les médicamens sur une partie malade, ou de maintenir dans la position qu'elles doivent conserver, les parties qui ont été déplacées ou fracturées ; d'après cette définition, on voit que les bandages contentifs sont les plus usités en chirurgie ; que la plupart des appareils méritent ce nom, et qu'ils varient à l'infini selon la partie, ainsi que suivant la nature des lésions auxquelles on veut remédier par leur application. (JOURDAN)

CONTEXTURE, s. f, *contextura*, dérivé de *cum* et de *texo*, je mêle avec, je mêle ensemble, j'ourdis : mode d'arrangement, d'entrecroisement, d'enchevêtrement des parties

qui entrent dans la composition d'un tissu ou d'un corps organisé, d'où résulte en grande partie les propriétés physiques, et surtout les propriétés de tissu de ce corps. Les corps inorganiques n'ont pas une véritable contexture : les élémens qui les composent ne sont que juxta-posés et retenus en contact par des affinités chimiques ou par la force d'aggrégation; dans les êtres organisés, au contraire, toutes les parties présentent une contexture plus ou moins complexe, et différente dans chacune d'elles. *Voyez* TISSU. (MARJOLIN)

CONTIGUITÉ, s. f., *contiguitas*, rapprochement, juxtaposition, accollement de deux ou plusieurs parties qui n'ont point d'adhérence ensemble, et qu'on peut séparer sans y causer aucune lésion. Ainsi, il n'existe qu'une simple contiguité des surfaces entre les parties osseuses qui entrent dans la composition des diarthroses ou articulations mobiles : la choroïde n'est également que contiguë à la rétine, etc. (JOURDAN)

CONTINENCE ET CONTINENT; mots dérivés de *continere*, contenir, faire violence. La continence, dans le sens restreint que l'on donne communément à ce mot, est l'effort par lequel on résiste au penchant qui nous porte aux plaisirs de l'amour. La continence diffère de la chasteté en ce que celle-ci est la suite d'une disposition naturelle qui n'a rien de pénible, tandis que la première suppose un combat et une victoire.

L'homme religieux n'envisage la continence que d'après un type mystique et divin sur lequel il en apprécie la perfection; le philosophe ne s'occupe que des rapports de cette vertu avec la morale ou privée ou publique; le médecin ne doit la considérer que dans l'influence qu'elle peut avoir sur la santé.

Le poëte Ausone ayant composé un poëme licencieux à la prière d'un empereur qui l'avait comblé de bienfaits, avertit ses lecteurs, lorsqu'il est arrivé à des détails obscènes, de ne pas aller plus loin sans consulter leurs forces. *Vos si placet, hic legendi modum ponite : cætera curiosis relinquite.* (Auson. *in cent. nupt.*).

Quant à moi, excité par de plus grands intérêts, par le motif de l'utilité générale, à traiter de la continence dans un livre qui, par la variété des choses qu'il renferme, se recommande à tant de lecteurs, ne suis-je pas tenu du même soin? et ne dois-je pas prévenir les personnes qui jetteront les yeux sur cet écrit, que toute la gravité et la dignité même du caractère médical ne saurait en faire entièrement disparaître le danger. Que le commun des lecteurs s'arrête donc! cet article ne saurait convenir qu'à ceux qui veulent voir l'homme dans toute sa nudité.

Suivant le cours ordinaire de la nature, il se fait, chez les

deux sexes, vers l'âge de douze, de quatorze, de seize et même de dix-huit ans, un changement extrême dans toute l'économie. Des organes qui jusque-là, étaient restés dans un profond sommeil, s'éveillent tout à coup; ou plutôt les parties dont il s'agit n'existaient point comme organes, puisqu'elles n'avaient ni fonction ni vie spéciale; alors, seulement elles semblent naître, ou du moins elles se développent : les fonctions qu'elles commencent à exercer prennent la plus grande influence sur tout le reste de la machine : l'homme et la femme, pourvus de leur sexe, passent presque subitement de l'enfance à l'adolescence; un nouveau sens leur inspire de nouveaux désirs; la sphère de leurs idées en est considérablement accrue, et, de ce moment, apprenant à mépriser ce qu'ils avoient jusque-là trouvé le plus important, tous les rapports qu'ils peuvent avoir avec le reste du monde leurs paraissent changés.

Les organes principaux où se passent ces grands changemens, et sous l'influence desquels se trouvent produits des phénomènes si remarquables, sont, chez l'homme, les testicules et toutes les parties qui doivent contribuer à former, à conserver, à transmettre au dehors le sperme ou la semence, produit de la sécrétion des testicules; chez la femme, ce sont la matrice, les ovaires avec leurs dépendances, et les mamelles. Il n'est point de mon objet d'exposer en détail ce qui se passe d'apparent dans toutes ces parties à l'époque dont il s'agit, c'est-là l'objet d'autres articles auxquels je renvoie le lecteur. (*Voyez* PUBERTÉ). Je dois seulement dire que la continence naît alors de la nécessité où l'on se trouve de résister à des impulsions assaisonnées du charme de la nouveauté et renforcées encore par l'ignorance des dangers qu'il pourrait y avoir à s'y abandonner. Aussi est-il, de ce moment, infiniment commun de manquer de continence, et sans examiner encore quelle influence cela peut avoir sur la santé, on peut établir que le plus grand nombre des personnes chez lesquelles le développement du sexe se fait avec énergie, sont conduites ou accidentellement ou instinctivement à des habitudes dont l'effet est de satisfaire momentanément la nature.

Je viens de raconter ici ce qui se passe lorsque le cours de la nature est libre et ne se trouve point contrarié par les fautes d'une instruction précoce. Mais il arrive trop souvent, dans les villes surtout, que l'intelligence prévenue avant que le corps soit développé, s'est exercé depuis longtemps sur l'objet des désirs qui devaient naître de besoins réels; alors, le développement de la fonction dont il s'agit se fait au milieu des orages, et toute la machine en est ébranlée.

Il existe en nous une réciprocité d'action entre le physique et le moral, en vertu de laquelle chacun des deux peut devenir la

cause de l'exaltation de l'autre. Après l'établissement de la puberté, lorsque les organes génitaux sont développés, leur action porte souvent dans le moral un trouble, une agitation extrême qui ne se dissipent ordinairement que lorsque la nature a été satisfaite. Cet enchaînement de phénomènes ne présente rien que de naturel; mais il peut arriver aussi, avant l'âge où se développent les parties génitales, que l'intelligence, éveillée par des communications étrangères, s'exalte et porte dans tout le corps un état de spasme dont les organes, encore imparfaits, ne peuvent offrir le remède; vainement excités, vainement titillés, ils ne peuvent point encore, par une crise, une évacuation salutaire, épuiser l'éréthisme dont ils sont saisis et que leur faiblesse rend plus dangereux encore. Il n'est donc point étonnant que ces irritations précoces soient le plus souvent suivies de résultats si funestes : on voit des tremblemens habituels, des maux de nerfs affreux, des épilepsies incurables se développer dans les enfans, sous l'influence de cette cause. Un enfant de cinq à six ans, dit Tissot, instruit par une servante, se pollua si souvent, que la fièvre lente qui survint l'emmena bientôt : sa fureur pour cet acte était si grande qu'on ne put l'en empêcher jusqu'aux derniers jours de sa vie (*Onanisme, sect. II*). J'ai connu plusieurs enfans des deux sexes chez lesquels cette funeste habitude était portée au plus haut point. Un petit garçon de quatre ans et demi, auparavant gai, vif et très-intelligent, avait totalement changé en peu de mois; son visage s'était décoloré, la gaîté l'avait abandonné, il avait perdu la mémoire avec la vivacité; ce qui ajoutait à la compassion qu'inspirait ce malheureux enfant, c'est le sentiment qu'il avait de sa misère; il sentait bien, disait-il, que cela lui faisait du mal, mais il ne pouvait s'en abstenir: Il se prêtait sans répugnance à toutes les précautions qu'on employait pour l'empêcher de se livrer à ce penchant, et avertissait même des moyens qu'il avait trouvés pour éluder ces précautions; comme il appartenait à des parens dont il était vraiment chéri, on est parvenu à le guérir de cette fatale habitude et des maux qu'elle lui avait déjà causés, par une surveillance qui, pendant quelques mois, ne s'est pas démentie un moment, et le jour et la nuit. Il couchait avec son père, et on avait même l'attention de lui lier les mains, car involontairement, dans son sommeil, il allait exciter ses organes génitaux. Enfin, en unissant à cette assiduité dont un père tendre est seul capable, une vie aussi agitée et aussi pleine de mouvemens qu'elle peut l'être pour un enfant de cet âge, on est parvenu à l'arracher au danger qui le menaçait et à lui faire perdre jusqu'au souvenir de ces plaisirs funestes.

Heureusement, tous les enfans ne sont pas disposés de manière à se livrer ainsi à des plaisirs anticipés; la plupart échappent, par leur organisation, à ces dangers auxquels les expose la curiosité de leur âge. Les directions de la vitalité se faisant alors vers d'autres parties, ce n'est que chez les sujets très-sensibles ou chez lesquels les titillations sont fort répétées, qu'une sensation voluptueuse peut se développer dès l'enfance, et inviter à répéter les actes par lesquels elle a été produite. Il faut avouer encore qu'il est des hommes adonnés depuis l'âge le plus tendre aux plaisirs vénériens, lesquels jouissent cependant, dans un âge avancé, d'une santé vigoureuse. J'ai particulièrement la confiance d'un créole qui, initié aux jouissances dès l'âge de sept ans, quoiqu'il fût loin d'être pubère, conserve, après plus de soixante ans, toute la vigueur physique et morale qu'on puisse désirer. J'avoue que les exemples de cette espèce que je me suis trouvé à portée de recueillir, m'ont fait penser: 1°. qu'on avait quelquefois exagéré les inconvéniens, très-réels cependant, attachés aux jouissances prématurées; 2°. que la plupart des enfans qui, dans un âge tendre, se livrent naturellement à ces habitudes, y sont portés par quelques maladies dont le caractère est d'augmenter la salacité, telles que des dartres, une prédisposition à la phthisie, des calculs urinaires, etc., et qu'une grande partie des maux causés par la maladie essentielle, est attribuée à ce penchant qui n'en est que la suite, et qui ne forme qu'un épisode du drame principal.

Je dois encore insister sur la différence des effets que peuvent produire sur l'individu ces jouissances, lorsqu'elles ont lieu par les voies naturelles, c'est-à-dire, d'un sexe à l'autre, ou, au contraire, lorsqu'elles sont solitaires et que l'individu se les procure à lui même; ce sont ces dernières surtout dont le danger est extrême. Si l'organisation de l'individu qui s'y livre est assez forte pour que son physique y résiste, son intelligence du moins aura toujours à en souffrir; il ne serait peut-être pas impossible de trouver l'explication des phénomènes moraux que présente le masturbateur, dans le besoin de dérober à tous les yeux des goûts qui, s'ils ne sont pas, comme on le dit communément, horribles et infâmes, sont au moins ridicules et vils; dans la nécessité de concentrer en soi-même des jouissances que personne ne partage. Quoi qu'il en soit, du moins, il est sûr que, même lorsque cette habitude n'est point portée jusqu'à altérer la santé, elle agit d'une manière très-marquée sur l'intelligence et les affections de l'âme. L'homme est un être si éminemment social, comme le disait Aristote, qu'il ne peut isoler ses jouissances sans les empoisonner; une inquiétude continuelle domine alors l'esprit; une

mélancolie vague, qui jette sur tous les objets une teinte noire, empoisonne continuellement la vie, enlève tout courage, et fait voir le monde entier comme un vaste désert dans lequel on n'aperçoit ni aide ni encouragement pour le temps présent, ni désir ni espérance pour le temps à venir. Voilà des maux très-réels atteignant à tous les âges celui qui, grossièrement dominé par ses sens, s'abandonne seul à des voluptés que la nature invite à partager avec l'autre sexe.

En traçant ici le tableau des malheurs auxquels sont livrés en général les masturbateurs, je me suis gardé d'en forcer les couleurs comme on a coutume de le faire. Je veux au contraire que l'on trouve, dans la modération de mes expressions, un garant de mon amour pour la vérité, et je désire que, par le soin que je prends de mesurer mes termes sur l'importance des choses, mon témoignage n'ait rien perdu de son poids quand il faudra insister sur quelque considération majeure.

Je n'ai parlé jusqu'à présent que des maux qu'entraîne un défaut modéré de continence; mais lorsque les choses sont poussées à l'excès, les maux qui en proviennent peuvent être vraiment affreux, et c'est ici que les expressions les plus fortes vont me devenir nécessaires. Le danger des excès vénériens avait été déjà signalé par Hippocrate, ou du moins par l'auteur de l'un des livres attribués à ce grand homme. Leur effet ordinaire, dit-il, est de produire la consomption dorsale. *Tabes spinalis præcipuè novos nuptos libidinososque corripit, qui febre carent, optimèque comedunt, tabescunt tamen: quos si percunctaris dicunt de capite per spinam veluti formicas discurrere, cumque mingunt vel excreant, plurimum semen genitale liquidum, non prolificum progreditur, polluuntur cum dormiunt, cum uxoribus dormiant vel non, nihilque ingenerant; cumque iter faciunt vel currunt, spiritus angustia debilitasque tam magna eos corripit, uti loqui non possint: caput gravescit, aures tintinnant; cum tempore, hos cum graviter febrient, mæror absumet.* (Hippocrates, *de Morbis*, lib. II). Galien dit, en parlant de ceux qui s'adonnent avec excès aux plaisirs de l'amour: *toto corpore non solum dissolvuntur imbecillique fiunt, sed etiam sicci, graciles, pallidi, cavisque oculis cernuntur.* (*De sanitate tuendâ, lib.* VI, *cap.* XIV). Le tableau tracé par Arétée, et rapporté par Tissot (*Onan.*, *Sect.* I), n'est pas applicable à la perte de la semence. Arétée parle de la gonorrhée, γονόρῥοια, mot dont le véritable sens est bien flux de semence, mais qui ne peut signifier qu'un écoulement muqueux, puisque l'auteur, avec tous les anciens, le définit ainsi, *continens profusio, quæ nec in somno nec in vigilatione cohibere possumus, et quæ ita*

fit, ut quod fit, nullo modo sensu percipitur, et qu'il dit en commençant: *mortis quidem periculo vacet γονόῤῥοια*; or, rien de tout cela ne saurait convenir à un véritable écoulement continuel de semence, s'il pouvait avoir lieu. (*Vide Aretæus, de signis et causis diuturnorum morborum*, lib. II, cap. V). Mais ce n'est que depuis peu d'années que la nature des écoulemens dont il s'agit est bien connue. *Voyez* BLENNORRHAGIE, BLENNORHÉE, ÉCOULEMENT, GONORRHÉE.

Le vénérable Tissot, pour détourner la jeunesse du penchant dangereux à la masturbation, a cru devoir charger le tableau des maux qui peuvent en être la suite; il est résulté de cette exagération un effet tout contraire à celui que l'auteur en attendait. Quelques jeunes gens à imagination vive et faible, frappés des peintures hideuses qu'ils avaient sous les yeux, se sont irrémédiablement atteints de tous les maux dont on les menaçait, et plusieurs sont tombés dans le désespoir: le plus grand nombre, au contraire, ne sentant rien en soi des effets terribles attribués sans restriction à cette habitude, en ont conclu, ou que le tout était une fiction, ou qu'ils se trouvaient dans un cas particulier qui les mettait à l'abri du danger. Voilà un motif qui seul devrait engager à ne jamais s'écarter de la vérité, même dans les meilleures vues: ce n'est qu'avec la vérité que l'on persuade : l'impression que l'on reçoit d'une menace exagérée, s'efface aussitôt qu'on peut en apprécier le peu de réalité : et le seul moyen de convaincre les hommes, c'est de les traiter en êtres raisonnables.

Les dangers de l'acte vénérien, très-souvent réitéré, ne sont pas moins grands pour les femmes que pour les hommes: les maladies de nerfs les plus violentes, l'épilepsie, l'hystérie surtout peuvent reconnaître cette cause, et tout ce que je viens de dire s'applique également à un sexe et à l'autre. Au demeurant, il sera traité plus en détail de cet objet aux articles *Voyez* HYSTÉRIE, MASTURBATION, ONANISME, etc.

Mais après avoir montré les inconvéniens attachés à un excès de jouissance, je ne dois point dissimuler les maux qui résultent d'un excès de privations pour la plupart des hommes du moins, car il est des individus des deux sexes chez lesquels ces besoins ne se font jamais sentir (*Voyez* CONSTITUTION, CHASTETÉ). Ce n'est point impunément qu'on se refuse aux penchans de la nature; il est un âge où les jouissances physiques de l'amour deviennent nécessaires à tout être bien organisé, et ce n'est jamais qu'aux dépens de la santé et du repos de la vie entière qu'on peut être fidèle à des vœux de continence perpétuelle. Il est dans l'esprit humain de se complaire dans les difficultés, et de s'énorgueillir de prétendre à ce qui paraît impossible : à toutes les époques et dans tous les pays du monde, il

s'est trouvé des hommes qui ont fait profession d'une continence absolue. Je ne parle point des fourbes qui n'ont jamais prétendu en faire qu'une profession apparente, et qui, cherchant à se concilier l'estime de leurs semblables par des austérités publiques, ont l'art de déguiser sous le manteau de l'hypocrisie les plus hideuses dissolutions; il ne s'agit ici que de ceux qui, s'étant voués à un perpétuel célibat, en observent religieusement les obligations, quelques pénibles qu'elles puissent leur paraître.

Les anciens avaient, comme nous, leurs moines voués au célibat; on en trouve chez tous les peuples, et il serait fastidieux d'en faire l'énumération. Les pythagoriciens faisaient grand cas de la continence; de nombreuses sectes s'en imposaient la loi absolue : tels étaient chez les juifs les Esséniens, qui présentaient, suivant l'expression de Pline, le phénomène d'une nation éternelle, quoiqu'il n'y naquît personne. (*Plinii Hist. Nat.*, lib. v. c. XVII.) Beaucoup de philosophes se consacrèrent au célibat, soit dans des vues bizarres de perfection : *est virtus placitis abstinuisse bonis*, dit Ovide lui-même, (Epit. 16): soit peut-être aussi par suite de quelque faiblesse d'organisation; car comment concevoir autrement la retenue de ce Xenocrate qui, couché auprès de la belle Phrynée, en reçoit sans aucune émotion toutes les caresses; ce qui fit dire à la courtisanne, peu accoutumée à de semblables affronts : *J'avais bien parié de réveiller un homme, mais non d'animer une statue.* Qui ne verrait d'ailleurs dans toutes ces exagérations un étrange abus de la sagesse et de la raison. *Sommes-nous pas bien brutes de nommer brutale l'action qui nous fait*, dit notre Montaigne : *la philosophie n'estrive point contre les voluptés naturelles, pourveu que la mesure y soit joincte, et en préche la modération, non la fuite.* (Essais, liv. III, c. V.)

Une remarque assez singulière que l'on peut faire dans la conduite des anciens dont je parle, c'est que c'est moins contre le plaisir que contre les femmes qu'ils se répandent en invectives. Diogène, qui faisait si peu de cas des faveurs que lui prodiguaient des femmes les plus belles de son temps, se satifaisait honteusement lui-même dans les rues, au milieu de la foule. Galien ne rapporte le fait qu'en donnant d'ailleurs des louanges au cynique : voici le passage : *Diogenem cynicum narrant, virum alioqui omnium mortalium quòd ad continentiam pertinet constantissimum, libidini tamen indulsisse, non à copulatâ illâ voluptate veluti bono aliquo illectum, sed ut noxam quæ à retento semine provenire solet, evitaret. Cum meretrix adire pollicita, cum diutius cessaret, ipse manu pudendis admotâ, semen projecit, ac venientem deindè mulierculam remisit inquiens : manus hymenæum celebrando te prævenit. At planè constat*, ajoute Galien, *mo-*

destos viros, non ob voluptatem sed ut ab impedimento præserverentur, libidini indulgere perindè ac si nulla esset ei voluptas conjugata. (Galenus, *de locorum affectorum notitiâ.*) Les stoïciens affectaient aussi cette haine des femmes, plus encore que des jouissances. *Si les hommes étaient sans femmes*, disait Caton, *ils converseraient avec les dieux.* Un jeune homme romain demandant à Panetius, philosophe stoïcien, s'il était permis au sage d'aimer les femmes : *A l'égard du sage*, répondit celui-ci, *c'est une question que nous pourrons examiner une autre fois ; mais, pour vous et moi qui sommes fort éloignés de la sagesse, nous ferons parfaitement bien de nous défendre de ce sexe.* (*Voyez* un Mémoire de Sevin, parmi ceux de l'académie des belles-lettres, tome x.) On voit dans tout cela des déclamations qui s'adressent plutôt aux femmes qu'à la jouissance elle-même. Les philosophes dont il s'agit paraissent des esclaves révoltés invectivant contre un maître qu'ils redoutent encore. On ne peut s'empêcher, à cette occasion, de se rappeler l'opinion singulière d'Aristote qui, regardant la femme comme une irrégularité de la nature, la place à la tête des monstres. (*Voyez* à ce sujet Jul. Scaliger. *Adversus cardan. de subtilit. exercit.* 131, § 4.)

Les modernes n'ont point voulu recevoir ces distinctions admises par les anciens ; et sans entendre à aucune composition, ils se sont très-souvent imposés l'obligation d'une continence absolue. Les inconvéniens de ce régime sont plus ou moins graves, selon les différens cas : chez les sujets jeunes, vigoureux et nourris de mets succulens, il peut en résulter promptement l'aliénation mentale sous les modifications les plus horribles, telles que le satyriasis, le priapisme, l'érotomanie, la nymphomanie (*Voyez* ces mots), et la mort même ; les exemples en sont assez fréquens. *Lex naturæ cuncta superat confirmatve*, dit Hippocrate (*lib. de semin. genit. nat.*) dans son Traité des maladies des vierges : après avoir exposé les maladies auxquelles la continence absolue les expose, et parlé de quelques remèdes qui peuvent les soulager, le père de la médecine finit ainsi : *sed ego virgines hortor mandoque cùm hoc patiuntur, quamprimum, cum viris misceri et cohabitare : quæ, si concipiant, sanescunt.* On peut consulter sur cet objet Galien, *de semine lib.* II, *caput* I, *et de loc. affect.*, *lib.* VI, *c.* 5 *et* 6. Ætius, Paul d'Ægine, en ont rapporté des exemples frappans. Blegny (*Zodiac. Gallic. obs.* 6) raconte qu'une religieuse ayant eu plusieurs accès de fureur utérine, en eut un si violent, qu'elle mourut comme suffoquée. *Si virgines salaciores sint et quidquam de voluptuoso amplexu audiverint, facilè uterino furore corripiuntur, qui cum adest, mens perturbatione quatitur dumque de venere libidine-*

que dum delirant loquuntur, satisque verborum obscœnitate declarant, avidè concubitum appetere : et nisi brevi jucundum hymenæum celebraverint, præsertim formosi amatoris blandis colloquiis, lascivoque basio pellectæ, expalescunt, maciantur, moriuntur deniquè, ut quotidianâ experientiâ constat: at nubant potiusquam urantur; et hoc uterini furoris suum sit remedium. (*Guil. Ballonius, de virginum et mulierum morbis*, c. x, § v.) Plus loin encore, Baillou revenant à la nécessité d'interrompre une continence si nuisible ajoute : *Si virgines sunt, aut moniales, à pessis et priapiscotis temperandum, ne hymen et claustrum pudoris violetur; magna tamen vis est in pessulis : major si vir lacertuosus ostiolo pessulum obdiderit.* (*id.* § 11.)

Peut-on présenter un tableau plus frappant de l'abjection où se trouve réduite une malheureuse dominée par ce penchant, que celui dans lequel Juvénal a montré la fameuse Messaline; elle s'échappe la nuit du lit où dort l'empereur son époux; déguisée sous les habits de la courtisane Lycisca, elle court affronter la brutalité des plus vils débauchés.

Intravit calidum veteri centone lupanar;
. . . .
Ostenditque tuum, generose Britannice, ventrem;
. . . .
Et resupina jacens multorum absorbuit ictus.
. . . .
Mox lenone suas jam dimittente puellas,
Tristis abit : sed quod potuit tamen ultima cellam
Clausit, adhùc ardens rigidæ tentigine vulvæ :
Et lassata viris sed non satiata recessit.
(Juv. sat. vi).

Une observation récemment faite par M. le docteur Esquirol, adjoint du professeur Pinel, pour le traitement des aliénées à la Salpêtrière, peut servir de pendant au tableau de Juvénal; la voici :

Une fille bien née, âgée de dix-neuf ans, grande et forte, est prise d'accès hystériques avec des convulsions violentes et presque continuelles. Après un traitement fort long et tout à fait infructueux, cette jeune personne disparaît un jour de la maison paternelle, et toutes les recherches que l'on fait pour la retrouver étant inutiles, on n'en entend plus parler. Au bout de quelques mois, M. Esquirol passant le soir dans un quartier de Paris assez reculé, est arrêté par une femme qu'il reconnaît pour celle qu'il avait traitée sans succès. *Que faites-vous là ?* lui dit-il : *je me guéris*, répond-elle. Cette malheureuse victime d'une constitution trop ardente, a continué pendant dix mois le métier de courtisanne de la dernière

classe : elle a eu deux fausses couches (*Voyez* ci-dessus la sentence d'Hippocrate : *Si concipiant sanescunt*); et enfin elle est rentrée dans la maison paternelle, parfaitement guérie. Cette femme est aujourd'hui mariée, mère de famille, et tient la conduite la plus régulière. A quel honteux abaissement notre nature peut-elle se trouver réduite ! Détournons nos regards d'un si triste spectalce, et songeons que de tels égaremens n'accusent peut-être pas moins nos institutions sociales, que la faiblesse et l'imperfection de notre nature.

Il est des personnes tellement organisées qu'elles ne peuvent d'aucune façon donner la loi à leur tempérament, et que la continence est pour elles une chose impossible. Telle était la femme dont Buffon parle en ces termes : « J'ai vu, et je l'ai vu comme un phénomène, une fille de douze ans, très-brune, d'un teint vif et fort coloré, d'une petite taille mais déjà formée, avec de la gorge et de l'embonpoint, faire les actions les plus indécentes au seul aspect d'un homme ; rien n'était capable de l'en empêcher, ni la présence de sa mère, ni les remontrances, ni les châtimens ; elle ne perdait cependant pas la raison, et son accès, qui était marqué au point d'en être affreux, cessait dans le moment qu'elle demeurait seule avec des femmes » (*Buffon, Hist. Nat. de l'homme ; de la puberté*). Telle était encore le malheureux Blanchet, curé de la Réolle en Guyenne, dont il est parlé dans les dernières éditions des œuvres de Buffon; mais qui lui-même a donné, de ce qu'il a éprouvé, une relation que l'on trouve dans un ouvrage moderne. Comme cette histoire est une des plus complètes et des plus curieuses qu'on puisse lire, je vais la rapporter, en supprimant seulement les raisonnemens inutiles et les déclamations nombreuses dont elle est surchargée.

Né de parens sains, il avait reçu de la nature une constitution forte et vigoureuse, qui l'entraînait de bonne heure vers les femmes : néanmoins, se destinant à l'état ecclésiastique, par le motif le plus respectable, le désir de faire le bonheur de ses parens, il voulut se soumettre entièrement à des devoirs qu'une éducation sévère lui faisait regarder comme sacrés. Il éprouve de premiers combats affreux, dont il sort toujours vainqueur ; mais sans cesse déchiré des tourmens les plus cruels, dès lors un état de tristesse et de mélancolie continuelle remplace les sentimens doux et affectueux dont il avait été jusque-là pénétré. Des lectures ascétiques achèvent de troubler son imagination ; il a quelquefois en horreur la nature, ses parens et lui-même ; il entre dans des transports de fureur dans lesquels il est tenté de pratiquer sur lui la mutilation d'Origène. Toutefois, attaché à sa résolution, il renouvelle son vœu de chasteté, et il est sacré prêtre.

L'obligation plus étroite de la continence le porte à redoubler de soins et d'efforts. Des évacuations involontaires, par lesquelles la nature se soulage dans le sommeil, lui paraissent un crime; il s'efforce de les prévenir par un régime qui le réduit à une extrême maigreur, et par une attention si forte sur lui-même, que son sommeil en est troublé à chaque instant; mais écoutons-le parler :

« Il y avait déjà près d'un mois que je vivais dans ce redoublement d'attention, et j'étais dans la trente-deuxième année de mon âge, lorsqu'une nuit au matin je me sentis près de tomber dans le désordre que je redoutais; éveillé tant par l'impression vive qu'avait laissée en moi une forte résolution, que par le sentiment du plaisir, je me levai et trompai la nature. Cependant l'humeur séminale dont je venais d'empêcher l'évacuation, porta fortement à mon imagination, lui donna un feu et une vivacité que je n'avais jamais ressentis; mes sens acquirent une sensibilité exquise, une susceptibilité étonnante; l'après-midi j'allai dans une maison où m'appelaient les devoirs de la société; à l'entrée de la salle je portai mes regards sur deux personnes du sexe, qui firent sur mes yeux et de là dans mon cœur, une si vive impression, qu'elles me parurent vivement enluminées, et telles que celles qu'on électrise. Ignorant alors la cause physique d'un aussi singulier effet, je l'attribuai au prestige du démon, et me retirai. La maîtresse de la maison, surprise de ce brusque départ, me suivit et m'en demanda la cause : je lui dis franchement qu'elle avait chez elle des objets trop séduisans, mais que j'aurais l'honneur de la voir une autrefois. Ce qu'il y eut de singulier, c'est que celle-ci, aussi jeune que les deux autres, et qui n'avait pas moins de charme et de beauté, ne fit sur moi aucune impression. Sorti de la maison, éloigné des objets qui m'avaient si vivement affecté, je devins plus tranquille, à cela près que je sentais mon ame en feu, et dans tous mes sens une vivacité extrême qui semblait m'entraîner et me précipiter. Dans le reste de la journée, mes regards ayant rencontré quelques autres personnes du sexe, j'eus le même trouble et les mêmes illusions. Le lendemain, m'étant mis en chemin pour revenir chez moi, il me sembla, à plusieurs fois, que la voiture où j'étais tombait et se renversait; ce qui fit que je criai aux gens qui la conduisaient, de la soutenir; mais mes fausses alarmes leur prêtant à rire, je ne savais trop ce que cela signifiait. Aux approches d'une petite ville qui se trouva sur mon chemin, ayant vu des femmes, elles me causèrent le même frémissement et les mêmes illusions que celles que j'avais reçues la veille. Entré dans la ville, arrivé à l'auberge, on me servit à manger : mais le pain, le vin et généralement tous

les objets qu'on me présenta me parurent en désordre et renversés. Alors, persuadé que l'esprit de prestige et d'illusion me suivait partout, j'apostrophai durement l'aubergiste que je soupçonnais y avoir part, et rentrai précipitamment dans ma voiture. Là, faisant attention autant que pouvait me le permettre le trouble de mes sens et l'agitation de mes esprits, à mes aventures de la veille, à celles du jour, et à mes dispositions actuelles, je me confirmai dans ma première opinion, par les fables de *Riba de Neyra*, qui offrent les Pères du désert comme nourris et éduqués parmi les illusions du démon. Dès ce moment je ne connus plus d'autre cause de mon trouble et de mes illusions, que l'obsession du démon, à qui je résolus de faire bonne guerre, en employant contre lui la prière, le jeûne et les exorcismes. Cependant, rentré chez moi, je me trouvai plus tranquille, soit par l'éloignement des objets qui m'avaient troublé, soit par le plaisir que j'eus de me retrouver dans le sein de ma famille. Mais le lendemain, environ demi-heure après le repas, je sentis tout à coup mes membres s'étendre et se roidir, puis tout mon corps frémir et s'agiter par un mouvement violent et convulsif, semblable aux attaques d'épilepsie les plus violentes. Il me parut dans ce moment que la machine du monde allait se dissoudre, que le ciel et la terre croulaient, que tous les élémens, mêlés et confondus ensemble, étaient dans la plus affreuse agitation. Bientôt je ressentis à la tête la douleur la plus vive, il me semblait que toute cette partie se roulait et faisait une volute : le mouvement intérieur que je ressentis fut si violent que, se communiquant à toute la machine, il l'entraîna et me fit faire plusieurs évolutions puériles et ridicules, mais analogues et relatives à ce qui se passait dans ma tête. L'excès de la douleur fut accompagné d'aliénation d'esprit et de délire. Je fus saigné, mais la saignée ne m'apporta aucun soulagement; je n'en fus, au contraire, que plus dérangé; on me baigna, mais avec si peu de précaution, qu'il s'en fallut de peu que ce ne fut fait de moi, et que, livré à une aliénation d'esprit irrévocable, je ne subisse le sort de mon infortuné frère; cependant la fraîcheur du bain ayant calmé un moment l'ardeur de mes esprits et de mon imagination, je restai plus tranquille; mais peu de temps après la chaleur étant revenue, mon imagination fut assaillie par une foule d'images obscènes; toutes les beautés de la cour de Louis XIV lui furent successivement offertes; car je m'imaginai, par une idée assez singulière, que le gouverneur de la province, dans le dépit de me voir si opiniâtrement attaché à la pratique de la continence, me les offrait avec importunité; mais mon imagination, encore plus vivement frappée par le souvenir de mon état et la ferme résolution de garder la continence, y

résistait ; puis étant venu à croire que ces objets étaient amenés jusque dans mon lit, et qu'on me faisait violence, je poussai des cris affreux, et entrai dans des mouvemens convulsifs ; rien n'égalait le supplice terrible que je souffrais, par la cruelle scission de mon imagination, partagée entre le charme et les attraits qu'avaient pour moi la présence des objets destinés à soulager les besoins de la nature, et l'horreur d'enfreindre le vœu de la religion. Cependant cet état étant trop violent pour durer longtemps, le fanatisme prévalut contre la nature, ou celle-ci changeant sa marche, les images disparurent et l'agitation cessa. Le calme ne dura pas longtemps ; bientôt après succéda une nouvelle tempête bien violente encore, mais beaucoup moins que la première, d'ailleurs accompagnée de quelque sentiment de plaisir.

» L'activité qui me dominait se tournant en fureur guerrière, vint offrir à ma mémoire l'idée et le souvenir des guerriers dont le caractère m'avait le plus vivement frappé lors de mon enfance. Alors mon imagination me transportant dans tous les combats et les assauts dont j'avais lu l'histoire, je crus être successivement Alexandre, Achille, Pyrrhus et Henri IV ; avec le premier, auquel je m'identifiai si bien que je m'imaginais avoir sa taille, sa figure, son nom, être sa personne, je combattis au Granique, je vainquis à Arbelles, j'assiégai Tyr et montai à l'assaut sur ses remparts. Au milieu de ces mouvemens violens et rapides, de ces images vives et frappantes, je sentais le plaisir le plus vif et le plus délicieux : mon ame semblait, pour la première fois, vivre et se réveiller en exprimant le caractère d'Alexandre, dont mon imagination suivait tous les traits, et mon action rendait les mouvemens. Bientôt vinrent s'offrir à mon imagination sept cents Tyriens suspendus en croix le long du rivage de la mer ; à ce triste spectacle, saisi d'horreur et d'indignation, j'abhorrai le caractère du héros macédonien, et ne voulus plus être ce monstre ; mais fixant mes yeux, ou plutôt mon imagination sur les victimes gémissantes de sa cruauté, j'entrai dans les sentimens de la plus vive et de la plus tendre compassion, et m'attendris sur le sort de ces infortunés ; à la suite de cette douce passion qui calma mes sens, m'étant endormi, il me sembla voir les Tyriens, réchauffés par mes soins, reprendre vie et descendre de leurs croix. Mon imagination était si vivement frappée qu'il me semblait noter leurs traits, remarquer leur teint, observer leur physionomie, les appeler chacun par leur nom ; il me semblait qu'ils venaient me remercier et rendre hommage à la vertu qui les avait sauvés. A ce spectacle, le cœur attendri, les yeux mouillés de larmes, je sentis la joie et le plaisir les plus parfaits.

» Cet état délicieux ne dura guère, mais bientôt la force du tempérament et l'activité de l'humeur reprenant le dessus, je fus attaqué par un second accès de fureur guerrière, et dans ce nouvel accès, il plut à mon imagination de me transformer en Achille. Il me sembla ceindre ses armes; j'avais sa voix; j'adressai aux Troyens des défis et des insultes; puis poussant, culbutant et renversant les bataillons, je me vis tout à coup aux portes du palais de Priam. Dans mon transport, je me figurais des erreurs dont tous les traits étaient sans suite; passant rapidement du caractère d'Achille à celui de Pyrrhus, ou plutôt mêlant et confondant celui du fils avec celui du père : vivement frappé par l'image et la peinture que fait Virgile de Pyrrhus, croyant être moi-même ce héros, je saisis les quatre quenouilles de mon lit, dont je ne fis qu'un paquet, et les lançai impétueusement contre la porte de ma chambre, que j'arrachai de ses gonds et renversai à quatre pas de là; transporté de joie, animé par la secousse et le fracas, je m'écriai : *Cecidit Illion Priamique domus !* J'avais pendant ces sortes d'accès tant de roideur et de force dans les membres, que tout croulait sous mes mains, et rien ne résistait à mes efforts. Je rendais ces sortes de combats avec tant de force et d'énergie, que personne ne pouvait soutenir le feu de mes regards, ni la vivacité de mon action.

» Mes parens qui ne savaient rien de ce qui se passait dans mon imagination, et connaissaient encore moins la marche de la nature, qui, par cette crise violente, tendait à me guérir et cherchait à me faire sortir de l'état où une sotte éducation et un malheureux régime m'avaient réduit, prirent le parti de me lier le corps et de m'enchaîner les mains; Dieu! quel supplice je souffris! Quel changement se fit tout à coup dans ma tête! Déchu du haut degré auquel je m'étais vu porté un moment avant, abattu, consterné, je regardais mes chaînes, ma prison, ma nudité, avec horreur et frémissement. M'étant endormi dans ce trouble et cet état, ma tête fut remplie des images les plus terribles; il me sembla voir l'ancienne Rome s'élever de dessous ses ruines, ouvrir ses tombeaux, et offrir à mes yeux les squelettes de ses plus fameux guerriers, environnés d'armes dont la forme, la variété, la rouille et la vétusté présentaient un spectacle affreux. Cette image s'imprima si bien en moi, que je restai longtemps sans pouvoir fixer mes regards sur aucune arme ou pièce de fer, sans une extrême horreur qui passant jusqu'à mes sens, affectait mon odorat d'une odeur de fer ou d'airain qui m'importuna pendant bien des jours. Bientôt, cependant, mon délire changeant d'objet, il me sembla voir le dieu de la guerre, horrible et dégoûtant de sang et de carnage. J'imputai alors le traitement affreux

qu'on me faisait subir, à l'inhumanité que je m'imaginai avoir commise contre la personne d'Hector ; mais bientôt, sondant mes sentimens par un retour dont je semblais si peu capable, et les trouvant totalement opposés à ce trait de cruauté, je désavouai et détestai le caractère d'Achille, et passant tout à coup aux sentimens de la pitié et de la plus vive compassion, je m'écriai avec transport : ah! cher Hector! que ne puis-je ramasser tes membres épars, les réchauffer et les rendre à la vie! ah! que volontiers je verserais des larmes sur ton tombeau! et en le disant, j'en versai effectivement. Les sentimens de cette douce passion me ramenèrent à une douceur et à une tranquillité qui engagèrent mes parens à me mettre en liberté : je ne sentis rien de plus délicieux que ces premiers momens.

» La nuit ensuite, je dormis d'un sommeil plus doux et plus tranquille que je n'avais encore fait depuis ma maladie. Aux approches du jour et à mon réveil, j'eus un songe qui donna occasion à un troisième et dernier accès, je ne dirai pas de fureur, mais simplement de courage guerrier ; cet accès ayant été beaucoup moins fougueux et plus modéré que les deux autres. Je songeai qu'un roi venait à la tête d'une puissante armée pour égorger les protestans et renouveler le carnage de la cruelle journée de la Saint-Barthelemi. Dieu! me disais-je, qu'ont fait ces gens? n'est-ce pas assez malheureux pour eux d'être dans l'erreur: ne se trouvera-t-il personne pour les secourir? En disant ou rêvant cela, il me semblait voir, dans un certain endroit que désignait mon imagination, une pique qui s'élevait de terre et s'offrait à moi. Éveillé par l'ardeur du courage et l'empressement d'aller au secours de mes concitoyens, je me levai et pris mes habits dont la couleur noire était peu conforme à mes sentimens et à la profession que j'affectais ; mais, ne me déconcertant pas, je passai sans m'arrêter dans une autre chambre, où, ayant trouvé une gazette, je la pris, j'en lus la date et le millésime, puis, avec toute la confiance que donne l'enthousiasme d'une grande entreprise, je dis d'un ton ferme, d'un air assuré : je vais ouvrir une nouvelle carrière, une autre époque dont vous daterez! et sortant de la maison, je m'acheminai vers l'endroit où mon imagination fixait la pique que je brûlais d'ardeur d'aller prendre comme la marque de ma mission et de mon commandement. J'étais déjà dans le jardin, et j'allais en franchir la haye, lorsque, des parens accourus, vinrent m'arrêter et me ramener à la maison. Je ne fis point de résistance, mais l'imagination pleine de l'idée de secourir les protestans et de les défendre, je m'occupai assez longtemps du projet de lever des troupes, de les discipliner, de fortifier les places frontières, de les fournir de vivres et de munitions, etc. Il est

étonnant, le détail dans lequel j'entrai, moi qni n'avais jamais servi ni manié les armes. Or, pendant tout ce temps, j'affectai le caractère d'Henri IV ; je voulais avoir sa taille, sa figure, et sa personne: si, d'après cette persuasion, je pouvais obtenir de ceux qui étaient auprès de moi d'être appelé Henri IV, j'étais au comble de la joie.

« Cependant, à la suite des différens caractères que j'avais rendus, de tant de combats et d'agitations que j'avais soufferts, devenu plus doux et plus tranquille, mon esprit se porta sur des objets plus agréables et plus analogues à la nature de mes affections ordinaires ; je m'imaginai avoir vaincu et pacifié une foule de nations ; charmé de cette idée, je me levai aux ordres de mon génie pour dresser des trophées d'armes et de victoire, et prenant différens objets, tels qu'ils me tombaient sous les mains, je les plaçai aux quatre coins de ma chambre; n'importait quels, des pailles ou d'autres bagatelles de cette espèces ; mon imagination était assez vive pour les grossir, assez féconde et assez industrieuse pour leur donner des formes, des figures, une variété qui exprimaient le caractère, le génie et les mœurs des différentes nations que je m'imaginais avoir vaincues; puis, me plaçant au milieu de ma chambre, je considérais ces prétendus trophées avec un plaisir et une satisfactiou extrême. Partant de là, j'empruntai les sentimens d'un roi pacifique ; je crus faire fleurir dans mes prétendus états, exercer moi-même tous les arts, toutes les sciences; la peinture, la sculpture, l'architecture, la géométrie, etc. : je dessinais, je faisais des plans, des compartimens, etc., qui m'amusaient infiniment. J'avais le coup-d'œil si précis, la main si assurée que, sans autre instrument que ce qui me tombait sous la main, je les traçais sur le sol ou les parois de ma chambre avec une justesse et des proportions étonnantes. Mes parens et d'autres gens simples, surpris de me voir exprimer aussi heureusement quelques traits, et développer des talens que je n'avais jamais cultivés, s'imaginèrent qu'il y avait quelque chose de surnaturel, du sortilège : en conséquence, ils firent venir quelques charlatans qui promirent de me guérir, mais ils trouvèrent peu de docilité dans leur malade, et, dans mon aliénation, n'étant plus d'humeur à croire les fadaises dont ma triste éducation m'avait rempli l'esprit, je leur tombai dessus avec impétuosité et les chassai en les frappant violemment.

» La nature cependant semblait travailler constamment et sans relâche à ma guérison ; car, après que mon imagination eut changé ma triste demeure en un palais orné de tout ce qu'il y avait de plus beau dans la peinture et la sculpture, de plus précieux dans les métaux, de plus recherché dans les

meubles; je voulus me marier : alors vinrent s'offrir à moi une foule d'objets presqu'infinis; je vis des femmes de toutes les nations, de toutes les couleurs; mon imagination étonnée, surprise, était confondue et accablée par cette multitude et cette variété; j'en choisis un nombre qui me parut répondre à celui des nations que je croyais avoir vaincues lors de mes combats. Il me semblait devoir épouser chacune de ces femmes selon les lois et les coutumes de sa nation; mon imagination adoptait ce projet et y applaudissait sans aucune répugnance; cependant, craignant de tomber dans l'oisiveté et la mollesse, que je trouvais si contraires à mes premiers sentimens et à mon extrême activité, je m'écriai : quoi donc, serai-je un lâche, un paresseux, un autre Sardanapale? mais bientôt je trouvai un expédient, ce fut de laisser chacune de ces femmes dans son pays, et je décidai que je ne les verrais qu'en passant et en allant d'une province à l'autre. Dans ce nombre, il y en avait une pour laquelle j'avais une prédilection particulière, que je regardais comme la reine de mon cœur et de toutes les autres; c'était une jeune demoiselle que j'avais vue quatre jours avant ma maladie; j'étais bien éloigné de former sur elle aucune pensée, de me permettre aucun désir; mais ses charmes et sa beauté m'étant revenus, j'en étais éperdûment amoureux; j'exprimais de la manière la plus tendre mes vœux et mes pensées; je n'avais jamais lu aucun roman amoureux; je n'avais fait aucune caresse, pas même donné en ma vie aucun baiser à une femme, mais le livre des cantiques de Salomon, que je n'avais lu que parce qu'il se trouvait au milieu des livres sacrés, et mes dispositions particulières y suppléèrent; je donnais à mes déclarations une énergie inconcevable; je les tournais de mille différentes façons, et les appliquais à ma situation actuelle avec une justesse admirable. Au reste, je parlais de mon amour à tout le monde sans qu'il me vînt une idée de ce que j'avais été et de l'éducation que j'avais reçue. Quand on critiquait mon choix, j'étais étonné qu'on pût blâmer une inclination si douce, si aimable et qui me paraissait si innocente. L'état où je me trouvais me donnait une intelligence et une exaltation qui me rendaient supérieur à tous les hommes qui disputaient contre moi, ce qui donna occasion à un ancien prêtre de dire que j'étais possédé par l'esprit de Python, le même que saint Paul avait chassé du corps d'une fille dont il est parlé dans les Actes des apôtres.

» Dans cette violente maladie, mes sens furent portés à un excès de délicatesse et de sensibilité qui me fit éprouver alternativement les tourmens les plus affreux et les plaisirs les plus délicieux : la lumière me semblait quelquefois darder contre mes yeux avec tant d'éclat et de vivacité, que je ne pouvais

en soutenir la présence. Toutes les couleurs me déplurent successivement, à l'exception du vert que je vis toujours avec un nouveau plaisir ; le noir surtout était pour moi un supplice. Dans l'obscurité de la nuit, mille spectres hideux s'offraient à mes yeux, ou plutôt à mon imagination ; mais, parmi ces objets d'horreur, rien ne me parut plus affreux que l'image du vieux Marius ; elle se présenta telle et plus terrible que le visage qu'il montra au Cimbre à qui les armes tombèrent des mains. D'autres fois, mon esprit mieux disposé m'offrait des spectacles enchanteurs ; dans un de ces momens heureux, transporté dans le jardin d'Eden, je vis les quatre fleuves qui l'arrosent le couper en compartimens variés à l'infini ; du milieu de ce paradis de délices, s'élevait un arbre d'une hauteur prodigieuse et semblable à celui de la vision de Nabuchodonosor.

» L'ouïe eut également ses accès et ses excès ; elle était certaines fois disposée de telle façon, que le moindre son l'ébranlait ; si délicate et si sensible, que les moindres ondulations de l'air venant à frapper mon oreille, il me semblait que cet organe m'était arraché et porté au loin ; le bruit de l'airain surtout m'était insupportable ; il me faisait souffrir un supplice que je ne saurais exprimer. Lorsque j'entendais sonner la cloche dont j'étais malheureusement trop près, je croyais que, se détachant du clocher, elle allait frapper à la voûte du ciel avec laquelle ne formant plus qu'un même corps et un même instrument, l'un et l'autre pôle retentissaient d'un bruit épouvantable ; la secousse en était si terrible, que je me figurais que toutes les planètes qui sont suspendues dans l'immensité de l'Univers en étant ébranlées, étaient tombées et ne formaient plus avec la nôtre qu'une même masse. Assis sur les débris de l'Univers, je pleurais la chûte des astres, l'extinction du soleil, la ruine et le bouleversement entier de la nature, que je regardais comme à la veille de rentrer dans son premier chaos. Une autre fois, cet organe me fit sentir le plaisir le plus délicieux qui, je pense, puisse entrer dans l'ame d'un mortel ; il me sembla, dans un certain moment, qu'attaché à toutes les parties de la nature par les fibres et les tendons de mon corps, je ne formais plus avec elle qu'un même corps instrumental, mais animé par la musique. En effet, les parties nerveuses de mon corps me parurent se monter, se tendre avec elle, et prendre son unisson ; puis j'entendis s'élever de toutes les parties de l'Univers, comme d'un orchestre immense, des voix et des instrumens de musique dont l'accord me mit en mouvement, moi et toute la nature ; je ne sais combien dura cette vision délicieuse et extatique, mais elle se passa sous les yeux de quelques personnes, et entre autres

d'un médecin qui, depuis, m'en a parlé comme d'une chose singulière, et m'a dit qu'il m'avait vu avec étonnement observer une mesure et une cadence exactes qui se répétaient dans toutes les parties de mon corps, et qu'il avait présumé que j'étais dans l'état que je viens de dire.

» Les autres sens, le goût, l'odorat, etc., eurent leurs vicissitudes de plaisirs et de tourmens; il me semblait certaines fois sentir des odeurs, des parfums délicieux dont la nature, l'art ni la chimie ne pouvaient égaler les saveurs exquises; d'autres fois, c'étaient des odeurs insupportables, des dégoûts, des amertumes et des nausées qui m'affligeaient et me désolaient. Le tact lui-même fut affecté de ces deux extrémités de plaisir et de peine; mais il parut le dernier sur la scène : le rideau déjà levé, le flambeau de la raison totalement éteint, il vint faire le dénouement de la pièce par une catastrophe qui alarme la pudeur, étonne la nature, et déconcerte la religion : nécessaire cependant, et inévitable. A la suite de cette crise dont toute la honte retombe sur la loi du célibat ou sur son législateur; car, s'il y avait un homme assez injuste pour me l'imputer, j'interrogerais contre lui ma conscience, j'invoquerais contre lui le ciel témoin de ma simplicité et de mon innocence; à la suite, dis-je, de cette crise, je ne pus plus ignorer ni me dissimuler le principe de ma maladie, mais je vis et compris clairement qu'elle avait été causée par l'abondance et l'effervescence de l'humeur séminale, augmentée et échauffée par ma résistance et mon opiniâtreté à refuser à la nature de satisfaire à ses besoins.

» Revenu à moi-même, je ne me trouvai plus qu'un infortuné mortel rendu honteux et confus par le cruel dénouement qui venait de se jouer dans son imagination. Je me vis en opposition entre le devoir de la religion et celui de la nature. Menacé de maladie, si je me refusais à celui-ci; de honte et d'ignominie, même de l'animadversion de l'une et de l'autre puissance si j'abandonnais celui-là. Triste et affligeante alternative qui me rendit importune et presque odieuse la lumière qui brillait à mes yeux! plus d'une fois je fus tenté de la maudire, et je m'écriai souvent avec Job : *lux cur data misero!* »

Cette observation suffit pour donner une idée de tous les désordres que peut produire dans l'esprit une continence outrée. En voici une seconde dans laquelle la cause physique n'a point réagi sur l'intelligence, mais dont les détails ne sont peut-être pas moins intéressans, et ne prouvent pas moins qu'il est des personnes pour lesquelles la continence est une vertu impraticable; j'en emprunte le récit d'une dissertation fort curieuse sur le *Satyriasis*, par M. Duprest Rony, docteur en médecine de la faculté de Paris, qui, lui-même, l'a tirée

de Balthasar Timeus (*Casus medicinales*, *lib.* III). « Un musicien d'une structure athlétique, ayant les cheveux et la figure rouges, d'un tempérament ardent, était tellement tourmenté de désirs amoureux, que l'acte vénérien répété plusieurs fois en peu d'heures ne pouvait le satisfaire. Odieux à lui-même, et craignant les châtimens que la colère divine réserve aux luxurieux, il vint implorer mon secours. Je lui fis pratiquer une saignée, et le mis à l'usage des rafraîchissans et des calmans; je lui conseillai une diète légère, ce qui ne procura aucun soulagement. Mon avis fut alors qu'il eût recours au mariage; effectivement il épousa la fille forte et robuste d'un villageois; d'abord il parut s'en trouver bien; mais peu de temps après, il lassa sa femme par des embrassemens trop répétés, et redevint aussi satyre qu'auparavant. M'étant venu demander d'autres secours, je lui recommandai les prières et le jeûne; ne se trouvant pas soulagé, il voulait se soumettre à la castration: je pensai qu'il ne fallait point pratiquer cette opération, par rapport aux suites funestes qu'elle pourrait avoir, et qu'au moins il fallait la différer. Le malade, au contraire, me pressait vivement, et cherchait à gagner, par des présens, ceux qui s'opposaient à son dessein; il me promit même un cheval qui allait l'amble, dont la beauté n'était pas à dédaigner, en cas que je voulusse me rendre à ses désirs.

» J'avoue que mes domestiques m'ont souvent fait rougir, ne connaissant pas la fureur satyriaque de ce musicien, et me demandant ce qu'il venait si souvent faire chez moi, lui qui non-seulement n'avait pas l'air malade, mais qui présentait tous les signes de la santé la plus robuste; peu s'en fallut que je ne fisse couper son membre importun.

» M'occupant des moyens que l'on pourrait tenter pour la guérison de ce musicien, je me rappelai avoir entendu dire à Pavie, par l'illustre Prevatius, qu'il avait, avec du nitre préparé, guéri un homme qui souffrait des douleurs néphrétiques, occasionnées par la présence d'un calcul. Le malade fut délivré de ses douleurs; mais il devint par la suite inhabile aux plaisirs de l'amour. Je fis l'essai de ce moyen; matin et soir je lui donnai du nitre dissous dans de l'eau de nymphéa. L'usage de ce sel pendant environ huit jours, le rafraîchit au point qu'il suffisait à peine aux besoins de sa femme. »

Galien rapporte l'histoire d'un homme et d'une femme accoutumés aux plaisirs de l'amour, et que la privation de ces jouissances accoutumées avait jetés dans un état très-fâcheux. Tous les deux furent guéris en renonçant à la continence qu'ils s'étaient imposée. (*Galenus*, de locis affect. *lib.* VI, *c.* V.) Tissot dit avoir vu à Montpellier une veuve très-robuste, âgée

de quarante ans, qui avait joui très-souvent pendant long temps du physique de l'amour, et qui en était privée depuis quelques années, tomber de temps en temps dans des accès hystériques si violens qu'elle perdait l'usage de ses sens; aucun remède ne pouvait dissiper les accès; on ne pouvait les faire finir que par de fortes frictions des parties génitales, qui lui procuraient un tremblement convulsif suivi d'une abondante éjaculation, et dans le même instant elle recouvrait ses sens. (*Onanisme*, *sect.* XI.) Ce médecin en rapporte plusieurs autres exemples, dont je crois inutile de faire mention.

Quoique dans le portrait tracé par Buffon, et que j'ai rapporté plus haut, on retrouve tout ce qui caractérise en général une constitution très-portée à l'amour, il n'est pas rare de rencontrer des individus pour lesquels la continence deviendrait impossible, quoiqu'ils soient doués d'une organisation qui paraîtrait devoir s'y prêter. Entre autres personnes dans ce cas, j'ai observé pendant plusieurs années un homme de trente-six ans, grand, mince, à col allongé, à tête petite, à cheveux blonds, lisses et rares; sa peau était très-blanche, ses chairs molles et maigres, ses passions en général douces et peu emportées : en totalité, il m'a toujours semblé éminemment lymphatique. Il était d'ailleurs belge, pays où la constitution lymphatique est fort commune. Toutefois, cet homme était d'une salacité extraordinaire et infatigable, au point que des actes de vigueur répétés huit et neuf fois par nuit étaient pour lui des choses fort communes. Je dois ajouter que cet homme qui menait la vie militaire depuis douze ou quinze ans, vivait avec des camarades assez curieux pour ne pas se laisser induire en erreur sur aucune circonstance du fait dont il s'agit. J'ai entendu raconter des choses bien plus étonnantes par des gens qui prétendaient en avoir été les témoins, mais je n'ai voulu parler que de ce qui m'est connu. Pense-t-on qu'il eût été possible à un homme comme celui-là d'observer impunément une continence de quelques semaines?

L'âge le plus avancé n'est pas même toujours la garantie assurée d'une continence exacte. Chez quelques personnes qu'on peut regarder comme privilégiées, la nature se survit à elle-même, et le *vieil homme* se conserve au milieu des glaces de l'âge. Saint-Augustin parle d'un vieillard de quatre-vingt-quatre ans qui fut réduit à acheter une jeune fille pour son usage : *senex octoginta et quatuor agens annos, qui religiosè cum conjuge religiosâ jam viginti quinque annos vixerat continenter, ad libidinem sibi emit lyristriam.* (St. Aug. *contrà Jul. pelag.*, *lib.* III. § 23.) J'ai cité tout de suite une autorité imposante pour me dispenser d'en alléguer d'autres. Il me serait facile de multiplier les citations de cette espèce, sans

même parler du fameux Thomas Parr, qui fut, dit-on, censuré publiquement à l'âge de cent deux ans, pour cause d'incontinence.

Mais l'homme n'est point le seul parmi les animaux auquel la continence soit difficile ou dangereuse à observer : les autres espèces ne sont pas moins assujetties aux besoins qu'elle fait naître, et la nature ne leur inspire pas moins de moyens de suppléer à la conjonction des sexes, lorsqu'ils sont privés de cette ressource ordinaire.

La plupart des animaux, lorsqu'ils sont séparés de leurs femelles, s'accouplent avec des espèces très-différentes de la leur. J'ai vu de mes propres yeux, *un très-grand nombre de fois*, des paons s'accoupler avec des femelles de canard ; je ne puis garantir que l'accouplement fut bien réel, parce que le plumage du paon empêchait d'en observer les détails, mais du moins tout ce que l'on peut voir se passait comme dans l'accouplement ordinaire, et l'on doit regarder comme certain qu'une sensation agréable était éprouvée par ces animaux, puisqu'ils en répétaient assez fréquemment les actes. Je ferai observer que, dans la même basse-cour, se trouvaient cependant des femelles de paons et de dindons, et que jamais il ne m'a été possible de remarquer la moindre sympathie entre ces dernières et les paons, desquels assurément elles se trouvent plus rapprochées par leur organisation que le canard. Je ne doute pas que le fait dont je parle ici ne paraisse, sinon incroyable, du moins fort étrange à beaucoup de lecteurs. Plusieurs des naturalistes auxquels j'en ai parlé, m'ont objecté aussitôt la différence qui se trouve entre les deux espèces, comme si cela pouvait empêcher un fait d'être réel : je répète cependant que j'ai eu un assez grand nombre de fois l'occasion de vérifier celui dont il s'agit.

La continence est nuisible aux animaux comme aux hommes : les regrets dont les poëtes ont fait honneur à la colombe et à la tourterelle, quand elles sont privées de leurs mâles, ne paraissent être que le témoignage des maux que cause la continence à ces animaux, qui n'y étaient point habitués. Les personnes qui élèvent des pigeons, nomment *ponés* ceux qui sont dans cet état ; le mal qu'il leur cause empirerait jusqu'à produire la mort, si l'on ne substituait au premier époux un nouveau venu, auquel notre Artémise s'accoutume bien promptement.

On a remarqué dans les femelles d'espèces gallinacées un effet singulier de la continence prolongée, c'est que leur organisation change au point qu'elles prennent quelque chose de l'apparence des mâles ; leur plumage se colore, leur voix change, et, ce qui n'est pas moins remarquable, c'est que lorsqu'on les met alors avec des mâles, ceux-ci ne peuvent pas les

supporter, et les battent à outrance. Ce fait, dont M. le professeur Duméril m'a rapporté plusieurs preuves, a surtout été remarqué dans les faisans; il rappelle assez naturellement le changement qui arrive chez les femmes qui cessent d'être fécondes; leur teint brunit, leurs traits se prononcent, il leur vient de la barbe, et une sorte d'expression virile se fait apercevoir dans toute leur personne. Il ne faut pas douter que si Aristote eût connu cette observation, il ne s'en fût servi pour étayer son opinion *que les femmes ne sont que des hommes imparfaits*.

On sait avec quel sale emportement toutes les espèces de singes sont adonnés à la masturbation; mais les autres animaux qui ne sont point organisés de façon à assouvir aussi facilement leurs désirs, savent fort bien trouver les moyens de se satisfaire lorsqu'ils sont privés de leurs femelles : nous pouvons du moins l'observer sur à peu près toutes les espèces qui vivent dans notre dépendance; et ceux-là sont aussi les seuls qui se trouvent fréquemment condamnés au célibat. L'incontinence des chiens est si connue qu'elle est passée en proverbe. Ces animaux ont des moyens variés de se satisfaire : tantôt c'est par des frottemens contre un corps quelconque; tantôt il leur suffit du resserrement que la verge éprouve dans son fourreau, d'où ils la font sortir par des secousses répétées. J'ai vu un chien braque qui, s'établissant sur une chaise, se plaçait sur le dos, alors il croisait les jambes de façon qu'il se présentait une ouverture étroite où la verge était reçue. On voit assez souvent des chevaux entiers employer pour se satisfaire des moyens analogues : toute l'école vétérinaire d'Alfort a pu en faire l'observation, notamment sur un beau cheval andaloux qui s'y trouvait il y a un an. Le chameau, quand il entre en rut, se jette indifféremment sur tout ce qu'il rencontre, et le presse sous son ventre jusqu'à ce qu'il ait assouvi son besoin. Enfin, pour compléter les exemples de faits semblables, le premier des deux éléphans morts à Paris depuis dix ou douze ans, se procurait, dit-on, par certains mouvemens qu'il savait donner à sa masse, des éjaculations si fréquentes et si abondantes, qu'on a pensé que cette habitude avait dû contribuer à sa mort.

C'est donc ainsi que dans la série immense des êtres qui s'étendent de l'homme à la brute la plus grossière, tous sont unis par un sentiment commun : la volupté.

Omnibus incutiens blandum per pectora amorem.
(Luc. l. 1, vers. 20.)

Qui donc, de ces animaux si bornés dans leur instinct, ou de l'homme si grand par son intelligence, a su faire, pour son

bonheur, un meilleur emploi de ce penchant commun à tous? La réponse à une telle question serait si peu honorable pour notre espèce, qu'il faut la taire, et nous dire seulement combien il nous importe, en goûtant la volupté, de n'en point épuiser la coupe, et de nous garantir d'une ivresse qui nous ravalerait jusqu'à la condition des brutes les plus viles.

Si la privation absolue des plaisirs de l'amour, ou la continence parfaite, produit de graves inconvéniens, aussi bien que l'abus des jouissances, il n'en est pas de même lorsque cette privation est modérée, et que l'on reste également loin des deux excès. La continence alors a de grands avantages; le corps est entretenu plus fort et plus dispos, l'intelligence, doucement excitée, est plus vive et plus nette, toutes les fonctions du cerveau s'exécutent avec plus de perfection; et ce fluide merveilleux, destiné à porter la vie au dehors de l'individu, sert au-dedans de lui-même à féconder sa propre intelligence. La continence ainsi restreinte devient même un assaisonnement des plaisirs; le désir en est plus exalté, la jouissance en est plus complète, et l'état de bien-être et d'hilarité qui succède à ces momens de délire, témoigne assez combien cet acte se trouve alors conforme aux lois de notre organisme.

En général, les desirs vénériens peuvent servir d'excellent thermomètre pour la santé, et en même temps la continence la plus absolue devient communément de rigueur pendant la maladie. Il n'est pas très-rare cependant de voir se présenter cas où ces règles se trouvent en défaut. Je vais en rapporter quelques-uns.

On voit quelquefois le priapisme accompagner des fièvres malignes ou ataxiques; mais ce symptôme, lorsqu'il n'est pas porté au point d'augmenter le mal en causant de grandes douleurs, ne doit point détourner l'attention qu'exigent les phénomènes principaux de la maladie; en voici un exemple observé à Saint-Domingue, par M. le docteur Dalmas, qui a bien voulu me le communiquer.

« En 1794, étant au Port-au-Prince, je fus appelé en consultation pour voir un négociant anglais arrivé depuis six semaines d'Europe; c'était un homme d'environ quarante ans, bien constitué, et ayant toujours joui d'une bonne santé. Au moment de ma première visite, il était au quatrième jour d'une fièvre double tierce maligne; il avait le pouls assez fréquent et plein, les yeux rouges et secs, la peau brûlante et aride, les urines étaient abondantes et âcres, il se plaignait d'une légère douleur d'estomac et d'un grand mal de tête; à ces symptômes, communs à presque tous les malades, se joignait une érection extraordinaire de la verge, veritable pria-

pisme, accompagné d'un délire sourd et profond; cet état commençait avec le redoublement, et ne cessait qu'à la fin de l'accès dont la durée était de dix à douze heures. Durant ce temps, le malade ne répondait à aucune question; le médecin qui l'avait vu avant moi m'assura que cette espèce de phénomène s'était manifesté dès le premier jour de la maladie, et s'était reproduit à chaque paroxisme. Je pus l'observer moi-même jusqu'au septième jour, époque de la mort du malade. Il est probable qu'il y eut à plusieurs reprises des éjaculations de liqueur séminale; mais ce qui me parut encore plus extraordinaire, et dont je fus témoin, c'est que la mort, arrivée depuis plus de vingt minutes quand je vis le cadavre, n'avait point fait cesser cet état de roideur et de spasme, et j'ai lieu de croire qu'il dura encore longtemps. Ce malade avait été saigné et émétisé dans le commencement, il avait ensuite pris beaucoup de quinquina; on n'avait pas employé les vésicatoires. »

Le priapisme ne me paraît avoir été ici qu'un symptôme de la fièvre maligne ou ataxique, sur la marche de laquelle il ne devait pas exercer beaucoup d'influence; c'est un de ces symptômes qu'on peut regarder comme purement nerveux et coïncident, mais non concomitant. (*Voyez* ces deux mots.) Il ne me semble pas qu'on en puisse dire autant de deux autres exemples qu'il me reste à rapporter. Le premier est tiré du IVe. livre des Maladies épidémiques d'Hippocrate, à la fin: *Nicippus, in febribus per somnum semen effudit, et nihil ad pejus processit, et hoc ipsum, sæpe ipsi factum est, et nihil læsit. Prædictum est ipsi id desiturum postquam febres judicatæ forent, et sic factum est.*

Le second m'a été communiqué par M. Robin, ancien chirurgien de Frédéric II, exerçant maintenant à Bercy près Paris, où il a eu l'occasion de l'observer. « Le malade était un homme de vingt-huit à trente ans, d'une grande taille et plein de vigueur; teint fleuri, cheveux et barbe noirs, vivant depuis assez longtemps dans une continence à laquelle il n'était pas accoutumé; affecté alors d'une fièvre tierce, sans qu'il éprouvât ni pandiculations, ni frissons, ni nausées, l'épigastre n'était point tendu, point sensible au toucher, le ventre mol, le pouls grand et souple, la langue vermeille et humectée; il y avait céphalalgie susorbitaire légère; les urines étaient légèrement briquetées dans l'apyrexie, comme pendant l'accès; les premiers durèrent près de douze heures et furent suivis d'une faible moiteur, de pesanteurs et douleurs assez vives dans la région lombaire; les yeux étaient brillans.

» Je vis le malade dans son troisième accès, qui n'annonçait rien de fâcheux; sur des questions que je fus porté à lui

faire, parce que je vis sa chemise et ses draps couverts de taches, il m'assura qu'il n'avait pas vu de femmes depuis longtemps, et qu'il n'était point adonné à la masturbation. Il avait eu dans sa première jeunesse une seule blennorrhée, et me déclara qu'il n'avait jamais d'éjaculation séminale sans une impression très-vive; mais à chaque accès de sa maladie, il devenait un vrai satyre, et éjaculait involontairement dans le plus fort de sa fièvre. Les testicules que j'examinai me parurent plus volumineux que dans l'état ordinaire, ainsi que les cordons spermatiques, mais aucune de ces parties n'était ni engorgée ni douloureuse.

» Je fis prendre un suspensoir, je mis le malade au régime végétal, à l'usage des fruits acidules, et j'ordonnai une émultion nitrée, des pilules camphrées et nitrées, avec des lavemens semblables; je fis appliquer huit sangsues au périnée.

» Au quatrième accès, mêmes symptômes et douleurs dans les lombes; six autres sangsues, même tisanne et lavemens, deux bains de siége par jour.

» Le cinquième accès fut de sept heures, la région lombaire moins sensible, la tête bien, moins d'érection, pas de perte, même prescription, excepté les sangsues.

» Le sixième accès dura huit heures; le septième n'eut pas lieu; le malade, un peu faible, attendit huit jours pour se mettre en voyage; il eut une seule pollution pendant son sommeil dans cet intervalle; ses forces se rétablirent promptement. »

L'homme de l'art instruit qui a recueilli cette observation, se demande si c'est aux remèdes ou aux éjaculations répétées qu'il faut attribuer la guérison de cette fièvre. Il me semble qu'en réfléchissant à la marche ordinaire des maladies, on doit être disposé, dans ce cas, à regarder les éjaculations comme de véritables crises par lesquels la maladie s'est jugée, sans qu'on puisse croire cependant que l'évacuation du sang et les boissons tempérantes n'aient pas aussi contribué à la guérison. Je ferai toutefois remarquer, en passant, que la fièvre dont il s'agit paraît avoir eu le caractère inflammatoire par excellence, et que cet exemple peut servir à établir l'existence de la fièvre inflammatoire avec le type de tierce.

On voit par les faits que je viens de citer qu'il est des exceptions au précepte qui fait de la continence une loi dans l'état de maladie. Ces exceptions tiennent au genre de la maladie comme dans le cas précédent, ainsi que dans les affections qui sont elles-mêmes le résultat de la continence; elles peuvent encore dépendre d'habitudes contractées, qui font des plaisirs de l'amour un besoin indispensable. Tissot en rapporte lui-même un exemple. Une danseuse fut blessée par hasard près du sein gauche fort légèrement; le chirurgien lui

prescrivit une diète assez sévère, et lui défendit les plaisirs dont elle était en usage de jouir souvent : la troisième nuit de cette privation, à laquelle elle se soumit en négligeant la diète, elle eut une pollution qui, revenant plusieurs fois toutes les nuits suivantes, la maigrissait à vue-d'œil, et lui causait de violens maux de reins : la plaie ne laissait pas de guérir, et l'eut été tout à fait si elle s'était ménagée pour les alimens et la boisson. Le chirurgien, ferme dans ses principes, continuoit son interdiction, la saignait et la purgeait : ennuyée et affaiblie, elle laissa les remèdes, reprit son ancien train : la faiblesse et les douleurs se dissipèrent bien vîte.

Il est important toutefois d'observer que ce ne sont ici que des exceptions toujours rares. Les exemples sont, au contraire, fort communs de malades, et particulièrement de blessés, qui se sont précipités dans la tombe, ou qui du moins ont beaucoup agravé leur état en se livrant au plaisir. Fabrice de Hilden rapporte qu'un jeune homme ayant eu la main coupée à la suite d'un coup de feu, son chirurgien lui défendit sévèrement tout commerce avec sa femme, qu'il avertit aussi du danger; mais quand tous les accidens furent dissipés, et que la guérison était en bon train, le malade se sentant des désirs auxquels sa femme ne voulait pas répondre, se procura, sans coït, une émission de semence, qui fut immédiatement suivie de fièvre, de délire, de convulsions et d'autres accidens violens, dont il mourut au bout de quatre jours. (*Obs. Chirurg.*, cent. 1, obs. 22.)

Il me serait facile de multiplier les exemples qui prouvent le danger des jouissances vénériennes pendant la durée des maladies : c'est surtout dans les plaies de tête, dans les grandes suppurations que ce danger est à redouter, et la cause n'en serait pas difficile à indiquer; mais je serais obligé, pour le faire, d'entrer dans des discussions qui pourraient ici se trouver déplacées.

Le priapisme, les désirs érotiques, la masturbation, accompagnent ordinairement la première période de la manie, mais ces symptômes se dissipent communément avec les progrès du mal. Il n'en est point de même de l'idiotisme et de la démence, presque toujours l'habitude de l'onanisme existe avec ces deux derniers états. Souvent les crétins, qu'on peut en quelque sorte regarder comme des modèles d'idiotisme, ont les parties génitales très-développées, et s'abandonnent de la façon la plus dégoûtante à des penchans qui ne sont gênés en eux par aucune idée morale : cette manière d'être n'est cependant pas constante chez les crétins.

D'après ce que j'ai dit jusqu'à présent, quels sont les moyens auxquels on pourrait recourir pour réprimer des désirs trop

impétueux, et pour rendre moins pénible l'exercice de la continence, dans des conditions où l'on ne pourrait s'en dispenser? On a recommandé tour à tour de porter une plaque de plomb sur les lombes, de faire usage d'infusion de vitex agnus castus, de racine de nymphéa, de feuilles et de graines de pourpier, de laitue, etc. : on sent que ces moyens, qui se rapportent à un régime aqueux et très-peu nourrissant, doivent en effet diminuer l'orgasme vénérien, mais l'efficacité en sera nulle, si elle n'est secondée par l'attention d'éloigner scrupuleusement toute idée lascive, si on ne fuit l'oisiveté, pour mener au contraire une vie extrêmement active et occupée. C'est dans le travail surtout que l'on trouvera les ressources les plus efficaces; mais il est rare cependant que, même avec toutes ces précautions réunies, un sujet bien organisé puisse conserver toujours une continence absolue. Heureusement la nature se satisfaisant elle-même par des évacuations qui ont lieu durant le sommeil, obvie ordinairement aux inconvéniens qui résulteraient d'une trop longue privation. Il n'est jusqu'à présent aucun moyen connu, chez nous du moins, de détruire entièrement les désirs vénériens sans altérer l'organisation. On sait que la castration ne produit pas constamment cet effet, et que, chez la plupart des malheureux qui se trouvent ainsi mutilés, les désirs survivent au moyen de les satisfaire. La débauche a même tiré parti de cet état, et le satyrique Juvénal en fait le reproche aux femmes romaines de son temps.

Sunt quas eunuchi imbelles ac mollia semper
Oscula delectent, etc. (sat. 6.)

Voici ce que rapporte l'auteur anonyme (Dopsomville) de l'ouvrage intitulé *Voyages de M. *** en Asie, ou Essais philosophiques sur les mœurs de divers animaux étrangers.* « On trouve dans l'Inde, et particulièrement dans la presqu'île, une espèce de faquirs qui courent le pays tout nuds, pour l'édification des peuples, et qui se sont rendus entièrement impuissans par le régime suivant. Dès l'âge de six ou sept ans, on prend les enfans destinés à cet état de pénitence, et on leur fait manger tous les jours un petit paquet de feuilles tendres d'un arbre nommé *Mairkousie* : dans les commencemens, on leur en donne seulement gros comme une noisette. Ce régime doit être continué à peu près jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, et la dose insensiblement augmentée, de sorte que, les dernières années, on en prenne la grosseur d'un œuf de canne. Au reste, dans tout cet intervalle qui sépare sept de vingt-cinq ans, on n'est assujetti qu'à se purger légèrement tous les mois avec du *kadoukaie* ou *mirobolan noir.* Ce spé-

cifique, qui rend à la fin absolument impuissant, bien loin d'altérer les formes et de diminuer la vigueur d'un corps bien constitué, assure, au contraire, une santé presque inaltérable; mais ce n'est qu'en commençant fort jeune qu'on peut s'habituer à un régime capable de faire périr un homme fait. » On ne peut nier qu'un semblable effet soit possible; mais quel est cet arbre *mairkousie?* j'avoue qu'il ne m'est pas possible de donner sur ce sujet le moindre renseignement.

Une question qui ne serait pas seulement curieuse à agiter, mais qui pourrait fournir matière aux discussions les plus intéressantes sur les grandes vicissitudes de perfectionnement ou de détérioration de l'espèce humaine, c'est celle de l'importance plus ou moins grande que l'on a aux diverses époques de la civilisation attachée à la continence; il n'est peut-être pas un législateur de l'antiquité qui n'ait porté des lois contre cette privation, qui se trouve parmi nous érigée en vertu; et ce n'est pas une chose peu remarquable, qu'il ait fallu violenter les hommes pour les porter à suivre les penchans de la nature. Les lois de Moïse, celles de Lycurgue sont célèbres sur ce point, la religion et les mœurs concouraient également à faire regarder comme respectable et sacré l'acte par lequel l'homme se perpétue, en goûtant, d'ailleurs, les plus grands délices qu'il lui soit donné de connaître. Il est inutile de répéter ici que le simulacre des parties de la génération était un objet de culte chez les anciens; qui n'a pas entendu parler des cérémonies religieuses dans lesquelles ces objets, exposés à la vue de tout le peuple, recevaient des matrones romaines les plus respectables l'hommage d'une vénération publique? Saint-Augustin, dans la Cité de Dieu, lib. VI, cap. 3, fait une longue énumération des Dieux qui présidaient chez les anciens à l'union de l'homme et de la femme. *Priapus Tetinus quoque dicebatur, quippe cui tendendi nervi cura esset; mulieresque ei in veliis sacrificabant velatæ togis, prætextis solebant sacrificare. Hinc quoque dii culti plurimi ipsius coïtus præsides : Subigus, Prema, Pertunda, Perfica. Saturnus ut semen conferret; Liber et Libera ut semen emitterent, hic viris, illa feminis; Janus, ut semini in matricem commeanti januam aperiret, etc.* (Meursius, *de puerperio suntagma, cap.* I.). Voilà des mœurs non-seulement différentes des nôtres, mais qui leur sont contraires : elles honorent, elles mettent sur les autels ce que nous nous faisons un devoir de cacher, de haïr en quelque sorte, ce que nous ne pouvons exprimer sans rougir. Ces mœurs devaient avoir une influence très-marquée sur les peuples auxquels elles étaient familières, et il ne peut être sans intérêt pour le médecin d'étudier les résultats de cette influence. N'oublions pas

qu'avec ces coutumes si étrangères aux nôtres, les anciens avaient fréquemment sur nous une supériorité physique et morale qui doit nous rendre circonspects, quand il s'agit de condamner en eux ce qui nous paraît étrange. Un grand nombre de philosophes des plus respectés ont traité des matières analogues en termes les plus clairs, et sans aucunement ménager les expressions. Montaigne, qui, sur cet objet, a poussé lui-même un peu loin la licence, cite à ce propos, et pêle mêle, Socrate, Zénon, Straton, Théophraste, Aristipe, Platon, Démétrius de Phalère, Héraclide de Pont, Antisthènes, Ariston, Cléanthes, Spherus, Chrysippe, sans compter, ajoute-t-il, les écrits des philosophes épicuriens. Mais, sans nous conformer entièrement à des manières qui, du premier abord, nous paraissent maintenant révoltantes, ne pourrions-nous pas convenir que cette exclamation n'est pas indigne de quelque réflexion : *Qu'a fait l'action génitale aux hommes, si naturelle, si nécessaire et si juste, pour n'oser en parler sans vergogne, et pour l'exclure des propos sérieux et réglés? Nous prononçons hardiment tuer, dérober, trahir : et cela nous n'oserions qu'entre les dents.* (Essais, liv. III, c. 5.) Mais, nous-mêmes, arrêtons-nous, et craignons de nous enfoncer dans un sujet qu'on peut à peine, aux yeux de quelques personnes, effleurer innocemment. Après avoir, près de ces lecteurs trop scrupuleux, réclamé les droits de l'impassibilité médicale, nous finirons en nous écriant : *Væ! væ! cui scandalisatur.* (DE MONTÈGRE)

CONTINENT, adj., de *continens*, qui contient, qui renferme ses passions au dedans de lui-même : ἐγκρατὴς, *qui suos affectus per rationis moderamen vincere potest.* Ce mot s'entend à peu près exclusivement dans notre langue, d'une personne qui s'abstient avec effort des plaisirs de l'amour, qui vit dans la continence. Les avantages de la continence modérée, les inconvéniens qu'elle peut avoir lorsqu'elle est portée trop loin, ont été exposés avec des développemens au mot CONTINENCE.

CONTINENT, ENTE, adj. Ce mot a encore été pris dans son acception propre, et signifiait alors les choses ou les parties qui en contiennent d'autres (*contenant*), en général ce que l'on nomme aujourd'hui parties solides. Voici comment s'exprime le savant Haller, en parlant de l'anatomie : *Detegit illa artificiosa sectio, partes in toto corpore firmas et cohærentes, quæ vocabulo usu recepto nunc vocantur solidæ, invenitve partes quas magnus Hippocrates τὰ ἴσχοντα, hoc est continentia, id est partes continentes et coercentes vocavit.* (*Hermani Boerrhaavii methodus studii medici emaculata, etc. ab Alb. Haller, pars* VII, *consilia anatomica.*) (DE MONTÈGRE)

CONTINENTE, CAUSE CONTINENTE. On a long-temps nommé ainsi, par opposition à *antécédente*, la cause, ou réelle ou présumée, qui, ayant produit une maladie, continue d'agir, et prolonge son effet pendant toute la durée de cette maladie. Dans le temps où les médecins cherchaient à peu près uniquement dans leur esprit ce qu'ils auraient dû se contenter d'observer, on a beaucoup disputé sur la cause continente; quelques-uns n'en reconnaissaient point l'existence. Fuchs en particulier a fortement soutenu qu'il suffisait d'admettre une cause antécédente, et qu'il n'existait réellement pas de cause continente; il a pensé, avec quelques auteurs, que cette prétendue cause n'était qu'une invention des commentateurs d'Avicène et d'autres médecins arabes, tout à fait étrangère à Galien, dont le nom avait alors une autorité suffisante pour fonder seul une doctrine. (*Vid. Fuchsii instit.* lib. III, §. 1, c. 2.)

Ceux qui ont admis une cause continente l'ont toutefois entendu d'une façon fort différente; il en est qui distinguent avec Vallesius (*controv.* lib. IV, c. 5), une cause conjointe et une cause continente. Mercatus qui a suivi la même opinion, nomme en général conjointe, toute cause prochaine ou immédiate (t. 1, l. III, p. 1, art. 5); de façon que toute cause continente est conjointe, mais que toute cause conjointe n'est par continente.

Sennert, qui s'est donné beaucoup de soins pour éclaircir cette question obscure, confesse que toutes les difficultés élevées à ce sujet ne roulent que sur des mots; et il établit que les Grecs et les Latins confondans sous la même dénomination la cause conjointe et la cause continente, il convient de n'en faire qu'une seule et même chose. *Conjunctam verò et continentem pro uno, et quidem peculiari causarum proximarum genere habendam censemus.* (Sennertus, *de Causis morborum*, cap. 1.)

Mais la cause continente étant admise, il fallait convenir de ce que ce pouvait être. Argenterius (*lib.* 1, *de Caus. morb.* c. 10) dit qu'elle consiste dans *une proportion vicieuse et corrompue des parties de notre corps, à laquelle la maladie est liée de telle façon que, si cet état vient à cesser, la maladie cesse à l'instant.* Il la nomme en grec ἀμετρία. Suivant cet auteur, elle doit exister dans toutes les maladies, tant à leur début que durant leur cours, et soit que ces maladies dépendent ou non d'un état matériel. Sennert pense, au contraire, que toutes les maladies n'ont pas une cause continente, et que ce nom doit se donner seulement à une cause dont la cessation fait à l'instant disparaître la maladie. Mais il me paraît complètement inutile d'entrer plus avant dans ces distinc-

tions subtiles, sur lesquelles il est impossible de répandre la clarté.

Les auteurs ne se sont pas mieux accordés sur la détermination des maladies dans lesquelles on devait admettre une cause continente, que sur la définition de ce mot. Vallesius (*lib.* IV, *controv. c.* 3) veut qu'on ne l'admette que dans le cas où il y a introduction de quelque substance étrangère, et il l'exclut formellement des maladies produites par *l'intempérie*, mot qui, s'il est susceptible de quelqu'explication, ne peut signifier qu'une altération intérieure quelconque (*Voyez* INTEMPÉRIE), parce que, dit-il, dans ses dernières affections, la cause étant enlevée, la maladie ne cesse point. Sennert n'admet pas cette distinction; et du reste, il devient apparent, parce qu'il dit, à ce sujet, qu'il entend par *cause continente*, l'état intérieur, la modification intérieure, quelle qu'elle soit, avec laquelle les phénomènes extérieurs de la maladie paraissent liés. C'est-là ce que la plupart des modernes ont nommé *cause prochaine*. Sennert, qui attache beaucoup d'importance à l'investigation de cette cause, fait de grands efforts pour justifier Galien de n'avoir pas prononcé le nom de cause continente. Il est assez inutile de rechercher après lui si, en effet, Galien a jamais voulu parler de cet état intérieur, dans l'exposition qu'il fait des causes des maladies; mais il ne saurait l'être de dire en peu de mots ce que l'on doit entendre par cet état intérieur; quels sont les moyens que le médecin peut avoir pour l'apprécier; et en définitif, quel parti il pourrait retirer de cette appréciation pour le traitement des maladies.

Ce n'est qu'à une période déjà fort avancée de l'étude des sciences naturelles, et lorsqu'elles se sont enrichies d'une multitude de faits, qu'il est possible à l'homme de s'en tenir aux résultats simples de l'observation, aux conséquences rigoureuses qu'il peut en tirer, et aux analogies peu nombreuses qu'il doit se permettre d'en déduire. Avant d'avoir étudié les faits, on commence trop souvent par composer la science avec son esprit, et pour revenir enfin aux sources légitimes de la véritable instruction, il semble qu'il faille nécessairement avoir épuisé toutes les combinaisons de l'erreur. Telle est du moins la marche que l'esprit humain a suivie dans presque toutes les parties de la médecine. On n'a pu s'en tenir longtemps à observer constamment la marche naturelle des maladies; à réunir dans des tableaux la collection des phénomènes dont elles sont composées, pour les rapprocher ensuite, et les comparer entr'elles. On s'est promptement lassé d'une série d'observations que la vie d'un homme ne saurait embrasser; et en abusant de son esprit, on s'est empressé d'édifier des théories spéculatives, dont l'imagination faisait tous les frais. C'est alors

qu'après avoir établi qu'il ne peut exister de maladie sans une modification intérieure, sans une altération spécifique des particules intimes de notre corps, on s'est flatté de se rendre sans peine maître des maladies, quand on parviendrait à connaître cet état intérieur, ou ce que l'on nommait tour à tour cause continente, cause prochaine.

En conséquence, tous les efforts ont été employés à la recherche de cette cause continente; mais comme le témoignage des sens ne pouvait rien apprendre sur cet objet, il a fallu se contenter des créations de l'imagination, ou du moins du produit de conjectures plus ou moins hasardées.

On pouvait sans doute, dans ces hypothèses, regarder le point de départ comme solidement établi; et l'on doit, à ce qu'il me paraît, admettre sans difficulté qu'il existe dans chaque maladie un état intérieur particulier, sous l'influence duquel se développent tous les phénomènes apparens; mais le premier pas étant fait, on ne rencontre plus dans cette question que des ténèbres impénétrables. En effet, il peut se faire que cette modification ait lieu dans le matériel des organes, de même qu'il peut arriver aussi qu'elle n'existe que dans leurs propriétés; et comme il n'est aucun moyen connu d'obtenir la solution de cette difficulté, elle est de nature à rester éternellement indécise.

Chacune de ces deux opinions a été soutenue avec chaleur. Plusieurs chefs de secte ont établi en principe que toute maladie dépendait primitivement de l'altération des propriétés de nos organes, telle était probablement la doctrine du premier Asclepiade qui s'occupait beaucoup des propriétés des corpuscules ou des élémens des corps : telle était sans doute aussi celle de Thémison, selon lequel tout dépendait du degré de *resserrement ou de relâchement* dans les parties (*strictum et laxum*). Les archées de Van Helmont ne me paraissent pas avoir d'autres fondemens. Tout récemment, Brown a établi toute sa doctrine sur ces propriétés; et la théorie moderne des propriétés vitales n'est assurément pas autre chose; toutefois, ce dernier système a sur tous les autres l'avantage d'être beaucoup moins rigoureux et d'admettre une foule de modifications diverses.

D'un autre côté, en supposant que cette altération première, cette cause continente ou prochaine existe dans le matériel de nos parties, il faudrait décider si elle a lieu dans les solides ou dans les liquides. Or, comme on trouve pour chacune de ces deux opinions d'excellentes raisons à donner, et des probabilités très-imposantes à faire valoir, toutes les subtilités de la dialectique sont employées tour à tour pour faire triompher alternativement ou la médecine humorale ou les opinions des

solidistes. Mais une remarque que l'on a toujours pu faire au milieu de ce conflit d'opinions, c'est que des observations nouvelles venaient fréquemment ébranler l'hypothèse dominante, en détruisant les probabilités qui lui servaient d'appui, et rendre le triomphe de chacune de ces opinions incertain et de peu de durée; d'où il est résulté que la médecine, continuellement balancée entre les deux partis, ne méritait que trop le nom de science toute conjecturale, que lui attiraient ces fluctuations.

Cependant, pour démontrer complètement l'inutilité de tant de discussions et de recherches dont cet état intérieur était l'objet, il suffirait de dire que s'il était possible qu'on en vînt à le reconnaître, rien ne conduit à penser qu'on eût des moyens assurés de le changer, suivant le besoin qu'on en pourrait avoir.

La marche de l'observation parmi des objets aussi nombreux et aussi compliqués que ceux dont se compose la médecine, doit nécessairement être lente, mais elle est du moins assurée, et les faits que l'on est parvenu à connaître par ce moyen, sont désormais invariables. Une maladie déterminée sera éternellement la même dans des conditions analogues : à l'aspect des phénomènes qui en caractérisent l'invasion, on pourra, sans craindre de se méprendre, prognostiquer la marche qu'elle doit avoir et l'événement par lequel elle sera terminée. Telle est pour tous les faits nettement caractérisés, la conséquence que l'on peut déduire d'une expérience poursuivie durant près de vingt-quatre siècles : il ne s'agit donc, pour pénétrer dans les sentiers encore obscurs de ce labyrinthe, que de retenir dans nos mains le fil de l'observation, prolongé depuis Hippocrate jusqu'à nous. Le perfectionnement du langage médical, celui des méthodes de classification, le progrès général des sciences naturelles, celui de l'esprit philosophique qui s'y trouve si intimement lié, nous donnent sur nos devanciers des avantages immenses dont il serait honteux de ne pas profiter.

On doit, en observant, tenir compte, non-seulement des faits principaux et caractéristiques, mais encore des particularités accidentelles et perpétuellement variables qui forment les accessoires de l'action principale dont le fonds ne change jamais. Mais il importe surtout, au milieu de ces observations, d'abandonner toute hypothèse, soit de solidisme, soit d'humorisme, ou du moins de ne les regarder que comme des théories sujettes à contradiction, ne devant aucunement servir de base à la pratique, et inventées uniquement pour satisfaire les esprits inquiets, qui se font une nécessité de tout expliquer avant d'avoir des notions suffisantes des choses. Alors, si la faiblesse humaine nous a contraints de sacrifier à quelqu'une de ces

opinions hypothétiques, du moins les faits que nous aurons recueillis ne seront pas perdus pour ceux qui nous suivront; et pourront être comptés parmi les matériaux de ce bel édifice, dont nous pouvons déjà voir quelques parties achevées. Et tel est, il faut le dire, le caractère actuel de la médecine dans l'école de Paris : indifférente sur toutes les théories, elle les admet toutes, ou plutôt elle n'en admet aucune, puisqu'elle n'attribue à aucune de l'importance dans la pratique; au contraire, suivant les principes des plus illustres professeurs de cette école vraiment Hippocratique et de leurs disciples les plus distingués, la pratique se déduit immédiatement de l'observation des faits, des conséquences directes qu'ils présentent, et, dans les cas obscurs, des analogies que l'intelligence peut y rencontrer. (DE MONTEGRE)

CONTINENTE (fièvre continente), Σύνοχος πυρὲτος, des Grecs; *febris continens*, des Latins et des auteurs modernes. Galien désigne par ce nom une fièvre dont la durée varie depuis vingt-quatre heures jusqu'à sept jours et plus, et qui n'offre, durant tout cet intervalle, aucune exacerbation apparente. Il la distingue avec soin des fièvres continues συνεχὴς, assujéties aux redoublemens ordinaires.

Cet auteur distingue trois espèces de fièvres continentes. (*Galen. de different. feb.* l. II, §. 2.) La première conserve une intensité à peu près égale depuis le commencement jusqu'à la fin; il la nomme ὁμότονος ou ακμαστικὸς. La seconde espèce, ἐπακμαστικὸς, va continuellement en croissant; la troisième, enfin, nommée par Galien παρακμαστικὸς, décroît graduellement jusqu'à la fin.

Il ne me semble pas possible de déterminer rigoureusement, d'après les faits, ce que Galien a nommé fièvre continente putride, et je crois inutile, par cette raison, de pénétrer dans toutes les théories humorales de ce célèbre et trop ingénieux médecin. Ses commentateurs, et presque tous ceux qui ont écrit sur les fièvres jusqu'à ces derniers temps, ont adopté les idées qu'il avait émises, sans les soumettre à un nouvel examen, en sorte que leur témoignage sur cet objet n'est pas d'un grand poids dans la balance. Il ne paraît pas qu'une fièvre de l'ordre de celle qu'on nomme putride, puisse se combiner avec celle qu'on désigne sous le nom de synoque; mais il est probable que la méprise qui les a fait confondre, tient à la confusion que l'on a faite jusqu'à nos jours, des phlegmasies avec les fièvres inflammatoires : au reste, des observateurs très-exacts, mais prévenus en faveur des opinions de Galien, ont décrit sous le nom de fièvre synoque putride, des fièvres inflammatoires simples. Voy. *Forestus*, lib. I. *de febribus*, obs. 14.

La description que donne Sauvages de la fièvre qu'il nomme

synoque putride, ressemble beaucoup à celle d'une fièvre putride ou adynamique, dans laquelle la nature n'a plus assez de forces pour exciter des paroxismes complets. Mais convient-il de faire de cet état le caractère d'une espèce particulière, puisqu'il suffit que les forces du malade soient relevées, ou naturellement ou artificiellement, pour que l'on voie cesser cet état, lequel est toujours, dans ce cas, du plus fâcheux augure.

Ce serait envain que l'on tenterait d'éclaircir tant de querelles purement scolastiques, dans lesquelles on a fait entrer le mot dont il s'agit; il me suffira, je pense, de déterminer avec précision, d'après l'opinion des nosographes modernes, le sens qu'à l'époque actuelle de nos connaissances, il convient de lui accorder.

En s'arrêtant à la définition de Galien, le nom de fièvre continente ne peut convenir qu'à la fièvre éphémère inflammatoire, puisque c'est la seule en effet qui paraisse entièrement exempte de paroxisme, et dont la marche soit très-rapide. Cullen (*synopsis nosologiæ methodicæ*, §. II, *feb. continuæ*) dit expressément que dans une pratique de quarante ans, il ne croit pas avoir vu une seule fièvre sans exacerbation, et il pense que la fièvre continente n'existe pas; il cite Vogel, De Haen, Breudel dont les opinions sont conformes à la sienne. Selle (*Elementa pyretologiæ methodicæ*) confond évidemment la fièvre continente avec celle que les modernes ont nommée inflammatoire. M. le professeur Pinel n'a point examiné cette question dans sa Nosographie philosophique; il donne sans explication le nom de synoque simple à la fièvre inflammatoire. *Voyez* FIÈVRE.

La fièvre continente n'est donc autre chose pour nous que la fièvre inflammatoire simple : on trouve en effet, dans celle-ci, l'ensemble des caractères indiqués par Galien. Il est vrai que l'absence de tout paroxisme n'est vraiment complète que pour la fièvre éphémère, dont un seul accès paraît compléter le cours; mais les redoublemens sont généralement bien moins apparens dans les fièvres inflammatoires que dans toutes les fièvres d'un autre caractère.

Il résulte de tout ce qui précède, que la fièvre continente ne forme point un ordre ni un genre parmi les fièvres, mais qu'elle en est une simple espèce, et qu'en somme, ce mot, auquel les scolastiques avaient attaché une grande importance, n'en doit avoir à nos yeux qu'une très-circonscrite.

Le traitement de la fièvre inflammatoire ne convient pas moins à la fièvre continente : la fièvre inflammatoire est la seule où l'on ait jamais pu porter à l'excès la saignée, aussi impunément que l'a fait Galien. Ce célèbre médecin rapporte qu'il fut appelé près d'un homme vigoureux, habitué à des

exercices violens qu'il avait interrompus depuis long-temps : les ayant repris tout d'un coup, il fut saisi d'une fièvre continente, dont les symptômes allèrent en augmentant jusqu'au troisième jour. Galien, alors, le saigna jusqu'à défaillance ; le malade devint calme à l'instant, et bientôt un assoupissement profond indiqua le retour à la convalescence. Galien dit que les témoins de cette cure le complimentèrent en lui disant qu'il avait *jugulé la maladie*. (*Method. medend.* lib. IX, §. 4).

Galien termine les deux histoires de fièvres continentes qu'il rapporte par le précepte de saigner abondamment, itérativement, et jusqu'à défaillance, de peur, dit-il, que par l'ignorance du médecin, ou par sa propre timidité, le malade ne tombe en un grand danger dont il ne pourrait être tiré que par de grands efforts de la nature, par une évacuation abondante de sang, ou par une sueur copieuse. Il est permis de penser que la maladie pour laquelle ce célèbre médecin recommande une méthode si active, différait de nos fièvres inflammatoires simples, pour la guérison desquelles une ou deux saignées modérées et des boissons rafraîchissantes suffisent constamment.

Toutefois l'exemple de Galien, appliqué sans doute à d'autres cas par des erreurs de nom, est devenu souvent funeste, en autorisant la pratique meurtrière de ces médecins que Gédéon Harvée, dans sa satyre, nomme *lanio-doctores*, et qui ne voient partout que du sang à verser. En général, c'est à la nature que l'on doit s'en rapporter pour la guérison des fièvres continentes ou inflammatoires, en la favorisant dans sa marche par quelque légère saignée, des boissons aqueuses et délayantes. Mais de plus grands détails ne conviennent pas à cet article. (DE MONTEGRE)

CONTINU, UE, adj., *continuus*, qui ne cesse point ; épithète donnée aux fièvres qui n'ont ni rémissions, ni exacerbations de symptômes fébriles.

Les scolastiques ont divisé les fièvres continues en *continues continentes* et en *continues rémittentes*. Les premières sont caractérisées par l'uniformité des symptômes fébriles, en sorte que ceux-ci restent les mêmes pendant le cours de la maladie : les secondes, sans perdre leur caractère de continuité, offrent à certaines époques une diminution sensible, puis reparaissent avec la même intensité qu'elles avaient auparavant. Mais l'idée de continuité ne doit pas être prise dans un sens trop strict ; car la nature humaine ne peut supporter longtemps au même degré l'action de symptômes violens, sans éprouver quelque rémission. Sous ce rapport, on pourrait avancer que toutes les fièvres, regardées comme continues, sont vraiment rémittentes, et que la plus continue en appa-

rence, est réellement celle qui présente les rémissions les moins remarquables. Aussi est-ce d'après l'observation rigoureuse de ce phénomène, que plusieurs pathologistes ne reconnaissent que des rémittentes, et refusent d'admettre des fièvres parfaitement continues. D'autres, au contraire, non contens de se décider en faveur de l'existence de ces dernières, ont encore voulu ranger parmi elles les fièvres qui se composent d'une synoque et d'une intermittente, ou du type continu associé au rémittent, et, pour cette raison, ils les ont nommées fièvres *composées*, *compliquées* ou *proportionnées*; telles sont les fièvre hémitritées ou demi-tierces. Mais il est facile d'objecter à ces derniers pyrétologistes que, du moment qu'une fièvre est composée de deux types différens, elle cesse d'être véritablement continue, elle devient mixte. Ainsi, sans adopter ni l'opinion trop rigoureuse qui exclut les fièvres continues, ni celle qui y rapporte les hémitritées, nous nous rangerons du parti des pathologistes qui, regardant comme réellement continues, les fièvres dont le cours offre des rémissions peu sensibles, conservent aux rémittentes leur caractère bien tranché de rémission et d'exacerbation. Observons d'ailleurs que la doctrine des fièvres étant aujourd'hui fondée sur des principes plus conformes à l'expérience, on fait moins d'attention aux phénomènes de continuité, de rémittence et d'intermittence, qu'au caractère essentiel de l'état pyrétique. Car, par exemple, il importe beaucoup plus de reconnaître l'existence du caractère malin dans une fièvre ataxique, que celle du type même sous lequel elle se présente. Aussi a-t-on cessé avec raison de prendre ce dernier (le type) pour base de la classification des maladies fébriles, l'observation ayant suffisamment prouvé que la plupart des fièvres essentielles, telles que l'inflammatoire, le causus ou fièvre ardente, les fièvres bilieuses, muqueuses, putrides ou adynamiques, malignes ou ataxiques, peuvent également se présenter sous la forme continue, rémittente ou intermittente. Cette nouvelle manière d'envisager les fièvres est une réforme heureuse que nous devons au professeur Pinel.

En général, les fièvres continues attaquent de préférence les jeunes gens, les individus vigoureux, les tempéramens sanguins; elles se développent plus communément au printemps et en été que dans les autres saisons de l'année; elles se montrent plutôt dans les régions sèches et élevées que dans les contrées basses et humides; elles paraissent suivre des périodes septénaires, et leur durée, qui est d'une, de deux ou de trois de ces périodes, est plus courte que celle des fièvres rémittentes et intermittentes. Ordinairement elles suspendent ou interrompent l'exercice de la digestion, troublent

et accélèrent le mouvement de la circulation sanguine, s'opposent à l'accomplissement de certaines sécrétions, apportent plus ou moins de perturbation dans le sommeil, dans les facultés intellectuelles et dans les fonctions des sens, diminuent et quelquefois augmentent et exaltent les forces nerveuses et musculaires, etc. *Voyez* FIÈVRE. (RENAULDIN)

CONTINUITÉ, s. f., *continuitas*, adhérence telle des molécules d'une partie, qu'on ne peut la détruire sans que les fonctions et les usages de celle-ci soient pervertis ou suspendus: on dit alors qu'elle a éprouvé une solution de continuité. (*Voyez* PLAIE, FRACTURE.) Autant que possible, les chirurgiens ne pratiquent les amputations que dans la continuité des membres, parce que l'opération est alors bien moins dangereuse que lorsque les circonstances obligent de la faire dans la contiguïté des os. (JOURDAN)

CONTONDANT, adj., *contundens*, épithète qu'on donne à tout corps orbe qui meurtrit, écrase, brise ou broie les parties qu'il frappe, sans les couper ni les piquer, et y produit des contusions ou des plaies contuses. Le simple frottement, dès qu'il est un peu rude, peut donner lieu à des effets semblables; mais on doit surtout ranger dans la classe des corps contondans tous les projectiles lancés par les armes à feu. (JOURDAN)

CONTORSION, s. f., *contorsio*, *distortio*. Ce mot, qui se prend toujours en mauvaise part, désigne les contractions violentes, les mouvemens irréguliers auxquels se livre celui qui veut exagérer le sentiment d'une douleur réelle, ou en simuler l'expression.

Quelques personnes emploient ce mot comme substantif du verbe *contourner*, et lui font signifier l'état des membres rendus difformes par des déviations des os, ou par des irrégularités dans la disposition des muscles : mais alors il n'est pas français. *Voyez* DÉVIATION, DIFFORMITÉ, etc.

Ce qui caractérise les contorsions, c'est l'impétuosité des mouvemens, c'est l'agitation violente, c'est surtout, dans les contractions, une irrégularité telle que les parties symétriques du corps agissent alors sans aucune harmonie.

Les contorsions, même celles qui reconnaissent des causes réelles, telles que des coliques violentes, des spasmes hystériques, des néphrites calculeuses, tiennent le plus souvent à un peu de délire, ou au moins, à l'excitation vive que déterminent de grandes souffrances. Elles sont alors, à l'expression physique et mesurée du mal, ce que sont, dans le langage, les épithètes d'atroce, d'horrible, d'intolérable, que l'on trouve à chaque instant dans la bouche des mélancoliques et des femmes vaporeuses.

Quant aux contorsions qui ont pour objet de simuler des

douleurs, c'est leur excès même, c'est le peu de rapport entre la cause et les effets, qui en démontrent la fausseté.

Mais il faudrait presque réserver le mot *contorsion* à l'expression des grimaces des bateleurs. Ce spectacle dégoûtant, que dévore le peuple, n'est pas sans danger, d'abord par la terreur dont il frappe l'esprit des enfans, et ensuite par la propension qui nous porte à l'imitation. On connaît les effets bien réels produits par la vue des convulsionnaires de Saint-Médard; et on se souvient de la cause de la propagation des convulsions parmi les enfans de l'hôpital de Harlem. Ces deux causes, la terreur et l'imitation, jointes à un appareil imposant et à l'ascendant de la mode, sont les bases sur lesquelles les partisans du magnétisme animal ont fondé dans tous les temps le succès de leur imposture. *Voyez* CONVULSIONNAIRE. (NACQUART)

CONTRACTILE, adj., *contractilis*. On nomme contractiles les parties qui, chez l'homme et les animaux, ont la propriété de se contracter. La fibre musculaire jouit au plus haut degré de cette faculté vitale : elle seule se prête à cette contraction évidente qui procède de l'empire de la volonté, ou que met en jeu la sensibilité nerveuse, excitée par un stimulant quelconque. Tous nos solides sont contractiles; les poils et les ongles même jouissent de la contractilité; et leur nutrition en est la preuve; mais tous n'en jouissant pas au même degré. Les organes les plus contractiles sont ceux destinés à la locomotion, la respiration, la génération, la circulation; ceux où il se distribue le plus de nerfs, le cœur, l'œil, l'intestin, la matrice, la vessie, etc.

Le système fibro-cartilagineux est très-peu contractile dans l'état sain : cette propriété s'y développe dans l'état pathologique, surtout dans les inflammations.

Le système osseux ne jouit que de cette action contractile obscure qui sert à sa nutrition. Il n'y a que la substance cartilagineuse des os qui soit contractile : leur substance calcaire ne l'est aucunement, comme on peut le voir dans la calcination des os où cette matière demeure immobile, comme le dit Bichat, sans que sa fibre obéisse au raccourcissement qu'opère la combustion sur tous les corps contractiles.

Le système cutané est très-contractile; la preuve en résulte des effets qui y sont produits par les stimulans extérieurs; et les maladies nombreuses qui affectent ce système, en décèlent la mobilité.

Nos fluides ne sont point contractiles. Toute partie devenue inerte cesse de jouir de ce phénomène vital. La faculté contractile se perd par l'abus des stimulans, ils produisent la débilitation; et l'emploi des irritans est alors un moyen nécessaire pour exciter la contractilité dans certaines parties. C'est

ainsi que s'explique l'usage interne des spiritueux, devenus indispensables pour relever les forces de l'estomac, du café pour réveiller l'action des facultés intellectuelles, et du tabac pour provoquer les excrétions de la membrane muqueuse des fosses nasales. *Voyez* CONTRACTION, CONTRACTILITÉ, MUSCLE.

(FOURNIER)

CONTRACTILITÉ, s. f., *contractilitas*. Les physiologistes modernes désignent sous le nom de contractilité, expression consacrée par Bichat, cette propriété vitale en vertu de laquelle les parties solides des corps organisés, les nerfs exceptés, ont la faculté de se contracter, de se raccourcir, de se dilater, d'agir, d'exécuter la locomotion, la progression, et enfin tous les mouvemens quelconques, soit volontaires, soit involontaires. Le mode le plus ordinaire de ces mouvemens est la contraction; quelques parties les exécutent en se dilatant, tels sont l'iris, le corps caverneux, le mamelon, etc.

La contractilité est la même propriété que Haller nommait irritabilité; avec cette différence qu'ignorant ses modes variés, et surtout sa véritable cause, il la restreignait à la fibre musculaire.

Dans l'état actuel de nos connaissances physiologiques, connaissances qui résultent particulièrement des travaux de Barthez, Grimaud, Bichat, de MM. Chaussier, Prochaska, Dupuytren, Cuvier, Richerand, Scarpa et Legallois, on reconnaît deux ordres de contractilité, l'une volontaire et l'autre involontaire. Toutes deux sont mises en jeu par la même cause ou le même principe, la sensibilité, dont les modifications déterminent celles de la contractilité. Notre ame commande la contractilité volontaire, et les muscles soumis à l'empire de notre volonté l'exécutent. Mais combien est borné l'empire de cette volonté! combien au contraire est étendu cet autre pouvoir contractile, si absolu, et qui en est indépendant, celui qui préside à la contractilité involontaire!

Celle-ci a lieu sans que nous puissions la prévoir, la discerner, sentir ni percevoir en nous, la cause qui la détermine. Ainsi, le cœur sent la présence du sang, dont le stimulus excite ses mouvemens; mais notre ame n'a point la conscience de la sensation que le cœur éprouve. La contractilité qui résulte de cette sensation est évidente, et néanmoins notre volonté ne peut ni la suspendre ni l'augmenter.

La contractilité involontaire est apercevable ou imperceptible, ainsi que nous le démontrerons bientôt.

La contractilité volontaire s'observe dans les mouvemens que nous faisons exécuter à nos membres, aux lèvres, à la langue, aux organes de la déglutition, de la voix, aux paupières, aux yeux, au nez, au sphincter de l'anus, au pénis, aux testicules ou à leurs membranes, etc. Certains individus ont le pouvoir de

contracter à leur gré des parties qui sont ordinairement soustraites au pouvoir de notre ame : tels sont ceux qui meuvent, quand ils le veulent, et en tout sens, leurs oreilles, tout le cuir chevelu, etc.

La contractilité involontaire se manifeste dans les mouvemens du cœur, des artères, des organes et de la respiration, de l'estomac, de la vésicule du fiel, des intestins, de la vessie, de la matrice, de l'urètre, de l'iris, des points lacrimaux, enfin dans ceux de tous les viscères et de toutes les parties de l'être vivant, où elle est mise en jeu sans l'influence de la volonté et par le seul effet de la puissance nerveuse.

Lorsque cette contractilité involontaire a lieu sur les mêmes parties, sur les mêmes organes où la volonté peut à son tour la mettre en action, on la nomme appréciable : car le même organe est quelquefois soumis aux divers modes de contractilité; ainsi, nous l'exerçons volontairement sur le muscle sterno-cléido-mastoïdien, et une affection convulsive fait mouvoir ce muscle malgré nous. A-t-il été coupé : dès que la cessation de continuité a lieu, notre volonté ne peut plus le forcer de se contracter; mais la puissance nerveuse continue de le régir, elle imprime la contractilité à toutes ses parties, quelque divisées qu'elles soient, en tant que la mort ne les aura point encore frappées.

La contractilité insensible ou inappréciable, est cette propriété contractile obscure, dont sont doués les os, les tendons, les cartilages, les membranes des différens genres, les tissus spongieux, parenchymateux, les vaisseaux sanguins, lymphatiques, capillaires, l'organe cutané, etc. C'est à cette contractilité que sont dus les phénomènes digestifs, circulatoires, sécrétoires, nutritifs, absorbans, excrétoires; ceux du cal et de la cicatrisation. Le résultat seul nous avertit de cette contractilité latente : et l'os qui par son moyen s'approprie le sulfate de chaux qui lui donne sa solidité, en jouit d'une manière mystérieuse. Nous ne nous apercevons pas davantage qu'elle agisse sur le sang ou sur les sucs qui en occupent la place, afin d'en retirer les matériaux qui servent à la nutrition et aux sécrétions. Cette sorte de contractilité, ce frémissement qui atteste la vie de l'animal, est lente, graduelle, et en général presque imperceptible : c'est elle encore qui détermine la progression des fluides, qui resserre le tissu des organes, et leur donne cette fermeté, cette force de cohésion nécessaires à l'entretien de la vie. Bichat l'a ingénieusement appelée contractilité des tissus. Dans son état naturel, cette contractilité est ce que M. le professeur Chaussier nomme *ton*. Lorsqu'elle est augmentée il la désigne sous la dénomination d'*orgasme*; son excès constitue l'*éréthisme*,

la *crispation*. La partie qui en est privée tombe dans l'atonie; son absence totale, dans le cadavre, est la flaccidité.

La contractilité, quelles que soient ses modifications, dépend uniquement de la sensibilité qu'imprime la puissance nerveuse dans l'organisation animale. Plus une partie est pourvue de nerfs et plus elle est contractile; plus les nerfs y sont rares, moins cette propriété s'y fait sentir. Le cœur dont la contractilité est si évidente, malgré la spécieuse distinction de Haller, est traversé par une innombrable quantité de filets nerveux. Le placenta, si dépourvu de nerfs, n'est point contractile, du moins jusqu'ici rien ne peut faire soupçonner qu'il recelle cette propriété, comme encore nul anatomiste n'a pu y découvrir de nerfs.

Les recherches de M. le professeur Dupuytren, qui de nos jours a si heureusement perfectionné la science physiologique, ses expériences sur l'asphyxie; celles plus récentes de notre collaborateur, M. Legallois, sur le principe de la vie et sur celui du mouvement du cœur, démontrent d'une manière incontestable que la sensibilité accompagne nécessairement la contractilité; elles détruisent la théorie d'Haller sur les causes de l'irritabilité; théorie préconisée avec plus d'enthousiasme que de raison par ses disciples. L'état actuel de la science ne permet plus même d'admettre les distinctions établies par Bichat sur cette importante question; bien que la plupart des physiologistes qui ont écrit depuis cet auteur les aient respectées, quoiqu'en y faisant certaines restrictions favorables au système que nous défendons.

Plus un individu est soumis à l'influence de la puissance nerveuse, plus il est contractile. Si l'on parcourt, en descendant, l'échelle des êtres animés, on remarque que chez les animaux les moins parfaits, quoiqu'ils jouissent de la contractilité dans toutes leurs parties, ainsi que le polype, par exemple, le phénomène de la vie est faible, obscur, et correspondant à l'imperfection de leur système nerveux. Les animaux à sang froid, par la même raison, sont moins contractiles que ceux à sang chaud, encore que cette propriété se maintienne bien plus longtemps en eux après la décapitation; ce qui s'explique par le long espace de temps qu'ils peuvent vivre sans le secours de la nutrition et de la respiration. Les enfans, les jeunes animaux sont plus contractiles que les adultes; les femmes le sont plus que les hommes, parce que chez elles la sensibilité est plus développée, plus exquise. Dans l'état pathologique et lorsque cet état exalte la sensibilité; la contractilité l'est en proportion, et réciproquement.

Les athlètes, par la nature de leur constitution, moins soumis que les autres hommes à l'influence de la puissance

nerveuse, sont aussi ceux chez lesquels la contractilité sensible est le moins manifeste. Cependant plus cette faculté est lente et difficile à se développer chez de pareils êtres, plus elle devient extrême et orageuse, lorsque par une cause morale ou physique elle a enfin été mise en jeu.

Un fait qui prouve la simultanéité de la contractilité avec la sensibilité, c'est que dès que par une cause quelconque celle-ci a été annullée, la première cesse entièrement. Ainsi, une forte commotion électrique abolissant la sensibilité, fait disparaître la contractilité. Si l'on détruit la moelle épinière, dans laquelle réside le principe de la sensibilité, la contractilité cesse à l'instant même et pour toujours : il ne reste plus que celle de tissu qui subsiste encore tant que toutes les semences de la sensibilité ne sont point dissipées. Mais dans ce cas même, la contractilité ne se manifeste plus spontanément ; elle doit être excitée par l'application d'un stimulant sur une portion nerveuse. Au contraire la contractilité subsiste encore après la décapitation ou tout autre genre de mort, dans laquelle la moelle épinière n'aura point été détruite. Dans de telles circonstances, on sent battre le cœur, on remarque des mouvemens de contractilité spontanée, d'autres excités par la plus légère irritation portée sur la peau. Ces mouvemens sont dus évidemment à l'existence du principe de la sensibilité, qui ne s'éteint pas immédiatement avec la respiration et la circulation, lorsque les nerfs de la moelle épinière sont restés dans leur intégrité. Dans ce cas, et lorsque le cerveau a été extrait en totalité, l'animal ne peut plus exercer de mouvement volontaires, parce qu'il est privé de l'organe des facultés intellectuelles ; il ne jouit plus que de la contractilité involontaire.

Il résulte de ces faits que la contractilité volontaire exige, pour condition impérieuse, l'intégrité de la moelle épinière et de l'organe cérébral, qui concourent à la mettre en jeu; que le second ordre de contractilité est uniquement subordonné à la puissance nerveuse qui procède de la moelle épinière ; et qu'elle agit sans auxiliaire sur toutes les parties soumises à son empire.

Dans l'état de vie nous avons, à chaque instant, la preuve de l'intime alliance qui existe entre la sensibilité et la contractilité. Celle-ci ressent l'effet de toutes les vicissitudes que l'autre éprouve. Une piqûre excite-t-elle une douleur vive, la sensibilité devient plus exquise, et dès lors la contractilité acquiert un nouvel accroissement. Que l'on fasse l'opération de la cataracte, par la méthode d'extraction, à l'homme le plus déterminé, le plus courageux ; si dans la section de la cornée transparente, il éprouve une douleur aiguë, l'œil irrité

entre dans des contractions que la volonté ne peut calmer; et si l'opérateur n'a pas la prudence de cesser toute recherche tendante à extraire le cristallin, l'humeur aqueuse, échappée dans les premières contractions, laisse un libre passage à l'humeur vitrée que les convulsions des muscles de l'œil repoussent, et la vision est à jamais détruite. Une vive impression de l'ame détermine, pendant l'opération de la cataracte, les mêmes phénomènes de sensibilité et de contractilité dont nous venons de parler; il semble même qu'ils soient plus rapides lorsqu'ils sont dus à la frayeur.

Nous n'accumulerons pas davantage les preuves de la cause de la contractilité; cette question sera traitée par une plume plus docte, dans les articles *irritabilité* et *nerf*, dont sera chargé M. Legallois. Nous renvoyons d'ailleurs nos lecteurs aux mots MOTILITÉ, PROPRIÉTÉS VITALES et SENSIBILITÉ.

Les muscles sont de tous les solides animés, ceux chez lesquels la faculté contractile est le plus développée : Haller y découvrit ce phénomène de la vie et ne le vit pas ailleurs; cependant il existe dans tous les organes; ils le possèdent d'une manière moins évidente, mais non moins réelle : elle est sensible dans beaucoup de circonstances et toujours dans ses effets. Comment, sans la supposition de la contractilité, concevrait-on la circulation des fluides et leur équilibre? Comment s'opéreraient la nutrition, l'absorption, l'exhalation et les sécrétions?

Les nerfs sont dépourvus de la propriété contractile. On n'y découvre aucun mouvement; leur fonction est d'en imprimer la faculté aux muscles et aux autres parties où ils se distribuent; ils agissent en cela tantôt de concert avec le cerveau, instrument des volontés de l'ame; tantôt seuls, lorsqu'ils déterminent des mouvemens purement de vitalité.

D'après cet exposé, il est facile au médecin de calculer quelle est l'influence de la contractilité sur la santé. « Examinez, dit Bichat, tous les phénomènes physiologiques, tous ceux des maladies, vous verrez qu'il n'en est aucun qui ne puisse, en dernier résultat, se rapporter à la sensibilité et à la contractilité. » En effet, aussitôt que cette dernière propriété vitale éprouve la moindre altération, les organes où le trouble se manifeste cessent d'être dans leur intégrité, la maladie prédomine. Ainsi, dès que par une cause interne, ou que par l'influence d'une lésion externe, la contractilité diminue, l'individu tombe dans un état d'asthénie proportionné à l'abattement du phénomène vital. Son abolition dans le système musculaire donne la mesure de l'intensité de la prédominance adynamique. Son affaiblissement, sa diminution dans le système des vaisseaux et des glandes lymphatiques, sont la solu-

tion des phénomènes scrophuleux. Son exaltation dans le système sanguin détermine les maladies angioténiques; portée dans le tissu des organes, elle développe les diverses phlegmasies; augmentée dans les muscles des mouvemens volontaires, la contractilité se change en convulsions; son affaiblissement, sa diminution dans les mêmes parties se convertit bientôt en paralysie, etc., etc.

Le ministère du médecin est donc d'abaisser, dans certains cas, la contractilité, ou de la relever dans d'autres, par l'emploi de tous les moyens que l'hygiène et la thérapeutique mettent à sa disposition. « Tout moyen, ajoute encore Bichat, qui dans l'inflammation locale ne diminue pas la sensibilité organique augmentée; qui dans les œdématiés, les infiltrations, etc., n'augmente pas cette propriété totalement diminuée; qui dans les convulsions ne ramène pas à un degré plus bas la contractilité animale (l'auteur entend celle des muscles volontaires); qui ne l'élève pas à un degré plus haut dans la paralysie, etc., manque certainement son but : il est contre-indiqué. »

Il serait inutile de s'étendre ici sur la nature des médicamens et sur le régime qui agissent le plus puissamment sur la contractilité. On sait de quelle manière l'émétique opère sur l'estomac et secondairement sur le cerveau, les drastiques sur les intestins, les narcotiques sur les nerfs; comment les vésicatoires, les frictions, l'urtication, le calorique, la pyrotechnie, les amers, le vin, le fer, les aromatiques, le quinquina, l'étincelle électrique, la glace, les bains froids, tièdes, simples ou composés de substances végétales ou minérales, le repos, agissent sur la contractilité des organes. C'est au médecin philosophe à faire la juste application des moyens que la science met en son pouvoir afin de maintenir, de ramener la contractilité dans l'heureux état d'équilibre qui constitue la santé. *Voyez* CONTRACTILE, CONTRACTION, MOTILITÉ, MUSCLE, NERF, IRRITABILITÉ, PROPRIÉTÉ VITALE, SENSIBILITÉ. (FOURNIER)

CONTRACTION, s. f., *contractio*. La contraction est une action vitale qui résulte de la propriété contractile des solides animaux; c'est un resserrement en vertu duquel un corps diminue de longueur, de volume apparent, et augmente en épaisseur. Plus une partie est extensible, plus elle est habile à favoriser la contraction. C'est par cette loi que la matrice, la vessie, se racornissent et sont quelquefois d'un volume si petit, si disproportionné à celui qu'elles ont ordinairement; et que la peau se fronce, se crispe, dès qu'elle reçoit les atteintes du froid, des irritans, des causes morbifiques ou de l'âge.

Les muscles sont de toutes nos parties celles qui entrent avec le plus de facilité et le plus fortement en contraction, particulièrement ceux qui sont soumis à la volonté; les causes morbifiques agissent plus spécialement sur ceux-ci que sur les autres. C'est dans les muscles et dans la peau que s'observe le phénomène du raccourcissement. La contraction produit dans la fibre musculaire un endurcissement sensible. Lorsque le muscle n'est point fortement retenu par une gaîne aponévrotique, il est susceptible, par l'effet des violentes contractions, de se déplacer et de former ce que les auteurs nomment hernie musculaire : dans quelques cas l'aponévrose se déchire, le muscle se rompt en partie ou en totalité. (*Voyez* le mot MUSCLE, dans lequel notre collègue, M. Sédillot, exposera, sur la hernie et la rupture musculaires, des recherches intéressantes qui lui sont particulières.)

Les parties les plus sujettes à la contraction sont aussi celles qui sont le plus fréquemment exposées aux altérations pathologiques; tels sont les muscles de la locomotion, le cœur, la vessie, la matrice et le système cutané. L'état pathologique y exalte la contraction, elle s'élève à un degré de puissance qui ne cesse d'exciter l'étonnement de l'observateur.

Il y a autant de modes de contraction qu'il y en a de contractilité, puisque c'est celle-ci qui imprime aux parties la faculté de se contracter. Nous distinguons donc trois espèces de contractions; savoir, l'une qui est volontaire, et au moyen de laquelle l'animal fait exécuter des mouvemens aux bras, aux jambes, aux cuisses, à la tête, aux yeux, à la langue, etc. L'autre qui est involontaire, mais dont les actions sont palpables, et auxquelles on peut s'opposer par la volonté de l'ame ou par la résistance physique, du moins pendant un certain temps; ce sont les contractions des muscles locomoteurs, de l'organe pulmonaire dans l'acte de la respiration, des paupières, et les autres contractions spontanées qui ont lieu dans les muscles soumis à l'empire de la volonté. La troisième se compose des contractions involontaires, sensibles ou inappréciables, auxquelles nous ne pouvons point nous opposer, et dont même nous n'avons pas la conscience de la cause; tels sont les mouvemens du cœur, de l'intestin, de la vessie, de la matrice, des divers tissus et des vaisseaux des différens systèmes.

La contraction musculaire est provoquée par l'action de différens stimulans. Le son agit sur l'oreille, la lumière sur l'œil, l'air très-froid ou chargé de calorique sur la peau. L'action de tout irritant détermine la contraction. La coupure, la piqûre, les tractions, l'étincelle électrique sont des causes de contraction. Les médicamens administrés à l'extérieur ou

à l'intérieur provoquent la contraction des divers organes. On sait comme le feu et les caustiques agissent sur la peau et sur les muscles mis à découvert. L'émétique ne produit le vomissement qu'en déterminant les contractions du diaphragme et des muscles de l'abdomen : car il est bien démontré, maintenant, à ceux qui connaissent les belles expériences de M. Magendie, que l'estomac se contracte peu ; que pendant le vomissement cet organe demeure dans un état complet d'inertie, et qu'il ne se vide que par la compression qu'exerce sur lui le diaphragme, aidé des muscles abdominaux. (*Voy.* le savant rapport fait à l'Institut par M. Percy, au nom de la commission chargée de constater la découverte de M. Magendie.) Un fait qui ne laisse nul doute sur cette inertie de l'estomac, pendant le vomissement, c'est qu'en retranchant ce viscère chez un animal vivant, et en le remplaçant par une vessie remplie d'un fluide quelconque, le vomissement de la matière contenue dans l'estomac artificiel a lieu, comme auparavant, au moyen de l'émétique introduit dans la circulation par la voie de l'injection, dans l'une des veines jugulaires. Les drastiques exercent leur pouvoir sur le tube intestinal, et y donnent lieu à de violentes contractions ; les cantharides produisent le même effet sur la vessie et sur les organes génitaux : l'influence de ces insectes coléoptères n'est pas moins grande sur la peau et sur les muscles. Les alimens même, les excrémens, quelques oxides métalliques, les venins, les poisons végétaux, les acides, les alcalis, les spiritueux, les corps étrangers, soit par leur masse, soit par leur forme, soit enfin par leurs propriétés physiques, excitent la contraction du canal alimentaire et des organes gastriques.

Le seul pouvoir de la volonté, celui de la puissance nerveuse, opèrent les plus fortes contractions : si celle qui résulte de l'application des irritans est brusque et rapide, elle est beaucoup moins intense que celle qui est due à la volonté ou à l'action vitale. Dans l'état sain celle-ci est caractérisée par les alternatives du relâchement qui succède à chaque contraction ; mais lorsqu'elle est opérée par une cause morbifique elle peut être permanente, sans intervalle de relâchement, comme dans certaines névralgies, l'hystérie, l'épilepsie, l'hydrophobie, et surtout dans les diverses affections tétaniques, où la contraction est universelle, et persiste pendant plusieurs jours. Quelle que soit la force physique qui est mise en usage, il est impossible de vaincre ces contractions redoutables. La force que la puissance musculaire emprunte des passions ou des lésions physiques de la sensibilité sont incalculables : un être frêle excité par la colère éprouve des contractions qui résistent avec avantage aux efforts de plusieurs personnes vigoureuses ; la même chose

arrive aux femmes hystériques dans les accès de spasmes convulsifs qu'elles éprouvent. Tous les médecins qui ont suivi la pratique des accouchemens, savent avec quelle énergie la matrice se contracte dans les douleurs expulsives et lorsqu'elle revient sur elle-même après la sortie de l'enfant. Souvent la main de l'accoucheur introduite dans l'utérus, y est retenue par la contraction qu'exerce son col sur le poignet; le membre comprimé s'engourdit, toute sensibilité s'y abolit, longtemps même après qu'il a été dégagé de son entrave.

Les moyens que la médecine oppose aux contractions sont tous ceux qui appaisent le trouble du système nerveux : les sédatifs, parmi lesquels l'opium tient un rang si éminent, les gaz carbonique et hydrogène, la commotion électrique, les évacuans, tous les débilitans, les stupéfians appliqués extérieurement, tout ce qui peut enfin diminuer l'activité des propriétés vitales. *Voyez* CONTRACTILE, CONTRACTILITÉ, MUSCLE. (FOURNIER)

CONTRACTURE, s. f., *contractura*. La plupart des auteurs ont entendu par contracture la rigidité des muscles dans un état de flexion, quelle qu'en soit la cause. Mais il est bien essentiel de distinguer cette rigidité purement passive, qui est l'effet d'un repos trop prolongé, et qui ne s'oppose pas moins à la flexion qu'à l'extension des membres, de la flexion activement produite par la contraction plus ou moins permanente et involontaire des muscles fléchisseurs : celle-ci, à beaucoup d'égards, se rapproche des convulsions. Nous l'avons observée plusieurs fois, mais particulièrement chez une femme d'environ trente ans, qui en avait été prise subitement d'un seul côté : les doigts de la main et ceux du pied se repliaient malgré elle, et gardaient cette situation, ce qui la gênait beaucoup pour marcher et ne lui permettait pas de se servir de sa main; elle a été plusieurs jours dans cet état. Nous ne lui avons administré que des antispasmodiques ordinaires. Cette maladie est encore peu connue, et nous regrettons de ne pas en avoir d'observation plus complète. (SAVARY)

SCHACHT (Luc), *Dissertatio mulieris artuum contorsione ac rigiditate laborantis historiam et curam describens.* in-4°. *Lugduni Batavorum*, 1661.
KRAUSE (Rudolphe-Guillaume), *De contracturâ, Diss.* in-4°. *Ienæ*, 1687.
VATER (chrétien), *De contracturis, Diss.* in-4°. *Witteb.* 1696.
SCHWAB (C. J.), *De contracturâ, Diss.* in-4°. *Lugduni Batavorum*, 1701.
(F. P. C.)

CONTRAYERVA, s. f., *dorstenia drakena*, tétrandrie monogyn., L., urticées, J. Cette plante qui tient un rang assez distingué prami les toniques stimulans, est indigène de l'Amérique méridionale; on la trouve surtout au Pérou et au Mexique. Sa racine est noueuse, tuberculeuse, d'une couleur rouge foncée à l'extérieur et blanche intérieurement; il s'en

détache quantité de filets rameux d'une texture ferme et tenace. Du collet de cette racine s'élèvent cinq ou six feuilles palmées, grandes, à découpures ovales, lancéolées, dentées, d'un beau vert, et portées sur de longues pétioles. De la même racine partent des hampes nues, s'évasant vers leur extrémité et formant une enveloppe verte, grande, quadrangulaire, plane en dessus, un peu renflée en dessous, sur laquelle naît un placenta commun, où sont logées des fleurs sessiles et nombreuses. La racine de contrayerva, seule partie employée, a une saveur amarescente, âcre et poivrée; son odeur est forte sans être désagréable. Nos connaissances chimiques sur cette plante laissent beaucoup à désirer.

Si l'on est tombé jadis dans une sorte d'exagération à l'égard de la contrayerva, l'espèce d'oubli dans lequel elle est tombée aujourd'hui n'est-il pas également injuste? Pringle, Huxham et plusieurs autres praticiens célèbres ont loué sa vertu antiseptique, et ont préconisé son emploi dans la fièvre adynamique, la fièvre lente nerveuse, etc. Toutefois, Mertens, et d'après lui Cullen, pensent qu'il vaut mieux recourir dans les cas de ce genre, à des toniques dont les propriétés sont mieux constatées, tels surtout que le vin et le quinquina. La contrayerva agit le plus ordinairement en excitant un mouvement marqué vers la peau, et c'est ce qui l'a fait regarder par Huxham comme un moyen utile dans quelques maladies exanthématiques, lorsque l'éruption se fait avec peine, comme dans les varioles de mauvais caractère.

On prescrit cette racine en poudre depuis vingt grains jusqu'à un gros, dans une infusion aromatique ou dans du vin de Bordeaux. Quelquefois on associe la contrayerva avec l'écorce du Pérou et le camphre; mais on sent qu'il est difficile alors de juger de ses effets. (BIETT)

WEDEL (George wolfgang), *De contrayerva, Diss. inaug. resp. Joan. Pet. Dœllin.* in-4°. *Ienæ*, 1712.

L'auteur accumule les autorités, et cite sa propre expérience à l'appui des vertus alexipharmaque, fébrifuge, antispasmodique de la contrayerva; mais tous ces éloges n'ont pu la préserver de l'abandon, presque total, dans lequel elle est tombée.

HOUSTON (Guillaume), *Description of the contrayerva.*

Cette description, insérée dans les Transactions philosophiques de Londres, année 1731, n°. 421, art. 2, a été trad. en français dans diverses collections; en latin, dans le *Commercium litterarium Noribergense*, année 1733, etc.

JUSSIEU (Joseph), Description d'une plante du Mexique, à la racine de laquelle les Espagnols ont donné le nom de contrayerva (insérée dans les Mémoires de l'Académie des sciences de Paris, année 1744. (F. P. C.)

CONTRE-COUP, s. m., *contra-fissura;* solution de continuité, éloignée du lieu où s'est exercée la violence qui en a été cause. Il ne faut pas confondre avec les contre-coups, qui ne peuvent intéresser que les os, les lésions vitales ou physiques que peuvent éprouver les organes d'une texture moins

dense, à l'occasion d'un ébranlement général : ce dernier phénomène tient à la *commotion* (*voyez* ce mot). Les contre-coups ont un autre mécanisme, que nous allons développer, en prenant d'abord le crâne pour exemple, afin d'en donner une idée exacte.

Dans le lieu où le crâne est frappé, il se fait un affaissement momentané, qui ne tient point à la fracture de quelques-unes ou de la totalité des lames de ce point du crâne, (*voyez* CONTUSION) mais qui dépend de la propriété commune à tous les cercles, ou aux sphères creuses élastiques : le diamètre correspondant du crâne diminue d'une proportion relative à l'intensité du coup, à sa direction plus ou moins perpendiculaire, à la solidité de l'assemblage des pièces du crâne, à l'épaisseur des parois de ce dernier, et par conséquent à la force de leur élasticité.

L'un des diamètres du crâne ne peut diminuer que le diamètre opposé n'augmente dans la même proportion ; et la même force d'élasticité qui a produit ce premier effet, ramène ensuite les extrémités du diamètre augmenté vers la cavité et au delà de leur situation naturelle, ce qui produit en second lieu une diminution de ce même diamètre, et réciproquement une augmentation du premier, qui avait d'abord été diminué. Ces effets se reproduisent rapidement à des intervalles très-courts, égaux, à un nombre de fois proportionné à la violence du coup, etc. Il résulte donc de toute percussion du crâne, des oscillations, une vibration de ses parois, dont on peut prendre une idée en supposant le contour horizontal du crâne régulièrement circulaire, et que deux diamètres croisés sur cette circonférence deviennent alternativement elliptiques, dans les sens opposés, jusqu'à ce que le repos soit rétabli par la diminution progressive du mouvement communiqué. On peut donc se figurer la circonférence entière du crâne comme une série de courbes, qui, pendant un temps donné, à la suite d'une percussion, tendent alternativement à se redresser et à se courber davantage.

Ces efforts alternatifs et opposés n'entraîneraient jamais de solution de continuité, si le mouvement communiqué ne dépassait jamais l'étendue de l'élasticité des parois du crâne, et si chaque point de ces mêmes parois était exactement dans les mêmes circonstances de résistance mécanique. Mais les différences de courbure, d'épaisseur, de densité, que ces points présentent dans l'étendue du crâne, font que souvent l'un d'eux cède et se fracture. On sent que les élémens de cette combinaison de causes sont trop vagues pour permettre de rien calculer de certain, ni même d'approximatif dans les effets ; et que par conséquent, la situation du point qui a cédé, est néces-

sairement inconnue. Les fractures du crâne par contre-coup peuvent donc avoir lieu à une plus ou moins grande distance du point frappé : de là la distinction des fractures par contre-coup, ou celles qui ont lieu dans le point diamétralement opposé à celui du coup, celles qui se passent dans un os voisin de celui qui est frappé, et celles qui se font dans l'os même qui a subi la violence, mais dans un autre point que celui qui a été frappé : distinction puérile et tout à fait inutile dans la pratique, puisque rien ne peut apprendre *a priori* l'espèce dont il s'agit,

Pendant que l'un des diamètres se raccourcit durant les oscillations dont nous avons parlé, les courbes représentées par la circonférence extérieure et par la circonférence intérieure du crâne, changent de rapports : à mesure que la totalité de l'os se redresse, la courbe intérieure devient courte par rapport à la courbe extérieure; aussi survient-il souvent des fractures à la table interne du crâne, tandis que l'extérieur reste intact; et tantôt la fracture est sous la forme d'une simple fente capillaire, tantôt au contraire, elle circonscrit un fragment qui se trouve ainsi totalement isolé du reste : effets qui ne peuvent être rapportés qu'aux contre-coups, puisque la fracture n'est point alors l'effet direct et immédiat de la percussion, et qu'elle n'a point lieu dans le lieu même qui a été frappé.

Enfin, chez les jeunes sujets, où les os du crâne ne sont point encore assemblés par cet engrainement admirable et solide des lignes osseuses qui constituent les sutures, et où ils ne tiennent entre eux que par une couche plus ou moins étendue de cartilages minces et membraniformes, la disjonction de ces os, qui résulte souvent des percussions graves du crâne, doit être rapportée aux contre-coups, et s'opère vraisemblablement par le même mécanisme. En effet, il n'y a pas de percussion qui ne soit accompagnée d'une impulsion communiquée au corps frappé : la totalité de la tête éprouve cette impulsion, et les dernières parties qui la reçoivent, celles qui sont opposées par leur situation aux premières, ajoutant leur masse et leur poids à la vîtesse déjà acquise, peuvent rompre toute résistance, et subir un déplacement; c'est ainsi que les ouvriers désassemblent certaines pièces de menuiserie, ou les pièces de quelques-uns de leurs instrumens : pour retirer la lame du *rabot* trop engagée, les menuisiers frappent sur la partie supérieure de la monture; la meilleure manière de démonter un marteau, est de frapper sur l'extrémité du manche opposée à celle de la tête de l'instrument, etc.

C'est également par contre-coup que certaines fractures ont lieu dans les os longs : on ne peut concevoir autrement les fractures de la clavicule par une chute sur le moignon de l'épaule; celles du col du fémur, soit qu'elles aient lieu par

une chute sur le grand trochanter, soit qu'elles résultent d'une chute sur les pieds ou sur les genoux ; celles de la jambe ou de l'un de ses deux os, quand elles proviennent d'une chute sur les pieds, etc. ; en un mot, une fracture, dans ce cas, est la suite d'un contre-coup, ou, comme on dit, d'une cause *médiate*, toutes les fois que la violence qui l'a produite n'a point agi sur le lieu même de la solution de continuité, mais bien sur les extrémités de l'os, de manière à augmenter brusquement les courbures naturelles.

Le plan que la substance compacte forme dans le milieu ou diaphyse des os longs, est trop épais, et surtout trop recourbé, pour qu'une percussion puisse y déterminer dans le sens de la circonférence du cylindre, des oscillations semblables à celles dont les parois du crâne sont susceptibles. Par conséquent, les fentes ou fractures longitudinales, les contre-coups à la surface médulaire du cylindre, et surtout la séparation des esquilles de cette même surface, la surface opposée restant intacte, n'y peuvent point avoir lieu ; du moins n'en peut-on pas citer d'exemple bien authentiques. Ceux qui ont soutenu une opinion contraire paraissent s'en être laissé imposer, surtout à l'égard du dernier cas, par une nécrose peu étendue et déjà séparée de la surface médulaire : la circonstance d'un coup reçu antérieurement ne prouve rien, pour qui sait qu'il n'en faut pas davantage pour déterminer l'action d'une cause générale qui se trouvait en *puissance* lors de l'accident. (DELPECH)

STOSCH, *Resonitus experientiâ comprobatus.* in-4°. *Argentorati*, 1722.

SAUTEREAU (Franeisc.), *De fracturâ cranii quæ dicitur contrafissura.* in-4°. Paris., 1762.

LOUIS (Antoine), Recueil d'observations d'anatomie et de chirurgie, pour servir de base à la théorie des contre-coups. in-12, Paris, 1766.

L'Académie de chirurgie avait proposé en 1761, pour sujet de prix, d'établir la théorie des contre-coups dans les lésions de la tête, et les conséquences pratiques qu'on peut en tirer. Peu satisfaite des mémoires qui lui furent envoyés, elle doubla le prix en 1766 pour la même question. M. Grima obtint le prix simple, et l'Académie proposa encore le prix double pour la même question que M. Grima n'avait pas suffisamment résolue.

MM. Saucerotte et Sabourant l'ont partagé en 1768.

La préface du quatrième volume des prix de l'Académie de chirurgie contient les programmes de la question, lesquels rédigés par M. Louis, sont un vrai modèle de savoir, de netteté, de précision.

GRIMA, Mémoire sur les contre-coups dans les lésions de la tête. Il est inséré à la page 246 du quatrième volume, première partie des prix de l'Académie de chirurgie. in-4°. Paris, 1778.

BAZILLE, ou plutôt DAVID de Rouen, Mémoire sur les effets des contrecoups dans les différentes parties autres que la tête, et sur les moyens d'y remédier. *Ibid*, deuxième partie, pag. 563.

SAUCEROTTE, Mémoire sur les contre-coups dans les lésions de la tête. Tome 4, première partie, pag. 368, des prix de l'Académie royale de chirurgie. — L'analyse de ce mémoire, qui a été couronné en 1768, est insérée dans le

cinquantième volume du Journal de médecine, chirurgie et pharmacie. Paris, 1778, pag. 212.
ALEFED, *An contrafissura in cranio infantis æquè ac adulti generari queat.* in-4°. *Giessæ*, 1769.
DUPRÉ DE LISLE, Traité des lésions de la tête par contre-coup. 1 vol. in-12. Paris, 1770.
CHOPART (Francisc.), *De læsionibus capitis per ictus repercussos quos resonitus vocant.* in-4°. Paris, 1770.
OBERTEUFFER (JOAN. GEORG.), *De enthlasi cranii spontè restitutâ, id est: Interna collisio et contusio.* in-4°. *Argentorati*, 1771.
MEHÉE DE LA TOUCHE, Traité des lésions de la tête par contre-coup. in-12. Paris, 1773.
DESESSARTZ (J. C.), Remède dans les contre-coups, pag. 293 de son recueil de discours, mémoires et observations de médecine clinique. 1 vol. in-8°. Paris, 1811.

Ce remède consiste en deux gros d'ammoniaque dissous dans une pinte de vin blanc. La dose est, pour les enfans d'un à trois ans, d'une cuillerée à café chaque matin, et même le soir s'il y a beaucoup d'assoupissement;

Pour les enfans de trois à sept ans, de deux cuillerées le matin et d'une le soir, dans le même cas;

Pour ceux de sept à douze, d'une cuillerée à bouche le matin et d'une cuillerée à café le soir;

Pour ceux de douze à vingt, de deux cuillerées à bouche le matin et d'une le soir;

Enfin, pour les adultes, de trois cuillerées à bouche, et même de quatre si les symptômes sont urgens.

On doit accompagner l'administration de ce remède de quelques tasses d'infusion de vulnéraire suisse.

CONTRE-EXTENSION, s. f. On ne peut point rétablir dans leur situation naturelle les fragmens déplacés d'une fracture, sans les éloigner l'un de l'autre, sans faire cesser totalement leur contact. L'action de tirer sur le fragment le plus éloigné du tronc, dans une fracture d'un os des membres, s'appelle *extension*; celle de retenir ou tirer en sens contraire le fragment opposé, se nomme *contre-extension*. Comme l'extension, la contre-extension doit être faite loin de la fracture, afin que la force qu'on y emploie ne se passe pas sur les muscles qui entourent la fracture, et qui ont des rapports avec l'un et l'autre fragment, que ces organes n'en soient point contus, et qu'irrités par cette cause autant que par la fracture elle-même, ils n'opposent pas la résistance de leur contraction à l'effort par lequel on cherche à les alonger. C'est pour cette raison, dont l'importance n'a été bien sentie d'abord que par l'académie de chirurgie de Paris (*Mémoires de Fabre et Despouy*), que l'on pratique souvent la contre-extension sur le tronc lui-même, et non pas sur le membre fracturé. *Voyez* FRACTURE.

La contre-extension est aussi nécessaire pour la réduction des luxations. Les raisons sont les mêmes, et cet effort doit être exercé dans ce cas d'après les mêmes principes. *Voyez* LUXATION. (DELPECH)

CONTRE-INDICATION, s. f., *contra-indicatio*. Lorsque,

dans le traitement d'une maladie, quelque circonstance se présente, qui ne permet pas de remplir une indication sans courir le risque de nuire au malade, on dit qu'il y a *contre-indication*. Supposons, par exemple, un embarras gastrique simple : le remède le mieux indiqué dans ce cas est un émétique ; mais si le malade a une hernie irréductible, ou bien un anévrisme de l'aorte, dont la rupture pourrait être déterminée par les efforts du vomissement, tout médecin instruit et prudent s'abstiendra de prescrire l'émétique, parce qu'il y a contre-indication.

On nomme *contre-indiquant* la circonstance ou le symptôme qui constitue ou qui fait connaître la contre-indication ; et *contre-indiqué* le remède ou le traitement que la contre-indication ne permet pas d'employer. Ainsi, dans l'exemple que nous venons de citer, le *contre-indiquant* est l'anévrisme ou la hernie ; et l'émétique est le *contre-indiqué*. Il y a des cas où la guérison est contre-indiquée, quoiqu'elle soit non-seulement possible, mais même facile à obtenir ; et ces cas ont été l'objet des méditations de beaucoup de praticiens célèbres, parmi lesquels on ne peut se dispenser de citer Raymond, de Marseille, auteur d'un ouvrage qui a pour titre : *Traité des maladies qu'il est dangereux de guérir*.

Quelques auteurs ont désigné par le nom de *correpugnance* une très-forte contre-indication, ou la réunion de plusieurs contre-indications.

On se sert tous les jours du verbe *contre-indiquer*. *Correpugner* ne se trouve plus que dans quelques anciens ouvrages. *Voyez* INDICATION, THÉRAPEUTIQUE. (BAYLE et CAYOL)

TRILLER (Jean-Maurice), *De officio medici præsentibus contra-indicationibus*, *Diss.* in-4°. *Altdorfii*, 1689. (F. P. C.)

CONTRE-OUVERTURE, s. f. : incision qu'on pratique à l'opposite d'une ouverture déjà existante, afin de donner issue au pus qui ne peut s'échapper par cette dernière, et de prévenir les fusées dans les parties environnantes. Les contre-ouvertures doivent toujours être faites dans l'endroit le plus déclive, pour faciliter l'écoulement de la suppuration. Elles sont indiquées dans tous les cas d'abcès qui ont décollé la peau à une grande distance : on ne doit pas craindre non plus de les multiplier dans les plaies compliquées de la présence des corps vulnérans, telles que celles d'armes à feu, parce qu'elles servent alors à favoriser l'extraction de ces corps, et la sortie des escarres détachées par le travail de la suppuration. On passe souvent, à travers la plaie principale et la contre-ouverture, un séton destiné à rendre l'action de celle-ci plus efficace. (JOURDAN)

CONTRE-POISON, s. m. Moyen propre à combattre

l'aetion d'un poison ; synonyme d'antidote. *Voyez* ee mot, comme anssi ALEXIPHARMAQUE, ALEXITÈRE.

Les contre-poisons ont fourni un vaste champ à l'ignoranee et à la erédulité. Vons êtes mordu par une vipère, on vous conseille de plaeer sur la plaie une certaine pierre qui attire le venin, pour le regorger ensuite dans le lait où vous la plongerez. Un crapaud fixé sur un ulcère de mauvais caraetère, gonfle et crève, non pas parce que, comprimé eommc il l'est, il doit nécessairement périr ; mais bien paree qu'il a absorbé les sues vénéneux de la plaie. Ne redoutez pas une fièvre dite maligne, pourvu que vous ayiez la préeaution d'appliquer du veau haché ou un pigeon fendu en deux à la plante des pieds. Au bout de vingt-quatre heures, eette chair aura contraeté une odeur fétide ; vous croirez que sa corruption est due à l'élévation de la température dans laquelle elle se trouvait? Point du tout, cela serait trop naturel. C'est, vons dira-t-on, paree qu'elle a attiré la malignité. Telle plante, telle composition détruit soi-disant les effets du plus grand nombre des poisons, telle autre vous rend inaecessible à leur aetion, ete. ete.

Le médeein instruit doit sans doute déplorer et combattre de pareilles ehimères, qui trop souvent deviennent funestes par la sécurité perfide qu'elles inspirent au vulgaire ; mais ilne doit pas pour cela rejeter d'une manière trop absolue des moyens qui n'offrant d'ailleurs rien de ridicule, se seraient maintenus par tradition, et dont il pourrait jusqu'à un certain point entrevoir le mode d'aetion. Pour bien juger leur valeur, comme en général celle de tous les contre-poisons, il doit nécessairement connaître, autant que les bornes de l'art le permettent, comment les divers poisons agissent snr nos organes, et quelles sont les combinaisons que ces substances sont susceptibles de contraeter avee les agens chimiques. La doctrine des contre-poisons se rattaehe donc naturellement à celle des poisons, et e'est à ce mot qu'il faudra exposer et raisonner les moyens de vaincre les effets de ces derniers. *Voyez* POISON. (MARC)

SCHOBER (JACQUES), *Schatzkœmmerlein wider Gift;* etc. c'est-à-dire, Petit trésor contre les poisons ; etc. in-8°. Gratz, 1575.

LIÉBAULT (JEAN), *De prœcavendis curandisque venenis, Commentarius.*
Ce commentaire fait partie du *Thesaurus sanitatis*, de l'auteur, imprimé à Paris, in-12, 1577.

BRA (HENRI de), *De curandis venenis per medicamenta simplicia et facilè parabilia, Libri duo.* in-8°. *Arnhemii*, 1603. — *Id.* in-8°. *Leovardiæ*, 1616, etc.

ZUCCARI (MARIUS), *Methodus occurrendi veneratis corporibus.* in-4°. *Neapoli*, 1611.

PONA (françois), *Antidotus bezoardica adversus omnia venena.* in-12. *Veronæ*, 1622.

BEUCHER (JEAN HENRI), *Mithridates, sistens prœservationem principis a veneno, Diss.* in-4°. *Vittebergæ*, 1706. (F. P. C.)

CONTROSTIMULANT, adj., *controstimulans*, mot nouveau de la théorie rasorienne, employé dans le même sens que celui de *controstimulus*.

CONTROSTIMULISTE, s. m., médecin qui professe la doctrine du controstimulus.

CONTROSTIMULUS, s. m. Les médecins italiens créateurs de ce mot et fondateurs d'une secte dont il est la devise, entendent par controstimulus des puissances qui font languir et qui dépriment l'excitement, non par la soustraction du stimulus, mais en déprimant celui-ci de manière à produire sur la fibre un mouvement opposé, un état différent et antagoniste de celui qui en détermine l'excitement.

Rasori, chef de la secte des controstimulistes, n'a point écrit de traité *ex professo* sur cette doctrine dont il a laissé entrevoir la première idée dans son ouvrage sur la fièvre de Gênes, et dans la traduction de la Zoonomie d'Erasme Darwin. N'a-t-il point voulu se ménager une porte de retraite, et avoir le droit de s'écrier : *ce n'est point-là ma doctrine; on a dénaturé mes opinions*. Quoi qu'il en soit, la définition que nous venons de donner est du célèbre professeur Tommasini.

L'ébauche de l'histoire de cette secte, née du Brownisme, nous force à remettre sous les yeux des lecteurs les principaux points de la doctrine du professeur d'Edimbourg, dont l'ensemble a été présenté par une main plus savante. *Voyez* BROWNISME.

Brown dit : 1°. que la fibre vivante, et en particulier la fibre animale, est douée d'une propriété qu'il appelle excitabilité : c'est de cette propriété que dépendent tous les phénomènes de la vie.

2°. Que l'excitabilité a besoin d'être mise en activité par un irritant quelconque, soit externe, soit interne, qu'il appelle stimulus.

3°. Le mouvement, cette action du stimulus, il le nomme excitement : il faut donc, selon Brown, pour qu'un corps organisé vive, ces trois choses : l'excitabilité de la fibre, le stimulus, et la réaction de l'excitabilité sur le stimulus.

4°. Toutes les substances de la nature agissent comme stimulus, à moins qu'on ne croie pouvoir en excepter les poisons et les principes contagieux.

5°. Les stimulans sont généraux ou locaux, c'est-à-dire qu'ils agissent sur tout l'organisme (et par ce mot, Brown n'entend pas seulement le corps, abstraction faite de l'esprit et des facultés de l'ame, mais tout l'ensemble du corps vivant, de *l'économie*); ou bien sur la partie où ils sont immédiatement appliqués, et n'affectent tout le système qu'après avoir produit un changement local.

6°. Les stimulans sont encore divisés en permanens, tels que les alimens solides, les médicamens toniques; en diffusibles dont l'action instantanée fait dans tout le corps une irradiation prompte : à la tête de ceux-ci est placé l'opium.

7°. L'excitabilité peut être assoupie par le défaut de stimulus pendant un temps indéterminé, ainsi que cela arrive pour les végétaux dans leurs graines, pour les animaux dans les asphyxies; mais si l'excitabilité est une fois éteinte, la mort s'ensuit naturellement.

8°. Si l'excitabilité n'est point mise en jeu par défaut de stimulus, cet état se nomme faiblesse directe. La faiblesse indirecte consiste dans l'épuisement de l'excitabilité par le stimulus.

9°. Tous les corps agissent sur l'économie animale, en produisant l'excitement ou la vie; si l'excitabilité est trop mise en jeu, elle doit produire la maladie; celle-ci s'appellera sthénique ou par excès de ton.

10°. Mais, d'autre part, si l'excitabilité portée trop loin par l'excès du stimulus ne réagit plus, et que par conséquent l'excitement soit moindre que dans l'état de santé, il y aura maladie; mais celle-ci se rangera parmi les asthéniques, c'est-à-dire par défaut de ton.

On voit que, suivant Brown, toutes les maladies peuvent être rapportées à deux classes, division qui n'a pas même le mérite de la nouveauté; car substituez *sthénie* à *strictum*, et *asthénie* à *laxum*, et vous aurez métamorphosé l'hypothèse de Brown en celle du méthodiste Thémison. Nous le répétons, nous n'indiquons ici que les propositions principales de ce système que Rasori embrassa avec chaleur, prôna avec enthousiasme, jusqu'à ce qu'il eût décidé de se faire lui-même chef de secte, et patron de la doctrine du controstimulus.

Cette doctrine est en opposition formelle avec l'hypothèse de Brown : en effet, comme nous venons de le rappeler, celui-ci prétend que tous les corps de la nature agissent sur le nôtre, en stimulant ses organes; il fait même consister la vie dans le résultat de l'action de ces corps sur l'incitabilité. Rasori soutient, au contraire, qu'une foule de substances ont la propriété d'affaiblir l'excitement, de diminuer, de détruire l'énergie du stimulus, et tandis que ceux-ci produisent la contraction des parties, les controstimulus en déterminent le relâchement.

Brown décide que sur cent maladies, quatre-vingt-dix-sept doivent être placées dans la classe des asthéniques; Rasori et ses sectateurs établissent à peu près la proposition inverse: partout ils voient des affections sthéniques et le besoin de *controstimuler*.

Il a donc fallu découvrir une nouvelle classe d'agens qui opérassent sur l'excitabilité précisément d'une manière opposée à l'action des stimulans, enfin des *controstimulus*.

Une fièvre épidémique régna, comme on le sait, dans le pays de Gênes au commencement de ce siècle; la plupart des médecins croient reconnaître dans les symptômes qui l'accompagnent des signes d'une véritable débilité; Rasori ne voit qu'une *sthénie* bien prononcée; il croit s'apercevoir que beaucoup de malades supportent des doses considérables de tartre émétique, et pense qu'il agit d'une manière avantageuse sans produire aucune évacuation : ses réflexions confirment sa première opinion; il regarde la maladie comme le résultat d'un excitement excessif, et conclut de la manière d'agir du tartre émétique qu'il a administré, selon lui, avec succès, que ce remède doit être controstimulant. En effet, disent les controstimulistes, tout porte à croire qu'un médicament utile dans la sthénie, sans produire aucune évacuation sensible, n'agit point sur la fibre en la stimulant; car, s'il agissait ainsi, il devrait accroître l'excitement déjà excessif, et par là empirer la maladie, puisque la même cause ne doit produire que des effets identiques; donc, si cette substance a le pouvoir de déprimer l'excitement, action opposée à celle des stimulus, elle est un *controstimulus*. Après avoir supposé l'existence d'une puissance dont l'action est directement contraire aux stimulus, et avoir cru prouver la capacité de la fibre à se soumettre à cette action, il n'était pas difficile d'associer au tartre émétique d'autres controstimulus, et de créer ainsi une nouvelle série d'agens dont on n'avait pas jusque-là soupçonné le pouvoir. Ainsi, le vinaigre qui annulle l'action de l'opium, le nitre, le lait qui adoucissent l'ardeur et la rougeur de la gorge dans l'angine; la gomme arabique qui calme les douleurs sthéniques de la dysenterie; les applications saturnines qui enlèvent l'inflammation locale, ne doivent pas, disent les partisans de la doctrine dont nous présentons un aperçu, agir en vertu du stimulus, mais sont de véritables controstimulus, comme quelques autres substances dont nous ferons bientôt mention. Les médecins avaient depuis longtemps remarqué que certains stimulus affectent une prédilection pour divers organes; ainsi le mercure porte son action sur les glandes salivaires, l'émétique sur le tube alimentaire, les cantharides sur la vessie; de même les controstimulistes ont recherché dans quelles espèces de controstimulus on trouvait une *préférence d'action* sur certains systèmes; de là est née la division établie parmi ces moyens qu'ils ont divisés en universels et en topiques, en simples et en composés. Ils sont universels quand ils ne montrent dans leur effet aucune prédilection pour

aucune partie ; quand ils agissent plus particulièrement sur quelqu'une, ils sont considérés comme topiques. Ils sont simples, si, outre l'effet controstimulant, ils ne provoquent pas le vomissement, la diaphorèse ou autres évacuations, dans lequel cas ils sont rangés parmi les composés. Leur action peut être plus ou moins durable, plus ou moins prompte, et pour cette raison, comme les stimulans de Brown, ils sont divisés en permanens et diffusibles.

Quant à l'histoire de la prédilection de ces agens, la doctrine des controstimulistes n'est pas encore complète sur ce point : mais on a cru avoir observé que la digitale et le fer agissent de préférence sur le système sanguin ; la noix vomique, la belladonne, le cuivre ammoniacal, l'arnique, le rhus-toxicodendron et le rhus-radicans sur le nerveux ; l'antimoine, l'arsenic, la féve de saint Ignace, la douce amère sur les systèmes musculaire et cutané ; la scille, le nitre et la crême de tartre sur le lymphatique ; la térébenthine, les cantharides agissent de préférence sur les voies urinaires ; la gentiane, l'oxide de bismuth et de manganèse semblent porter de préférence leur action sur le ventricule ; la racine de colombo, l'angusture et le simarouba sur le tube intestinal ; l'eau de laurier-cerise, l'ipécacuanha, le polygala, le kermès minéral sur les poumons. Voici les principaux controstimulus auxquels il faut ajouter le stramonium, la ciguë et l'extrait d'aconit plus particulièrement recommandé par le professeur Tommasini. Mais dans la longue série d'agens médicinaux que nous venons d'énumérer, la plupart n'agissent-ils pas primitivement en déterminant la contraction de la fibre ? Où sont donc ces propriétés controstimulantes, et cette action qui, directement opposée au stimulus, doit détruire toutes les maladies sthéniques par le relâchement direct de la fibre, la dépression du stimulus que les controstimulans combattent de front, sans qu'on soit obligé de recourir aux saignées qui n'agissent qu'indirectement ou par soustraction du stimulus, ainsi que tout l'appareil médicamenteux connu sous le nom de moyens antiphlogistiques ? Quoi ! l'émétique, les cantharides, etc., sont des controstimulus ! Beaucoup de médecins s'accoutumeront difficilement à cette idée.

On a fait différentes expériences sur les animaux vivans avec plusieurs espèces de contro-stimulus. Le professeur Borda a trouvé, dit-on, la fibre dans un entier relâchement sur les animaux tués avec des controstimulans : d'autres prétendent avoir trouvé l'estomac et d'autres viscères abdominaux dans un état d'irritation et de phlogose.

Et, pour revenir à la prédilection de tel ou tel stimulus, voilà donc, au moyen de cette série de substances contro-

stimulantes auxquelles on délègue un appareil d'organes, l'économie animale à l'abri de toute espèce de sthénie ; mais, et l'action de la plupart de ces substances et leur prédilection sont vivement contestées ; le résultat avantageux qu'on proclame qu'elles ont fait obtenir dans la pratique, est nié par des témoins oculaires, qui prétendent au contraire que leur emploi est souvent funeste dans les mains de ceux même qui les ont introduites dans la thérapeutique et qui en ont préconisé l'usage. Ce n'est pas tout encore : ne reste-t-il pas à apprécier les innombrables nuances des idiosyncrasies ? Qui n'a pas appris dans l'exercice de l'art ce que peut la susceptibilité individuelle ? Qui n'a pas remarqué que telle substance réputée calmante, agissait comme irritante sur quelques individus ? Aussi les opinions sur cette secte sont-elles très-opposées sous le ciel même qui lui a donné naissance ; et tandis que ses chefs et ses prosélytes en prônent les avantages, les opposans la représentent comme une source de destruction, et les médecins prudens et observateurs se tiennent dans un doute philosophique.... *Opinionum commenta delet dies*.

Loin de nous la pensée de décrier les célèbres médecins que l'enthousiasme de la nouveauté a pu séduire ! Quelques-uns de leurs compatriotes ont été moins réservés, et l'un d'eux qualifie la doctrine de controstimulus de bizarre, d'extravagante, et en regarde la première idée comme la plus fausse que pût jamais enfanter l'esprit humain, et tout à fait indigne d'avoir pris naissance dans le siècle éclairé où nous vivons. Il ajoute qu'on prend continuellement à Pavie et à Milan, la diathèse asthénique pour la sthénique, qu'on y fait un abus révoltant des remèdes stimulans, sous le nom spécieux de *controstimulus* : il ajoute que le territoire de Pavie est peuplé d'habitans chez lesquels l'asthénie prédomine ; il cite à ce sujet un passage de l'illustre Scarpa adressé à Giannini, qui confirme cette assertion : « Il est rare, dit le célèbre anatomiste, que l'on entreprenne dans cette clinique chirurgicale quelque grande opération sans avoir besoin de recourir au quinquina, à cause de la débilité de la constitution des habitans, et de la disposition qu'ils ont à contracter des fièvres rémittentes pernicieuses.... On associe les saignées, les vomitifs, les purgatifs aux controstimulus, et ensuite l'honneur de la guérison, supposé qu'elle arrive, est mal à propos attribué à ces prétendus agens ». Nous hésitons à traduire le reste de cette sévère et tranchante conclusion, qui se termine par ces mots : finalement, la mortalité sous Borda est de vingt pour cent, sous Rasori de vingt-cinq, tandis que sous Raggi, et dans le même hôpital, elle n'a pas été ordinai-

rement de plus de dix : excellente recommandation pour le controstimulus !

Nous avons rapproché la division des maladies établie par Thémison de celle de Brown ; le résultat de la pratique de Rasori pourrait rappeler le jugement de l'immortel satyrique :

Quot Themison ægros autumno occiderit uno.

Mais au lieu de nous livrer à une critique amère, faisons des vœux pour que les novateurs reviennent à cette médecine hippocratique qui ne reconnaît pour fondement que les lois de l'économie vivante ; qui appelle continuellement à son secours l'expérience et l'observation qui apprennent à isoler dans l'état de maladie les affections de systèmes différemment modifiés, et jouissant à des degrés différens des propriétés vitales ; qui, banissant et les hypothèses et les subtilités scolastiques, étudie les désordres et leur marche, les suit pas à pas, et ne montre jamais pour la nouveauté un enthousiasme coupable. Ce n'est pas que nous blâmions l'esprit de recherches qui conduit si souvent aux découvertes, et que nous voulions nous attirer le reproche consigué dans ces vers par le docteur Dellavalle :

Turpe putant parere minoribus, et quæ
Imberbes didicere senes perdenda fateri.

Mais nous voulons douter, observer et juger ensuite. A quoi sert en effet au bien de l'humanité la découverte d'une théorie nouvelle, qui partant d'un point au moins douteux n'a de mérite que dans la nouveauté ; et pourquoi le génie s'efforce-t-il de plier les faits et de les dénaturer quelquefois par le désir de les faire coïncider avec de prétendues découvertes, avec une doctrine dont on parvient à se persuader qu'on est l'auteur ? Les médecins français ne peuvent que s'applaudir de la sage réserve qu'ils ont montrée dans ces derniers temps : l'inintelligible et abstraite philosophie de Kant n'a pas même approché du seuil de ses écoles ; le Brownisme lui-même a moins été accueilli que froidement examiné, et la médecine pratique n'en a pas moins obtenu des succès si avérés et des avantages tellement constatés, que l'envie ou la malignité voudrait en vain les contester.

SOBRERO (Eugène-Laurent), *An admittenda controstimulantia ? Tentamen med.* in-4°. *Taurini*, 31 *august*. 1808.

Rasori, créateur de l'hypothèse du controstimulus, et Borda, son plus zélé partisan, regardent l'eau distillée de laurier-cerise comme le controstimulant par excellence. Les observations recueillies et les expériences faites par le docteur Sobrero prouvent au contraire que cette eau stimule, excite, enflamme vivement les parties sur lesquelles on l'applique.

BELLAVALLE (Paul), *Nozioni generali*, etc. c'est-à-dire, Notions générales sur la théorie du controstimulus. in-12. Asti, 1809.

L'auteur combat par des argumens frivoles l'opinion de Sohrero ; établie sur des faits irrécusables.

LAVAGNA (François), *Annotazioni critiche*, etc. c'est-à-dire, Remarques critiques sur les remèdes appelés controstimulans. in-8°. Gênes, 1809.

L'auteur fait à la doctrine du controstimulus des objections péremptoires ; mais elles sont noyées dans un fatras de divagations sur la diathèse, sur la faiblesse directe et indirecte, etc.

AMORETTI (Joseph-Augustin), *Riflessioni critiche*, etc. c'est-à-dire, Réflexions critiques sur la théorie du controstimulus. in-8°. Turin, 1810.

Cet ouvrage est le plus étendu qu'on ait publié sur le controstimulus. L'auteur conclut que cette théorie est fausse, chimérique, imaginaire, parce qu'elle est fondée sur la supposition d'un agent idéal, qui n'existe point dans la nature.

OZANAM (I. A. F.), *Cenni sulla teoria*, etc. c'est-à-dire, Réflexions sur la théorie et la pratique de la doctrine du controstimulus, avec quelques observations comparatives entre les résultats de la méthode curative conforme à cette doctrine et ceux de la méthode ordinaire. in-8°. Milan, 1812.

Cette production, intéressante à plusieurs égards, est accompagnée de tableaux nosologiques et thérapeutiques. La doctrine du controstimulus s'y trouve appréciée à sa juste valeur. M. Ozanam prouve que, fondée sur des principes faux, elle peut conduire aux plus funestes résultats : elle serait un horrible fléau pour l'humanité, si les praticiens l'adoptaient aveuglément pour règle de leur conduite.

Les Archives de la Société médicale d'émulation de Paris contiennent une notice remplie d'exactitude et de précision sur la théorie du controstimulus, par le docteur piémontais Thomas Gensana.

(MOUTON et CHAUMETON)

CONTUSION, s. f., *contusio* : on peut la définir : une solution de continuité, cachée ou non apparente, produite par l'action d'un corps orbe. En effet, il n'y a pas de contusion sans la déchirure ou l'écrasement des parties que la peau recouvre ; cette dernière résiste ordinairement à l'action des corps contondans, quelquefois même, lorsque ceux-ci sont d'un tel volume et d'une telle violence dans leur action, qu'ils détruisent les muscles et brisent les os : quelquefois aussi la peau est divisée en même temps ; mais alors il est d'usage d'appeler la totalité de la blessure, plaie contuse, ce qui laisse subsister l'exactitude de notre définition. *Voyez* PLAIE.

La contusion présente une foule de nuances depuis le plus léger degré où le tissu cellulaire a souffert à peine une légère compression, et où la solution de continuité n'intéresse que quelques vaisseaux capillaires de ce même tissu, jusqu'au degré le plus élevé où l'attrition a désorganisé toutes les parties molles, et où les parties dures ont été *comminuées*.

Elle présente encore des différences remarquables, relatives à la forme de l'instrument vulnérant, à son volume, à la rapidité et à la direction de son mouvement, à la forme, à l'attitude, à l'état et à l'élasticité des parties blessées.

Si l'instrument contondant présente une large surface à la

résistance des parties, il est rare qu'il intéresse la peau : son action se passe sur un grand nombre de points; elle est répartie sur chacun d'eux, et, à circonstances égales, les effets doivent être médiocres. Si, au contraire, l'instrument contondant n'agit que sur un petit nombre de points, ce qui arrive, par exemple, quand c'est un bâton ou une pierre qui font la blessure, et surtout si l'un et l'autre présentent des inégalités, il est rare que la peau résiste, et il est très-commun qu'il y ait alors en même temps plaie contuse.

Un corps contondant, sous un volume médiocre ou petit, mis en mouvement avec une grande vîtesse, traverse presque inévitablement les parties qui lui résistent, et il y a alors tout à la fois plaie contuse et contusion. Mais quoique à la faveur d'une vitesse incalculable, des corps très-volumineux doivent aussi détruire l'intégrité des parties, et faire des plaies ou même des mutilations, ainsi qu'on le voit dans les blessures faites par le boulet, il est plus ordinaire que, sous un grand volume, les corps contondans n'entament presque pas la peau, malgré les désordres très-graves qu'ils occasionnent d'ailleurs : on voit des pierres très-volumineuses, etc., dont la chute produit des fractures comminutives, accompagnées de l'attrition des muscles, de la destruction des parties molles, et où la peau n'est quelquefois pas entamée.

Toutes choses égales, sous le rapport du volume et de la forme, un corps contondant qui frappe perpendiculairement, peut faire une contusion profonde, mais peu étendue : au contraire, lorsqu'il frappe obliquement, il n'intéresse guère que le tissu cellulaire sous-cutané; mais en déplaçant la peau, qu'il entraîne dans l'obliquité de son action, le corps contondant fait dans ce même tissu une déchirure plus ou moins étendue, de là les dépôts ou épanchemens sanguins.

La forme anguleuse d'un os sur lequel les parties molles ont été contuses, donne beaucoup plus de valeur à l'action de la cause; aussi n'est-il pas nécessaire qu'une contusion soit violente, vis-à-vis la crête du tibia, par exemple, pour que les parties molles qui la recouvrent en aient beaucoup souffert.

Si une contusion violente atteint la jambe dans le moment où elle soutient la poids du corps, elle aura des effets bien plus graves que dans tout autre état.

Si un corps contondant, volumineux et mu avec rapidité, vient frapper, même obliquement, les muscles du molet, le deltoïde, etc., dans un état de contraction, ils seront bien plus maltraités que s'ils eussent été surpris dans l'état de relâchement complet.

Si des parties jouissant d'une grande élasticité, servent de point d'appui à celles qui ont été immédiatement atteintes par

un corps contondant, celles-ci peuvent échapper plus ou moins complètement à son action, tandis que celles qui sont situées plus profondément peuvent en être très-altérées : il faut placer dans ce cas les contusions du bas-ventre et de la poitrine, et surtout celles de cette dernière région qui sont faites par le boulet. Presque constamment, dans ces deux cas, la peau, les muscles, et quelquefois même le tissu cellulaire, sont exempts de toute altération, tandis que l'intestin, la rate, le foie, sont totalement rompus ; tandis que le cœur, les poumons, les gros vaisseaux ont éprouvé des désordres mortels. Lorsqu'il s'agit particulièrement de la poitrine, il arrive souvent que les côtes, le sternum, les vertèbres, sont en même temps fracturés ou même brisés ; mais il n'est pas rare aussi que ces dernières lésions n'aient point lieu, quoique la contusion qu'ont éprouvée les viscères ait été si forte, que le sujet soit mort sur le champ. C'est de semblables cas, dans lesquels on ne pouvait découvrir à l'extérieur aucune trace de violence immédiate, qui ont fait penser qu'il suffisait qu'un boulet passât très-près de la bouche pour interrompre sans retour la respiration ; mais comme les blessés expirent quelquefois en regorgeant des flots de sang, on en avait conclu qu'en passant près de la bouche, le boulet refoulait violemment une colonne d'air dans les voies aériennes, d'où résultaient des déchirures, etc. ; opinion absurde qu'il serait oiseux de réfuter aujourd'hui, et à laquelle personne ne croit plus. *Voyez* PLAIES D'ARMES A FEU.

Les effets de la contusion dans les parties molles sont ou la simple solution de continuité, qui peut ne pas différer beaucoup de celle qui résulte de l'action d'un instrument tranchant ; ou une débilité plus ou moins grande des parties soumises à l'action de la cause ; ou bien enfin, une désorganisation si complète, qu'il soit impossible de rappeler les facultés vitales dans les parties lésées, et que leur mort soit inévitable. La guérison la plus facile, un engorgement plus ou moins considérable et plus ou moins difficile à dissiper, la gangrène consécutive ou immédiate, peuvent donc être les suites de la contusion. Quant aux os, la contusion peut affaisser plusieurs lames superficielles, soumises immédiatement à l'action du corps contondant, ce qui n'arrive jamais sans une solution de continuité de ces mêmes lames dans le point de leur inflexion, sans que, pour cela, elles soient séparées du reste de l'os ; ou bien il en résulte des fractures plus ou moins graves, soit sous le rapport de l'écrasement de l'os, soit sous celui de la lésion des parties molles, soit enfin sous celui de l'isolement des esquilles et de leur mortification.

Quoiqu'une plaie contuse ne soit que rarement susceptible de réunion immédiate, et, comme on dit, par première inten-

tion, il paraît que les solutions de continuité non apparentes qui résultent des contusions, sont susceptibles de ce mode de terminaison, qu'il y ait ou non interposition de sang épanché, pourvu toutefois qu'il n'y ait pas attrition ou désorganisation des parties divisées.

Si la division cachée est grande, si l'espace pratiqué dans l'épaisseur des parties molles est considérable, et s'il y a une grande masse de sang épanché ; quand bien même il n'y aurait pas attrition et une altération profonde dans la vitalité des parties, la résolution ne se fera probablement pas. Cependant ces épanchemens sanguins peuvent subsister assez longtemps sans inconvénient, et ce n'est jamais qu'au bout d'un certain temps que l'on voit survenir une inflammation, précurseur de la suppuration par laquelle la nature va se débarrasser du corps étranger. Quelquefois même, en attendant ces phénomènes toujours tardifs, on voit la résolution s'opérer, au moment où l'on s'y attendait le moins ; il semble que l'affaissement, la debilité dans laquelle les parties avaient été jetées par la contusion, ne se soit effacé qu'autant qu'il le fallait pour permettre aux vaisseaux absorbans de reprendre leurs fonctions, et pas assez pour l'établissement de l'inflammation.

Enfin, l'inflammation, quand elle survient, ne se termine pas toujours par la suppuration pure et simple : tantôt elle sert à la séparation de ce qui avait été désorganisé immédiatement par la contusion, et au dégorgement de tout le reste; tantôt, des parties qui n'étaient pas entièrement désorganisées, vivaient encore assez pour *concevoir* l'inflammation, mais pas assez pour y résister : elles périssent consécutivement, et la suppuration qui s'établit autour d'elles sert à leur diminution.

Un effet des plus fâcheux de la contusion grave, et des plus importans à bien connaître, c'est la commotion. On s'abuserait étrangement si l'on pensait que cet ébranlement général du système nerveux, dont nous avons parlé ailleurs (*voyez* COMMOTION), et qui produit tant d'accidens du genre des ataxiques, ne peut résulter que des coups de feu : la chute d'un corps grave, d'une grosse pierre, d'une solive, etc., peut produire les mêmes effets, et ceux-ci doivent être pris en grande considération dans le traitement.

Nous avons parlé plusieurs fois, dans le cours de cet article, de la débilité, comme d'un effet nécessaire de la contusion : on peut en voir des preuves suffisantes dans ces trois phénomènes : 1°. dans le moment où la contusion vient d'avoir lieu, la partie est engourdie, et la sensibilité y est obtuse ; 2°. il survient peu de temps après un engorgement subit et considérable, qui n'a point été précédé de douleurs propor-

tionnées, qui n'a point été provoqué par elles, et qui peut être appelé passif; 3°. les douleurs ne surviennent que consécutivement, et marquent le début d'un nouvel ordre de symptômes, ceux de l'inflammation toujours consécutive et très-distincte de la première série de phénomènes.

On reconnaît la contusion récente, en général, à la nature de la cause qui l'a produite, à l'engourdissement et la sensibilité obtuse de la partie, et à la couleur du sang épanché que l'on reconnaît souvent à la faveur de la transparence des tégumens. Nous observerons, cependant, que ce dernier signe n'est pas constant; que pour qu'il ait lieu, il faut que le sang soit épanché immédiatement sous la peau; nous pensons même que pour que la couleur de l'ecchymose soit bien marquée, il faut que la peau soit altérée par sa face profonde: les tégumens ne sont pas assez minces pour ne pas dérober la couleur du sang, et leur tissu est trop serré pour s'en laisser pénétrer au point où il le paraît dans certains cas. Lorsque la contusion est accompagnée d'épanchement de sang en quantité considérable, on trouve aussitôt après l'accident, une tumeur molle et fluctuante dans son centre, consistante et même dure dans ses bords, qui augmente rapidement et acquiert en même temps de la rénitence: elle est favorisée par le sang épanché dans son centre et seulement infiltré dans sa circonférence. Ces caractères ont fait souvent prendre la tumeur dont il s'agit, quand elle a lieu à la tête, pour une fracture du crâne avec enfoncement. Petit a donné le premier à cette remarque toute l'importance qu'elle mérite; et toute l'exactitude, toute l'attention de Fabrice de Hilden n'ont pu le garantir de l'erreur dont il s'agit.

La contusion n'est pas aussi facile à reconnaître sur le champ quand elle est profonde, et surtout quand elle intéresse les viscères de la poitrine et du bas-ventre, à moins qu'il n'en soit résulté des désordres promptement mortels. Dans tout autre cas, la contusion se suppose par la nature de la cause, mais les seuls symptômes consécutifs, qui, presque toujours, sont inflammatoires, peuvent servir à la démontrer.

Il n'est pas facile, il est même impossible de savoir de suite si la contusion a eu lieu dans un os qui a supporté immédiatement l'action d'un instrument contondant, à moins que l'os n'ait été mis à nu, ou par l'accident lui-même, ou par une opération, et que l'on ne puisse voir et reconnaître cet affaissement des lames osseuses qui la caractérise.

Quant à ce degré d'attrition dans lequel tout est désorganisé dans les parties molles, et où les os sont brisés, le toucher suffit pour s'en assurer dans le premier moment. Nous observerons, cependant, que plus tard il peut devenir difficile d'en

juger : nous avons vu, avec notre collègue M. Ribes, un artilleur, sur la jambe duquel une bombe entière était tombée, dans la tranchée du siége de Roses (Catalogne) : le malade ne fut apporté à l'hôpital du quartier-général à Figuières que le troisième jour; déjà l'engorgement était général et considérable; et il avait donné une telle consistance au membre, que chacun douta de l'existence d'une fracture. Cependant la gangrène fit périr le malade, et l'on put s'assurer que les os étaient brisés et les muscles totalement désorganisés.

Le traitement de la contusion est un des plus méthodiques que l'on possède : il est fondé tout à la fois sur l'étude des phénomènes de la maladie et sur l'observation. Dans le premier moment de toute contusion, il ne peut y avoir d'autre indication locale que celle de ranimer dans la partie la sensibilité toujours plus ou moins altérée, et de prévenir un engorgement subit qui peut deveuir très-considérable. C'est-là que réusissent bien tous les résolutifs les plus actifs, les astringens même. On se trouve bien ordinairement des fomentations ou des immersions dans l'eau froide chargée de fortes proportions d'acétate de plomb, de sel marin (muriate de soude), de sel ammoniac (muriate d'ammoniaque), de l'application de compresses pénétrées d'eau-de-vie camphrée, etc.

Ces applications, quand elles sont faites à temps, et quand la contusion n'a pas été énorme, ne manquent guère de borner l'étendue de l'engorgement primitif, qu'elles ne peuvent, il est vrai, empêcher totalement; et il est probable qu'elles produisent cet effet, non pas en resserrant promptement les parties, et s'opposant ainsi mécaniquement à l'abord des humeurs, ainsi qu'on l'a pensé, mais bien en stimulant le solide vivant, en réveillant la sensibilité engourdie par l'effet de la contusion, et maintenant ainsi l'ordre naturel de la circulation; en même temps que les petits vaisseaux ouverts par l'effet de la contusion, resserrés par celui d'une application stimulante, cessent de verser le liquide qu'ils contiennent.

Cette même excitation produite par les applications appelées résolutives, est propre aussi, sans doute, à déterminer une accélération dans les fonctions des vaisseaux absorbans, qui ne peuvent que partager l'état d'engourdissement, de stupeur que la contusion avait produit. Ainsi le même moyen qui peut borner l'accroissement de l'engorgement, est propre aussi à déterminer la résorption de l'ecchymose et celle des matières dont l'accumulation produit l'engorgement consécutif.

On connaît que la résolution aura lieu, et qu'elle terminera les effets de la contusion, lorsque l'engorgement immédiat se borne de bonne heure; quand il ne survient pas de douleurs

ou tout autre symptôme d'inflammation; et lorsque la couleur qui caractérise l'ecchymose se répand au loin. La résorption du sang et des autres humeurs épanchées se fait lorsque aux signes déjà énoncés on voit se joindre les suivans : la tuméfaction de la partie diminue, et une couleur d'uu jaune verdâtre se répand au loin, en suivant la diversion des vaisseaux absorbans. On ne peut mieux faire alors que de continuer les applications résolutives dont nous avons parlé précédemment, afin de soutenir l'action des vaisseaux lymphatiques.

On doit toujours douter de l'efficacité de ce même système, pour faire disparaître complètement les épanchemens du sang, quand il s'en est formé de considérables à la suite d'une contusion, et surtout quand la violence a été grande. Mais est-ce une raison pour donner issue au sang épanché par une ouverture immédiate de la tumeur ? L'affirmative était soutenable, quand on se croyait fondé à penser que le pus était une transformation du sang extravasé. Mais de meilleures raisons ont consacré une décision contraire : l'ouverture peut être inutile, puisqu'il n'est pas sans exemple que des épanchemens de sang, même très-considérables, aient été résorbés ; elle peut devenir dangereuse, car rien ne garantit que parmi les vaisseaux ouverts et qui ont fourni la matière de l'épanchement, il ne s'en trouve pas d'un certain diamètre, qu'il sera indispensable de lier si l'on ouvre la tumeur, dont on pourra avoir de la peine à distinguer l'ouverture, dans les détours d'une solution de continuité aussi irrégulière que celle que présente une grande contusion ouverte ; le sang épanché forme une masse solide et continue jusque dans l'intérieur du vaisseau ou des vaisseaux ouverts, et s'oppose à une nouvelle effusion ; si la résorption n'a point lieu, l'inflammation surviendra, le travail qui la constitue fermera d'une manière solide les vaisseaux ouverts, et, à l'ouverture de l'abcès, dont le pus est logé ensemble avec le sang dans la cavité qui le contenait seul auparavant, on n'aura pas à craindre de voir survenir de nouvelles hémorragies ; enfin, et cette dernière raison n'est pas la moins importante, quand on ouvre ensuite une tumeur sanguine considérable, on expose au contact de l'air des parties dont la vitalité est fort affaiblie, qui ne sout pas accoutumées à son action, et qui sont incapables de résister, soit à l'inflammation violente qui doit s'en emparer aussitôt, soit à l'impression funeste des gaz délétères dont l'atmosphère des hôpitaux, par exemple, est souvent surchargée. Aussi voit-on le plus souvent, en pareil cas, la gangrène ou la pourriture d'hôpital, ou des suppurations abondantes et ruineuses, succéder à l'ouverture prématurée des dépôts ou épanchemens sanguins,

quand une hémorragie grave n'en est pas la suite immédiate. (Pelletan, *clinique chirurgicale*).

La règle la plus sûre doit donc être, en pareil cas, de faire des applications résolutives dès le premier moment de l'accident, jusqu'à ce que des douleurs qui se font sentir dans la tumeur, annoncent qu'il est douteux que la résolution ait lieu, et que la suppuration est probable. Il n'est pas entièrement impossible, même alors, que la résolution ait encore lieu; aussi, tant pour cette raison que parce qu'il est avantageux de limiter l'inflammation et la suppuration entre les bornes les plus étroites, et d'empêcher la communication de la première au-delà des parties contuses, il convient dès-lors de changer le plan du traitement et d'avoir recours aux topiques relâchans, et, s'il le faut même, sédatifs. Enfin, si la suppuration devient inévitable, et si la fluctuation annonce que la collection purulente est rassemblée, on devra donner issue au pus et au sang épanché, mais par une ouverture médiocre, qui suffit seulement à l'évacuation, et qui n'expose pas trop les parties au contact libre de l'air.

La contusion avec dépôt sanguin n'est pas la seule qui puisse s'enflammer : l'inflammation peut aussi survenir dans toute autre circonstance; toujours les douleurs, et successivement l'engorgement consécutif et rénitent en sont les signes prognostiques, et l'on ne doit jamais manquer dès-lors de recourir aux applications émollientes et d'abandonner les topiques résolutifs.

On n'a pas une conduite différente à tenir quand il s'agit des contusions graves qui ont pour siége les viscères de quelques grandes cavités : quel que soit le siége, la contusion est partout la même, et les principes de son traitement ne peuvent point varier : seulement, ces cas sont très-graves à cause du peu de consistance des organes qui ont été exposés à la cause violente, et de la facilité avec laquelle ils se laissent déchirer ou écraser. Cependant, on s'empresse dans ces cas de tirer une grande quantité de sang par des saignées abondantes, réitérées et pratiquées dès le premier moment; comme si les organes dont il s'agit étaient à l'abri de cette impression de débilité que la contusion laisse constamment dans les parties qui en ont été le sujet; comme s'il était moins dangereux pour ces parties que pour toute autre, d'aggraver cet état d'inertie et ses conséquences, par des évacuations trop promptes. Sans doute, l'inflammation est bien plus à craindre dans ces cas, ses progrès deviennent bien plus rapidement funestes, et l'on doit être bien attentif à saisir les premiers signes qui annoncent que sa formation est imminente, pour s'y opposer par tous les moyens de l'art; mais, ou nous sommes bien trompés,

ou bien l'on ne peut s'écarter dans ces cas, des principes qui doivent régler le traitement dans tout autre. Il ne peut être indiqué de recourir aux saignées dès le commencement, qu'autant qu'il existe des signes d'une hémorragie cachée, parce que l'on peut quelquefois, par ce moyen, suspendre l'effusion du sang : un cas aussi pressant peut seul autoriser une telle pratique, d'ailleurs dangereuse pour bien des raisons.

Il n'est presque pas nécessaire de dire que quand la contusion est assez violente pour désorganiser totalement un membre, l'amputation sur le champ est indispensable. *Voyez* AMPUTATION, PLAIES. (DELPECH)

BECKER (Jean Henri), *De vulneribus tibiarum a contusione ortis*, *Diss.* in-4°. *Argentorati*, 1725.

Cette dissertation présente une singularité bien remarquable. Les erreurs dont elle fourmille déterminèrent le duc de Saxe-Weimar à recommander *officiellement* aux professeurs de l'université d'Iéna d'être à l'aveuir moins indulgens, et de ne plus prostituer le doctorat.

LŒBER (Emanuel-chrétien), *Historia contusionum*, *Diss.* in-4°. *Ienæ*, 1726.

KNIPHOF (Jean Jérôme), *Vexatorum theoria et historia*, *Diss.* in-4°. *Erfordiæ*, 1748.

LOUSTAUNAU (Jean-Baptiste), *De contusionibus*, *Thes. inaug. præs. Joan. Bapt. Ant. Andouillé.* in-4°. *Parisiis*, 2 octob. 1753.

GUNTHER (Frédéric Guillaume), *Observatio chirurgico-medica de contusione articulationis genu*, etc. in-4°. *Guelpherbiti*, 1755.

GUINDANT (Toussaint), *An contusioni cuicunque simplici interior simul et exterior vulnerariorum usus ? affirm. Thes. inaug. præs. Car. Franc. Theroulde de Vallun.* in-4°. *Parisiis*, 5 *mart.* 1772.

GANZ (Henri), *Von den Folgen vernachlæssigter Gelenk-quetschungen*, etc. c'est-à-dire, Des suites des contusions des membres négligées, et indication des remèdes les plus convenables. in-8°. Francfort, 1792.

L'auteur recommande surtout les applications froides.

(F. P. C.)

CONVALESCENCE, s. f., *convalescentia*, *reconvalescentia*, *analepsis* : retour vers la santé après une maladie ; passage de celle-ci à la première. La convalescence comprend par conséquent tout l'espace de temps qui s'écoule ou l'intervalle qui s'étend depuis la terminaison de la maladie jusqu'au rétablissement complet des forces ; intervalle communément exempt de douleurs et de troubles, mais toujours marqué par une faiblesse, un abattement, une langueur plus ou moins considérables dans les fonctions de la vie, et qui ne fait place à l'état de santé parfaite qu'en suivant une progression ordinairement lente et graduée.

La convalescence suppose toujours une affection antécédente d'une certaine gravité ; car on observe souvent qu'après des maladies légères, on elle n'existe point du tout, ou elle est excessivement courte, et à peine perceptible, en sorte que les malades passent brusquement de l'état morbide à l'état sain. La convalescence ayant donc pour condition essentielle une

atteinte plus ou moins profonde portée aux facultés vitales par l'action d'un principe morbifique, exige un examen particulier, avec d'autant plus de raison que, souvent aveugles sur leur position, et se croyant, à tort, complètement rétablis et capables d'exercer leurs fonctions antérieures, les convalescens s'affranchissent de trop bonne heure des soins que leur état réclame encore, et se livrent sans ménagement à des actes qui sont audessus de leurs forces, à des écarts de régime qui, fréquemment, leur deviennent funestes. Que d'hommes, à peine échappés des bras de la mort, ont été victimes de leur indocilité, d'une sécurité trompeuse, d'une imprudence même légère en apparence! L'état d'analepsie appartient donc tout entier au médecin; car, si d'une part la maladie n'existe plus, de l'autre, la santé réelle est encore absente; le convalescent se trouve conséquemment dans une position intermédiaire, qui tient autant de la première que de la seconde, et quelquefois les causes qui lui paraissent avoir le moins d'influence, peuvent renverser tout à fait une machine que les secousses de la maladie ont naguère ébranlée jusque dans ses fondemens, et qui se trouve actuellement hors d'état de fournir une réaction énergique. Qui ne connaît les dangers attachés aux rechûtes? Mais faut-il toujours n'accuser que le malade? le médecin ne devient-il pas quelquefois son complice, en s'endormant dans une fausse sécurité? Il nous semble que l'état de convalescence mérite une attention sérieuse de la part de l'un et de l'autre, et surtout du dernier, parce que le plus ou le moins d'importance qu'il y attache, décide ou justifie la conduite prudente ou légère du convalescent.

Nous allons successivement considérer 1°. les phénomènes qui caractérisent la convalescence en général; 2°. les variétés qu'apportent à cet état certaines circonstances, telles que les saisons, les climats, les tempéramens, le sexe, l'âge, la nature de la maladie précédente, etc.; 3°. nous terminerons par exposer les règles de conduite que la convalescence exige; ce ce qui embrassera le régime que doivent suivre les convalescens, et les médicamens qui leur sont par fois applicables.

§. 1. *Phénomènes qui caractérisent la convalescence en général.* Disons d'abord que, pour établir avec certitude l'état de convalescence, il faut avoir observé très-soigneusement les mouvemens de la nature, et examiné si, par exemple, la maladie qui tire à sa fin, est de la classe de celles qui se terminent par une coction, un effort critique, ou si elle n'est point susceptible de cette espèce de solution. Or, on sait que les fièvres ataxiques, la plupart des névroses, les hémorragies, et en général les affections à symptômes irréguliers et incohérens, ne marquent leur terminaison par aucun travail critique ma-

nifeste, tandis que cette dernière circonstance s'observe évidemment dans le plus grand nombre des fièvres, et dans les inflammations, maladies qui présentent une série de phénomènes réguliers et bien enchaînés.

Faisons ensuite remarquer que la convalescence est communément plus longue, moins solide à la suite des affections chroniques, que lorsqu'elle succède à celles qui sont aiguës. Il serait difficile de déterminer exactement sa durée; elle varie selon la nature et l'intensité du mal, l'état des forces, les dispositions individuelles, etc. : quelquefois elle est troublée, prolongée, suspendue ou reculée par l'effet d'un traitement trop violent, d'une polypharmacie outrée, et surtout par l'abus des saignées et des purgatifs, qui privent l'organisme des forces qui sont si nécessaires à la préparation d'une bonne convalescence. Du reste, on observe des convalescences de quelques jours, comme on en voit qui durent plusieurs semaines, d'autres qui se prolongent pendant des mois entiers, etc.

Les signes qui indiquent le commencement de la convalescence sont, en général, la cessation des douleurs, le retour du sommeil, des habitudes et des mouvemens naturels; le sentiment d'une sorte de bien-être général, le développement et la plénitude du pouls, la liberté de la respiration, la clarté des sensations, la facilité des perceptions, le calme et l'ensemble régulier des traits de la figure, auparavant altérés ou agités; un commencement de gaîté, l'éclat des yeux et l'assurance du regard, qui naguère était faible et languissant; le libre passage de l'air par les narines, l'humidité de la langue et de la bouche, la disparition de l'enduit qui recouvrait la première; l'absence de la soif, un commencement d'appétit, l'état presque naturel des évacuations alvines et urinaires, la souplesse de la peau, qui cesse d'être rude et sèche, et présente une chaleur halitueuse. Mais tous ces phénomènes sont plus ou moins modifiés par la nature de la maladie qui s'éteint, par le tempérament spécial des individus, leur âge plus ou moins avancé, etc. Ainsi il reste aux uns une enflure œdémateuse des pieds et des jambes, aux autres une faiblesse particulière de quelque sens, à ceux-ci une somnolence difficile à vaincre, à ceux-là une tristesse continuelle, etc.; phénomènes qui souvent ne sont dus qu'à une extrême débilité, et disparaissent insensiblement à mesure que les forces reviennent, mais qui néanmoins coïncident quelquefois avec une rechute ou une prolongation de la maladie, lorsqu'elle a été mal jugée. Dans ce dernier cas, la convalescence est fausse, ou plutôt la maladie n'a eu qu'une sorte de rémission.

Quelle que soit, du reste, la nature du mal qui a précédé la convalescence, celle-ci, avons-nous dit, a pour caractère

constant une faiblesse universelle de l'économie humaine; mais pourtant cette débilité n'est pas toujours uniformément répandue dans la machine : on remarque que certains organes, tels que, par exemple, ceux de la locomotion et ceux des sens, en sont frappés à un plus haut degré que les autres parties du corps. Il ne sera pas inutile d'entrer à ce sujet dans quelques détails, en parcourant successivement les diverses fonctions de l'organisme.

Commençons par celles du système digestif. De tout temps on a regardé le retour de l'appétit comme un des signes les moins équivoques de la convalescence; il est surtout très-vif après les maladies qui se sont prolongées et ont exigé un régime sévère, la privation d'alimens solides, etc. On voit alors le convalescent, tourmenté par le besoin continuel de manger, se jeter avec avidité sur tout ce qui peut lui servir de nourriture. Mais il faut se méfier de cette faim vorace, qui amène de fréquentes indigestions, des rechutes fâcheuses, et trop souvent même une mort imprévue, que l'on aurait pu éviter avec un peu de retenue et de sobriété.

Quelquefois l'appétit est trompeur, et les alimens, quoique mangés avec plaisir, ne sont digérés qu'avec peine ou très-imparfaitement. Dans ce cas, il faut avoir recours à l'inspection de la langue, qui, communément, reste blanchâtre pendant une partie de la convalescence : si cet organe est couvert d'un limon plus ou moins épais, et qu'en même temps la bouche ressente un goût amer, salé ou métallique, il est à croire qu'il existe un embarras gastrique ou intestinal. Rarement la langue reprend tout de suite son état naturel. Lorsqu'elle perçoit distinctement la saveur des substances alimentaires, ce signe est d'un très-bon augure. En général, on doit regarder l'appétit comme bien rétabli, lorsqu'on voit le sujet savourer les alimens qu'il préférait dans l'état de santé, et qui le dégoûtaient pendant la maladie, et que le recouvrement graduel des forces et l'exercice plus régulier des fonctions dénotent le retour de la faculté digestive et assimilatrice: lorsqu'au contraire le corps ne profite point, malgré un appétit prononcé, on doit en tirer un sinistre présage, comme l'a clairement exprimé le père de la médecine dans l'aphorisme suivant : *à morbo bellè comedenti nihil proficere corpus, malum est.* (Hipp. *Aphor.* 31, *sect.* II.)

La soif, pendant la convalescence, se renouvelle plus souvent que dans l'état de santé parfaite; mais cette altération, que l'on observe surtout le matin après la cessation des fièvres intermittentes, n'a rien d'incommode ni d'inquiétant, principalement quand ce symptôme existe seul, et que la langue n'est point sèche. On remarque aussi que pendant quelques

jours, la soif se fait sentir périodiquement à la même heure où un accès d'intermittente avait coutume de se manifester. C'est un signe de convalescence solide lorsqu'on trouve le vin bon, et qu'on revient avec plaisir à son usage, après l'avoir interrompu durant l'état morbide.

Quoique l'appétit soit très-vif, la digestion ne se fait d'abord qu'avec lenteur, quelquefois même d'une manière pénible, particulièrement lorsque le sujet est d'une complexion faible. Mais chez les enfans, les jeunes gens, et chez les hommes naturellement vigoureux, et qui ont reçu en partage une santé habituellement ferme, la digestion s'opère facilement et sans fatigue, peu de jours après que la convalescence s'est déclarée; l'estomac reprend avec rapidité sa puissance digestive: de là une prompte assimilation des alimens, l'harmonie et l'équilibre des fonctions, le retour successif des forces et de l'embonpoint; de là aussi un développement, quelquefois extraordinaire, du corps en hauteur, chez les jeunes convalescens qui n'ont point encore acquis toute leur taille.

Parmi les convalescens, ceux qui écoutent avec trop de complaisance leur appétit, s'xposent à le perdre bientôt, et ne le retrouvent qu'à l'aide de la tempérance et de la sobriété. D'autres, après le repas, ressentent un mouvement fébrile, qui indique les efforts auxquels se livre la nature pour perfectionner l'acte de la digestion, efforts d'autant plus grands que souvent les substances alimentaires prises avec avidité, n'ont pas reçu dans la bouche le degré de préparation qu'exige une bonne digestion. Cette espèce de fièvre éphémère est ordinairement sans danger, à moins qu'au mépris de toute espèce de précaution et de retenue, le convalescent ne surcharge continuellement son estomac.

Comme la nature est fortement occupée à réparer ses pertes, la faculté absorbante est le plus souvent augmentée dans le canal intestinal; ce qui, joint à la faiblesse de la sécrétion de la bile, explique la paresse du ventre, la sécheresse et la petite quantité des déjections alvines. Quelquefois pourtant la constipation alterne avec une diarrhée légère. Si la digestion se fait mal, il en résulte fréquemment des coliques assez vives, des éructations, des flatuosités plus ou moins incommodes; ce qui indique l'atonie du tube intestinal, ou l'ingestion d'une trop grande quantité d'alimens.

L'état des urines ne présente rien de bien remarquable, à moins que le convalescent n'ait les jambes gonflées, œdémateuses: dans ce cas, on observe une évacuation plus considérable de ce fluide, à mesure que l'infiltration des jambes se dissipe.

Les fonctions du système absorbant paraissent s'exercer fai-

blement à la surface du corps, comme le prouve le gonflement des pieds et des jambes, particulièrement chez les individus d'une constitution molle et lymphatique : cette enflure est aussi plus développée le soir que le matin, par suite de la station, de la progression, de la fatigue éprouvée dans la journée : c'est un bon signe lorsqu'elle disparaît pendant la nuit, et qu'elle se dissipe peu à peu en même temps que les forces reviennent. Mais l'absorption est très-énergique dans les organes intérieurs, et spécialement dans ceux du système digestif : par fois même cette faculté paraît sensiblement augmentée dans tout l'organisme, comme semble le prouver la grande propension qu'ont les convalescens à contracter les maladies contagieuses.

Si nous examinons l'état particulier de la circulation, nous verrons que le pouls des convalescens présente communément de la débilité, de la mollesse et de la lenteur : souvent néanmoins il est un peu plus fréquent que dans l'état ordinaire de santé, sans nuire pour cela à la confirmation de la convalescence ; toujours il retient, suivant Bordeu, quelque chose du pouls critique ; ce qui ne doit s'entendre que des premiers jours qui suivent la terminaison de la maladie ; mais comme le moindre exercice accélère singulièrement le mouvement de la circulation sanguine chez les individus qui relèvent de maladie, on ne doit juger de leur pouls que lorsqu'ils sont dans un repos parfait.

La circulation sanguine étant la principale cause de la chaleur animale, celle-ci doit avoir une température moindre pendant la convalescence que durant l'état de santé ; de là la pâleur extrême de la peau, le froid habituel des extrémités, la propension continuelle aux défaillances : aussi voit-on ordinairement le convalescent rechercher le feu avec empressement, se précautionner sans cesse d'habits bien chauds, et s'exposer avec plaisir à l'influence des rayons solaires, lors même que les hommes qui se portent bien se mettent à l'ombre pour éviter l'excès de la chaleur.

Chez les femmes, l'éruption des règles est toujours d'un bon augure ; cependant la parfaite régularité de cette évacuation périodique est d'une telle importance, que l'on ne regarde en général la convalescence comme affermie et complète chez le sexe, qu'après une seconde apparition du flux menstruel, parce que souvent la première n'est qu'un mouvement critique qu'il n'est pas toujours facile de distinguer d'avec le retour définitif de l'état ordinaire.

Si nous passons aux phénomènes de la respiration, nous observons que cette fonction s'exerce à peu près naturellement, à moins que le convalescent n'ait essuyé une grave maladie

de poitrine : dans ce cas, la respiration reste assez longtemps courte, fréquente, même un peu laborieuse, et accompagnée d'une petite toux sèche. Communément, un exercice, même léger, suffit pour l'accélérer facilement et produire une anhélation plus ou moins vive. On remarque aussi que la voix est plus grêle, plus faible, et la parole plus lente que dans l'état naturel. L'éternuement qui arrive pendant la convalescence, est un signe avantageux; il indique que les organes respiratoires reprennent leur force et leur équilibre.

En considérant les phénomènes des sécrétions, il paraît que, durant la convalescence, le foie sépare moins de bile que pendant la santé; ce qui rend raison de la lenteur des digestions et de la couleur souvent pâle des matières fécales. Mais est-il bien certain que la sécrétion de la liqueur séminale soit plus considérable, et que l'augmentation de ce fluide donne aux fonctions reproductrices une énergie supérieure à celle qu'elle possédait auparavant? Faut-il croire avec Adolphi et d'autres auteurs, que des hommes, impuissans avant leur maladie, aient cessé de l'être lors de leur convalescence; que des vieillards, surtout du sexe masculin, aient recouvré une faculté perdue depuis longtemps, et que des adultes sentent plus qu'auparavant les ardeurs de l'amour, au point d'être par fois obligés de s'y livrer malgré eux? Nous conviendrons volontiers que les signes de la virilité se manifestent fréquemment chez les convalescens d'une manière assez prononcée : mais la simple manifestation de ces signes suffit-elle pour établir une prédominance effective dans les organes reproducteurs, tandis qu'on voit languir d'autres fonctions beaucoup plus importantes, c'est-à-dire celles qui sont relatives à la conservation directe de l'individu? Ces signes n'ont-ils point une trompeuse apparence? ne dénotent-ils point une sorte de réveil de ces organes longtemps engourdis, plutôt que leur énergie réelle? n'indiquent-ils pas le retour de l'équilibre dans toutes les parties du corps, plutôt qu'une direction exclusive vers la faculté génératrice? Et nos conjectures à ce sujet ne sont-elles pas confirmées par les suites fâcheuses qu'entraîne l'exercice du coït pendant la convalescence la mieux décidée? N'a-t-on pas vu les accidens les plus terribles, tels que des paralysies, l'idiotisme, la mort même, résulter de cet exercice prématuré? On connaît l'exemple de ce convalescent qui, trop pressé de jouir des plaisirs de l'hymen, mourut le jour même de ses noces dans les bras d'une femme adorée. Il est donc clair qu'après les maladies d'une certaine gravité, les organes reproducteurs n'ont qu'une énergie apparente, et que le convalescent doit se méfier des simples indices d'une faculté qui se réveille à peine.

Les sueurs abondantes doivent inquiéter, surtout lorsqu'elles arrivent la nuit, parce qu'elles s'opposent au retour des forces et de l'embonpoint, qu'elles énervent de plus en plus un corps déjà affaibli par la maladie antécédente, et qu'elles peuvent le plonger dans un état de consomption funeste. Elles doivent moins alarmer quand elles n'ont point un effet débilitant, et qu'on observe leur diminution progressive.

De même que les autres organes, ceux des sensations éprouvent une faiblesse, une atonie remarquable : la vue est souvent trouble, confuse; les yeux, fort susceptibles, ne peuvent supporter l'éclat d'une lumière vive, ni rester longtemps fixés sur le même objet, sans qu'il en résulte une céphalalgie plus ou moins intense. L'ouïe est affectée diversement : tantôt elle a acquis une telle sensibilité, que le bruit le plus léger l'incommode; le plus souvent elle est un peu dure, confuse, et ne perçoit les sons qu'avec peine; quelquefois même les premiers jours de la convalescence sont accompagnés d'une surdité complète, qui se dissipe à mesure que l'organisme reprend sa vigueur; d'autres fois enfin l'audition n'a reçu aucune atteinte et s'exerce avec la même facilité que dans l'état de santé ordinaire. L'odorat peut présenter les mêmes anomalies que l'ouïe : on regarde comme d'un bon augure que le convalescent habitué au tabac, revienne avec plaisir à l'usage de cette poudre, interrompu par l'état maladif. Mais de tous les sens que cet état a plus ou moins troublés, c'est le goût qui reprend le plus promptement ses fonctions naturelles : on sait avec quelle jouissance le convalescent savoure les alimens même les plus grossiers, les mets le plus mal apprêtés. Le toucher semble aussi être devenu plus délicat, à cause de l'extrême susceptibilité nerveuse universellement répandue sur l'organe qui en est le siége.

La grande faiblesse des convalescens les soumet à l'influence nuisible de toutes sortes d'agens extérieurs qui, dans l'état de santé, n'exerceraient sur eux que des impressions à peine sensibles : ainsi le froid, même modéré, les incommode beaucoup; une chaleur intense les abat, l'humidité les affecte douloureusement, les odeurs fortes leur donnent des défaillances, etc. : aussi les voit-on fuir également l'action trop énergique de toutes ces causes débilitantes, et se soustraire par mille précautions à leur dangereuse influence.

Si nous jetons un coup-d'œil sur les organes actifs du mouvement, nous les trouverons atteints d'une prodigieuse faiblesse, principalement après les fièvres putrides ou adynamiques, qui ont la propriété d'attaquer spécialement le système musculaire, et de le réduire à un état d'atonie complète. Les muscles devenus flasques, mous et plus grêles, se contractent avec

peine, et sont incapables du moindre effort; les mouvemens les plus légers fatiguent, et occasionnent même de la douleur; la marche est pénible, chancelante; les membres tremblent, les genoux fléchissent, les jambes refusent de soutenir le poids de la machine; le corps, mal assuré, a besoin d'appui; quelquefois même le convalescent tombe en défaillance lorsqu'il tente de se livrer à l'exercice le moins fatigant. Cependant l'état de faiblesse des organes de la locomotion varie suivant le genre de maladie, sa durée, son intensité, l'âge du sujet, et autres circonstances particulières.

La nature ayant le plus grand besoin de réparer les pertes, de ranimer les forces d'une machine épuisée, c'est surtout le temps du sommeil qu'elle choisit pour opérer cette bienfaisante réparation : aussi remarque-t-on que les nuits du convalescent ne sont guère troublées que par quelques légères révasseries, et se passent ordinairement dans un calme parfait, à moins qu'il ne prenne trop ou trop peu de nourriture; car ces deux extrêmes sont également nuisibles au repos. On observe aussi que le sommeil se prolonge plus que dans l'état de santé, surtout lorsque le convalescent met à profit l'état de veille pour respirer le grand air, faire un peu d'exercice, marcher, se promener, se donner d'agréables et douces distractions, etc.

L'examen des facultés intellectuelles nous fait apercevoir qu'elles ont presque toujours perdu une partie de leur activité. Ainsi le convalescent a la perception plus lente qu'avant sa maladie; il est généralement incapable d'une attention prolongée; souvent il manque de mémoire; son imagination, naguère brillante, est frappée de nullité; comme il associe difficilement ses idées, il compare avec peine, est sujet à se tromper dans ses jugemens, et ne peut faire un raisonnement approfondi; la moindre application, le plus léger travail de l'esprit le fatigue et l'abat : on dirait que les facultés intellectuelles sont plongées dans une sorte de léthargie, pendant que tout se rapporte aux besoins physiques, et se concentre en eux. Tôt ou tard, néanmoins, ces facultés reprennent leur empire et leur énergie, à moins que la force du mal ne les ait frappées d'une telle impuissance, qu'elles restent tout-à-fait et irrévocablement perdues, comme on le remarque quelquefois, particulièrement chez les gens âgés, que l'on voit, à la suite de maladies graves, privés de la mémoire, du jugement, du raisonnement, et condamnés à la stupidité, à l'idiotisme, à la manie, à un état d'enfance, etc.

Les convalescens ont non-seulement le physique, mais encore le moral d'une susceptibilité extrême; car la sensibilité augmente en raison de la faiblesse. On connaît leur impatience, leur irascibilité, et en même temps leur pusillanimité; on con-

naît cette douce mélancolie que leur inspire la vue des beautés de la nature; et sans doute plus d'un malade, en se voyant échappé au péril d'une affection grave, s'est écrié avec le chantre des saisons :

O que l'ame jouit dans la convalescence! etc.
Ch. 1er.

Mais aussi personne n'ignore quels sont les dangers qui accompagnent ou suivent les impressions morales vives, lorsqu'elles ne sont point ménagées, surtout à l'égard des individus d'un tempérament nerveux : de là des palpitations, des cardialgies, des syncopes, des spasmes, des convulsions, des accidens hypocondriaques, hystériques, etc., qui préparent ou décident fréquemment de fâcheuses récidives.

§. II. *Variétés de la convalescence.* L'état de convalescence n'est point le même dans tous les cas : il varie suivant certaines circonstances, dont on peut rapporter les principales à la position des lieux, au climat, à la saison, à la profession, au tempérament, au sexe, à l'âge et à la nature de la maladie. Passons rapidement en revue ces variétés.

Relativement à la position des pays, l'influence puissante qu'elle exerce sur l'état de la santé et le tempérament des individus, établit nécessairement de très-grandes différences dans les maladies, et par conséquent dans la convalescence. En général, les lieux élevés et secs ont une influence fortifiante : aussi, de même que les maladies, les convalescences y sont beaucoup plus courtes et plus solides que dans les régions basses et humides, dont les effets sont d'affaiblir les propriétés vitales des organes, de ralentir leurs mouvemens, de favoriser l'état de langueur, etc.

Sous le rapport du climat, l'observation a constaté que, dans les contrées où domine une chaleur sèche, les convalescens se rétablissent avec beaucoup plus de promptitude que dans les régions froides. Cependant les deux extrêmes mettent un égal obstacle au retour de l'harmonie vitale; car une chaleur excessive n'affaiblit pas moins qu'une température glaciale, quoique la débilité commune qui en résulte procède d'une manière entièrement opposée, comme le prouvent d'une part le refoulement et la concentration des forces vitales vers l'intérieur, par l'action du froid, et d'autre part, l'expansion ou la direction centrifuge des mêmes forces par l'action du calorique.

Relativement aux saisons, nul doute que l'hiver et l'automne ne soient les plus défavorables à ceux qui relèvent de maladie, parce que le froid et l'humidité qui s'emparent d'un corps dé-

bile, s'opposent puissamment au rétablissement de ses forces : le printemps et l'été, au contraire, ont une influence très-avantageuse sur l'état de convalescence.

Considéré sous le rapport des professions, cet état offre quelques phénomènes qui intéressent le médecin observateur, et que l'on trouvera consignés à l'article *profession*. En général, lorsque la maladie a été déterminée par l'influence de cette cause, les organes lésés sont un certain temps avant de se remettre, ce qui oblige le convalescent de ne reprendre que tard ses travaux accoutumés. Ceci s'applique à l'artisan le plus grossier, comme au savant et à l'homme de lettres qui vivent sous l'empire de l'organe encéphalique.

La convalescence varie aussi suivant le tempérament : ainsi, par exemple, celui qui jouit des facultés vitales les plus énergiques se rétablit avec le plus de célérité ; tels sont le tempérament sanguin, le bilieux, l'athlétique ; celui, au contraire, qui est caractérisé par la prédominance du système lymphatique, incapable d'une réaction puissante, est fréquemment une cause qui fait traîner la convalescence en longueur.

Relativement au sexe, toutes choses égales d'ailleurs, la femme se remet moins promptement que l'homme, parce que, 1°. plus mobile, plus impressionnable, sa constitution organique exige aussi des soins plus délicats, et que, 2°. soumise à l'empire de l'utérus, elle n'est réellement convalescente que quand cet organe a repris ses fonctions périodiques et qu'il les exerce avec une parfaite régularité.

Sous le rapport de l'âge, on sait que plus l'individu est jeune, plus sa convalescence marche rapidement : celle-ci est presqu'imperceptible chez les enfans, que l'on voit en effet passer subitement de la maladie à la santé : le rétablissement complet ne se fait pas longtemps attendre chez les sujets qui sont à la fleur de l'âge : l'homme fait a besoin d'un plus long espace de temps, et plus l'époque actuelle de la vie se rapproche de la frêle vieillesse, plus la convalescence marche à pas lens et traîne en longueur.

Mais de toutes les circonstances capables d'influer sur cet état, celle qui y apporte le plus de modifications, c'est, sans contredit, la nature de la maladie antécédente. En effet, la convalescence qui succède aux fièvres, par exemple, ne ressemble point à celle qui suit les phlegmasies ; cette dernière diffère de plusieurs autres : on observe même des convalescences différentes, consécutivement à divers genres de fièvres, etc. ; en sorte qu'on pourrait dire qu'il existe autant d'espèces de convalescences qu'il y a de genres de maladies. Ainsi, à la suite des fièvres bilieuses ou gastriques, les organes de la digestion ayant le plus souffert, sont aussi les derniers à se re-

mettre ; et lorsque les malades n'ont pas été suffisamment évacués, ou qu'ils se sont trop pressés de prendre des alimens ou en ont pris sans modération, la marche de la convalescence se trouve retardée ou entravée par divers accidens, tels que la cardialgie, des nausées, des indigestions, des vomissemens, des céphalalgies, des coliques, des diarrhées bilieuses, un mal-être continuel, accompagné d'une faiblesse générale, etc.

Les choses ne se passent point de la même manière après les fièvres putrides ou adynamiques : ordinairement les organes digestifs remplissent bien leurs fonctions, le convalescent mange avec plaisir, et l'assimilation des alimens paraît se faire chez lui avec facilité et promptitude ; mais ses forces ne reviennent point en proportion de la nourriture qu'il prend, et cela parce que le principe morbifique a spécialement porté atteinte au système musculaire : de là une convalescence en général plus prolongée que dans les autres maladies fébriles.

Celle qui suit les fièvres muqueuses ne diffère pas moins ; elle est souvent traversée par des crises imparfaites, par la persistance d'aphtes nombreux qui recouvrent non-seulement l'intérieur de la bouche, mais encore le canal intestinal ; d'où résulte pour ces organes une sensibilité plus ou moins vive, qui éloigne pour quelque temps l'appétit et la puissance digestive, et décide des diarrhées muqueuses, principalement chez les enfans et les femmes, dont le rétablissement est alors d'autant plus lent que la faiblesse persiste davantage. C'est particulièrement à la suite de ces maladies que l'on voit les jambes atteintes d'un gonflement œdémateux, et quelquefois tout le corps attaqué d'une bouffissure leucophlegmatique.

Lorsqu'elle succède à une fièvre maligne ou ataxique, la convalescence a aussi un caractère particulier, dû au désordre extraordinaire qui a spécialement frappé les organes des sens et les facultés intellectuelles, par conséquent l'ensemble du système nerveux. En effet, n'observe-t-on pas que souvent ces fièvres se terminent en laissant à leur suite des accidens qui proviennent évidemment de la lésion des nerfs ; telles sont, tantôt une surdité plus ou moins prononcée, tantôt une sorte de stupidité, d'autres fois la perte de la mémoire, etc. ? Reil a même vu, dans quelques cas, les ongles devenir entièrement blancs, puis tomber à la manière des cheveux. (*Memorab. clin. fasc.* III, *p.* 206.)

Si nous passons à la convalescence des fièvres intermittentes, nous la verrons caractérisée par un état de langueur générale, par un reste d'engorgement, d'empâtement dans quelque viscère de l'abdomen, par la lenteur et la difficulté des digestions, par des cardialgies plus ou moins fréquentes, par des sueurs incommodes et débilitantes, par un teint pâle, blême,

la bouffissure du visage, l'enflure des jambes, etc.; tous phénomènes qui signalent dans ces maladies une singulière aptitude à se reproduire.

La convalescence qui vient après les phlegmasies ou maladies inflammatoires, présente aussi une physionomie particulière. D'abord, lorsque ces maladies parcourent régulièrement leurs périodes, la convalescence qui leur succède a communément une marche rapide vers la santé; mais certaines phlegmasies cutanées offrent à ce sujet des particularités qu'il est bon de faire connaître. On sait que la rougeole, la scarlatine et la variole se terminent par une desquamation furfuracée; mais après cette terminaison, quoique naturelle, on aurait tort de rester dans une sécurité parfaite : on doit, au contraire, se rappeler que chacune de ces éruptions exanthématiques est susceptible d'accidens consécutifs qui ont été très-bien signalés et constatés par M. le professeur Hallé dans un mémoire sur la double dépuration qui constitue la petite vérole. (*Médecine éclairée par les sciences physiques*, tome II.) C'est ainsi que, lorsqu'à la suite de la rougeole le convalescent s'expose trop promptement à l'influence de l'air extérieur, il en résulte souvent une toux opiniâtre qui, chez certains individus, dégénère en phthisie du poumon; qu'après la terminaison de la scarlatine, il survient par fois une leucophlegmatie qui, s'étendant jusque dans les cavités internes, peut déterminer une suffocation mortelle; ou bien c'est une péritonite qui, tôt ou tard, a une issue funeste; et qu'enfin la variole arrivée à l'état de convalescence, présente deux phénomènes remarquables, dont l'un consiste dans une desquamation épidermoïque, laquelle s'opère par le soulèvement, le détachement et la chute par plaques de la membrane la plus extérieure de la peau; et l'autre, qui succède au premier, doit, de même que lui, être regardé comme un mouvement critique qui a lieu par des sueurs nocturnes abondantes, d'une odeur aigre particulière, lesquelles persistent au moins pendant quarante-cinq jours après la desquamation complète. On a donc raison de craindre des accidens consécutifs tant que dure cette dépuration par les sueurs, et il importe beaucoup de s'assurer de l'existence de cet état avant de permettre au convalescent rien de ce qui serait capable de le troubler. En général, quels que soient l'espèce, la nature et le lieu d'une excrétion dépuratoire, on doit la respecter pendant la convalescence.

Lorsqu'un organe quelconque a été enflammé, il est toujours le siége d'une débilité particulière, dont il conserve plus ou moins l'empreinte, même après la terminaison complète de la maladie. C'est ainsi qu'après une pleurésie, une péripneumonie, une hépatite, une néphrite, on observe constam-

ment une faiblesse relative dans les poumons, le foie, les reins, faiblesse qui se concentrant plus ou moins longtemps sur ces organes, prolonge la langueur de leurs fonctions et les dispose à être frappés de nouveau par la même maladie, qui prend souvent alors un caractère chronique.

La convalesceuce qui suit de grandes pertes de sang, caractérisée par la décoloration de la peau et une extrême débilité, est toujours longue et assez souvent incertaine, parce que, d'une part, la soustraction du fluide sanguin prive les organes de leur stimulus naturel et des matériaux nécessaires à l'entretien de leurs fonctions, et que, d'autre part, le système de la circulation s'habitue facilement à des directions vicieuses, à des déviations périodiques. On peut en dire autant des affections nerveuses et de la grande classe des maladies chroniques.

Les apoplexies, les paralysies, les lésions des facultés intellectuelles laissent également à leur suite des convalescences de longue durée et fréquemment douteuses. On sait avec quelle facilité ces maladies reparaissent, et de quelles nombreuses précautions il faut user pour prévenir leur retour.

§. III. *Régime des convalescens.* Le régime des convalescens a pour but de seconder les efforts conservateurs de la nature, de prévenir les récidives, de relever les forces abattues, en un mot de ramener le corps à un état parfait de santé. Il se compose de l'application raisonnée des ressources de l'hygiène, auxquelles on associe par fois des remèdes médicamenteux.

A. *Moyens hygiéniques.* Le plus souvent les moyens tirés de l'hygiène suffisent seuls pour que le convalescent recouvre entièrement sa vigueur primitive : ces moyens comprennent tous les agens qui nous entourent, tous les objets qui contribuent à l'entretien de la vie; tels sont l'air, les vêtemens, les soins relatifs à la propreté, les alimens, les boissons, les exercices de la gymnastique, le sommeil, la direction des affections morales et celle des facultés intellectuelles. Jetons un coup-d'œil rapide et général sur l'emploi convenable de chacun de ces moyens, pour accélérer le terme de la convalescence.

Commençons par l'air. Les conditions les plus essentielles que doit avoir l'atmosphère qui entoure le convalescent, sont d'être pure, sèche et d'une température de 14 à 15 degrés (Réaumur) audessus de zéro. Chez nous, ces conditions se rencontrent communément au printemps et en été, saisons que l'on observe être les plus favorables à la marche rapide de la convalescence, comme à la terminaison des maladies, puisqu'à ces époques propices tout est vivifié dans la nature, tous les êtres animés reprennent leur énergie sous la bienfaisante influence de la lumière et de la chaleur solaires : aussi, dans ces temps de l'année, les forces reviennent-elles avec promptitude

chez les convalescens, qui se sentent en quelque sorte renaître et jouissent du bonheur de se trouver rendus à une nouvelle vie. Mais, vers la fin de l'automne et en hiver, on voit souvent se prolonger la convalescence, à cause du froid, des pluies, des vents impétueux, de l'humidité continuelle et des fréquentes variations de l'atmosphère : de là un sentiment de mal-être général, une susceptibilité extrême, une faiblesse, un abattement difficile à surmonter. Très-sensible au froid, le convalescent est obligé de garder la chambre, et ne peut se livrer à l'exercice, toujours si salutaire quand il est pris en plein air. C'est dans ces circonstances que le médecin doit tâcher de suppléer par des moyens artificiels au défaut de la chaleur atmosphérique. Ainsi on choisira un appartement exposé au midi, et dont on puisse renouveler l'air avec facilité : après l'avoir suffisamment échauffé, c'est-à-dire, avoir élevé, à l'aide du feu, sa température jusqu'au 14ᵉ degré environ, on y placera le sujet, et on ne lui permettra d'en sortir que par un temps favorable, lorsque le soleil paraît sur l'horizon, et que l'on n'a point à craindre les effets de l'humidité. Dans certains cas où l'on jugerait la nécessité absolue de faire respirer un air chaud et sec, on fera transporter le convalescent dans un climat dont l'atmosphère, en réunissant ces deux qualités, stimule tous les organes, accélère leurs mouvemens, excite la circulation artérielle et capillaire, favorise les sécrétions et les exhalations, augmente la contractilité des muscles, en un mot, possède une influence fortifiante qui abrège le terme de la couvalescence, en dissipant l'état de langueur où se trouvent les fonctions de la vie. Mais il ne faut pas que l'humidité se joigne au calorique de l'atmosphère; car alors le corps devient mou, débile, pesant, engourdi; le système musculaire perd sa propriété contractile, et n'exécute ses mouvemens qu'avec difficulté, lenteur et faiblesse; la moindre occupation fatigue et énerve; en un mot, tout l'organisme est sous l'empire d'une influence débilitante, lorsque l'air est en même-temps chaud et humide. Cependant quand les chaleurs de l'été deviennent excessives, on pourra les tempérer avantageusement par la vaporisation de l'eau dans la chambre du convalescent.

Mais le froid, l'humidité, la chaleur extrême de l'atmosphère sont des qualités bien moins préjudiciables, que lorsque la composition de ce fluide est altérée par les émanations qui s'élèvent des lacs, des étangs, des marais, par les vapeurs délétères qu'exhalent les végétaux décomposés, les débris d'animaux, les grands rassemblemens d'hommes dans les prisons, les hôpitaux, les vaisseaux, les casernes. Il faut soustraire de bonne heure le convalescent à ces influenees perni-

cieuses, qui sévissent avec d'autant plus de promptitude et de violence, qu'elles frappent une machine déjà épuisée par la maladie. Du reste, les conseils que donne le médecin relativement à l'air qu'il convient de respirer, doivent, bien entendu, être précédés de l'examen attentif de la cavité thoracique, et subordonnés à l'état des organes pulmonaires.

Les vêtemens du convalescent ne sont point indignes de la surveillance de l'homme de l'art : on sait que les vicissitudes atmosphériques rendent nécessaire l'usage d'habits plus chauds après une maladie que dans l'état ordinaire de santé : sous ce rapport, les tissus laineux, appliqués sur la peau, sont très-bien indiqués, parce qu'étant les meilleurs conservateurs du calorique, ils garantissent parfaitement le corps de l'impression du froid, et le maintiennent dans une chaleur toujours égale : aussi le convalescent se couvrira-t-il de larges vêtemens de laine, préférablement à tout autre, même dans le temps des chaleurs; il aura soin en outre de renouveler fréquemment son linge, non-seulement pour tenir l'extérieur dans une propreté toujours salutaire, mais encore pour stimuler la peau, l'entretenir dans un état de souplesse, et favoriser la transpiration.

Le lit ne doit point échapper à l'attention du médecin, qui veillera à ce qu'il ne soit ni trop dur ni trop mou. Le convalescent ne reposera point immédiatement sur la plume, qui a l'inconvénient d'échauffer beaucoup et d'exciter inutilement des sueurs toujours débilitantes; il préférera de coucher sur la laine, ou mieux encore, sur le crin; il ne se chargera point de lourdes couvertures qui, par la pression qu'elles exercent sur toutes les parties, peuvent entretenir une moiteur incommode et diminuer beaucoup la propriété restaurante du sommeil; il se gardera bien de s'enfermer complètement dans des rideaux, qui forment un obstacle à la pénétration et au renouvellement de l'air, cet aliment de la vie qu'il lui est si important de respirer dans toute sa pureté.

La propreté du corps étant une des conditions les plus indispensables à la santé, il ne suffit pas que le convalescent change souvent de linge; il est des cas où l'on doit lui faire prendre quelques bains tièdes lorsque ses forces commencent à revenir, et c'est particulièrement à la suite de maladies nerveuses et des fièvres exanthématiques : les bains ont d'ailleurs l'avantage, non-seulement de nétoyer et de ramollir la peau, d'enlever les débris de l'épiderme, mais encore d'ouvrir les pores, de faciliter la transpiration, et d'en augmenter le produit. Lors donc que le médecin jugera la nécessité de remplir ces diverses indications, il prescrira l'usage des bains tièdes pendant la convalescence, en signalant les précautions ou les

modifications que cet état exige. Quant aux bains froids, il est rare qu'ils puissent convenir : une frêle machine, encore accablée d'un désordre récent, ne pourrait les supporter sans danger.

On secondera les effets du bain, en faisant pratiquer sur la peau des frictions sèches avec de la flanelle ou une brosse, qui ont la propriété de donner du ton et de la souplesse au tissu cutané.

La chevelure sera peignée avec soin et débarrassée soit de la crasse épaisse formée par la transpiration, soit des insectes dégoûtans qui souvent s'y sont multipliés à l'excès pendant la durée de la maladie.

Mais doit-on permettre la coupe des cheveux dans l'état de convalescence? La négative sera bientôt prononcée, lorsqu'on saura que beaucoup de faits, recueillis par de bons observateurs, démontrent les dangers de cette pratique. Car, indépendamment de la chute spontanée des cheveux, il paraît que, dans bien des cas, il s'établit par le système pileux une dépuration salutaire, dont le trouble ou l'interruption accidentelle peut être suivie des effets les plus pernicieux, de rechutes graves, même de la mort, ou tout au moins de céphalalgies opiniâtres, d'ophthalmies aiguës ou chroniques, de douleurs d'oreilles, etc. Nous engageons à lire à ce sujet les observations de M. Lanoix *sur le danger de couper les cheveux dans quelques cas de maladies aiguës*, observations consignées dans le tome I des *Mémoires de la Société médicale d'émulation de Paris*. Le lavage de la tête à l'eau froide est susceptible aussi d'occasionner des accidens fâcheux. Enfin, lorsqu'on est habitué à porter cette coiffure d'emprunt connue sous le nom de perruque, il y a autant de danger à en abandonner tout à coup l'usage, qu'à se faire couper prématurément la chevelure, parce que, dans l'un et l'autre cas, on prive mal à propos la tête d'un véritable vêtement.

Si la propreté influe avantageusement sur la convalescence, le choix judicieux des substances alimentaires contribue bien plus puissamment encore à abréger le terme de cet état. Mais il faut considérer, dans l'administration des alimens, trois choses importantes, qui sont leur qualité, leur quantité et leur préparation.

1°. Sous le rapport de leur qualité, les substances nutritives offrent une foule de différences. En général, les alimens doivent être choisis parmi ceux qui nourrissent beaucoup sous un petit volume, et qui en même temps sont d'une digestion facile, tels sont les bons bouillons, les consommés, les crêmes de riz, les œufs frais, le sagou, le salep, le chocolat et autres analeptiques, qui, convenablement aromatisés, se donnent avec avantage, spécialement au début de la convalescence. Un peu

plus tard, on permet une diète plus excitante, c'est-à-dire, qui se compose d'alimens plus solides, tels que le pain léger et bien cuit, les chairs fibreuses de diverses espèces d'animaux, spécialement des volailles de basse-cour, du mouton, du bœuf, même de certains gibiers, comme les perdreaux et les cailles: le poisson blanc et léger, les fruits bien mûrs, les alimens sucrés, l'association des substances animales avec les plantes légumineuses, sont aussi fort bien indiqués. Mais on doit proscrire les viandes noires ou d'un tissu trop dense, comme le lièvre, le chevreuil, le canard sauvage, les viandes salées, fumées, les substances grasses, oléagineuses, ainsi que la chair de certains poissons, comme le saumon, l'anguille, la carpe, enfin, les végétaux revêtus d'une pellicule épaisse, insoluble; tous alimens d'une laborieuse digestion pour un estomac encore faible, et qui occasionnent des flatuosités, des cardialgies, des surcharges, des vomissemens, des diarrhées, etc.

Le lait est un fluide très-nourrissant, mais dont tous les estomacs ne s'accommodent point également. Son usage prolongé a d'ailleurs l'inconvénient de favoriser l'atonie des organes, le relâchement des fibres musculaires, à moins que l'on n'administre en même temps quelqu'aliment tonique. On peut dire la même chose des substances gélatineuses, qui, à cause de leur propriété peu excitante, ont besoin d'être toujours plus ou moins aromatisées.

2°. Relativement à la quantité des alimens, elle doit toujours être proportionnée au degré des forces digestives. En général, après les maladies de long cours, les substances nutritives ne doivent être données que peu à peu, en petite quantité, quoiqu'assez fréquemment, et toujours avec beaucoup de ménagement; le nombre et la force des repas doivent être en raison inverse. Il est très-dangereux de satisfaire complètement l'appétit, et de surcharger l'estomac du convalescent, surtout après les maladies qui ont exigé une diète sévère. On doit augmenter par gradation la quantité des alimens, en passant successivement des plus légers aux plus solides, à fur et à mesure que les forces digestives récupèrent leur énergie. On remarquera qu'il faut à l'enfance et à la jeunesse, vu la facilité avec laquelle ces âges réparent leurs pertes, et l'accroissement rapide qui s'opère fréquemment à ces époques, une nourriture plus abondante et plus substantielle : les adultes, et surtout les vieillards, ressentent bien moins vivement le besoin de manger; aussi restent-ils longtemps dégoûtés, et ne recouvrent-ils l'appétit qu'avec lenteur. Si, dans tous les cas, il faut surveiller avec soin l'administration des alimens pendaut la convalescence, on ne doit pas néanmoins prescrire un régime trop sévère, qui peut augmenter la durée de cet état, en prolongeant la fai-

blesse : les deux extrêmes seront également évités. Lorsque les forces de l'estomac languissent, on peut les stimuler, et l'un des moyens les plus convenables pour atteindre ce but, c'est de varier la nature et le mode de préparation des mets; car le même aliment, fût-il exquis, finit par rebuter s'il est pris pendant quelque temps sans interruption. S'il survient des chaleurs d'estomac, de la soif, des vomissemens, de la roideur dans le pouls, c'est une preuve de désordre dans les organes qui président à la digestion; il faut alors diminuer la quantité des substances alimentaires.

3°. Relativement à la préparation des alimens, elle exige deux conditions, dont la première est qu'ils aient subi une cuisson parfaite, et la seconde qu'ils perdent le moins possible de leur substance nutritive : sous ce dernier rapport, les viandes rôties ou grillées l'emportent sur tous les autres modes de préparations, et elles ont encore l'avantage d'exiger fort peu d'assaisonnemens. Les diverses espèces d'étuvées fournissent aussi au convalescent des mets agréables au goût et en même temps fort nutritifs. *Voyez* ALIMENT.

Quant à la boisson, l'eau pure n'étant pas assez tonique ne convient nullement à l'état de convalescence; mais, d'autre part, le vin sans eau est trop excitant. Il faut donc tenir un juste milieu : or, la boisson la plus convenable est un vin vieux, rouge, bien trempé, excepté à la fin du repas, où l'on peut le boire pur : on observe même qu'un vin généreux, pris à petites doses, produit fréquemment de bons effets, et ranime efficacement les forces. Il est presque superflu d'ajouter que les liqueurs alcooliques doivent être sévèrement interdites.

Passons actuellement à la gymnastique médicinale. Comme l'exercice en général augmente les forces musculaires du corps, accélère le mouvement circulatoire, excite la transpiration, anime le jeu des poumons par le changement et le renouvellement continuels de l'air, stimule l'appétit, et fournit même à l'esprit de salutaires distractions, le médecin doit le conseiller au convalescent, sitôt que ce dernier est capable de le supporter.

Mais l'exercice diffère suivant qu'il est passif ou actif. Le premier consiste dans le mouvement qui est communiqué au corps par une impulsion étrangère, comme il arrive lorsqu'on est porté dans une voiture suspendue, dans une litière, dans un bateau ou sur un cheval qui marche au pas; ce qui constitue autant d'espèces de gestations, dans lesquelles les muscles et les membres restent en repos. Cette première sorte d'exercice laissant dans l'inaction les organes locomoteurs, s'exécutant sans fatigues, sans secousses, et n'imprimant au corps qu'une douce agitation, a une influence très-salutaire, et doit s'ap-

pliquer spécialement aux personnes qui commencent à entrer en convalescence, et à celles dont les forces tardent à renaître, ou qui conservent encore une disposition morbide.

Dans l'exercice actif ou spontané, au contraire, le corps se mouvant par ses propres forces, en vertu de la contraction musculaire, a d'abord de la peine à se faire à des efforts devenus insolites; la plus légère action le fatigue; de là une sorte de penchant irrésistible à vivre dans l'oisiveté, à garder longtemps le lit, à céder facilement au sommeil. Mais, à moins d'une excessive débilité, le convalescent doit s'empresser de sortir de cet état de stupeur et d'inertie, de mettre en jeu les organes de la locomotion, et de se livrer, en temps et lieux opportuns, au genre de gymnastique qu'il préfère ou qui paraît convenir davantage à son état, avec le soin de passer graduellement d'un exercice léger à un autre qui demande plus de force, et nonobstant le gonflement œdémateux qui peut occuper les pieds et les jambes.

Le temps que l'on doit consacrer à la gymnastique diffère suivant la saison où l'on se trouve : ainsi l'on choisira le milieu du jour au printemps et en automne, le matin et le soir en été, et en général le moment de la journée où le ciel est pur, exempt d'humidité, et modérément échauffé par les rayons du soleil.

Il n'est pas indifférent de prendre tel ou tel lieu pour exercer le corps : on préférera communément celui qui est sec et élevé, qui abonde en plantes odoriférantes, qui est à l'abri des coups de vent, des transitions brusques de l'atmosphère, des émanations marécageuses, etc.

L'exercice actif ou spontané a ses degrés. Veut-on le rendre salutaire? il faut qu'il soit doux, modéré, journalier, agréable, qu'on évite de le rendre fatigant, violent, forcé, et de le continuer trop longtemps de suite. Poussée jusqu'à la fatigue, la gymnastique perd toute son influence avantageuse sur le convalescent, et, au lieu de fortifier son corps et d'augmenter en même temps son activité, elle l'énerve, s'oppose par là à son entier rétablissement, et peut même le jeter dans un état d'hectisie, d'épuisement, de marasme. Sa durée doit être relative au plus ou moins de force ou de faiblesse du sujet qui, aussitôt qu'il voit survenir la sueur, doit s'arrêter, en prenant les moyens de ne point répercuter cette excrétion, c'est-à-dire, en graduant la transition du mouvement au repos, et en se faisant pratiquer des frictions sèches sur les membres.

Quant au genre d'exercice actif, il présente une foule de variétés, dont la plus salutaire est sans contredit la promenade ou la marche, surtout lorsqu'elle a lieu à la campagne et aux heures du matin. La promenade, en effet, mettant en

mouvement toutes les parties du corps, excite doucement les organes de la circulation, et produit un léger développement de la chaleur animale : elle possède en outre l'avantage de pouvoir être graduée à volonté, suivant les forces de celui qui s'y livre. Mais les exercices violens, comme la course à pied et à cheval, la chasse, la danse, l'escrime, et différens jeux, tels que le ballon, le mail, la paume, le billard, etc., exigeant une certaine vigueur jointe à beaucoup d'adresse et à une attention soutenue, ne conviennent que fort tard, c'est-à-dire, lorsqu'on est sur le point d'atteindre la pleine santé. *Voyez* GYMNASTIQUE.

L'espèce de lassitude qui suit l'exercice invite communément au repos et au sommeil ; et, après ce dernier, le convalescent éprouve une réparation, un mieux-être, une sorte de rénovation dans tout l'organisme ; il se sent plus de force et d'appétit : *motus medicinam præbet appetitui prostrato* (Hofmann). Mais il ne faut pas que le repos franchisse certaines bornes, devienne excessif et ne soit interrompu par aucun exercice ; car, puisque ses effets sont de prolonger l'acte de la digestion, de ralentir l'appétit, d'arrêter l'activité de la circulation, de diminuer la chaleur animale et la quantité des excrétions, de relâcher le tissu des organes, de débiliter et d'engourdir les mouvemens des membres, il est clair que l'inaction prolongée, l'immobilité absolue devient un obstacle très-puissant à la convalescence, état déjà caractérisé par la prostration de la force vitale et la langueur de toutes les fonctions de l'économie.

Les affections morales et les facultés intellectuelles ont une telle influence sur le physique, qu'on ne saurait les surveiller avec trop de soin durant l'état de convalescence. Parmi les affections morales, celles que caractérisent la gaité et la douceur, peuvent être abandonnées à elles-mêmes : loin d'être nuisibles, elles ont au contraire une influence avantageuse sur toute la machine organisée. Mais on doit réprimer avec un égal soin et ces vives émotions qui communiquent à toute l'économie des secousses violentes, et ces passions tristes qui, par leur propriété éminemment débilitante, finissent tôt ou tard par troubler les fonctions de la vie. Chacun sait quelles traces profondes laissent souvent à leur suite le chagrin, la tristesse, la colère, la jalousie, la haine, la terreur, le désespoir : aussi croyons-nous superflu de rapporter des exemples des funestes effets produits par ces sortes d'affections. Disons seulement que, dans ces divers cas, il faut s'efforcer de ramener le calme dans l'esprit du convalescent inquiet, de l'éloigner du tumulte des affaires, de bannir la cause de ses émotions, de lui fournir des distractions douces et agréables, de chasser

son ennui par les charmes de la musique, de l'occuper de plaisirs, de jeux, de spectacles variés; enfin, de tirer parti de toutes les circonstances capables de concourir puissamment à accélérer le retour de la santé. Mais il est une affection qui se joue des raisonnemens les plus persuasifs, des tentatives les plus engageantes, qui même est insensible aux témoignages les moins équivoques de l'amitié la plus délicate; cette triste maladie de l'ame, c'est la nostalgie ou le désir violent de revoir le pays qui nous a vu naître. Le seul moyen de guérison dans ce cas, c'est de renvoyer le convalescent dans sa patrie; et si un malheureux hasard le retient, ou qu'une force supérieure lui défende ce salutaire voyage, il est perdu sans ressource.

Relativement aux fonctions intellectuelles, on observe que les fortes contentions de l'esprit, les travaux du cabinet, qui exigent une application soutenue, sont pernicieux aux littérateurs qui ont l'imprudence de s'y livrer en relevant de maladie. « Ils se préparent, dit Tissot (*de la Santé des Gens de lettres*, p. 237), les maux les plus fâcheux : la tête, les yeux, l'estomac sont punis les premiers, et toutes les fonctions s'en ressentent.... En négligeant leur convalescence, ils s'exposent à ne jamais recouvrer parfaitement leur santé, et à se rendre incapables de toute grande entreprise littéraire».

Mais de tous les actes auxquels les convalescens peuvent follement s'abandonner, il n'en est pas de plus dangereux, qui ait des suites plus fâcheuses que le coït. Ils doivent donc se méfier des signes mensongers d'une faculté qui sort à peine de l'assoupissement où elle était plongée pendant la maladie, et s'abstenir de tout commerce amoureux jusqu'à l'affermissement complet de leur vigueur primitive.

B. *Moyens médicamenteux*. La convalescence une fois bien décidée, il est rare qu'elle ait besoin des ressources tirées de la pharmacie. Le plus souvent la nature se suffit à elle-même, principalement lorsqu'elle est étayée des secours hygiéniques que nous venons d'exposer. Toutefois, dans les cas d'une débilité excessive, au point d'être réfractaire à la stricte observation des lois de l'hygiène, la prudence veut que l'on fasse concourir à la rénovation de la santé les médicamens qui ont une propriété tonique et fortifiante. Mais il est parfois difficile de vaincre la répugnance d'individus qui, déjà dégoûtés des remèdes plus ou moins nombreux qu'ils ont pris durant le cours de leur maladie, n'aspirent qu'aux jouissances que procure une santé parfaite et la nouvelle vie à laquelle ils se trouvent rendus. Il faut que, dans ces circonstances, le médecin, qui déjà doit avoir acquis tant d'ascendant sur son malade, s'en serve habilement pour le décider à continuer de

suivre ses avis, qu'il lui laisse entrevoir la possibilité et les dangers d'une récidive prochaine, que même il fasse naître dans son ame la crainte salutaire d'une destruction imminente.

Les médicamens toniques les mieux indiqués dans l'état de convalescence sont principalement les amers, tels que la racine de gentiane, les sommités de petite centaurée, l'absinthe, la camomille et surtout l'écorce du Pérou, que l'on peut administrer soit en poudre ou en masse pilulaire, soit en potion, en teinture alcoolique, etc. Cette dernière forme est la plus avantageuse, parce qu'en mêlant la teinture avec un vin ordinaire de bonne qualité, on obtient un médicament éminemment stomachique, et qui, administré à petites doses (un verre à liqueur deux ou trois fois par jour), ranime les fonctions des organes digestifs, et successivement les forces de toutes les parties de l'économie humaine.

Les médicamens purgatifs sont rarement indiqués dans la convalescence. Si pourtant l'état décidément suburral des premières voies ou la considératiou d'une crise imparfaite rendait leur administration nécessaire, on préférera les laxatifs doux, qui ne fatiguent point, tels que la rhubarbe, la casse, etc., et l'on évitera soigneusement les drastiques.

On ne doit pas trop s'inquiéter de la constipation, qui n'est fréquemment que le résultat de l'énergie avec laquelle le système absorbant des voies digestives exerce ses fonctions, pour augmenter le produit de la nutrition. Ainsi il n'est point nécessaire, comme le veulent certains praticiens, d'entretenir avec une scrupuleuse exactitude la liberté du ventre pendant la convalescence, parce que d'une part on trouble le complément de l'absorption des substances nutritives qui parcourent les gros intestins, et que d'autre part on peut, en insistant, fatiguer, affaiblir le ressort de ce tube, et décider une diarrhée qui devient un obstacle réel au recouvrement des forces. Lorsque pourtant la constipation se prolonge et a des effets nuisibles, il faudra la faire cesser, et pour cela commencer par donner des alimens qui relâchent, tels que des pruneaux, des épinards, etc. auxquels on fait succéder des lavemens émolliens, et, si tout cela ne suffit point, on provoquera les selles avec un ou deux laxatifs légers.

Les opiatiques ne conviennent nullement : en enrayant les mouvemens vitaux, ils ne peuvent qu'entraver la convalescence et reculer l'époque du rétablissement parfait. Dans les cas même où ils paraissent le mieux indiqués, les toniques atteignent le but avec beaucoup plus d'avantages.

Du reste, la conduite à tenir est relative en grande partie au genre de la maladie qui a précédé. Ainsi, par exemple, après les fièvres inflammatoires, il est communément inutile

d'administrer des médicamens : on doit s'en tenir à la seule méthode expectante. Au contraire, après certains exanthèmes fébriles, tels que la rougeole, la scarlatine, la variole, on a observé que les purgatifs sont un des plus sûrs moyens de prévenir les accidens consécutifs, et qu'on doit même les continuer de temps en temps, jusqu'à ce qu'on ait reconnu la cessation complète du travail dont la peau était le siége : il convient aussi dans ces cas, de ne point permettre au convalescent de s'exposer trop tôt à l'influence de l'air extérieur, qui peut troubler la crise cutanée.

Dans la convalescence qui suit les fièvres intermittentes, un médecin sage, pour éviter toute récidive, prolongera l'emploi du quinquina pendant plusieurs jours et même quelques semaines, en diminuant par degré les doses de ce fébrifuge jusqu'au rétablissement complet de la santé ; ce qui vaut infiniment mieux que de prescrire des purgatifs, lesquels, par leur action débilitante, peuvent avoir le fâcheux inconvénient de décider le retour des accès fébriles. Nous croyons inutile de rappeler ici les discussions qui se sont élevées entre les praticiens relativement aux dangers, à l'innocuité ou aux avantages des purgatifs dans la convalescence des fièvres intermittentes. La prudence prescrit un égal éloignement pour toute méthode exclusive, et la règle à observer dans les différens cas est non-seulement subordonnée à l'essence de la maladie antécédente, mais encore à une foule de circonstances variables, telles que l'âge, le sexe, le climat, le tempérament, la saison, l'état des forces, etc., circonstances dont la considération attentive engage le médecin à modifier diversement l'emploi des substances médicamenteuses.

Ce serait franchir les bornes qui nous sont prescrites, que de vouloir entrer dans plus de détails concernant l'état de convalescence. On pourra, en suivant les règles générales que nous avons tracées, en faire aisément l'application aux cas particuliers. (RENAULDIN)

STAHL (Georg. Ernest), *De autocratiâ naturæ, sivè spontaneâ morborum excussione et convalescentiâ.* in-4°. *Halæ*, 1696.

DEPRÉ, *De cibatione reconvalescentium.* in-4°. *Erfurti*, 1724.

HOFMANN (Frid.), *De convalescentiæ statu, ejusque impedimentis et præsidiis.* in-4°. *Halæ*, 1734.

DE SANTEUL (Lud.), *Ergò a legitimâ curatione convalescentiæ securitas.* in-4°. Paris, 1737.

DE DIEST (Joan.-Bapt.), *Ergò, redeunte vere, citò redit convalescenti sanitas.* in-4°. Paris, 1741.

HILSCHER, *De primo post exantlatos graves morbos in publicum progressu.* in-4°. *Ienæ*, 1741.

ADOLPHI, *De morbis convalescentium. In Dissertationum physico-medicarum selectarum collectione. Lipsiæ*, 1747.

LUDWIG (Christian-Gottlieb.), *Monita de alviductione in convalescentibus.*

In tomo secundo partis secundæ adversariorum medico-practicorum, p. 372. *Lipsiæ*, 1771.
DELIUS, *De convalescentiâ verâ et spuriâ.* in-4°. *Erlangæ*, 1773.
BALME, Mémoire sur la convalescence, inséré dans le cinquantième volume du Journal de médecine, chirurgie et pharmacie, pour l'année 1778, *p.* 215 et 307.
SOEMMERING (sam. thom.), *De functionum in convalescentibus restitutione.* in-4°. *Moguntiæ*, 1786.
BIDISCHINI (Francisc.), *Dissertatio de reconvalescentiâ. In tomo tertio*, p. 137 *dissertationum medicarum ad morbos chronicos pertinentium, ex Max. Stollii prælectionibus conscriptarum a Josepho Eyerel.* 4 vol. in-8°. *Viennæ*, 1790.
SCHÆFFER, *De curâ convalescentium maximè a morbis acutis.* in-4°. *Francof.* 1795.
LETOCHA, *De adhibendo sub ægrotantium convalescentiâ regimine.* in-4°. *Francof.* 1797.
FOURCADE (J. A. B.), Doit-on laisser les convalescens avec les malades? in-4°. Paris, 1802.
CAILLOT (Louis), De la convalescence qui succède aux maladies fébriles. in-4°. Strasbourg, 1802.
FABRE (V. Améd.), Essai sur la convalescence. in-4°. Paris, 1807.
DESESSARTS (J. C.), Réflexions sur les convalescences difficiles, et l'utilité des bains dans plusieurs circonstances. Pag. 298 de son recueil de discours, mémoires et observations de médecine clinique. 1 vol. in-8°. Paris, 1811.

M. Desessarts avait consigné, en 1776, dans le 46e. volume du Journal de médecine, un mémoire qui paraît être le prélude de celui que nous désignons.

BERNARD (Jac. J. B.), Essai sur la convalescence. in-4°. Paris, 1812.
FERNAULT (Fr. Et.), Dissertation sur la convalescence. in-4°. Paris, 1812.
GUERRIER (Paul-Louis), Essai sur la convalescence. in-4°. Paris, 1813.

CONVERGENT, adj. *convergens, sivè adanatus;* se dit de lignes droites qui se rapprochent continuellement, de manière qu'étant prolongées elles doivent se rencontrer en quelque point. Les fibres d'un assez grand nombre de muscles sont convergentes entre elles, et se concentrent en se terminant à la surface de quelque apophyse; dans d'autres muscles les fibres sont convergentes au tendon ou à l'aponévrose qui est situé dans l'épaisseur ou sur l'un des côtés du corps charnu.

En dioptrique on entend par rayons lumineux convergens ceux qui tendent à se réunir sur un même point; les verres convexes, les milieux convexes de l'œil rendent convergens les rayons qui les traversent. Le passage d'un milieu moins dense dans un milieu plus dense, produit aussi le même effet sur les rayons lumineux. (MARJOLIN)

CONVERSION, s. f., traduit du mot latin *conversio*. On observe souvent, dans la marche des maladies, des changemens tels, que l'ensemble de leurs phénomènes primitifs, ou achève sa révolution, ou s'arrête, ou s'accélère, ou se décompose, ou affecte à différens degrés plusieurs de ces mutations à la fois, soit pour laisser la place à de nouveaux phénomènes, soit pour présenter de nouvelles apparences, suivre

de nouvelles directions et constituer une maladie d'un nouveau caractère, tantôt heureuse, tantôt indifférente, tantôt funeste; se développant dans tous les cas d'après un nouveau plan, et rendant par conséquent nécessaire une nouvelle méthode de traitement. Ces changemens ne sont pas autre chose que ce qu'on est convenu d'appeler *conversion dans les maladies*.

Hippocrate est le premier qui ait indiqué ce point de doctrine, et cela dans des termes si clairs, qu'on peut conclure qu'il en avait fait un objet spécial de méditation et d'études approfondies. Il suffit de jeter un coup-d'œil sur ses divers écrits, pour être frappé de cette vérité dont nous allons offrir une preuve tirée du livre *de morbis*. *Transitus autem fit in his ex pleuritide in febrem ardentem, ex phrenitide in peripneumoniam, verùm ex peripneumoniâ febris ardens non fit. Ad dysenteriam tenesmus transit; et a dysenteriâ lienteria sequitur, ex lienteriâ in hydropem transitus fit: et ex leucophlegmatiâ in hydropem; et ex peripneumoniâ ac pleuritide in pectoris suppurationem.* Liv. I, §. III, n°. 21. Plusieurs autres écrits d'Hippocrate renferment des observations et des préceptes qui font voir avec quelle attention il observait les maladies sous le rapport de leurs conversions, de leurs mutations et de leurs successions. Parmi ces écrits nous citerons le livre *de morbis vulgaribus*, *de naturâ hominis*, *de victus ratione in acutis*, *de humoribus*, *de flatibus*, *de aëre, aquis et locis*. Enfin, nous signalerons d'une manière spéciale les 5e, 6e et 7e sections des Aphorismes, comme renfermant une immense quantité de matériaux propres à servir de fondement au point de doctrine qui fait l'objet de cet article. Après Hippocrate, on trouve un grand nombre d'auteurs qui ont touché ou traité cette matière; tels sont, Galien (*Com. sur les Aph.*), Sydenham, Boerhaave, Stahl, Hebenstreit, Richter, Buchner, Gianella, Van Swieten, Stoll, et dans ces derniers temps, Lorry, qui a fait un traité sur les conversions des maladies, infiniment plus méthodique et beaucoup plus étendu que celui de Roderic à Castro.

Si nous cherchons en quoi consistent les conversions des maladies, nous reconnaissons bientôt que les maladies diffèrent d'elles-mêmes par diverses circonstances qui obligent de les envisager sous les rapports suivans.

1°. *Le degré*. Il existe des conversions par rapport au degré, à l'étendue, et en quelque sorte à la quantité de la maladie; toutes choses que l'on ne peut déterminer qu'en comparant la violence du mal avec les forces du malade, de même que l'on mesure la grandeur d'un obstacle par la grandeur de la résistance. Ainsi une maladie très-légère pour un

sujet vigoureux, sera excessivement grave pour un individu faible ou affaibli, et réciproquement. Ce défaut de proportion doit avoir une grande influence sur la marche et la solution de la maladie, d'où il suit qu'une maladie restant toujours la même, la force ou la faiblesse des sujets malades pourront chez les uns lui faire prendre un caractère de gravité, et chez les autres ne lui donner qu'une heureuse bénignité, et réciproquement. On peut donc dire, en général, qu'une maladie étant donnée, le caractère sérieux ou grave qui lui est propre, est en raison composé et du degré de la maladie et de la force du sujet. Ici viennent se ranger les affections locales, qui se convertissent en affections générales, *et vice versâ*. Tels sont par exemple, d'une part, les chancres syphilitiques, qui dans le principe ne sont qu'une altération locale, mais qui donnent lieu par suite à une infection générale; et de l'autre, certaines fièvres inflammatoires générales qui se terminent par une inflammation locale. On doit aussi comprendre dans cette classe de conversion celles qui résultent d'une sorte d'extension de la maladie, telles que les inflammations qui, de bornées ou de circonscrites, deviennent plus ou moins étendues. *Première source de conversions, degré ou quantité de la maladie.*

2°. *Le mouvement.* La force ou la faiblesse des sujets, la nature intime de la maladie, le pouvoir qu'elle a d'exciter la sensibilité avec tel degré de violence ou tel autre, des rapports plus cachés encore entre les affections du principe sensitif et les causes qui les peuvent provoquer, sont autant de circonstances capables d'introduire dans la marche de la maladie plus ou moins de lenteur, plus ou moins de rapidité; et comme ces circonstances sont elles-mêmes susceptibles d'une foule de variations, il s'en suit que des variations correspondantes seront imprimées à la marche de la maladie. De là la facile conversion des maladies aiguës en maladies chroniques, et réciproquement; des continues en rémittentes, et réciproquement; des unes et des autres en intermittentes des différens types, et réciproquement: telles sont d'une part les péripneumonies et les pleurésies qui passent à l'état de phlegmasies chroniques, et les mêmes phelgmasies chroniques qui prennent dans certaines circonstances le caractère des maladies aiguës; telles sont encore les fièvres bilieuses et muqueuses qui changent de type avec une facilité toujours surprenante. *Seconde source de conversions, marche prompte ou lente des maladies.*

3°. *Épigénèses qui accompagnent la maladie.* Les maladies durant leur cours peuvent entraîner des altérations plus ou moins générales, plus ou moins profondes, qui en augmentent ou en déterminent la gravité; de sorte qu'une maladie

supportable dans le commencement devient très-pénible vers la fin, par le fait même des affections secondaires : tels sont les anévrysmes du cœur qui produisent la dyspnée, la suffocation, les infiltrations, etc.; telles sont aussi les phthisies, dont la dernière période est marquée par une diarrhée et des sueurs colliquatives, et par l'amaigrissement qui en est la suite inévitable. *Troisième source de conversions, maladies secondaires qui se développent par le fait et dans le cours d'une première maladie.*

4°. *Terminaisons des maladies.* Une maladie en se terminant peut laisser après elle une autre espèce de maladie d'un caractère différent et exigeant un nouveau mode de traitement : telle est l'inflammation qui peut se terminer par la gangrène, par un squirre, ou par un abcès. *Quatrième source de conversions, terminaisons des maladies.*

5°. *Successions.* Certaines maladies semblent en engendrer d'autres : telles sont les inflammations et les hémorragies du poumon, qui donnent très-souvent naissance à la phthisie pulmonaire. Hippocrate a consacré plusieurs aphorismes à des exemples de ce genre de conversion. Nous citerons entre autres les aphorismes suivans : *ab alvi profluvio dysenteria. A sanguinis vomitu tabes, et puris purgatio sursùm.* sect. VII, aph. 75, 78. *Cinquième source de conversions, successions des maladies.*

6°. *Métastase.* Une maladie restant la même peut prendre successivement des apparences fort diverses, si en vertu de la mobilité qui lui est propre, la cause matérielle qui la produit se transporte d'un lieu dans un autre, tels sont l'érysipèle, la goutte, le rhumatisme, toutes les maladies éruptives et principalement la rougeole, la scarlatine, etc.; affections qui en disparaissant de leur siége naturel ou habituel peuvent se porter sur divers organes, et y déterminer des altérations qui conserveront pendant plus ou moins de temps quelques-uns des caractères de leur cause primitive. Il suit de là que, comme il est des maladies qui affectent un mode particulier de marche et de terminaison, ces maladies étant d'ailleurs extrêmement mobiles, il ne faut jamais employer aucun moyen capable d'intervertir cette marche. Ainsi nous avons souvent observé que des médicamens laxatifs donnés à l'époque de l'éruption de la scarlatine, de la rougeole, etc., n'ont pas permis à ces maladies d'achever entièrement leur révolution; de sorte que des accidens se sont manifestés ultérieurement, et qu'il est survenu des convulsions, des diarrhées opiniâtres, des inflammations chroniques, des épanchemens, des phthisies et autres affections, suivant le système sur lequel s'est porté le principe de l'affection primitive. Ce que l'art occasionne

malheureusement quelquefois, la nature peut le faire par des moyens que nous ignorons. Ainsi un habile observateur a constaté qu'une rougeole ayant avorté, s'est convertie en croup. Toutefois que la nature ou l'art aient provoqué ces sortes de conversions heureuses ou funestes, il est démontré qu'elles sont les plus fréquentes et les plus nombreuses. *Sixième source de conversions, métastases.*

7°. *Nature.* Par l'un ou l'autre des causes qui viennent d'être indiquées, une maladie n'ayant pas subi complètement le travail de la coction ou de la crise, elle peut laisser après elle, dans l'économie, un reste quelconque de ses principes matériels. Ces principes peuvent n'avoir aucune de leurs qualités antérieures, et à raison de leur séjour dans l'économie et de leur propriété nouvelle, ils donneront nécessairement lieu à une maladie toute autre que l'affection primitive. Il est évident que l'on peut ranger ici certaines maladies vénériennes qui, bien que traitées d'une manière convenable, commencent par céder aux remèdes, puis finissent par leur résister pour devenir tout à fait stationnaires, ou même pour s'aggraver de plus en plus. Cette septième classe de conversion comprendra donc toutes les maladies qui ne changent d'apparence et de marche que parce qu'elles changent de nature; changemens singuliers, obscurs, mais dont la réalité est constatée par une multitude d'observations. *Septième source de conversions, changemens dans la nature du principe morbifique.*

8°. *Complication.* Cette dernière classe renferme les complications que toutes les conversions précédentes peuvent former entre elles, en s'associant à différens degrés, deux à deux, trois à trois, etc. *Huitième source de conversions, complication des conversions.* Toutefois, il est visible que ces considérations générales sur les conversions des maladies se rattachent à toutes les parties de leur histoire; il serait tout à fait déplacé d'approfondir ici une pareille matière, et de séparer des choses qui s'appartiennent de si près. Voilà pourquoi nous jugeons nécessaire de conserver tous les développemens pour faire partie de l'article où les maladies seront envisagées sous tous les rapports que doit présenter à l'esprit des médecins l'étude d'un si grand objet. *Voyez*, outre l'article COCTION, les articles CRISE, ÉPIGÉNÈSE, MALADIE, MÉTAPTOSE, MÉTASTASE. (PARISET)

NŒSLER (Georges), Περι μεταπτωσεως και επιγενεσεως, *Diss.* in-4°. *Altdorfii*, 1644.

LORRY (Annes Charles), *De pr cipuis morborum mutationibus*, *Tentamen medicum*, etc. in-12. *Parisiis*, 1784.

Cette dernière production d'un des plus illustres médecins de la France a été publiée après la mort de l'auteur, par son digne neveu, le savant J. N. Hallé.

L'ouvrage est divisé en trois parties : la première est consacrée à l'épigénèse la seconde à la métaptose, et la troisième à la métastase.

(F. P. C.)

CONVEXE, adj. *convexus*, de *convehere*, porter, soutenir ensemble. Ce mot se dit des surfaces relevées en bosses arrondies : la plupart des surfaces extérieures du corps de l'homme sont convexes ; cette disposition ne concourt pas seulement à la beauté des formes, mais elle sert encore efficacement à préserver les organes essentiels à la vie, de l'action des corps extérieurs, pesans et durs, dont les chocs sont d'autant plus efficacement décomposés que les parties qu'ils frappent offrent une convexité plus grande. (MARJOLIN)

CONVOLVULACÉES (famille des), *convolvuli*. Ces plantes contiennent la plupart un suc laiteux, plus ou moins âcre, éminemment purgatif. La scammonée, l'un des plus violens purgatifs, est produite par le *convolvulus scammonia*; le jalap par le *convolvulus jalapa*; le turbith par le *convolvulus turpetum*; le méchoacan par le *convolvulus mechoacan*. Les convolvulus qui croissent en Europe ont les mêmes propriétés; ainsi on les retrouve dans les *convolvulus sepium*, *arvensis* et *soldanella*. A Saint-Domingue le *convolvulus macrorhizos* sert aux mêmes usages; à la Martinique les *convolvulus macrocarpus*, et le *maritimus* dans les Indes et au Brésil, ont les mêmes propriétés plus ou moins purgatives.

Ces propriétés étant dues à la présence de la résine, et celle-ci variant dans ces végétaux autant que les circonstances qui les produisent, on ne peut donner une dose déterminée de ces racines, sans craindre d'obtenir un effet trop actif ou trop faible; dans cette incertitude on a imaginé de séparer cette résine de sa pulpe et de l'employer seule, afin d'obtenir des effets plus certains.

Néanmoins cette résine n'est pas toujours employée isolément : dans le bois de Rhodes, fourni par les racines des *convolvulus floridus* et *scoparius*, cette matière est tellement âcre que son emploi à l'intérieur est rejeté et n'est adopté que pour l'extérieur ; et alors, réduite en poudre, cette substance ligneuse sert de sternutatoire ainsi que l'*ipomea quamoclit*.

Dans d'autres circonstances ce principe résineux extrêmement affaibli et délayé dans le mucilage, donne à ce dernier une saveur agréable, ainsi qu'on le remarque dans le *convolvulus edulis*, dont les Japonnais se nourrissent, et dans le *convolvulus batatas* ou patate, qui sert aux mêmes usages en Amérique et en Europe, où il commence à se naturaliser dans les parties méridionales. Des expériences encore récentes, faites à Paris, prouvent que cette racine célèbre, tant désirée, fera enfin parler de nos racines alimentaires ; sa culture

à Paris est aujourd'hui si connue, si simple et si peu dispendieuse que la patate s'y vend au marché assez abondamment et à un prix assez peu élevé pour faire espérer que sous peu de temps ce sera une ressource abondante et à la portée de tous les consommateurs. (TOLLARD aîné)

CONVULSÉ, adj. *convulsus*. Cet adjectif s'applique à tout ce qui supporte la convulsion. On dit *muscles convulsés*, etc. (LULLIER-WINSLOW)

CONVULSIF, IVE, adj. *convulsivus*, épithète donnée à tout ce qui appartient aux convulsions ou à tout ce qui accompagne ou indique les convulsions : on dit : *toux convulsive, pouls convulsif, mouvemens convulsifs*, etc. etc. (LULLIER-WINSLOW)

CONVULSION, s. f., *convulsio*, de *convellere*, secouer, ébranler. Ce mot a plusieurs acceptions : dans le sens le plus général il signifie une perversion quelconque des mouvemens animaux. Mais la perversion des mouvemens involontaires ou qui appartiennent à la contractilité organique, qu'il soient appréciables ou non, a reçu plus particulièrement le nom de spasme, et celui de *convulsion* a été réservé à la perversion des mouvemens qui ont pour agens les muscles soumis à l'influence de la volonté. Voilà par conséquent une seconde acceptiou du mot *convulsion*. Il en a encore une troisième qui est plus restreinte et sous laquelle il est plus usité : c'est celle qui exprime une contractiou et un relâchement alternatifs, violens et involontaires des muscles, qui habituellement ne se contractent que sous l'influence de la volonté : leur contraction alternative, mais légère, est ce qu'on nomme *tremblement ;* leur contraction permanente et forte est ce qu'on appelle *tetanos, trismus, contracture*, etc. (*Voyez* ces mots). On a aussi appelé la première affection *convulsion clonique;* et la seconde, *convulsion tonique*. M. Baumes a converti en substantifs les épithètes clonique et tonique, et en a fait les deux genres de maladies qu'il nomme *clonisme* et *tonisme.* Le clonisme est donc la convulsion proprement dite. Pour nous, nous nous servirons du mot convulsion, en prévenant que dans la suite de cet article il ne sera employé que pour exprimer cet état alternatif de tension et de relâchement des muscles volontaires.

Il ne faut pas confondre les *maladies convulsives* avec les *convulsions :* les premières sont celles qui ont pour symptôme constant, ou si l'on veut, pour un de leurs caractères essentiels, la manifestation de mouvemens convulsifs plus ou moins marqués. Ces maladies sont l'épilepsie, la chorée, l'hystérie, l'hydrophobie et peut-être certaines lésions organiques du cerveau. Nous ne devons point nous en occuper ici : nous dirons cependant quelques mots des lésions organiques du cerveau, parce que, dans l'état actuel de nos con-

naissances, il est encore impossible de les caractériser pendant la vie, et que les convulsions qui en dépendent peuvent être envisagées séparément.

Une autre distinction bien importante à établir à l'égard des convulsions proprement dites, c'est celle qui les range en deux classes; dont les unes sont primitives ou essentielles, et les autres consécutives ou symptômatiques. Nous en traiterons successivement, et c'est parmi les dernières que nous mettrons les convulsions qui dépendent d'une affection organique.

§ 1er. *Des convulsions essentielles.* Il n'est pas facile de déterminer ce qu'on doit entendre par convulsions essentielles ou primitives, et le sens qu'on attache à ces expressions dépend nécessairement du cadre nosologique qu'on a adopté. Si l'on considère comme un genre particulier de maladies les affections vermineuses, on doit y rapporter les convulsions qui tiennent à la présence des vers. Si l'on fait encore une maladie de la dentition difficile, les convulsions en formeront une des symptômes accessoires : il en sera de même, si l'on regarde les accouchemens laborieux comme un ordre de lésions distinctes. Mais n'est-ce pas se jeter dans le vague et l'incertitude que de classer les maladies uniquement d'après leurs causes? Et la méthode, sinon la plus parfaite, du moins la plus avantageuse pour la pratique de la médecine, ne consiste-t-elle pas à rapprocher les maladies qui se ressemblent par leurs symptômes, quelles que soient d'ailleurs leurs causes ou prochaines ou éloignées? C'est d'après ce principe que nous regarderons comme essentielles toutes convulsions dépendantes de la présence des vers, de la dentition, de l'accouchement, etc. Nous réservons le nom de convulsions symptômatiques à celles qui se déclarent, ou dans le cours d'une fièvre régulière, et de ce nombre nous mettons la fièvre hydrocéphalique, ou dans celui d'une phelgmasie quelconque, ou enfin à la suite d'une blessure ou d'un empoisonnement.

Nous venons déjà d'énoncer quelques-unes des causes des convulsions que nous considérons comme essentielles ou primitives; mais ce ne sont pas les seules. Dans bien des cas on ne peut accuser comme source de cet accident, ni la présence des vers, ni le travail des dents, ni la circonstance d'un accouchement prochain ou commencé, ou qui vient d'avoir lieu. Quelle est alors la cause des convulsions? Elle est souvent difficile à déterminer. On met néanmoins au nombre de ces causes une certaine susceptibilité nerveuse; l'impression d'un froid vif et subit; la suppression de la transpiration ou d'un écoulement habituel, tel que les fleurs blanches, un ancien ulcère; etc.; la cessation trop prompte d'une hémorragie, de

l'écoulement des règles ou des lochies, de la dysenterie ou de la diarrhée; la répercussion d'un exanthème et en particulier de la rougeole, des dartres et des croûtes de lait; la constipation; les vives émotions de l'ame, comme la colère, la joie, la frayeur; l'impression que produit la vue d'une personne attaquée d'épilepsie ou autre maladie convulsive; le coït, la masturbation, etc.; du reste nous ignorons quelle est la manière d'agir de ces causes. On suppose généralement que le cerveau est l'organe spécialement affecté dans les convulsions : c'est en effet ce que semble prouver et les expériences faites sur les animaux vivans, et les observations de convulsions symptômatiques. Il faudrait, en conséquence, diviser les convulsions primitives en idiopathiques et en sympathiques. Mais nous ne nous arrêterons pas à cette distinction, attendu que la science n'est pas assez avancée pour que l'on puisse toujours faire le discernement de ces causes. Nous reviendrons bientôt sur les convulsions qui attaquent les enfans, et sur celles qui sont propres aux femmes, particulièrement à l'époque de l'accouchement; mais auparavant nous devons envisager notre sujet d'une manière générale.

Les parties qui sont le plus ordinairement le siége des convulsions sont les yeux, les différens traits de la face, les membres tant supérieurs qu'inférieurs, et les muscles qui servent à la respiration. Chacune de ces parties peut être affectée isolément, mais, pour peu que la maladie soit grave, elles le sont successivement, ou toutes à la fois.

Les convulsions des yeux sont marquées par les mouvemens désordonnés de ces organes : ils sont agités dans tous les sens, souvent proéminens, quelquefois fortement dirigés en haut, de manière à ne laisser voir que la partie inférieure de la sclérotique. Ces mouvemens, lorsqu'ils sont légers, peuvent avoir lieu pendant le sommeil, et ils se laissent apercevoir même les paupières étant fermées, à cause de la saillie que forme la cornée.

Les muscles de la face se contractent de manières différentes : ils font prendre à la physionomie toutes sortes d'expressions; celle du rire est la plus marquée; mais les plus communes sont celles qu'il est impossible de caractériser autrement que par le mot vulgaire, mais très-expressif, de *grimaces*. Souvent la mâchoire élevée et abaissée alternativement, simule cette espèce de tremblement qui est occasionné par le froid.

Le premier effet des convulsions sur les membres supérieurs est la flexion des doigts qui sont fortement serrés contre la paume de la main et autour du pouce : la main se tourne dans la pronation, l'avant-bras se fléchit sur le bras

ou est agité d'un mouvement de balancement, comme si le malade voulait frapper rudement ou par manière de jeu. Il est rare que les muscles de l'épaule participent à l'affection de ceux du bras et de l'avant-bras.

La flexion des orteils est aussi le premier symptôme des convulsions dans les membres inférieurs : les jambes et les cuisses se fléchissent ensuite et conservent longtemps cette position : les muscles abducteurs et adducteurs n'ont aucune action manifeste.

L'irrégularité de la respiration précède souvent les convulsions des membres ; elle les accompagne ordinairement. En général la respiration convulsive est marquée par une courte inspiration à laquelle succède une expiration peu sensible, qui n'est suivie que longtemps après d'une nouvelle inspiration. Il paraît même que dans quelques cas la respiration peut se trouver complètement suspendue, et l'asphyxie succéder à la lésion du système nerveux.

Le pronostic des convulsions en général est fort incertain. La connaissance des causes peut aider à l'établir. Il faut faire attention à l'âge, au tempérament, au genre de vie, aux habitudes, aux maladies antécédentes, etc. Les convulsions, quoique essentielles et ne dépendant d'aucune affection organique, ni même d'aucun épanchement à l'intérieur du crâne, peuvent cependant occasionner la mort, ne fût-ce que par leur extrême violence. Il fant cependant convenir que dans les cas dont nous parlons, elles sont plus effrayantes que dangereuses.

Il est impossible de tracer un mode général de traitement dans cette maladie. La considération des causes et des circonstances concomitantes doit encore ici guider le praticien. Si l'on découvre, par exemple, que le malade a des vers, on emploiera avec plus ou moins de succès les anthelmintiques. On ne risque rien même de les administrer dans presque tous les cas, et ce sont, avec les antispasmodiques, les remèdes les plus généraux qu'on puisse mettre alors en usage.

Arrêtons-nous maintenant à deux genres de convulsions qui, à raison de leur fréquence et des maux qu'ils présentent, méritent de fixer particulièrement notre attention : ce sont, comme nous l'avons déjà dit, les convulsions des enfans, et celles qui affectent les femmes vers l'époque de l'accouchement.

Convulsions des enfans. On doit rapporter à cette variété la maladie que Rosen appelle éclampsie, et dont il distingue un grand nombre d'espèces, parmi lesquelles quelques-unes sont purement symptômatiques.

C'est ordinairement avant que la première dentition soit achevée, c'est-à-dire, depuis leur naissance jusqu'à l'âge de trois

ans que les enfans sont attaqués de convulsions. Les plus forts, ou plutôt ceux qui ont le plus d'embonpoint, dont le cou est court et la tête volumineuse, y sont le plus exposés. Ceux qui naissent de parens délicats, d'une mère affectée de blénorrhée, et dont l'accouchement a été laborieux, y sont aussi assez sujets. Outre la dentition difficile et la présence des vers dans les intestins, on regarde comme causes des convulsions des enfans, les mauvaises qualités du lait de la nourrice, des alimens malsains, la déglutition d'une certaine quantité de sang après la section du filet de la langue, la répercussion de la gale ou d'un autre exanthème, le chatouillement. Nous ne parlons point des tranchées, de la constipation, des flatuosités intestinales, et de l'administration inconsidérée des médicamens narcotiques, qu'on range encore parmi ces causes, parce que ce sont ou des maladies particulières, ou des accidens qui dépendent de la même cause que les convulsions elles-mêmes.

Quelques remarques sont ici nécessaires relativement aux qualités du lait de la nourrice. Ce lait peut être mauvais ou à cause des alimens malsains dont elle fait usage, ou à raison de quelque maladie dont elle est attaquée; mais le plus souvent ses qualités malfaisantes viennent des affections morales que les femmes éprouvent : une vive frayeur ou une colère violente suffisent pour altérer le lait d'une nourrice, au point que l'enfant qui le prend à ce moment soit attaqué sur le champ de convulsions. Mais c'est à tort que Rosen et quelques auteurs ont prétendu que le lait d'une nourrice qui a ses règles produisait des effets semblables. On peut leur opposer l'autorité de Van-Swieten, et surtout l'expérience qui prouve le contraire.

Parmi les affections cutanées dont la répercussion peut avoir les suites les plus fâcheuses pour les enfans en bas âge, nous n'hésitons pas à placer la rougeole : nous avons vu beaucoup d'enfans être atteints de convulsions mortelles à la suite de rougeoles qui avaient été mal traitées, et nous avons de fortes raisons de croire que ces convulsions n'étaient pas symptômatiques.

Il est rare que les convulsions, chez les enfans, ne soient pas annoncées par quelques symptômes précurseurs. Voici ceux que nous avons eu souvent occasion de remarquer. Les enfans sont dans un état intermédiaire entre le sommeil et la veille. Ils dorment à peine une heure par jour d'un véritable sommeil. Leurs yeux restent habituellement ouverts et fixes, ou ne se ferment qu'à moitié. Dans ce dernier cas la prunelle reste cachée sous la paupière supérieure, et l'on n'aperçoit que la sclérotique entre les deux paupières. Le respiration est

inégale, par fois suspirieuse; l'enfant jette de petits cris plaintifs, ou, ce qui est plus rare, il crie presque continuellement. En général, il est calme : mais par instant il est agité de tressaillemens qui arrivent sans aucune cause manifeste ou par des causes très-légères. Dans ces momens ses bras se roidissent, ses doigts s'écartent les uns des autres. Ces enfans sont encore sujets à de fréquens vomissemens et à la constipation.

L'état que nous venons de décrire est ce qu'on peut appeler *convulsions sourdes*, et ce que les gens du peuple nomment *convulsions internes*. Il peut durer plus ou moins de temps, et n'est pas toujours suivi de véritables convulsions. Quelquefois aussi celles-ci surviennent tout à coup. Elles sont tantôt partielles, tantôt générales, ou n'affectent qu'une moitié du corps; communément il y a un côté plus gravement affecté que l'autre. Ces convulsions prennent par crises ou par accès, qui durent de quelques minutes à une heure et plus, et reviennent à des intervalles plus ou moins rapprochés. Il n'est pas rare que dans ces accès le malade vomisse ou qu'il salive beaucoup : quelquefois même on remarque de l'écume à la bouche. Lorsque le mal fait des progrès, la respiration s'embarrasse, la tête se renverse en arrière, le corps se roidit, il survient du hoquet, ou tous les signes d'une suffocation imminente. Cette affection n'a pas de durée déterminée. Lorsqu'elle est légère, elle se borne souvent à un seul accès quelquefois très-court; le plus ordinairement elle en offre au moins trois ou quatre, et ne se termine qu'au bout de deux ou trois jours; quelquefois aussi elle se prolonge pendant une semaine ou davantage. Les enfans qui ont eu déjà des convulsions ne sont pas à l'abri d'en éprouver de nouvelles; quelques-uns demeurent paralytiques ou sujets à de légères attaques qui ont plus ou moins d'analogie avec l'apoplexie ou l'épilepsie. La plupart guérissent complètement, à moins qu'ils ne meurent dans un des accès.

Quoique la fièvre ne soit point un symptôme constant dans les convulsions idiopathiques, elle coïncide assez souvent avec cette affection : mais elle est peu intense, vague, irrégulière, et tout annonce que ce n'est point la maladie principale; la langue est tantôt sale, tantôt très-nette; le ventre est ordinairement resserré; il peut cependant aussi être relâché; les urines sont ordinairement limpides et ne coulent qu'après l'accès : quelquefois elles sont supprimées.

Le danger des convulsions chez les enfans n'est pas aussi grand qu'on pourrait le croire d'après l'examen des causes de morts qu'on assigne généralement à cet âge. On rapporte en effet, mal à propos, aux convulsions, comme l'observent

Armstrong et Underwood, la mort de beaucoup d'enfans qui périssent de toute autre maladie, où les convulsions se montrent d'une manière symptômatique. Ce qui empêche de porter un pronostic assuré dans les affections convulsives des enfans, c'est la difficulté de reconnaître si elles sont essentielles ou consécutives d'une lésion organique ou d'une accumulation de sérosité dans les ventricules du cerveau. Cependant quand les convulsions sont légères, de peu de durée, et que l'enfant reprend immédiatement après sa gaîté naturelle, on peut assurer que la maladie n'a rien de grave; lorsqu'au contraire les accès se prolongent et vont en augmentant d'intensité, ou lorsqu'un premier accès débute avec une extrême violence, on doit craindre pour les jours du malade.

L'empirisme préside ordinairement au traitement des maladies des enfans et à celui des convulsions en particulier. On a beaucoup vanté dans un certain temps les poudres de la comtesse de Carignan, comme un excellent préservatif contre cet accident. Ces poudres, qui sont blanches et n'ont aucune saveur, paraissent être formées d'une substance absorbante, telle que la craie ou la magnésie, à laquelle se trouve sans doute réunie une petite quantité de mercure doux. Ce mélange peut en effet être avantageux dans certains cas; mais on ne doit pas lui attribuer d'autre vertu que celle de purger légèrement ou de tenir le ventre libre. Une observation attentive nous a convaincus que les enfans guérissent souvent des convulsions sans aucun remède, ou avec des remèdes presque inertes, tels qu'une légère infusion aromatique, de l'eau miellée ou toute autre boisson. Dans d'autres cas au contraire, les remèdes les plus énergiques n'ont aucun effet avantageux; en sorte que ces exemples seraient bien propres à attester l'insuffisance de la médecine et à favoriser ses détracteurs. Voici cependant la conduite que doit tenir le médecin prudent, et par cette conduite il peut être assuré, s'il n'est pas toujours utile, au moins de ne jamais nuire, ce qui ne peut manquer d'arriver souvent à l'empirique.

Lorsqu'on est appelé pour un enfant attaqué de convulsions, on doit s'informer des circonstances qui ont précédé, et de tout ce qui peut jeter quelque jour sur les causes de la maladie. On saura, par exemple, si la nourrice a éprouvé un accès de colère ou une frayeur ou toute autre émotion vive, avant de donner à teter. Dans ce cas, il sera avantageux de faire vomir l'enfant, en lui donnant un peu de sirop d'ipécacuanha, étendu dans suffisante quantité d'eau tiède. On lui fera boire ensuite un peu d'eau sucrée, légèrement aromatisée avec de l'eau de fleur d'orange, et on ne lui laissera reprendre le sein que lorsque la nourrice aura recouvré le calme le plus parfait.

Si l'enfant est âgé de six à neuf mois, qu'il n'ait pas encore de dents, ou si, étant plus âgé ; le nombre des dents qui doit former la première dentition, n'est pas encore complet, on pourra soupçonner qu'une dent prête à percer la gencive est la cause des convulsions. On en sera plus assuré, si les informations apprennent que l'enfant a présenté depuis quelque temps les signes qui caractérisent une dentition difficile (*Voyez* DENTITION). Alors on examinera les mâchoires de l'enfant, et si l'on aperçoit bien distinctement sur l'un des bords alvéolaires une petite fente transversale, et qu'en y introduisant un corps dur, on entende un petit bruit analogue à celui qui résulterait du choc de ce corps contre une dent, on en conclura que la dent est prête à percer, et que les accidens sont sur le point de se calmer. En conséquence, on se bornera à un traitement extrêmement simple, et l'on cherchera à tranquilliser les parens ou les assistans.

Mais si l'on ne découvre aucune fente, et que les gencives soient fermes, gonflées et d'un rouge vif, on doit craindre que les convulsions ne se répètent ou ne se prolongent. Dans ce cas, on a conseillé d'inciser la gencive, et ce moyen paraît avoir souvent réussi, mais il n'a pas toujours été suivi de succès. Il paraît en effet que la gencive n'est pas le seul obstacle qui s'oppose à la sortie de la dent qui dépend d'un travail tout particulier de la nature, travail qui réagit sur tout l'organisme. Il faut donc rechercher et saisir les indications qui se présentent. L'enfant a-t-il de la force et de l'embonpoint? son visage est-il coloré? son pouls vif et un peu plein? on recourra à l'application d'une ou plusieurs sang-sues, suivant l'âge et la constitution du sujet. On préfère ordinairement les mettre derrière l'oreille ; on pourrait également les appliquer aux tempes ou au cou. Il paraît avantageux de dégorger d'abord le système sanguin de la tête, et c'est pourquoi il vaut mieux tirer le sang des parties supérieures que des inférieures.

Si la langue est sale, que l'enfant paraisse avoir de la disposition à vomir, le sirop d'ipécacuanha peut être donné avec avantage ; ou bien on se servira de l'émétique à très-petite dose, dans une quantité suffisante de véhicule. Nous l'avons souvent associé aux eaux distillées aromatiques, et nous croyons que cette association n'a pas été sans utilité. A cet effet, nous faisons dissoudre un grain d'émétique dans quatre ou cinq onces d'eau de tilleul ; nous y ajoutons une demi-once d'eau de mélisse simple et une once de sirop de guimauve, et nous faisons donner cette potion en trois fois, en recommandant de ne pas donner les dernières doses lorque la première a fait vomir suffisamment.

Quelquefois il est utile de faire succéder au vomitif un

purgatif doux. L'huile d'amandes douces, le sirop de chicorée, celui de M. Desessarts, ou tout autre moyen analogue, remplira cette indication. Si ces premiers secours ne suffisent pas pour faire cesser les convulsions, il faut insister sur les divers antispasmodiques, tels que les eaux distillées aromatiques, la liqueur d'Hofmann, le camphre, le musc, l'assa-fœtida, et y joindre quelquefois le mercure doux, la magnésie ou une teinture aqueuse de rhubarbe.

Les remèdes dont nous venons de parler, savoir, les sangsues, les émétiques et les purgatifs ne conviennent pas seulement dans les cas où les convulsions sont occasionnées par l'éruption d'une dent ; ils doivent être mis également en usage dans tous les cas de convulsions où ils paraissent indiqués. Souvent le tartre stibié, par exemple, a suffi pour déterminer l'expulsion des vers dont la présence occasionnait tous les accidens. Au reste, on ne doit pas négliger les boissons toniques et amères, qui passent pour vermifuges, telles que l'infusion de camomille, d'absinthe, de tanaisie, etc. : ces infusions peuvent ausi être administrées en lavement. Mais nous devons à la vérité de déclarer que parmi un très-grand nombre d'enfans que nous avons traités des convulsions, très-peu ont rendu des vers, et chez aucun les accidens ne nous ont paru devoir être rapportés à cette cause.

Lorsque les convulsions sont l'effet d'une affection cutanée qui n'a point parcouru régulièrement ses périodes, comme des croûtes de lait, de la rougeole, etc., le meilleur moyen auquel on puisse recourir, est l'application d'un ou plusieurs vésicatoires. Si cette affection cutanée était la gale, il serait peut-être encore préférable de la faire reparaître, en faisant coucher l'enfant avec une personne affectée de cette maladie, ou en l'enveloppant dans la chemise d'uu galeux.

Convulsions chez les femmes enceintes ou nouvellement accouchées. Les femmes, durant le cours de leur grossesse, mais surtout aux approches de l'enfantement, sont très-sujettes aux convulsions : elles ne le sont guère moins dans les premiers jours qui succèdent à l'accouchement. Or ces convulsions ont des caractères tout particuliers : elles participent à certains égards de l'hystérie et de l'épilepsie, et ne sont précisément ni l'une ni l'autre ; le sentiment de resserrement au gosier ou même celui d'un globe qui semble remonter de la région ombilicale dans la poitrine ou jusqu'au larynx, les accompagne quelquefois, surtout lorsqu'elles ont lieu avant l'accouchement, et qu'elles sont peu considérables ; mais elles sont plus variées, et ont plus d'intensité que n'en présentent ordinairement les convulsions hystériques. Lorsqu'elles sont très-violentes, il y a presque toujours perte de connaissance, symp-

tôme qu'on a regardé comme caractéristique des accès d'épilepsie, mais elles en diffèrent néanmoins non-seulement par leur durée, qui est quelquefois très-prolongée, mais par les autres symptômes dont elles se compliquent, tels que le délire, l'assoupissement, le hoquet, etc. Ce n'est pas que les femmes enceintes ne puissent éprouver de véritables accès d'épilepsie, mais alors ils sont faciles à reconnaître par la ressemblance qu'ils présentent avec ceux dont sont atteints les autres individus. Voici d'ailleurs un exemple où les convulsions les plus fortes se montrent sans lésion ni suspension des facultés intellectuelles. Il est rapporté par M. Capuron, partie dans son traité des maladies des femmes, partie dans celui des accouchemens.

La femme d'un artisan, née à la campagne, et mariée à Paris, d'un tempérament sanguin, mais très-irritable, devint enceinte, pour la première fois, à l'âge de vingt-quatre ans. Elle éprouva d'abord quelques maux d'estomac et des envies de vomir qui se dissipèrent en peu de temps. Chaque mois, à l'époque où ses règles auraient dû couler si elle n'avait pas été enceinte, elle se plaignait d'un engourdissement dans tous les membres et de quelques soubresauts ou agitations involontaires durant la nuit. Vers le milieu de sa grossesse, les convulsions se déclarèrent tout à coup; elles durèrent trois ou quatre jours, et furent si violentes, qu'on pouvait à peine la contenir pour l'empêcher de se blesser. Le mois suivant elles revinrent avec la même violence, et eurent la même durée, quoiqu'on eût employé pour les prévenir et pour les combattre, la saignée et les antispasmodiques les plus pressans. Elles reparurent ainsi de mois en mois jusqu'au terme de l'accouchement où elles se montrèrent avec encore plus d'intensité que dans les accès précédens, ce qui retarda le travail et la mit dans le plus grand danger. Quelquefois, dit M. Capuron, on entendait craquer toutes ses articulations en même temps, et dans l'instant, ses membres se tordaient d'avant en arrière; d'autres fois, le tronc se pelotonnait, et la malade roulait sur le lit où l'on était obligé de la retenir pour l'empêcher de tomber. Au moment où on y pensait le moins, la tête se portait en avant jusqu'aux genoux ou aux pieds, ou bien se renversait en arrière, et touchait jusqu'aux talons; c'était un spectacle qui offrait toutes les variétés du tétanos, avec cette différence que la rigidité des muscles ne persévérait pas longtemps. La femme, dans les momens de calme, ajoute cet accoucheur, conservait parfaitement sa raison, et nous rappelait les propos que nous avions tenus pendant qu'elle était agitée. A mesure que le travail avançait, elle avait l'air de rechercher le sommeil qui fuyait sans cesse, ou était interrompu par le renouvellement de l'accès. Enfin, l'accouchement se termina sans

difficulté, mais les mouvemens convulsifs, quoique diminués, durèrent encore jusqu'à la fièvre de lait. M. Capuron accoucha une seconde fois cette femme, et fut témoin des mêmes accidens qui se terminèrent aussi heureusement que la première fois.

On doit regarder comme causes prédisposantes des convulsions chez les femmes à l'époque de l'accouchement, l'état de pléthore sanguine, et surtout la sensibilité exquise dont elles sont douées. Parmi les causes occasionnelles, on mettra 1°. avant l'accouchement, la distension extrême de l'utérus, soit par un enfant très-volumineux, soit par la présence de deux ou plusieurs jumeaux; la putréfaction du fœtus dans le sein de sa mère, la constipation, ou enfin, d'après les observations de Lamotte, l'amas d'une quantité considérable d'urine dans la vessie; 2°. après l'accouchement, les pertes de sang, la suppression des lochies, les commotions vives de l'ame, certaines odeurs suaves et très-pénétrantes. Tantôt ces convulsions prennent subitement, d'autres fois, et c'est le cas le plus ordinaire, elles sont annoncées par des lassitudes, des tressaillemens et des douleurs dans les membres, de l'oppression, une douleur ou une pesanteur de tête, des éblouissemens ou des étourdissemens, la cécité ou la surdité; elles sont tantôt partielles, tantôt générales, et plus ou moins fortes. Dans le premier cas, la physionomie est quelquefois à peine altérée; le corps et les membres sont agités de mouvemens divers; mais les fonctions intellectuelles restent dans leur intégrité, ou n'éprouvent qu'un trouble momentané. Quelques auteurs ont donné à ces convulsions partielles le nom de *goutte crampe:* ce sont les extrémités supérieures qui en sont le plus fréquemment attaquées; la femme jette ses bras çà et là; elle se frappe quelquefois rudement la poitrine ou les mamelles; et lorsqu'on veut l'en empêcher, la contraction musculaire semble augmenter et donner lieu à un véritable tétanos.

Lorsque les convulsions sont générales, le visage se décompose entièrement, les mâchoires sont fortement serrées; il y a souvent de l'écume à la bouche, par fois, grincement de dents; les yeux sont fixes et proéminans, la respiration s'embarrasse, les membres se contournent, enfin la connaissance se perd complètement et ne revient pas même quelquefois après l'accès.

Ces accès sont plus ou moins longs, plus ou moins répétés. Levret parle d'une femme qui, sur la fin de sa grossesse, avait des accès de convulsions périodiques qui duraient jusqu'à dix-huit heures sur vingt-quatre; Baudelocque a vu chez une autre les accès se renouveler deux fois par jour et durer chaque fois trois heures et demie, pendant douze jours consécutifs. Quelquefois il n'y a qu'un seul accès, mais le plus souvent il y en a

plusieurs qui reviennent à des intervalles plus ou moins réguliers.

Les convulsions partielles n'offrent rien d'alarmant; celles qui sont générales sont plus fâcheuses, et beaucoup de femmes y succombent, suivant le témoignage de Levret, de Baudelocque et de plusieurs autres accoucheurs célèbres. Mauriceau regarde surtout comme funestes celles qui surviennent après la mort du fœtus dans le sein de sa mère. Celles qui sont compliquées de pertes utérines ne sont pas moins graves.

La saignée est de tous les remèdes celui qui paraît être le plus efficace dans les convulsions qui attaquent les femmes enceintes, parce que l'état pléthorique est ordinairement chez elles très-prononcé. Mais, suivant Baudelocque, le lieu où cette saignée doit être pratiquée n'est pas indifférent. On a vu la saignée du pied accroître les accidens, tandis que celle du bras les faisait immédiatement cesser. Quelquefois celle de la jugulaire a paru encore plus avantageuse. Mauriceau conseille de terminer l'accouchement avec la main, dès que le travail est commencé, pour faire cesser la distension de la matrice, qui, suivant lui, est la cause des convulsions. Mais on a vu souvent dans les cas dont nous parlons, et ses propres observations en font foi, l'accouchement se terminer spontanément et sans accident. D'ailleurs, il n'est pas rare que la femme éprouve encore plusieurs accès de convulsions après être accouchée, soit naturellement, soit avec le secours de l'art. Le seul cas où il soit vraiment urgent d'accélérer le travail, est celui où une hémorragie considérable met les jours de la femme en danger. M. Gras, dans une thèse soutenue en 1804, à la faculté de médecine de Paris, se loue beaucoup d'avoir, à l'exemple de Mauriceau, incisé la poche des eaux, et il rapporte deux cas où ce procédé lui a réussi. M. Edouard Petit qui a recueilli sur l'objet qui nous occupe un assez grand nombre d'observations, regarde les vésicatoires comme le moyen dont on doit attendre le plus de succès. Au reste, il ne dissimule pas que cette maladie lui paraît être le plus souvent incurable. Chez les femmes qui y ont succombé, il a observé un engorgement plus ou moins marqué des vaisseaux du cerveau, et un épanchement de sérosité dans les ventricules.

§. II. *Des convulsions symptômatiques.* Il n'est presque pas de maladie aiguë qui ne puisse se compliquer de convulsions, et on les observe encore quelquefois dans les maladies chroniques. Ainsi, on les a vues au commencement de certaines fièvres inflammatoires ou bilieuses et du cholera morbus, dans le cours de quelques fièvres muqueuses ou adynamiques, mais particulièrement dans les fièvres ataxiques autrefois appelées malignes. Elles ne sont point rares au début des exanthèmes

fébriles, et notamment de la variole et de la rougeole. Elles accompagnent fréquemment les accès de croup aigu, et sont quelquefois l'effet de la goutte et du rhumatisme : elles ne sont pas rares dans l'apoplexie ni dans l'hémiplégie, et affectent tantôt le côté paralysé, tantôt le côté opposé. Le volvulus, les hernies et la gangrène des intestins peuvent aussi y donner lieu. Parmi les maladies organiques, celles qui les déterminent le plus constamment, sont celles qui ont leur siége à l'intérieur du crâne : tels sont des exostoses, les fongus de la dure-mère, les épanchemens de sang, de pus ou de sérosité dans le cerveau, le développement des dégénérescences cancéreuses, tuberculeuses ou autres, dans la substance cérébrale. (*Voyez* CANCER, EXOSTOSE, FONGUS, HYDROCÉPHALE, TUBERCULE, etc.). Il paraîtrait aussi, d'après une observation de M. Leveillé, qu'une affection organique du cœur pourrait les occasionner; la présence d'un calcul dans la vessie, celle d'un corps étranger dans le conduit intestinal, l'épuisement qui résulte d'une faim prolongée, en sont encore des causes indirectes. Il en est de même de la plupart des empoisonnemens, et en particulier de ceux qui sont produits par des purgatifs violens, par l'émétique, par l'opium, les sels mercuriels, l'arsenic, les champignons. Enfin toutes les plaies, mais surtout celles de la tête et de l'abdomen, peuvent se compliquer de convulsions comme de tétanos.

On sait depuis longtemps que les convulsions, loin d'être dangereuses au commencement de la variole et de quelques autres éruptions, sont au contraire de bon augure. Stoll a fait la même remarque à l'égard des fièvres bilieuses. Stahl a posé en principe, que les convulsions étaient d'autant plus graves, qu'elles survenaient plus tard dans le cours d'une maladie. Cette règle souffre cependant des exceptions, et la fièvre ataxique, ainsi que l'hydrocéphale aiguë, n'en sont pas moins dangereuses pour avoir débuté par des convulsions. Hippocrate regardait comme mortelles celles qui sont produites par l'ellébore ou par une plaie. Ce pronostic est certainement exagéré. Ailleurs il remarque qu'il est plus avantageux que la fièvre succède aux convulsions, que les convulsions à la fièvre : celle-ci lui paraît même une crise favorable qui termine les convulsions. Au reste, Hippocrate a fort bien reconnu la gravité de cet accident dans les fièvres aiguës.

JOUBERT (Laurent), *De convulsionis essentiâ et causis*; in ejus operib. tom. I. in-fol. *Lugd.* 1582. — La dernière édition est de 1668.
WILLIS (Thomas), *Pathologia cerebri*, tract. I. *De morbis convulsivis*. in-12. *Oxon.* 1667. — L'édition la plus complète est celle de Londres, 1678. in-12.
SCHENK (J. Théodore), *De convulsione*, in-4°. *Jen.* 1670.

VALENTINI (Michel-Bernard), *Diss. de convulsionibus.* in-4°. 1680. réimprimée dans son *Praxis medica infallibilis. Francof.* 1741.

HOFMANN (Frederic), *Morbus convulsivus a viso spectro.* in-4°. 1682. — *Compendiosa et clinica affectuum spasmodicarum praxis cum cautelis.* in-4°. 1707. — *De motuum convulsivorum verâ sede et indole.* in-4°. 1733. — *De morbis spasmodicis et convulsivis ;* in ejusdem *Med. ration. syst.* tom. IV, part. II. *Hall.* 1734. in-4°. — Les trois premières dissertations se trouvent dans la seconde partie du deuxième supplement de ses œuvres complètes. Genève, 1760. in-fol.

FABRICIUS, *Diss. de miris quibusdam motibus spasmodico-convulsivis vagis. Helmst.* 1757.

MORGAGNI (J. B.), *De sedibus et causis morborum.* Lib. I, epist. 10. *Venet.* 1760. in-fol.

DE MEZA (Salom. Théoph.), *Compendium medicinæ practicum.* in-8°. vol. II, fasc. V. *Hafniæ*, 1781.

BAUMES (J. F. Th.), Des convulsions dans l'enfance, de leurs causes et de leur traitement. 1789. — La seconde édition a paru sous ce titre : Traité des convulsions dans l'enfance, etc. un vol in-8°. Paris, 1805.

Nota. On peut en outre consulter les auteurs qui ont écrit sur les accouchemens, les maladies des femmes et celles des enfans. (SAVARY)

CONVULSIONNAIRE, s. m. On a désigné en France sous ce nom, des personnes qui étant allé prier sur le tombeau du diacre Paris, à Saint-Médard, furent saisies de convulsions, à la suite desquelles il paraît prouvé que quelques-unes recouvrèrent leur santé qu'elles avaient perdue.

L'histoire de ces convulsionnaires est un des faits les plus curieux que l'on puisse étudier ; mais elle prend surtout un grand intérêt lorsqu'elle est rapprochée de ce que l'on trouve d'analogue dans les maladies nerveuses : aussi me ferai-je un devoir d'indiquer ce rapprochement.

C'est surtout avec le magnétisme animal, que l'on cherche aujourd'hui à relever de l'anathème lancé contre lui par le savoir et par la raison, que les convulsions de Saint-Médard ont un rapport bien évident. Convaincu depuis longtemps de l'identité de ces deux ordres de phénomènes, je viens de voir qu'elle est pareillement admise dans un ouvrage récemment publié par l'un des plus chauds et sans nul doute des plus éclairés partisans du magnétisme, sous le titre d'*Histoire critique du Magnétisme animal ;* ouvrage où, pour le dire en passant, je suis accusé d'avoir calomnié les magnétiseurs ; tandis que je n'ai fait, dans une brochure que j'ai publiée sur cet objet, que rappeler les opinions émises par la célèbre commission nommée par le roi et la faculté de médecine : que j'ai déclaré expressément que je portais la plus grande estime au caractère de la plupart des magnétiseurs connus, et que je n'ai parlé d'aucun en d'autres termes. Quoi qu'il en soit, l'auteur de cet ouvrage, M. Deleuze, ne pouvant être soupçonné de prévention contre le magnétisme, je profiterai de sa déclaration et je l'invoquerai pour donner plus de poids à l'opi-

nion où je suis de la similitude des effets du magnétisme et de ceux qui étaient produits à Saint-Médard.

Les convulsions, ou, comme le disaient leurs partisans, l'*œuvre des miracles* du bienheureux Paris, commencèrent vers l'année 1724, et durèrent environ dix à douze ans. Il ne reste à ma connaissance du moins, aucun témoignage de ce temps, par lequel on puisse apprendre ce qui donna lieu aux premières de ces convulsions; mais voici, je pense, la manière toute naturelle dont la chose dut s'établir et prendre son cours. Le diacre Paris était mort, comme on dit, en odeur de sainteté parmi les jansénistes appelans, c'est-à-dire qui étaient opposés à la fameuse bulle *unigenitus*, et en appelaient à un futur concile.

(Je n'arrête point mes lecteurs pour leur expliquer ce que c'était que cette bulle et le livre qui en avait été l'occasion: on peut s'instruire de ces détails étrangers à mon objet, dans les mémoires du temps; je ne dois en parler qu'autant qu'il est nécessaire pour faire connaître la disposition où se trouvaient alors les esprits.)

Les persécutions que l'on exerçait contre ces appelans avaient, selon la coutume, exalté leurs opinions; tous ceux qui avaient eu le bonheur de souffrir pour cette cause, se regardaient comme des martyrs dignes de ceux de la primitive église; le fanatisme le plus ardent embrâsait leurs cerveaux; des prédictions nombreuses annonçaient que Dieu lui-même allait prendre leur défense; l'abomination de la désolation était à la vérité dans le lieu saint; mais le jour du Seigneur approchait, et le prophète Élie était prêt à paraître. Avec de telles dispositions était-il étonnant que l'on s'attendît à des miracles, par l'intercession d'un homme dont le parti avait fait un Saint. Il arriva donc alors ce qui ne manquera jamais d'arriver en pareille circonstance: dès que l'on désira ardemment des miracles, on ne tarda pas à en avoir, et bientôt on en eut plus qu'on n'en avait demandé, puisque c'est par leur profusion que le parti fut perdu sans retour.

La fourberie de quelque imposteur adroit donna-t-elle ici la première impulsion, en simulant un miracle, à l'imitation duquel les autres furent produits? Je ne saurais le dire; mais il est certain que bientôt il s'en fit de très-réels; je veux dire que des gens en assez grand nombre, et dont on ne peut suspecter la bonne foi, furent guéris de maladies anciennes et qui semblaient audessus de toutes les ressources de l'art.

On ne voit pas tout de suite la liaison naturelle qu'il peut y avoir entre les convulsions et la guérison, et l'on se demande pourquoi celle-ci était précédée de mouvemens si extraordinaires; mais il faut dire, 1°. qu'on trouve dans les écrits des

personnes qui ajoutaient foi à ces miracles, qu'elles étaient prévenues d'avance que les convulsions étaient souvent la voie que prenait la Providence pour produire les guérisons miraculeuses; ce qui devait singulièrement y disposer ceux qui croyaient sentir en eux la main de Dieu commençant à agir; 2°. on sait, et l'on en verra plus d'une preuve dans la suite de cet article, que les convulsions sont un phénomène très-commun chez les personnes qui se trouvent dans un état d'exaltation prononcée; 3°. plusieurs malades furent guéris sans éprouver de convulsions; tels sont les premier, sixième, septième, neuvième et dixième de ceux dont les histoires sont rapportées par Carré de Montgeron. Il faut songer, au surplus, que les dispositions d'esprit où se trouvaient ceux qui éprouvaient ce singulier état, devaient en favoriser l'heureuse issue. Il n'est guère permis de douter cependant que des convulsions si violentes et qui devaient avoir une forte tendance à se répéter, n'aient été inutiles ou même funestes à un grand nombre de ceux qui les ont éprouvées; mais on sent bien que les appelans n'ont point conservé les détails qui renversaient leur croyance.

J'ai déjà énoncé des faits qui seraient de nature à révolter les bons esprits, si je ne m'empressais de les satisfaire, en leur présentant toutes les garanties sur lesquelles ces évènemens sont fondés. Ils ne furent point d'abord, comme on peut l'imaginer, observés et décrits par des philosophes; mais la superstition et l'esprit de secte les recueillirent avec soin, et la nécessité de les mettre à l'abri des attaques d'un autre parti ennemi et puissant, fit qu'on les entoura de témoignages si nombreux et si authentiques, qu'il ne reste, après les avoir examinés, aucun doute à former. Carré de Montgeron, conseiller au parlement, frappé dans le fond du cœur de ces prétendus miracles, dont il se croyait lui-même un exemple, les décrivit en rassemblant toutes les preuves juridiques. Fort de sa conviction intime, il en présenta le recueil au roi Louis XV, qui pour réponse le fit enfermer. Dans sa prison, il perfectionna son travail, qui fut publié en deux volumes in-4°, avec beaucoup de figures, sous ce titre : *la Vérité des miracles opérés par l'intercession de M. de Paris et autres appelans, contre M. l'archevêque de Sens*, 1737. Cet ouvrage répandu avec profusion, clandestinement et à vil prix, porte si bien le caractère de la vérité, quant aux faits qui étaient de natnre à ne recevoir aucune altération des opinions particulières de l'auteur, que le philosophe et sceptique Hume lui-même en est convenu dans sa dissertation sur les miracles. De plus, les faits étonnans dont les médecins ont connaissance leur permettent d'adopter la plupart de ceux-ci; et enfin, le magnétisme ayant de

nos jours reproduit des phénomènes analogues, on ne saurait se refuser à leur accorder du moins une créance égale à celle que l'on donne aux autres merveilles produites par le magnétisme. On sent bien, toutefois, qu'il est des circonstances que l'ignorance de l'observateur, ses préjugés, son enthousiasme, ont pu altérer; mais il est facile de les isoler du fait principal auquel, sous certains rapports, elles ne font rien perdre de son caractère d'authenticité. Quant aux conséquences que l'auteur en tire, elles sont, comme on peut l'imaginer, conformes à sa croyance, et je ne m'y arrêterai point; mais le vice de ces conséquences ne sera, probablement pour aucun médecin, un motif de rejeter tous les faits avec elles, comme l'ont voulu les partis opposés aux convulsionnaires.

Voici en quoi consistaient ordinairement ces guérisons prétendues miraculeuses.

Des personnes des deux sexes et de tous les âges, affectées souvent de maladies très-anciennes, très-graves, et qui ayant résisté à tous les secours de la médecine, semblaient devoir se terminer bientôt d'une manière funeste; l'esprit exalté par les récits de guérisons miraculeuses arrivées au saint tombeau, faisaient des vœux ou des neuvaines, s'y traînaient enfin, ou demandaient à y être transportées : alors, placées ou sur le tombeau ou dans le voisinage, elles éprouvaient audedans d'elles une révolution, signalée, tantôt par des mouvemens convulsifs très-violens, tantôt par une augmentation prodigieuse de leurs douleurs, tantôt enfin par des évacuations abondantes et suivies assez promptement d'une guérison plus ou moins complète.

Il est cependant des malades qui n'ont absolument rien senti et qui néanmoins ont été guéris : il faut dire encore que ces événemens ne se sont pas seulement passés au tombeau du diacre Pâris, mais qu'il s'en est présenté de semblables sur la tombe d'un autre saint du parti, et aussi en plusieurs lieux éloignés les uns des autres, mais où l'espérance et l'exaltation soutenues par la foi la plus vive devaient produire les mêmes résultats.

En reconnaissant la cause de ces phénomènes, plus d'un médecin sans doute s'étonnera moins des guérisons que l'on raconte, que de voir que l'on n'en ait pu présenter que quinze ou seize complètes sur la quantité immense de malades qui accoururent en foule au miraculeux tombeau. Cependant, on peut croire que le nombre de ceux qui furent guéris est plus grand que je ne viens de le dire, mais que la difficulté de rassembler toutes les preuves qui rendaient le fait authentique a empêché d'en faire mention. Quoi qu'il en soit, les quinze ou seize guérisons rapportées avec leurs preuves, par Carré

de Montgeron, sont bien suffisantes pour faire croire à la réalité de la cause qui les a produites. Mais quelle peut être cette cause? c'est ce qu'il s'agirait de déterminer.

Je ne pense pas qu'aucun de mes lecteurs ait de la peine à repousser ici toute idée de miracle; l'on ne suppose plus, l'on n'en est plus à croire que Dieu guérisse miraculeusement les malades en leur donnant des convulsions, et cela pour prouver que cinq propositions ne sont pas dans un livre. Les magnétiseurs reconnaissent que la cause de ces phénomènes est la même que celle du magnétisme; je le pense comme eux, mais je suis loin de partager leur opinion sur la nature de cette cause commune aux deux ordres de phénomènes.

Pour que l'on puisse saisir facilement ce que j'ai à dire, je suis obligé d'exposer succinctement le résumé de la théorie des magnétiseurs.

Les magnétiseurs commencent par supposer qu'il s'établit d'un individu à l'autre un rapport ou une communication à l'aide d'un fluide; ils prétendent ensuite avoir à leur disposition les moyens de mettre en mouvement ce fluide, et s'ils diffèrent entre eux sur les procédés à employer pour cela, ils s'accordent tous pour admettre que cet agent de communication peut être mis en dépôt et accumulé dans tous les corps de la nature, d'où il passe ensuite dans les êtres vivans pour y former des courans en vertu desquels son action est produite.

Voilà, à ce qu'il me semble, la totalité du système réduit à ses plus simples élémens.

Si donc on disait aux magnétiseurs: vous reconnaissez que les convulsions de Saint-Médard dépendaient de la même cause que ceux du magnétisme; cependant ces phénomènes étaient produits sans action intentionnelle, du moins d'un homme qui remplit les fonctions de magnétiseur, donc il n'y a point de communication nécessaire de fluide d'un individu à l'autre; ils répondraient (*Hist. critiq. du Magnét. an.*, t. 2, pag. 301.) « Nous trouvons ici comme partout une foi vive et une volonté forte dans ceux qui conseillaient les moyens dont on a fait usage, un abandon de confiance dans ceux qui les employaient, et même une analogie dans les circonstances qui ont précédé ou suivi les effets. » Et ils ajouteront (p. 302): « Rassemblez dans un même lieu plusieurs malades; qu'un homme bien convaincu qu'il a le pouvoir de les guérir s'approche d'eux, qu'il fasse usage de sa volonté, bientôt le fluide magnétique sera mis en action, et une fois que cela aura lieu, il se propagera d'une manière surprenante, et produira les crises qu'on a vues au baquet de M. Mesmer: bien plus, cette action magnétique se concentrera dans le lieu où l'on se réunit, tellement que les personnes susceptibles n'auront besoin que

d'en approcher pour en être affectées. Les objets même qui sont dans ce lieu pourront s'imprégner tellement de la vertu magnétique, qu'ils deviendront un ferment propre à la développer dans les lieux où on les transportera. » Ces dernières paroles servent à expliquer, dans l'hypothèse des magnétiseurs, l'action de la terre du tombeau que l'on transportait pour la faire avaler aux malades, ou qu'on appliquait sur leur corps avec des reliques.

On voit quelle facilité ils se donnent à enfanter des suppositions: celles-ci cependant ne suffisent point encore; puisque des malades ont été guéris comme les autres, quoiqu'ils fussent loin du tombeau, et sans qu'on leur eût porté ni terre ni relique. Telle est la demoiselle Guélon, de Troye, dont parle M. Deleuze; Pierre Gautier, de Pézénas, et les femmes Augier et Stalpart, d'Avenay, dont il ne parle pas. Peut-être cependant dirait-il pour ceux-ci ce qu'il dit pour la première (p. 303) : « Nous ignorons si la personne qui prenait soin d'elle et qui l'a engagée à faire une neuvaine, n'a pas favorisé la crise de la nature par l'influence de sa foi et de sa volonté. » Quant à moi, j'avoue que je n'ai pas le courage de discuter une raison comme celle-là.

Mais ce que je viens de rapporter des convulsionnaires ne forme encore que la plus petite partie des merveilles qu'ils présentent, et ne saurait même entrer en comparaison avec ce qu'on appelait les *grands secours* ou les *secours meurtriers*. Il me paraît nécessaire, avant d'en exposer les détails, d'avertir que je n'en parle nullement d'après l'opinion que j'ai pu concevoir de leur réalité, mais seulement d'après l'authenticité des témoignages sur lesquels ils sont fondés. Je dois dire que, quelle que soit ma répugnance pour admettre de semblables faits, il ne m'a pas été possible de me refuser à les recevoir. Mais ces faits sont pour la plupart placés uniquement dans ma mémoire, hors de rang, et sans que mon esprit s'avise d'en tirer aucune conséquence, d'en déduire le moindre jugement. Mes lecteurs, s'il en est cependant qui ne possèdent pas sur ces objets de plus grandes lumières que moi, conserveront sans doute la même retenue. Que l'on n'imagine donc point que j'aie augmenté d'un seul mot les merveilles que je vais rapporter; bien loin de là, il en est au contraire que je n'ai pu me résoudre à transcrire; si des faits de cette nature eussent frappé dix fois mes yeux, je me serais sans doute décidé à les rapporter, mais peut-être, je l'avoue, sans leur accorder plus de confiance.

Quoi qu'il en soit, le phénomène des prétendus secours ne paraît pas moins prouvé que tous les autres; ce sont les mêmes témoignages, et les faits d'ailleurs sont ici bien autre-

ment clairs et précis : il s'agit moins de guérisons dont la cause et les moyens restent toujours incertains même aux yeux des médecins, que de faits apparens et extérieurs, sur lesquels il ne peut s'élever la moindre équivoque. Ce qui donne même à ces récits un caractère d'authenticité de plus qu'aux précédens, c'est que les mêmes personnes qui rapportent les autres scènes en qualité de simples témoins, ont figuré dans celles-ci comme acteurs, et racontent en conséquence non-seulement ce qu'elles ont vu, mais encore ce qu'elles ont fait, et à diverses reprises.

Ces singuliers secours étaient, comme on le sait, des coups énormes de bûches, de barres de fer, de pierres, de pieux pointus, que les convulsionnaires demandaient avec pleurs et gémissemens, et qui leur causaient toujours un contentement proportionné à la violence avec laquelle on les leur appliquait.

Pour en soulager une, il faut que « couchée par terre, elle soit foulée aux pieds par les hommes les plus robustes ; encore avaient-ils beau faire tous leurs efforts pour enfoncer les talons de leurs souliers dans ses côtes, on ne pouvait trouver moyen, ni de cette façon ni d'aucune autre, de les presser suffisamment à son gré ; aussi l'effet de ces secours a-t-il été en très-peu de temps de repousser l'épine au milieu du dos, et de la replacer où elle aurait dû être naturellement : en sorte que d'une petite bossue dont le corps était tout de travers depuis 1681, les secours en ont fait, en 1733, une personne dont la taille est présentement très-droite, ainsi que tout le monde le voit depuis ce temps-là. » (*Vérité des miracles.*) . . .

Comme ce que j'ai à rapporter devient de plus en plus extraordinaire, je crois devoir rappeler à mes lecteurs combien, depuis quelques années surtout, les magnétiseurs, de leur propre aveu autre espèce de convulsionnistes, nous ont présenté de faits également incroyables, et nous ont ainsi accoutumés à recevoir leurs merveilles, non par conviction, mais uniquement parce qu'il n'est point possible de les convaincre de fausseté.

« L'exercice de la planche se faisait en étendant sur la convulsionnaire couchée à terre, une planche qui la couvrait entièrement ; et alors montaient sur cette planche autant d'hommes qu'elle en pouvait tenir. Il faut observer que, comme on se prêtait la main pour se soutenir réciproquement, la plupart de ceux qui montaient sur cette planche n'y posaient qu'un pied qui soutenait tout leur corps : aussi a-t-on vu souvent plus de vingt hommes tout à la fois, dont le poids rassemblé sur cette planche était supporté sans peine par le corps d'une jeune convulsionnaire ; cependant non-seulement elle n'en était point oppressée, mais souvent elle ne trouvait

pas que cela fût assez pesant pour faire passer le gonflement qu'elle ressentait dans ses muscles.

» Pour l'exercice du caillou, la convulsionnaire couchée sur le dos, un frère prenait un caillou pesant vingt-deux livres (il venait de Port-Royal), et lui en déchargeait plusieurs coups sur le sein; il est à observer que celui qui la frappait avec ce caillou, se mettait à genou près de la convulsionnaire qui était couchée sur le plancher; qu'il élevait ce caillou à peu près aussi haut qu'il le pouvait; qu'après quelques légères épreuves il le précipitait ensuite de toutes ses forces sur la poitrine de la convulsionnaire, et qu'il lui en donnait ainsi cent coups de suite : à chaque coup toute la chambre était ébranlée, le plancher tremblait, et les spectateurs ne pouvaient s'empêcher de frémir en entendant le bruit épouvantable que les coups faisaient en frappant le sein. »

L'esprit est révolté à l'aspect de ces hideuses facéties; il faut cependant que j'achève de les montrer dans toute leur laideur.

Carré de Montgeron, pour n'être pas suspect lui-même dans ses récits, emprunte le témoignage d'un écrivain ennemi des convulsionnaires; il se réserve seulement d'en commenter et d'en rectifier les déclarations.

« *Voici, dit l'auteur des* Vains Efforts, *un exemple d'autant plus digne d'attention que des personnes de tout ordre et de toute condition, des ecclésiastiques, des magistrats, des dames de condition, en ont été les spectateurs.*

» *Jeanne Mouler, jeune fille de vingt-deux à vingt-trois ans, étant appuyée contre la muraille, un homme des plus robustes prenait un chenet, pesant, dit-on, vingt-cinq à trente livres, et lui en déchargeait de toute sa force plusieurs coups dans le ventre : on en a compté quelquefois jusqu'à cent et plus. Un frère lui en ayant donné un jour soixante, essaya contre un mur, et on assure qu'au vingt-cinquième coup il y fit une ouverture.*» A quoi il ajoute lui-même : « un tel fait étant décisif pour prouver l'opération de Dieu sur le corps de cette convulsionnaire, ainsi que j'espère le démontrer, je prie le lecteur de trouver bon que je lui en détaille un peu davantage les circonstances.

» Le chenet dont il est ici question est un très-gros barreau de fer sans aucune façon, mais il est seulement plié aux deux bouts, et séparé en deux par devant pour former les pieds, et il a un montant très-court et fort gros. Ce chenet pèse vingt-neuf à trente livres.

» C'est avec un tel instrument que cette convulsionnaire se faisait donner les coups les plus terribles, non pas dans le ventre comme le dit l'auteur des *Vains Efforts*, mais dans le creux de l'estomac.

» Comme je ne rougis pas d'avoir été un de ceux qui ont le plus suivi les convulsionnaires, je déclare sans peine que c'est de moi dont parle cet auteur sous le nom du frère qui éprouva contre un mur l'effet de coups pareils à ceux qu'il venait de donner à cette convulsionnaire : puisque ce fait m'est personnel, le lecteur ne sera pas fâché que je le lui détaille.

» J'avais commencé, suivant ma coutume, à ne donner d'abord à la convulsionnaire que des coups très-modérés : cependant, excité par ses plaintes qui ne me laissaient aucun lieu de douter que l'oppression qu'elle ressentait dans l'estomac ne pouvait être soulagée que par des coups très-violens, j'avais toujours redoublé le poids des miens, mais ce fut en vain que j'y employai à la fin tout ce que je pus rassembler de forces ; la convulsionnaire continua à se plaindre que les coups que je lui donnais étaient si faibles qu'ils ne lui procuraient aucun soulagement, et elle m'obligea de remettre le chenet entre les mains d'un grand homme fort vigoureux qui se trouva au nombre des spectateurs. Celui-ci ne ménagea rien : instruit par l'essai que je venais de faire qu'on ne pouvait lui donner des coups assez violens, il lui en déchargea de si terribles, toujours dans le creux de l'estomac, qu'ils ébranlaient le mur contre lequel elle était appuyée.

» La convulsionnaire se fit donner tout de suite, de cette force, les cent coups qu'elle avait demandés d'abord, ne comptant pour rien les soixante qu'elle avait reçus de moi. Aussi ne discontinuait-elle pas de remercier celui qui lui rendait un secours qu'elle disait lui faire tant de bien, et en même temps de me reprocher ma faiblesse, mon manque de foi et ma prétendue timidité.

» Après que ces cent coups lui eurent été donnés, je repris le chenet et je voulus essayer contre un mur si mes coups, qu'elle trouvait si faibles et dont elle se plaignait si amèrement, n'y produiraient aucun effet : au vingt-cinquième coup, la pierre sur laquelle je frappais, qui avait été ébranlée par les coups précédens, acheva de se briser ; tout ce qui la retenait tomba de l'autre côté du mur et y fit une ouverture de plus d'un demi-pied de large. »

Il n'est pas moins curieux de le voir ajouter : « Lorsque les coups sont frappés avec beaucoup de violence, le chenet s'enfonce si avant dans l'estomac de la convulsionnaire, qu'il paraît pénétrer presque jusqu'au dos, et qu'il semble devoir écraser tous les viscères qui se trouvent sous le poids de ses coups ; c'était pour lors que la convulsionnaire s'écriait avec un air de contentement peint sur son visage : *Ah ! que cela est bon ! ah ! que cela me fait de bien ! Courage ! mon frère ; redoublez encore de forces, si vous pouvez.* (Idée des secours mal à propos nommés meurtriers. p. 44.)

Carré de Montgeron rapporte ensuite qu'un philosophe, grand physicien, voulût, pour lever tous ses doutes, se rendre non-seulement le témoin, mais encore l'agent de ces terribles expériences (t. 2, p. 48). A la vérité il ne le nomme pas; mais Cabanis lui-même (*Histoire des sensations*, §. VI.) parle de faits analogues, comme lui étant parfaitement connus; et ce n'est pas un secours inutile pour moi de rencontrer un sage et un philosophe, au milieu des horreurs dans lesquelles je me suis engagé pour suivre ces magnétiseurs d'une espèce particulière.

Pour ne pas trop allonger cet article, je supprime le détail de quelques scènes dans lesquelles, au milieu de ces folies sérieuses, figurent aussi des traits de puérilité et d'imbécillité qui font voir combien on peut en associer au sentiment de sa propre dignité. Il en est plusieurs qui rappellent d'ailleurs fort bien des scènes de somnambulisme magnétique, où tous les acteurs semblaient avoir complètement oublié leur caractère d'hommes. Telle est celle que le célèbre Morand, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Paris, a décrite dans ses opuscules chirurgicaux; il y fut témoin de trois crucifiemens. Les femmes qui se livraient volontairement à ces supplices prenaient alors les gestes, le langage, le ton de voix et les bégaiemens d'un enfant; elles s'en faisaient aussi mettre le costume. Telle est encore la scène dans laquelle une sœur, nommée Sonnet, se couchait en travers d'un brasier ardent, ce qui lui avait mérité le nom de *Salamandre*. Indépendamment des puérilités auxquelles se livre cette convulsionnaire qui demande tantôt du *sucre d'orge*, ce qui signifie un pieu pointu, tantôt du *biscuit*, ce qui est une grosse pierre; cette scène est remarquable parce qu'on voit figurer parmi les témoins nombreux qui en certifient la réalité, un lord anglais qui en fut si frappé qu'il se convertit; et le frère de Voltaire, Armand Arouet, trésorier de la chambre des comptes; ce qui rappelle ces vers:

Mes nièces, au lieu de prière,
Et mon janséniste de frère, etc.
(*Epître au maréchal de* VILLARS.)

Je ferai observer au sujet de ce que je viens de rapporter, que les convulsionnaires portaient pour la plupart des noms significatifs ou ridicules que leurs partisans eux-mêmes leur donnaient pour se rapprocher à ce qu'il paraît de la simplicité des enfans: ainsi ils avaient *la Nisette*, *l'Imbécille*, *l'Invisible*, *l'Aboyeuse*, etc.

Je ne puis, dans cet article, parler des convulsionnaires qui *aboyaient*, qui *miaulaient*, de celles qui avalaient des charbons ardens, qui prophétisaient, qui disaient la messe, car on en trouve de toutes les sortes; et, ce qui n'est pas moins étonnant, c'est que tant d'inepties, fruit du dérangement le

plus complet de la raison, ne faisaient que raffermir davantage leurs partisans dans l'opinion où ils étaient de la divinité d'une pareille œuvre.

Cependant quelle croyance doit-on accorder à ces faits, et quelle idée doit-on s'en former, indépendamment de toute opinion antérieure et de toute conséquence à en déduire ?

Cette question est assez délicate à traiter dans un temps où des faits analogues viennent effrayer de nouveau la raison, et sont présentés à la crédulité publique comme servant de fondement à des erreurs non moins dangereuses peut-être que celles des convulsionnaires du dernier siècle.

Pour restreindre notre confiance, il faut rappeler ce que dit le savant Bergier dans la réfutation de l'examen des apologistes de la religion chrétienne. « Les miracles attribués au diacre Paris ont toujours été démentis par le témoignage public et constant des personnes non prévenues; la relation qui en a été faite a été méprisée dès sa naissance, a trouvé des contradicteurs même dans le parti qu'elle favorisait, a été convaincue de faux, en quelques cas, par des informations juridiques. » Mais ce qui doit nous satisfaire plus que toute autre chose, c'est le soin que s'est donné un médecin de rapporter toutes ces merveilles aux lois connues de la sensibilité et de l'organisme. (Voyez *Hecquet : le naturalisme des convulsions démontré par la physique, par l'histoire naturelle, et par les événemens de cette œuvre, et démontrant l'impossibilité du divin qu'on lui attribue dans une lettre sur les secours divins*. Soleure, 1733, 2 *vol. in*-12.)

Il est certain toutefois que Hecquet lui-même admet comme réels un très-grand nombre de ces faits, puisqu'il cherche à démontrer qu'ils ne présentent rien qui ne soit conforme aux lois bien connues de l'organisme. On peut donc regarder comme constant que, s'il en est plusieurs qui paraissent n'être que des impostures ou des jongleries adroites, il en est aussi sur l'authenticité desquels il ne semble pas permis d'élever le moindre doute. Comment, en effet, détruire ceux que Carré de Montgerou rapporte comme en ayant été lui-même l'agent; il me semble qu'il en est qu'on ne peut se dispenser d'admettre sans supposer que celui qui les raconte ment à plaisir; car ni superstition, ni ignorance, ni prévention n'ont pu l'induire en erreur : or, comment soupçonner de mensonge un fanatique qui sacrifie à sa croyance une fortune brillante, une grande considération, se dévoue de propos délibéré à un véritable martyre, et au milieu des persécutions qu'il s'est attirées, s'applaudit encore sans cesse de ses démarches ? Une telle disposition d'esprit favorise l'erreur, mais elle exclut le mensonge; et lorsque le fait est trop simple pour donner prise à l'erreur,

il me paraît devoir être admis comme véritable. D'ailleurs les ennemis même de ces pratiques déclarent que des personnages nombreux et de la classe la plus distinguée en ont été les témoins. Au reste, quelque extraordinaire que soient ces faits, ils ne le sont pas au point que l'on n'en ait d'assez analogues à leur comparer; ce qui peut conduire à en trouver une raison toute naturelle.

Les deux particularités les plus remarquables que supposent ces expériences, sont l'absence totale de la sensibilité et l'espèce d'invulnérabilité des sujets qui s'y trouvaient soumis.

Aux articles *contemplatif* et *contemplation* j'ai cité plusieurs exemples d'insensibilité complète : tel est celui que présente le prêtre Restitutus, dont parle St.-Augustin (*de civ. Dei*). Cardan paraît aussi avoir eu la faculté de se jeter dans un état semblable.

Voici comment, à ce sujet, s'exprime Cabanis (*Rapports du physique et du moral de l'homme; histoire des sensations*). « Remarquons que la sensibilité se comporte à la manière d'un fluide dont la quantité totale est déterminée, et qui, toutes les fois qu'il se jette en plus grande abondance dans un de ses canaux, diminue proportionnellement dans les autres; cela devient très-sensible dans toutes les affections violentes, mais surtout dans les extases où le cerveau et quelques autres organes sympathiques jouissent du dernier degré d'énergie et d'action; tandis que la faculté de sentir et de se mouvoir, tandis que la vie, en un mot, semble avoir entièrement abandonné tout le reste. Dans cet état violent, des fanatiques ont reçu quelquefois impunément de fortes blessures qui, dans l'état naturel, eussent été mortelles ou très-dangereuses; car la gravité des accidens qui s'ensuivent de l'action des corps sur nos organes, dépend principalement de la sensibilité de ces derniers; et nous voyons tous les jours que ce qui serait un poison violent pour l'homme sain n'a presque plus d'effet sur l'homme malade. C'est en mettant à profit cette disposition physique que les charlatans de tous les genres et de tous les pays ont opéré la plupart de leurs miracles : c'est par là que les convulsionnaires de Saint-Médard ont pu souvent étonner les imaginations faibles de leurs coups d'épée et de hache, qu'ils appelaient ascétiquement des *consolations :* c'est la véritable verge magique au moyen de laquelle Mesmer faisait quelquefois céder les douleurs habituelles, et, donnant une direction nouvelle à l'attention, établissait tout à coup dans les constitutions mobiles des séries de mouvemens inaccoutumés, presque toujours funestes ou du moins dangereux : c'est ainsi que les illuminés de France et d'Allemagne anéantissent pour leurs adeptes l'effet des sensations extérieures, et qu'ils

les font exister dans un monde qui ne s'y rapporte en rien. »

Quelquefois, au contraire, la sensibilité est seulement pervertie au point que ce qui excite communément les douleurs les plus vives, ne produit plus que des sensations agréables ou voluptueuses; tel était, par exemple, le cas de ce berger dont il est parlé dans le Traité des maladies des voies urinaires de Choppart et Desault, devenu totalement insensible aux titillations trop répétées de la masturbation; il eut recours d'abord au frottement d'une longue baguette qu'il s'introduisait dans le canal de l'urètre; enfin, ce moyen étant devenu insuffisant par l'habitude, il s'avisa de se fendre peu à peu toute la verge avec un couteau. On peut voir les détails de ce fait à l'article CAS RARES de ce Dictionaire, t. IV, p. 238.

Deseze (*Recherches sur la sensibilité*), rapporte qu'un jeune homme de Paris se renfermait dans sa chambre, se serrait la poitrine, les bras, les jambes, avec des cordes à nœuds coulans, attachées à quatre clous placés à la muraille. On le trouva un jour près d'expirer dans une de ses expériences sur le plaisir. Quand on lui demanda la cause de cette folie, il répondit que les ligatures produisaient d'abord en lui une impression forte, que bientôt aux souffrances succédait une sensation délicieuse qu'il lui était impossible de décrire. Lorry parle d'un homme qui, incommodé d'une vive démangeaison, se déchirait les chairs avec délices. Chaque jour on peut voir des faits analogues à celui-là. Le même auteur a vu des femmes qui lui disaient que les douleurs de l'accouchement, ordinairement si cruelles, n'étaient pas pour elles sans douceur. Le philosophe Montaigne dit avoir éprouvé des plaisirs indicibles dans l'état de syncope, bien que le plus communément dans cet état, la sensibilité soit mise en jeu d'une manière pénible, ou soit tout à fait éteinte. D'autres personnes rapportent avoir éprouvé des sensations pareilles dans la syncope et dans l'asphyxie. Locke parle d'un cavalier irlandais qui ne put jamais voir sans frémir, celui qui l'avait arraché aux délices qu'il éprouvait, en le retirant de l'eau où il se noyait. Il paraît certain que dans quelques cas, le supplice de la pendaison a causé des sensations voluptueuses, quoique le plus souvent il en soit tout autrement. L'état d'exaltation morale, surtout, paraît éteindre entièrement la sensibilité: des guerriers blessés à mort au milieu d'un combat, ont continué encore assez long-temps leurs efforts, sans s'apercevoir de leurs blessures, jusqu'à ce qu'ils tombassent tout à coup. Un soldat, sur un vaisseau embrâsé, a la force d'achever avec son sabre de se couper une cuisse fracassée par le canon, et de s'élancer à la mer pour éviter la mort qui le menaçait. Les convulsionnaires recevaient des blessures, et même se fai-

saient crucifier sans paraître éprouver de douleur. On a vu pareillement, il y a peu d'années, un fanatique, dans une ville d'Italie, se crucifier lui-même; au rapport du médecin qui le soigna, il ne souffrait point de ses blessures tant que durait son délire religieux, tandis que lorsque la raison lui revenait, il éprouvait des douleurs atroces.

Doit-on établir quelque rapprochement entre les variations de la sensibilité physique dont je viens de rapporter des exemples, et celles de la sensibilité morale, qui portent quelques hommes au crime par un penchant presque irrésistible, et leur fait trouver dans les tourmens et les larmes de leurs semblables, les mêmes délices que la nature a communément attachés à l'exercice de la bienfaisance? mais comment porter la lumière dans ces horribles ténèbres de l'esprit humain; et quel est l'homme qui voyant quels résultats peuvent avoir ces mouvemens extraordinaires de notre organisme, ne craindra pas de les exciter lorsqu'il existe si peu de moyens de les diriger d'une manière constante et régulière?

Par rapport à la faculté de supporter l'impression du feu sans en recevoir d'incommodité, nous en avons vu récemment en France des exemples assez communs, pour que la chose cesse de paraître fort extraordinaire. Des personnes non habituées à ces expériences, ont même soutenu facilement une chaleur supérieure à celle de l'eau bouillante. (*Voyez* CALORIQUE, où sont rapportés plusieurs faits de cette nature.)

Quant à la résistance inouie et en quelque sorte à l'invulnérabilité que, dans quelques-unes de leurs crises, les corps des convulsionnaires opposaient aux agens qui devaient les déchirer, les briser, ou du moins les contondre, les exemples qu'on peut en rencontrer ailleurs, quoique moins nombreux et moins tranchés qu'ils ne le sont ici, s'enchaînent cependant assez bien avec les changemens extrêmes que peut apporter dans l'économie animale une exaltation quelconque. Ainsi, on sait fort bien quelle augmentation prodigieuse les forces peuvent recevoir d'un transport de colère: on raconte qu'un boucher en cet état, frappa si violemment son établi avec le poing, que la marque de ses doigts y resta imprimée. « Lorsque certains accidens changent le caractère des sensations chez les personnes même faibles et languissantes; lorsque, par exemple, certaines maladies appliquent directement au système nerveux des causes d'impressions fortes, profondes et durables, ou que seulement elles le rendent susceptible de recevoir de semblables impressions du dehors, les muscles les plus débiles acquièrent sur le champ la faculté d'exécuter des mouvemens d'une énergie et d'une violence qu'on a peine à concevoir » (Cabanis, *Hist. des sensat.*, 3e. Mém. §. III.)

J'ai connaissance d'un jeune homme qui, dans un excès de délire frénétique, s'élança par la fenêtre d'un quatrième étage, tomba sur le pavé, et ne se fit qu'une blessure peu considérable à la jambe. Hecquet (*Natur. des convuls.*) rapporte, d'après Fabrice de Hildan, deux exemples d'enfans à qui des évènemens semblables étaient arrivés. Il parle encore d'un autre enfant sur le corps duquel passa une voiture pesamment chargée, sans y causer aucune fracture. Il faut convenir, toutefois, qu'aucun des faits que l'on trouve ailleurs, ne paraît aussi étonnant que celui des coups si violens et si répétés dans le ventre ou sur d'autres parties également délicates, et qu'on doit placer celui-ci à la tête de tous ceux de cette nature.

Pour donner à ces discussions un véritable but d'utilité, il me paraît convenable de rapprocher les phénomènes que présentent les convulsionnaires, de ceux qu'on observe dans plusieurs autres circonstances, et de rechercher ensuite s'il existe des causes communes et générales qui tendent toujours à produire des résultats analogues, avec les modifications toutefois que la diversité des cas doit nécessairement y apporter. Il ne serait pas sans intérêt non plus de déterminer, s'il est possible, quels sont les rapports constans que l'on peut observer entre certaines conditions données et quelques modifications déterminées de ces phénomènes.

Les phénomènes qu'on observe dans les expériences du magnétisme animal, et ceux que présentent les possessions et fascinations, se rattachent à ceux qui caractérisent les convulsionnaires, non-seulement par la ressemblance la plus complète, mais encore, comme j'espère le démontrer, par la cause qui les détermine.

Les magnétisés, ainsi que les prétendus possédés et les convulsionnaires, éprouvent tantôt des convulsions, tantôt un sommeil simple, tantôt le somnambulisme; en cet état les uns et les autres paraissent souvent plongés dans une insensibilité plus ou moins complète; la plupart cessent d'être en relation avec le monde extérieur, pour ne s'occuper que de l'objet constant de leur rêverie. On a dit de tous, qu'ils faisaient des prédictions, qu'ils pouvaient lire dans la pensée, que leurs regards traversaient les corps opaques. Il n'est pas un seul phénomène observé chez les uns, qui ne se retrouve chez les autres; ils ne diffèrent évidemment que par la direction imprimée à leur pensée. Il n'est pas douteux que les idées dont leur mémoire est remplie avant de tomber dans cet état d'absence ou d'aliénation, ne détermine la nature de celles dont ils seront occupés dans leurs rêves, à moins que la cause qui les a plongés dans cet état ne prolonge son influence, auquel cas il est à présumer que la direction des idées sera détermi-

née par cette cause qui continue d'agir. Les vociférations aussi bien que les mouvemens convulsifs sont communes aux trois espèces de sujets. Le jeune Hebert, dont M. de Puységur a publié le traitement magnétique, entrait souvent dans des accès de fureur dans lesquels il s'agitait avec violence et poussait des cris; la même chose arrivait aux convulsionnaires; « Je fus, dit mademoiselle Fourcroy, si frappée d'épouvante des cris de douleurs et des espèces de hurlemens que j'entendis faire à des convulsionnaires, dans le cimetière et sous le charnier, que je pensai m'en aller sans approcher de la tombe (*Démonst. des miracles, mademoiselle* Fourcroy)». Quant aux cris et aux gesticulations des possédés, ils sont si connus qu'ils ont passé en proverbe. Un caractère remarquable qui se retrouve encore dans les trois classes de sujets que je compare, c'est de n'éprouver, en sortant de cet état, qu'un sentiment de bien-être qui fait désirer d'y rentrer, quoique souvent on ait été agité par les mouvemens les plus impétueux et en apparence les plus fatigans. « Dans le cours de ces mouvemens violens, elle (la demoiselle Fourcroy) perdit connaissance : ceux qui n'étaient pas instruits de l'effet ordinaire des convulsions, s'attendaient que lorsque ces agitations si vives seraient cessées, elle se trouverait dans un abattement extrême, ou, pour mieux dire, dans un anéantissement total.... La violence extrême de ces agitations, qui naturellement n'étaient propres qu'à achever de détruire un corps aussi faible que celui de cette fille, fut non-seulement un baume vivifiant qui remit le calme dans son sang et lui rendit la force et la santé; mais en même temps le maître souverain des cœurs versa, jusque dans le plus intime de son ame, un fleuve de délices qui la remplit d'une joie si sensible, qu'il faudrait pour pouvoir en donner quelque idée, en avoir éprouvé comme elle les inexprimables douceurs (*ouvrage cité*)». Les personnes qui se sont soumises au magnétisme ont également déclaré qu'elles éprouvaient un sentiment de bien-être, et le premier vœu qu'elles manifestent ordinairement, en sortant de cet état, est celui d'y rentrer. On ne saurait douter non plus que ce soit d'un sentiment de volupté pareil, renforcé encore par la vivacité des impressions qu'ils éprouvent, que tous les malheureux sorciers empruntaient l'obstination qui les attachait à leurs rêveries, et les empêchait de s'en corriger, quelque risque qu'ils eussent autrefois à courir. J'espère que personne ne sera surpris de me voir confondre ici les sorciers et les possédés; il est bien clair que les uns et les autres sont des malades de même espèce, avec la seule différence que le plus souvent les premiers ont été aliénés par leurs propres rêveries, tandis que les seconds le sont ordinai-

rement devenus par l'impression qu'ils ont reçue de celles d'autrui.

La nature des objets dont s'occupent les convulsionnaires de ces différentes espèces, détermine le genre de leurs visions; ainsi, les convulsionnaires, proprement dits, ne rêvaient que de guérisons miraculeuses; les magnétisés, dirigés par la personne qui les conduit, suivent la route vers laquelle on les pousse; on les fait discourir tantôt de médecine et tantôt de politique, tantôt de métaphysique et tantôt d'astronomie. Quant aux possédés, leurs idées les plus familières étant les diables et les démons, toutes leurs rêveries sont du sabat et des assemblées diaboliques où ils vont se réunir.

Il est plusieurs remarques importantes à faire : d'abord, on trouve toujours que dans le même lieu et à la même époque toutes les visions de ces aliénés se ressemblent, ce qui prouve qu'elles ont une source commune, et qu'elles se communiquent par imitation.

L'histoire des filles de Prœtus et des femmes d'Argos qui, au rapport de Pausanias, se croyaient changées en vaches, a été célèbre dans toute l'antiquité.

Plutarque raconte que, par l'effet d'une aliénation épidémique, toutes les filles de Milet se pendaient.

M. Desloges, médecin à Saint-Maurice dans le Valais, a observé récemment une semblable épidémie au bourg de Saint-Pierre-Monjau, département du Simplon. Une femme de ce village s'étant pendue, toutes les autres se sentaient entraînées à suivre son exemple. Les malheurs qui allaient résulter d'un tel bouleversement de la raison, furent prévenus par les sages exhortations du curé du lieu. (*Voyez Gazette de santé*, 21 mai 1813.)

Primerose (*Mal. des fem.*), et Bonet (*Med. sept.*, p. 228), parlent d'un transport de même nature qui saisissait les filles de Lyon, et les portait à se noyer.

De même, tous les convulsionnaires d'un pays se sont crus sorciers à la fois, et tels étaient les malheureux que l'on brûlait en grand nombre dans le pays de Labourd en Gascogne, au commencement du dix-septième siècle. Un misérable nommé Pierre de Lancre, conseiller du roi au parlement de Bordeaux, en a écrit l'histoire, après les avoir condamnés le plus consciencieusement du monde. Le même de Lancre, dans un de ses livres auquel il a mis pour épigraphe ces paroles tirées de l'exode : *maleficos non patieris vivere*, décrit une de ces folies épidémiques dans laquelle un grand nombre d'hommes se croyaient *loups-garous*; ils racontaient que dans cet état ils avaient mangé des enfans et des jeunes filles, n'omettant aucune circonstance, et ne paraissant pas moins

attentifs à lui fournir tous les prétextes de les faire brûler vifs, qu'il l'était lui-même à les chercher.

Les épidémies de possédés sont très-communes dans l'histoire; une des plus célèbres a été celle qu'on appella des *Nonains*, au quinzième siècle : elle s'étendit sur tous les couvens de femmes d'Allemagne, et en particulier des états de Saxe et de Brandebourg, et gagna jusqu'en Hollande. On peut en lire des détails dans le *Trésor d'hist. admir.* de Simon Goulart, t. 1. Il n'est aucun des miracles des convulsionnaires ou des magnétisés qui ne fût familier à ces nonains qu'on regardait comme possédées; elles *prédisaient, cabriolaient, grimpaient contre les murailles, parlaient des langues étrangères, bêlaient comme des brebis, et quelquefois se mordaient les unes les autres comme des enragées.*

Au dix-septième siècle, les possédés de Loudun firent beaucoup de bruit; c'est-là que, pour accomplir une œuvre d'iniquité et d'horrible vengeance, l'on vit se réunir l'ignorance la plus dégoûtante, le fanatisme le plus implacable et la cruauté la plus atroce. Les possessions ne se bornèrent point aux religieuses chez lesquelles elles avaient commencé; plusieurs des exorcistes en furent atteints, et bientôt elles gagnèrent la ville et s'étendirent de proche en proche jusqu'en Languedoc. Mais elles furent enfin arrêtées par la sagesse et la fermeté de quelques évêques qui avaient reconnu que le moyen de les multiplier était de les donner en spectacle. Vinrent ensuite les convulsionnaires des Cevennes, toujours semblables aux autres, mais caractérisés surtout par l'emportement religieux. On en détruisit la plus grande partie par le fer et la flamme, le reste se refugia en Angleterre et en Hollande, où il ne tarda pas à se perdre dans les nombreuses sectes qui vivaient alors en paix dans ces deux pays.

Au dix-huitième siècle, les possédés et les sorciers ayant cessé d'être l'objet de recherches juridiques, et commençant à n'être regardés que comme des fous ou des malades, le nombre en diminua considérablement. Cependant à peu près dans le temps des miracles du diacre Paris, on retrouve en Provence la Cadière et les autres dévotes pénitentes du jésuite Girard. Ici encore, on voit des visions, des extases, des prédictions, et le prestige d'un extérieur vénérable favorisant les entreprises du libertinage.

Le médecin Hecquet attaqua vivement le prétendu miraculeux des convulsions, dans son ouvrage cité précédemment; il démontra combien il etait inutile de recourir aux miracles pour expliquer l'*œuvre entière.* Il lui fut facile de prouver que l'hystérie avait la plus grande part aux convulsions de Saint-Médard, comme à toutes celles qui règnent épidémiquement

sur les femmes; c'est ainsi qu'il expliqua le besoin de ces secours toujours demandés à des hommes, ou à l'efficacité desquels leur présence était nécessaire. Il serait en effet facile de montrer ce caractère dans toutes les convulsions épidémiques; les anciens eux-mêmes ont sans doute voulu l'exprimer en les attribuant tantôt à la colère de Junon, comme celle des femmes d'Argos, tantôt à la colère de Vénus, comme celle des filles de Milet. L'historien des nonains convulsionnaires rapporte qu'elles faisaient passer des jeunes gens la nuit sur les murs des couvens; il déclare même qu'on ne les guérit qu'en les mariant. La principale cause de la maladie des sorciers de Gascogne paraît assez à l'obscénité des récits des femmes et des filles, et à la nature de leurs visions qui sont toujours des conjonctions avec le diable. Les hommes ne vont non plus au sabat que pour se joindre avec toutes les femmes de leur connaissance : ce beau cannevas est d'ailleurs brodé de toutes les grossières horreurs que pouvait enfanter au seizième siècle la vive imagination d'un paysan gascon. A Loudun, le commencement de la tragédie fut que le fantôme d'Urbain Grandier venait, la nuit, tourmenter les religieuses: d'ailleurs, durant leur possession, elles répètent sans cesse les propos les plus obscènes, et se livrent même avec fureur à des actes de la plus sale brutalité.

Quant aux convulsionnaires du jansénisme, le médecin Hecquet a mis hors de doute l'état d'hystérie où elles se trouvaient pour la plupart; plusieurs d'entre elles abandonnèrent le métier de prophétesses pour se livrer à la débauche, ou même associèrent sans scrupule les plaisirs d'un libertinage caché à la considération que leur attirait leur condition ostensible d'inspirées.

Les femmes qui se rassemblaient aux baquets de Mesmer et de ses élèves, présentaient souvent dans leurs émotions des phénomènes d'hystérie très-remarquables. Les commissaires nommés par le roi et l'académie en rapportent les preuves les plus complètes. Voici comment ils s'expriment : « Quand cette espèce de crise se prépare, le visage s'enflamme par degrés, l'œil devient ardent, et c'est le signe par lequel la nature annonce le désir. On voit la femme baisser la tête, porter la main au front et aux yeux pour les couvrir; la pudeur habituelle veille à son insu, et lui inspire le soin de se cacher. Cependant la crise continue et l'œil se trouble : c'est un signe non équivoque du désordre total des sens... Dès que ce signe a été manifesté, les paupières deviennent humides, la respiration est courte, entre-coupée, la poitrine s'élève et s'abaisse rapidement; les convulsions s'établissent, ainsi que les mouvemens précipités et brusques ou des membres ou du corps en-

tier. » (*Rapport secret sur le mesmérisme ou magnétisme animal, rédigé par* Bailly, *et adressé au roi.* Ce rapport a été réuni aux autres pièces publiées par la commission, avec des observations par A. J. de Montegre, médecin de la faculté de Paris, dans une brochure imprimée chez D. Colas, rue du Vieux-Colombier, n°. 26, sous ce titre : *du Magnétisme animal et de ses partisans.*)

Les phénomènes que produisait le magnétisme dans les mains de Mesmer, il les produit encore dans celles de M. de Puységur, qui a donné des tableaux fort exacts d'accès hystériques, en peignant les suffocations d'Agnès Burguet, et le sentiment d'une boule qui montait à la gorge de cette femme décidément hystérique. Cependant, je suis loin de penser que tout ce qu'éprouvent les convulsionnaires des trois classes que j'examine, soit uniquement dû à l'hystérie; je veux seulement prouver que chez toutes les femmes qui s'y trouvent disposées par leur organisation, l'influence de cet état vient se mêler à l'effet des causes par lesquelles elles sont dominées et subjuguées.

Il est assez curieux de voir que les magnétiseurs et les sorciers emploient exactement les mêmes moyens extérieurs pour produire leurs fascinations. Dès la plus haute antiquité, on redoutait la vive action d'un regard imposant.

Nescio quis teneros oculus mihi fascinat agnos.
(VIRG. Buc. III.)

Des magnétiseurs prétendent n'avoir pas besoin d'un autre moyen pour agir sur quelques personnes. Les anciens magiciens avaient une baguette; ceux de nos jours, car il en existe encore parmi les classes les plus ignorantes du peuple, emploient des mouvemens de la main et du bras, indiquant un commandement précis. Les magnétiseurs ont recours à des moyens tout semblables, et souvent même sont obligés d'en prolonger l'action très-longtemps pour produire quelque effet. Les sorciers ont ou avaient des pactes ou charmes, figurés par un objet quelconque, auquel le sortilége est attaché. Or, rien ne rappelle mieux ce que disent les magnétiseurs des corps chargés de magnétisme. Les sorciers employaient surtout le souffle de leur bouche, c'est un fait connu de tous les temps : la Cadière, en particulier, déclara en justice que le père Girard l'avait ensorcelée avec un souffle; les magnétiseurs ne négligent point un semblable moyen, et M. Deleuze recommande alternativement de *souffler chaud* ou de *souffler froid,* suivant l'occurrence. (*Hist. crit. du Magnét. anim.*, t. 1, p. 107 et 108.) Enfin, excepté les paroles que les magnétiseurs n'emploient qu'avant leurs opérations et pour en préparer l'effet, les moyens sont absolument les mêmes, ce qui renforce les preuves que j'ai données de l'identité des résultats.

Je ne sais si les magnétiseurs, forcés de convenir du fait, ne voudraient point en tirer avantage, et prétendre que ces actes extérieurs ont en eux-mêmes quelque efficacité; mais une cause qui n'est pas toujours nécessaire ne saurait être admise; et dans une foule de cas, les effets ont lieu, comme je l'ai déjà fait voir, non-seulement sans actes extérieurs, mais encore sans communication entre les personnes.

Cependant, après avoir montré qu'il y a identité complète entre les phénomènes que présentent les magnétisés et ceux qu'on observe chez les possédés ou prétendus sorciers, et chez les convulsionnaires de quelque classe qu'ils soient, il me reste à prouver par les faits, que ces phénomènes sont dus, dans tous les cas, à une cause dont la source est une disposition appartenante à celui-là même qui les éprouve, mise indifféremment en jeu par une impression ou reçue du dehors ou enfantée audedans de lui, et pouvant être produite également par tous les objets physiques et moraux dont il serait frappé; ensorte que cette impression ne suppose point un agent spécifique propre à la déterminer, et encore moins une communication ou rapport réel établi d'un être vivant à un autre être vivant.

Tous les phénomènes dont il est question dans ces recherches, étant de même nature, ce que l'on dit des uns s'applique également aux autres; ensorte que je puis, dans la suite de cette discussion, les considérer collectivement et en les confondant tous ensemble.

Il importe en effet assez peu pour le médecin quelles sont les formes sous lesquelles se manifestent ces impressions; un simple sommeil ou des convulsions horribles, le somnambulisme complet ou l'état de demi-aliénation qui porte à faire des actes puérils, l'extase religieuse d'un fanatique ou le délire effrayant d'un démoniaque, les transports féroces d'un sorcier frénétique, ou les élans amoureux d'une femme hystérique, dérivent tous d'une même influence, modifiée, ici, par la constitution et les besoins du tempérament; là, par la tournure ordinaire, l'objet habituel et la circonscription étroite des idées; ailleurs, par la vue des actes extérieurs à l'imitation desquels on se sent porté; dans tous enfin, par l'état particulier de la sensibilité.

On voit, par l'examen détaillé que j'ai rapporté, que, dans quelques cas, ces modifications de l'économie pourraient être supposées communiquées d'une personne à l'autre, puisqu'il y a communication ou directe, comme dans les cas de magnétisme, ou indirecte, comme dans les cas de transport d'un corps que l'on suppose chargé de l'émanation propre à établir la relation d'un individu à l'autre. Je ferai remarquer toutefois que cette dernière supposition est entièrement dénuée de

fondement, et qu'elle paraît avoir été imaginée uniquement pour répondre à une difficulté qui, sans cela, demeurait insoluble dans l'hypothèse d'un agent intermédiaire. Mais on voit aussi qu'il est des cas très-nombreux dans lesquels il n'existe aucun moyen de communication ou directe ou indirecte d'un individu à l'autre, et néanmoins les choses ne laissent pas de se passer d'ailleurs de la même façon que lorsque ces moyens de rapports existaient. Par exemple, dans les diableries de Loudun, il a été prouvé à la confrontation que les religieuses possédées n'avaient jamais vu Urbain Grandier, pour lequel cependant elles étaient transportées de ce délire que l'on suppose toujours produit par un rapport réciproque et direct : il en est de même de plusieurs cas de convulsions parmi celles des jansénistes. Les magnétiseurs ou leur interprète, M. Deleuze, prétendent qu'un peu de terre du tombeau, qu'un linge qu'on y avait fait toucher, étaient capables d'apporter au malade le fluide nécessaire pour déterminer le mouvement ou la fièvre magnétique, dont s'ensuivaient les convulsions et la guérison. La supposition, je le répète, est purement gratuite, et il serait bien aussi raisonnable de dire qu'il suffit de former le désir dans son esprit, pour qu'aussitôt le fluide traverse les espaces et vienne de lui-même établir les rapports nécessaires. Cette dernière supposition même aurait sur l'autre l'avantage de ne pas laisser lieu aux répliques, et de se rapprocher tellement de la vérité qu'en supprimant le fluide dont rien ne prouve l'existence, elle serait l'expression exacte du fait. J'ai cité des crises convulsionnaires arrivées à Pézénas, à Avenay, etc., sans qu'on y eût rien porté du tombeau du bienheureux diacre, et dans lesquelles les déterminations des malades paraissent avoir été seulement le résultat d'une confiance vive en l'efficacité des prières et aux mérites du saint.

Parmi les expériences que firent les commissaires chargés de l'examen du magnétisme animal, ils citent celle qui consista à présenter une tasse non magnétisée à une jeune femme qui entra en crise à l'attouchement de cette tasse qu'elle supposait magnétisée, tandis qu'au milieu de sa crise, elle but sans s'en apercevoir, dans la tasse qui avait été réellement magnétisée.

On ne peut assurément supposer dans ce cas que cette jeune femme eût reçu de quelqu'un l'influence magnétique, puisque la tasse qu'on lui mettait en main n'avait subi aucune opération, et que celui qui la lui présentait n'avait nul dessein de la magnétiser. Si donc il est prouvé par tous ces faits et par plusieurs autres dont on peut voir les détails dans le beau mémoire de l'illustre Bailly, imprimé dans le recueil cité plus haut ; s'il est prouvé que la communication ou le rapport soit

direct, soit indirect d'un individu à l'autre, n'est pas nécessaire pour donner lieu à ces effets, il s'ensuit que ces effets ne sont point produits par un fluide ou principe quelconque envoyé d'un corps à l'autre, et de plus, comme on n'a conclu l'existence de ce fluide que des effets qu'on lui attribuait, on doit maintenant, de ce que aucun de ces effets ne saurait lui être indispensablement attribué, déduire cette conséquence, que ce fluide n'existe pas.

C'est donc dans un autre ordre de causes qu'il faut chercher celle des phénomènes qui nous occupent; et pour que cette cause ne soit point récusée, il est nécessaire qu'elle puisse avoir agi sans exception dans tous les cas où des phénomènes semblables ont été produits; or, il n'en est qu'une seule où l'on trouve ce caractère de vérité et d'universalité qui fait qu'elle convient également à tous les cas, et cette cause est la grande loi de l'influence mutuelle et réciproque de notre moral sur notre physique et de notre physique sur notre moral; c'est-à-dire, l'influence des organes de la pensée sur tous les autres, et au contraire celle de tous ces autres organes sur ceux de la pensée.

Cette influence n'est-elle pas la seule en effet qui puisse agir également sur le convulsionnaire exalté qui tombe en crise dans la solitude, lorsque personne ne s'est encore présenté à lui pour soumettre sa pensée à l'empire des gestes et de l'imitation; sur la femme vaporeuse que la lecture d'un livre amoureux jette dans l'exaltation, sans que pour cela ce livre soit *tellement imprégné de la vertu magnétique, qu'il devienne un ferment propre à la développer dans les lieux où on le transportera* (Deleuze, *hist. crit.*, tom. 2, pag. 302); sur l'ignorant troublé des récits d'un commerce intime avec les diables, récits qui reçoivent une autorité infinie de la conviction profonde où se trouve celui qui les fait, et du désir que celui qui les écoute ne peut manquer d'avoir d'en vérifier toutes les merveilles; sur le malheureux effrayé d'un mot, d'un geste, d'un regard qu'il a depuis longtemps appris à redouter, et dont son faible cerveau reçoit une impression qui défendra désormais à ses organes d'agir, ou peut être même lui deviendra mortelle; sur le magnétisé enfin, qui nécessairement ému par le désir, par l'espérance ou par la curiosité, ramène sa pensée sur lui-même, la concentre sur une seule sensation, et s'abandonne avec confiance aux impressions qu'il peut recevoir des démonstrations d'une volonté forte, exprimée d'ailleurs avec tout ce qui peut la rendre aimable et séduisante: c'est-à-dire, les témoignages de la bienveillance la plus active et de l'intérêt le plus tendre; à quoi il faut encore ajouter les effets très-physiques des attouchemens, des frictions, de la communication de la chaleur, et souvent de l'imitation.

Telle est donc, ce me semble, l'unique cause de tous les phénomènes que présentent ceux que l'on peut comprendre sous la dénomination générique de convulsionnaires; quelles que soient leurs prétentions de s'en isoler sous le nom d'illuminés, de magnétiseurs : ou quelque nécessité que l'on ait cru voir à les séparer en des classes à part que l'on nommait somnambules, possédés, sorciers, magiciens ou autres. Comme tout ce que j'ai dit jusqu'à présent amène à cette conclusion ou sert à la fortifier, je ne crois pas devoir m'y arrêter plus longtemps; je ferai seulement remarquer qu'en soumettant ainsi tous ces phénomènes divers à la loi la plus universelle de l'organisation animale, on donne une nouvelle preuve de l'admirable simplicité des combinaisons de la nature, dans lesquelles l'universalité des mouvemens les plus compliqués paraît dériver constamment d'un seul et même principe.

Si les magnétiseurs se fussent contentés de dire : on peut avec des gestes, avec quelques paroles, avec l'expression d'une volonté forte, maîtriser l'imagination de la plupart des hommes, et s'en servir ensuite comme d'une *manivelle* pour leur faire exécuter des mouvemens plus ou moins bizarres, plus ou moins étrangers au cours ordinaire des choses, et qui pourraient quelquefois donner lieu à d'heureux résultats, les magnétiseurs auraient satisfait les esprits droits et éclairés; personne n'eût contesté la vérité d'une doctrine reconnue de tout temps, et qu'il pouvait être curieux d'examiner; mais en parlant ainsi, les magnétiseurs n'auraient produit aucune merveille, ils n'auraient séduit personne, car on ne se laisse point surprendre quand on est averti, et par conséquent il n'y aurait pas eu de magnétiseurs.

Quant aux avantages que l'on peut quelquefois retirer de ces pratiques dans les maladies, ils sont réels, mais extrêmement bornés. On ne peut se dissimuler qu'un sentiment vif de confiance, qu'une espérance aveugle, ne placent les malades dans des conditions très-favorables à leur guérison. On pourrait même penser que des mouvemens extraordinaires déterminés dans toute la machine, peuvent en quelques cas, y favoriser la terminaison critique d'une maladie : bien qu'on ne voie jamais de semblables mouvemens avoir ce résultat dans l'ordre naturel; mais ces faibles avantages pourront-ils compenser l'inconvénient énorme de placer ceux qui éprouvent ces effets dans un état de susceptibilité nerveuse, par laquelle, en supposant qu'ils n'en éprouvent immédiatement aucun mal, ils restent exposés à l'impression de tous les agens physiques et moraux dont nous sommes entourés. Ainsi, pour me servir d'une figure qui exprime bien ma pensée, tandis que la rai-

son et la philosophie cherchent à raffermir l'homme contre les attaques imprévues, à le revêtir d'une cuirasse impénétrable aux coups dont il est sans cesse menacé, le magnétiseur et ceux qui agissent dans le même sens s'efforcent de le ramollir, d'aiguiser sa sensibilité, pour le laisser ensuite nu et sans défense, prêt à succomber au moindre choc.

Que sera-ce donc, si l'on songe à la facilité avec laquelle ces ébranlemens nerveux se communiquent et se propagent à la manière des contagions. Rien n'est plus commun dans les hôpitaux, et j'ai vu plusieurs fois, surtout parmi les femmes, qu'un seul malade affecté de mouvemens convulsifs en donne à un grand nombre d'autres. La contagion de l'épidémie des nonains s'étendait, disent les auteurs, comme la peste. Il en fut de même de celle de Loudun : les filles convulsionnaires de Saint-Médard avaient commencé par être huit ou dix, au bout de deux ans on en comptait au moins huit cents. Le médecin Hecquet rapporte qu'à la Nouvelle-France, une fille entra à l'Hôtel-Dieu pour un hocquet continuel et violent dans lequel elle imitait assez bien le jappement d'un chien. Elle souffrait beaucoup par le mouvement continuel du diaphragme et par une secousse forcée des intestins, qui lui permettait à peine de prendre quelques gorgées de bouillon pour se soutenir. Il y avait, dans la salle où on la plaça, quatre autres filles affectées de diverses maladies : trois jours après l'entrée de cette fille on entendit les quatre autres hocqueter dans leur lit; elles étaient attaquées de la même manière avec les mêmes symptômes. Le cinquième jour celle qui était entrée avec le hocquet fut guérie, mais les quatre autres le conservèrent avec des convulsions terribles qui s'y joignaient toutes les demi-heures, se terminant par un état léthargique qui durait un quart d'heure. Ces accidens durèrent huit jours avec la même violence ; alors on prit le parti de placer chaque malade dans une chambre à part, où elles ne pussent ni se voir ni s'entendre ; après quoi on les menaça de leur donner la discipline si elles continuaient : le remède opéra, et dès l'instant elles furent délivrées du hocquet et des convulsions qui ne reparurent plus.

Les exemples semblables sont loin d'être rares : les commissaires chargés de l'examen du magnétisme, rapportent qu'à une cérémonie de la première communion, à l'église de Saint-Roch de Paris, une jeune fille ayant eu des convulsions, cinquante à soixante en eurent de semblables dans l'espace d'une demi-heure : on ne put les guérir qu'en les séparant les unes des autres. Ils citent encore le maréchal de Villars qui, dans ses mémoires, dit qu'il a vu dans les Cevennes une ville entière dont toutes les femmes et les filles,

sans exception, paraissaient possédées du diable; elles tremblaient et prophétisaient publiquement dans les rues, etc. Aucun fait de cette nature cependant n'est plus singulier que celui qui me reste à citer, et que j'emprunte d'Hecquet (*livre cité.*)

« Le célèbre M. Nicole qui racontait cette histoire à ses amis, connaissait la maison où elle s'était passée. C'était une communauté très-nombreuse de filles, lesquelles se trouvaient saisies tous les jours, à la même heure, d'un accès de vapeurs le plus singulier et par sa nature et par son universalité, car tout le couvent y tombait à la fois; on entendait un miaulement général par toute la maison, qui durait plusieurs heures, au grand scandale de la religion et du voisinage qui entendait miauler toutes ces filles. On ne trouva pas de moyen meilleur et plus prompt ou plus efficace pour arrêter ces imaginations blessées, qui faisaient miauler toutes ces filles, qu'en les frappant d'une autre imagination qui les retint toutes à la fois; ce fut de leur faire signifier par ordre des magistrats, qu'il y aurait à la porte du couvent une compagnie de soldats, lesquels, au premier bruit qu'ils entendraient de ces miaulemens, entreraient aussitôt dans le couvent et fouetteraient sur le champ celle qui aurait miaulé. Il n'en fallut pas davantage pour faire cesser ces ridicules clameurs. »

J'ai rapporté ces exemples parce qu'ils contiennent l'indication des remèdes que l'on doit employer contre ces affections. L'imagination seule est malade, et c'est vers elle qu'il faut porter ses soins, un mélange adroit et prudent de douceur et de fermeté; l'isolement, la retraite, mais rarement la solitude absolue; des distractions qui fassent perdre le souvenir des idées par lesquelles on était dominé : quelquefois la crainte de la honte employée avec habileté est devenue le moyen plus efficace; on sait que les magistrats de Milet arrêtèrent les suicides qui dépeuplaient leur ville, en ordonnant que toutes les filles qui se seraient pendues fussent exposées en public, nues et la corde au cou. Enfin, comme le dit Hecquet en finissant son traité, de même que Meibomius a composé un traité *de usu flagrorum in re venereâ*, on pourrait, à l'usage des malades qui nous occupent, faire deux livres très-utiles, dont le premier serait intitulé, *de usu flagrorum in re hypochondriacâ* : et l'autre *de usu frigidæ et balneorum frigidorum in re hystericâ*.

Souvent il arrive néanmoins que la raison, depuis trop longtemps abandonnée à ces folies, en a reçu des atteintes dont elle ne peut revenir, et se trouve ainsi pervertie sans retour; mais ce serait sortir de mon objet que d'entrer dans ces nouveaux détails, et prolonger outre mesure un article déjà trop long

peut être. *Voyez* les mots ALIÉNÉ, DÉMONOMANIE, HYPOCONDRIE, HYSTÉRIE. (DE MONTEGRE)

MOLITOR (Ulric.), *Tractatus de Pythonicis mulieribus*. in-8°. Paris, 1561.
Ce traité est un monument curieux du savoir ou plutôt de la superstition du temps. L'auteur l'écrivit en 1489. Le seul exemplaire que j'en ai pu trouver ne porte point de millésime ni de numéros de pagination. Il forme 53 pages, format in-12, écrit en caractères gothiques, avec une multitude d'abréviations, ce qui en rend la lecture très-pénible. Il appartient à la bibliothèque Mazarine.

ARRÊT mémorable de la cour du parlement de Dôle, donné à l'encontre de Gilles Garnier, Lyonnois, pour avoir, en forme de loup-garou, dévoré plusieurs enfans, et commis autres crimes; enrichi d'aucuns points recueillis de divers auteurs, pour éclaircir la matière de telle transformation. in-8°. Paris, 1574.
Icelui Gilles Garnier ayant, à différentes reprises, confessé qu'il avoit, étant alors sous forme de loup, enlevé des jeunes garçons ou des jeunes filles; qu'il les avoit étranglés et mangés, notamment un jour de vendredi, nonobstant qu'il fût ordonné de faire maigre; « vu le procès criminel du procureur-général, même les réponses et confessions réitérées et spontanément faites par le défendeur, le condamne à être, cejourd'hui dix-huitième jour du mois de janvier, l'an mil cinq cent septante-trois, conduit et traîné à renvers sur une claye par le maître exécuteur de la haute-justice, depuis la conciergerie jusques sur la place de ce lieu: et illec par ledit exécuteur être brûlé tout vif, et son corps réduit en cendres; le condamnant en outre aux dépens et frais de justice. »

NODÉ (F. Pierre), Déclamation contre l'erreur exécrable des maléficiers, sorciers, enchanteurs, magiciens, devins et semblables observateurs de superstitions, lesquels pullulent maintenant couvertement en France: à ce que recherche et punition d'iceux soit faicte, sur peine de rentrer en plus grands troubles que jamais; avec une préface de Jehan Gerson. in-8°. Paris, 1578.
Le moine imbécille, auteur de cette déclamation, donne les raisons pourquoi le diable use surtout des femmes comme d'un instrument dans la sorcellerie. Il accuse les médecins, urinaires, almanatistes et autres de même espèce, de le seconder puissamment.

HISTOIRE des choses advenues à l'endroict d'une religieuse professe du couvent des soeurs noires de Mons, possédée du maling esprit, et depuis délivrée. 1 vol. in-8°. Paris, 1586.

D'ALEXIS (Léon), Traité des énergumènes. in-8°. Troyes, 1599.

ANONYME (MARESCOT), Discours véritable sur le fait de Marthe Brossier, de Romorantin, prétendue démoniaque. in-8°. Paris, 1599.
Ce discours est suivi d'un arrêt du parlement qui, sur la déclaration des médecins, ordonne de renfermer Marthe Brossier. On y trouve la recette fort burlesque d'un parfum *ad fugandos* et, comme ajoutent les médecins, *ad fumigandos dæmones*.

FONTAINE (Jacques), Discours des marques des sorciers et de la réelle possession que le diable prend sur le corps des hommes. in-8°. Paris, 1611.
L'auteur de ce livre, dédié à la reine régente de France, s'appesantit particulièrement sur les marques sensibles que le diable imprime au corps de ceux dont il prend possession. Il offre en preuves celles qui ont été reconnues sur le curé Gaufridi, brûlé depuis peu à Aix. Il invoque Aristote pour prouver l'autorité du démon, et démontre surtout, par son propre exemple, à quel degré d'abaissement peut descendre la raison humaine.

DE LANCRE (Pierre), L'incrédulité et mécréance du sortilège pleinement convaincue. in 4°. Paris, 1622.
Du sortilège, où il est traité s'il est plus expédient de supprimer et tenir sous silence les abominations et maléfices des sorciers, que les publier et manifester. in-4°. 1627.

La vie entière de cet abominable conseiller du roi paraît avoir été consacrée à rechercher et à faire périr dans les tourmens des malheureux qui s'accusaient eux-mêmes de magie, sorcellerie et autres inepties.

DISCOURS admirable d'un magicien de la ville de Moulins, qui avait un démon dans une phiole, condamné d'être brûlé tout vif par arrêt de la cour du parlement. in-8°. Paris, 1623.

Celui-ci était un menuisier qui prédisait par la vertu d'une phiole en laquelle il tenait un diable: pour quoi il fut brûlé par arrêt confirmé par le parlement de Paris.

TRANQUILLE, Relation des justes procédures observées au procès de Grandier, in-8°. 1634.

Ce père Tranquille était un capucin qui se distingua par la férocité avec laquelle il s'acharna sur le misérable que la vengeance du cardinal de Richelieu avait mis à sa disposition. Ce stupide fanatique poursuivant son métier d'exorciste sur les religieuses, fut lui-même saisi de la contagion; il devint possédé et mourut assez promptement dans des transports de rage.

TRAITÉ de la mélancolie, tiré des réflexions de La Ménardière, etc. sur le discours de Duncan. in-4°. La Flèche, 1635.

MERCLIN (Georg. Abr.), *Sylloge casuum incantationi vulgo adscribi solitorum*. in-4°. *Norimb.* 1698.

HISTOIRE des diables de Loudun ou de la possession des religieuses ursulines, et de la condamnation et du supplice d'Urbain Grandier, curé de la même ville. 1 vol. in-12. Amsterdam, 1711.

Ouvrage très-curieux et très-impartial: il n'en est pas de même de celui cité plus bas sur le même sujet.

ZWINGER (Théod.), *Dissert. de morbis à fascino, et fascino contrà morbos*, etc. in-4°. *Basil.* 1723.

RECUEIL de pièces concernant le procès entre la C. (la Cadière) et le P. G. (le père Girard). 7 vol. in-12, Paris, 1731.

RECUEIL des pièces du procès du père Girard et de la Cadière. 1 vol. in-fol.

C'est-là que se trouve notamment cette déclaration de la Cadière, portant que le père Girard l'a ensorcelée en soufflant sur elle.

PROCÈS-VERBAUX de plusieurs médecins et chirurgiens, dressés par ordre de S. M., au sujet de quelques personnes soi-disantes agitées de convulsions. in-4°. Paris, 1732.

HECQUET (Philippe), Le naturalisme des convulsions dans les maladies de l'épidémie convulsionnaire. 1 vol. in-12 en trois parties. Soleure, 1733.

Hecquet, en publiant cet ouvrage et *la Réponse à la lettre à un confesseur touchant les devoirs des médecins et des chirurgiens au sujet des miracles et des convulsions*, in-12. Paris, 1733, a eu en vue les fanatiques qui allaient faire mille contorsions extravagantes dans le cimetière de Saint-Médard sur le tombeau du diacre Paris. La Cour fit cesser la manie de ces illuminés en ordonnant la clôture du cimetière le 27 janvier 1732. On connaît la plaisante inscription placée ce même jour sur la porte du cimetière:

De par le roi défense à Dieu
D'opérer miracle en ce lieu.

LETTRE sur la convulsionnaire en extase ou la vaporeuse en rêve. in-12, 1736. Paris.

LA SUCEUSE convulsionnaire, ou la Psylle miraculeuse. in-12. Paris, 1736.

CARRÉ DE MONTGERON, La vérité des miracles opérés à l'intercession de M. de Paris et autres appelans, 2 vol. in-4°. fig. Paris, 1736.

C'est dans cet ouvrage, dont il est souvent parlé en l'article précédent,

que se trouvent toutes les preuves juridiques des guérisons miraculeuses, et de plus les détails circonstanciés de ces fameux secours, dits *secours meurtriers*.

DE LA MENARDAYE, Examen de l'histoire des diables de Loudun, 2 vol. in-12. Liége, 1749.

L'auteur s'efforce à prouver l'existence de l'ensorcellement des religieuses de Loudun. Cet ouvrage est, sous ce rapport, un des monumens les plus bizarres et les plus ridicules de la crédulité humaine.

BOUYS (Théodore), Nouvelles considérations puisées dans la clairvoyance instinctive de l'homme sur les oracles, les sibylles et les prophètes, et particulièrement sur Nostradamus, etc. in-8°. 1806. — Ouvrage dans lequel on donne les moyens de diriger cette clairvoyance instinctive sur des objets bien plus utiles, bien plus intéressans que l'art de tirer des horoscopes et de prédire des événemens sinistres qu'on ne peut éviter.

COPAHU, s. m. (baume de), *balsamum copaibæ*, *balsamum brasiliense*. On donne ce nom au suc du *copaifera officinalis*, L. arbre de la décandrie monogynie, L. et de la famille naturelle des légumineuses, J. Cet arbre croît dans les forêts du Brésil, dans l'île de Maranhon, dans la Guyane; on le trouve dans les environs de la ville de Tolu, à côté des arbres qui fournissent le baume de Tolu, celui du Pérou, etc.; enfin, on le rencontre dans les Antilles, où il paraît, d'après les observations de Labat et de Jacquin, qu'il a été transporté. Les chimistes ayant réservé le nom de *baume* aux substances essentiellement composées de résine et d'acide benzoïque, ce nom ne convient pas au copahu, que nous rangeons, avec plusieurs auteurs, et notamment Schwilgué, dans les térébenthines.

On retire la térébenthine de copahu par des incisions profondes que l'on pratique au tronc de l'arbre; et on la reçoit dans des vases suspendus audessous. Si on fait l'incision à une époque convenable, on obtient jusqu'à douze livres de ce suc résineux en trois heures, au rapport de Pison. La plaie se cicatrise ensuite spontanément, et l'on peut répéter deux ou trois fois par an la même opération sur un arbre d'un certain âge.

La térébenthine de copahu, au moment où elle s'écoule de l'arbre, est d'une grande fluidité, limpide et sans couleur. Elle prend par le temps la consistance d'une huile grasse et une teinte jaunâtre, sans perdre sa transparence. Elle a une odeur aromatique, pénétrante, assez agréable, une saveur chaude, âcre et un peu amère, qui adhère avec ténacité à la langue. Sa pesanteur spécifique est de 0,95. On rencontre dans le commerce une espèce de térébenthine de copahu qui est trouble, de la consistance du miel, d'une odeur analogue à celle de la térébenthine ordinaire, et d'une saveur plus amère que la précédente. Elle est moins estimée parce qu'on croit généralement qu'elle a été sophistiquée ou extraite de la dé-

coction des rameaux et de l'écorce de l'arbre. La térébenthine de copahu, que nous supposons de bonne qualité, est entièrement soluble dans l'alcool et dans l'éther. Elle est composée d'une résine et d'une huile volatile qui en constitue près de la moitié de son poids. Cette huile séparée par la distillation avec de l'eau, est incolore et conserve l'odeur et la saveur de la térébenthine de copahu entière. Ce qui reste dans la cornue présente toutes les propriétés des résines.

La térébenthine de copahu entière est, comme les autres espèces de térébenthines, un stimulant très-actif de toute l'organisation; elle agit promptement au moment de son passage dans les voies digestives; elle occasionne de la chaleur et de l'âcreté à la gorge, et de la chaleur dans l'estomac; elle augmente la chaleur générale, la fréquence du pouls, et la transpiration cutanée. Cependant son action se porte spécialement sur les membranes muqueuses; à une dose un peu forte et même souvent modérée, elle occasionne des nausées, des coliques et la purgation; elle excite aussi la muqueuse bronchique et celle des voies urinaires; elle augmente la sécrétion de l'urine, mais elle ne donne pas à ce liquide l'odeur de violette, comme le fait la térébenthine ordinaire.

On n'emploie guère la térébenthine de copahu pour agir généralement sur toute l'économie; c'est comme stimulant des membranes muqueuses qu'elle est véritablement utile à la thérapeutique; elle pourrait être administrée plus souvent qu'on ne la donne dans les catarrhes pulmonaires chroniques: l'expectoration très-abondante qui accompagne souvent ce genre d'affection pourrait entraîner l'épuisement des forces, si l'on n'avait recours aux moyens convenables pour tarir cette évacuation, et un des meilleurs est la térébenthine de copahu. M. Hallé (*notes à la nouvelle édition des œuvres de Tissot, Paris* 1809, *page* 462 *du tome* 1er.), a administré cette substance avec beaucoup de succès à un malade qui, à la suite d'une pleurésie rhumatismale, avait un catarrhe semblable, ou expectoration d'apparence purulente. L'absence de la fièvre, et l'état des forces dont la diminution n'était guère proportionnée à l'abondance de l'expectoration, avait convaincu M. Hallé qu'il n'existait pas d'ulcération. L'usage de la térébenthine de copahu modéra l'expectoration, qui perdit l'apparence purulente et se tarit; le malade se rétablit entièrement. Il est très-probable, ainsi que l'observe M. Hallé, que les succès attribués par Morton, Fr. Hofmann, Fuller, etc., aux balsamiques, dans les affections pulmonaires, ont eu lieu dans de simples catarrhes chroniques qu'on a pu prendre pour des phthisies purulentes; car ces sortes de médicamens sont évidemment nuisibles dans ces dernières maladies. Ceci est

conforme à l'observation de Pringle, de Quarin, et des meilleurs praticiens de nos jours.

La térébenthine de copahu serait également nuisible dans les phlegmasies aiguës des poumons et des organes digestifs. Mais on conçoit qu'elle pourrait être employée avec avantage dans certaines diarrhées chroniques, qui ne sont entretenues que par l'atonie de la muqueuse intestinale.

C'est surtout dans les blennorrhées et à la fin des blennorrhagies aiguës, qu'on fait un fréquent usage de la térébenthine de copahu. Ce remède tarit le plus ordinairement au bout de quelques jours les écoulemens du caual de l'urètre. M. le docteur Ansiaux vient même de démontrer, par plusieurs observations (*Bibliothèque médicale*, tome XXXIX, pag. 63), qu'on peut l'employer dans le même but dès le commencement des blennorrhagies; et ce fait a été depuis confirmé par M. le docteur Cullerier, à l'hôpital des vénériens, et par M. le docteur Fizeau. Mais si la blennorrhagie était vénérienne, il serait au moins aussi imprudent de se borner à ce moyen, que de laisser suivre à la maladie son cours naturel, en opposant seulement des moyens appropriés aux diverses périodes de cette phlegmasie.

La térébenthine de copahu a été préconisée par divers auteurs dans la leucorrhée; et tout récemment M. le docteur Dejaer (*Mémoire cité de M. Ansiaux*), et MM. les docteurs Cattet et Lacombe (*Compte rendu des consultations gratuites*, *Bibliothèque médicale*, tome XXXV, page 202), ont combattu avec avantage cette maladie, par le médicament dont il s'agit. D'après quelques observations qui me sont propres, les avantages que l'on en retire dans les leucorrhées constitutionnelles ou celles qui sont très-anciennes, ne sont le plus souvent que précaires, et ce ne serait pas sans inconvénient qu'on supprimerait cette évacuation, soit par la térébenthine de copahu, soit par les astringens : mais nul doute que les leucorrhées accidentelles et récentes ne puissent être traitées avec succès par ces moyens, et quelquefois par les amers. Il paraît que la térébenthine de copahu a été aussi quelquefois administrée avec avantage dans les catarrhes chroniques de la vessie.

On n'emploie guère aujourd'hui ce médicament comme diurétique, quoiqu'il ait été préconisé dans les hydropisies. Mutis, qui a pratiqué pendant plusieurs années la médecine à Santé-Fé de Bogota, dans la nouvelle Grenade, cite (*Nouvelles de la République des Lettres et des Arts*, 1786, n°. 33, page 374), un exemple remarquable d'une femme hydropique, qui, au moyen de la térébenthine de copahu, dont elle a pris progressivement jusqu'à une cuillerée le matin et

autant le soir, a été guérie dans l'espace de quarante jours. On serait disposé à croire que ce médicament a agi dans ce cas comme drastique, si l'auteur ne faisait observer que les évacuations ont eu lieu par les urines.

C'est probablement comme diurétique que la térébenthine de copahu a été quelquefois utile dans les néphrites calculeuses. Mais les carbonates alcalins en dissolution, les eaux minérales alcalines gazeuses, et même l'uva-ursi, me paraissent préférables pour combattre ces affections.

Fréd. Hofmann faisait un grand usage de l'huile essentielle retirée de la térébenthine de copahu, dans les paralysies; il l'employait en liniment, après l'avoir incorporée dans un corps gras; mais on sait que la plupart des huiles essentielles employées en frictions, agissent de la même manière sur l'organe cutané et les tissus sous-jacens, et que les excitans de ces parties sont extrêmement multipliés; aussi n'emploie-t-on plus à présent que la térébenthine de copahu entière dans les différens cas indiqués plus haut, et presque toujours pour agir sur quelque partie du système muqueux; on pourrait faire entrer la térébenthine de copahu dans les *digestifs stimulans* que l'on applique sur les plaies et les ulcères, pour entretenir le degré d'inflammation nécessaire à la cicatrisation; mais la térébenthine ordinaire produit absolument le même effet.

On donne la térébenthine de copahu à la dose de dix, quinze à trente gouttes, que l'on réitère une ou deux fois dans les vingt-quatre heures. Dans les écoulemens opiniâtres du canal de l'urètre, on ne doit pas craindre de la donner à plus forte dose; on peut, à l'exemple de Monteggia (*Exposé des symptômes de la maladie vénérienne, par L. V. Lagneau, 3e. édition, Paris* 1812), la porter à près de deux gros par jour. Le seul inconvénient qui en résulte est d'occasionner la diarrhée; mais cet effet est souvent avantageux; il contribue même constamment à la suppression de la blennorrhée; de manière qu'il est toujours utile de donner dans cette maladie la térébenthine de copahu, progressivement jusqu'à la dose suffisante pour procurer deux à trois évacuations alvines dans les vingt-quatre heures. On peut incorporer ce médicament dans du sucre en poudre, et en faire ainsi une espèce d'*oleo saccharum;* on peut le donner dans un peu de confiture, dans un verre de tisanne, ou même d'eau pure.

On réduit difficilement la térébenthine de copahu en bols ou en pilules, si on ne la mêle qu'à une poudre inerte, telle que celle de gomme adragante, ou de racine de guimauve, ou de réglisse. Un bon excipient est le savon; mais il faut en mettre jusqu'à deux parties sur une du médicament, pour donner une consistance convenable au mélange. On peut,

en conséquence, triturer une once de savon amygdalin avec quatre gros de térébenthine de copahu, et suffisante quantité de poudre de réglisse, pour faire soixante à soixante-douze bols, dont on fera prendre quinze à dix-huit dans les vingt-quatre heures, si l'on veut que le malade use un gros de térébenthine de copahu dans cet intervalle.

Lorsqu'on a arrêté une blennorrhée ou une blennorrhagie, à l'aide de la térébenthine de copahu, il faut encore en continuer l'usage pendant quelques jours, la maladie étant très-sujette à récidive, lorsqu'on cesse trop tôt le traitement.

La térébenthine de copahu constitue la base de la potion suivante, que Chopart employait, et que beaucoup d'autres praticiens emploient encore aujourd'hui avec succès pour arrêter les blennorrhées :

Eau distillée de menthe, térébenthine de copahu, alcool rectifié, sirop de capillaire, deux onces de chaque.

Eau de fleur d'orange, une once;

Esprit de nitre dulcifié (alcool nitrique), deux gros.

On donne une à deux cuillerées à bouche de cette potion, le matin, une à midi, et une le soir, et on en continue l'usage pendant une douzaine de jours. Le malade doit agiter la bouteille chaque fois qu'il veut en prendre. C'est de cette potion dont se sert M. le docteur Ansiaux, dès le début des blennorrhagies.

La térébenthine de Venise et celle du Canada (*baume de Canada*), sont de très-bons succédanés de celle de copahu.

(NYSTEN)

HOPPE (Frédéric Guillaume), *De balsamo copayba, Diss. inaug. præs. Dan. Nebel.* in-4°. *Altdorfii*, 1710.

(F. P. C.)

COPAL ou COPALE, s. f., résine qui découle du ganitre copallifère, *vateria*, L.; arbre de Ceylan, de la famille des tiliacées : il en vient aussi de la Chine, de l'Afrique et des Antilles.

La copale est transparente et dure, luisante et d'une belle couleur de topaze; comme elle est peu odorante, quelques marchands la vendent pour du succin. On en retire d'un sumach (*rhus copalinum*), qui est moins belle et plus commune dans le commerce On n'a point analysé comparativement ces deux résines : elles doivent offrir des différences dans leurs produits. Les Indiens brûlent la copale pour en respirer l'odeur; elle sert dans les arts pour faire de très-beaux vernis. La pesanteur spécifique de la copale est mille quarante-cinq à mille cent trente-neuf : elle est fragile et électrique par frottement; elle brûle avec flamme et beaucoup de fumée; l'eau qu'on fait

bouillir sur la copale devient amère. L'alcool la dissout faiblement; quand elle est fondue elle se mêle facilement à la térébenthine, aux huiles de lavande et de romarin, c'est ainsi qu'on prépare avec elle les beaux vernis.

Il paraît que le camphre facilite la dissolution de la copale dans l'alcool. Morellot assure qu'il est parvenu à la dissoudre complètement dans l'esprit-de-vin saturé de camphre. Elle est encore soluble dans les alcalis. La pharmacie n'emploie point cette résine. (CADET DE GASSICOURT)

COPHOSE, s. f., *cophosis*, dérivé de κοφος, sourd et muet, ou de κοφοω, je rends sourd; surdité complète, état d'une personne qui a perdu l'ouïe. *Voyez* SURDITÉ. (L. R.)

COPROCRITIQUE, adj., de κόπρος, excrément, et de κρίνω, je sépare. Épithète donnée à certains médicamens purgatifs.

Les médicamens coprocritiques ne diffèrent en aucune manière des eccoprotiques. *Voyez* ECCOPROTIQUES. (LULLIER-WINSLOW)

COPROSTASIE, s. f., de κοπρος, excrément, et de στασις, action de s'arrêter; rétention des excrémens dans les gros intestins. C'est la même chose que *constipation*. *Voyez* ce mot. (JOURDAN)

COPULATION, s. f. (hygiène publique), de *copulatio*, conjonction; l'accouplement des deux sexes pour la génération.

En portant un coup-d'œil général sur la nature organique, on est disposé à croire que la reproduction des espèces a été calculée sur les pertes que, dans l'ordre primitif, elles semblent destinées à subir. En effet, les plus faibles d'entre elles ou les plus sujettes aux atteintes d'un ennemi supérieur, sont celles, dans la règle, dont la fécondité est plus grande. C'est presque toujours en raison inverse de leur volume et de leur force que les animaux se multiplient, de sorte que chez les plus grands et les plus vigoureux, l'instinct producteur se manifeste à des époques plus reculées, la fécondation est moins certaine, la gestation plus longue et ses résultats moins nombreux que chez les autres.

Placée à la tête de la création, l'espèce humaine, douée de cet esprit inventeur qui la distingue des animaux et lui donne sur eux un pouvoir que sa constitution physique semble lui refuser; l'espèce humaine, quoique la moins menacée de dangers, est cependant celle qui, toute proportion gardée, se multiplie le plus facilement; chez elle, l'instinct producteur n'observe dès son premier éveil, ni époque, ni saison, ni climat, pour se manifester dans toute sa force, et conserve, pendant une longue suite d'années, une énergie qui sert en quelque sorte à compenser la perte de temps qu'une gestation et un allaite-

ment prolongés entraînent. Aussi, la multiplication de notre espèce, abandonnée à l'essor naturel de l'instinct productenr, entraînerait-elle une abondance d'hommes que la misère et la discorde ne tarderaient pas à réduire audessous de ce qu'elle est aujourd'hui. Les institutions sociales, en ce qu'elles nous garantissent d'un pareil malheur, méritent donc d'être respectées; mais il faut les dépouiller des entraves qui, au lieu de modérer ces excès, pourraient déterminer un effet contraire.

Dans un état bien organisé et exempt des calamités publiques pendant cinquante années, les habitans, s'ils se conforment à un ordre social sagement établi, peuvent facilement doubler de nombre : cependant peu de pays jouissent d'un pareil avantage. Tâchons d'en découvrir les principales causes, autant qu'elles regardent l'étude de la médecine.

Pour mieux réussir dans une entreprise aussi vaste et aussi difficile, j'examinerai d'abord la copulation autorisée par les lois, pour parler ensuite de celle que les lois tolèrent sans la sanctionner.

DE LA COPULATION AUTORISÉE PAR LES LOIS, OU DU MARIAGE. De toutes les institutions sociales, il n'en est aucune qui exerce autant d'influence sur les états que le mariage. Un état étant un composé de familles, et celles-ci naissant de l'union conjugale, la prospérité d'un gouvernement dépendra toujours de la perfection des lois matrimoniales; elles influent sur le repos de la société, et sur les droits personnels et de propriété; les sceptres et les trônes même en dépendent.

La procréation est le but essentiel du mariage. Pour procréer, il faut être doué des facultés nécessaires à la procréation. Or, il ne suffit pas que les organes qui concourent à cet acte aient les formes, les proportions et les forces requises, il faut en outre qu'il existe entre les deux époux une certaine corélation de ces organes, corélation dont la nature nous cache les lois sous un voile impénétrable.

Il résulte de là que la fécondité des deux sexes peut être parfaite ou imparfaite, c'est-à-dire, relative. La fécondité de la femme, comparée à celle de l'homme, est tout à fait à l'avantage de ce dernier; l'histoire nous en fournit un grand nombre de preuves, parmi lesquelles je me plais à citer l'exemple du savant André Tiraqueau, de Fontenay-le-Comte, qui, successivement époux de plusieurs femmes, enrichit l'état de trente enfans, et la littérature d'un nombre à peu près égal d'ouvrages. Lorsque toutefois la fécondité de la femme répond dans une proportion conforme à son sexe, à celle de l'homme, l'union conjugale devient des plus fertiles. Haller a vu naître d'un seul couple seize, vingt, vingt-huit et jusqu'à trente enfans. Frank a observé de semblables faits; ils ne sont pas com-

muns, il est vrai, parce que la faculté productrice s'éteint beaucoup plus tôt chez la femme que chez l'homme, et que les premiers soins que celle-ci doit à sa progéniture, absorbent une grande partie des années qui limitent sa fécondité. L'épouse la mieux constituée ne pouvant, à moins que de faire des jumeaux, donner le jour à plus de douze individus, on ne doit pas être surpris si les unions conjugales ne produisent dans la règle, que quatre enfans par famille. Ce défaut de rapport entre la fécondité des deux sexes, et qui n'en est un que par suite du contrat social, est devenu probablement la source du mépris et même de l'ignominie dont étaient frappées les femmes stériles chez plusieurs nations anciennes. L'histoire juive en fournit plusieurs exemples qu'on rencontre également dans celle du paganisme, et même parmi plusieurs peuples actuels, tels que les Gaures, les Juifs asiatiques, etc.

La stérilité des mariages forme un sujet digne de toute l'attention des publicistes et des médecins. On évalue généralement les unions stériles à celles qui ne le sont pas, comme dix est à mille; mais il s'en faut que cette proportion soit partout la même. Hédin, ministre suédois, a remarqué dans sa paroisse, composée de huit cents ames, qu'on y rencontrait une femme stérile sur dix fécondes; et Frank assure que, pour peu qu'on dirige les recherches vers ce sujet, on trouvera dans la plupart des communes, ne renfermeraient-elles que trois à quatre cents couples, au moins six à sept de stériles, sans que leur état physique puisse expliquer ce fait.

Pour mieux apprécier les causes de la stérilité conjugale, nous les diviserons en morales et en physiques. Parmi les premières, nous remarquons : *la crainte de procréer*. Sans rendre toujours les mariages absolument stériles, elle s'oppose néanmoins à ce qu'il en naisse le nombre d'enfans que chaque couple eût été capable de produire. Cette crainte dépend moins souvent d'une gêne, d'une indigence effectives, que d'un fonds d'égoïsme augmenté de jour en jour chez l'homme civilisé par les besoins factices qu'il contracte. D'autres fois, et notamment dans les grandes villes, elle tient à cette mollesse, à cette vanité de la femme, qui lui font appréhender la conception et ses suites comme pouvant flétrir ses charmes, ou la priver de consacrer à des plaisirs frivoles les momens que les devoirs de la maternité réclament. Déjà les nations anciennes redoutaient de pareils abus. Selon Valère Maxime, les Romains, lorsqu'ils voulaient se marier, étaient obligés d'affirmer par serment, devant les censeurs, que leur intention était de procréer. Toute femme convaincue d'avoir éludé le but du coït, était notée d'infamie et n'osait plus, selon une ancienne loi attribuée à Numa Pompilius, se présenter à l'autel de Junon avant que

d'avoir expié son crime par le sacrifice d'un agneau femelle, sacrifice auquel elle était tenue d'assister les cheveux épars.

Un désir trop vif de procréer devient, selon Theden, chez des époux doués d'ailleurs de toutes les facultés requises, une cause fréquente de stérilité. Une ardeur moins vive dans l'acte vénérien, et surtout une introduction moins profonde dans l'instant décisif, rempliraient plus sûrement le but de tant d'époux estimables dont la stérilité altère la paix et la félicité intérieures.

L'antipathie ou l'incompatibilité d'humeur entre les époux. Ce sujet sera traité lorsque je parlerai des mariages disproportionnés quant à l'âge, ainsi que de la liberté du choix dans le mariage.

La négligence, l'apathie des maris à l'égard des incommodités et des maladies de leurs femmes. Ce reproche atteint surtout les gens du peuple et de la campagne. On sait que des maladies abandonnées à elles-mêmes, sans être précisément mortelles, peuvent adopter un caractère chronique, et détruire ainsi la fécondité.

Les passions violentes, surtout les excès de colère, se trouvent au premier rang des causes de la stérilité, puisque, avec Hippocrate, on doit regarder comme stériles les femmes qui, à la vérité, conçoivent, mais ne peuvent porter leur fruit à terme, ou qui produisent des êtres incapables de prolonger leur existence.

L'immoralité des époux. Il s'agit ici de ces pactes honteux si fréquens dans les grandes cités, où les époux conviennent de se pardonner réciproquement leurs écarts. L'homme marié prodigue alors ses forces en pure perte à des concubines; bientôt il devient incapable de réparer ses torts envers sa propre famille, tandis que, de son côté, la femme emploie les moyens que le libertinage enseigne pour contrarier le but du congrès.

Avant de m'occuper des *causes physiques* de la stérilité conjugale, exclusivement propres à l'un ou à l'autre sexe, il conviendra d'en signaler une que l'on rencontre chez les deux, et dont la fréquence mériterait d'exciter toute l'attention des gouvernemens. Les effets d'un goût décidé pour les boissons fortes forment un obstacle réel à la fécondité conjugale, ainsi que j'en ai donné des preuves à l'article *eau-de-vie* du mot COMESTIBLE. L'homme qui s'abrutit par la boisson s'expose à devenir impuissant, ou bien il exerce l'acte vénérien avec une nonchalance peu propre à exalter les sensations de la femme, au degré qu'exige la fécondation. Chez le sexe, les excès de Bacchus sont encore moins compatibles avec l'œuvre de la reproduction. On sait en effet que les liqueurs spiri-

tueuses agissent, à dose égale, avec plus de violence sur la femme que sur l'homme, et quoiqu'elle ne se livre presque toujours qu'en secret à ce goût pernicieux, elle ne le satisfait pas moins avec une assiduité digne d'un buveur de profession. Or, l'expérience journalière nous démontre que les femmes adonnées à ce vice sont ou absolument stériles, ou ne portent pas leur fruit à terme, ou bien ne produisent que des êtres faibles et éphémères. Alberti, dans une thèse savante (*de ebrietate fœminarum*), a rassemblé avec soin une quantité de témoignages, lesquels attestent combien le goût du sexe pour les boissons fortes entrave les progrès de la population; et c'est sans doute à cette vérité bien sentie des peuples anciens qu'il faut attribuer la sévérité avec laquelle plusieurs d'entre eux punissaient chez le sexe l'usage du vin, et à plus forte raison l'ivresse.

La castration, les hernies, les squirrosités des testicules, les hydrocèles. Ces divers accidens ont, comme on sait, une influence désavantageuse très-marquée sur l'exercice de l'acte vénérien, et on ne saurait trop prévenir les causes qui les rendent si communs. La société herniaire établie depuis peu d'années à Londres, assure qu'en Angleterre un quinzième de la population est affecté d'hernies, et que, dans la classe ouvrière, la proportion est d'un sur huit à neuf. Je ne doute pas que dans d'autres pays on ne trouve des résultats semblables, lorsqu'on voudra se livrer à de pareilles recherches. *Voyez*, au reste, le mot CASTRATION.

Les causes physiques de la stérilité féminine sont non-seulement plus nombreuses et plus fréquentes que chez le sexe mâle; mais elles sont en outre plus difficiles à déterminer. Les principales sont l'âge trop avancé auquel beaucoup de femmes se marient; les diverses espèces de hernies, suites fréquentes d'imprudences qu'elles commettent pendant la gestation et les couches, les désordres dans la menstruation, les écoulemens purulens, les fleurs blanches, les écarts divers dans le genre de vie, les veilles, la vie sédentaire, l'usage immodéré des voitures, les travaux excessifs et disproportionnés à leurs forces, l'allaitement prolongé, etc.

On conçoit que mon plan a dû être ici de ne signaler que les causes de la stérilité qui appartiennent au domaine de l'hygiène publique; examinons maintenant quels peuvent être les moyens d'en diminuer le nombre ou d'en atténuer les suites.

Pour apprécier dans un état les obstacles qui entravent la population, il est nécessaire avant tout de se procurer des bases sur lesquelles on puisse établir à quel point, dans un pays, la fécondité s'éloigne plus ou moins de la règle ordi-

naire. On ne peut atteindre ce but que par des registres exacts de fécondité et de stérilité conjugales; ils conduiraient à des données précieuses sur la proportion de l'une à l'autre, et porteraient à diriger des recherches plus spéciales sur les contrées dont, toutes choses égales d'ailleurs, la diminution ou l'accroissement de la population se feraient remarquer. C'est ainsi qu'après avoir constaté la fécondité des Egyptiennes, on crut autrefois devoir l'attribuer aux eaux du Nil; c'est ainsi qu'après avoir cru remarquer une fécondité plus grande parmi les habitans des côtes, on fit dériver ce phénomène de l'ichtyophagie. Toutefois les recherches de ce genre n'ont jamais été entreprises et conduites de manière à faire espérer des éclaircissemens utiles: on s'est découragé par l'obscurité qui couvre l'œuvre de la reproduction, dont on désespérait pouvoir surprendre les secrets, comme s'il s'agissait ici de remonter aux causes finales.

En effet, une masse de résultats individuels obtenue du dépouillement de ces registres, conduirait à la connaissance de plusieurs causes générales qui, dans telle ou telle étendue de pays, favorisent ou entravent la fécondité conjugale. Cependant, pour atteindre à ce but, loin de se borner à une simple indication du nombre des enfans qui naissent de chaque mariage, il faudrait encore que les registres en question rendissent compte de plusieurs autres circonstances susceptibles d'influer sur ce premier point. Ce travail ne pourrait être exécuté convenablement, s'il n'était tracé aux fonctionnaires chargés de son exécution sur des tableaux dont ils auraient à remplir les cadres. Ces tableaux se composeraient de plusieurs colonnes intitulées : *Noms, âge, patrie des époux; date du mariage; signalement et constitution physique; profession et genre de vie; nombre d'enfans procréés et leur sexe; fausses couches, à quel terme, leurs causes présumées; enfans existans, leur sexe et constitution physique; ceux morts, à quel âge, par quelle cause; observations.* Cette dernière colonne renfermerait divers renseignemens sur les mœurs, le caractère, le degré de compatibilité d'humeur des époux, les motifs de leur union, tels que l'intérêt, la convenance, l'amour, la contrainte; enfin plusieurs autres circonstances à indiquer par des instructions sommaires aux personnes chargées de les recueillir. Je conçois que dans les communes d'une certaine étendue la tenue d'un pareil registre devra éprouver de grands obstacles; mais ils n'existeront pas dans celles d'une population moins considérable, et où les médecins, ainsi que les ministres des autels, voudront s'entendre avec les magistrats pour réaliser un projet dont, au surplus, l'exécution n'exigera les détails indiqués que dans le cas où un district, ou même un endroit,

se ferait remarquer par la fécondité ou par la stérilité de ses habitans.

L'étude des propensions sensuelles des peuples, afin d'en pouvoir combattre les écarts, est un moyen puissant de favoriser la fécondité conjugale; les législateurs ont choisi, à cet effet, des expédiens plus ou moins convenables, et qu'ils ont adaptés aux localités ainsi qu'au caractère physique et moral des gouvernés. Ainsi, à une époque où des goûts honteux et contre nature abrutissaient un grand nombre de Romains, Auguste essaya d'arrêter ces débauches par des institutions tendantes à favoriser le mariage, et par des impôts sur les célibataires; Constantin fut plus sévère, puisqu'il décréta la peine capitale contre les pédérastes. Les femmes d'Ava s'habillent d'étoffes de coton du plus léger tissu, et de la coupe la plus négligée : à chaque mouvement qu'elles font en marchant on prétend que leur nudité se découvre, et l'on ajoute que cette immodestie de vêtemens leur fut prescrite par la sagesse d'une souveraine de leur propre sexe, qui, dans un temps où le nôtre portait l'horreur à son comble, essaya, par cette ordonnance, de ramener aux vues de la nature les brutaux qui s'en écartaient.

Maintenir la tranquillité intérieure des ménages; réprimer les mauvais traitemens, les travaux excessifs dont les hommes accablent assez ordinairement les femmes; punir la négligence des maris envers leurs épouses incommodées où malades; veiller au libertinage des époux, considéré comme suite de leur indifférence et d'un commun accord entre eux; telle est une autre partie des travaux d'une police vigilante et animée du désir d'éloigner les causes qui entravent la population.

Je me suis déjà expliqué ailleurs sur les moyens de diminuer la fréquence des hernies et de la *castration*. *Voyez* aussi le mot HERNIE.

Il est important de prévenir les femmes contre les imprudences qu'elles commettent, ou que leurs époux leur font commettre pendant la gestation. Il serait surtout utile de leur indiquer ceux des travaux des champs les plus contraires à cet état, ainsi que de détruire les préjugés qui portent un grand nombre d'entre elles à solliciter vivement une prompte extraction du délivre, et à s'exposer ainsi à devenir les victimes d'une manœuvre indiscrète.

Aussi doit-on surveiller l'exercice de l'art des accouchemens dans les campagnes, et éviter ainsi cette foule de prolapsus utérins, lesquels, s'ils ne forment pas un obstacle absolu à la conception, ne laissent pas néanmoins d'exercer une influence nuisible sur ses résultats. *Voyez* les mots GROSSESSE, COUCHES.

Une appréciation sérieuse de ces causes générales, en ce qu'elles influent sur la fécondité; une application énergique des moyens propres à les combattre ou à les favoriser, produiront nécessairement, en peu d'années, des résultats satisfaisans, toutes les fois que l'union conjugale ne sera pas d'ailleurs assortie de manière à frustrer les espérances de l'état. Ici se présentent trois rapports principaux sous lesquels on peut considérer l'état de mariage; savoir: celui de l'âge, de la liberté du choix, et de la santé.

DE L'UNION CONJUGALE CONSIDÉRÉE SOUS LE RAPPORT DE L'AGE. — *Mariages précoces*. L'action d'une force ne peut être regardée comme naturelle, qu'autant qu'elle est déterminée par une impulsion primitive, et que nulles forces étrangères ou accessoires ne font dévier sa direction: tel est le principe fondé en physique comme en morale, et duquel il ne faudra pas s'écarter dans les recherches qui suivent.

Tout être, pour procréer et pour soutenir sa progéniture, doit avoir atteint le comble de ses forces. Au premier abord, cette assertion semblerait contredire les phénomènes que la nature nous offre, mais il suffira de l'examiner avec attention pour ne plus douter de sa justesse.

On a fondé pendant longtemps l'aptitude à la copulation, et par conséquent à l'union conjugale, sur les changemens extérieurs que subissent, à une certaine époque de la vie, les organes sexuels, ainsi que d'autres parties avec lesquelles ils sont en sympathie. Cette supposition qui a servi de base aux lois matrimoniales romaines et canoniques, semble acquérir de la vraisemblance lorsque nous recourons à l'analogie dans l'exemple des animaux qui, par fois, se livrent aux plaisirs de l'amour avant d'avoir atteint leur développement complet. Cependant, n'oublions pas que ces faits n'ont pu être bien observés que sur des animaux domestiques. Échauffés par un travail excessif ou par un repos accablant, exempts d'ailleurs de l'occupation principale qui dans l'état de nature peut seule absorber toutes leurs autres facultés; exempts du soin de pourvoir eux-mêmes par des recherches lentes, par des efforts pénibles à leur sustentation et à leur défense, tout doit alors se concentrer chez eux vers l'instinct producteur et en solliciter l'exaltation. Il est, au surplus, un phénomène chez les animaux libres, qui ne doit pas nous échapper, c'est cette quantité de mâles qui se disputent la possession des femelles, et qui ne parviennent au but désiré qu'à force de combats, dont l'acharnement exige un degré de vigueur qu'on ne doit supposer que chez ceux d'entre eux dont le développement général répond à celui des organes génitaux. Admettons même d'ailleurs que les animaux procèdent à la propagation

avant leur accroissement complet ; s'en suit-il que ce phénomène puisse s'appliquer directement à l'espèce humaine, dont la perfectibilité, loin de se borner au physique, s'étend en outre sur l'intellect, lequel n'acquiert toute son énergie que plusieurs années après la puberté? Enfin, consultons le rapport qui semble régner entre le temps de l'accroissement des êtres organiques et leur degré de perfection ; remarquons que la croissance du champignon n'exige pas plus de jours que celle du chêne n'exige de siècles ; qu'il ne faut pas plus de minutes à presque tous les mammifères pour apprendre à se tenir debout qu'il faut de semaines à l'homme, et nous verrons qu'en suivant toujours cette méthode comparative pour les diverses périodes de l'accroissement, il sera impossible, si on en excepte quelques climats brûlans où la nature entière est précoce, de regarder raisonnablement chez l'espèce humaine la douzième jusqu'à la seizième année, c'est-à-dire l'époque à laquelle les parties génitales des deux sexes semblent avoir acquis toute l'aptitude mécanique au congrès, comme le moment où il convient de les laisser concourir à la propagation.

Ainsi, les signes qui dénotent la puberté, même les premiers désirs amoureux, prouvent tout au plus que les facultés productrices arrivent à l'époque de leur maturité ; mais que la nature n'y a pas encore mis la dernière main ; et qu'il serait absurde, qu'il serait même dangereux pour l'ordre social, de regarder comme propres à la propagation un jeune homme dont le menton serait couvert de duvet, ou une jeune vierge qui aurait déjà éprouvé quelques excrétions menstruelles. En effet, on voit souvent les marques de la puberté devancer de plusieurs années l'accroissement complet. Cette circonstance peut naître sans doute de causes indépendantes de celles que la nature met en œuvre ; elle paraît résulter du mode d'éducation, du genre de vie propre aux nations policées, qui de nos jours semblent porter à dessein un aliment précoce vers un foyer prêt à l'embrâser. Cependant, comme dans l'ordre naturel des phénomènes qui déterminent l'instant où l'homme peut coopérer utilement à la propagation de son espèce, il existe toujours un certain intervalle plus ou moins marqué entre le développement sensible de ses facultés sexuelles et l'époque à laquelle les autres facultés organiques et morales répondent à ce développement, il devient utile, selon moi, de ne pas perdre de vue la distinction suivante :

La puberté, chez l'homme comme chez la femme, est ce développement matériel des organes de la génération et autres parties sympathiquement intéressées, qui, lorsqu'il a lieu, admet la possibilité de procréer.

La nubilité est l'époque de la vie humaine à laquelle l'or-

ganisation physique et les facultés morales se trouvent en harmonie avec la puberté, de manière à ce que, sans danger pour leur propre santé, l'homme et la femme puissent produire et élever une espèce à la fois saine, vigoureuse et nombreuse.

Il s'agirait maintenant de préciser l'âge auquel la puberté et par suite la nubilité doivent être considérées comme naturellement accomplies. Un léger coup-d'œil jeté sur l'histoire des peuples et sur leurs institutions à des époques identiques, même quelques observations isolées, prouveront qu'il est impossible de généraliser la détermination de ce moment. Le climat, la constitution atmosphérique, le sol, la position géographique, les moyens d'industrie, l'extraction nationale ou la race, le tempérament national ou individuel, les facultés intellectuelles innées, ainsi que la constitution organique, sont autant de causes déterminantes des variations nombreuses qu'on remarque. Quant à la constitution politique, à la religion et aux mœurs, qui toutes reçoivent des modifications des causes indiquées, elles doivent être considérées comme autant de causes secondaires dont néanmoins l'influence est bien manifeste.

Il est d'observation que dans les pays chauds la puberté et la nubilité sont plus hâtives que dans les pays tempérés, et surtout que dans les pays froids. Entre les tropiques les femmes enfantent quelquefois à dix ans et vieillissent à vingt. Les climats éminemment froids, âpres ou humides, dans lesquels l'organisation est comprimée par une atmosphère épaisse, retardent le développement des facultés sexuelles, et l'instinct producteur y est moins prononcé. Tels sont tous les peuples qui avoisinent les pôles : les Samojèdes semblent néanmoins faire exception à cette règle, puisque leurs femmes sont nubiles dès l'âge de onze à douze ans. Mais ce phénomène singulier peut être attribué avec quelque vraisemblance à l'extraction de ce peuple, dont la constitution physique offre de grands rapports avec la race éthiopienne.

Les moyens d'industrie peuvent retarder ou accélérer le développement de l'instinct producteur. La pêche, la chasse, les excursions guerrières s'opposent puissamment à son éveil, ainsi qu'au développement des facultés physiques qu'il régit. La vie pastorale, la jouissance paisible des dons que, dans certaines contrées, la terre semble offrir, pour ainsi dire, d'elle-même à ses fortunés habitans, produisent des effets opposés. Les mineurs saxons, ceux surtout qui exploitent le cobalt, le cuivre, le plomb et le soufre, sont pubères de très-bonne heure.

L'influence du tempérament considéré comme national, c'est-à-dire non comme le produit individuel de causes individuelles, mais comme résultat du climat, de la constitution

topographique et de la race primitive ; cette influence, dis-je, sur le développement de la puberté est trop manifeste pour s'y arrêter longtemps.

Les hommes sont en général moins sensibles à ces causes que les femmes ; chez eux l'époque de la puberté est par conséquent moins variable que chez celles-ci. Il est facile à pressentir que nos climats tempérés, en y supposant toutefois le concours d'autres circonstances, qui, ainsi qu'on l'a vu, ne dépendent pas toujours du degré de latitude, doivent être ceux où la puberté et, par suite, la nubilité, se manifestent à une époque ni trop précoce ni trop reculée. C'est dans ces mêmes climats où s'établissent aussi les rapports les plus favorables entre la durée des forces génératrices des deux sexes, de manière que si la faculté de concevoir et d'engendrer, si les charmes de la femme, à dater de l'instant où elle est nubile, se soutiennent pendant un espace de vingt-cinq à trente années, la faculté de procréer chez l'homme n'excédera cet intervalle que de quinze à vingt années, encore ne sera-t-elle plus alors accompagnée de cette fougue impétueuse qui la caractérisait d'abord. Des sentimens plus nobles, plus calmes succéderont ; l'estime, l'attachement prévaudront sur la sensualité, et les époux dirigeront leurs efforts communs vers le perfectionnement physique et moral de la nouvelle génération. Ce qui vient d'être dit s'applique à la majeure partie de l'Europe. Aussi voit-on dans cette portion du globe, lorsque la nature n'y a pas entièrement perdu son empire, la puberté se manifester généralement chez les femmes, de la treizième à la quatorzième année ; et chez les hommes, de la seizième à la dix-septième. Il ne s'agit plus alors que de peu d'années pour la consolider et pour amener l'époque de la nubilité, époque déterminée, selon les meilleurs physiologistes, par celle de l'accroissement complet. Elle a lieu dans la règle, chez les femmes, deux à trois ans, et chez l'homme, cinq à six ans après la puberté.

Si, pénétrés de ces notions préliminaires, auxquelles on peut donner plus de développement aux mots *puberté* et *nubilité*, nous consultons l'histoire de l'antiquité, nous trouvons que dans les temps reculés on y attachait beaucoup plus d'importance qu'on n'a fait depuis. En effet, les législateurs, les philosophes les plus anciens ont toujours combattu la précocité des mariages. Les lois de Lycurgue sont surtout remarquables à cet égard : elles défendent aux hommes de se marier avant trente-sept ans, et le permettent aux filles à dix-sept. Xénophon et Plutarque, en cherchant à préciser l'esprit de ces lois, assurent qu'elles ont été conçues pour obtenir des générations plus vigoureuses. Aristote exigeait

que l'homme fût de vingt années plus âgé que la femme, afin que leur fécondité se perdit à peu près en même temps; mais aucun auteur ne s'exprime avec plus de sévérité que Platon, en assignant, pour la propagation, à la femme la vingtième jusqu'à la quarantième année, et à l'homme la trentième jusqu'à la cinquante-cinquième ; il veut que tout enfant procréé par des personnes audessus ou audessous de cet âge soit noté d'infamie. Tacite rapporte que les jeunes Germains ne connaissaient pas l'amour précoce. « On sait, dit-il, conserver les forces productrices jusqu'à ce qu'elles soient mûres. Les femmes sont soumises à la même loi, et l'on attend jusqu'à ce que l'âge et la force des deux sexes se trouvent en rapport suffisant pour procréer des enfans sur lesquels la vigueur des parens est empreinte. »

Il ne faut pas croire cependant que ces lois, que ces idées par fois exagérées, aient toujours prévalu. On sait combien elles diffèrent de cette partie de la législation romaine qui précise l'âge propre pour contracter mariage ; législation conçue à l'époque d'une extrême civilisation, et qui plus tard fut adoptée sans discernement par des nations dont ni les mœurs, ni les localités ne se rapportaient à celles des Romains. Ces lois étaient même illusoires, puisque nulle autre loi ne défendait le mariage audessous de l'âge statué. Justinien seulement interdit aux célibataires de prendre des concubines audessous de douze ans. Les Juifs regardaient comme nubile toute fille parvenue à sa douzième année ; mais cette règle créée sous un ciel brûlant, peut-elle s'appliquer aux climats tempérés et même froids qu'habite aujourd'hui la plus grande partie de cette nation?

En examinant d'une manière plus particulière les suites que les mariages précoces exercent sur la santé publique, nous les trouvons vraiment déplorables. «La loi invariable du règne animal et du règne végétal, observe le docteur Faust (*Hommage fait à l'assemblée nationale de quelques idées sur un vêtement uniforme et raisonné, à l'usage des enfans*, Strasbourg, an 3), est applicable aussi à l'espèce humaine; l'homme mûrit-il de bonne heure? c'est-à-dire, la faculté de se reproduire se développe-t-elle chez lui avant que les sens et l'esprit soient formés? il n'acquiert ni force ni vertu. Le sujet mûri de trop bonne heure, perd aussi, comme cela est d'ordinaire chez les adultes, la semence de très-bonne heure, et périt de corps et d'ame.» En effet, les animaux qui procèdent trop tôt au coït nous offrent de semblables résultats, et que les vétérinaires savent très-bien apprécier; un étalon perd irrévocablement ses forces, si on lui permet de sauter une jument avant l'âge de quatre ans, terme auquel son accroisse-

ment est presque toujours complet. Les végétaux même ne sont pas exempts de cette règle, et les cultivateurs sont convaincus par expérience qu'un jeune arbre replanté qui donne des fruits avant que les voies de sa nutrition soient suffisamment établies, prospérera moins que celui dont la fertilité est plus tardive. Ce n'est pas ici l'occasion d'exposer les causes qui, chez l'homme, exaltent prématurément l'instinct producteur; supposons au contraire deux individus de sexe différent chez lesquels ce développement aurait eu lieu au terme voulu par la nature, mais qui n'auraient pas encore acquis tout le complément de leurs forces morales et physiques; supposons-les jetés dans les bras l'un de l'autre; la fougue de la passion les entraînera à des excès que rien ne pourra arrêter, et la facilité qu'ils auront de les prolonger les conduira bientôt à la satiété, au dégoût et à l'épuisement.

Quoique chez la femme la puberté soit plus rapprochée de la nubilité que chez l'homme, et que le sexe féminin résiste mieux que nous aux excès du coït, les inconvéniens que la femme éprouve d'une union précoce n'en sont pas moins graves, lorsqu'on songe aux pertes et aux fatigues qu'occasionnent la grossesse, l'enfantement et l'allaitement.

Mais quelles conséquences bien plus déplorables encore les mariages précoces ne présentent-ils pas, lorsque nous portons nos regards sur les fruits qu'ils font éclore; fruits comparables à ceux que, par une chaleur artificielle, on extorque au sommeil de la nature! « Les mariages précoces, dit Aristote, s'opposent à une bonne génération; car dans le règne animal entier, les fruits qui naissent du premier signal de l'instinct producteur sont constamment imparfaits; ils n'ont aucune forme bien prononcée. Il en est ainsi chez l'espèce humaine, et la preuve en est que partout où l'on admet les mariages précoces, on remarque des hommes petits et chétifs. » C'est avec raison que M. de la Fontaine, premier chirurgien du dernier roi de Pologne, attribue aux unions prématurées des juifs polonais, l'extrême débilité physique que l'on remarque en eux et leur progéniture. Giovanni Botero attribuait, il y a deux siècles, aux mariages un peu tardifs, la beauté du sang, à Raguse et à Gravosa. Montesquieu affirme que la crainte du service militaire détermina au mariage un grand nombre de jeunes gens à peines pubères; que ces unions furent, il est vrai, fertiles; mais que bientôt les maladies et la misère privèrent la France de la génération qu'elles avaient produite. Si en général les mariages précoces épuisent plutôt les hommes que les femmes, la trop grande jeunesse de ces dernières influe plus directement sur le fruit qu'elles portent. Effectivement, il est prouvé que le degré de force physique

d'un enfant tient dans la règle, de la mère plutôt que du père; et c'est encore ce que nous confirme, d'une manière concluante, l'exemple de divers animaux domestiques. On sait que la taille du poulain dépend plutôt de celle de la jument que de celle de l'étalon; les mulets surtout en fournissent une preuve bien frappante. Les jeunes poules, quelle que soit d'ailleurs la force du coq, pondent des œufs presque de moitié plus petits que ceux provenant des poules formées. Et comment en serait-il autrement, puisque c'est dans le sein de la femelle que le fœtus se développe, et que ce développement doit éprouver des obstacles, lorsque l'utérus n'offre ni assez d'espace, ni assez de résistance? Aussi, les femmes imparfaitement formées produisent-elles presque toujours un fruit débile, et sont-elles très-sujettes aux avortemens.

Je me crois dispensé d'insister plus longuement sur les inconvéniens des unions précoces. Que peut-on, en effet, objecter contre des faits malheureusement trop invariables pour ne pas être concluans? Dira-t-on que pour faire ressortir quelques côtés nuisibles d'un abus, on est obligé de les exagérer? Mais que l'on examine donc les suites de ces unions précoces contractées si souvent dans les familles des grands; que l'on remarque combien les effets ont toujours été contraires à ce qu'on en attendait; combien de branches illustres s'éteignirent par cela seul qu'on avait forcé la nature. Objectera-t-on quelques faits isolés, tels que l'exemple d'un maréchal de Richelieu, qui, né au terme de sept mois, s'abandonne dès sa quinzième année à toute l'ivresse des sens, et conserve encore à un âge très-avancé la force virile d'un jeune homme? De pareils phénomènes sont trop rares pour détruire une vérité générale. D'ailleurs, me sera-t-il permis, comme médecin, de hazarder une opinion que je soumets à la méditation de mes lecteurs? L'union conjugale précoce épuise davantage les forces viriles, qu'un amour inconstant, passager, et qui nous fait voler des bras d'une beauté dans ceux d'une autre. Quels que puissent être les charmes physiques d'une épouse, l'habitude finit par nous les rendre plus ou moins indifférens, selon que la modération préside plus ou moins à nos ébats. L'estime, l'attachement restent; mais notre jeune imagination est amortie, elle ne vient plus au secours de nos forces; un objet nouveau, au contraire, flatte davantage nos sens, et l'orgasme vénérien est porté avec beaucoup moins d'efforts à son comble.

Il est toutefois un argument en faveur de l'union conjugale précoce, plus sérieux que les objections qui viennent d'être présentées. On la regarde comme un moyen d'arrêter le libertinage des jeunes gens, qui sans cela prodigueraient à des

concubines les prémices d'une vigueur qui devrait être réservée pour l'épouse légitime. Mais, dirai-je avec Frank et Mahon, s'il n'est d'autre moyen que le mariage, de retenir la jeunesse jusqu'à ce qu'elle soit formée, il ne nous reste plus qu'à gémir sur le sort funeste des générations issues de pères imberbes. Cependant ni la précocité de l'instinct producteur, ni la dépravation des mœurs ne sont encore parvenues au point de nécessiter un moyen aussi extrême, et si malheureusement ces motifs peuvent être de quelque valeur pour les cités étendues et opulentes, il reste toujours à savoir si le mariage arrêtera des excès qu'on peut prévenir ou rendre moins communs par d'autres institutions, au nombre desquelles il faut placer avant tout celles relatives à l'éducation. Toutefois ce n'est pas la crainte de la débauche et de ses suites qui déterminent les mariages précoces, puisque cet abus est presque toujours fondé sur des motifs d'intérêt ou d'ambition. Les paysans russes unissent souvent leurs garçons de onze ans à des filles de vingt ans, afin d'augmenter le nombre de leurs ouvrières. Lorsque les femmes tartares ont cessé d'engendrer, elles sont remplacées par de plus jeunes, dont elles deviennent les servantes. Le terme de leur jeunesse étant par conséquent le début de leur servitude, elles cherchent à se marier le plutôt possible. La crainte du service militaire a donné lieu à un nombre considérable de mariages précoces; j'ai déjà dit que les grands en offraient des exemples multipliés: Louis XI obtint de l'évêque de Tours la permission d'habiter, avant l'âge de quatorze ans, avec la reine qui n'en avait pas encore douze. Le caractère lâche et féroce de ce prince n'aurait-il pas dépendu au moins en partie de l'épuisement de ses forces naissantes? Il serait à désirer pour la prospérité des états, que les souverains voulussent les premiers se pénétrer de l'importance des raisons qui s'élèvent contre les mariages précoces. Un homme voué par sa naissance à régler les destinées d'un peuple, doit, pour le rendre heureux et pour l'être lui-même, réunir à un degré éminent la vigueur physique à la force morale; il doit surtout désirer, pour la conservation de sa dynastie, que sa progéniture se soutienne et jouisse des mêmes avantages corporels que lui. Une union précoce forme le plus grand obstacle à l'accomplissement de pareils vœux.

Il me resterait maintenant à parler des moyens de s'opposer aux mariages précoces. Ici s'offrent deux manières d'envisager ce sujet; l'une est relative aux lois existantes; l'autre est essentiellement médicale. Quant à la première, elle ne peut être sujette à discussion puisqu'une loi positive, tit. V, ch. I, art. 144 du Code civil, défend à l'homme de se marier avant dix-huit ans, et à la femme avant quinze.

Comme médecin, on ne peut adopter de terme préfix, parce qu'il est impossible d'établir d'avance l'époque invariable de la nubilité. Il n'est qu'un moyen de déterminer l'aptitude réelle à l'union conjugale, c'est de constater une fois par année, depuis l'âge de quinze ans chez les filles, et depuis celui de dix-huit chez les garçons, les progrès de l'accroissement, et de ne leur permettre de contracter mariage qu'au bout d'un an après la croissance terminée. Il ne m'appartient pas d'examiner ici jusqu'à quel point une pareille mesure est praticable; j'ai dû seulement me borner à faire ressortir la vérité du principe sur lequel elle se fonde.

Mariages tardifs. Violer, sans utilité, les lois les moins variables de la nature, n'est-ce pas saper le bonheur public jusque dans ses fondemens? C'est pourtant ce qui arrive tous les jours dans la société; c'est surtout ce que nous offrent ces unions ridicules contractées entre des individus d'un âge avancé. Personne n'ignore les révolutions étonnantes que l'âge opère dans nos facultés physiques, et particulièrement dans celles des organes de la génération. Elles sont plus sensibles encore et plus faciles à apprécier chez la femme que chez l'homme. En effet, la cessation de l'excrétion menstruelle constitue un signe certain qu'elle n'est plus propre à engendrer. Des faits nombreux attestent, au contraire, la fécondité du sexe mâle, à des époques de la vie beaucoup plus avancées, et prouvent qu'après le développement de la puberté il n'est pas de terme auquel on puisse déclarer absolument stérile un homme, d'ailleurs bien constitué. Mais ces faits, seraient-ils plus nombreux encore, ne détruiront jamais une vérité générale, et que pour le bien-être social il faut respecter : c'est que l'homme, et encore plus la femme, en contractant mariage à un âge avancé, ne peuvent plus convenablement remplir le but du matrimoine, la procréation et l'éducation de l'espèce. Lorsque deux personnes âgées, et par conséquent dépourvues des facultés nécessaires à la procréation, s'unissent par les liens du mariage, afin de se prodiguer mutuellement les soins que la vieillesse reclame, et adoucir ainsi les dernières années de leur vie, il ne peut résulter d'un semblable contrat d'autre inconvénient pour la société, que celui de favoriser le goût du célibat, et de différer l'union conjugale jusqu'à une époque où elle est sans utilité pour la population. Mais lorsque la femme n'a pas encore passé le terme de sa fécondité, les conséquences des mariages tardifs deviennent beaucoup plus sérieuses. Alors elle peut, en effet, devenir enceinte à une époque de la vie où sa fibre ne se prête qu'avec peine aux efforts de l'enfantement; les plus grands dangers menacent dans ce cas son existence. Devient-elle mère, le fruit de ses amours est très-souvent débile; il

hérite, pour ainsi dire, en venant au monde, de la langueur de ses parens, ou bien il devient orphelin avant que son éducation ne soit achevée, et reste à la charge de l'état s'il n'a pas une fortune qui le rende indépendant.

Mariage entre des personnes d'un âge disproportionné. En considérant ces mariages d'une manière générale, on découvrira bientôt qu'ils sont suivis d'un inconvénient bien grave. La fécondité cesse chez l'un des époux, tandis que l'autre jouit encore de toutes ses facultés productrices. Aussi ces unions donnent-elles une fois moins d'enfans que les autres. D'autres fois la stérilité y est relative, ainsi que le prouvent ces exemples nombreux de jeunes femmes, qui, après avoir passé plusieurs années dans les bras d'un homme glacé par l'âge, devinrent fécondes lorsqu'une nouvelle union leur permit de se livrer aux caresses d'un époux plus jeune et plus vigoureux. Une autre suite fâcheuse de ces mariages, est la débilité physique des enfans issus de pareils liens; et quoique ici la jeunesse de la mère semble devoir contrebalancer la langueur d'un père suranné, on connaît trop l'influence du sperme viril sur la formation du fœtus, pour admettre rigoureusement cette hypothèse, qu'une observation journalière détruit d'ailleurs.

La disproportion d'âge dans les mariages est presque toujours au désavantage de la femme, c'est-à-dire que sa jeunesse est sacrifiée dans la plupart des cas: l'égoïsme de notre sexe a même été porté au point de recommander le rapprochement d'une jeune femme avec un vieillard, comme moyen de prolonger les jours de celui-ci. « Le corps d'une fille de quinze ans, dit Venete, quand nous l'appliquons au nôtre, nous communique sa chaleur, qui est de la même espèce que celle que nous avons, et l'expérience de David nous fait bien voir qu'il n'y a point au monde de meilleur remède que celui-là. Mais les pauvres filles ne durent pas longtemps; elles donnent aux vieillards ce qu'elles ont de doux et d'agréable, et prennent pour elles ce qu'ils ont d'âpre et de fâcheux. » Lorry a remarqué que la peau des jeunes femmes qui se rapprochent des vieillards, devient rude et flasque. Puissent ces faits trop constans ne pas être perdus pour des parens insensibles et ambitieux!

L'union conjugale entre un jeune homme et une femme âgée déterminent des résultats plus fâcheux encore pour l'ordre social: on doit même la regarder comme une autorisation au concubinage. Chez le sexe mâle, la vieillesse n'exclut pas absolument la faculté d'engendrer, tandis que la femme, lorsqu'elle a passé une certaine époque, n'offre aucun espoir à cet égard. Cependant ces mariages que l'intérêt pécuniaire le plus sordide et le plus abject peut seul déterminer, qui conduisent

infailliblement l'homme au dégoût et à la débauche, la femme à tous les excès de la jalousie; ces mariages scandaleux continuent d'être tolérés!

Il n'est pas sans intérêt de jeter un léger coup-d'œil sur la manière dont quelques nations anciennes ont envisagé le sujet que je viens d'exposer. Lorsque, dans Sparte, la femme avait apporté la fortune de ses parens à un homme âgé et impuissant, il était forcé de permettre qu'elle choisit un adjoint dans sa famille, afin de se dédommager de la nullité de son époux. Les lois des Romains interdisaient, dans le principe, le mariage aux hommes sexagénaires, ainsi qu'aux femmes de cinquante ans. Par la suite, on crut à propos de modifier cette défense d'Auguste, et l'on fondait cette modification sur la durée plus longue des facultés génitales de l'homme, que celle des mêmes facultés chez la femme. Il fut donc statué, par un décret du sénat rendu sous l'empereur Claude, qu'un sexagénaire, en se mariant, jouirait de toutes les prérogatives civiles attachées au mariage, tandis qu'une femme de cinquante ans ne pourrait s'unir qu'à un sexagénaire au moins, sous peine, dans le cas contraire, d'être privée, ainsi que son époux, du droit de donation mutuelle et d'héritage. Il ne serait pas difficile de rapporter un plus grand nombre d'exemples semblables et qui tous prouveraient que plus on a approché des temps modernes, moins on a su tenir compte de la juste proportion d'âge qu'exige l'union matrimoniale, pour devenir profitable à l'état. Les intérêts personnels de notre sexe ont été singulièrement préférés au bonheur de la femme, et en excusant les mariages mal assortis quant à l'âge, sous le prétexte spécieux qu'ils étaient utiles au soulagement des infirmités humaines, *ad solatium humanæ imbecillitatis*, on a semblé s'occuper plutôt d'une institution de garde-malades, que d'époux susceptibles de multiplier une espèce saine et vigoureuse.

Il me resterait maintenant à parler des moyens propres à prévenir les unions mal assorties quant à l'âge; mais ils ne sont pas de la compétence des médecins, puisque ceux-ci ne sont pas toujours consultés, lors même qu'il s'agit de fonder des lois qui intéressent de près l'état physique des gouvernés.

DE L'UNION CONJUGALE CONSIDÉRÉE SOUS LE RAPPORT DE LA LIBERTÉ NATURELLE DU CHOIX. « Que je suis malheureuse! s'écrie l'amante d'Emile; j'ai besoin d'aimer et ne vois rien qui me plaise. Mon cœur repousse tous ceux qu'attirent mes sens; je n'en vois pas un qui n'excite mes désirs, et pas un qui les réprime : un goût sans estime ne peut durer. Ah! ce n'est pas-là l'homme qu'il faut à votre Sophie! son charmant modèle est empreint trop avant dans son ame. Je ne puis aimer que lui; je ne puis rendre heureux que lui, je ne puis être heureuse

qu'avec lui seul. J'aime mieux mourir malheureuse et libre, que désespérée auprès d'un homme que je n'aimerais pas et que je rendrais malheureux lui-même. Il vaut mieux n'être plus que de n'être que pour souffrir. »

Ces accens qui peignent si vivement le besoin d'aimer, expriment en même temps le langage de la nature.

L'amour, dans sa direction naturelle, est une suite nécessaire de cette disposition vitale par laquelle le physique est préparé à la reproduction. C'est du moment où nous éprouvons la révolution déterminée par cet état, que notre caractère change de forme. Alors chaque sexe s'appète mutuellement; nous devenons inquiets, distraits, tristes sans cause déterminée; la chaleur de nos fibres semble s'exalter; nous avons soif du grand air, et nous éprouvons un bien-être indicible lorsque nous sommes en présence d'un sexe différent du nôtre. Dès ce moment, la jeune vierge porte ses regards timides sur le grand nombre de jeunes gens qui l'entourent; elle établit son choix; bientôt elle a distingué l'amant qu'elle préfère : c'est lui qu'elle veut pour époux; lui seul absorbe ses pensées, concentre toutes ses affections : les autres hommes lui deviennent indifférens, quelquefois même odieux.

Dans le nombre infini de romans que cette situation a fait éclore, on a cherché jusqu'à présent à la fonder sur des causes morales. La conformité des mœurs, des opinions, du sentiment du beau et du sublime, y établissent cette douce sympathie qui ne se borne pas toujours à des sexes opposés. Nul doute que ces conditions ne puissent influer sur l'attachement réciproque; mais ce désir brûlant pour une personne et non pour une autre, cette attraction exclusive, l'amour en un mot, doit coïncider surtout avec certains rapports physiques, sans lesquels ce sentiment auquel la félicité conjugale se trouve étroitement liée n'existerait pas.

C'est moins dans l'analogie des propensions et dans la conformité des traits, que dans l'ensemble de la constitution organique, qu'il faut chercher les rapports qui font naître cette sympathie dont la nature nous offre tant d'exemples, et qui n'échappent à quelques yeux peu exercés, que parce qu'étant moins tranchés de nos jours que dans l'état primitif de la nature, leurs résultats sont plus difficiles à saisir. C'est en envisageant l'amour conjugal d'après ce principe, qu'on s'explique en grande partie l'attachement à toute épreuve, ou bien l'indifférence, la haine même des époux, et tant d'autres suites physiques et morales qu'il serait trop long de signaler.

Toutefois, les conditions exactes de cet accord entre les deux sexes, échappent jusqu'à présent à toute pénétration humaine, parce qu'elles se fondent sur des caractères que nos

sens perçoivent sans pouvoir les définir, et dont il faudrait, si cela était possible, chercher la source dans la constitution élémentaire de notre organisation. S'il en était autrement, les formes extérieures les plus belles et les plus régulières décideraient sans exception cet attrait inexplicable. Mais l'expérience ne prouve-t-elle pas par des faits nombreux que la beauté ne détermine et ne proportionne pas toujours l'attachement mutuel; le sexe, surtout, n'établit-il pas souvent son choix sans pouvoir en deviner les motifs? Ce phénomène, que de nos temps frivoles on appelle caprice, devrait être respecté comme le langage du cœur, et si ce langage se fait plus souvent entendre chez la femme que chez l'homme, c'est que chez elle les dispositions naturelles ont résisté plus longtemps aux atteintes de la luxure.

On a proposé le croisement des familles et des races comme un moyen de perfectionner les générations. Si ce moyen est fondé, il semblerait, au premier abord, affaiblir, si non détruire, ce qui a été dit. On ne peut en effet nier que la perfection des générations souffre, lorsque l'union conjugale est restreinte à un petit cercle d'individus qui, ne se mêlant jamais à des peuples voisins ou étrangers, sèment continuellement, pour me servir de l'expression de Frank, le même grain sur le même champ. L'immortel Buffon était pénétré de cette vérité, qu'il sut étayer d'une analogie concluante. Si chaque famille voulait se reproduire par elle-même, il en résulterait, selon toute apparence, des suites semblables à celles que nous voyons se produire chez divers animaux dont les espèces se rabougrissent lorsque leur accouplement est soumis à de pareilles conditions. Hartmann, dans un très-bon ouvrage qu'il a fourni sur l'éducation des chevaux et des mulets, assure que les bêtes fauves, renfermées dans des parcs où elles ne peuvent suivre leur instinct naturel, qui est de changer de gîte, et même d'émigrer aux époques du rut, produisent une race dont la taille et la vigueur diminuent à chaque génération. Ce phénomène est plus frappant encore parmi les chevaux et les moutons. Les béliers ont besoin d'être changés de troupeau tous les deux ans, pour qu'ils ne sautent pas leurs sœurs ou leurs propres enfans, attendu qu'il en résulterait une dépravation de l'espèce et cette quantité de variétés qu'on remarque partout où l'on néglige cette précaution. Ainsi se confirme l'opinion de Buffon, lequel prétend que, chez les nations les plus incultes, l'inceste est moins fondé sur l'opinion religieuse que sur la loi naturelle et sur une observation des suites fâcheuses que les unions entre parens exercent sur l'état physique de l'espèce.

Or, ces faits, je le répète, peuvent-ils se concilier avec ces rapports physiques et moraux qui déterminent l'amour, rap-

ports que l'on devrait supposer beaucoup mieux établis entre des individus issus du même sang, élevés sur les mêmes lieux, habitués aux mêmes mœurs? Cette objection n'est embarrassante que pour ceux qui prétendront à dévoiler les causes finales; entreprise audessus de nos moyens. Il a déjà été dit combien les conditions exactes de l'attraction exclusive et individuelle qu'on remarque entre les sexes, nous étaient peu connues, et je ne vois pas pourquoi la consanguinité transmettrait dans tous les cas une disposition qui peut fort bien dépendre de causes étrangères à la parenté. Mais ce que je conçois très-aisément, c'est qu'une suite non-interrompue d'alliances matrimoniales renfermées dans un cercle étroit de familles puisse entraîner la dépravation physique de l'espèce. N'est-il pas très-vraisemblable que les vices organiques individuels, lorsque surtout ils tiennent aux localités, ne tarderont pas alors à devenir le partage de la race entière, et qu'ainsi naîtront des difformités nationales, des maladies endémiques dont on chercherait vainement la source ailleurs? Pérou, dont les sciences pleureront longtemps la mort prématurée, a fixé l'opinion des savans à l'égard des tabliers naturels qui distinguent les femmes des houswannhas ou boschismans; il prouve que ces tabliers, qui sont une excroissance au pénil, appartiennent à une nation qui, par les lieux qu'elle habite, par ses mœurs sauvages et féroces, semble s'être entièrement isolée du reste des vivans. Outre cette excroissance, ces femmes ont encore d'autres caractères physiques qui leur sont propres; tels qu'une dépression particulière au milieu du sein, une courbure en dedans de la partie inférieure de la colonne vertébrale, courbure qui, jointe à deux pelotons monstrueux de graisse, tapissant les muscles fessiers, font tellement saillir les fesses qu'elles servent de monture aux enfans. Ces phénomènes très-singuliers, qui probablement ne sont rien moins que primitifs, et ne se remarquent que sur une peuplade peu nombreuse, exclue du reste de la société, n'auraient-ils pas pour source la cause qui vient d'être indiquée? Ce ne serait pas la première fois que des vices de conformation acquis auraient été transmis des parens aux enfans, et seraient devenus des défauts de la race entière. Buffon a cru remarquer que des chiens auxquels, de génération en génération, on avait coupé les oreilles et la queue, produisaient des petits dont ces parties étaient plus courtes qu'à l'ordinaire. Le même phénomène a été observé sur les chevaux anglais. Au dire de Blumenbach, les enfans israélites ont souvent le prépuce tellement court, qu'on peut à peine les circoncire : enfin plusieurs auteurs tels que celui qui vient d'être cité, J. Hunter, E. A. W. Zimmermann, n'hésitent pas d'attribuer les caractères les plus

saillans des races humaines à l'usage des peuples de modifier artificiellement leurs formes primitives. Pourquoi donc des défectuosités physiques moins apparentes ne se propageraient-elles pas à plus forte raison, même avec une sorte de progression, et que le croisement des races serait bien propre à arrêter? On a constaté, remarque Frank, que des constitutions tout à fait opposées, fussent-elles même défectueuses, s'amélioraient dans les générations suivantes, et que le mélange avec un sang étranger les perfectionnait, de même que la branche du pommier-reinette antée sur celle du pommier sauvage, perfectionne et adoucit l'âpreté des sucs de ce dernier: c'est par un procédé analogue que, dans les haras, on corrige les défauts de la jument par les qualités de l'étalon, et *vice versâ*. Le Perse, moitié Tartare, diminue la laideur de sa race en recherchant la belle esclave de Téflis. Au rapport de Pallas, les Dsingorcs, parmi les Calmoucks, se distinguent avantageusement des Torgoutes par leur stature ainsi que par leurs traits, et ils doivent cette supériorité de leur physique à leur alliance avec des femmes étrangères qu'ils enlèvent.

L'ensemble des considérations qui précèdent prouve combien il importe de ne pas gêner la liberté naturelle du choix dans le mariage, et d'empêcher que les parens n'exercent un empire tyrannique sur la volonté de leurs enfans. Cet abus a été prévu autant que possible par les articles 151 jusqu'à 160 (chap. 1, tit. v), et notamment par les articles 151 et 152 du Code civil. Si les sages dispositions qu'ils renferment ne s'y opposent pas directement, ils indiquent au moins que l'autorité suprême improuve toute contrainte de ce genre, et qu'elle cherche à en garantir cet âge de la jeunesse où l'on doit lui supposer le discernement convenable pour les actes qui constituent l'existence civile.

L'intérêt et l'ambition étant presque toujours les seuls motifs qui, dans les cités, entravent la liberté naturelle du choix, on devrait supposer que celle-ci éprouvera beaucoup moins d'obstacles dans les campagnes. Mais outre que les mêmes passions s'y présentent sous des formes plus grossières, il est des préventions, des préjugés tout à fait propres aux campagnards, et qui deviennent la cause qu'un nombre considérable de filles y restent sans établissement, à moins que de contracter des unions de pure convenance. Les haines, les jalousies qui trop souvent subsistent depuis une longue suite d'années entre des communes voisines, l'isolement que chacune d'elles semble affecter, exercent les conséquences les plus graves sur l'union conjugale. Il est en effet des villages où l'on regarderait comme un crime d'état de s'allier à une personne étrangère à la commune, et où la violation de cet usage absurde a fait naître plus

d'une fois des discordes et des rixes sanglantes. Dans certains endroits, nul jeune homme ne peut épouser une étrangère sans en avoir obtenu la permission par le sacrifice d'une somme d'argent; encore reste-t-il exposé à une foule de vexations qui souvent le détournent pour toujours du désir de se marier.

En se rappelant ce qui a été dit du croisement des races, on saisira sans peine combien il importe de détruire de semblables abus : en effet, si nous examinons les conséquences physiques qu'ils entraînent dans les communes où ils se sont glissés, nous serons frappés avant tout de la multitude de formes désagréables qui à chaque instant choquent notre vue; nous observerons que les vices de constitution et les maladies endémiques s'y maintiennent d'une manière par fois alarmante; nous y remarquerons singulièrement l'inertie, l'aspect morose des enfans, et qu'on ne peut attribuer qu'à l'indifférence régnant entre des époux dans l'union desquels un amour réciproque entre rarement pour quelque chose. Très-jeune encore, le hazard me conduisit dans une commune de frères moraves : cette secte élève aux frais de la communauté, et dans des établissemens séparés, les jeunes garçons et les jeunes filles qu'à l'époque de leur nubilité on unit par la voie du sort. Quoique adolescent, je me rappelle avoir été désagréablement surpris par la multitude de formes désagréables, de figures hâves, de constitutions débiles. On observe tous les jours de semblables effets dans les communes israélites peu étendues et éloignées des villes. Des usages aussi dangereux que ceux dont je viens de parler existaient et existent encore aujourd'hui dans plusieurs lieux de l'empire français : la surveillance la plus active n'a pu les détruire entièrement, parce que l'œil des magistrats ne peut pas toujours pénétrer jusque dans les tribunaux de famille. Il est essentiel néanmoins de réprimer tout élan manifeste qui tendrait à entretenir des dispositions semblables à celles que j'ai signalées; le parlement de Dijon, par son arrêt du 6 août 1718, a donné à ce sujet un bel exemple de prévoyance.

C'est encore sous ce même rapport que les magistrats auront le plus grand intérêt à étouffer par les moyens qui sont en leur pouvoir, les haines, les jalousies, en général, les dissentions qui éloignent les uns des autres les habitans de différentes communes. Ici l'influence des ministres des autels peut sans doute être d'un grand poids; mais peut-être faudrait-il en outre instituer des fêtes qui, en rassemblant sur un même point plusieurs villages voisins, donneraient occasion à la jeunesse des deux sexes de se voir sous la surveillance des parens.

DE L'UNION CONJUGALE CONSIDÉRÉE SOUS LE RAPPORT DE LA SANTÉ. Lorsqu'on pense combien est grande la secousse que la coha-

bitation imprime à nos nerfs, combien il faut de vigueur pour supporter soit une perte répétée de la liqueur séminale, soit les sacrifices physiques et moraux que la gestation, l'enfantement et l'allaitement entraînent, on conviendra sans peine qu'il n'est que l'état de santé qui puisse convenablement résister à tant de fatigues, et que le plus grand nombre des affections chroniques ne sauraient les supporter. Cette vérité, dans son application à l'union conjugale, ressort sous un aspect doublement affligeant. Ici ce ne sera pas seulement l'époux infirme que frapperont les souffrances, puisqu'elles s'étendront, sous plus d'un rapport, sur celui qui avait la santé pour partage. Quelles seront, en effet, les jouissances auxquelles pourront prétendre deux êtres destinés à vivre ensemble, et dont l'un serait atteint d'une affection grave et rebelle? Bientôt la crainte d'une communication du mal empoisonnera leur tranquillité intérieure; d'autres fois les infirmités exaspéreront le moral du malade; il exigera des soins, des ménagemens qu'une attention et qu'une patience soutenues ne sauraient toujours ni deviner, ni accorder. Souvent la faiblesse, la langueur de l'époux valétudinaire, le rendront peu propre à surveiller les intérêts de sa famille; les tracas domestiques augmenteront, l'aisance diminuera, et la réunion de ces circonstances entraînera l'indifférence, le dégoût, la haine, même le désespoir. Et que peut être d'ailleurs le but d'une semblable union? Sera-ce la procréation? elle n'offre que peu d'espoir à celui dont l'existence est chétive. Sera-ce le désir de satisfaire certaines passions? mais que peut-on attendre, sous ce rapport, d'un être que son état dispense du premier des devoirs conjugaux? Quelle est donc l'utilité d'un contrat dont l'exécution ne laisse entrevoir, d'une part, que des dangers continuels, et d'une autre part, d'éternelles excuses? Au milieu de ces entraves les sens s'irritent, le désir de les calmer semble s'accroître en raison des obstacles, et de cet état de choses naît une situation de l'esprit et du corps que l'on peut regarder comme une source de désordres physiques et moraux qui pèsent sur la société.

On verra bientôt quelle funeste influence les unions mal assorties sous le rapport de la santé sont susceptibles d'exercer sur la fécondité conjugale et sur ses résultats. De tous leurs inconvéniens c'est-là le plus à craindre, et c'est par conséquent celui qu'un gouvernement doit s'empresser le plus de prévenir, en s'opposant à ce que des individus atteints d'affections incompatibles avec le but essentiel du mariage, contractent des engagemens qu'ils ne sauraient remplir.

A cet égard, nos lois positives ne sont pas aussi sévères qu'en ma qualité de médecin je me vois forcé de l'être. Je ne prétends pas blâmer cette indulgence, parce que je ne suis que

trop convaincu de la difficulté de déterminer judiciairement l'état de santé individuelle des personnes qui se destinent au mariage; mais me sera-t-il permis au moins d'insister sur l'utilité des mesures administratives propres à diminuer cette légèreté avec laquelle les femmes, encore plus que les hommes, sont livrées ou se livrent à des personnes que leurs infirmités rendent impropres à remplir les conditions matrimoniales? Ne devrait-on pas instruire les parens par des écrits populaires, sur les dangers et les malheurs auxquels ils exposent alors leurs enfans; les magistrats, les médecins, les ministres des autels ne devraient-ils pas se retracer constamment cette maxime de Fernel : *Maxima ergo ortûs nostri vis est, nec parùm felices benenati;* et employer les divers moyens d'instruction et de persuasion qui sont en leur pouvoir pour prévenir les causes fâcheuses dont je vais examiner les détails?

Les maladies que l'on a considérées comme s'opposant plus ou moins aux principaux buts du mariage, peuvent, ce me semble, être divisées en deux classes : la première se composerait *des maladies susceptibles de se propager soit d'un époux à l'autre, soit à leur progéniture;* la seconde serait formée de celles *qui ne se propagent en aucune manière, mais qui entravent plus ou moins la génération.* La première classe admet deux ordres : 1°. *les maladies avec matière contagieuse pouvant se propager d'un époux à l'autre et à leur progéniture;* 2°. *les maladies exemptes de matière contagieuse, mais qui peuvent compromettre plus ou moins la santé de l'époux bien portant, et porter sur les enfans une impression morbeuse qui souvent dégénère en une maladie semblable à celle dont était affecté l'un des parens.* Ces deux ordres constituent encore ce qu'on appelle, dans l'étendue du terme, les maladies héréditaires et sur lesquelles il est indispensable de dire quelques mots dans le sens du sujet que j'ai à traiter.

L'existence des maladies héréditaires a été contestée par divers médecins; mais il me semble que les discussions que ce point de doctrine a fait naître, portent sur des mal-entendus, suites du défaut de méthode, plutôt qu'ils ne dépendent de l'obscurité du sujet. C'est le transport immédiat d'un levain morbifique d'un des parens, et surtout du père aux enfans, qui semble avoir donné lieu en grande partie à ce choc d'opinions. Toutefois, s'il existe des raisons qui puissent faire révoquer en doute la transmission immédiate d'un virus du père à son enfant, et cela par l'acte de la génération, elles n'auraient pas dû porter à nier tout à fait l'existence des maladies héréditaires, et à négliger avec affectation les phénomènes et les raisonnemens qui prouvent que si l'on a eu tort d'admettre

avec trop peu de restriction le transport immédiat d'un virus des parens aux enfans, il ne s'ensuit pas qu'une disposition, qu'une impression morbeuse dans l'organisme du père ou de la mère, ne puisse s'étendre sur leur progéniture, et même avec des caractères assez tranchés pour qu'on la distingue à peine de l'état véritable de la maladie, qui n'en est que trop souvent la suite. Il était nécessaire de faire remarquer cette inconséquence, avant que d'aller plus loin, parce qu'elle doit être considérée comme vraiment dangereuse pour l'ordre social : elle peut inspirer une sécurité trompense; elle peut surtout déterminer chez la jeunesse nubile et chez les époux un relâchement de mœurs; chez les parens prêts à disposer de la main de leurs enfans, une incurie dont les suites sont des plus graves. C'est surtout en matière publique qu'il faut éviter les inductions fausses, ambitieuses ou hasardées, parce que leur exécution peut entraîner des conséquences d'autant plus funestes qu'elles atteignent la société entière; et lorsqu'il s'agit d'abstraire des règles de conduite sociale d'un sujet qui offre quelques points douteux, il ne faut adopter, tout calcul fait, que celles des opinions, fussent-elles même hypothétiques, dont l'application à l'état social offre le moins de dangers.

Peu nous importe maintenant de quelle manière le sperme viril féconde; il est constant que les parens et les enfans, que surtout la mère et la fille, le père et le fils, se ressemblent plus ou moins. Cette ressemblance qui ressort davantage avec l'âge, ne se borne pas seulement aux traits de la face et aux manières dont ils expriment les divers mouvemens de l'ame, elle se retrouve souvent dans la marche, dans les gestes, dans les différentes attitudes du corps, sans qu'on puisse l'attribuer toujours à l'imitation, puisqu'elle s'observe aussi sur des individus qui n'ont pas été élevés sous le toit paternel. Or, comme la moindre variété dans la direction, dans l'insertion, les points d'appui et les proportions des muscles produisent des différences notables dans l'expression des mouvemens, on doit en conclure une similitude frappante entre le système musculaire des parens et des enfans. Cette similitude s'étend même, selon d'habiles anatomistes, sur la charpente osseuse : jusqu'à la conformation des doigts et des ongles, jusqu'à la distribution et à la direction des vaisseaux du dos de la main, offrent au premier coup-d'œil de semblables rapports. Ces faits nous autorisent donc à supposer une ressemblance suivie jusque dans les parties les plus déliées de l'organisation, et par conséquent jusque dans la constitution des sucs qui s'y élaborent.

En admettant ces vérités, on ne peut plus nier que les changemens produits sur les organes des parens par des impres-

sions morbides, ne puissent également se transmettre aux enfans, et ceux-ci venir aumonde avec des dispositions morbides, ou même avec des maladies dépendantes de l'état physique des parens. La seule objection qu'on puisse élever contre ce raisonnement, est que ce qui a lieu pour l'état naturel, pourrait fort bien ne pas avoir lieu pour l'état de maladie; c'est-à-dire que les aberrations pathologiques pourraient fort bien ne pas se transmettre des parens aux enfans comme les variétés physiologiques. Mais les faits renversent malheureusement ce doute, et nous prouvent que des difformités, tellement sensibles qu'elles frappent les sens au premier coup-d'œil, pouvant se propager du père ou de la mère à l'enfant, des désordres moins matériels pourront à plus forte raison se transmettre. M. Burdin a cité dans le second volume des Mémoires de la Société médicale de Paris, un exemple très-remarquable de cécité héréditaire. Morand parle de familles portant six doigts à une main. Je connais une famille dans laquelle trois générations sont affectées d'exomphales. Mauriceau fait mention d'une claudication qui se transmit du père à ses trois fils. Blumenbach parle d'un officier qui, après avoir été estropié de la main droite par une blessure, se maria et produisit des enfans des deux sexes qui offrirent la même difformité que leur père, au même doigt de la même main. Lorry rapporte un fait analogue. Il serait facile de faire une ample collection d'exemples semblables, si ceux que je viens de rapporter ne suffisaient pas pour renverser les subtilités d'une théorie présomptueuse, et si ce sujet n'était pas destiné à être traité avec plus d'étendue au mot *maladies héréditaires*.

Il est néanmoins une question très-essentielle et trop étroitement liée à mon sujet, pour que je ne doive pas l'éclairer de plus près. *Un virus peut-il être transmis du père ou de la mère à l'enfant ?* Ici la théorie se perd dans un dédale d'idées que l'expérience égarée par une foule d'observations contradictoires peut à peine apprécier. Je n'ai pas la prétention de dissiper les ténèbres; j'ignore les opinions de ceux de mes collaborateurs chargés dans cet ouvrage de traiter spécialement ce sujet; peut-être me trouverai-je en contradiction avec eux sur plusieurs points; mais n'importe, je veux essayer de réduire le problême à ses élémens les plus simples, et de saisir le vrai là où je croirai l'avoir trouvé.

La communication d'un virus s'effectue ou par l'atmosphère, ou par un contact médiat ou immédiat. Ces propriétés semblent dépendre du degré auquel il combine le calorique, ou, en d'autres mots, de sa volatilité plus ou moins grande. Ici nous ne devons nous occuper que des virus susceptibles de se propager par le contact; car ce ne sont que les affections

chroniques qu'ils produisent qui puissent nous intéresser pour le moment. En effet, la petite vérole, la peste, par exemple, ne peuvent entrer ici en aucune considération, parce qu'il n'est pas vraisemblable qu'un individu atteint d'une de ces maladies, d'ailleurs passagères, exerce le coït.

Chaque virus a une affinité plus ou moins marquée pour tel ou tel système d'organes; c'est-à-dire qu'il pénètre par certaines voies, tandis que d'autres lui restent à peu près fermées. C'est ainsi que le virus vénérien, introduit immédiatement dans l'estomac, n'y produit, selon Hunter et Girtanner, aucun effet sensible. Je ne multiplierai pas les exemples afin d'arriver plutôt au but, et j'observerai seulement qu'on ne connaît aucun virus duquel on puisse dire qu'il s'insinue dans le sperme, et, comme le remarque Rougemont dans son ouvrage couronné (*sur les maladies héréditaires*), tout ce qu'on a avancé jusqu'à ce jour sur ce sujet, n'est fondé que sur des opinions que les auteurs se sont empruntées les uns aux autres. N'est-il pas probable, bien au contraire, que si un virus pouvait se répandre dans l'économie du père, au point d'imprégner ou, pour mieux dire, d'empoisonner le sperme, celui-ci perdrait sa propriété prolifique? Que l'on réfléchisse en outre aux altérations et aux désordres que produirait immanquablement sur des organes aussi sensibles que les testicules, la présence d'une matière contagieuse quelconque; et l'on sera peu porté à en admettre la transmission directe du père au germe qu'il féconde. D'ailleurs, n'est-ce pas, selon un grand nombre de physiologistes éclairés, la partie la plus volatile du sperme, et non pas celle plus matérielle, qui, dans l'acte de la fécondation, est en quelque sorte attirée par la matrice. Or, dans le cas même où la partie la plus grossière du sperme serait imbue d'un virus morbifique, quels seraient alors ses points de contact avec le fruit dans le procès de la conception? Je n'en vois aucun, d'autant moins que les virus dont il peut être question ici ne sont pas doués d'un degré assez considérable de volatilité, pour se dégager et parvenir ainsi au lieu où on suppose qu'ils se communiquent.

Les rapports entre l'embryon et la mère étant beaucoup plus directs et permanens que ceux entre lui et le père, ils nous présentent aussi une possibilité beaucoup plus grande d'une transmission immédiate, et les faits qui la prouvent sont trop bien établis pour qu'on puisse les contester. Or, comme il est également prouvé qu'un homme atteint d'une maladie contagieuse peut infecter la femme qui se livre à ses embrassemens, il n'en faut pas davantage pour concevoir qu'un père puisse infecter sa progéniture, quoique toujours par voie médiate.

Mais que ce soit le ferment d'une maladie qui se propage des parens aux enfans ; que ce soit seulement l'impression morbide qui se transmette au point de faire naître un désordre que l'on peut prendre pour la maladie elle-même ; ou enfin, que ce soit une simple disposition organique que par la suite la moindre occasion peut élever au caractère de maladie ; toutes ces distinctions, utiles sans doute pour l'étude pathologique, ne deviennent-elles pas à peu près indifférentes, lorsqu'on ne considère notre sujet que sous le seul rapport de ses conséquences sociales ? Un enfant qui dès sa naissance recèle le poison vénérien, ou bien un enfant qui, sans renfermer ce principe de contagion, en éprouve précisément les suites les plus funestes, se trouve dans un état complet de débilité et de marasme ; l'enfant d'un poitrinaire, enfin, qui hérite la constitution vicieuse de ses parens, et que le moindre écart, presque toujours impossible à éviter, plonge dans la phthisie ; tous ces êtres, je le demande, ne sont-ils pas à peu près perdus pour l'état ?

Avant d'entrer dans quelques détails sur les principales maladies qui se rapportent aux considérations précédentes, je dois rappeler en peu de mots combien le simple rapprochement des parens et des enfans peut compromettre la santé des familles, lorsqu'un des époux est atteint d'une affection assez grave pour mériter d'être rangée dans la première classe que je viens d'établir.

D'abord l'expérience prouve d'une part que certaines maladies de la nourrice peuvent se communiquer à l'enfant, et qu'il en est une quantité d'autres qui influent sur la nourriture première, au point que la santé du nourrisson en éprouve des atteintes très-souvent indestructibles. D'une autre part, certains états maladifs, sans être précisément contagieux ni héréditaires, peuvent communiquer à l'époux bien portant ou aux enfans des incommodités plus ou moins sérieuses. C'est ce qu'on observe souvent parmi les personnes qui, abstraction faite du coït, vivent dans un certain rapprochement, respirent la même atmosphère, couchent surtout dans le même lit, et quoique les conditions d'où dépendent ces résultats ne puissent pas s'expliquer exactement, ils n'en sont pas moins réels. Weikard assure avoir connu des hypocondriaques doués d'un haut degré de mobilité nerveuse, lesquels communiquèrent une semblable disposition à leurs épouses. Une femme qui avait pour mari un homme sobre d'ailleurs, mais dont la figure était couperosée, finit par éprouver la même maladie, quoique à un degré moindre. C'est surtout dans les greniers de l'indigence où l'on peut remarquer l'influence funeste qu'exerce la mauvaise santé des parens sur les enfans, qu'ils

ont presque toujours la mauvaise habitude de faire coucher, jusqu'à un certain âge, avec eux. Peut-être trouverai-je l'occasion de revenir sur ce sujet au mot *habitation*.

J'ouvre la série des maladies du premier ordre de la première classe qui s'opposent au mariage, par la *maladie vénérienne*. La légéreté et la cruelle insouciance d'une infinité de personnes, qui, accablées de ce mal, se marient avant d'en être délivrées, est vraiment inconcevable; et lorsqu'on pense aux ravages qu'exerce souvent ce poison lorsqu'il se glisse dans la couche nuptiale; lorsqu'on songe que jusqu'aux caresses que les parens prodiguent à leurs enfans, peuvent devenir pour ces derniers une source de douleurs; on doit déplorer, avec raison, la faiblesse des moyens qui restent à l'administration publique de prévenir l'abus révoltant que je viens de signaler.

Un premier expédient se présente néanmoins, et dont on peut espérer quelques succès; c'est non-seulement de permettre la prompte dissolution des liens contractés avec une personne infectée, et qui, avant de se marier, n'aurait pas ignoré son état; mais encore de confisquer une partie de sa dot au profit de l'époux lésé. Cette indemnité, comme le remarque Frank, d'après Carpzow, sera surtout nécessaire dans les pays protestans, où la maladie vénérienne, quelle qu'en puisse être la source, déshonore celui qui en est atteint, et forme, même après la guérison, obstacle à une seconde union. Un autre moyen, bien préférable sans doute, serait d'éviter d'en venir à de pareilles extrémités, en obligeant tout homme prêt à contracter mariage, de produire préalablement un certificat de santé qui lui serait délivré par des médecins judiciairement constitués et assermentés à cet effet. Ce projet n'offrira du ridicule qu'à ces esprits à la fois légers et retrécis, qui ne voudront ou ne pourront en saisir toute l'importance. Je leur observerai seulement que pour défendre la patrie, il faut, avant tout, la peupler, et que les motifs qui ont nécessité l'examen physique des jeunes gens destinés au premier de ces buts, ne sont pas moins puissans que ceux qui devraient déterminer la mesure que je propose.

Mais comment empêcher la contagion vénérienne de se propager dans les familles, lorsque, par leurs imprudentes débauches, des personnes mariées s'exposent à en devenir les victimes? Je ne vois aucun moyen direct d'éloigner ce danger d'autant plus perfide, que l'époux infidèle peut souiller sa couche avant de savoir que ses caresses sont empoisonnées. Les mesures indirectes nous restent ici pour seule ressource; elles consistent à diminuer, ainsi que je l'exposerai plus bas, la fréquence de la maladie dont il est question.

Quoique *la lèpre* ait presque entièrement disparu de l'Eu-

rope, elle mérite néanmoins que nous nous en occupions un instant, parce qu'ayant pesé avec fureur pendant un grand nombre de siècles sur l'espèce humaine, elle est regardée par plusieurs médecins comme une des principales causes de l'affaiblissement de notre vigueur physique, et qu'elle reparaît encore dans certaines contrées, telles, par exemple, qu'à Martigues et dans le Piémont, sous des formes plus ou moins variées. Si diverses circonstances laissent entrevoir que la lèpre n'est pas toujours contagieuse, il en est d'autres qui semblent prouver le contraire; mais quoi qu'il en soit, l'impression morbide de cette affection peut se propager des parens aux enfans, et s'élever par suite chez ceux-ci à l'état de maladie. C'est ainsi que la lèpre de Martigues ne se communique presque jamais par le coït du mari à la femme, quoique celle-ci engendre des enfans qui, parvenus à un certain âge, périssent quelquefois de cette maladie. Niebuhr, dans sa description de l'Arabie, désigne l'espèce de lèpre, qui, suivant l'observation propre des indigènes, est contagieuse et se distingue entre autres symptômes par la canitie, de celle qui ne l'est pas. Or, que la lèpre soit absolument contagieuse, ou que dans beaucoup de cas elle soit exempte de contagion; autant qu'elle subsistera chez un individu et qu'on n'aura pas détruit en lui jusqu'à la moindre trace de la maladie, elle formera toujours un obstacle réel au mariage. Aussi impliquait-elle la mort civile dans les siècles où elle sévissait avec fureur. La lèpre rompait les contrats de mariage, les époux se quittaient, quoiqu'en pareil cas les papes s'opposassent au divorce. Alexandre III, entre autres, exigea que le conjoint bien portant d'un lépreux ne se refusa pas au devoir conjugal. Reste à savoir s'il voulait étendre cette ordonnance sur l'espèce de lèpre contagieuse, sur celle où la loi mosaïque interdit, en termes très-précis, toute espèce de communication? Suivant Sanchez, on doit présumer le contraire, et je dirai avec Frank que les médecins qui ont pu dicter une décision aussi vague, resteront responsables de tous les maux qu'aura pu entraîner son interprétation trop littérale. Aussi l'usage l'a-t-il plus d'une fois emporté sur les bulles du Vatican, et il existe même des arrêts des parlemens qui défendent aux lépreux d'habiter avec leurs femmes.

Quant aux autres affections chroniques de la peau, dont quelques-unes sont évidemment contagieuses, et dont quelques autres sont au moins suspectées de l'être, telles que la gale, les diverses espèces de teigne, la plique, les affections cancéreuses, elles peuvent être assimilées à la lèpre lorsqu'on les considère sous le seul rapport des conséquences qu'elles entraînent dans l'état de mariage. La gale, la teigne et le can-

cer, ces deux dernières maladies surtout, ne paraissent pas se propager constamment par contagion ; mais elles appartiennent au nombre des maux dont la disposition se transmet avec une facilité remarquable des parens aux enfans. D'ailleurs le dégoût qu'ils inspirent devient un obstacle à la procréation.

Classerai-je ici la *phthisie pulmonaire* au nombre des maladies contagieuses, ou lui réserverai-je une place parmi celles dont seulement la disposition héréditaire se trausmet des parens aux enfans? Si je compulse les annales des praticiens, je trouve parmi eux des observateurs tels que Cochi, Castellani, Stoll, Chavet, Portal et autres qui nient formellement la contagion phthisique. Leur nombre néanmoins se trouve contrebalancé par celui de médecins non moins dignes de foi, dont l'opinion est tout à fait contraire; Van Swieten, Home, Morton, Maret, Scherf, Cullen, Wichmann, etc., citent des faits, qui, si on les admet, prouvent au moins que la phthisie pulmonaire peut être contagieuse dans certains cas et sous certaines conditions ; qu'elle l'est particulièrement dans les climats chauds, et que c'est sans doute à l'observation de plusieurs exemples qui constatent cette propriété contagieuse, qu'est dû en Italie ainsi qu'en Portugal, l'usage de brûler les hardes provenant des victimes de cette maladie.

Je regrette que l'étendue déjà peut-être trop grande de cet article m'empêche d'entrer dans des détails à ce sujet, et de rapporter quelques faits que je crois avoir obervés; mais tout en renonçant à cette entreprise il ne me sera pas difficile de démontrer combien la maladie dont il est question s'accorde peu avec l'état de mariage.

Lorsque deux époux, dont l'un phtbisique, vivent ensemble dans un rapprochement étroit, et que surtout ce rapprochement dure jusqu'à ce que la maladie ait fait de grands progrès, il n'est pas rare de voir celui qui, jusque-là, se portait bien, perdre sa santé au point qu'elle ne peut être rétablie qu'avec peine.

Peu de personnes ignorent que la phthisie pulmonaire exalte l'appétence vénérienne, et que, par conséquent, la facilité que donne le mariage de la satisfaire, abrège les jours de l'époux affecté.

La gestation suspend, il est vrai, chez les femmes, les progrès de la phthisie; mais on conçoit que tout en produisant cet effet précaire, la maladie n'en devient pas moins, dans la règle, un obstacle à la nutrition parfaite du fœtus. Aussi est-il prouvé que des enfans conçus par des mères phthisiques à une époque où l'affection est déjà développée, périssent plutôt d'une atrophie qui a pour siége les glandes mésentériques, que d'une maladie de poitrine.

C'est en examinant les suites de la phthisie pulmonaire des époux sur leur progéniture, alors même que la conception n'a eu lieu qu'à une époque où la maladie n'était encore que dans sa naissance, où il n'en existait souvent que la simple disposition bien prononcée, que nous completterons principalement la preuve de l'incompatibilité de cette maladie avec l'état de mariage. Dans ce cas, les enfans parviennent, il est vrai, assez communément jusqu'à la puberté et même jusqu'à l'âge viril; mais que cet avantage est peu solide lorsqu'on jette un regard sur l'avenir et qu'on entrevoit le sort qui leur est réservé! Le teint et les traits de la face de ces infortunés, leur respiration, leur caractère moral, forment autant de présages sinistres de la mort prématurée qui les attend, et qui finit par les frapper avec d'autant plus de certitude, que de toutes les maladies héréditaires la phthisie pulmonaire est la plus incontestable. Tissot nous en a conservé un exemple des plus concluans, lorsqu'il rapporte que quatorze enfans nés d'un père phthisique moururent tous de cette même maladie. Consultez les fastes de la médecine, et vous serez effrayés du nombre de faits semblables à celui-ci. Parcourez surtout l'état des décès dans les endroits où cette maladie règne avec quelque fréquence, et vous acquerrez bientôt la triste conviction que la phthisie pulmonaire devient aisément dans la même famille, le triste appanage d'une suite de générations. Tous les moyens échouent contre cette phthisie acquise par héritage, et si des précautions infinies peuvent en retarder par fois le développement, ou même empêcher chez un très-petit nombre qu'il n'ait lieu, il faut avouer que les règles de prudence qu'on est obligé de tracer à ces infortunés, ne peuvent tout au plus s'exécuter que chez les riches, et qu'au surplus elles rendent tellement pénible l'existence des personnes forcées de s'y soumettre, qu'on peut regarder celles-ci comme des êtres à peu près nuls pour la société.

Il est donc suffisamment prouvé que la phthisie pulmonaire, que déjà même la disposition à cette maladie ne s'accordent pas avec le mariage, et qu'il est de l'intérêt social d'empêcher, autant que possible, les phthisiques de consommer leur propre perte, et de transmettre sans cesse à de nouvelles générations une maladie des plus funestes. Quelques médecins ont néanmoins cru devoir défendre les prétentions des phthisiques au mariage; un des plus illustres parmi eux, Tode, à Copenhague, tout en conseillant aux phthisiques et autres individus atteints de maladies héréditaires de s'unir à des personnes dont l'âge ne laisserait plus craindre de fécondation, croit qu'en général la phthisie et l'union conjugale sont moins incompatibles qu'on ne le pense. Cet auteur fonde

principalement son opinion sur la difficulté avec laquelle, selon lui, la phthisie se communique d'un époux à l'autre, et sur la possibilité de remédier à l'influence que peut exercer sur les enfans la disposition phthisique d'un des parens, en lui faisant faire choix d'une personne dont la constitution physique serait avantageusement opposée à la sienne. Enfin, ce médecin regarde les grossesses répétées comme pouvant éloigner la mort des mères phthisiques. J'en ai dit assez pour qu'il devienne inutile d'insister sur la réfutation de ces idées; j'observerai seulement que les constitutions les plus opposées des conjoints ne peuvent empêcher que l'organisation des enfans ne tiennent plutôt de celle d'un des parens que de celle de l'autre. Cette vérité repose sur une expérience incontestable.

Lorsque la phthisie pulmonaire se déclare pendant le mariage, il en résulte, selon les lois du bon sens, que le congrès cesse d'être un devoir pour les deux conjoints, parce que le danger devient presque égal des deux côtés. Cependant ce sujet a quelquefois occupé les tribunaux dans les temps où l'on accueillait des plaintes de ce genre, et les magistrats n'ont pas toujours tenu compte de l'intérêt social, en ne ramenant pas la partie plaignante aux obligations que dicte ce motif, et en n'exemptant pas l'époux bien portant d'une soumission qui, en compromettant ses jours, peut donner lieu à l'existence éphémère d'êtres malheureux. Paul Zacchias est d'avis que la phthisie pulmonaire se communique moins aisément des jeunes personnes à des personnes âgées, que de celles-ci aux autres. Cette dernière circonstance peut, selon lui, déterminer le divorce.

Parmi les maladies du second ordre de la première classe, susceptibles de compromettre la santé de l'époux bien portant ainsi que celle de sa progéniture, se font remarquer les *consomptions* en général, c'est-à-dire, cet état où, par des causes quelconques et souvent très-différentes, la réparation convenable des pertes naturelles que notre économie subit chaque jour, ne s'effectue pas au degré nécessaire pour maintenir celle-ci dans son état d'intégrité. Ce mot consomption exprime déjà combien peu l'individu atteint de cette affection est capable de supporter la dépense de forces que le coït exige. Il faut encore moins espérer de produire une espèce saine et nombreuse, surtout lorsque c'est la femme qui est malade. On voit en effet la faiblesse des parens étiques se transmettre, dans le plus grand nombre de cas, aux enfans, et ces derniers être éminemment sujets à toutes les maladies dont l'atonie est le principe. Toutefois c'est à la sagacité du médecin à distinguer certaines consomptions qui, loin de s'exalter par le mariage, trouvent en lui un moyen de guérison. Elles ont ordi-

nairement pour source des affections morales sédatives, telles surtout qu'un amour contrarié ou une chasteté rigoureuse. Les femmes nous fournissent plus particulièrement des exemples de cette consomption, et de la promptitude avec laquelle elle cède à peu de mois de mariage, pourvu toutefois que l'épuisement ne soit pas déjà parvenu à son comble.

De toutes les consomptions, il n'en est pas qui s'accordent moins avec l'état de mariage, que celles qui reconnaissent pour cause les excès du coït et de la masturbation. Pour ce qui est de cette dernière, on pourrait penser que des jouissances plus naturelles devraient en détruire l'habitude; mais c'est un espoir auquel il faut presque toujours renoncer, lorsqu'elle a duré assez longtemps pour produire l'effet général dont je viens de parler. D'ailleurs, un individu épuisé par ce vice ne recouvrera jamais la vigueur nécessaire à l'acte de la procréation, ou, s'il la recouvre, elle sera de peu de durée.

Les commencemens de la consomption, qui est une suite d'excès antérieurs, sont ordinairement exempts de fièvre et d'autres symptômes saillans. Le malade peut encore dérober aux yeux du public une faiblesse, une langueur physiques et morales qu'il ne saurait cacher à lui-même. Les angoisses que la solitude, que la nuit surtout semblent développer davantage, échappent à ceux qui le fréquentent. Profitant ainsi de l'insouciance, de la légéreté et plus souvent encore de l'égoïsme des parens, le libertin, car c'est de notre sexe dont il est question, entraîne sa jeune épouse vers la couche nuptiale, où elle ne tarde pas à reconnaître la faiblesse de son amant. Elle perd sa fraîcheur, puis sa santé; et trop souvent la mort la sépare, après une union précaire et stérile, de celui qui aurait dû lui servir de soutien.

Les scrophules ou *écrouelles*, *le rachitisme*, *la goutte* et *la pierre* sont autant de maladies qui, lorsqu'elles sont parvenues à un certain degré, s'exaspèrent par le coït, ou bien le rendent pénible, ou enfin compromettent par fois la santé de l'époux bien portant. Elles peuvent dans tous les cas transmettre aux enfans une disposition morbeuse qui par suite devient une maladie. La pierre et la goutte sont surtout dans ce cas. Stahl assure même n'avoir connu aucun calculeux dont le père ou un des proches parens n'aient été atteints soit de la même maladie, soit de la goutte.

Les *scrophules* et le *rachitisme* sont souvent, s'il est permis de s'exprimer ainsi, des bâtards de la maladie vénérienne, laquelle, selon l'opinion de plusieurs auteurs célèbres, semble avoir contribué à leur origine. Les mères scrophuleuses ne produisent en général que des enfans débiles, valétudinaires et qui ne sont pas longtemps sans se ressentir de ce même

mal. Il y aurait néanmoins de l'exagération à soutenir que des parens scrophuleux transmettent sans exception le même vice à leurs enfans. Il en est ainsi du rachitisme, proche allié des scrophules.

La disposition aux *hémorragies* est une de celles dont la transmission héréditaire est des mieux constatées. L'hémoptysie, la plus dangereuse des pertes de sang, est celle aussi qui s'accorde le moins avec l'état de mariage; non-seulement parce que le coït la provoque, et que dans le plus grand nombre des cas elle dégénère en phthisie mortelle; mais encore parce qu'aucune hémorragie n'est plus souvent héréditaire.

L'*épilepsie* doit être placée au premier rang des maladies contraires au but du mariage, soit que l'on considère les conséquences de cette affection sous le rapport des conjoints, soit qu'on les considère sous celui de leur progéniture. Si chez des personnes très-irritables le seul coït peut déterminer des accès d'épilepsie, ne doit-il pas à plus forte raison les entretenir et les exaspérer chez celles où la maladie est déjà développée. Tissot (dans son *Traité sur l'onanisme*, p. 44 de la 3e. édit.) en fournit de nombreux exemples. Aussi une suite des plus ordinaires du coït chez les épileptiques est-elle l'accablement, la langueur, l'imbécillité et la mort, ou du moins une impuissance complette et incurable. Cette dernière circonstance est, chez les épileptiques, le résultat le moins variable d'un coït répété, et cette seule raison suffit déjà pour établir l'incompatibilité du mariage et du mal caduc. Celle-ci nous paraîtra plus grande encore, lorsque nous dirigerons notre attention sur les dangers auxquels celui des conjoints bien portant, la femme surtout, s'expose. Frank remarque avec vérité que les égards dûs à l'état de grossesse nous portent à éloigner promptement toute femme enceinte que le hasard rendrait témoin d'un accès d'épilepsie; cependant on ose condamner une épouse à passer le reste de ses jours dans la plus grande intimité avec un malheureux que de pareils accès peuvent tourmenter à chaque moment. L'épilepsie n'est point contagieuse, il est vrai; mais on sait que, semblable au bâillement, elle peut se propager par imitation et devenir, sous ce rapport, très-dangereuse aux personnes, telles que les femmes, douées d'une grande sensibilité nerveuse.

Les annales de la médecine nous offrent trop d'exemples d'épilepsies héréditaires pour qu'on puisse les révoquer en doute, quoique néanmoins il soit constant que des parens épileptiques aient produit des descendans qui n'ont jamais éprouvé des atteintes de ce mal. Mais comment déterminer d'avance ces exceptions favorables; comment en donner l'assurance aux personnes prêtes de s'unir par les liens du mariage?

Ces vérités n'ayant pas échappé à plusieurs gouvernemens, ils ont regardé l'épilepsie comme un obstacle plus ou moins sérieux au mariage. Mais tout en considérant la maladie dont il s'agit même comme un motif de séparation, ils n'ont pas assez insisté sur les moyens de prévenir ou de limiter de semblables unions dont les résultats sont surtout fâcheux dans les pays où, comme l'observe Mahon, les maximes d'une religion dominante et les mœurs s'opposent au divorce; j'ajouterai, et où ces mêmes maximes empêchent le conjoint bien portant, mais divorcé, de chercher la félicité conjugale dans de nouveaux liens. Le divorce d'ailleurs est un extrême qui, en pareil cas, répugnera toujours aux ames bien nées. Quelle sera surtout l'épouse sensible qui voudra abandonner celui dont la triste situation est faite pour inspirer des sentimens de compassion plutôt que de haine? Comme médecin, cependant, je suis loin de prétendre qu'il faille augmenter les difficultés du divorce, lorsqu'il serait postulé par le conjoint d'un individu atteint de mal caduc; mais, au lieu d'admettre la distinction établie par P. Zacchias (*Quæst. med. legal.* lib. IX, t. X, q. V.) entre l'épilepsie grave et celle légère et insuffisante pour autoriser le divorce; je voudrais qu'on suivît plutôt cette partie de l'ordonnance du roi de Danemarck, laquelle statue que, si le mari ou la femme atteints avant leur union d'une maladie secrète telle que la lèpre, l'épilepsie et toute autre de nature contagieuse ou accompagnée de symptômes propres à inspirer de l'horreur, n'en auraient pas prévenu le conjoint bien portant, le divorce pourra être prononcé sur la demande de celui-ci. Frank nous a transmis une ordonnance du prince évêque de Spire, datée du 5 mars 1757, qui mérite d'être particulièrement suivie dans les pays catholiques où le divorce, et encore plus les secondes noces du vivant des époux séparés, éprouvent des difficultés insurmontables. En voici la teneur:

« Nous, etc., ayant été instruits que plusieurs de nos sujets attaqués de mal caduc, employaient tous les moyens qui sont en leur pouvoir, afin de tenir secrète leur maladie et d'empêcher qu'elle ne devienne un obstacle au mariage qu'ils projettent; considérant qu'une pareille conduite est tout à fait contraire au but de l'union conjugale, ordonnons de surveiller avec soin un pareil abus, et de s'opposer à ce que des épileptiques se marient. »

Cette ordonnance fut confirmée en 1758, après y avoir ajouté ce qui suit:

« Il sera décerné des peines exemplaires contre tout parent ou tuteur dont les enfans ou les pupiles seraient atteints de mal caduc, et qui chercherait à cacher cet état dans l'intention de leur faciliter les moyens de contracter mariage. »

Est-il juste néanmoins d'interdire d'une manière absolue le mariage aux épileptiques, ou devra-t-on admettre quelques exceptions en leur faveur? Cette question est assez délicate pour lui accorder quelque attention.

Peu de maladies dépendent de causes externes aussi multipliées que l'épilepsie. Sans vouloir justifier cet énoncé par les détails nombreux qui peuvent en faire ressortir la vérité, il suffira de dire qu'on a vu naître l'épilepsie de deux sources bien opposées, de l'abstinence et de l'incontinence. On sait que, chez la femme plus particulièrement, une chasteté rigoureuse peut faire éclore les affections spasmodiques les plus bizarres, et surtout celle dont il est ici question. De semblables suites s'observent aussi chez le sexe mâle, et quoiqu'elles y soient moins fréquentes, elles ne sont cependant pas assez rares pour ne pas mériter un certain égard. En effet, combien de fois n'a-t-on pas vu chez les deux sexes le mal caduc disparaître après les premiers sacrifices à Vénus. Cette seule considération établit donc la nécessité de soumettre à l'examen sévère de médecins intègres et expérimentés, tout épileptique postulant le mariage, avant que de le frapper d'une sentence fatale. Je crois devoir indiquer à ce sujet les moyens proposés par Frank, et rapportés aussi par Mahon. (*Med. leg.*, t. III. p. 96).

Tout individu affecté du mal caduc, et qui désirerait se marier, devra préalablement se présenter devant la commission de santé; il s'appuiera du témoignage de ses père et mère ou de sa famille, et prouvera :

« 1°. Que, ni ses père et mère, ni aucun de ses ayeux n'ont été atteints de cette épilepsie que les médecins appellent idiopathique; que sa maladie n'est point héréditaire, et admet par conséquent quelque espoir de guérison.

» 2°. Que l'époque de son infirmité ne remonte pas au-delà de trois ans, et surtout qu'elle n'a pas eu lieu postérieurement à celle de la puberté. En effet, dans le cas contraire, cette maladie laisse peu d'espoir d'une guérison solide, et quoique la cause n'ait été qu'accidentelle, l'organisation entière se trouve tellement *déconcertée*, que chaque paroxysme produit une impression indélébile, et que le mal prend un caractère idiopathique audessus des ressources de l'art.

» 3°. Que depuis trois ans il n'a paru aucun paroxysme. »

Cette dernière condition néanmoins ne s'accorderait pas avec ce qui a été dit plus haut; car lorsque l'épilepsie est une suite de la chasteté, elle ne peut disparaître que par le coït.

Les auteurs que je viens de nommer ajoutent encore que ces trois conditions étant accomplies, il serait sans doute indispensable de ne point cacher à l'autre partie contractante le danger de la rechûte dont une pareille maladie menace sans

cesse, et de prévenir les deux époux qu'ils doivent regarder comme une loi de rigueur qui leur est imposée par la nécessité de s'abstenir du devoir conjugal dès l'instant où le mal manifesterait les moindres signes de son existence; que toutes les considérations qui peuvent engager les hommes aux plus grands sacrifices, doivent leur être présentées par ceux à qui la dignité et l'importance de leurs fonctions donnent le plus de poids et d'influence; enfin, que chez une nation où toutes les lois sont d'accord pour permettre le divorce, celui-ci doit être regardé en pareilles circonstances, comme la chose la plus avantageuse à la société humaine, puisqu'il est le seul moyen sûr de couper toute communication à un mal si terrible.

Les aliénations mentales. Si la force de notre entendement a ses degrés, sa faiblesse a également les siens. Je débute par cette remarque, parce qu'il ne peut être question ici d'un individu notoirement aliéné, et qui ayant par conséquent perdu ses droits civils, ne peut contracter mariage (*Voyez* ALIÉNATION, ALIÉNÉ). Mais il est des nuances souvent imperceptibles depuis la saine raison jusqu'à l'idiotisme, et desquelles il est nécessaire de dire quelques mots.

P. Zacchias (*Quæst. med. legal.* l. 1, t. 1. q. VII.) nous apprend que les jurisconsultes adoptent divers degrés de fatuité qui leur servent à motiver leurs décisions. Ils désignent par le premier ce que les Romains exprimaient par *bliteus*, *blitum*, mot figuré qui vient de *blitum* ou de *blitus*, herbe sans saveur; le second degré se décèle par une faiblesse des facultés intellectuelles beaucoup plus marquée. La fatuité, au premier degré, n'exclut point, selon ces mêmes jurisconsultes, l'exercice des droits civils, elle admet celui de tester, de contracter mariage, etc. Zacchias qui adopte de préférence la jurisprudence romaine, toujours sévère et souvent cruelle, n'est même pas d'avis que ce degré puisse excuser les délits graves. Quant au second degré, il ne le regarde pas comme formant un obstacle au mariage, à moins que la fatuité ne soit parvenue au point de mériter le nom de folie ou d'imbécillité. D'un autre côté, et par une contradiction étrange, il doute qu'on doive accorder à de pareils individus le droit de tester; comme si la somme des devoirs que la morale et la société imposent aux pères et mères de famille exigeait une application de forces intellectuelles moindre que celle nécessaire pour faire un testament, et comme si l'action de tester ne rentrait pas dans la classe de ces mêmes devoirs!

C'est à dessein que je rapporte ces opinions, parce qu'elles prouvent combien il est peu facile de définir ces divers degrés. Il appartient au médecin légiste de les juger individuellement;

aussi n'essayerai-je pas de déterminer en général le degré de fatuité, ou, pour mieux dire, d'idiotisme auquel l'autorité judiciaire devra refuser la sanction matrimoniale. Je ne donnerais pas ma fille à un sot, mais si d'un commun accord avec elle je m'y décidais, l'autorité judiciaire ne pourrait m'en empêcher, à moins que ce sot ne fût un imbécille digne d'interdiction. Mais soit que les lois ne soient pas encore assez précises à cet égard, soit que les gouvernemens n'aient pas encore accordé toute l'attention convenable à un sujet de cette importance, il arrive de remarquer par fois de ces unions scandaleuses que l'intérêt le plus sordide seul a pu déterminer, et dont les conséquences sont vraiment odieuses. L'idiotisme, quelque soit son degré, ne présente aucun intervalle lucide; il ne peut donc se commettre ici aucune surprise de la part de ceux qui auraient intérêt à établir un sot ou une sotte : ceux qui reçoivent de pareils êtres dans le sein de leur famille n'en sont par conséquent que plus blâmables, surtout s'ils n'ignorent pas que plus d'une fois on a vu la débilité d'esprit d'un des parens devenir le triste héritage de plusieurs générations. Haller, Baldinger, Platner, Rougemont, et autres médecins, en rapportent de nombreux exemples. Le premier de ces observateurs assure que deux sœurs comblées des dons de la fortune, mais imbécilles, devinrent les ayeules d'une famille illustre dans laquelle on remarquait encore, après un siècle et jusque dans la cinquième génération, des traces non équivoques de stupidité.

Je n'ai presque rien à dire de la manie et de la mélancolie, parce que je me suis déjà expliqué ailleurs sur ce sujet (*Voyez* aliéné). J'ajouterai seulement que les intervalles lucides que peuvent présenter ces maladies étant trompeurs, et que la guérison des individus qui en ont été atteints, ne pouvant jamais être regardée comme certaine, à moins que l'état maladif n'ait évidemment dépendu de causes qu'on serait parvenu à éloigner; il sera par cela même impossible de ne pas avoir à redouter des rechutes dont je me dispense d'exposer les dangers. Cependant, que ces tristes vérités ne nous fassent pas oublier que l'amour est souvent le remède aux maux qu'il fait naître, et que les égaremens les plus étranges de la raison ont été par fois dissipés par la possession de l'objet qui les avait occasionnés.

Le somnambulisme a été regardé par quelques médecins comme un obstacle au mariage. «Un somnambule, disent Frank et Mahon, est capable par la vivacité de son imagination et par l'impression forte des objets qui viennent s'y peindre, de toute espèce d'attentat dont il n'aurait même pas conçu l'idée hors du sommeil.... Il semble donc conforme à la droite

raison que des gens qui, par les symptômes de leur infirmité, rentrent dans la classe des furieux, soient traités de la même manière par rapport au mariage ou à faire ou à annuller dans ses effets naturels, et leur parens ou amis doivent, sous une peine quelconque, dénoncer une infirmité aussi dangereuse.» Je crois qu'il y aurait de l'exagération à assimiler les somnambules à la classe des furieux, et de les traiter comme tels par rapport au mariage. M. le docteur Fautrel, auteur des notes au Traité de médecine légale de Mahon, remarque avec justesse que le somnambulisme ne se présente ordinairement que chez les jeunes gens, et qu'il se guérit par l'âge; ainsi, qu'en attendant quelques années de plus, un tel individu pourrait jouir de la faculté accordée à tous les hommes.

J'arrive maintenant aux maladies de la seconde classe, à celles qui, sans être susceptibles de se propager, entravent plus ou moins l'acte de la génération.

On a vu, il est vrai, des défectuosités organiques externes, lors même qu'elles étaient accidentelles, se transmettre des parens aux enfans. Si de semblables faits peuvent servir comme preuves de la réalité des maladies héréditaires, ils ne sont cependant pas assez multipliés pour pouvoir être considérés comme devant, sous ce rapport, exclure la faculté de contracter mariage. Mais il n'en est pas ainsi lorsque nous examinons certaines de ces défectuosités plus ou moins externes, relativement à leur influence directe sur l'acte de la procréation. J'entre ici dans un domaine qui appartient à cette partie de la médecine légale qui traite de l'*impuissance*, et c'est à cet article que je dois renvoyer mes lecteurs. Pour le moment je me bornerai à dire quelques mots de la conformation vicieuse du bassin chez les femmes qui se destinent au mariage.

Un bassin bien construit est chez la femme une condition essentielle à la génération. Les vices de cette partie de la charpente osseuse non-seulement entravent le développement du fœtus, mais ils font en outre courir les plus grands dangers à la mère lorsque l'époque de l'enfantement arrive. Ces vérités n'ont pas besoin d'être prouvées.

Mais comment, sans alarmer la pudeur, s'assurer de ces défauts de conformation chez une jeune personne prête à s'unir par les liens du mariage? Un examen rigoureux serait le seul moyen, et l'histoire nous fournit des exemples qu'on y a eu recours lorsqu'il s'est agi d'ailliances illustres, comme, par exemple, de celle entre Charles VI, roi de France, avec Isabelle de Bavière. « Toutefois, dit à ce sujet Froissard, le mariage fut démené. La raison pourquoi vous l'orres. Il est d'usage en France, quelque dame ou fille de gros seigneur que ce soit, qu'il convient qu'elle soit regardée et épovillée

toute nue par les dames, pour savoir si elle est propre et formée pour avoir des enfans.» Mahon prétend que personne n'aurait bonne grâce à se soustraire à un semblable examen après un exemple aussi mémorable. Mais j'en reviens encore à la difficulté que présentera toujours l'exécution d'une semblable mesure, et à laquelle on ne peut raisonnablement engager de se soumettre que les femmes dont les difformités osseuses, telles que des traces manifestes de rachitisme, sautent aux yeux. Il est vrai pourtant, et comme l'a très-bien observé Mahon, qu'il est des femmes horriblement contrefaites et chez lesquelles le bassin se trouve avoir les proportions naturelles, tandis que d'autres, avec l'apparence de la structure la plus régulière, ont un vice de forme qui rend leur première couche inévitablement mortelle. Toutefois ces exceptions sont excessivement rares. M. Foutrel conseille d'employer le compas de proportion, dont on peut faire usage sans faire rougir une jeune personne, puisqu'on peut l'appliquer sur la chemise. Le pelvimètre n'est pas dans le même cas, d'ailleurs cet instrument a d'autres défauts; le compas de proportion ne permet pas, il est vrai, d'affirmer que le sacrum ne fasse pas saillie par une trop grande courbure; mais on peut acquérir par ce moyen au moins une grande probabilité pour assurer la bonne conformation.

Il est des défectuosités physiques graves; mais qui n'ont aucun rapport direct avec la génération; je veux parler des nains, des personnes rabougries, contrefaites, mutilées ou estropiées en d'autres parties que celles de la génération, etc. Voyons jusqu'à quel point les prétentions matrimoniales de ces infortunés peuvent se concilier avec l'intérêt général.

Une première crainte qu'a dû inspirer leur état, est celle d'une propagation de leurs vices corporels; mais pour qu'une défectuosité physique dégénère en un vice de famille ou de race, il faut, à quelques exceptions près, qu'une suite de générations ait été produite par des parens atteints du même vice. Qu'une femme, par exemple, se soit opposée dès sa jeunesse, par des moyens artificiels, à ce que ses pieds grossissent, il n'est pas présumable qne sa fille naîtra avec le même vice, ou, si l'on aime mieux, avec le même agrément. Mais que cet usage se propage de la mère à la fille, de celle-ci à ses enfans et à ses petits enfans, l'art finira par vaincre l'attachement de la nature à ses formes primitives. C'est ce que, selon le témoignage d'un grand nombre de voyageurs, on remarque, par exemple, chez les Chinoises qui toutes naissent avec des pieds extrêmement petits. Haller assure qu'à sa connaissance on n'a jamais réussi à faire produire des nains par des nains; mais ces essais n'ont été entrepris que sur une seule génération, et

rien ne doit engager à répéter et encore moins à prolonger des expériences aussi odieuses.

Un second motif de crainte a été fondé sur l'influence que l'imagination d'une mère frappée des vices corporels de l'époux peut exercer sur la progéniture; mais en admettant, même comme prouvée, cette influence de l'imagination maternelle, on ne peut au moins disconvenir que pour qu'il en résulte un effet sur le fruit, cette dernière doit être vivement et brusquement frappée. Or, peut-on supposer une semblable secousse chez une femme habituée à la vue de son mari, familiarisée avec l'aspect de ses difformités ?

Ces seules réflexions suffiront, je pense, pour tracer la marche à suivre en pareil cas. Si un gouvernement peut quelquefois favoriser les mariages entre des personnes qui joignent à une taille et à des formes avantageuses une vigueur physique non équivoque, les lois ne l'autorisent pas partout à empêcher d'une manière positive qu'un citoyen, même horriblement contrefait ou mutilé, ne contracte mariage. Mais, quelles que soient les lois, il est toujours permis de faire entendre la voix de la persuasion, et voici, selon moi, les règles qu'elle devrait dicter aux familles :

Toutes les fois qu'un individu atteint d'une difformité grave, mais ne portant d'ailleurs aucun préjudice direct à l'acte de la génération, postulera le mariage, on constatera si cette difformité est congéniale ou accidentelle. Dans le premier cas, avant d'accorder au postulant sa demande, on devra s'informer si le défaut physique s'est transmis héréditairement, et s'il a lieu ou s'il a eu lieu chez d'autres proches parens; ces circonstances formeraient obstacle au mariage. Quant aux difformités accidentelles, suites fréquentes de périls attachés à diverses professions et surtout au métier des armes, elles devront être avantageusement distinguées de celles qui sont l'effet de maladies, surtout lorsque celles-ci sont une suite de mœurs dissolues.

Quand une mutilation accidentelle a lieu après la promesse de mariage ou les fiançailles, et qu'elle inspire une répugnance invincible à l'époux futur et bien portant, celui-ci devrait être déchargé de toute espèce d'obligation envers l'autre partie. Il est des pays où la perte du nez et autres mutilations semblables font rompre, avant la consommation du mariage, tout engagement matrimonial : « *horrorem enim atque nauseam movet vultûs mutilatio naribus deformatis, et conjunctioni corporum qui finis primarius matrimonii impedimento est, quæ non nisi periculo partûs monstrosi fieri potest.* » (Lancelot *in Justin.*)

Il est beaucoup de circonstances qui, en pareil cas, doivent

influer sur l'opinion des autorités compétentes, mais qui ne pouvant être appréciées qu'individuellement, ne peuvent être jugées que par des médecins judicieux. Je vais en donner un exemple en rapportant les corollaires d'une décision médico-judiciaire rédigée par le collége de médecine de Brunswick, au sujet d'un homme qui, presque totalement privé dès sa naissance d'extrémités inférieures et du bras droit, n'avait pu obtenir de sa commune la permission de se marier. Cette décision peut en outre servir à prouver qu'il est des pays où l'on a su apprécier les rapports de la médecine avec l'économie politique.

« .... Ainsi, en admettant même que l'influence de l'imagination maternelle sur le fœtus soit aussi prouvée qu'elle a encore besoin de l'être, le cas présent ne permet pas de redouter ses suites ; car :

A. Les actes de la procédure prouvent que Marie-Catherine G** (c'est celle que l'estropié voulait épouser) n'est point d'une constitution nerveuse, que son imagination n'est rien moins que vive, et que la sensibilité de cette femme est même en quelque sorte émoussée par le déréglement de ses mœurs.

B. Il est une qualité inhérente au caractère humain, c'est celle de s'habituer à l'aspect des objets les plus horribles. Marie-Catherine G** s'est tellement faite à la vue de son prétendu, que celle-ci ne pourra produire aucune impression funeste sur elle. Aussi dit-elle n'avoir jamais fait attention aux difformités de son amant, ni durant ni après le coït, qu'elle avoue avoir exercé avec lui.

C. La femme en question ayant déjà avorté, et l'avorton ayant présenté des membres sains et intègres, à l'exception d'une des jambes qui était courbée (circonstance qui peut être imputée à mille causes accidentelles et indépendantes de la conformation vicieuse du père), il en résulte qu'on est en droit de ne pas craindre une transmissiou héréditaire de la difformité paternelle.

En ajoutant à ces considérations :

1°. Que Berthold E** (c'est le nom de l'estropié) jouit de la plénitude de ses facultés procréatrices, et qu'il est éminemment enclin à la volupté ; circonstance qui se rencontre presque toujours chez des mutilés de ce genre ;

2°. Que par la nature de son infirmité il a plus que tout autre besoin d'une compagne, et que ce besoin sera plus grand encore lorsqu'il avancera en âge ;

3°. Qu'étant extraordinairement disposé à des transports érotiques, il ne manquera pas de saisir toute occasion qui se présentera de calmer ses feux, et que Marie-Catherine G**

s'y prêtera volontiers ; que même il pourra entretenir avec elle ou avec toute autre femme vénale un commerce illicite, et que cet état de choses détruirait le but qu'on se proposerait en lui interdisant le mariage ;

Nous concluons qu'il doit être permis à Berthold E** et à Marie-Catherine G** de s'unir légitimement. Brunswick, ce... 179... »

Cette permission fut en effet accordée, et G** est devenu père d'un enfant bien conformé.

Je crois avoir suffisamment fait entrevoir combien les rapports physiques se lient étroitement à la prospérité matrimoniale, et quelle peut être leur influence favorable ou nuisible sur elle. En traçant ce tableau, j'ai tâché d'éviter toute exagération. Mon pinceau n'a été guidé que par l'observation des faits les plus journaliers, et quand il m'a été permis de proposer des remèdes aux maux que j'ai signalés, j'ai cru devoir les choisir dans le nombre de ceux qui s'accordent avec l'organisation actuelle du corps social. C'est dans le même esprit que je me propose de consigner la seconde partie de mon travail.

DE LA COPULATION EXTRA-MATRIMONIALE. — *Considérations générales*. J'ai cru devoir appeler ainsi le rapprochement sexuel toléré, mais non pas autorisé par les lois, et que les dogmes religieux de presque tous les peuples civilisés interdisent positivement.

Il paraîtra paradoxal au premier abord, de ranger la copulation extra-matrimoniale parmi les causes susceptibles d'entraver la reproduction de notre espèce ; rien n'est cependant plus fondé lorsqu'on rapporte cette manière de voir à notre état social, et qu'on se rapelle ce qui a été dit au commencement de cet article. Les détails qui vont suivre feront encore mieux ressortir la vérité de ce principe.

Je n'entreprendrai pas de considérer la copulation extra-matrimoniale dans tous ses rapports avec l'ordre social, je dois au contraire me borner à saisir ceux qui sont de la compétence de l'hygiène publique. Ici se présentent deux conséquences générales. L'une découle des entraves que des lois, des institutions et même des opinions plus ou moins raisonnées opposent à la tendance naturelle qu'a notre espèce de se reproduire ; l'autre est une suite nécessaire de l'insuffisance de ces mêmes lois, institutions et opinions. A la première appartiennent tous les écarts auxquels peuvent se livrer les personnes dont l'honneur, la réputation ou la fortune ont été compromis par l'assouvissement de l'instinct producteur. Ici se présentent l'*exposition du fruit*, l'*avortement*, l'*infanticide* et leurs suites, sujets qui ont déjà été traités ou le seront encore aux mots que je viens d'indiquer, ainsi qu'à ceux

GROSSESSE, COUCHES et ENFANS TROUVÉS ; à l'autre conséquence, et que je vais éclairer de près, se rapportent *la débauche, la prostitution*, et son résultat le plus fatal, *la propagation du mal vénérien*.

Dans tous les temps les hommes ont été convaincus que le mariage était une institution nécessaire au maintien de la société, et par une conséquence qui dérive naturellement de ce principe, le libertinage a dû être considéré comme nuisible partout où il a existé des lois matrimoniales.

En effet, lorsque dans un état il exerce sa funeste influence, on remarque :

Que le nombre d'hommes qui désirent satisfaire leurs sens est toujours supérieur à celui des femmes qui se livrent à leurs transports ; d'où il résulte une sorte de polyandrie essentiellement contraire aux lois de la propagation ;

Que les femmes les plus exposées à la séduction sont dans la règle celles qui offrent le plus de perfection physique. Leur prostitution porte, en conséquence, les coups les plus sensibles à l'amélioration de la race ;

Que la débauche énerve la force virile par les excès que commettent ceux qui s'y livrent ;

Que les femmes libertines cherchent à éluder le but de la copulation, non-seulement parce que la grossesse trahit leur conduite et porte atteinte à leur fraîcheur ; mais encore parce que le repos qu'exigent les derniers temps de la gestation et l'enfantement exposent souvent ces malheureuses à l'indigence. Aussi compte-t-on, en général, que deux mille femmes publiques ne produisent que deux à trois enfans par an ;

Que lorsqu'une prostituée aperçoit les premiers signes de la fécondation, elle n'en continue pas moins à se livrer au premier venu, duquel on ne peut attendre les ménagemens nécessaires à la conservation du fruit ;

Que les manœuvres ténébreuses tendant à l'avortement sont très-communes parmi les prostituées. Quoique ces manœuvres n'atteignent pas toujours au but, elles n'en détruisent pas moins la santé des malheureuses qui osent les tenter ;

Que souvent l'abus des femmes conduit les hommes par les divers degrés de la satiété et du dégoût, à des excès que la nature improuve ;

Que le petit nombre d'enfans issus de prostituées ont rarement la force et la santé dont jouissent les fruits d'une union légitime, et que la mortalité des premiers surpasse de moitié celle des autres. Ne confondons cependant pas avec ceux-là ces enfans de l'amour, qui naissent d'amans vertueux d'ailleurs ; mais que l'empire momentané des sens et non l'habitude du libertinage a entraînés ;

Que les femmes fécondées hors l'état de mariage sont souvent privées pendant leurs couches des soins nécessaires, et que cette situation devenant plus pénible encore, par les inquiétudes les plus vives sur l'avenir, leur santé éprouve des atteintes difficiles à réparer;

Enfin, qu'une femme ainsi fécondée, lors même qu'elle a engendré un ou deux enfans, est presque toujours perdue pour les progrès de la population, parce qu'elle ne possède plus assez de charmes pour faire de nouvelles conquêtes. Ne pouvant ou n'osant alors se livrer elle-même aux désirs des libertins, elle y conduit l'innocence qu'elle sait trahir par mille ruses.

A ces suites du libertinage, lesquelles se sont fait ressentir dans tous les temps avec plus ou moins de force, s'est joint depuis peu de siècles une calamité qui semble l'emporter sur les autres. Le virus vénérien s'est glissé jusque dans le sein des familles les plus vertueuses; et si le génie de l'humanité ne permet pas de découvrir un jour, comme pour la variole, un moyen de nous rendre insensibles à l'infection de ce fléau, il nous faudra renoncer à l'espoir de l'extirper.

Tentatives infructueuses opposées au libertinage. Il n'est pas étonnant que cette masse de conséquences ayant frappé les gouvernemens, ils aient cherché à détruire le libertinage, afin de ne pas en avoir à déplorer les suites. En nous arrêtant un instant aux efforts qu'ils ont faits pour atteindre à ce but, on verra par l'impuissance de leurs tentatives, combien il est difficile, disons même impossible, de faire taire des passions qu'un instinct naturel fomente sans cesse.

Les Romains, chez lesquels la prostitution des femmes avait fait de si grands progrès, n'en avaient pas moins des lois tendantes à la proscrire. Nos législateurs n'ont pas été plus heureux. Les lois de Constantin, de Théodose et de Valentinien, qui défendaient les débauches et prostitutions des femmes, à peine de fouet et du bannissement, étaient observées lorsque les Francs firent la conquête des Gaules. Plus tard, vers l'an 800, Charlemagne enjoignit à tous les officiers du palais de faire la recherche des femmes publiques et des entremetteuses qui pourraient s'y introduire, et d'en donner avis au roi qui les ferait fustiger. Lorsqu'un maître de maison donnait retraite à une femme publique, il était obligé de porter celle-ci sur son dos jusqu'à la place de l'exécution, et s'il s'y refusait, il était fouetté lui-même. Saint-Louis, par son ordonnance de 1224, entreprit d'expulser de son royaume les femmes de mauvaise vie : *expellantur publicæ meretrices tam de campis quam de villis : et factis monitionibus et prohibitionibus earum bona per locorum judices capiantur vel eorum auto-*

ritate a quâlibet occupentur, etiam usque ad tunicam vel pelliceum; qui verò domum publicæ meretrici scienter locaverit, volumus quod ipsa domus incidat in commissum Le fait suivant, rapporté par Joinville, prouve par quels moyens sévères et bizarres on cherchait alors à reprimer la débauche. Cet historien, compagnon de Saint-Louis dans son voyage d'outre mer, raconte « que dans la ville de Césarée un chevalier ayant été trouvé au bordeau, fut condamné par condition, ou que la ribaude, avec laquelle il avoit été trouvé, le meneroit parmi l'armée, en chemise, ayant une corde liée à ses génitoires, laquelle ribaude tiendroit d'un bout; ou s'il ne vouloit souffrir telle chose, qu'il perdroit son cheval et harnois, et qu'il seroit for banni de l'armée du roi; le chevalier dit qu'il aimoit mieux perdre son cheval et armure, et quitta l'armée. »

Mais rien n'est comparable à l'usage ridicule qui s'observait à Mont-Luçon, où toute femme convaincue d'avoir battu son mari ou de s'être prostituée, était condamnée à lâcher un v... sur le pont de la ville. *Item in et super quâlibet uxore maritum suum verberante unum tripodem. Item in et super filiâ communi, sexus videlicet viriles quoscunque cognoscente de novo in villâ Montis-Lucii eveniente quatuor denarios semel aut unum bumbum, sive vulgariter* un pet, *superpontem de castro Montis-Lucii solvendum.*»

Il serait à propos d'augmenter le nombre de ces exemples, si ceux que l'on vient de lire ne suffisaient pas pour établir qu'on a toujours compté sur la sévérité et l'opprobre pour anéantir le libertinage. Cependant, Saint-Louis reconnut bientôt que ces moyens, étayés même de toute l'autorité royale, devaient fléchir contre l'empire des sens : il rapporta donc son ordonnance de 1224, et se contenta de séparer, des autres femmes, les filles de mauvaise vie. Depuis on vit émaner des lois contradictoires qui, à une époque, semblaient tolérer et même protéger la débauche, tandis qu'à une autre époque elles la proscrivaient sans restriction et toujours sans succès. Mais il est un point sur lequel l'opinion des nations policées n'a jamais varié, même avant qu'on ne connût la maladie vénérienne, c'est le danger qui menace l'ordre social lorsque la débauche, livrée à elle-même, n'est pas soumise à une surveillance quelconque. Aussi a-t-on vu dans tous les temps les gouvernemens diriger leur sollicitude vers cet objet.

Solon fit acheter un grand nombre de femmes, et leur ordonna de calmer la fureur érotique d'une jeunesse qui menaçait de porter le trouble dans les familles. Les enfans qui naquirent de ce commerce furent néanmoins dispensés, par le législateur, de nourrir leurs pères putatifs. Les Corinthiens

entretenaient, dans le temple de Vénus, plus de mille prêtresses qui prodiguaient leurs charmes au premier venu. Elles n'étaient pas déshonorées parce que leurs prières servaient à calmer la déesse lorsqu'une calamité publique affligeait le pays. On retrouve un usage semblable chez certains habitans du Japon. Strabon rapporte que les Indiens étaient divisés en six classes, dont la sixième choisissait parmi elle les hommes les plus considérés pour veiller aux mœurs publiques. Ces mêmes fonctionnaires entretenaient dans la ville et dans les camps, un certain nombre de femmes chargées de satisfaire les volontés des hommes. De pareils usages subsistent encore aujourd'hui dans diverses parties de l'Asie, et notamment dans le royaume de Golconde. Les Romains imitèrent en grande partie les Grecs dans l'institution de leurs maisons de débauches, *lupanaria*. Chaque femme qui s'était fait inscrire chez les édiles avait la permission de se prostituer ; seulement elle était obligée de changer de nom. Cependant le sénat crut, par la suite, devoir interdire la profession de courtisanne aux personnes dont les pères ou les époux étaient issus de la classe des chevaliers. Plus tard encore, les femmes publiques attendaient les passans devant les portes des maisons de joie, qui ne s'ouvraient qu'à une certaine heure, et qu'on ne pouvait établir que dans le quartier appelé *submœnium*, ce qui répond à nos boulevards. Ces femmes étaient presque nues, ou du moins vêtues d'une étoffe transparente, *toga vitrea*. Par là suite il leur fut défendu de se montrer en public sans une marque distinctive comme, par exemple, des chaussures rouges ; on leur interdit même le costume des femmes honnêtes, et jusque aux entremetteurs et entremetteuses, *lenones et lenæ*, se faisaient remarquer par la bigarrure de leur costume.

Malgré les mesures sévères concernant la débauche, et dont j'ai parlé plus haut, les maisons de joie furent tolérées sous les premiers empereurs chrétieus, afin d'éviter de plus grands maux. *Ecclesia et principes christiani meretrices permittunt ut gravioribus malis occurrant*, dit un commentateur de saint Augustin, qui convient lui-même de la nécessité de pareils lieux. *Latebræ requiruntur in usum scortorum quo terrena civitas licitam fecit turpitudinem*. Aussi ces endroits continuèrent-ils d'être tolérés. Ils constituèrent même pendant longtemps dans Rome une partie des revenus de l'état.

MOYENS D'ATTÉNUER LES SUITES DU LIBERTINAGE. *Avantages que présentent les lieux de débauche lorsqu'ils sont surveillés par la police.* — Si l'impossibilité bien reconnue d'abolir la débauche nous force de regarder les femmes publiques comme un mal nécessaire, surtout dans les cités qui se distinguent par leur population et leur luxe, il faut au moins que

la prostitution soit soumise à toute la surveillance de la police. Or, cette condition ne peut être facilement remplie sans que les femmes exercent leur vil trafic dans des lieux désignés à cet effet, et non ailleurs. Ces lieux convenablement organisés offriront les avantages qui suivent :

Les hommes qui ne pourront contenir leurs passions ménageront davantage l'innocence et la vertu.

Les dangers qui naissent de l'immoralité des prostituées seront moindres, parce que, surveillées et, pour ainsi dire, consignées, elles communiqueront plus rarement et moins librement avec le reste de la société.

L'inspection exacte et répétée à laquelle seront soumises les filles publiques, diminuera les dangers de l'infection vénérienne.

Les femmes dont la débauche n'aura pu détruire la fécondité seront surveillées pendant leur gestation. Il leur sera par conséquent moins facile de provoquer la perte de leur fruit.

Les lieux de débauche diminuent la propension des célibataires et même des hommes mariés à entretenir des maîtresses. Outre que l'exemple des femmes entretenues est beaucoup plus dangereux pour l'innocence que ne l'est celui des femmes publiques, la maladie vénérienne est, toute proportion gardée, beaucoup plus commune parmi les premières que parmi celles-ci. On ne peut compter sur la fidélité d'une femme qu'on achète; et telle concubine comblée des bienfaits de son amant, cherche encore à augmenter des revenus qui ne suffisent jamais à son insatiable vanité. Ajoutez à cette vérité l'espèce d'indépendance dans laquelle vivent les femmes entretenues, indépendance qui les soustrait à l'œil de la police et aux reproches des hommes qu'elles peuvent tromper, et vous serez moins surpris d'apprendre que les dangers auxquels est exposée la santé lorsqu'on la compromet avec ces femmes galantes, sont plus grands que lorsqu'on la risque avec les filles publiques.

Les hommes et les femmes attaqués du mal vénérien ne pourront communiquer ensemble, autant qu'il existera chez les uns ou chez les autres quelques traces visibles de cette maladie.

La surveillance exercée sur les femmes publiques fera découvrir l'infection vénérienne avant qu'elle n'ait pu faire de grands progrès, et ces malheureuses, soumises dès-lors à un traitement convenable, pourront être rendues sans peine à la santé.

Les filles qui habitent des lieux de prostitution bien tenus, commettront moins d'excès nuisibles à l'ordre social que celles qui se livrent à la débauche privée.

Toutefois, les avantages que je viens d'exposer ne peuvent

s'obtenir que par une administration éclairée et sévère des lieux de débauche ; administration qui, loin de compromettre la dignité des magistrats, prouvera au contraire leur sollicitude et leur zèle pour le bien public. C'est, comme le dit Rétif de la Bretonne, une malheureuse nécessité qu'on peut comparer à la retraite qu'est quelquefois contraint de faire un général habile, jamais elle ne peut déshonorer un gouvernement. Aussi avons-nous vu autrefois des souverains ne pas regarder comme audessous de leur dignité d'établir des réglemens sur la prostitution, et lui accorder même une sorte de protection. Nos monarques donuèrent aux *ribaudes* ou filles publiques des lettres de sauve-garde, non pas, à la vérité, pour les favoriser, mais afin que la protection des lois empêchât les violences qu'entraînent souvent la brutalité et la dépravation des libertins. Les magistrats et les habitans des villes de Narbonne et Toulouse, de Baucaire, d'Avignon, de Troyes, etc., mettaient au rang de leurs prérogatives d'avoir une rue chaude ou maison publique de prostitution. Les lettres que donnèrent Charles VI, en 1389, et Charles VII, en 1424, pour faire régner le bon ordre dans les lieux de prostitution, sont rapportées par Lafaille daus son histoire de Toulouse. Cet auteur dit qu'il y avait anciennement, daus cette ville et dans plusieurs autres, un lieu de débauche qui était non-seulement toléré, mais autorisé même par les magistrats qui en retiraient un revenu annuel. L'an 1424, sur ce qu'on insultait souvent cette maisou, qu'on nommait le Châtel-Vert, et que, par le désordre qu'y occasionnaient de jeunes débauchés, la ville était privée de ce reveuu, les capitouls s'adressèrent au roi Charles VII, pour mettre cette maison sous sa protection; ce que le roi leur accorda. La requête des capitouls paraîtrait singulière aujourd'hui; ils représentaient au roi « que certaines gens de mauvaise vie entreprenoient d'aller casser les vitres de cette maison, sans aucune crainte de Dieu. » Il est en général assez piquant de remarquer à ce sujet, comme le dit Boucher d'Argis (*Encycl. méthod.*), ce contraste bizarre de débauche protégée, et de dévotion ingénue. Jean de Troyes, dans sa Chronique scandaleuse, en donne un autre exemple au moins aussi singulier : cet auteur rapporte que, le 14 août 1465, il arriva à Paris deux cents archers à cheval, à la suite desquels étaient huit ribaudes et un moine noir, leur confesseur.

Mais plus que tout autre, Jeanne I, reine de Naples et comtesse d'Avignon, convaincue de la nécessité d'atténuer les effets du libertinage, ne dédaigna pas de s'occuper d'un réglement pour un lieu public de débauche qu'elle fit établir dans la ville d'Avignon. Ce réglement, en date du 8 août 1347, est, à quelques exceptions près et qui tiennent à l'esprit du siècle, un

modèle en ce genre; il mériterait d'être rapporté ici si on n'était à même de le consulter dans plusieurs ouvrages, et notamment dans le pornographe de Rétif de la Bretonne.

Notre capitale offre aujourd'hui l'exemple du pouvoir que peut exercer une police active sur la diminution des maux qui naissent du libertinage. Malgré le nombre considérable de femmes publiques que Paris renferme, malgré la population immense de cette cité, on n'y entend parler que rarement de désordres occasionnés par le libertinage; et j'ose assurer que, toute proportion gardée, la maladie vénérienne y est beaucoup moins fréquente qu'on pourrait le supposer. Ces avantages résultent des mesures énergiques qui ont été prises, et dont j'exposerai les principales dans ce qui me reste à dire.

J'ai déjà établi en principe que la débauche privée devait être rigoureusement proscrite; aussi la police de Paris ne souffre-t-elle pas que des femmes exercent l'état de filles publiques, sans s'être mises sous sa surveillance, en se faisant inscrire sur des registres destinés à cet effet. Une grande partie de ces filles est à la solde de certaines femmes que l'on a rendues responsables des désordres qui pourraient se commettre chez elles, ou des plaintes qui pourraient s'élever contre les lieux de débauche qu'elles dirigent. Une autre partie des filles publiques trafique, il est vrai, pour son propre compte; mais elle n'en est pas moins soumise aux mêmes réglemens. Même les femmes entretenues sont, autant que possible, notées, et rentrent nécessairement dans la classe des autres prostituées, lorsqu'on parvient à découvrir que, par leur conduite, elles ne méritent pas d'en être distinguées.

Dispositions relatives aux mœurs, dans leur rapport avec la santé publique. Un des premiers inconvéniens qu'entraîne la prostitution est sans contredit de contribuer chez la jeunesse au développement d'un instinct qui bientôt ne connaissant plus de bornes, s'exalte et s'affaiblit avant le terme prescrit par la nature, en ne laissant qu'une dépravation physique et morale. C'est sans doute cette considération qui, dans les grandes cités, aura principalement contribué à faire assigner aux femmes publiques certains quartiers ou certaines rues pour y exercer leur profession. On espérait ainsi dérober plus facilement aux yeux de la multitude le scandale occasionné par la prostitution, et éloigner les adolescens des lieux consacrés au vice. D'ailleurs c'était en outre un moyen de frapper le libertinage d'opprobre, et de prouver qu'il n'était toléré qu'à regret. Il en était ainsi en France, où plusieurs villes avaient ce qu'on appelait leurs rues chaudes. Dans Paris, notamment, on avait assigné aux filles de mauvaise vie des rues où il leur était permis de demeurer, et non ailleurs :

ces filles avaient dans chacune de ces rues un *clapier* où elles étaient obligées de se rendre à dix heures du matin, et dont elles sortaient à l'instant où l'on sonnait le couvre-feu, c'est à dire, à six heures du soir en hiver, et entre huit et neuf en été. Il leur était défendu d'exercer leur métier autre part, pas même chez elles. Ces institutions ont été modifiées de nos jours; mais ne serait-il pas à désirer qu'on éloignât des rues les plus passagères celles des femmes publiques qui, postées devant leurs portes, provoquent les passans, ou qu'on abolisse même entièrement ces transactions honteuses sur la voie publique; transactions si propres à enflammer l'imagination de la jeunesse, et à convertir de simples velléités en l'habitude des excès. L'abolition du *raccrochage*, qu'on veuille bien me passer ce terme, serait sans contredit un des plus sûrs moyens de garantir l'adolescence de la débauche et de ses suites, puisqu'on n'admettrait dans les lieux de prostitution que des hommes faits et non des enfans. Les femmes qui attireraient de jeunes garçons imberbes devraient, selon moi, être aussi sévérement punies que celles qui séduiraient les jeunes filles pour les livrer à la prostitution.

La fixation du salaire des prostituées, et les impôts à établir sur la prostitution, peuvent également influer sur les mœurs et la santé publiques. Dans l'ancienne Rome, chaque prostituée avait son écriteau sur lequel étaient écrits son nom et sa taxe. Rétif de la Bretonne rapporte la formule suivante d'un de ces écritaux, tirée de l'histoire d'Appolonius de Tyr :

Quicunque Tarsiam defloraverit
Mediam libram dabit,
Posteà populo patebit
Ad singulos solidos.

Cette fixation du salaire préviendrait non-seulement ces contestations souvent scandaleuses et ces bruits nocturnes qui quelquefois alarment le voisinage des prostituées, mais elle aurait encore l'avantage, ainsi qu'il sera dit plus bas, de diminuer les dangers de l'infection vénérienne, et de faciliter la détermination des impôts dont on frapperait la débauche.

Et ces impôts, pourquoi ne pas les établir lorsqu'ils peuvent servir au soulagement même des maux qui naissent du libertinage, comme, par exemple, à l'entretien d'hospices de vénériens, à la dotation de filles vertueuses, mais indigentes, à l'encouragement de celles des prostituées qui voudraient retourner à l'honneur; enfin, comme dans l'ancienne Rome, aux embellissemens et à la salubrité de la ville?

L'abolition des goûts dépravés est un point important sur lequel la surveillance d'une bonne police doit se diriger. Il

existait autrefois dans Paris des lieux de débauche renommés parmi les libertins, et où se répétaient plusieurs des scènes dégoûtantes dont un livre trop fameux et justement proscrit nous a tracé l'horrible tableau. La police a détruit ces repaires, et il est à désirer que de longtemps elle n'ait à sévir contre de semblables désordres.

Je n'insisterai pas pour l'instant, sur la nécessité d'exiger des prostituées une mise décente, surtout lorsqu'en plein jour elles veulent se présenter dans les rues et dans les promenades publiques; mais j'examinerai s'il est utile de leur assigner soit un costume particulier, soit une marque distinctive qui puissent les faire distinguer. Nos ancêtres étaient pour l'affirmative, et crurent, en cela, devoir imiter les Romains. La reine Jeanne avait ordonné aux femmes publiques de porter une aiguillette sur l'épaule gauche. On trouve le passage suivant dans les lettres que Charles VI accorda en 1389 aux filles publiques de Toulouse, lesquelles avaient demandé d'être affranchies de porter le costume qu'on leur avait assigné. «..., etc. Ordonnons et par ces présentes de grâce especiale, et de nostre autorité royale, avons octroyé et octroyons auxdites suppliantes, que doresnavant, elles et leurs successeurs en ladite abbaye, portent et puissent porter telles robes et chaperons et de telles couleurs, comme elles voudront vestir et porter parmi, (moyennant) ce qu'elles seront tenues de porter autour l'un de leurs bras, une ensaigne ou différence d'un jarretier, ou lisiere de drap, d'autre couleur que la robe qu'elles auront vestue ou vestirons.» L'usage de ces costumes distinctifs semble avoir subsisté dans tout le royaume, et notamment dans Paris, où on le faisait observer avec une grande sévérité. Mais quel pouvait en être le but, si ce n'était de flétrir dans l'opinion publique les femmes débauchées, et d'empêcher les jeunes filles de suivre leur exemple? Une expérience journalière prouve que les malheureuses qui se dégradent au point de se vendre au premier venu, ne sont conduites que peu à peu au dernier degré de l'avilissement, et qu'une fois parvenues à ce terme fatal, l'honneur est pour elles un mot vide de sens. Signaler ces réprouvées par des marques extérieures, c'est donc opposer une bien faible barrière aux maux que l'on veut éviter; c'est en même temps indiquer à l'adolescent timide qu'il peut hasarder des demandes qui ne seront pas refusées; c'est en un mot, infester les lieux publics d'enseignes ambulantes du vice.

Toutefois il est un point relatif à la manière de se vêtir des femmes publiques, qui doit intéresser une bonne police; c'est celui qui concerne la décence des vêtemens. Outre que dans la saison rigoureuse surtout, la nudité est contraire à la

santé des malheureuses qui, pour s'être consacrées au culte de Vénus, n'en appartiennent pas moins à la société, elle contribue encore à exciter les sens de la jeunesse mâle, et à éveiller en elle des désirs précoces. La police de Paris a fait à cet égard un grand pas vers le bien; car depuis quelques années on n'y voit plus de femmes à moitié nues se pencher hors des croisées, et attirer en plein jour les passans par des sifflemens impudiques et par des gestes lascifs.

Dispositions relatives à la santé. La maladie vénérienne n'était pas encore connue, qu'on avait déjà senti toute l'utilité de mesures sanitaires relatives aux lieux de débauche. Alors, il existait déjà certaines affections locales des parties de la génération; et c'est à cette circonstance, comme aussi à la crainte de la contagion de la lèpre, qu'il faut sans doute attribuer les règles de propreté prescrites après le coït à diverses nations anciennes. On crut même, pour assurer l'exécution de ces règles, devoir les faire émaner du ciel. Je n'ai pu découvrir si les Grecs et les Romains avaient des bains dans leurs lieux de débauche; mais dans tous les cas la multiplicité des bains publics, dont l'accès était aussi facile que peu dispendieux, aura suppléé chez eux au défaut d'établissemens semblables dans les lieux destinés au libertinage. La propreté, qui en général règne chez les Françaises, et notamment parmi les femmes publiques de Paris, ne contribue pas peu à diminuer le nombre de ce qu'on appelle des échauffemens, et même celui des affections vénériennes, beaucoup plus communes dans les pays étrangers, où les femmes ne recourent presque jamais aux ablutions, et négligent, à plus forte raison, d'y soumettre ceux qui les fréquentent. Je reviendrai sur ce point, lorsque je traiterai de l'infection vénérienne.

L'heure de la clôture des lieux de prostitution n'est pas indifférente pour la santé. Outre que la liberté accordée, dans certaines villes, aux filles de joie, d'exercer leur métier à toute heure de la nuit, est contraire à la sûreté des citoyens, elle porte les jeunes gens à des lucubrations libertines, favorise les orgies, facilite, en général, les occasions de faire succéder le culte de Vénus à celui de Bacchus; convertit souvent la faiblesse en épuisement, et, ce qui est plus dangereux encore, expose l'homme plein de vigueur et de santé, mais dont la raison troublée n'admet plus de choix, aux caresses empoisonnées de la première venue. Passé minuit on ne rencontre plus aujourd'hui de femmes publiques dans les rues de Paris.

Les principales mesures de santé qu'exige la débauche, se rapportent à l'infection vénérienne. J'aurais pu réserver ce sujet pour l'époque où je traiterai des maladies contagieuses considérées sous le rapport de l'hygiène publique; mais attendu qu'il

ressort comme suite directe de la débauche, et que les points de contact qui le lient à la matière que je viens de traiter sont très-nombreux, j'ai préféré assigner, à l'infection vénérienne, la place que je lui fais occuper maintenant, sauf à renvoyer plns tard aux détails que je vais exposer.

DE L'INFECTION VÉNÉRIENNE. Je n'essaierai pas de fixer quelle a été l'époque fatale à laquelle la maladie vénérienne s'est déclarée parmi nous. J'entreprendrai encore moins d'établir si elle s'est constituée du concours et de la complication de plusieurs maladies; ou si, préexistant dans une contrée quelconque du globe, c'est aux habitans d'Haïti plutôt qu'aux Maranes que nous devons ce funeste présent. La maladie vénérienne existe; quels sont les moyens d'en diminuer la fréquence? Telle est la question qu'il importe de résoudre, et dont je dois maintenant m'occuper. Pour la traiter avec plus de méthode, je pense qu'il est indispensable d'avoir égard aux deux modes principaux de transmission vénérienne, c'est-à-dire à celui par le coït, et à celui sans coït.

De l'infection vénérienne par le coït, et des moyens de la prévenir. Lorsque la maladie vénérienne parut, les symptômes effrayans qui la caractérisèrent d'abord, et les idées exagérées qu'on se forma de sa contagion, que l'on regarda comme aussi subtile que celle de la peste et de la variole, conduisirent à un résultat tout à fait différent de celui qu'on avait désiré d'obtenir. On crut devoir sequestrer rigoureusement les infortunés atteints de l'affection nonvelle, plutôt que de leur porter de prompts secours; et l'on contribua ainsi à la rendre plus secrète et plns perfide que si l'on eût employé des moyens plus humains et en même temps plus exécutables. Il existe entre autres un arrêt du parlement de Paris, en date du 6 mars 1497, remarquable par sa sévérité : il enjoint aux personnes des deux sexes atteintes de la grosse vérole, de quitter la ville dans les vingt-quatre heures, sous peine d'être pnnies de mort. Ce même arrêt établit des inspecteurs aux portes de la ville, afin de n'y laisser entrer aucun vérolé, ce qui semblerait prouver qu'alors on ne regardait comme grosse vérole, que cet état avancé de la maladie qui se manisfeste aussi sur des parties que la pudeur n'oblige pas de voiler; à moins qu'on ne veuille supposer une visite indécente de toutes les personnes qui entraient dans Paris, ce qui n'est pas vraisemblable. Toutefois on ne tarda pas à reconnaître combien de pareilles mesures étaient insuffisantes, et leur exécution difficile. On revint à des idées plus justes, et soit que la maladie vénérienne eût réellement changé de caractère, soit qu'on eût appris à mieux la traiter, elle inspira moins de crainte que dans le commencement; mais on la regarda tou-

jours comme assez redoutable pour qu'on dût s'opposer sérieusement à sa propagation. Il en est résulté une suite de précautions dont je vais examiner les détails les plus importans.

Visites des femmes publiques. L'examen médical des femmes publiques est d'une utilité incontestable; et quoique les signes de la présence du virus puissent se dérober quelquefois aux yeux de l'examinateur le plus attentif, ces cas ne forment que des exceptions qui ne doivent pas faire méconnaître les avantages d'une mesure qui, sans exagérer, diminue des deux tiers le danger de l'infection. Dans Paris les femmes publiques sont visitées, au moins tous les quinze jours, par des gens de l'art, nommés à cet effet. Elles paient une certaine rétribution mensuelle, qui sert à couvrir les frais de traitement de celles dont la maladie est assez légère pour ne pas exiger leur séjour à l'hospice. Une visite par quinzaine est-elle suffisante? je dois en douter; car, si, comme quelques-uns l'assurent, l'incubation du virus vénérien exige plusieurs semaines chez certains individus, il peut se développer en peu d'heures chez certains autres. Je crois, par conséquent, que les femmes publiques doivent être visitées tous les cinq à six jours, et sequestrées lorsqu'il se présente chez elles le moindre signe douteux, le moindre écoulement suspect. La certitude qu'une affection vénérienne très-légère peut en transmettre une très-sérieuse, rend cette mesure encore plus nécessaire. L'infection vénérienne se distingue beaucoup plus aisément chez le sexe mâle que chez les femmes. On doit donc recommander aux prostituées de n'admettre aucun homme sans l'avoir examiné, et leur faire connaître les principaux signes propres à constater la présence de la maladie.

Préservatifs contre l'infection vénérienne. Quelques moralistes ont appréhendé le moment où le hasard ferait découvrir un préservatif de la syphilis, qu'ils ont regardée comme un frein du libertinage; ils ont même désiré qu'on ne s'occupât jamais d'une semblable recherche. Ces froids raisonneurs avaient sans doute oublié que la maladie ne choisit pas exclusivement ses victimes parmi les débauchés; que détruire une maladie quelconque, c'est rendre un service réel à l'humanité; et que dans les états les mieux policés, les lois tolérant les lieux de débauche, elles ne peuvent condamner ce qui rend ces lieux moins dangereux. Mais malheureusement ce préservatif est loin encore d'être trouvé, et ne le sera peut-être jamais, malgré les efforts d'un grand nombre de médecins tels que Fallope, Pierre Ange, Agatus, Charles Musitan, Cockbrune, Ettmuler, Warin, Cezan, et tant d'autres qui se flattèrent plus ou moins de l'avoir découvert. Les hommes qui ont dirigé leur attention vers cet objet, et dont

on ne saurait trop louer les efforts, sont partis de deux suppositions différentes. Les uns, imbus des idées dominantes de leur siècle, ont cru que le virus vénérien devait, comme tout autre poison, avoir ses antagonistes ou ses antidotes. Une opinion aussi vague dut nécessairement faire éclore une infinité de prétendus spécifiques plus ridicules les uns que les autres, tels, par exemple, que celui proposé par l'évêque Torella, et qui consiste dans l'application de la moitié d'une grenouille sur la partie que l'on craint avoir été infectée. D'autres médecins un peu plus rationnels crurent devoir attaquer l'ennemi par les armes de la chimie. Ils avaient prétendu reconnaître au virus vénérien une qualité acide à laquelle il fallait opposer les alcalis, etc.

On peut néanmoins diminuer considérablement les dangers de l'infection vénérienne en interposant d'une part, entre la peau et le virus, un corps intermédiaire susceptible d'empêcher le contact immédiat; et d'une autre part, en évitant par des ablutions, le trop long séjour du levain syphilitique sur les bouches absorbantes de la peau. Pour remplir le premier objet on a inventé certains fourreaux dont on me dispensera de donner une description; mais leur rupture et leur déplacement ont fait plus d'une fois manquer leur effet; d'ailleurs, d'autres raisons, qu'il est inutile d'exposer, se sont opposées et s'opposeront toujours à leur adoption générale.

C'est sur la double indication d'empêcher le contact du virus vénérien, et d'éloigner celui-ci le plutôt possible de la surface cutanée, que les onctions et les injections huileuses avant le coït, ainsi que les ablutions avec l'eau de chaux immédiatement après ce dernier, doivent être regardées comme vraiment efficaces dans beaucoup de cas. L'eau de chaux offre surtout l'avantage de former avec l'huile un savon calcaire, qui nettoie facilement la peau sans l'irriter. Introduire ce procédé dans les lieux de débauche, serait, selon moi, faire une chose utile. Et pourquoi ne pas afficher dans les chambres des prostituées une instruction qui ferait connaître aux personnes qui s'y rendent, les moyens de précaution, fort peu coûteux, que je viens d'indiquer, et qui leur seraient fournis gratuitement?

En terminant ce sujet, j'ose me flatter que le lecteur ne méconnaîtra pas la pureté de mes intentions, et qu'il ne m'accusera pas d'avoir sali ma plume par des détails que je ne pouvais omettre sans être incomplet. Je crois les avoir exposés avec toute la décence qu'ils comportent.

Propagation du mal vénérien par les militaires et les marins. Ces deux classes intéressantes de la société se composent en grande partie de célibataires dans la force de l'âge, et que

les circonstances contraignent souvent à une abstinence prolongée. Elles cherchent à s'en dédommager toutes les fois que l'occasion s'en présente, et fournissant les victimes les plus nombreuses de l'infection vénérienne, elles en deviennent en même temps les plus nombreux propagateurs. On a généralement remarqué que les maladies syphilitiques étaient beaucoup plus fréquentes dans les ports et dans les villes de garnison que partout ailleurs. « Pour différentes raisons, dit M. Parant (*Journ. de méd., chirurg. et pharmac. milit.* juillet 1788), la garnison de Metz et celle de Thionville détachent des troupes pour border la chaîne du pays étranger : depuis cette époque, on s'est aperçu que le mal vénérien se propageait et faisait des progrès effrayans; la cause en est dans le libertinage des soldats avec les filles de la campagne. Le virus se développe journellement sous différentes formes : plusieurs nourrices ont été infectées en allaitant des enfans de la troupe; dans certains villages, on a vu jusqu'à six et sept personnes en proie aux horreurs de cette cruelle maladie.

» Il serait de la dernière importance d'arrêter les progrès de ce mal; il faudrait s'assurer de l'état des enfans des soldats avant de les livrer aux nourrices; elles ne pourraient elles-mêmes les recevoir que munis de certificats des chirurgiens-majors des régimens, vérifiés par les commandans des corps. A Weimerange, petit village à une demi-lieue de Thionville, j'ai traité deux nourrices qui avaient été empoisonnées par l'allaitement de l'enfant d'un soldat : la première nourrice communiqua son mal à son fils et à son mari; la seconde fut la victime de sa complaisance; elle avait allaité elle-même l'enfant de sa voisine pendant son indisposition; elle donna à son tour le mal à son mari et à son fils. »

Les propositions philantropiques de M. Parant méritent une attention d'antant plus grande qu'elles sont d'une exécution facile. Toutefois, je suis d'avis que la surveillance des commandans et des chirurgiens militaires ne doit pas se borner à elles seules. Il serait ridicule de vouloir contraindre le soldat ou le marin à une austérité de mœurs qui ne s'accorde ni avec leur âge ni avec l'esprit de leur profession; mais pour leur propre bien, ainsi que pour celui du sexe faible qui se livre à leurs transports, enfin pour le bien des familles dont ils seront un jour les chefs, ne conviendrait-il pas de suivre et d'épier de plus près les progrès que fait ordinairement la maladie vénérienne dans les villes de garnison, dans les ports et leur voisinage. Serait-ce attaquer l'honneur du soldat ou du marin que de les soumettre tous les mois à un examen scrupuleux, de ne choisir en temps de paix pour être cantonnés dans les campagnes, que les hommes dont l'état de santé au-

rait été préalablement constaté; de n'accorder de semestre qu'autant qu'on aurait pris la même précaution, et de ne donner même de congé absolu, en cas de maladie vénérienne, qu'après une guérison complette? En adoptant cette marche, il n'y aurait point de maladies vénériennes négligées ou invétérées dans les troupes, et on mettrait en outre un terme à cet usage pernicieux de se transmettre, de camarade à camarade, des recettes inutiles ou nuisibles, plutôt que d'avoir recours au chirurgien-major.

De l'infection vénérienne sans coït. Soumettre à une critique sévère les opinions nombreuses auxquelles ont donné lieu les divers modes de transmission vénérienne, ce serait augmenter inutilement l'étendue de mon sujet, pour l'examen duquel il me suffit de poser en principe que la syphilis peut se propager par le contact établi entre un ulcère syphilitique et même entre la salive d'un vénérien et un point quelconque de la surface cutanée dénuée d'épiderme ou douée d'une sensibilité exquise, comme, par exemple, les lèvres, la langue, l'intérieur de la bouche, la conjonctive, etc. Ce principe est trop reconnu pour qu'il faille l'étayer de preuves; il est d'ailleurs le sujet d'un examen particulier lequel doit trouver une place au mot *syphilis*. Je puis en conséquence passer de suite aux détails qu'il me reste à exposer.

Transmission vénérienne par l'allaitement. Le transport de la maladie vénérienne des nourrices aux enfans, ou de ceux-ci aux premières, peut être regardé, après celui par le coït, comme le mode de contagion vénérienne le plus fréquent et le plus à redouter. Il serait bien essentiel sans doute de pouvoir déterminer si, comme le prétendent quelques médecins, les ulcérations vénériennes de la bouche de l'enfant ou des mamelles des nourrices deviennent les seules conditious propres à l'infection; ou si, comme le soutiennent d'autres, la salive, et même le lait, peuvent produire cet effet. Le doute dans lequel beaucoup de médecins respectables sont encore aujourd'hui à cet égard, doit ici nous porter à ne pas exclure absolument la réalité de ce dernier mode d'infection. Effectivement, ne guérit-on pas des enfans syphilitiques par le traitement qu'on fait subir aux nourrices, et n'a-t-on pas vu celles-ci être infectées par des nourrissons qui ne présentaient aucune trace apparente d'érosion ou d'ulcération aux lèvres ou dans l'intérieur de la bouche? Or, si le lait peut acquérir des propriétés médicamenteuses relatives aux médicamens ingérés, pourquoi ne serait-il pas également susceptible de contracter des propriétés morbides et dépendantes du virus qu'on cherche à combattre? Il est constant, d'une autre part, que le virus rabique, lequel n'exerce d'abord qu'une action locale, im-

prime à la salive une propriété *sui generis* capable de reproduire la rage sur d'autres individus; pourquoi le virus vénérien ne communiquerait-il pas à ce même produit de la sécrétion la faculté de propager la syphilis? Ces raisonnemens ne reposent, je l'avoue, que sur uue simple analogie; mais peut-on jusqu'à ce jour les réfuter positivement?

Or, puisqu'il est constant d'ailleurs que les nourrices et les nourrissons peuvent s'infecter réciproquement, il reste à examiner les moyens de prévenir ou du moins d'atténuer ces dangers.

Il est moins facile de prévenir l'infection vénérienne par l'allaitement que celle par le coït. Cette difficulté réside principalement dans celle du diagnostic. Les affections locales des organes de la génération se reconnaissent assez facilement; il n'en est pas toujours ainsi de celles constitutionnelles chez une nourrice ou chez un enfant. Outre que, sans violer les règles de la décence, on ne peut en général s'assurer exactement de l'état physique de la première, on peut encore moins s'attendre de sa part à des déclarations dont la sincérité blesserait à la fois son honneur et ses intérêts. Quant à l'enfant, je n'ai pas besoin de remarquer combien il est aisé de confondre, par exemple, les ophthalmies vénériennes avec celles scrophuleuses ou autres; les ulcérations syphilitiques de la bouche avec certains aphtes; les rhagades avec les gerçures si communes au premier âge; les affections vénériennes de la peau, avec les éruptions résultant d'asthénie cutanée, ou de toute autre cause autre que celle dont il est question. Les observations de feu Mahon (*Mém. de la Soc. médic. d'émul., seconde année*, p. 51) donnent des éclaircissemens précieux sur ce sujet; mais elles prouvent aussi combien sont grandes les difficultés du diagnostic.

Quoi qu'il en soit, si on ne peut prévenir absolument le danger, on peut au moins le diminuer. Les moyens qui tendent à ce but doivent être distingués en ceux propres à empêcher les nourrices d'être infectées par les nourrissons, et en ceux propres à préserver ces derniers d'être infectés par les nourrices. Quant aux premiers, ils sont particulièrement dignes de fixer toute l'attention de l'administration publique, depuis que les habitans des villes ont adopté l'usage de confier à des mains étrangères leurs enfans nouveau-nés.

L'ancienne Faculté de Médecine de Paris, justement convaincue que le meilleur moyen de prévenir l'infection des nourrices était de constater préalablement la santé des nourrissons, proposa, en 1775, d'imposer aux accoucheurs et aux sage-femmes l'obligation de désigner les enfans vérolés et de leur attacher au bras, avant que de les livrer aux nourrices, un

billet qui indiquerait l'état de la mère ainsi que les mœurs des parens. Ce projet serait utile sans doute s'il était exécutable; mais peut-on contraindre les personnes de l'art à trahir la confiance de leurs cliens, et dans la supposition même où cela se pourrait, les caractères vénériens sont-ils assez prononcés chez la mère ou chez l'enfant qui vient de naître, pour qu'on puisse les distinguer avec certitude; enfin l'accoucheur ou la sage-femme peuvent-ils, sans blesser la décence et la pudeur, porter des regards indiscrets sur les parties précisément dont l'examen constitue un des moyens diagnostiques des plus certains.

De ces difficultés en naît une nouvelle. La nourrice qui reçoit le poison funeste d'un enfant qui n'est pas le sien, les parens dont l'enfant a été infecté par sa nourrice, ont réciproquement le droit d'invoquer les lois afin d'obtenir des dédommagemens. Si, en pareil cas, on recourt à l'arbitrage des gens de l'art, ou si, comme autrefois, on fait intervenir judiciairement l'accoucheur ou la sage-femme qui ont reçu l'enfant, quel peut être le résultat le plus ordinaire de ces contestations, si ce n'est que le mal aura été fait sans qu'il soit possible d'en déterminer l'origine? Dans les environs de Paris comme dans ceux en général des grandes villes, les nourrices recueillent le virus des enfans bien plus souvent que ceux-ci ne le reçoivent des premières. La Gazette Salutaire de 1776 en rapporte un exemple mémorable. Il se manifesta, y est-il dit, dans les environs de Paris une espèce de contagion : le mal, après s'être développé aux lèvres, s'étendait à l'arrière bouche, aux parties de la génération, et enfin sur toute la surface du corps. Plusieurs moyens furent tentés sans succès. L'académie des sciences nomma MM. Lassone et Morand commissaires, lesquels, après s'être transportés sur les lieux, reconnurent que la maladie portait des caractères vénériens non équivoques, et qu'elle était due à deux ou trois nourrissons venant de la capitale. Non-seulement plusieurs autres enfans et nourrices, mais encore les maris de ces dernières, comme aussi les personnes qui avaient bu des mêmes vases dont ces infortunés s'étaient servis, furent infectés. Le mercure ne tarda pas de détruire ce fléau.

Néanmoins, ce sont presque toujours les pauvres nourrices qu'on accuse. « L'assurance des parens, remarque le docteur Gardane (*Détail de la nouvelle direction du bureau des nourrices de Paris*, 1775), quand ils n'ont aucun signe apparent de vérole, et la hardiesse avec laquelle ils en accusent les nourrices, étonnera toujours ceux qui n'y sont pas faits : nous en prévenons les personnes de l'art, afin qu'en pareil cas elles se tiennent toujours dans la méfiance; car s'il est souvent dif-

ficile de découvrir la vérité dans ces sortes de différens, il est aussi très-aisé d'être la dupe des protestations des coupables, qui sont presque toujours ceux qui payent le plus d'assurance et de front. »

Quoiqu'on ne puisse contraindre à des déclarations indiscrètes les accoucheurs et les sage-femmes, on a néanmoins le droit d'exiger d'eux qu'ils portent une attention particulière à l'état de la mère, et que, dans le cas où il y aurait chez elle des symptômes vénériens manifestes, ils l'avertissent que la loi exige, de sa part, qu'elle se fasse traiter ainsi que son enfant, avant de le mettre en des mains étrangères, à moins de s'exposer à des frais et dépens envers la nourrice, en faveur de laquelle on serait alors obligé de prononcer.

Il est une autre mesure que je regarde comme propre à beaucoup diminuer le danger que courent les nourrices. L'expérience a prouvé qu'il est infiniment rare de voir naître un enfant avec des symptômes vénériens, et qu'ils ne se développent ordinairement que dans la première quinzaine après la naissance. Il faudrait, en conséquence, que les enfans mis en nourrice fussent tous visités, à l'âge d'un et de deux mois, par des médecins ou des chirurgiens de district, nommés à cet effet, et que l'on aurait exercés dans les hôpitaux au diagnostic des symptômes par lesquels la maladie se manifeste chez les nouveau-nés. A l'aide de ce moyen, on serait à même de porter de prompts secours à ces derniers ainsi qu'aux nourrices, et d'empêcher les exemples comme celui que j'ai rapporté plus haut, de se multiplier.

Quant aux moyens de préserver les enfans d'être infectés par leurs nourrices, ils se trouvent renfermés dans ce peu de mots : établir des bureaux de nourrices, et n'admettre comme telles, que les femmes dont l'état physique aurait été constaté. *Voyez* NOURRICE.

Transmission vénérienne par la communauté du calice, chez les protestans. En 1783, le professeur Gruner, à Jéna, publia, dans son Almanach de médecine, une dissertation dans laquelle il exposa les dangers qui peuvent naître de la communauté du calice. Ce mémoire devint le signal d'une controverse médico-théologique, qui occupa toute l'Allemagne protestante, et dans laquelle le calme et l'impartialité qui conviennent à toute discussion scientifique, ne furent pas toujours observés de part et d'autre. Je vais essayer d'établir en peu de mots le véritable point de vue d'un sujet qui n'est pas sans importance, et essayer d'en déduire les inductions les plus compatibles avec l'opinion religieuse et le bien public.

La communauté du calice expose-t-elle à l'infection vénérienne? Telle est la première comme aussi la principale ques-

tion qui se présente, et que M. Gruner, ainsi que d'autres ont cru devoir résoudre affirmativement, avec trop d'exagération peut-être. En effet, les objections de leurs adversaires n'étaient pas sans fondement, lorsque ceux-ci prétendaient que la conclusion tirée de l'infection vénérienne, par les vases et ustensiles de table dans les ménages, à celle par le calice, ne pouvait être rigoureuse. Les premiers, disaient-ils, ont souvent une surface raboteuse, sur laquelle le véhicule du virus s'attache plus facilement que sur celle de l'autre, dont le métal est très-poli. Les vases d'église, ajoutent-ils, sont d'ailleurs maintenus dans un état de propreté qui ne se rencontre pas, à beaucoup près, toujours dans les vases de ménage. Le contact entre ces derniers et les lèvres, ainsi que l'intérieur de la bouche, est répété, prolongé même, au lieu que dans la communion il n'est que momentané. Le prêtre, au surplus, a ou doit avoir l'attention de tourner un peu le calice chaque fois qu'il le présente, de manière à ce que le communiant ne pose jamais ses lèvres sur le même endroit où les a posées un autre. Lorsqu'ainsi le calice a fait le tour sur son axe dans la main du prêtre, il est presque toujours vide, et alors on en prend un second, ou du moins on essuie avec soin celui qui a déjà servi. Jusqu'au vin contenu dans le calice, peut, en se mêlant à la petite portion de salive qui s'est fixée sur les bords du vase, contribuer à empêcher l'infection. Enfin, poursuivent-ils, on n'a jamais observé, pas même dans les villes de garnison, où l'on fait communier à la fois un grand nombre de militaires, que la maladie vénérienne se soit répandue par le calice. C'est donc à tort que l'on sème l'épouvante dans le public, et que l'on veut recourir à des innovations liturgiques.

Je n'entreprendrai pas d'examiner séparément chacun de ces argumens plus ou moins plausibles. Toutefois, si l'on est obligé de convenir qu'ils affaiblissent beaucoup l'opinion du professeur Gruner, il faut avouer aussi qu'ils ne la combattent pas victorieusement. En partageant même l'idée de beaucoup de médecins, que la salive d'un vénérien n'infecte pas, alors même qu'elle est appliquée sur un endroit de la peau dénué d'épiderme, peut-on nier la possibilité de l'infection, lorsqu'une portion infiniment petite de pus vénérien est appliquée sur un endroit quelconque de la peau blessée, ou douée d'une grande force absorbante comme, par exemple, les lèvres? Or, dès qu'on adopte cette vérité, on doit aussi regarder comme admissible la supposition où un communiant atteint d'un ou de plusieurs ulcères aux lèvres, assez petits pour ne pas pouvoir être aperçus au premier coup-d'œil, salirait les bords du calice, et où la personne qui succéderait dans la

communion aurait des gerçures à cette même partie, ainsi que cela se rencontre très-fréquemment en hiver. On conviendra, en outre, que le ministre chargé d'offrir le calice, ne le tournera pas toujours avec assez de régularité et de précision pour éviter de présenter au communiant un endroit des bords déjà touché par un autre. Il résulte donc de ces diverses considérations, que l'infection vénérienne par le calice, quoique très-difficile, est cependant dans l'ordre des choses possibles.

Or, puisqu'il en est ainsi, pourquoi ne pas chercher à éviter jusqu'à l'ombre du danger, lorsque cela se peut sans blesser l'opinion religieuse? A cet effet, les uns ont proposé de n'admettre les communes protestantes à la cène que famille par famille; d'autres, d'engager chaque communiant à apporter son vase; d'autres, enfin, de distribuer le vin dans autant de petites coupes de verre ou d'argent, qu'il y aurait de communians. J'abandonne à la décision des consistoires ce qu'il convient de faire à cet égard; mais je ne puis m'empêcher d'avouer, qu'abstraction faite des dangers de l'infection vénérienne, la communauté du calice offrira toujours quelque chose de répugnant, d'autant plus que c'est le ministre qui, dans la règle, retire la coupe des lèvres du communiant, auquel ce mouvement imprévu fait quelquefois répandre une petite portion du liquide qu'il tenait déjà dans la bouche. Il ne serait pas impossible de construire des calices à compartiment ou à tuyères, de façon que, pendant la cérémonie, le même endroit ne puisse être touché par plus d'une personne.

DE DIVERSES AUTRES CAUSES QUI ONT ÉTÉ CONSIDÉRÉES COMME PLUS OU MOINS PROPRES A TRANSMETTRE LE VIRUS VÉNÉRIEN. — *Transmission vénérienne par les pipes à fumer.* Depuis que l'usage du tabac à fumer a fait multiplier les tabagies, les personnes qui fréquentent ces sortes de lieux ont l'habitude d'y déposer leurs pipes de terre après les avoir marquées. Ces pipes sont, non-seulement, échangées quelquefois par mégarde, mais il arrive, en outre, lorsque des fumeurs ne veulent pas faire les frais de pipes neuves, qu'on leur prête celles qui ont été abandonnées, ou dont les propriétaires sont absens. Ma propre expérience m'a fourni deux exemples d'infection vénérienne, que j'ai cru devoir attribuer, avec quelque vraisemblance, à cette imprudence. On conçoit, en effet, que la surface âpre et poreuse des pipes, mise en contact pendant une demi-heure et plus avec l'intérieur de la bouche, peut s'imprégner aisément du virus, et se transmettre avec la même facilité. Les propriétaires de tabagies ou d'estaminets devraient être instruits de ce danger, et il devrait leur être recommandé de porter le plus grand soin dans la conservation des pipes qui

ont servi, afin de ne les pas confondre les unes avec les autres et de ne les remettre qu'à leurs véritables propriétaires. Il devrait surtout être défendu aux garçons des tabagies de faire le commerce de vieilles pipes, et lorsqu'elles auraient été abandonnées, il faudrait les briser.

Transmission vénérienne par les lieux d'aisance et par les lits. Les lieux d'aisance et les lits, autant qu'ils sont publics, ne doivent pas rester étrangers à la surveillance de la police. Il n'est personne qui ne conçoive avec moi que les femmes sont plus exposées que les hommes à être infectées, par l'usage des premiers, lorsque par un hasard fatal elles y succèdent à une personne dont l'écoulement virulent, ou même le pus vénérien aura sali la lunette. Les hommes sont plus à l'abri de ce danger, non-seulement par leur conformation physique, mais encore par la disposition de leurs vêtemens. Chez les femmes, en effet, les parties génitales peuvent facilement se trouver en contact immédiat avec le siége, et en supposant alors un concours funeste des circonstances indiquées, nulle raison n'empêche que l'infection ne puisse avoir lieu.

Lorsque par une parcimonie condamnable, des aubergistes ou des logeurs en garni font resservir les mêmes draps à plusieurs personnes, il n'est pas impossible que des effets semblables à ceux dont il est question se produisent. En conséquence, il devra être enjoint aux propriétaires de lieux d'aisance publics, ainsi qu'aux aubergistes, logeurs, etc., d'avoir des privés pour les hommes et pour les femmes, d'y entretenir constamment la plus grande propreté, ainsi qu'un nombre suffisant de lunettes de rechange. Les lieux d'aisance établis à l'usage du public, dans divers quartiers de Paris, peuvent servir de modèle en ce genre.

Il devra être recommandé expressément aux aubergistes et logeurs en garni, d'aérer souvent leurs lits, et de ne jamais donner, comme sortant de lessive, des draps qui auraient déjà servi. Des visites imprévues, ordonnées par la police, assureraient l'exécution de ces mesures qui, sous quelque rapport qu'on les envisage, contribueraient à la salubrité publique.

Transmission vénérienne par la transplantation des dents, par les dents artificielles, par les cheveux ou tresses postiches, et par les vêtemens. Pour ne pas être incomplet, j'ai dû indiquer ces diverses causes plus ou moins réelles. Je ne dirai que peu de mots de la transplantation des dents, opération qui n'a eu qu'une vogue momentanée, et que l'on peut regarder comme oubliée aujourd'hui. Hunter et G. Spence ne croyent pas qu'elle puisse donner lieu à l'infection. D'ailleurs, lorsqu'on considère que les misérables qui vendent leurs dents aux riches, ne sont conduits à ce sacrifice que par l'appât de

l'or, et que par cette raison on est en droit de les soumettre à une visite très-sévère, il faudrait que l'opérateur fût bien léger ou bien négligent pour ne pas choisir un sujet dont la santé n'offrirait rien de suspect. Toutefois, il est bon d'enjoindre aux dentistes de ne pas entreprendre la transplantation sans que l'individu, lequel doit fournir la dent, n'ait préalablement été examiné par un médecin. Peut-être vaudrait-il mieux encore d'interdire tout-à-fait cette opération, que je ne puis m'empêcher de regarder au moins comme immorale.

Quant aux dents postiches, il n'est peut-être pas impossible que sous certaines circonstances, elles puissent faire naître des accidens, lorsqu'elles ont été tirées d'un cadavre qui avait des ulcères vénériens dans la bouche. Il est des villes où les infirmiers et les garçons d'amphithéâtre font un commerce de dents humaines, qu'ils vendent à des dentistes assez peu scrupuleux pour les faire passer pour des dents artificielles. Dans la supposition même où il ne serait pas prouvé que le mal vénérien pût se propager de cette manière, l'appréhension seule de ce mode d'infection, ou de celle d'autres maladies non moins redoutables, ne devrait-elle pas faire interdire avec sévérité un trafic aussi dégoûtant?

On a sans doute exagéré les dangers qui, par rapport à l'infection vénérienne, peuvent naître de l'usage des divers ouvrages en cheveux. Néanmoins, plusieurs faits sembleraient prouver que ces produits du luxe déterminent par fois des accidens suspects. M. Talma a observé dans Paris une jeune personne dont le cou était entouré d'un cercle de pustules suppurantes, répondant aux points de la surface cutanée qui depuis plusieurs jours avaient été en contact avec un collier de cheveux. « La plupart des cheveux, ajoute-t-il (*Magas. médic. du doct. Rahn.* Zurich, cah. 1, p. 260), qui servent à fabriquer ces sortes de parures, viennent de Bicêtre et des hôpitaux.» Il est vrai que l'on peut attribuer l'accident dont il vient d'être question tout aussi bien à une irritation mécanique produite par le frottement, qu'à l'action locale d'un virus; cependant il sera toujours plus prudent d'éviter ces occasions ou de recourir ici aux expédiens propres à rendre à peu près nul tout danger d'une transmission morbeuse. On y parviendra en soignant l'exécution des statuts des perruquiers de Paris, relatifs à la préparation et à la vente des cheveux. *Voyez* VÊTEMENS.

La transmission du mal vénérien par les vêtemens, par ceux surtout qui ont été en contact avec les parties génitales, me semble être une des moins impossibles. Ce danger que je me contente pour l'instant d'indiquer seulement, peut être affaibli par l'établissement de précautions sanitaires relatives aux frippperies. *Voyez* encore à ce sujet VÊTEMENS.

Il ne me reste plus que quelqnes mots à dire *des secours à accorder aux vérolés*.

La terreur qu'inspira la maladie vénérienne lorsqu'elle parut, et les idées exagérées qu'on se forma de la facilité avec laquelle elle pouvait se propager, firent aussitôt songer aux moyens de séquestrer les vénériens en leur assignant des hospices particuliers. Cette institution a été maintenue de nos jours, non pas tout à fait par les mêmes motifs, mais pour éviter le contact dégoûtant et souvent dangereux entre les vénériens et les autres malades. Les hospices destinés au traitement de la syphilis sont d'ailleurs très-utiles à l'instruction médicale, parce que les étudians en médecine y acquièrent en peu de temps, par la comparaison de faits nombreux, une expérience et une justesse dans le coup-d'œil que leur pratique privée serait très-longue à leur fournir. Ces hospices bien organisés ont en outre le grand avantage de contribuer à la diminution des maladies vénériennes, en ce que les personnes peu fortunées, et surtout les femmes publiques, y trouvent réunis tous les moyens propres à les rendre à la santé. J'ai parlé ailleurs des dispensaires ou secours à domicile établis en faveur des prostituées; mais j'avoue que je regarde les hospices comme bien préférables, parce qu'on y est beaucoup plus certain, non-seulement de l'administration exacte des remèdes, mais encore de la sagesse des malades qui, étant consignés dans leurs salles, ne peuvent communiqner avec aucune autre personne d'un sexe différent du leur. *Voyez* HÔPITAL.

Convient-il que le traitement des maladies vénériennes s'exécute par une seule classe de gens de l'art? Cette question a été résolue affirmativement par plusienrs auteurs, et surtout par Nisbet; mais leur opinion ne serait tout au plus admissible que dans les grandes villes, où le nombre des vénériens est assez considérable pour fournir à la clientèle de plusieurs médecins. Toutefois, si un homme qui a fait une étude particulière des affections vénériennes doit, sous ce rapport, inspirer au public plus de confiance que tout autre, il faut convenir que, dans la règle, il négligera les autres branches de l'art de guérir, et que cet abandon fera naître chez lui une sorte d'empirisme dangereux. Bientôt il ne verra partout que maladies vénériennes, et leur appliquera sans choix sa méthode banale. Ainsi, en Hollande, où, d'après le témoignage de M. Van Geuns, le traitement de la syphilis semble regarder exclusivement les chirurgiens, les médecins se croiraient déshonorés s'ils donnaient des conseils à un vénérien, et les malheureux malades ne deviennent que trop souvent les victimes de ce fol et inexplicable orgueil, dans un pays où la chirurgie se trouve encore

entre beaucoup de mains indignes de l'exercer. Quoique la France ne manque pas d'exemples de ce genre, ils y sont moins nombreux qu'ailleurs; mais en revanche elle abonde encore aujourd'hui en ignorans déhontés qui se vantent de posséder des méthodes particulières, des compositions secrètes, pour la guérison du fléau dont il s'agit. Qu'une guerre éternelle soit donc jurée à ces vils imposteurs qui déchirent impunément les entrailles de leurs concitoyens... Mais je m'égare dans le domaine de la police de la médecine dont il doit être question en un autre endroit. (MARC)

COQ, s. m., *phasianus gallus*, L. On regardait autrefois les parties génitales du coq séchées et pulvérisées comme propres à augmenter la semence. On se servait de la graisse comme émolliente et résolutive; de sa cervelle pour arrêter le cours de ventre; de son fiel pour enlever les taches de rousseur et pour les maladies des yeux. Il est inutile de dire quelle foi l'on peut ajouter à ces prétendus remèdes. Un préjugé répandu parmi le peuple et surtout parmi celui des campagnes, est que le coq produit de petits œufs, et que de ces œufs sort un crocodile; je ne m'arrêterai point à démontrer la fausseté de ce préjugé ridicule; ces petits œufs proviennent de poulettes, ne contiennent point de germe et par conséquent ne peuvent rien produire. La chair du jeune coq a les mêmes qualités que celle de la poule; celle du vieux coq est dure et de difficile digestion. (GEOFFROY)

COQ (pascal le), *Αλεκτωρ, sive de galli gallinacei naturâ et proprietatibus, Oratio*. in-8°. *Augusti Pictonum*, 1614.

Ce n'est point ici le lieu de mentionner le poëme latin de Jacques Moisant de Brieux, sur le coq. (F. P. C.)

COQUE DU LEVANT ou COQUE-LEVANT, s. f., fruit du ménisperme lacuneux, *menispermum cocculus*, plante de la diœcie dodécandrie, L.; offrant un calice de six folioles, muni extérieurement de deux bractées. Elle croît dans les Indes orientales. La coque du Levant est un petit fruit de la grosseur des pois, couvert d'une écorce brune, et renfermant une amande rousse; elle a une saveur âcre, brûlante, amère; elle est vénéneuse et enivrante: on s'en sert pour pêcher du poisson et on la met en poudre pour détruire la vermine de la tête. Ce dernier usage n'est pas nuisible, mais le premier peut donner lieu à de graves inconvéniens. M. Goupil, médecin à Nemours, a fait de nombreuses expériences au sujet des accidens causés par du poisson pris avec la coque du Levant. Ces expériences ont prouvé que ce fruit est un poison non-seulement pour les poissons, mais aussi pour différens quadrupèdes carnivores, et très-probablement pour l'homme; que l'enveloppe ligneuse de la coque du Levant n'a qu'une

propriété émétique, même chez les poissons, et à telle dose qu'elle soit administrée ; que la partie vénéneuse réside principalement dans l'amande ; qu'elle n'est pas sensiblement altérée par les sucs digestifs et l'action vitale des organes de la digestion ; qu'elle passe au contraire dans le système absorbant avec toutes ses propriétés, puisque la chair des poissons qui en ont mangé irrite l'estomac et les entrailles des personnes auxquelles on les donne, à-peu-près comme la coque du Levant elle-même. Les conclusions que M. Goupil a tirées de ses expériences ont engagé M. le préfet du département de Seine et Marne à assujétir la vente de la coque du Levant à toutes les formalités qu'exige la loi du 21 germinal an XI, pour la vente des substances vénéneuses. Il serait à desirer que cet exemple fût suivi dans tous les départemens de l'empire.

(CADET DE GASSICOURT)

CODRONCHI (Baptiste), *Tractatus de baccis orientalibus*, etc.

Ce traité fait partie de l'ouvrage du même auteur intitulé : *De christianâ et tutâ medendi ratione*. in-4°. *Ferrariæ*, 1591 ; in-4°. *Bononiæ*, 1629, etc. (F. P. C.)

COQUELICOT, s. m., *papaver rhœas*, icosandrie polygynie, L. ; papaveracées, J. Cette plante, si abondamment répandue dans les champs, a une tige droite, rameuse, velue, s'élevant à deux pieds de hauteur, et garnie de feuilles ailées et profondément découpées. Les fleurs, d'un rouge éclatant, sont composées de quatre pétales larges et minces. Les capsules qui les remplacent sont globuleuses, petites, lisses, et renferment des semences brunâtres et menues.

Les fleurs de coquelicot ont une odeur peu marquée ; leur saveur est amarescente. Le suc gomme-résineux qui s'écoule de cette plante, lorsqu'on l'incise, se rapproche jusqu'à un certain point de l'opium par les caractères physiques. Les propriétés utiles du coquelicot sont généralement connues des praticiens ; il en est même qui vont jusqu'à l'égaler à l'opium. Mais l'expérience n'a point confirmé ces éloges exagérés. Néanmoins son action diaphorétique et légèrement calmante, le fait employer avec un certain avantage dans les phlegmasies aiguës de la poitrine. Baglivi loue surtout ses effets dans la pleurésie. Quelques autres praticiens en font usage dans le catarrhe pulmonaire aigu, l'angine tonsillaire, etc. Fouquet administrait l'extrait de coquelicot dans la toux convulsive des enfans ; et dans quelques cas d'épilepsie.

L'infusion théiforme de cette fleur, édulcorée avec un sirop adoucissant ou du miel, est la préparation le plus fréquemment en usage. On prépare le sirop en ajoutant du sucre dans une forte infusion de la fleur, qu'on fait bouillir jusqu'à ce qu'elle ait acquis de la consistance. Ce sirop est utile par fois

dans les insomnies rebelles qu'on n'a point encore combattues par l'opium ; on en porte la dose jusqu'à une once. On obtient l'extrait aqueux en faisant bouillir les capsules dans une certaine quantité d'eau qu'on laisse évaporer ensuite ; on administre cet extrait à la dose de deux à six grains.

(BIETT)

COQUELOURDE, s. f., ou PULSATILLE, *anemone pulsatilla*, polyandr. polyg., L. ; renoncul., J. Cette plante jouit, comme toutes celles du même genre, et comme tous les végétaux de cette famille, de propriétés fort astringentes, caustiques et même vénéneuses. Appliquées sur la peau, ses feuilles l'irritent vivement, et y agissent à la manière des épispastiques. Cependant on n'a pas craint d'en introduire l'usage dans la médecine. Les feuilles pilées ont été prescrites à l'extérieur dans les ulcères anciens et sordides, comme détersives et répercussives : longtemps aussi elles ont passé pour un excellent remède contre les fièvres intermittentes, lorsqu'on les employait en sinapismes autour du poignet et à la plante des pieds. On a même tenté d'administrer le végétal à l'intérieur. Tragus le recommande dans les calculs de la vessie, et divers praticiens allemands attribuent des vertus emménagogues à la décoction ; en sorte qu'ils la font prendre aux femmes chez lesquelles l'écoulement menstruel est supprimé. La poudre de ses feuilles et de ses fleurs est un excellent sternutatoire, dont Schroder exalte l'énergie, et que Tournefort conseille dans les affections soporeuses. L'eau distillée de la plante passe pour un très-bon fébrifuge, à la dose de trois onces. On a surtout essayé d'en utiliser l'extrait, que Lambragneresse a mis en usage contre les dartres invétérées et rebelles, et que le baron de Stœrk a également employé avec circonspection et à petites doses, dans la paralysie, les douleurs, et les exostoses vénériennes et rhumatismales, les engorgemens et les ulcères scrophuleux, les obstructions, la manie et l'amaurose ; mais les succès que le praticien de Vienne prétend avoir obtenus de cet extrait, ainsi que de celui de l'*anemone pratensis*, n'ont point été confirmés par ceux qui ont répété les essais ; et Bergius les a donnés inutilement, même à haute dose, dans la goutte sereine. De sorte que la coquelourde est aujourd'hui à peu près abandonnée, quoique l'art cosmétique tire encore parti de son eau distillée, et que la médecine profite quelquefois des propriétés ptarmiques de ses feuilles desséchées et pulvérisées.

STOERK (Antoine de), *Libellus de usu medico pulsatillæ nigricantis*. in-8°. *Vindobonæ*, 1771.

(JOURDAN)

COQUELUCHE, s. f., *pertussis*, *morbus cucullatus*, de

cucullus, capuchon ou coqueluchon. Ce n'est que dans le quinzième siècle, en 1414, que l'on a commencé à décrire, en France, la coqueluche comme une maladie isolée. On ne peut cependant pas en conclure qu'elle n'ait commencé à attaquer les enfans qu'à cette époque, mais seulement qu'on l'avait confondue jusqu'alors avec les autres espèces de toux. Il n'est pas étonnant qu'Hippocrate et les autres médecins grecs n'aient parlé de la coqueluche que d'une manière incomplette et insuffisante, pour éclairer sur sa nature, quoiqu'elle eût été connue d'eux. Le climat où ils écrivaient, étant beaucoup moins sujet aux vicissitudes de l'atmosphère que le nôtre, cette maladie devait y être plus rare, moins intense, et surtout se prolonger moins longtemps. La coqueluche ayant au moins en partie son siége dans l'organe pulmonaire, il est évident que les variations brusques de la température doivent influer sur sa gravité et sur sa durée, soit parce que l'air agit d'une manière directe sur les poumons pendant l'inspiration, soit parce qu'il dérange les fonctions de l'organe cutané lorsqu'il éprouve l'action d'un froid vif et subit. Or, l'observation indique que, même dans cette dernière hypothèse, les fonctions de l'organe pulmonaire doivent aussi être troublées par une influence sympathique, parce qu'il existe une correspondance intime d'action entre la pean et les bronches. Lorsqu'un froid vif est appliqué sur l'organe cutané, l'expérience apprend qu'il est très-ordinaire que les bronches soient affectées. Tous les auteurs font mention que cette maladie est plus fréquente et plus grave dans les pays humides et marécageux, dans les hivers froids et pluvieux. Ils ont aussi remarqué que les saisons où les vicissitudes dans la température sont plus brusques, comme la fin de l'automne et le commencement du printemps, sont celles où elle sévit avec plus de force. Lorsqu'elle commence à l'une de ces époques, il est rare qu'elle guérisse avant le commencement de l'été.

La cause de la coqueluche paraît exister dans l'air atmosphérique dans lequel sont dissous des principes qui donnent lieu à son développement et à sa propagation. Lorsqu'elle règne, elle attaque toujours en même temps un grand nombre d'enfans. La manière et les circonstances déterminées où elle se développe, prouvent qu'elle est le plus souvent épidémique, c'est-à-dire que, si elle se déclare en même temps chez plusieurs enfans, c'est qu'ils respirent tous un air qui contient des principes délétères qui contribuent à son développement, quoique nous ignorions la nature de ces miasmes, et qu'il soit impossible d'en démontrer l'existence par aucun de nos moyens endiométriques. Mais quoique les principes répandus dans l'air, lorsque la coqueluche sévit d'une manière générale, ne

puissent pas être appréciés, leur présence devient cependant évidente pour le médecin, par l'influence qu'ils exercent sur la constitution des enfans.

Les auteurs ne sont pas d'accord si la coqueluche doit être regardée comme contagieuse ou non. Pour qu'une maladie puisse être rangée parmi celles qui sont contagieuses, il faut qu'elle se transmette d'un individu à un autre par une communication immédiate ou médiate du principe morbifique qui constitue la contagion : cependant, tous les individus qui sont soumis à son influence ne contractent pas la maladie. Pour qu'elle se reproduise dans un autre sujet, il faut, outre ce transport d'un miasme d'un corps à un autre, une prédisposition sans laquelle il n'en éprouvera aucune atteinte.

Il est très-probable que la coqueluche n'attaque qu'une seule fois le même individu : s'il existe des exemples de récidive bien avérés, ils sont extrêmement rares. Ceux qui citent ces faits ont souvent confondu cette maladie avec de simples toux spasmodiques très-opiniâtres. On doit distinguer diverses périodes dans la coqueluche; mais la durée de chacune d'elles offre de grandes variétés suivant la gravité de la maladie. Il serait impossible de fixer, par des caractères bien tranchés, l'instant où elle passe d'une période à l'autre.

La coqueluche débute par une toux sèche qui a la plus grande ressemblance avec un rhume ordinaire, et avec lequel on la confond presque toujours dans les commencemens. La durée de cette première période varie depuis huit jusqu'à quinze jours et trois semaines. On peut la comparer à la période d'incubation des maladies exanthématiques. Les seuls signes qui puissent la faire distinguer d'un simple catarrhe, sont l'absence de la fièvre et le gonflement des yeux, qui sont quelquefois rouges et larmoyans comme dans la rougeole. Comme dans cette dernière, la coqueluche présente aussi dans cette première période de la pesanteur de tête, des éternuemens fréquens.

La seconde période commence lorsque la coqueluche présente ce son particulier dont je vais parler, qui fait son caractère distinctif, et qui ne permet plus de se méprendre sur la nature de cette espèce de toux, lorsqu'on a eu une seule fois l'occasion d'entendre tousser des enfans qui en sont atteints. Un des caractères les plus saillans de cette toux convulsive, consiste dans des mouvemens d'expiration souvent interrompus, et qui se répètent plusieurs fois, lorsque la maladie est intense, auxquels succède une longue inspiration qui produit un son aigre et comme sifflant. Ce son particulier que rend l'enfant, est dû à la vitesse avec laquelle l'air traverse la glotte qui est resserrée par un état de spasme, qui, comme

je le vais dire par la suite, constitue l'essence de la maladie. Les mouvemens d'expiration se renouvellent jusqu'à ce qu'il sorte, par l'expectoration, une certaine quantité de mucus des voies aériennes, ou jusqu'à ce que le vomissement survienne : ce dernier paraît en général soulager beaucoup plus les enfans que l'expectoration d'un fluide glaireux. La violence de la maladie est proportionnée à la durée et à l'intensité des efforts alternatifs qui ont lieu, avant que l'un ou l'autre survienne. Quelquefois les accès ne durent que quelques minutes, d'autres fois jusqu'à six et huit.

Le malade est averti de l'approche des accès par un léger chatouillement qui se fait sentir dans le gosier et qui l'irrite. Cette titillation est un indice que l'enfant va éprouver une quinte ; et, pour l'ordinaire, elle lui fait pressentir l'attaque assez de temps avant d'en être saisi, pour qu'il puisse s'attacher aux corps qui se trouvent près de lui, ou se rendre auprès de ses parens. Les enfans aiment qu'on leur soutienne la tête : quand on a cette précaution, la commotion est moins violente. Les paroxismes sont plus rapprochés et plus intenses durant la nuit que pendant le jour. L'intervalle qui existe entre eux varie chez chaque individu ; toutes les émotions un peu vives, des mouvemens brusques, tels que la course, le saut, etc., les substances qui, portées par l'inspiration sur l'organe pulmonaire, sont de nature à l'irriter, sont autant de causes propres à provoquer les paroxismes. On a observé que quand plusieurs enfans sont réunis dans le même lieu, et que l'un d'eux commence à tousser, les autres ne peuvent s'en empêcher ; un malaise s'empare d'eux, ils sentent une irritation dans les voies aériennes, et ils font des efforts inutiles pour empêcher la toux.

La durée de cette seconde période offre de grandes variétés. Il est des enfans qui ne sont fatigués par cette toux convulsive que pendant une quinzaine de jours, tandis que chez d'autres les quintes se prolongent pendant six semaines ou deux mois, et même au-delà. Lorsque les accès de toux commencent, un état d'anxiété s'empare des malades ; le visage se gonfle, les yeux s'animent, et deviennent larmoyans. Si la maladie est violente, le visage devient rouge, violet ; les paupières se gonflent, les yeux proéminent hors de l'orbite ; le cou se tuméfie ; à chaque accès, l'enfant semble menacé d'apoplexie, de suffocation ou de strangulation ; dans ces deux derniers cas il se serre quelquefois la gorge avec force. Si l'affection spasmodique fixée sur la glotte et le diaphragme oblitère les voies aériennes, le malade meurt suffoqué, parce que l'air introduit dans les poumons ne peut pas en sortir, et qu'il ne peut pas s'y en introduire de nouveau. Lorsque la toux est forte et de

longue durée, les enfans sont haletans, comme ils le seraient après avoir couru.

Lorsque la coqueluche est modérée, les enfans retournent à leurs jeux aussitôt que les accès sont passés; plusieurs mangent avec appétit, et on ne soupçonnerait pas, dans les intervalles des accès, qu'ils sont malades; ils ont alternativement un jour meilleur que l'autre. La coqueluche est dans toute sa violence, tant que les mucosités rejetées par les efforts de la toux sont claires, limpides; la maladie approche de la fin de la seconde période, lorsque la matière de l'expectoration est épaisse et rendue avec facilité. Lorsque les accès de la toux sont violens, la secousse que produisent les quintes peut déterminer des hémorragies des poumons, des narines, parce que les efforts produisent la rupture de quelques vaisseaux de ces organes. Le tétanos, l'épilepsie, les convulsions, l'apoplexie sont quelquefois la suite des accès les plus violens de cette toux convulsive. Les hernies, l'issue involontaire des urines et des matières fécales, peuvent aussi être occasionnées par des accès violens. Ces symptômes sont l'indice d'un danger plus grand; mais ils ne constituent pas une espèce particulière, comme l'ont prétendu quelques auteurs.

Il n'existe pas de fièvre quand la coqueluche est dans son état de simplicité. Lorsqu'elle existe, elle est toujours symptômatique, et le plus souvent de nature catarrhale; elle offre des redoublemens évidens vers le soir; elle indique au médecin qu'elle est compliquée avec un catarrhe pulmonaire; elle aggrave toujours la maladie. La coqueluche produit quelquefois la fièvre hectique; sans parler de celle qui succéderait à une inflammation chronique des poumons et des bronches, qui sont des complications que les quintes violentes déterminent par fois, elle peut s'emparer des malades parce que les vomissemens nuisent à la nutrition. La coqueluche, en jetant dans le marasme, peut aussi faire naître les scrophules, le carreau, le rachitis, l'hydropisie.

La troisième période commence lorsque la toux n'est plus accompagnée d'anxiété, d'angoisses, et qu'elle ne présente plus cette espèce de sifflement qui en fait le caractère distinctif: elle offre encore plus d'irrégularité dans sa durée que les deux première. Elle cesse quelquefois en peu de jours, tandis que chez d'autres enfans la toux persiste plusieurs mois. On l'a vu se prolonger deux et trois mois, et, dans les cas les plus graves, pendant cinq et six mois, et même un an. Le croup est la maladie qui a le plus d'analogie par le timbre que présente la voix, avec la coqueluche. Elle en diffère par l'absence de la fièvre, mais surtout parce que les enfans sont ordinaire-

ment bien pôrtans dans l'intervalle des paroxismes, qui sont par fois très-éloignés. Dans le croup, il y a toujours fièvre; la gêne de la respiration est continuelle, et le malade souffre sans interruption.

Dans la maladie à laquelle Millar a donné le nom d'asthme aigu, la gêne de la respiration cesse pendant quelque temps, comme dans la coqueluche, et reparaît ensuite avec violence. Mais on peut aisément les distinguer, en ce que la première affection attaque brusquement les enfans pendant le premier sommeil de la nuit : ils s'éveillent en poussant des cris et présentent tous les symptômes du cauchemar qui est le premier degré de cette affection spasmodique du thorax, à laquelle Chalmers et Millar ont donné très-improprement le nom d'asthme aigu.

Plus les enfans sont jeunes, plus ils courent de danger dans la coqueluche. On doit ranger parmi les circonstances qui la rendent plus fâcheuse, un tempérament où la sérosité prédomine, une constitution scrophuleuse, la dentition, une disposition à contracter facilement une affection catarrhale qui ait son siége dans les voies aériennes. Les enfans surtout qui sont nés de parens phthisiques ou asthmatiques, courent les plus grands dangers lorsqu'ils sont atteints de cette maladie. La faiblesse de la constitution, soit naturelle, soit acquise, devient une circonstance qui fait que la coqueluche entraîne à sa suite la fièvre hectique essentielle, les scrophules, le carreau, le rachitis.

Si on observe un accord parfait dans la description qu'ont donnée les auteurs des phénomènes propres à la coqueluche, il n'en est pas de même relativement à leurs discussions sur sa nature et son siége. L'essence de cette maladie me paraît consister dans une affection spasmodique de la glotte et du diaphragme ; dans son état de simplicité, les quintes sont uniquement déterminées par un état nerveux fixé sur l'un de ces organes ou sur les deux en même temps, et qui se reproduit par accès. C'est l'irritation particulière que cette influence nerveuse détermine dans les voies aériennes et sur l'estomac, qui produit la sécrétion qui a lieu sur la membrane muqueuse qui revêt ces organes, et qui occasionne l'ébraulement convulsif du diaphragme et des poumons. La sécrétion déterminée sur ces surfaces muqueuses, par un état de spasme, ne diffère de celle qui a lieu dans les catarrhes des mêmes organes, que par sa périodicité et son intermittence : il n'y a point de sécrétion dans les intervalles des paroxismes, tandis que celle qui serait le produit d'une phlegmasie de la membrane muqueuse qui revêt ces organes serait continuelle. C'est la sensation pénible que fait naître cet état de spasme sur la trachée-

artère et les bronches, qui excite la toux; c'est le resserrement spasmodique de la glotte qui en est la suite, qui produit, lorsque l'air est chassé de la poitrine, ce bruit particulier qui fait le caractère distinctif de la coqueluche.

La coqueluche est une maladie essentiellement spasmodique; si on observe quelquefois des signes d'inflammation, c'est qu'alors elle est compliquée avec une phlegmasie locale : on rencontre assez souvent, à la vérité, chez des enfans morts de cette maladie, la membrane muqueuse qui revêt la trachée artère et les bronches phlogosée; mais on n'est pas pour cela autorisé à regarder cette inflammation comme la cause prochaine de la coqueluche. Elle est le produit d'une complication, et on ne l'observe pas lorsque la maladie est dans son état de simplicité : toutes les fois qu'elle est accompagnée de fièvre, il existe une complication quelconque; si elle présente des redoublemens évidens vers le soir, elle est de nature catarrhale, et indique qu'il existe, outre la coqueluche, un catarrhe qui a son siége dans les voies aériennes : dans ce cas, on doit insister sur les boissons adoucissantes et mucilagineuses.

On ne peut pas non plus placer son siége dans les poumons, quoiqu'on ait trouvé quelquefois, en ouvrant les enfans morts de cette toux convulsive, les poumons enflammés et parsemés de tubercules qui étaient dans un état de suppuration. Tous ces désordres, ainsi que la phthisie qui est souvent la suite de la coqueluche, lorsque les enfans ne succombent pas aux accidens primitifs, sont seulement l'indice d'une complication qui s'annonce par des symptômes qui n'ont pas lieu lorsque la coqueluche est dans son état de simplicité : les tubercules préexistaient à la coqueluche, qui n'a fait que hâter leur dégénérescence.

Les vomissemens glaireux qui surviennent souvent après les accès de toux, ne suffisent pas pour la considérer comme un vrai catarrhe de l'estomac. Cette excrétion de glaire n'est pas le produit de l'inflammation de la membrane muqueuse de cet organe. L'ouverture des cadavres des enfans qui ont succombé offrent à peine quelques exemples de phlogose de l'estomac; ce qui prouve que lorsqu'on en a rencontré quelques traces, on ne doit la regarder que comme une complication accidentelle qui a aggravé la maladie. Cette excrétion glaireuse n'est sollicitée que sympathiquement par le spasme fixé périodiquement sur l'estomac; elle est analogue à celle qui a quelquefois lieu chez les hypocondriaques.

Les organes de la respiration et l'estomac sont le siége de la coqueluche, qui les affecte presque toujours en même temps. La toux propre à la coqueluche est en même temps pectorale et stomacale; les symptômes que l'on observe à son début,

qui sont ceux d'un rhume ordinaire, prouvent que les voies aériennes sont en général plus affectées que l'estomac; ceux qui surviennent à mesure que la maladie fait des progrès, tels que la sensation désagréable que les enfans éprouvent dans la trachée-artère à l'approche des accès, le son particulier qui a lieu dans l'inspiration, et qui provient évidemment du resserrement spasmodique de la glotte, ne permettent pas de douter que la toux est déterminée d'une manière plus spéciale par l'irritation spasmodique et l'espèce de convulsion dont sont atteints les organes de la respiration. Il est cependant certain que le diaphragme participe aussi à cet ébranlement convulsif. La profondeur de la toux, la douleur que les enfans ressentent à l'épigastre, les vomissemens glaireux, indiquent que l'estomac est aussi en partie le siége de la maladie.

Le traitement de la coqueluche ne doit pas être le même dans chacune de ses périodes; il doit aussi varier selon les complications de la maladie.

Dans la première période, la toux ne présente encore que les apparences d'un rhume ordinaire; je l'ai comparée au stade d'incubation des maladies exanthématiques. La connaissance seule de l'épidémie régnante peut porter à croire que la toux dégénérera en coqueluche. Quelques auteurs, entre autres Chambon, le docteur Macartan, ont prétendu que lorsqu'on est appelé dans ce moment, on peut prévenir les progrès de cette maladie, et la faire, pour ainsi dire, avorter, en employa... des préparations échauffantes, telles que le vin chaud avec le sucre, le rhum coupé avec moitié sirop adoucissant, etc., et en donnant le soir, à l'heure du sommeil, un gros de thériaque qui dissipe la toux et provoque une douce moiteur que l'on doit en outre chercher à favoriser par la chaleur du lit. M. Macartan assure que, dans les Indes orientales, on emploie avec succès, dans les commencemens de cette maladie, les gargarismes astringens et toniques. Ces mêmes médecins reconnaissent que le temps de la période d'incubation passé, ou tout au plus deux ou trois jours après l'invasion, les médicamens échauffans seraient dangereux.

Le docteur Autenrieth a proposé une nouvelle méthode de traiter la coqueluche, qu'il regarde comme spécifique, quoique la maladie soit parvenue à sa seconde période, qui est caractérisée par un état de spasme et d'irritation. Il recommande de pratiquer sur l'épigastre des frictions faites avec une pommade composée d'un gros de tartrate antimonié de potasse, sur sept gros ou une once d'axonge; si la proportion de tartre stibié était moindre que celle indiquée, elle ne produirait pas l'éruption dont je vais parler : on prend trois fois par jour gros comme une noisette de cette pommade qui sert à frictionner la

région épigastrique; chaque dose contient environ trois grains d'émétique : il survient sur la partie frottée, après deux ou trois jours, des pustules semblables aux boutons de la petite-vérole volante, et plus souvent à ceux de l'éruption vaccinale; il paraît aussi en même temps une éruption aux parties génitales de l'un et de l'autre sexe; les pustules se convertissent en croûtes brunâtres. Le docteur Autenrieth regarde comme nécessaire de continuer les frictions, non-seulement jusqu'à l'apparition des croûtes, mais encore jusqu'à celle d'autres petits ulcères superficiels; sans cette précaution, les pustules n'opèrent pas la guérison de la maladie. On ne doit cesser l'usage de la pommade qu'après que les accès de toux ont complètement disparu pendant deux jours.

Il faut au plus une douzaine de jours pour opérer la guérison de la coqueluche. Pendant le traitement, les accès deviennent progressivement moins fréquens, mais ils ne diminuent pas d'intensité. La région épigastrique n'est pas la seule où l'on puisse déterminer avec l'émétique une éruption; mais M. Autenrieth pense que les frictions faites sur tout autre endroit ne peuvent pas opérer la guérison de la coqueluche. Quoique les observations publiées par les docteurs Bourdet, Gilbert, Léveillé, etc., prouvent que la pommade stibiée n'a pas une action spécifique aussi sûre et aussi prompte contre la coqueluche, que l'a prétendu M. Autenrieth; qu'elle ne détermine pas toujours une éruption, et que cette dernière n'est pas un révulsif assuré contre la toux convulsive et la toux catarrhale simple; il en résulte cependant que cette méthode mérite l'attention des praticiens, parce que les faits observés par eux prouvent qu'elle a été utile dans ces circonstances. L'affection cutanée une fois bien établie paraît faire, en quelque sorte, diversion à celle des voies aériennes.

Un auteur vient de proposer, dans le traitement de la coqueluche, le foie de soufre ordinaire, ou sulfure de potasse, qu'il présente comme un spécifique assuré. On le donne intérieurement à la dose de six à dix grains, deux fois par jour, dans le commencement de cette maladie, ainsi que dans le croup. On peut aussi administrer ce remède dans une petite quantité d'un sirop approprié, ce qui forme un sirop de sulfure de potasse déjà employé par Willis, qui en vante l'efficacité contre l'asthme, la toux, la phthisie, etc. *Voyez* CROUP, relativement à la manière de préparer et d'administrer ce médicament.

Le docteur Pearson conseille le carbonate de soude, qu'il fait prendre à la dose de deux grains, et qu'il unit à l'opium et à l'ipécacuanha. Le docteur Hufeland a recommandé la belladone, contre la coqueluche, à la dose d'un quart de grain matin et soir, aux enfans de trois à six ans. On peut

augmenter la dose. Il assure que ce remède a souvent produit en peu de jours d'excellens effets, dans les cas où l'opium, le musc, etc., avaient été sans succès.

Quelque réels que puissent être les avantages qui résultent de l'emploi de l'une ou de l'autre des méthodes curatives précédentes, le médecin doit toujours s'attacher à éloigner les complications particulières qui peuvent rendre les accès plus violens, et conséquemment la maladie plus dangereuse. Le traitement doit varier suivant les symptômes que présente l'enfant. La coqueluche l'expose souvent à des engorgemens qui ont leur siége tantôt vers le cerveau, tantôt vers la poitrine. Si le malade est sanguin, si la face est rouge, livide, gonflée, s'il est assoupi dans l'intervalle des paroxismes, il faut pratiquer une saignée, ou appliquer des sangsues à la tête, si l'enfant est trop jeune : s'il est atteint d'une fièvre, s'il existe des signes de catarrhe pulmonaire, de pleurésie ou de péripneumonie, la saignée est encore indispensable : si l'âge de l'enfant contre-indique la saignée générale, on doit appliquer les sangsues ou des ventouses scarifiées à la poitrine. Si ces symptômes ne se présentent pas, on ne doit pas saigner : la coqueluche étant de nature spasmodique, on prolongerait la maladie plutôt que de l'abréger et de l'adoucir.

Toutes les fois que la respiration est difficile et que les poumons sont menacés d'engorgement, ou bien lorsque la coqueluche se prolonge, et qu'il reste une toux sèche qui fait craindre qu'il ne survienne une inflammation chronique des bronches ou des poumons, il faut appliquer un vésicatoire au bras ou sur le thorax même. L'irritation continuelle qu'il produit est très-convenable pour déplacer celle qui tend à s'établir vers les organes de la respiration. Lorsqu'il existe des signes de congestion vers la poitrine, les vomitifs sont les remèdes les plus utiles que l'on puisse employer. La secousse qu'ils déterminent prévient l'engorgement des poumons, en poussant vers la surface du corps les fluides qui tendaient à s'y porter.

Quelques auteurs ont cru qu'ils pouvaient être utiles, indépendamment de cette complication, en interrompant le retour des affections spasmodiques, et ils ont conseillé de les réitérer plusieurs fois durant la seconde période de la coqueluche. D'autres ont prétendu qu'ils étaient efficaces dans cette maladie, parce qu'ils détruisaient la saburre de l'estomac, qu'ils regardent comme la cause déterminante, tandis qu'elle n'en est que l'effet. En les employant avec prudence, on peut en retirer quelquefois des avantages sous l'un et l'autre rapport. Mais leur effet est peu durable, et il serait dangereux de les réitérer aussi souvent qu'ils le conseillent. Quand il est indiqué

d'y recourir, on observe qu'après l'action du vomitif, les enfans toussent beaucoup moins, et d'une manière plus douce.

On ne doit recourir aux purgatifs qu'autant qu'il existe de la constipation, ou des indices d'un état comateux. Il est peu rationel de les employer, comme le conseillent quelques auteurs, dans la vue d'établir sur le canal intestinal une irritation qui y attire les fluides et débarrasse les poumons. Ce genre de révulsion est un des moins convenables, parce que les purgatifs affaiblissent les organes digestifs et peuvent donner lieu a un nouvel amas de glaires.

Quoique la toux propre à la coqueluche soit spasmodique, les narcotiques ne doivent être employés qu'avec beaucoup de réserve, pour diminuer la violence des paroxismes. On doit s'abstenir de l'opium s'il y a fièvre et que le ventre ne soit pas libre; si le sang se porte à la tête pendant les quintes, les antispasmodiques, comme le camphre, réussissent mieux. Quand on a recours à l'opium, il est plus utile si on le combine avec le camphre; Fouquet a proposé de le remplacer par l'extrait de coquelicot. Les boissons doivent varier suivant le tempérament des enfans, et suivant que la coqueluche est dans son état de simplicité, ou qu'elle est compliquée. Les boissons adoucissantes conviennent à ceux qui sont pléthoriques, lorsque la toux est très-violente, ou que l'on a lieu de craindre qu'elle ne développe une phlegmasie des bronches ou des poumons. Mais les boissons béchiques ne conviennent pas par elles-mêmes à la curation de cette maladie, si la violence de la toux ne les exige pas. Les boissons légèrement stimulantes, telles que les infusions de thym, de serpolet, d'hyssope, de pouliot, de lierre terrestre, de véronique, de camphrée, etc., doivent être conseillées aux enfans faibles, pituiteux : on les édulcore avec les sirops d'érésymum ou de lierre terrestre. Si quelques circonstances ont déterminé à employer les adoucissans pour calmer la toux, le médecin doit s'étudier à saisir le moment où la diminution des quintes permet de passer aux boissons stimulantes.

Dans la troisième période on a à combattre l'état de faiblesse qui succède à la coqueluche, ou les accidens qui en sont la suite, comme la toux sèche, la fièvre hectique, etc. C'est dans cette circonstance que le lichen d'Islande, que quelques auteurs ont regardé comme un remède infaillible contre la coqueluche, peut convenir. On peut le faire prendre en décoction ou sous forme de gelée; si la phthisie dont l'enfant est menacé est scrophuleuse, on peut l'associer, suivant le conseil de Hufeland, avec la douce amère que l'on donne à la dose de demi-once à une once par pinte. C'est aussi dans ce cas que l'on pourrait employer la semence de *phellandrium*

aquaticum, à la dose d'un gros par jour, en décoction ou en substance. Des observations faites avec discernement par M. Thomassin Thuessink, médecin hollandais, prouvent que la semence de cette plante a une action spéciale sur le poumon, analogue à celle que le camphre et les cantharides ont sur la vessie, l'opium sur le cerveau. Elle calme la toux, favorise l'expectoration dans les catarrhes chroniques qui simulent la phthisie tuberculeuse : lorsque les sujets, par une disposition héréditaire, sont exposés à devenir phthisiques, la semence de *phellandrium aquaticum* peut retarder le développement de la maladie, en abrégeant les catarrhes auxquels ils sont très-sujets. Elle est, dit-il, encore utile dans les catarrhes et les toux qui persistent après la rougeole, la scarlatine, et certaines espèces de coqueluches, lors même qu'elles seraient accompagnées de fièvre.

Après la coqueluche, les enfans restent souvent dans un état de marasme qui rend nécessaire de donner la rhubarbe ou le quinquina, soit sous forme de teinture, soit en poudre, dans la soupe, dans du lait. Dans cette troisième période la coqueluche étant entretenue par la puissance de l'habitude, les préparations toniques et antispasmodiques sont très-propres pour combattre la toux lorsqu'elle se prolonge chez des enfans faibles. C'est d'après ces principes qu'a été composé le sirop contre la coqueluche, qui se vend chez M. Boullay, pharmacien, rue des Fossés Montmartre, et que j'ai toujours employé avec beaucoup d'avantage.

Prenez : ipécacuanha en poudre, deux onces ; quinquina en poudre, huit onces ; opium brut, deux gros ; jusqu'à l'âge de deux ans, ce sirop se donne à la dose d'une cuillerée à café, matin et soir ; et à celle d'une cuillerée à bouche, audessus de cet âge.

On trouve des propriétés analogues dans la préparation suivante, préconisée par plusieurs auteurs contre la coqueluche : racine d'arum concassé, un gros ; ipécacuanha, un gros ; quinquina, deux gros. On fait infuser ces substances dans six onces d'eau ; on tire au clair et on ajoute une once d'un sirop opiacé ; on en fait prendre trois cuillerées chaque jour. Je préfère l'une de ces préparations au sirop du docteur Désessarts, qui étant purgatif, ne me paraît pas convenir dans la troisième période, toujours accompagnée d'un état de faiblesse.

Lorsque la toux persévère, quoique les enfans reprennent leur force, les antispasmodiques paraissent plus spécialement indiqués ; la ciguë, la valériane, l'assa-fœtida, le musc, le sulfate de zinc, l'extrait de jusquiame, sont ceux qui ont été le plus recommandés par les auteurs. Cette dernière substance se donne aux enfans d'un an, à la dose de deux grains envi-

ron, par jour. On doit préférer la ciguë en poudre à l'extrait qui est souvent brûlé. (GARDIEN)

EBELING (J. F. ch.), *De tussi infantum convulsivâ.* in-4°. *Gotting.* 1768.
MILLAR (J.), *Observations on the asthma and on the hooping cough*, etc. c'est-à-dire, Observations sur l'asthme et la coqueluche. in-8°. Londres, 1769.
MELLIN, *Von dem Keichhusten der kinder, welcher in den jæhren* 1768 *und* 1769; c'est-à-dire, De la coqueluche qui a régné épidémiquement en 1768 et 1769. 1 vol. in-8°. Francf. et Leipsick, 1770.
KIRKLAND (J.), *De pertussi.* in-8°. *Edimb.* 1772.
GABLA (J.), *De tussi convulsivâ infantum.* in-4°. *Vindob.* 1772.
BUTTER (W.), *A treatise on the kinkcough*; c'est-à-dire, Traité sur la coqueluche. in-8°. Londres, 1773.
MURRAY (A.), *De tempore corticem peruvianum in tussi convulsivâ exhibendi.* in-4°. *Gotting.* 1776.
Ce travail est inséré à la page 305 du premier volume des *Opuscula* du même auteur. 2 vol. in-8°. Gotting. 1785.
STRACK (carol.), *De tussi convulsivâ infantum.* in-4°. *Moguntiæ*, 1777. et collect. de Frank, tom. 3, p. 218.
AASKOW (Urban. Brunn.), et DE BERGER (Joan. Just.), *Observationes de tussi convulsivâ*, p. 284 et 315 *primi voluminis Actorum Societatis medicæ hauniensis.* in-12. *Hauniæ*, 1777.
VAN WOENSEL, Observations sur la vertu du *muscus pyxioides* dans le traitement de la coqueluche.
Elles sont consignées pag. 294 du deuxième volume des Mémoires de la Société royale de médecine. in-4°. Paris, 1780.
GALLEY (Thom.), *De tussi convulsivâ.* in-8°. *Edinburgi*, 1785.
FAIRTLOUGH (Edward), *De pertussi.* in-8°. *Edinburgi*, 1785.
POHL (J. E.), *Programma de analogiâ inter morbillos et tussim convulsivam.* in-4°. *Lipsiæ*, 1789.
SAVOYE (Alexander), *Dissertatio de tussi convulsivâ.* in-4°. *Viennæ*, 1789.
Elle est insérée dans le deuxième volume, p. 208, de l'ouvrage intitulé : *Dissertationes medicæ ad morbos chronicos pertinentes, in universitate vindobonensi habitæ. Edente* J. Eyerel. 4 vol. in-8°. *Viennæ*, 1789.
BUCHAAVE (Rudolph.), *Experimenta circà radicem atropæ belladonæ in tussi convulsivâ*, etc.
Ces expériences sont consignées dans le deuxième volume des Actes de la Société royale de médecine de Copenhague. in-8°. Copenhague, 1791.
DANZ (G. F.), *Versuch eisner allgem. gesch. des keichhuftens*; c'est-à-dire, Essai sur une histoire générale de la coqueluche. 1 vol. in-8°. Marbourg, 1791.
BOURDET (P. E.), Dissertation snr la coquelnche ou flux gastro-bronchique tussiculeux. in-4°. Paris, 1812.
GALLERAND (Gabr.), Essai sur la toux convulsive des enfans. in-4°. Paris, 1812.
VANDERHEYDEN (L. C.), Dissertation sur la coqueluche. in-4°. Paris, 1812.

COQUERET, s. m. *Voyez* ALKEKENGE.

COQUILLE, s. f., *concha*, dérivé de κογκη, enveloppe. On faisait autrefois usage, en médecine, des coquilles d'huîtres, de limaçons, d'œufs, etc. : on a reconnu aujourd'hui que ces substances n'avaient point d'autres vertus que celles de la chaux, et on les a remplacées par les carbonates de chaux ou de magnésie. *Voyez* CARBONATE. (GEOFFROY)

COR, s. m., *clavus*, *gemursa*, sorte de durillon, d'ex-

croissance tuberculeuse, semblable à une verrue plate, qui se manifeste sur les orteils, à la plante des pieds, quelquefois entre les orteils, particulièrement entre le quatrième et le cinquième. Le cor s'élève sur la peau et a souvent une racine dure, tendineuse, qui pénètre plus ou moins profondément, et dans certains cors jusqu'au périoste. Le nom de *clavus*, de *clavi pedum*, que cette excroissance a reçu des anciens, et que lui donne Celse, est autant dû à sa forme qui représente, dans quelques circonstances, la tête d'un clou, qu'à la douleur qu'elle fait éprouver à celui qui la porte. Cette douleur est comparée à celle qui résulte de la présence d'un clou enfoncé dans les chairs. Lorsque le cor croît entre les orteils, il adhère facilement aux nerfs, aux tendons, et même au périoste, parce que les fibres charnues et le tissu cellulaire sont extrêmement minces dans ces parties. Le cor y devient très-incommode et souvent insupportable. Et si par fois on cherche à se faire illusion, en attribuant à un cor la douleur que produit un gonflement goutteux à un orteil ou à l'extrémité du métatarse, ici on rapporte de bonne foi à la goutte, les élancemens qui sont occasionnés par la présence d'un cor fiché profondément entre deux orteils. C'est apparemment dans ce cas que les Latins appelaient le cor *gemursa*, de *gemere*, gémir, à cause de l'excessive douleur qu'il provoque.

Le cor est une excroissance inorganique qui provient de l'épaississement de l'épiderme, altéré par la compression qu'exerce la chaussure. Cette compression a lieu ordinairement lorsqu'on porte des souliers trop étroits et surtout trop courts; elle reconnaît bien souvent une cause tout opposée; un soulier trop large, dans lequel le pied chevauche, des bas mal tendus formant des plis, des inégalités, donnent tout aussi bien lieu aux cors, lorsqu'on marche longtemps sur des pavés inégaux, durs, raboteux et coniques. Alors le frottement continuel qu'exercent le soulier et les bourrelets des bas, sur les orteils ou sur la plante des pieds, y détermine un point d'irritation, d'où résulte un cor large et douloureux.

Le plus ordinairement le cor croît insensiblement et ne devient douloureux que lorsqu'il est parvenu à une certaine grosseur. Cela arrive toujours chez les personnes qui ont le système dermoïde naturellement dur. Celles chez lesquelles il est mince et sensible, éprouvent sur le champ l'incommodité du cor naissant. Elle est semblable à celle que cause une ampoule: et si l'on coupe la nouvelle excroissance, il en sort une liqueur séreuse et jaunâtre. Le cor abandonné à lui-même, exposé aux frottemens journaliers de la chaussure, grossit, s'endurcit, et devient moins douloureux les jours subséquens qu'il ne l'était le premier jour; ou, pour mieux dire, la dou-

leur qu'il produit se modifie, sans cesser, et prend le caractère pongitif et lancinant qui distingue celle qu'occasionnent les cors aux pieds.

Les personnes dont la peau est fine, chez lesquelles la sensibilité est développée, sont plus sujettes aux cors que celles qui ont le système dermoïde plus inerte. C'est une remarque constante, qu'il existe un grand nombre d'individus qui n'ont jamais ou presque jamais de cors, ou qui du moins n'en sont point incommodés. Les paysans s'en plaignent rarement. Les militaires accoutumés à des marches longues et fréquentes, y sont en général insensibles. Cependant, il en est, parmi eux, qui souvent n'entrent à l'hôpital que parce qu'ils ont des cors tellement considérables, qu'ils excitent une violente inflammation aux parties environnantes. Quelquefois cet accident est suivi de dépôts et de suppurations, qni ont des suites longues ou fâcheuses et toujours préjudiciables au service. Il serait sans doute convenable de soumettre, de temps en temps, les soldats à une visite, afin de s'assurer de l'état de leurs pieds; on leur ferait couper des cors, dont ils ne sentent point l'incommodité pendant le repos de la garnison ou du cantonnement, mais qui, dans les marches, s'irritent et développent une sensibilité qui oblige le fantassin à s'arrêter dans sa marche.

Aussitôt que l'on s'aperçoit qu'un cor se forme, il faut le couper soit avec des ciseaux, soit avec un rasoir, ou, ce qui est mieux, l'arracher avec l'ongle, s'il est possible; il ne repousse plus. Mais si cette excroissance a le temps de s'étendre, de s'enfoncer, elle s'enracine, et dès lors, c'est vainement que l'on coupe le cor, il faut l'extirper.

Chacun a son secret infaillible pour la guérison des cors. Les uns y appliquent des emplâtres, des onguens, des cataplasmes, des vésicatoires, des simples, tels que les feuilles de lierre, de pourpier, de joubarbe, etc. Chacun vante sa recette, et lui attribue des effets merveilleux; mais au résultat, tous ces moyens empiriques sont nuls; ils procurent quelque soulagement, sans pouvoir détruire la cause du mal. Les caustiques, tout aussi impuissans, sont souvent fort dangereux. Comment, en effet, borner les ravages de la pierre à cautère, de l'eau forte, de l'huile de vitriol, dont se servent les ignorans pour détruire les cors? Ces moyens peuvent exciter de dangereuses inflammations, attaquer les nerfs, les tendons et l'os même. J'ai vu une femme qui avait perdu l'un de ses orteils par l'effet d'un traitement aussi inconsidéré.

Le seul moyen que la nature des choses indique, et que l'art approuve pour se débarrasser des cors, est leur extirpation, au moyen de laquelle on enlève leur racine. Il faut pro-

céder à cette opération à l'aide d'une aiguille du diamètre d'environ une ligne, de forme ronde, dont la pointe est mousse. Cette aiguille est adaptée à un manche de scalpel, afin de pouvoir la saisir avec facilité. Quelquefois elle est d'une forme plate à deux tranchans mousses ainsi que la pointe. Cette aiguille convient pour extirper les cors intercallés entre les orteils, ou qui gissent sur la partie interne des phalanges. On fait l'extirpation en isolant le cor des parties saines, au moyen d'une dissection pratiquée avec adresse. Un *pédicure* intelligent met le cor à découvert, arrive, avec son instrument, jusqu'à l'insertion la plus profonde de sa racine, sans faire sortir une goutte de sang, sans exciter la plus légère douleur. J'ai connu un de ces hommes, qui vous faisait éprouver un continuel sentiment de plaisir, un agréable chatouillement, en vous extirpant le cor le plus douloureux. Il faut bien se garder de suivre le conseil de ceux qui recommandent de baigner les pieds dans de l'eau de savon et autres ingrédiens, pour préluder à l'extirpation des cors. Les bains en ramollissant ces excroissances, ramollissent encore davantage les parties saines qui les avoisinent; devenues plus sensibles, moins cohérentes, elles se prêtent plus difficilement à l'opération. Le contraire arrive lorsqu'elle se fait sur un pied bien sec; les fibres charnues ne se déchirent pas sous l'instrument, elles s'écartent et cèdent sans douleur, sans effusion de sang; l'opérateur voit distinctement la racine du cor, et peut l'arracher toute entière. Ce n'est qu'après l'extirpation de ces excroissances qu'il est convenable de laver les pieds; mais ce doit être dans une eau aromatisée et même alcoolisée. Si les trous qui résultent de l'extirpation des cors sont profonds, un emplâtre de diachylum gommé convient pour les recouvrir; il ramollit, d'ailleurs, les parties environnantes, les console, pour ainsi dire, et bientôt l'intime cohésion est rétablie.

Tel est le vrai moyen de se débarrasser des cors aux pieds. Les hommes qui, à Paris, font profession de les guérir, sont des empiriques aussi ignorans que peu intelligens. L'explication qu'ils donnent de la formation de ces tubercules est dénuée de sens. Selon leur théorie, c'est la synovie qui s'épanche, s'épaissit et leur donne naissance; si un peu de sérosité s'en écoule au moment où ils les coupent, c'est, à leur avis, l'humeur synoviale qui s'échappe. Ils vendent chèrement des emplâtres, des onguens prétendus curatifs des cors qu'ils ont imparfaitement extirpés; mais il est aisé de concevoir combien de tels topiques sont insuffisans. Du moins s'ils ne guérissent point, ils sont assez innocens pour qu'on puisse en essayer sans danger, et en obtenir même quelquefois un soulagement passager.

(FOURNIER)

WEDEL (George Wolfgang), *De clavo pedis*, Diss. in-4°. *Ienæ*, 1686.
CAMERARIUS (Élie), *De gemursâ Plinianâ, clavi pedis maligniori specie*, Diss. in-4°. *Tubingæ*, 1722.
ROUSSELOT, Nouvelles observations, ou Méthode certaine sur le traitement des cors, dans laquelle se trouvent détaillées leurs différentes causes, et les moyens d'une prompte et radicale guérison, d'après les expériences, etc. in-12. La Haye, 1762.
LION (Heyman), *Treatise upon spinæ pedum*; c'est-à-dire, Traité sur les cors aux pieds. in-8°. fig. Londres, 1802.

Carlisle, auteur d'un excellent Mémoire, inséré dans le septième volume des *Medical facts and observations*, recommande l'application de l'alcali caustique et de l'euphorbe; Audigé conseille de maintenir une feuille de lierre fortement serrée sur le cor; Bonnel préfère l'ail pilé, dont il a éprouvé sur lui-même l'efficacité. Le docteur Poujault frotte le cor avec un linge imbibé de vin chaud, puis il le recouvre avec deux feuilles de vigne séchées pendant douze heures au soleil, etc. (F. P. C.)

CORACO-BRACHIAL, adj. *coraco-brachialis*, qui appartient au bras et à l'apophyse coracoïde; c'est le nom d'un muscle encore appelé coraco-huméral et perforé de Casserius. Né du sommet de l'apophyse coracoïde, il descend au devant de l'humérus et se fixe à la partie moyenne interne de cet os. Il a pour usage de porter le bras en avant et en dedans, en le faisant tourner légèrement sur son axe de dedans en dehors. (SAVARY)

CORACO-HUMÉRAL, adj. *coraco-humeralis*, qui appartient à l'apophyse coracoïde et à l'humérus : c'est le nom que M. Chaussier a substitué à *coraco-brachial*. *Voyez* ce mot. (SAVARY)

CORACO-HYOIDIEN, adj. *coraco-hyoïdeus*, qui appartient à l'apophyse coracoïde et à l'os hyoïde. *Muscle coraco-hyoïdien*, aussi appelé omo-hyoïdien, omoplat-hyoïdien, (scapulo-hyoïdien, Ch.) : il naît, non de l'apophyse coracoïde, mais du bord supérieur de l'omoplate, derrière l'échancrure qu'on y remarque et qui porte le nom de coracoïdienne; monte obliquement sur les parties latérales et antérieures du cou, et vient se fixer au corps de l'os hyoïde. Il est composé de deux portions charnues séparées par uu tendon mitoyen. Les usages sont d'abaisser l'os hyoïde et de le porter un peu en arrière. (SAVARY)

CORACOIDE, adj. *coracoïdes*, *rostriformis*, *ancyroides*, dérivé de κοραξ, corbeau, et de ειδος, forme, qui ressemble à un bec de corbeau. Ce nom a été donné à une apophyse épaisse et courte, située à la partie antérieure du bord supérieur de la cavité glénoïde de l'omoplate. Cette apophyse donne attache aux ligamens coraco-claviculaire et coraco-acromial, au muscle coraco-huméral, au petit pectoral, à la courte portion du biceps brachial. (MARJOLIN)

CORAIL, s. m., *coralium*, dérivé, à ce qu'on croit, de

κορέω, j'orne, et *ἅλς*, mer, comme s'il était une des plus belles productions de la mer; substance calcaire et rameuse qui sert de support et d'habitation à une espèce de polypes marins. Le corail se trouve au fond de la mer, attaché aux rochers, et ressemble à un arbrisseau sans feuilles. Il est formé de couches concentriques très-dures et recouvert d'une écorce assez tendre. Il y a deux variétés de corail, l'une est rouge et l'autre blanche; mais leur nature chimique est la même : c'est du carbonate de chaux mêlé d'un peu de gélatine. La mer Rouge et la Méditerranée fournissent presque tout le corail que l'on trouve dans le commerce. On le pêche autour de la Sicile, à l'embouchure de la mer Adriatique et sur les côtes de Tunis. C'est à Marseille, à Gênes, à Livourne qu'on le taille pour en faire des colliers et d'autres bijoux auxquels les Orientaux et les Arabes attachent un grand prix.

Les anciens médecins attribuaient au corail des propriétés toniques, astringentes, diurétiques. Son analyse a fait voir qu'il ne différait point du carbonate calcaire minéral, et on l'a rangé parmi les absorbans. On ne s'en sert plus que pour faire une poudre ou un opiat dentifrice. Quelques pharmacopées font encore mention d'un sirop et d'une teinture de corail; ces dénominations sont fausses; il n'y a point de corail dans ces préparations, et on doit les reléguer parmi les médicamens défectueux. (CADET DE GASSICOURT)

GANSIUS (Jean Louis), *Coralliorum historia, quâ mirabilis eorum ortus, locus natalis, varia genera præparationes chymicæ quamplurimæ, vires eximiæ, proponuntur.* in-8°. *Francofurti*, 1630. — *Id.* 1669. Cette nouvelle édition est notablement augmentée.

ETTMULLER (Michel), *Coralliorum tincturæ examen, Diss. inaug. præs. Mart. Frid. Friese.* in-4°. *Lipsiæ*, 1665.

GARENCIÈRES (Théophile de), *On the virtues and effects of the* etc. c'est-à-dire, Sur les vertus et les effets de la teinture de corail. in-8°. Londres, 1676.

VATER (Chrétien), *De coralliorum naturâ, præparatis et usibus, Diss.* in-4°. *Vittebergæ*, 1720.

MELTZER (Christophe-Daniel), *De coralliis, Diss. inaug. resp. Stein.* in-4°. *Regiomonti*, 1728.

TEICHMEYER (Germain-Frédéric), *De coralliorum rubrorum tincturis, Diss.* in-4°. *Ienæ*, 1734. (F. P. C.)

CORALLINE, s. f., *corallina officinalis*, L. Cette substance appartient au genre des polypiers. On la trouve dans presque toutes les mers d'Europe, mais plus particulièrement dans les parages de l'île de Corse. Ses caractères génériques sont une tige rameuse, articulée; ses rameaux nombreux sont composés de plusieurs articulations cornées, recouvertes d'une substance calcaire dont la superficie n'offre point de cellules perceptibles; sa couleur est d'un blanc verdâtre; son odeur est forte et marécageuse, et sa saveur est salée.

Outre une matière colorante indéterminée, de la gélatine et de l'albumine en diverses proportions, la coralline contient du muriate de soude, du phosphate, du carbonate et du sulfate de chaux, du carbonate de magnésie, de la silice et de l'oxide de fer. Traitée par l'acide nitrique, il s'en dégage de l'acide prussique. On a peu de faits exactement recueillis sur les propriétés vermifuges de la coralline officinale; aussi ne peut-on émettre qu'une opinion incertaine à cet égard, jusqu'à ce que de nouvelles expériences viennent servir de base à un jugement plus solide. La coralline est peu employée; on l'administre le plus ordinairement à l'état pulvérulent, soit sous forme de bol, d'électuaire, ou en suspension dans un véhicule aqueux. La dose est de vingt grains à un gros. La préparation la plus commode est le sirop qu'on donne de demi-once à une once. (BIETT)

CORALLINE DE CORSE. *Voyez* MOUSSE DE CORSE.

CORBEAU, s. m., *corvus ater*, L. On a conseillé autrefois le sel volatil et l'huile de corbeau ainsi que différens autres produits de cet oiseau que la médecine moderne a entièrement abandonnés. (GEOFFROY)

UZIER (Antoine), Triomphe du corbeau. in-8°. Nancy, 1619. (F. P. C.)

CORDE, s. f., *funis*, χοινος ou χοινιον, des Grecs; mot dérivé du latin *chorda*, qui lui-même vient du grec χορδη, intestin, et par suite corde d'instrumens de musique, parce que ces sortes de cordes sont faites d'intestins d'animaux; c'est effectivement dans cette dernière acception que Galien emploie le mot *chorda*, et Avicennes s'en est servi par extension pour désigner les tendons qui figurent des espèces de cordes surajoutées aux muscles, dont elles propagent l'action. On trouve aussi quelquefois, surtout chez les poëtes, le mot χορδαι, comme synonyme d'intestins; de sorte que la colique iliaque ou celle de miserere, en a tiré son nom de *chordapsus*, χορδαψος. *Voyez* ILEUS et VOLVULUS.

Il est inutile de définir les cordes dont l'usage est si familier que chacun les connaît; elles servent dans beaucoup d'opérations de chirurgie pour maintenir les malades, et étaient autrefois usitées d'une manière particulière dans les réductions des fractures et des luxations; mais on les connaît en général sous le nom de *lacs*. *Voyez* ce mot.

CORDE DU TYMPAN OU DU TAMBOUR, *funiculus tympani*; nom que les anatomistes donnent au troisième filet que la portion dure de la septième paire de nerfs (nerf facial, Ch.) fournit pendant son trajet dans l'aqueduc de Fallope; ce nerf (rameau tympanique, Ch.) qui est fort délié, après avoir marché quelque temps avec le tronc d'où il provient, s'insi-

nue dans la caisse du tympan à peu de distance du trou stylomastoïdien, tout près du rebord circulaire de la membrane tympanique et de la base de la pyramide : de là il passe sous la courte branche de l'enclume, puis s'engage entre la longue branche de cet os et la partie supérieure du manche du marteau, et monte d'arrière en avant jusqu'à l'attache du tendon par lequel se termine le muscle interne de cet os; alors il marche presque horizontalement le long de la membrane du tambour, et lorsqu'il l'a parcourue, descend parallèlement au tendon du muscle antérieur du marteau, avec lequel il sort de la caisse par la scissure de Glaser, entre l'apophyse épineuse du sphénoïde et la portion pierreuse du temporal. Après un assez long trajet hors de cette cavité, il se réunit à angle fort aigu, avec la branche linguale du nerf maxillaire inférieur.

Ce nerf, que Fallope et la plupart des anatomistes qui l'ont suivi, ont comparé à la corde d'un tambour, a été découvert par Eustachi; longtemps on a ignoré si c'était un nerf ou simplement un ligament; mais tous les doutes sont dissipés à cet égard, depuis les observations de Meckel, de Haller et de Lobstein. (JOURDAN)

CORDE, *chorda ;* engorgement oblong qui a son siége dans le tissu cellulaire du prépuce, de la verge, de la vulve et du périnée, ainsi nommé de sa dureté semblable à celle d'une corde tendue. Ordinairement cette corde disparaît avec l'état inflammatoire par l'usage des émoliens et des relâchans; quelquefois elle est opiniâtre, et on est obligé d'employer les stimulans appelés vulgairement résolutifs; enfin elle peut résister à toute espèce de topique, et même se durcir tellement qu'elle resserre et raccourcit les organes où elle se trouve : ainsi, les lèvres génitales sont froncées et la verge est recourbée. J'ai vu plusieurs fois de ces cordes qui faisaient décrire un arc à la verge vers sa face dorsale quand il y avait érection, ce qui rendait la copulation difficile, et même quelquefois impossible. Lorsque l'engorgement a son siége dans le tissu cellulaire, on peut faire une ou plusieurs incisions transversales, ce qui ne réussit qu'imparfaitement; il vaut bien mieux fendre la peau dans la direction de l'engorgement, et en faire l'excision, ce qui est assez facile et sans danger. Parmi les malades que j'ai trouvés dans ce cas, un seul a consenti à l'opération par excision, et a guéri en quinze jours. Un second n'a voulu que deux incisions transversales qui ont été incomplettes, qui se sont cicatrisées très-lentement, et dont la courbure a été diminuée sans être détruite; les autres se sont décidés à conserver leur incommodité, et je les ai perdus de vue.

Si la corde a son siége dans le prépuce, empêche de découvrir le gland lors de l'érection, rend difficile ou douloureuse

la copulation, on incise le prépuce ou on l'emporte suivant l'indication. *Voyez* PHIMOSIS. (CULLERIER)

CORDÉE, adj. : on donne ce nom à la blennorrhagie, lorsque l'alongement du canal est empêché par une forte inflammation, tandis que les corps caverneux peuvent prendre tout leur développement. Dans ce cas, la verge a une courbure forcée vers le canal de l'urètre, qui fait éprouver de vives douleurs. *Voyez* BLENNORRHAGIE. (CULLERIER)

CORDIAL, adj. souvent pris substantivement, *cordialis*. Les cordiaux que l'on a aussi nommés *cardiaques*, *cardiaca*, du grec *καρδία*, cœur, sont des médicamens qui ont la faculté de provoquer un développement subit des propriétés vitales, de rappeler la chaleur et l'activité, de donner momentanément le sentiment d'une grande vigueur.

On a émis diverses opinions sur la manière d'agir de ces médicamens. On a pensé qu'ils exerçaient une influence spécifique sur l'organe central de la circulation, et qu'ils augmentaient son énergie : or cet organe était regardé comme la source des forces du corps; le mot *cœur* est pris dans le langage ordinaire, comme synonyme de courage, de valeur. D'autres ont prétendu que les cordiaux excitaient une grande sécrétion d'esprits animaux; et c'était de la prompte distribution de ces derniers par les nerfs dans toutes les parties du système animal, qu'ils faisaient dépendre le renouvellement des forces et les autres effets qui suivent l'administration de ces agens.

Mais ne suffit-il pas de considérer la nature chimique et les qualités sensibles des médicamens auxquels on donne le nom de cordiaux, pour concevoir la cause des phénomènes qu'ils produisent. En effet, ils se composent avec des productions fortement aromatiques remplies d'huile volatile, d'acide benzoïque, de camphre, de gomme résine, etc., comme la cannelle, la vanille, le macis, la muscade, les clous de girofle, le safran, la menthe, la mélisse, l'angélique, la sauge, etc.; ils ont pour excipient le vin ou l'alcool : l'eau de mélisse spiritueuse, l'eau de Cologne, de la reine d'Hongrie, thériacale, l'éther, etc., ne sont-ils pas les ingrédiens ordinaires des potions que l'on décore du titre de *cordiales*?

Or, toutes ces substances recèlent une grande abondance de principes volatils et très-pénétrans. Ils font une vive impression sur les organes du goût et de l'odorat. Ils exercent une action analogue sur la surface gastrique; leur administration excite d'abord une chaleur agréable et réfocillante qui, de l'estomac, semble se propager aux principaux viscères de la vie; on sait avec quelle promptitude la vertu cordiale se fait sentir; mais bientôt les principes actifs que contiennent

ces agens médicinaux, pénètrent dans le torrent circulatoire, se répandent dans tous les tissus, développent dans toutes les parties la vitalité, et mettent en jeu toutes les forces de la vie.

Dans l'emploi thérapeutique des cordiaux, il est nécessaire de bien distinguer la faiblesse réelle, *defectus virium*, de l'oppression des forces, *oppressio virium*.

Or, la faiblesse réelle peut tenir à une langueur de l'action assimilatrice dans le tissu matériel des organes, à une nutrition insuffisante : celle-ci ne peut être dissipée que par une restauration plus active ; elle demande des alimens doués d'une faculté stimulante, des *analeptiques* nutritifs.

La faiblesse vraie peut aussi ne dépendre que du défaut de développement des propriétés vitales. Il existe alors dans le corps vivant une grande somme de forces, mais elles sont en quelque sorte latentes dans les organes. Administre-t-on une dose de liqueur alcoolique, du vin, etc., on voit aussitôt renaître la vigueur perdue. La puissance stimulante de ces agens s'est propagée à toutes les parties, et les forces qui étaient occultes sont devenues manifestes.

Mais la faiblesse peut aussi être fausse. Le sentiment de débilité que l'on éprouve paraît alors procéder d'un défaut d'exercice de la puissance nerveuse comprimée par un état de pléthore. Cette faiblesse se dissipe par l'emploi des moyens débilitans, des saignées, des délayans, etc.

Remarquons que les divers systèmes organiques qui composent l'économie animale, peuvent être atteints isolément de faiblesse. Dans un individu robuste, on observe souvent un affaiblissement borné à l'estomac, aux gros intestins, etc. Dans beaucoup de maladies aiguës l'appareil musculaire de la locomotion est dans un état d'asthénie, pendant que les organes intérieurs montrent beaucoup d'activité et de vigueur; un malade ne peut se soutenir, et il a un pouls développé et fort. Le système nerveux n'est-il pas par fois dans une sorte de stupeur qu'une petite dose de liqueur alcoolique suffit pour dissiper?

Quoi qu'il en soit, les cordiaux produisent des effets merveilleux dans les évanouissemens, dans les défaillances. On s'en sert aussi utilement dans le traitement des névroses : la secousse instantanée qu'ils communiquent au système nerveux réussit souvent à opérer la solution d'accidens spasmodiques.

Les cordiaux ont été d'un usage très-fréquent dans le traitement des fièvres essentielles. Les idées que l'on se faisait d'un combat livré par la nature à la matière morbifique, étaient un motif pour aider toujours la première, pour soutenir ses efforts. Alors, l'indication d'insister sur les cordiaux semblait précise, même urgente.

On sent assez tout ce qu'une pareille conduite aurait de dangereux. Si les cordiaux conviennent dans toutes les fièvres, lorsqu'il se manifeste des symptômes d'adynamie, ils seront toujours nuisibles, comme le dit Sydenham, lorsqu'il y aura excès de forces, grande agitation du sang, menace d'une fluxion capillaire, d'une congestion sanguine vers la tête, la poitrine, etc. Ce praticien célèbre conseille de s'en servir pour les personnes faibles, les vieillards; mais il en blâme fortement l'usage dans le début des fièvres essentielles, dans les fièvres intermittentes du printemps, dans la fièvre rouge, dans la phrénésie, dans la première période de la petite vérole, etc.

Combien la diversité des dénominations usitées en matière médicale n'est-t-elle pas propre à faire commettre des erreurs graves? Séduit par les titres pompeux sous lesquels on désigne les préparations pharmaceutiques, un praticien donnera avec confiance les mêmes substances médicinales qu'il refuserait sous d'autres noms. Il se garde bien d'accorder à un malade un excitant ou un stimulant; il sait que son impression sur tous les tissus vivans ajouterait à la gravité de tous les accidens morbifiques : mais si cet excitant ou ce stimulant se présente sous les titres captieux de cordial, d'antiseptique, d'antispasmodique, d'alexipharmaque, peut-être s'en servira-t-il. Il est donc bien utile d'avoir toujours en vue les qualités chimiques et le caractère de la force active d'un médicament, et de bien connaître les effets immédiats ou l'espèce de médication qu'il doit provoquer; c'est le seul moyen de lier utilement l'étude de la matière médicale à l'exercice de la médecine.

(BARBIER)

LAUB (Jérôme), *De virium debilitate et remediis cardiacis*, *Diss.* in-4°. *Lugduni Batavorum*, 1707.

HEISTER (Laurent), *De cardiacis medicamentis*, *Diss.* in-4°. *Helmstadii*, 1729.

FASEL (Jean-Frédéric), *De medicamentis cardiacis*, *Progr.* IV. in-4°. *Ienæ*, 1765.

(F. P. C.)

CORDON, s. m., *funiculus*, diminutif de corde : on a donné ce nom en anatomie à certaines parties qui ont de la ressemblance avec une petite corde : c'est ainsi qu'on dit un *cordon nerveux;* mais ce nom est plus particulièrement réservé à deux parties que nous allons décrire; savoir : le *cordon ombilical* et le *cordon spermatique*.

Le premier n'est autre chose que la réunion des vaisseaux qui communiquent du fœtus au placenta. Ces vaisseaux sont, 1°. la veine ombilicale; 2°. les artères de même nom, et 3°. dans les premiers mois de la gestation, les vaisseaux omphalo-mésentériques (*Voyez* ce mot et OMBILICAL). Ils sont

réunis par un tissu cellulaire grisâtre, assez dense, et dont la proportion varie; ils sont en outre enveloppés près de l'ombilic, et dans l'espace d'un ou deux travers de doigt, par un prolongement de la peau du fœtus, et dans le reste de leur étendue par une gaîne membraneuse que leur fournit le chorion et l'amnios. La longueur du cordon ombilical est communément de seize à vingt-deux pouces; mais elle est quelquefois beaucoup moins considérable, tandis que, dans certains cas, elle peut aller jusqu'à plusieurs pieds. Sa grosseur, qui est à peu près celle du petit doigt, n'est point uniforme dans toute son étendue : on y remarque des renflemens ou nodosités qui sont dus principalement à la veine ombilicale.

(SAVARY)

CORDON OMBILICAL. Il est certain que le cordon ombilical est la voie principale qu'emploie la nature pour nourrir le fœtus, si elle n'est pas la seule, ainsi que le prétendent plusieurs physiologistes. Cette anse s'étend du placenta au nombril de l'enfant. Les deux artères et la veine dont elle est composée, sont enveloppées des membranes chorion et amnios dans toute cette étendue. Du côté du placenta on peut les séparer du cordon ombilical avec assez de facilité jusqu'à la distance d'un pouce; l'amnios forme la membrane extérieure de cette enveloppe; la veine ombilicale remplit les fonctions d'artères, puisque c'est elle dont les radicules extrêmement déliées puisent les fluides dans les cellules du placenta, et qui les porte au fœtus pour fournir à son développement; les artères ayant pour usage de rapporter au placenta ce qui n'a pas servi à la nutrition, font service de veines. Quoique les observations de Haller, de M. Lobstein, prouvent que la veine est visible avant les artères, il n'est cependant pas probable qu'elle soit formée avant elles.

Les accoucheurs enseignent communément que les radicules de la veine ombilicale émanent du placenta; cependant je regarde comme très-probable que l'embryon en descendant de l'ovaire dans l'utérus, apporte avec lui le principe des ramifications de ce vaisseau, qui s'étendent et vont puiser dans le placenta les fluides nécessaires à son développement. L'analogie semble l'indiquer. Quand on plante un arbre, que l'on ensemence une graine, n'est-il pas évident que c'est la plante qui fournit les radicules qui puisent dans la terre les sucs nécessaires à la tige? L'enfant en descendant apporte avec lui la veine ombilicale qui est une continuation, une branche de la veine porte, comme les artères du cordon sont une bifurcation des iliaques.

Soit que la veine ombilicale vienne du fœtus, ou qu'elle tire son origine du placenta, elle s'épanouit à la surface in-

terne de cette masse par des radicules très-déliées qui y puisent le sang qui y a été déposé par la mère. Elles se réunissent de proche en proche de manière à ne former qu'un seul tronc, qu'on nomme veine ombilicale, qui se dirige, accompagnée des deux artères du même nom, vers l'ombilic du fœtus. A la partie postérieure de l'anneau les deux vaisseaux s'écartent l'un de l'autre; la veine se porte vers le foie en suivant le trajet de son ligament suspenseur; les artères ombilicales se dirigent de l'ombilic vers la partie postérieure de la vessie, où elles s'unissent avec les artères iliaques, dont elles sont une continuation.

Le cordon ombilical présente beaucoup de variétés relativement à sa grosseur, au lieu de son insertion sur le placenta, et à sa longueur; cette dernière est pour l'ordinaire de vingt à vingt-deux pouces; on en a vu qui avaient six pouces seulement; on en a rencontré un qui avait cinq pieds de longueur. Quand le cordon est très-long, il peut s'entortiller autour du cou de l'enfant, et il s'y forme quelquefois des nœuds; ils ne peuvent jamais se serrer pendant le cours de la grossesse, de manière à faire périr l'enfant ou à nuire à son accroissement, ainsi que l'ont avancé Levret et Smellie. Les nœuds ne peuvent se former qu'autant que le cordon est assez long pour que l'enfant puisse passer une ou plusieurs fois à travers une anse formée par cette corde. Il est donc impossible, puisque le cordon est beaucoup plus long que la matrice n'a d'étendue, que, lorsque le fœtus se porte d'une paroi à l'autre de l'utérus, les nœuds puissent se serrer de manière à intercepter la circulation. Si on a trouvé quelquefois des nœuds très-serrés, le tiraillement sur le cordon, qui a produit cet effet, n'a eu lieu que pendant le travail. Un cordon trop court ou entortillé autour du cou ne peut pas non plus, comme l'a enseigné Lamotte, retarder la sortie de la tête. On ne peut pas attribuer, avec le même auteur, à cette disposition du cordon, la rentrée de la tête dans l'intérieur du bassin. Si elle paraît reculer dans le moment de relâche, après être descendue pendant la douleur, cela ne dépend pas de ce qu'elle est retirée par le cordon qui, forcé de s'alonger pendant les efforts qui la poussent en bas, revient sur lui-même lors de leur cessation. La tête rentre dans l'intérieur après avoir poussé le périnée en avant, dans tous les premiers accouchemens, et même dans les suivans, si les parties conservent beaucoup de rigidité, quoique le cordon soit très-long. Ce phénomène se répète d'autant plus souvent que les parties génitales sont plus rigides. Il est démontré, pour l'accoucheur qui observe avec quelque soin, que la réaction des grandes lèvres et du périnée est la vraie cause de la rentrée de la tête.

La connaissance du mécanisme de l'accouchement naturel par la tête, prouve que, dans les cas même où il serait trop court ou entortillé autour du cou, il ne peut pas empêcher l'enfant de descendre tant que l'occiput n'a pas franchi la vulve. En effet, on distingue trois temps dans le travail. Or, quelque court que soit le cordon, il ne peut retenir la tête dans aucune de ces époques. Dans le second temps, le tronc ne descend pas; la tête ne fait qu'exécuter un mouvement de rotation qui dirige sa longueur d'avant en arrière. Dans le troisième temps, la tête sort uniquement aux dépens de sa déflexion. La longueur seule du col suffit pour qu'elle paraisse au dehors. Le premier temps du travail est le seul où l'on pourrait croire que, si le cordon est très-court, il pourrait empêcher la tête de descendre dans l'excavation. Mais cette crainte s'évanouit quand on se rappelle que si l'occiput descend, c'est en vertu des contractions de la matrice qui revient sur elle-même dans la même proportion; et que, par conséquent, les deux extrémités du cordon ne sont jamais plus distantes dans un instant que dans l'autre, parce qu'à mesure que l'une s'approche de l'orifice entraînée par l'enfant qui descend, l'autre s'en rapproche aussi dans la même proportion, en vertu de la réduction du fond de la matrice.

Si le cordon, quelque court qu'on le suppose, ne peut pas retarder l'accouchement tant que la tête n'a pas franchi la vulve, cette disposition peut occasioner, après sa sortie, la rupture de l'ombilic, le décollement du placenta, et même le renversement du fond de la matrice, si les adhérences de cette masse sont très-fortes. On est quelquefois obligé d'y pratiquer une section pour prévenir ces accidens. Pendant le cours de la grossesse, un cordon trop court, mais frêle, peut se rupturer si l'enfant se porte brusquement d'une paroi de la matrice à l'autre. S'il a plus de consistance, ces mouvemens peuvent donner lieu au décollement du placenta.

Les accoucheurs ont rangé parmi les causes qui rendent l'accouchement contre nature, l'issue du cordon ombilical qui a quelquefois lieu au moment de la rupture des membranes. L'anse que le cordon forme à l'extérieur ne peut pas s'opposer à la sortie de l'enfant; mais il peut arriver qu'elle soit comprimée assez fortement pour lui faire courir des dangers en interceptant la circulation du sang. Quoiqu'il y ait toujours à craindre pour le fœtus toutes les fois que le cordon ombilical paraît au dehors, on peut encore confier le travail à la nature, si la tête s'engage convenablement, tant que les pulsations se soutiennent. En différant jusqu'à ce que les pulsations diminuent, il peut arriver, par les progrès du travail, que la tête descende suffisamment pour qu'on puisse l'extraire

avec le forceps, ce qui est plus avantageux pour l'enfant que d'aller chercher les pieds. Mais si la tête n'est pas encore suffisamment engagée pour qu'on puisse la saisir avec le forceps, au moment où la diminution est assez forte pour faire craindre la mort de l'enfant; si cet état durait quelque temps, on doit procéder à la version, ou bien imiter la conduite de M. Croft, qui conseille, au lieu de retourner l'enfant, d'accrocher avec la main qui a été introduite dans l'utérus, le cordon autour d'une des jambes, pour qu'il ne puisse plus descendre.

M. Thouret a élevé des doutes sur les dangers attribués, par les accoucheurs, à la compression du cordon ombilical. Il a prétendu que si des enfans avaient perdu la vie dans des circonstances où le cordon qui précédait la tête avait éprouvé une compression, leur mort devait peut-être moins être attribuée à cette complication qu'à la pression violente que la tête avait éprouvée en même temps dans un bassin resserré. Ce doute serait admissible si cet accident arrivait seulement dans les cas où le bassin est retréci. Mais des observations nombreuses apprennent que des femmes qui étaient déjà accouchées plusieurs fois heureusement, ont eu le malheur de voir périr leur enfant, quoique la tête ne fût pas plus volumineuse, par cela seul que le cordon avait précédé la tête. Il me paraît évident que dans ces cas, on ne peut accuser de cet accident que la compression à laquelle le cordon a été soumis.

J'ai prouvé, en traitant des causes auxquelles on doit attribuer l'état de mort apparente dans lequel naissent les enfans qui viennent au monde par les pieds, que l'on doit plutôt accuser de cet accident la compression du cordon ombilical, qui intercepte le cours du sang vers le cœur, que celle de la tête, de la poitrine, ou le tiraillement de la moelle épinière, qui sont les autres causes que les accoucheurs ont accusées de produire cette syncope. (*Voyez* PARTURITION.) Si la doctrine de ceux qui pensent que la compression du cordon ombilical n'est pas dangereuse, et que la mort de l'enfaut doit être attribuée à celle de la tête, était fondée, on n'aurait rien à craindre pour l'enfant lorsque le cordon accompagne toute autre partie, comme les fesses. Cependant l'enfant est également victime de la compression du cordon dans ce cas. Si, dans le cas de grossesse composée, le cordon de l'un des enfans paraît au dehors pendant que l'autre qui avance le premier présente la tête, il périt assez souvent, quoiqu'elle sorte spontanément. Cependant on n'aurait rien à craindre pour celui dont le cordon s'est échappé si sa compression était sans inconvéniens.

Pendant longtemps on a regardé comme indispensable la ligature de la portion du cordon ombilical qui tient à l'abdo-

men des enfans nouveau-nés. Mais vers la fin du dix-septième siècle, Jean Fantoni, habile anatomiste de Turin, commença à révoquer en doute la nécessité absolue de la ligature du cordon ombilical. Depuis, Michel Alberti, *de funiculi umbilicalis neglectâ alligatione in causis infanticidii limitandâ*; Schulrius, dans une dissertation publiée en 1733, et qui a pour titre : *an umbilici deligatio in nupernatis absolutè necessaria sit*, tous deux professeurs dans l'université de Hall, soutinrent la même opinion. Ils l'appuyèrent de faits si concluans, qu'elle a été adoptée par tous les physiologistes qui ont reconnu que si l'enfant respire bien après sa naissance, on ne doit point craindre qu'il survienne une hémorragie par les vaisseaux divisés. Mais, comme il peut arriver que cette fonction vienne à être suspendne, ou à s'exécuter avec difficulté, on donne le précepte de lier le cordon après avoir séparé l'enfant de sa mère, quoiqu'on sache qu'on n'a pas à craindre d'hémorragie tant qu'il respirera librement.

La respiration une fois établie, tous les accoucheurs conviennent que l'on doit laisser l'enfant le moins de temps possible entre les cuisses de la mère; l'air qu'il respire dans ce lieu est vicié par les écoulemens qui ont lieu par la matrice, et le plus souvent par les émanations qui s'exhalent des urines, des excrémens que les femmes rendent involontairement vers les derniers temps de l'accouchement. Ceux même qui pensent qu'on peut rappeler à la vie un enfant qui naît dans un état de faiblesse extrême et de mort apparente, en le tenant près de sa mère, sans couper le cordon ombilical; ceux qui prétendent qu'on ne doit couper cette anse ou y placer une ligature qu'après qu'il a poussé plusieurs cris, admettent que, si ces circonstances ne se rencontrent pas, on doit le séparer sur le champ de sa mère.

Les physiologistes et les accoucheurs ne sont pas d'accord sur le moment où l'on doit pratiquer la section du cordon ombilical. Plusieurs donnent encore, avec Hippocrate, le précepte de ne jamais le lier ou le couper, avant que l'enfant ait crié et respiré complètement. Lorsque l'enfant naît apoplectique, il serait très-dangereux de tenir cette conduite. Le moyen le plus sûr de ranimer la circulation qui est engourdie, et d'exciter le jeu des poumons, consiste, au contraire, dans la section prompte du cordon qui, en procurant l'issue du sang, dégorge le cerveau.

Il ne peut donc être avantageux de respecter l'intégrité du cordon ombilical jusqu'à ce que l'enfant ait jeté quelques cris, qu'autant qu'il naîtrait faible, et que ce serait à cette cause, et non à une compression sur le cerveau, que l'on devrait attribuer le défaut de mouvement et de respiration. Quoique

je regarde comme douteux que, dans les cas où l'enfant naît dans un état de mort apparente, la circulation puisse se ranimer dans le placenta, et lui transmettre un sang chaud propre à le vivifier; qu'il me paraisse assez bien prouvé que l'on ne peut pas conserver l'espérance de rétablir, par la circulation de la mère, celle de l'enfant qui est en partie éteinte, je crois que la prudence dicte d'employer les divers stimulans appropriés à cet état pendant qu'il tient encore au placenta par son cordon, comme le conseillent Levret, Smellie, MM. Chaussier et Freteau, de Nautes. Pour prouver l'avantage de cette pratique, ils citent des observations au moyen desquelles ils croient démontrer qu'il est rare de rappeler à la vie les enfans qui naissent dans un état de syncope ou de faiblesse considérable, toutes les fois que l'on fait la section du cordon aussitôt après leur sortie, tandis que l'on réussit souvent à les ranimer, en ne coupant point le cordon, et en plongeant le placenta, lorsqu'il vient à être expulsé, dans un liquide chaud et légèrement stimulant. Ils conviennent cependant que la conservation de ces enfans n'est pas essentiellement liée à l'intégrité du cordon. Il n'est aucun praticien qui n'ait été témoin que des enfans nés dans un état d'asphyxie, ont été rappelés à la vie, quoiqu'ils fussent séparés depuis plusieurs heures de leur mère; ils soutiennent seulement qu'on réussira plus sûrement à ranimer les enfans qui naissent sans donner de signe de vie, si on emploie les divers stimulans indiqués dans cette circonstance, pendant qu'ils tiennent encore au placenta par leur cordon. Je ne chercherai point à décider ce point de doctrine sur lequel les accoucheurs et les physiologistes modernes diffèrent d'opinion. La précaution que recommandent quelques auteurs de conserver le cordon ombilical lorsque l'enfant naît dans un état de syncope, peut tout au plus devenir inutile, si leur manière de voir n'est pas fondée : on peut également, en l'adoptant, employer les mêmes moyens, et ils auront le même succès; tandis que, si on coupe le cordon dans le cas de syncope, on risque de se priver d'une des ressources que quelques praticiens regardent comme la plus propre à réfociller l'enfant. Or, en pratique, on doit toujours préférer le parti le plus sûr. S'il est une circonstance où il soit indispensable de se conformer à cette maxime de morale, *in dubio tutior pars est eligenda*, c'est incontestablement dans l'occasion présente, puisqu'il s'agit d'une règle de conduite d'où peut dépendre la conservation d'un grand nombre d'enfans. Quelle que soit l'opinion que l'on adopte sous le point de vue physiologique, je conseille donc de ne pas couper le cordon toutes les fois que l'enfant vient au monde asphyxié ou dans un état de faiblesse considérable.

Suivant quelques accoucheurs, il ne suffit pas que l'enfant ait respiré, ils veulent encore que l'on attende que les pulsations du cordon aient cessé totalement avant d'en pratiquer la section, ou d'y placer une ligature. Si l'enfant est vivace, il est indifférent de le séparer de sa mère avant ou après que le cordon aura cessé de battre.

M. Girard, de Lyon, dans un mémoire qu'il a adressé à S. Exc. le ministre de l'intérieur, et sur lequel il demande à la faculté de médecine de Paris son avis, parce que la doctrine que l'auteur y émet était annoncée comme un moyen propre à préserver l'enfant précieux dont S. M. l'Impératrice devait accoucher dans quelques mois, de la plupart des maladies auxquelles les nouveau-nés sont sujets, donne le précepte de ne jamais lier le cordon avant que les artères ombilicales aient cessé leurs battemens. Il soutient que « l'on va contre les intentions de la nature, en faisant, à la naissance, la ligature du cordon ombilical; ... et que l'on doit attendre, pour en faire la section, qu'il soit froid dans toute son étendue, et que l'on ne sente plus, par conséquent, le battement de ses artères... Si ce n'est pas toujours à cette ligature que l'on doit attribuer la jaunisse et les autres maladies des nouveau-nés, il n'est pas moins certain que le plus souvent, lorsqu'elles ont lieu, cette ligature en est seule la cause. » J'ai cru devoir appeler l'attention des praticiens sur une méthode dont les avantages et le succès sont proclamés avec tant d'assurance. D'ailleurs cette doctrine est celle que le professeur Alph. Leroy a toujours enseignée dans l'école de Paris, et que l'on trouve consignée dans l'ouvrage de Denmann. Suivant ces auteurs, la précipitation avec laquelle on lie trop souvent le cordon ombilical, sans attendre la cessation de la pulsation des artères, fait refluer le sang dans le foie; dans le bas-ventre, et devient la cause qu'il arrive en excès aux poumons; de là la jaunisse, les coliques, la gêne de la respiration, la face violette; il en résulte aussi un malaise parce que le sang est refoulé dans le canal de dégorgement et dans l'aorte. Ces assertions pourraient donner lieu à beaucoup de réflexions, et il serait possible d'opposer à l'expérience et aux faits cités par ces auteurs, d'autres faits qui rendraient les premiers fort douteux, et qui porteraient à croire qu'on en a tiré une conclusion trop générale. Mais en rappelant cette opinion, je me suis moins proposé de porter un jugement que d'engager les accoucheurs à la soumettre à un nouvel examen.

Quoiqu'on ait reconnu que la ligature de la portion du cordon qui tient à l'ombilic de l'enfant n'est pas nécessaire dans l'état naturel, et que l'on sache que l'on n'a pas à craindre d'hémorragie par les vaisseaux divisés, tant qu'il respirera

librement; cependant tous les auteurs qui ont écrit sur les accouchemens depuis que l'on a acquis cette connaissance physiologique, n'ont pas laissé de recommander de placer une ligature sur le cordon ombilical, après s'être assuré que l'enfant n'a pas besoin de perdre de sang. Les exemples d'hémorragie par le cordon, qui ont été mortelles, prouvent suffisamment la sagesse de ce précepte. L'observation apprend que si, par une cause quelconque, la respiration vient à être suspendue ou seulement à s'exécuter avec difficulté, le sang coule de nouveau par le cordon, quoiqu'il se soit déjà écoulé plusieurs heures depuis la naissance.

Depuis les médecins arabes on a proposé, à diverses époques, avant de lier le cordon ombilical, d'enlever par des lotions répétées les fluides qui abreuvent le tissu cellulaire qui sert à unir les vaisseaux dont il est composé : on espérait, par cette précaution, mettre les enfans à l'abri de l'ictère, des croûtes laiteuses, de la variole, des convulsions, etc. Je ne perdrai pas le temps à réfuter une erreur qui, chaque fois qu'elle a été proposée, a été abandonnée sur le champ, et n'a eu d'autre prosélite que celui qui la faisait revivre. C'est ce que nous avons vu de nos jours lorsque M. Claude Sarton, dans un mémoire adressé en l'an 9 au ministre de l'intérieur, proposa l'expression du cordon comme une méthode préservative de la petite vérole.

La saillie de l'anneau; la disposition aux hernies sont indépendantes de l'endroit où l'on a placé la ligature; ce dernier accident dépend de la faiblesse naturelle de l'anneau et du peu d'attention que l'on a apportée à le soutenir assez longtemps par un petit bandage. Le cordon ne se détache jamais dans l'endroit où il a été lié. Sa chûte est occasionnée par la constriction de l'épiderme et de la peau sur les vaisseaux ombilicaux.

Toutes les fois que le volume du cordon est sensiblement plus considérable que de coutume, l'accoucheur doit s'assurer, avant de placer la ligature, si son épaisseur ne dépendrait pas des intestins qui, en s'échappant par l'anneau, seraient tombés le long de la gaîne du cordon ombilical. Plusieurs faits prouvent que des enfans sont morts parce que, dans des cas analogues, les intestins ont été compris dans la ligature. Si le cordon est très-gros, œdémateux, on doit placer deux ligatures, et recommander à la garde de surveiller l'enfant, en la prévenant qu'il peut survenir une hémorragie, lorsque le tissu cellulaire s'affaissera, si une cause vient à gêner la respiration.

On ne doit jamais placer de ligature sur la portion du cordon qui tient au placenta; elle rendrait la délivrance plus dif-

ficile en s'opposant au dégorgement de cette masse : une hémorragie grave par le cordon ne rendrait même pas cette ligature nécessaire. La perte ne tarderait pas à reparaître après s'être suspendue en apparence quelques instans. Le sang qui continue de s'échapper des vaisseaux de l'utérus parce que son inertie subsiste, ne pouvant s'écouler par le cordon, engorge le placenta, et détruit ses adhérences avec la matrice. Une hémorragie de cette espèce présente, comme les autres, l'indication d'exciter les contractions de l'utérus pour faire cesser l'inertie qui en est la cause. (GARDIEN)

CORDON OMBILICAL (médecine légale). *Voyez* INFANTICIDE.

CORDON SPERMATIQUE. Il s'étend de l'épididyme à l'anneau inguinal (suspubien, Ch.); il se compose, 1°. du conduit déférent ou spermatique; 2°. de l'artère, des deux veines et des nerfs de même nom; 3°. du tissu cellulaire, le tout enveloppé d'une gaîne fibreuse qui se continue avec la membrane de même nature, appartenant à la tunique vaginale (*voyez* VAGINAL). Le muscle cremaster est aussi regardé par quelques auteurs comme faisant partie du cordon, quoiqu'il soit placé au dehors de la gaîne dont nous venons de parler.

Le cordon spermatique peut éprouver divers changemens, soit dans ses rapports avec les parties qui l'environnent, soit dans son volume ou la disposition des parties qui le composent; dans d'autres cas on le voit participer à l'état maladif du testicule ou des enveloppes de cet organe. Citons quelques exemples : dans la hernie inguinale le cordon spermatique est toujours situé le long de la face postérieure du sac herniaire; cependant on connaît quelques faits qui prouvent qu'il peut venir se placer à la partie antérieure; telles sont l'observation rapportée par Ledran (*Traité des opérat. de chirurg.*, *p.* 127), et celle plus récente, que M. le docteur Aussandon a consignée dans le Journal général de médecine (avril 1812). Ce dernier fait a pour garant M. le professeur Dupuytren, devant lequel l'opération a été pratiquée. Scarpa a donné une explication satisfaisante et très-ingénieuse de ce déplacement. L'augmentation du volume du cordon peut dépendre d'une hydrocèle enkystée qui se forme daus son épaisseur, ou de l'infiltration du tissu cellulaire qui unit les vaisseaux spermatiques et le canal déférent. Dans certains cas le cordon éprouve une sorte de décomposition, les artères et les veines spermatiques s'écartent du canal déférent; c'est ce qui a lieu dans quelques hernies inguinales. Enfin, il arrive assez souvent que les maladies du testicule se propagent jusqu'au cordon; c'est ainsi qu'il devient douloureux dans l'engorgement inflammatoire de cet organe, qu'il s'engorge souvent dans le sarcocèle, etc. *Voyez* BUBONOCÈLE, HYDROCÈLE et SARCOCÈLE.

(SAVARY)

CORIANDRE, s. f., *coriandrum sativum*, pentandrie digynie, L.; ombellifères, J. La coriandre, cultivée maintenant dans tous les jardins, est originaire des parties méridionales de l'Europe. Sa racine est blanche, fusiforme; sa tige grêle, est cylindrique, rameuse, et s'élève à deux pieds de hauteur; ses feuilles sont amplexicaules, découpées, composées de folioles très-minces. Les fleurs disposées en ombelles à l'extrémité des rameaux, ont une couleur blanche nuancée de rouge; leur corolle rosacée offre cinq pétales en forme de cœur. Enfin, les semences qui sont seules en usage de nos jours, sont hémisphériques et légèrement striées. Cette plante, lorsqu'elle est fraîche, exhale une odeur vireuse qui n'est point sans quelque danger. Cette remarque, faite jadis par Dioscoride, a été confirmée par Gilibert. Ce médecin si judicieux, dit avoir éprouvé lui-même des cardialgies, des maux de tête, des nausées, en respirant l'odeur de cette plante rassemblée en grande quantité. Toutefois, cette odeur qui se rapproche de celle de la punaise, se dissipe par la dessication, et semble même se transformer en un parfum aromatique. Ses semences ont, en outre, une saveur forte, piquante, et contiennent une huile volatile.

Les semences de coriandre agissent sur le canal digestif en excitant d'une manière assez énergique, la contractilité insensible de cet appareil: aussi les a-t-on préconisées dans les affections atoniques de ces organes. On a pensé, surtout, qu'elles étaient propres à dissiper les flatuosités qui s'y accumulent si souvent. Cependant, on doit observer qu'elles ne conviennent véritablement que lorsque le développement de ce gaz tient à des causes débilitantes. S'il faut en croire quelques auteurs, les semences de coriandre à haute dose auraient quelquefois suffi pour arrêter des fièvres quartes rebelles; mais aucun fait récent n'est venu confirmer ces assertions. Cullen a remarqué que la coriandre ajoutée aux potions purgatives neutralise jusqu'à un certain point l'odeur du séné et empêche même cette dernière substance d'occasionner des colliques. On donne ces semences en poudre, à la dose d'un demi-gros à un gros; et en infusion on porte cette dose jusqu'à un gros et demi. (BIETT)

CORIS, s. m., *coris monspeliensis*, pentand. monog. L.; lysimachies, J.; petite plante de l'Europe méridionale, dont les Arabes font grand usage comme spécifique de la vérole, à la dose de demi-gros à un gros en décoction. Elle est inusitée en Europe, et mériterait d'être essayée.

(GEOFFROY)

CORMÉ, s. m., liqueur fermentée qu'on obtient par la macération des fruits du cormier, *sorbus domestica*, L. Pour pré-

parer cette espèce de cidre on se sert des cormes lorsque les principes astringens et acides qu'elles contiennent ont été en partie détruits par la maturité ; on doit chercher celles qui sont jaunâtres et dont les pepins sont bruns ; mais les molles doivent être rejetées parce qu'elles ne donneraient qu'une boisson d'une saveur plate, désagréable, et qui ne se conserverait point.

Pour fabriquer cette liqueur on place les fruits dans un tonneau après les avoir légèrement écrasés, et on y ajoute une plus ou moins grande quantité d'eau, suivant le degré de force qu'on désire donner à cette boisson. Lorsque la fermentation est terminée, on bouche le tonneau et on soutire à clair dans un autre.

Le cormé est une boisson d'un brun jaunâtre, piquante, à peine mousseuse, légèrement acerbe, et même un peu acide. Il paraît contenir une petite quantité de mucilage sucré, et ne peut se conserver que quelques mois. Il se rapproche beaucoup des petits cidres acerbes, à cause de ses propriétés peu nutritives; mais il est plus capiteux et irritant pour la plupart des individus ; il agit, sous ce rapport, à peu près à la manière du poiré : aussi ce cormé, qui est en général peu salubre même dans l'état de santé, ne peut être d'aucune utilité dans les maladies.

On consultera avec avantage l'ouvrage de L. Dubois sur le pommier, le poirier et le cormier. Paris 1804. (GUERSENT)

CORNE, s. f., *cornu*, de κορώνη, angle, sommet. Les cornes sont des parties dures de forme conique, placées sur la tête de certains animaux, et leur servant d'armes ou de défense. Par analogie, on a donné ce nom à d'autres parties qui présentent une forme semblable ; telles sont les *cornes de l'os hioïde,* distinguées en *grandes* et en *petites,* sortes d'apophyses qui servent d'insertion à différens muscles. Les trompes utérines ont aussi été appelées *cornes de la matrice*. On a nommé *cornes d'Ammon* (protubérances cylindroïdes, Ch.) les corps arrondis et contournés sur eux-mêmes qu'on aperçoit audedans des ventricules latéraux du cerveau, parce qu'on leur a trouvé de l'analogie avec les coquilles qui portent ce nom. *Voyez* CERVEAU. (SAVARY)

CORNE DE CERF. *Voyez* CERF.

CORNÉ, adj., *corneus,* qui est de la nature de la corne. Le *tissu corné* est un de ceux qui entrent dans la composition du corps humain. Les ongles sont absolument de la même nature que la corne. Les membranes extérieures de l'œil, qu'on a nommées *cornée opaque* et *cornée transparente,* s'en rapprochent aussi à certains égards ; enfin la peau, dans quelques circonstances, prend, en totalité ou en partie, la consistance de la

corne : c'est ce qu'on observe dans une sorte d'éléphantiasis, que M. Alibert a nommée *ichtiose cornée*. (*Voyez* ICHTIOSE.) On a particulièrement observé ces dégénérescences à la face interne des cuisses; elles sont formées de couches concentriques d'autant plus dures qu'elles sont plus profondes. Morand conseille de les faire tomber au moyen du caustique qu'on applique circulairement autour de leur base. Il dit que lorsqu'on en fait l'extirpation avec le bistouri, elles sont sujettes à repulluler. Cependant M. Remond a extirpé de cette manière une corne qui était survenue sur le pariétal, et ne l'a pas vue se reproduire; il a donné la préférence à ce dernier procédé, attendu qu'il est moins douloureux et plus expéditif que l'application du caustique.

AVICENNE, *Opera omnia*, lib. IV, fen. 7, tr. 3, cap. 14.
CHAULIAC (Guy de), *Chirurgiæ tract. sext.* doch. I, cap. 7.
ZACTUS LUSITANUS, *Praxis medica admirandà*, lib. II, obs. 179; lib. III, obs. 93.
FRANCUS (George), *Tractatus philologico-medicus de cornutis.* Heidelb. 1678.
MUSÆUS, *Diss. de unguibus monstruosis et cornuum productione in puellâ cornigerâ. Hafniæ*, 1716. (SAVARY)

CORNÉE, s. f. *cornea*, l'une des tuniques du globe de l'œil et la plus extérieure. Elle se divise en deux portions bien distinctes, dont l'une est la cornée opaque (*Voyez* SCLÉROTIQUE), et l'autre la cornée transparente. Le nom de cornée devrait être réservé exclusivement à cette dernière, à cause de la couleur et de la dureté qui la font ressembler à la corne. C'est une membrane transversalement elliptique, convexe et diaphane, qui remplit l'ouverture antérieure de la sclérotique. Elle est disposée de manière que non-seulement, par sa lucidité, elle permet aux rayons lumineux de pénétrer dans l'œil, mais qu'encore par sa densité et sa convexité, elle fait éprouver un changement de direction à ces rayons, et les réfracte en les rapprochant de la perpendiculaire, de sorte qu'elle concourt à compléter l'action du cristallin. Moins dense, mais beaucoup plus épaisse que la sclérotique, elle représente un segment de cercle dont la courbure est plus grande que celle d'un pareil segment de cette dernière membrane. Elle se compose d'une infinité de lames superposées, réunies par un tissu cellulaire fort serré, et plus minces sur les bords qu'au centre. Home a démontré que sa convexité augmente lorsqu'on regarde un objet rapproché, tandis qu'elle diminue quand on en fixe un éloigné, effet dont on a donné plusieurs explications peu satisfaisantes, et qui paraît tenir à l'action des muscles droits de l'œil. Galien, et à son exemple les anciens anatomistes, croyaient la cornée une continuation de la sclérotique;

mais il est bien prouvé aujourd'hui que c'est une membrane particulière unie à la précédente d'une manière diverse, selon les animaux dans lesquels on l'observe. En effet, cette union a lieu chez l'homme par une sorte de biseau, et la cornée transparente s'enfonce audessous de la sclérotique, tandis que la disposition contraire se rencontre dans plusieurs espèces de poissons. Chez certains mammifères, la sclérotique offre une rainure dans laquelle s'engage la cornée : enfin, chez d'autres, il y a pénétration réciproque des fibres de ces deux membranes, comme on peut le voir dans le rhinocéros et la baleine. Les injections les plus délicates n'ont pas encore pu parvenir à remplir les vaisseaux sanguins de la cornée, en sorte qu'on n'a aucune preuve directe de leur existence ; mais l'induction nous oblige de les admettre, puisque cette membrane prend une légère teinte rougeâtre dans les violentes inflammations de l'œil.

Destinée à d'importans usages, la cornée transparente doit jouir d'une intégrité parfaite pour accomplir ses fonctions ; aussi les maladies qui la frappent sont-elles toujours fort graves. Elle participe quelquefois de l'inflammation de la conjonctive : cette phlogose de la cornée, en ajoutant au danger de l'ophthalmie, ne change rien au traitement ; mais il faut bien la prendre en considération pour établir son pronostic, et en même temps pour apporter dans l'emploi des remèdes la célérité que réclame l'affection d'une partie aussi délicate et aussi essentielle.

En effet il arrive souvent qu'à la suite d'une ophthalmie, les lames les plus extérieures de la cornée sont soulevées par une humeur qui s'épanche audessous. La petite tumeur qui en résulte se présente alors sous plusieurs aspects différens. Tantôt la pellicule extérieure de la cornée est soulevée seule par un fluide limpide, et forme une phlyctène analogue à celle que produit un épispastique appliqué sur la peau ; tantôt plusieurs lames sont détachées, et la collection de fluide puriforme, plus profonde et plus épaisse, donne lieu à une pustule ; tantôt, enfin, l'épanchement de nature vraiment purulente, est situé encore plus profondément, et dans ce cas on le désigne sous le nom d'*onguis* (*Voyez* ce mot). On conçoit aisément que les pustules doivent être plus graves que les phlyctènes, parce que les ulcères qui en résultent ordinairement sont moins superficiels, et entraînent par conséquent une taie bien plus étendue. Les phlyctènes, comme les pustules, sont toujours la suite d'une ophthalmie intense déterminée par les virus gonorrhoïque, variolique ou autres. On les discerne sans peine en regardant l'œil, soit en face, soit de côté, et elles affectent la teinte des parties auxquelles

correspond la portion de cornée qui en est le siége. Vues de côté, elles présentent une couleur blanchâtre ou un peu jaunâtre quand ce sont de véritables pustules; mais elles paraissent diaphanes quand ce ne sont que des phlyctènes. Ces épanchemens se terminent quelquefois par résolution, et les lames de la cornée qui avaient été soulevées s'affaissent; mais il reste longtemps ou même toujours un albugo, suite du défaut de parallélisme entre l'arrangement de ces lames (*Voyez* ALBUGO). Le plus souvent ils abcèdent et causent des ulcérations plus ou moins profondes. En général, on doit leur opposer les remèdes convenables à la maladie dont ils sont le résultat. Ainsi on commence par combattre l'ophthalmie; mais si après que cette dernière a cédé, il reste des ulcères, la marche à suivre devient différente.

Peut-être n'est-il point de partie de l'art de guérir où l'on ait autant multiplié, sans raison, les objcts et les noms que dans l'histoire des maladies des yeux, et les ulcères de la cornée se sont ressentis de cet esprit de minutie qui a contribué à en rendre la nomenclature aussi longue que difficile et fastidieuse. La moindre différence dans la situation, la forme, la largeur, la profondeur de ces ulcères, ou autres circonstances accidentelles, leur a valu des noms particuliers justement bannis aujourd'hui du langage chirurgical: cependant on ne doit pas négliger de bien saisir ces différences qui sont fort nombreuses; en effet les ulcères de la cornée occupent un point de la circonférencc de cette membrane plus ou moins éloigné du centre, et ils sont, toutes choses égales d'ailleurs, d'autant moins graves et d'autant moins dangereux, que leur distance de ce centre est plus considérable. Tantôt ils sont très-petits et n'offrent pas plus de largeur que la tête d'une épingle; tantôt ils sont plus larges, et alors leur diamètre varie selon l'étendue de la pustule à laquelle ils ont succédé. D'autres sont plus profonds, plus excavés, et occupent presque toutes les lames de la cornée: quelquefois même ils pénètrent l'épaisseur entière de cette membrane; souvent ils ont des bords durs et élevés; dans certains cas leurs bords sont plats et ne dépassent pas le niveau de la surface antérieure de l'œil. On en voit dont les chairs produisent des fongosités, des excroissances. Enfin, tantôt ils sont accompagnés d'une inflammation fort légère de la conjonctive, tantôt l'ophthalmie est très-vive, compliquée de larmoiement et d'un flux de matière purulente, âcre, irritante.

Toutes ces circonstancos jointes à la nature des causes qui ont déterminé la formation de l'ulcère, modifient singulièrement le pronostic; car si l'ulcère a succédé à une ophthalmie produite par un vice quelconque bien connu, et qu'on n'ait

pas employé les moyens propres à combattre et détruire ce vice, il faut y recourir, parce que tant que la cause subsiste, tous les topiques deviennent inutiles et même nuisibles, en faisant perdre un temps précieux. Il convient surtout d'établir un exutoire, et le séton à la nuque est dans ce cas un moyen préférable à la plupart de ceux qu'on pourrait mettre en usage; on le seconde par un traitement interne et un régime convenable, ainsi que par les applications extérieures, appropriées à l'état de l'ulcère et aux circonstances qui l'accompagnent. Si, par exemple, il est compliqué d'une vive inflammation, si les vaisseaux engorgés de la conjonctive s'y rendent en convergeant comme à un centre commun, on doit administrer les antiphlogistiques et les adoucissans; alors les sangsues autour de l'anus produisent souvent de bons effets. On a quelquefois recours aux mouchetures pour ouvrir les vaisseaux dilatés et en procurer le dégorgement; il faut choisir aussi les topiques dans la classe des émolliens, à moins que l'inflammation étant plus légère, ne détermine à les prendre de préférence parmi les résolutifs et les détersifs. C'est le cas de mettre en usage les collyres préparés avec une décoction de fleurs de sureau, de camomille, de mélilot ou de fenugrec, à laquelle on ajoute un peu de sucre candi, du miel rosat et quelques gouttes d'acétate de plomb liquide. A une époque plus avancée de la maladie, quand on voit les ulcères se resserrer, on se sert de topiques plus actifs, plus dessicatifs dans lesquels on fait entrer une médiocre quantité de sulfate de zinc, ou des préparations de plomb à plus forte dose. Mais si les bords de l'ulcère sont durs, élevés et calleux, il convient de les scarifier légèrement avec la pointe d'une lancette. S'il s'élève des chairs fongueuses à leur surface, on les réprime à l'aide du nitrate d'argent fondu, ou on les coupe soit avec des ciseaux, soit avec une anse de fil, quand elles sont montées sur un pédicule. Lorsqu'on est parvenu de cette manière à guérir les ulcères de la cornée, il reste à leur place des cicatrices opaques, qui gênent ou interceptent complètement la vue. *Voyez* LEUCOMA.

Quelquefois les ulcères dont il s'agit détruisent toutes les lames de la cornée. Cette membrane se trouve alors percée d'une ouverture qui communique avec la chambre antérieure et par laquelle l'humeur aqueuse s'échappe en plus ou moins grande quantité. Quand cette fistule est peu considérable, le seul inconvénient qui en résulte, c'est que la chambre antérieure étant moins pleine qu'à l'ordinaire, l'iris se rapproche de la face postérieure de la cornée, et tend à s'échapper par l'ouverture si elle est assez large pour lui donner issue (*Voyez* STAPHYLOME). On a proposé dans ce cas l'usage des remèdes

propres à resserrer la cornée; mais il faut prendre garde d'irriter le globe de l'œil, et de compliquer la fistule d'une ophthalmie opiniâtre. Plusieurs praticiens sont parvenus à guérir les fistules de la cornée, en incisant cette membrane et comprenant l'ouverture fistuleuse dans l'incision; la plaie qui résulte de cette opération guérit ensuite de la même manière que celle qu'on produit dans l'extraction du cristallin.

On voit fréquemment chez les enfans, et moins souvent chez les adultes, la cornée faire saillie au devant de l'œil et produire une tumeur grisâtre, noire ou marbrée et acuminée. Cette tumeur à laquelle on donne le nom de *protopsis* ou de procidence, et que plusieurs praticiens modernes appellent à tort staphylome, est entièrement solide chez les enfans, mais au contraire concave et amincie chez les adultes. Quand elle est peu considérable, il n'en résulte qu'une difformité désagréable; mais lorqu'elle fait des progrès, que la cornée s'engage entre les paupières au point de s'opposer à leur occlusion parfaite, et que les mouvemens continuels de ces deux voiles déterminent de l'irritation, de la douleur, de l'inflammation, il ne reste d'autre parti à prendre que d'en exciser le sommet avec de bons ciseaux, et de vider ainsi l'œil, sur le moignon cicatrisé duquel on peut ensuite en appliquer un artificiel. (JOURDAN)

DUDDELL (Benoît), *A treatise on the diseases of the horn coaty* etc.; c'est-à-dire, Traité sur les maladies de la membrane cornée de l'œil, et sur les différentes espèces de cataractes. in-8°. Londres, 1729.

L'auteur, disciple de Woolhouse, adversaire de Taylor, a publié deux Supplémens à son Traité, l'un en 1733, l'autre en 1736.

BILGER (Charles-Ferdinand), *De ungue oculi, seu pure inter corneæ lamellas collecto. Diss. inaug. præs. Burc. Dav. Mauchart.* in-4°. *Tubingæ, jul.* 1742.

GIFFTHEIL (Chrétien-Frédéric), *De ulceribus corneæ, Diss. inaug. præs. Burc. Dav. Mauchart.* in-4°. *Tubingæ, septembr.* 1742.

GEIGER (Abraham-Martin), *De fistulâ corneæ, Diss. inaug. præs. Burc. Dav. Mauchart.* in-4°. *Tubingæ, novembr.* 1742.—Insérée dans le premier volume du Recueil de Dissertations chirurgicales, de Haller.

BOURY (Jean-Guillaume), *De maculis corneæ, earumque operatione chirurgicâ apotripsi, Diss. inaug. præs. Burc. Dav. Mauchart.* in-4°. *Tubingæ, april.* 1743. — Insérée dans le même volume que la précédente.

GEORGI (Ferdinand-Godefroi), *De corneæ oculi tunicæ examine anatomico-physiologico, Diss. inaug. præs. Burc. Dav. Mauchart.* in-4°. *Tubingæ, jun.* 1743.

DEGER (Philippe-Thomas), *De synechiâ, sive præternaturali adhæsione corneæ cum iride, Diss. inaug. præs. Burc. Dav. Mauchart.* in-4°. *Tubingæ, februar.* 1748.

CAMERER (Jean-Godefroi), *De conjunctivæ et corneæ, oculi tunicarum, vesiculis ac pustulis, Diss. inaug. præs. Burc. Dav. Mauchart.* in-4°. *Tubingæ, septembr.* 1748.

BOSE (Adolphe-Julien), *De morbis corneæ ex fabricâ ejus declaratis, Diss.* in-4°. *Lipsiæ,* 1767.

REIL (Jean-chrétien), *De corneæ maculis, Diss. inaug. resp. G. R. Fœlsch.* in-8°. *Halæ*, 20 *april.* 1791.

BEER (Joseph-George), *Praktische Beobachtungen ueber den grauen Staar* etc.; c'est-à-dire, Observations pratiques sur la cataracte et les maladies de la cornée, à l'usage des médecins et des chirurgiens. in-8°., fig., Vienne en Autriche, 1791.

(F. P. C.)

CORNET, s. m., *cuculus.* On donne le nom de *cornets* en anatomie à de petites lames osseuses contournées sur elles-mêmes en forme de corne. Ces lames sont au nombre de quatre de chaque côté, et occupent les cavités nazales. Le *supérieur*, nommé aussi *cornet de Morgagni*, et le *moyen* ou *ethmoïdal*, font partie de l'os *ethmoïde.* (*Voyez* ce mot). L'*inférieur* est un peu plus étendu que les précédens; il s'articule par l'un de ses bords avec l'os maxillaire supérieur, le lacrymal ou onguis, et le palatin; l'autre bord n'est point adhérent. Enfin on donne le nom de *cornet sphénoïdal* ou *de Bertin* à une petite lame osseuse qui ferme l'entrée des cellules ethmoïdales. Toutes ces lames osseuses sont recourbées de dehors en dedans, et de haut en bas; elles sont tapissées par la membrane pituitaire, et paraissent destinées à augmenter la surface que cette membrane présente aux molécules odorantes. *Voyez* ODORAT. (SAVARY)

CORNET ACOUSTIQUE, s. m., *tubus acusticus*, *acusticum cornu*; de ἀκούω, j'entends, et de *tubus*, tube, tuyau; ou de *cornu*, corne : instrument destiné à rassembler une plus grande quantité de sons et d'un usage indispensable pour les personnes qui ont l'ouie affaiblie.

L'importance du sens de l'ouie a déterminé les recherches des médecins vers tous les moyens qui peuvent remédier à ses désordres ou à son affaiblissement : de nombreux instrumens, variables dans leur figure et leur dimension, ont été imaginés par les mécaniciens, soit pour imiter la forme de l'oreille externe, détruite par accident ou par les hasards de la guerre, soit pour porter dans le méat auditif un plus grand nombre de rayons sonores. On en trouve des représentations dans toutes les iconographies chirurgicales, et dans ces recueils que leur stérile abondance et leur inutile luxe instrumental, ont justement fait appeler arsenaux. Heister en a fait graver plusieurs. (*Vid.* Institut. chirurg., *pars* II, *tab.* XIX.) Cet auteur parle en ces termes d'un de ces moyens de prothèse qu'il regrette de n'avoir pu se procurer : « *Fama equidem antè aliquot abhinc annos, ex novis publicis fuit, Truchetum aliquem, monachum et mathematicum gallum, atque Academiæ regiæ Parisinæ socium, pro eo quo erat ingenio egregio, Parisiis instrumentum aliquod acusticum confecisse, non ità solum minutum, ut intùs in ipsâ aure sub capillis*

omninò condi valeat; sed et vel maxime ita nobile, ut debilitatam audiendi potentiam incredibiliter promoveret. » Nous remarquerons ici que nous croyons qu'Heister se trompe et sur la perfection de cet instrument, et sur son auteur. Nous avons vu et éprouvé plusieurs de ces acoustiques, et nous pouvons assurer qu'aucun ne réunît plus d'avantages que le cornet ordinaire disposé en trompe. Quant à Truchet, plus connu sous le nom de Père Sébastien, il ne nous paraît pas avoir imaginé l'instrument en question. La notice qu'on trouve sur ce carme, dans la table de l'académie des sciences, n'en fait aucune mention; mais elle apprend qu'il laissa à Duquet la conduite de plusieurs machines (*Voy.* Mach. de l'académie, t. II.); et peut-être en fut-il ainsi de celle qui nous occupe. On trouve en effet dans l'ouvrage cité plusieurs instrumens de ce genre, inventés par Duquet, et notamment un fauteuil acoustique.

Quoi qu'il en soit, ces cornets sont tous destinés, comme nous l'avons déjà fait observer, à réunir une plus grande quantité de sons.

L'instrument de Duquet est un tuyau de fer blanc, de cuivre ou d'argent, dont la dernière pièce, longue d'un pouce et demi (environ 4 centimètres) et se terminant par un bouton assez délié pour être reçu dans le conduit auditif externe, est soudée à angle obtus, sur un tuyau de 8 pouces de longueur (21 centimètres et demi), qui va en s'élargissant de sa partie supérieure à l'inférieure : il aboutit par celle-ci à un baril de même métal, qui renferme dans son intérieur un bassin paraboloïde dont le foyer correspond au couvercle qui est criblé de petites ouvertures arrondies qui, agissant dans ce sens comme autant d'embouchures, rassemblent et multiplient les sons.

Nous allons terminer cet article en faisant connaître les cornets qui sont le plus en usage, dont la gravure suivante offre la représentation.

1°. Cornet imitant l'oreille externe et modelé sur elle de manière à présenter les éminences et les anfractuosités de cette partie, avec un petit tuyau pour s'engager dans le méat auditif.

2°. L'instrument de Decker, disposé en limaçon, et qu'on loge dans la cavité de la conque de manière que l'embouchure qui est au centre de la spirale pénètre dans le conduit auditif.

3°. Les autres instrumens sont façonnés en trompette militaire, en cor de chasse ou en trompe; ces derniers sont simplement rétreints ou composés de douilles de métal, qui vont en diminuant du pavillon à l'embouchure. On les fabrique en or, en argent, et même en gomme élastique (caout-chouc),

en laiton ou en fer-blanc : le prix peu élevé de cette dernière matière rend ceux-ci d'un usage presque général : la totalité de l'instrument présente une longueur de 8 à 9 pouces (21 à 24 centimètres) : on adapte quelquefois à leur pavillon la plaque criblée qui ferme le baril de l'instrument de Duquet. Enfin je dois avertir ici que, dans ces derniers temps, on a cherché à faire un cornet acoustique guttural ; c'est-à-dire qui devait porter le son dans l'oreille interne, en s'appliquant par sa petite extrémité à la trompe d'Eustache. Le pavillon de cet instrument est, à cet effet, disposé comme l'embouchure des porte-voix dont se servent les officiers de marine pour commander sur leurs bords. *Voyez la planche et son explication.* (MOUTON)

CORONAIRE, adj. *coronarius*, qui a de la ressemblance avec une couronne. On donne cette épithète, 1° aux deux artères principales que l'aorte fournit au cœur et dont les embouchures se trouvent situées audessus des valvules sigmoïdes de ce vaisseau; 2° à l'artère supérieure de l'estomac (*coronaire stomacique*), qui naît du tronc cœliaque, suit la petite courbure du ventricule, et se termine en s'anastomosant avec le rameau pylorique de l'hépatique, après avoir donné des rameaux à l'œsophage, à la grosse extrémité de l'estomac, à ses deux faces et à l'épiploon gastro-hépatique. Le coronaire stomacique fournit assez souvent une artère hépatique. (MARJOLIN)

CORONAL, adj. *coronalis*, nom donné à l'os du front et à sa suture. *Voyez* FRONTAL. (MARJOLIN)

CORONOIDE, adj. *coronoïdes*, dérivé de κορωνη, corneille, et de ειδος, forme, qui a la forme d'un bec de corneille. On donne ce nom à une apophyse située à la partie antérieure et supérieure de la branche de l'os maxillaire inférieur. Cette apophyse donne attache au muscle temporal ou temporo-maxillaire, et à quelques fibres du masseter. On nomme aussi apophyse *coronoïde*, cette éminence de l'extrémité supérieure du cubitus, qui est située à la partie antérieure et inférieure de l'olécrane. *Voyez* CUBITUS. (MARJOLIN)

FIN DU TOME SIXIÈME.



CORNETS ACOUSTIQUES.

EXPLICATION DE LA PLANCHE.

Fig. 1.re Cornet imitant l'oreille humaine.

2. Cornet en spirale.

3. Cornet en trompe.

4. Cornet à douilles dont l'embouchure se démonte à volonté.

5. Cornet en cor de chasse, avec son support.

6. Cornet en trompette.

7. Cornet en trompe aplatie, dont le pavillon est façonné de manière à s'adapter exactement à la forme des lèvres.

Nota. Ces instrumens ont été gravés sur des modèles exécutés par M. Féburier, orféver et mécanicien habile à Paris.

CORNETS ACOUSTIQUES.



Desene del.t et Sculp.t